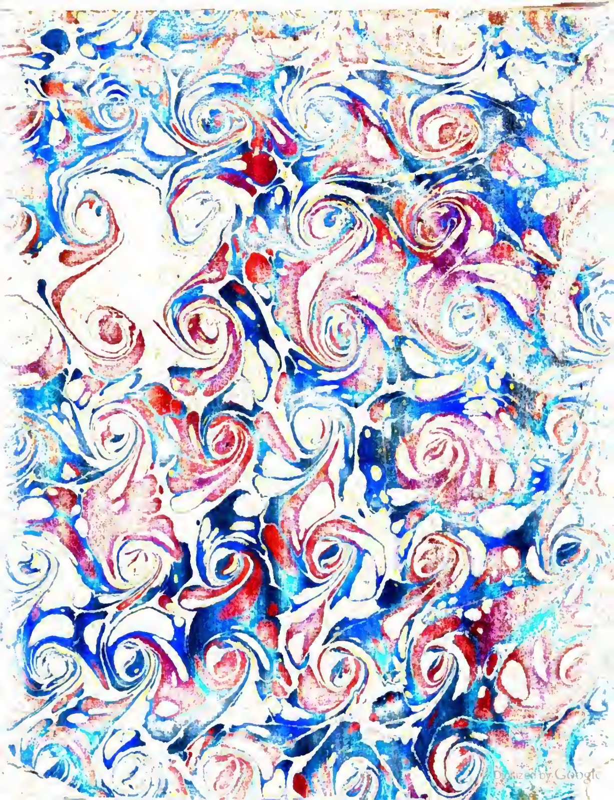

9
2 D
12



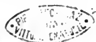
9 - 1 - 2 - 11 -

HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE,

Par Monsieur l'Abbé FLEURY, Prêtre, Prieur d'Argenteüil, & Confesseur du Roi.

TOME DOUZIÉME.

Depuis l'an 925. jusqu'en 1053.







A PARIS,
Chez PIERRE-JEAN MARIETTE, ruë Saint Jacques, aux Colonnes d'Hercules.

M. DCC. XXI.
Avec Approbation & Privilege du Roy.



SOMMAIRE



DES LIVRES.

LIVRE CINQUANTE-CINQUIE'ME.

LIVRE CINQUANTE-SIXIE'ME.

LIVE CINQUANTE-SEPTIE'ME.

LIVRE CINQUANTE-HUITIE'ME.

LIVRE CINQUANTE-NEUVIE'ME.

Approbation de Monsieur Courcier, Docteur de la Faculté de Sorbonne, & Theologal de Paris.

J'Ay lû par l'ordre de Monseigneur le Chancelier un Manuscrit, qui est *le douziéme volume de l'Histoire Ecclesiastique de M. l'Abbé Fleury.* Fait à Paris le 18. May 1706.

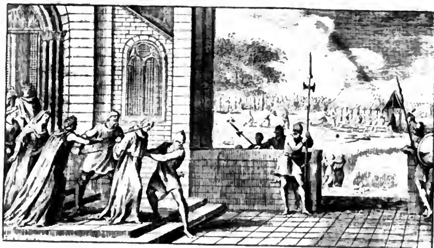
COURCIER, Theologal de Paris.

Approbation de Monsieur Pastel, Docteur & Professeur de Sorbonne.

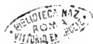
J'Ay lû par l'ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit; qui a pour Titre *Le douziéme volume de l'Histoire Ecclesiastique de Monsieur l'Abbé Fleury.* Je n'y ai rien trouvé qui ne soit conforme à la Foi Catholique, & aux bonnes mœurs; & j'ai continué à y admirer la sincerité & l'exactitude de l'Auteur, & le fonds d'érudition qu'on admire dans les volumes précedens. Fait à Paris le 18. Mai 1706.

PASTEL, Professeur de Sorbonne.

HISTOIRE



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.



LIVRE CINQUANTE-CINQUIE'ME.

An. 925.

I. Hugues enfant archevêque de Reims.

SEULFE archevêque de Reims, mourut l'an 925. après trois ans, & cinq jours d'épiscopat ; & le bruit courut qu'il avoit été empoisonné par les gens de Hebert comte de Vermandois. En effet il vint aussi-tôt à Reims, & y fit venir Abbon évêque de Soissons, & Bovon de Chaalons, avec lesquels il traita de l'élection d'un archevêque, & rangea le clergé & le peuple à sa volonté; leur faisant crain-

Frod. Chr. an. 925. & IV. hist. c. 19.

Sup. liv. LIV. n. 57.

AN. 926.

dre que les biens de l'archevêché ne fussent divisez & donnez à des étrangers. Hebert eut assez d'autorité pour faire élire archevêque de Reims son cinquiéme fils nommé Hugues, quoiqu'il n'eût pas encore cinq ans : puis ils allerent en diligence trouver le roi Raoul, pour avoir son agrément. Le roi par le conseil des deux évêques approuva l'élection de cet enfant, & dona au comte Hebert son pere l'administration de l'archevêché. Le comte Hebert envoya à Rome des deputez de l'église de Reims, avec Abbon évêque de Soissons, pour demander la confirmation de cette élection dont ils portoient le decret. Ils obtinrent du pape Jean X. ce qu'ils desiroient ; & il commit l'évêque Abbon, pour exercer les fonctions épiscopales dans l'archevêché de Reims.

II. Mort de Jean X. Leon VI. & Estienne VII. pape. *Frod. Chron. 926. Sup. liv. LIV. n. 58. Luitpr. III c. 4.*

Tandis qu'ils étoient à Rome, ils furent témoins de la revolution qui y arriva. Car les Italiens ayant chassé Rodolfe roi de Bourgogne, après qu'il eut regné deux ans en Italie: appellerent en 926. Hugues comte d'Arles fils du comte Thibaut & de Berte fille du roi Lothaire & de Valdrade. Hugues vint par mer en Italie, & arriva à Pise, où se trouverent des députez du pape Jean & de la plûpart des seigneurs, qui l'inviterent à accepter le gouvernement du païs; & il fut reconnu roi à Pavie d'un commun consentement: puis le pape le vint trouver à Mantouë, où il fit alliance avec lui. Hugues regna vingt ans en Italie : il étoit brave, rusé, liberal, protegeant les lettres & la religion : mais adonné aux femmes.

Son royaume ne s'étendoit guere hors la Lombardie, & il n'étoit point maître de Rome. C'étoit Gui son frere uterin, qui y commandoit. Car Berte sa

mere épousa en secondes nôces Adalbert marquis de Toscane, & en eut ce fils, qui lui succeda. Il étoit donc maître de Rome avec Marozie, qu'il avoit épousée, quoique de son pere Adalbert elle eût un fils nommé Adalberic. Gui & Marozie resolurent de se défaire du pape Jean: étant jaloux du pouvoir qu'il donnoit à Pierre son frere. Un jour donc que le pape étoit avec lui & quelque peu d'autres, dans le palais de Latran, des soldats de Gui & de Marozie entrerent, qui tuerent Pierre aux yeux du pape, le prirent lui-même, & le mirent en prison: où il mourut quelque temps après en 929. ayant tenu le saint siege un peu plus de quatorze ans. On dit qu'on l'étouffa en lui mettant un oreiller sur le visage. Son successeur fut Leon VI. qui mourut après sept mois & cinq jours de pontificat: puis Estienne VII. tint le saint Siege deux ans.

AN. 926.

Luitpr. III. c. 12.

Frod. Chr. an. 928.

Id. verf. p. 607.

III. Bernon évêque de Metz.

Cependant Vigeric évêque de Metz étant mort en 927. le roi Henri, sans s'arrêter à l'élection des citoyens, donna l'évêché à un ermite, nommé Bernon, qui vivoit en grande reputation de sainteté, sur le mont Eccel près de Zuric. Il avoit succedé dans ce desert à saint Meinard ou Meginrad tué par des voleurs en 861. Bernon quitta l'église de Strasbourg, dont il étoit chanoine, pour passer à cette solitude, & y demeura près de vingt ans: pendant lesquels il défricha le lieu, & en fit un monastere. Mais comme il avoit été pourvû de l'évêché de Metz, par l'autorité du roi, malgré les habitans, dès l'année suivante 928. des méchans le surprirent secretement, lui arracherent les yeux & d'autres parties, & le mirent hors d'état d'exercer ses fonctions. On tint un concile à Duisbourg sur le Rein,

Act. SS. Ben. sec. 5. p. 112.
Frod. Chr. 927. 28. 29.

AN. 926. pour ce ſujet, où tous les auteurs du crime furent excommuniez, mais Bernon ſouffrit avec grande patience l'injure qui lui avoit été faite: il renonça volontairement à ſon ſiege, & on lui donna une abbaïe pour ſubſiſter.

Act.SS. Ben.ſæc. 5. p. 379. Par la permiſſion du roi, on élût canoniquement Adalberon, qui fut ordonné évêque de Metz dans le même concile. Il étoit de race royale, frere de Frederic duc de Lorraine, & eut un grand zele pour la reformation des monaſteres, dont il ôta les clercs ſeculiers qui les occupoient pour la plûpart, y mit des moines reglez, & leur fit rendre les biens uſurpez. Il prit le même ſoin des monaſteres de religieuſes.

IV. Saint Odon abbé de Clugni. *Sup. liv. LIV. n. 45. Acta SS. Ben. ſæc. 5. p. 86. Boll. 13. Jan. to. 2. p. 828.*

A Clugni l'abbé Bernon ſe voyant près de ſa fin, appella les évêques voiſins, en preſence deſquels il ſe dépoſa de toute ſuperiorité: reconnoiſſant avec larmes, qu'il en avoit toûjours été indigne. Et pour ne pas laiſſer les abbaïes qu'il gouvernoit vacantes & expoſées à l'uſurpation des ſeigneurs: il les partagea du conſentement des moines, à deux de ſes diſciples Vidon ou Gui ſon parent & Odon ou Eude qu'il n'aimoit pas moins. Il les fit tous deux élire & ordonner abbez, pour en faire les fonctions après ſa mort. C'eſt ce qui paroît par ſon teſtament, où il donne à Vidon les monaſteres de Gigni, la Baume, Ethic, & la Celle ou prieuré de ſaint Lautein. Il donne à Odon Clugni, Maſſay & Deols. Il les exhorte tous deux, & les freres qui leur ſont ſoûmis à l'union entre-eux, & à l'uniformité de l'obſervance. Vidon & Odon ſouſcrivirent en qualité d'abbez à ce teſtament, qui eſt daté de la quatriéme année du regne de Raoul: c'eſt-

à-dire de l'an 926. Bernon mourut le treiziéme Janvier de l'année suivante. On voit par le partage qu'il fit de ses monasteres, qu'il ne pensoit point encore à former un corps de congregation; & c'est Odon qui a proprement commencé celle, qui depuis a porté le nom de Clugni.

Il nâquit au païs du Maine l'an 879. son pere Abbon étoit un seigneur d'une pieté singuliere : qui sçavoit l'histoire & le droit Romain, au moins les novelles de Justinien : car les seigneurs rendoient alors la justice en personne. Abbon s'en acquittoit si bien, qu'on le prenoit pour arbitre de tous les differends; & il étoit cheri de tout le monde, particulierement de Guillaume le pieux duc d'Aquitaine, qui fut le fondateur de Clugni. Abbon faisoit toûjours lire l'évangile à sa table, & observoit exactement les vigiles des fêtes, passant ces nuits sans dormir, particulierement celle de Noël. Ce fut en celle-ci qu'il obtint par ses prieres d'avoir ce fils, quoique sa femme fût déja avancée en âge; & comme il étoit au berceau il l'offrit à saint Martin. D'abord il le donna à un prêtre de sa dépendance, pour commencer à l'instruire des lettres : ensuite il le vit si bien fait, qu'il changea le dessein de le consacrer à l'église; & le mit au service du duc Guillaume, pour apprendre les exercices des armes. Mais le jeune Odon commença bien-tôt à craindre qu'il ne fût pas dans la voye où Dieu le vouloit : la chasse n'étoit pour lui qu'une fatigue & il ne goûtoit point les divertissemens de son âge. Il avoit près de seize ans, quand un jour de Noël il fut saisi d'un mal de tête si violent, qu'il crût être à la mort; & ce mal lui dura trois ans. On le ramena chez

Vita lib. 1. sæc. 5. Ben. & bibl. Clun.

ſon pere, & pendant deux ans on lui fit inutilement toutes ſortes de remedes. Enfin ſon pere crut que ſaint Martin le redemandoit: lui-même en fut perſuadé, il ſe fit couper les cheveux, & ſe mit entre les chanoines de ſaint Martin de Tours, la dix-neuviéme année de ſon âge l'an 898. ſa reception fut ſolemnelle, & il y eut un grand concours de ſeigneurs, entre autres Foulques le bon comte d'Anjou, qui l'avoit nourri quelque temps; & qui lui donna auſſi-tôt un logis auprès de l'égliſe, & une penſion ſur le revenu de l'abbaïe.

Odon commença alors à s'appliquer à la priere & à l'étude: priant la nuit, & liſant preſque tout le jour. Après avoir étudié la longue grammaire de Priſcien, il fut detourné de la lecture de Virgile, par un ſonge où il vit un vaſe très-beau en dehors, mais plein de ſerpens; & laiſſant les poëtes, il ſe donna tout entier à l'étude des interpretes de l'écriture ſainte. Les autres chanoines le trouvoient mauvais, demandant pourquoi il s'embarraſſoit de tant de lectures; & voulant qu'il ſe contentât de ſçavoir les pſeaumes par cœur. Mais il les laiſſoit dire, & joignoit à l'étude la pauvreté & la mortification. Car il donna aux pauvres tout ce qu'il avoit apporté avec lui, & couchoit ſur une natte tout vêtu. Entre ſes lectures fut celle de la regle de ſaint Benoît, qu'il commença dès-lors à pratiquer, autant que ſon état le permettoit. Il jeûnoit frequemment, ne mangeant qu'une demie livre de pain avec une poignée de féves, & bûvant très-peu.

Comme il y avoit un grand concours de devotion à ſaint Martin de Tours, enſorte que les rois mêmes

& les princes de diverſes nations y venoient avec des offrandes: pluſieurs perſonnes s'adreſſoient au chanoine Odon, tout jeune qu'il étoit; & il leur donnoit à tous les avis convenables pour la correction de leurs mœurs. Ils lui offroient de grands preſens, mais il les refuſoit conſtamment; & le Comte Foulques l'ayant contraint à recevoir cent ſols d'or, il les diſtribua auſſi-tôt aux pauvres. Il alla enſuite à Paris, où il étudia ſous Remi d'Auxerre, qui lui fit lire la dialectique de ſaint Auguſtin & le traité des arts liberaux de Marcien. On croit que cette pretenduë dialectique de ſaint Auguſtin eſt le traité des dix categories, qui lui étoit attribué dès le temps d'Alcuin. Remi, fameux docteur de ce temps-là, étoit un moine de ſaint Germain d'Auxerre: qui avoit eu pour maître Heric moine de la même communauté, diſciple de Loup de Ferrieres & de Haimon d'Halberſtat, qui tous deux l'avoient été de Raban, & celui-ci d'Alcuin. Car il eſt important de montrer la ſucceſſion de la doctrine.

To. 1. S. Auguſt. edit. Bened. app. p. 21.

Mabill præf. ſæc. 5. n. 43. Item elog. Frod. n. 2. p. 325.

Odon étant revenu à Tours, s'appliqua à la lecture des morales de ſaint Gregoire ſur Job, & y prit tant de plaiſir, qu'il en fit un abregé, que nous avons. Les chanoines de ſaint Martin reduits à cent cinquante, au lieu de trois cent moines, gardoient encore beaucoup de regularité. Ils s'acquittoient fidelement des heures ſeparées, auſquelles on avoit reſtaint la pſalmodie perpetuelle. Les femmes n'entroient point dans le cloître; & quelques années après, comme on s'étoit relâché de cette obſervance, le pape Leon VII. écrivit à Hugues le grand, comte de Paris & abbé de S. Martin pour la faire rétablir.

Leon. epiſt. 1. to. 9. conc. p. 594.

Vita. n. 22. Par la lecture des peres, & particulierement de la regle de S. Benoît, Odon conçût un grand desir de pratiquer la vie monastique, & il fut secondé en ce dessein par un chevalier, nommé Adhegrim, qui quitta le service du comte Foulques, & vint demeurer avec lui. Par tous les lieux de France où ils apprirent qu'il y avoit eu des monasteres celebres, ils y allerent eux-mêmes, ou y envoyerent, & n'en trouvant point où ils pussent vivre avec la regularité qu'ils cherchoient, il revenoient tristes à leur cellule. En effet depuis soixante ans les guerres civiles & les ravages des Normans avoient ruiné la plûpart des monasteres. *Mabill. Elog. n. 16.* Les moines avoient été partie tuez, partie mis en fuite, emportant leurs reliques, & le peu qu'ils pouvoient sauver de leurs livres & du tresor de leurs églises. Ils se retiroient aux lieux les plus sûrs, ou demeuroient errans, menant une vie vagabonde & méprisable. S'ils pouvoient respirer quelque part, ils y bâtissoient des cabanes, où ils cherchoient plûtôt à subsister qu'à pratiquer leur regle. Quelques maisons abandonnées par les moines, furent occupées par quelques peu de clercs, qui ne laisserent pas de les garder quand les temps furent devenus meilleurs.

Vita. n. 22. Les deux amis ne trouvant point en France de monasteres à leur gré : Adhegrim resolut d'aller à Rome. *Sup. liv. LIV. n. 46.* Mais en passant par la Bourgogne, il arriva à la Baume, ce nouveau monastere de l'abbé Bernon. Il y fut reçû selon la regle de saint Benoît, dans la maison des hôtes, & voulut y demeurer quelque temps, pour apprendre les mœurs & les usages de ce monastere. C'étoit les institutions de l'abbé Eutycus, c'est-à-dire Benoît d'Aniane. Adhegrim les ayant considerées en

donna

donna avis à Odon: qui aussi-tôt l'alla trouver, portant ses livres au nombre de cent volumes. Adegrim se renferma dans une cellule par la permission de l'abbé Bernon & y demeura trois ans : Odon comme savant fut chargé de l'école, c'est-à-dire, de la conduite des enfans qu'on élevoit dans le monastere. Il avoit alors trente ans : ce qui montre que c'étoit l'an 909. Adegrim suivant son attrait pour la solitude se retira avec permission en un desert & se logea dans une petite caverne. Il vécut ainsi plus de trente ans, venant seulement les dimanches au monastere de Clugni, dont il n'étoit qu'à deux milles. Il y prenoit de la farine pour n. 18. faire son pain & quelque peu de féves, & retournoit aussi-tôt à son désert, souffrant les incommoditez du chaud & du froid, & quelquefois des tentations violentes d'ennui & de desespoir.

Pour odon il eut beaucoup à souffrir dans le monastere, de la part de quelques mauvais moines, qui n. 19. pour ébranler sa vocation, se plaignoient de la dureté de l'abbé Bernon: ou lui faisoient à lui-même des reproches & des insultes, dont il ne se défendoit que n. 34. par une extrême patience. Il les tiroit à part, leur demandoit pardon prosterné à leurs pieds; & ne laissoit pas ensuite de leur enseigner ce qu'ils desiroient & leur faire tous les plaisirs qu'il pouvoit. Aïant un grand zele pour la conversion de ses parens, il obtint la permission d'aller chez son pere, & l'amena au monastere où il le fit recevoir. Il fit aussi prendre le voile à sa mere. L'abbé Bernon prévoïant qu'Odon seroit un jour un n. 37. homme illustre, le fit ordonner prêtre contre son gré par Turpion évêque de Limoges, prélat distingué par sa vertu & par sa science. Bernon lui aïant en-

voïé Odon à quelque occasion, l'évêque eut avec lui un grand entretien sur la dignité du sacerdoce & sur l'état present de l'église. Odon s'étendit beaucoup à déplorer les désordres des prêtres, & Turpion fut si touché de ce discours, qu'il le pria de le lui donner par écrit. Odon refusa de le faire sans l'ordre de son abbé : mais l'évêque l'aïant facilement obtenu, il redigea ce discours en trois livres qui portent le titre de conferences.

Bibl. Clun. p. 160. Vita. n. 38.

Bernon se voïant, comme j'ai dit, près de sa fin, pria les freres de lui choisir un successeur ; & ils lui amenerent Odon comme par force, criant tous qu'il devoit être leur abbé. Comme il ne se rendoit pas encore, il ceda à la menace d'excommunication des évêques qui étoient presens. Il reçut la benediction abbatiale étant âgé de quarante-huit ans, & après la mort de Bernon il vint s'établir à Clugni le principal de trois monasteres dont il avoit la conduite, & en acheva les bâtimens avec des secours qu'il crut miraculeux, entr'autres trois mille sous qui lui vinrent de Gothie. Dès-lors le monastere de Clugni commença à se distinguer de tous les autres, par l'exacte observance de la regle, l'émulation de vertu entre les freres, l'étude de la religion, & la charité envers les pauvres.

Vita. lib. II. n. 2.

V. Mort d'Etienne VII. Jean XI. pape.

Flod. vers. p. 407. Luitpr. III. c. 12. Sup. liv. LIV. n. 42.

Cependant le pape Estienne VII. mourut en 931. aïant tenu le saint siége deux ans, un mois & douze jours. Alors la praticienne Marie ou Marozie se servit du pouvoir absolu qu'elle avoit à Rome avec Gui Marquis de Toscane son époux, pour faire ordonner pape un fils nommé Jean, qu'elle avoit eu du pape Sergius III. quoiqu'outre le vice de sa naissance il ne fût

âgé que d'environ vingt-cinq ans. Aussi n'eut-il aucune autorité ni aucun éclat, faisant seulement les cérémonies de la religion. Peu de tems après son ordination Gui mourut, & Marozie se trouvant veuve, envoya proposer à Hugues roi de Lombardie de l'épouser, promettant de le rendre maître de Rome. Il accepta la proposition, vint à Rome, prit possession du château saint Ange, & y épousa Marozie, qui y demeuroit pour sa sûreté.

VI. Rathier évêque de Verone. *Chr. Lobiens. c. 19. Mabill. Sec. 5. act. p. 478. Sup. liv. LIV. 56.*

Avant que le roi Hugues vint à Rome, il avoit donné l'évêché de Verone à Hilduin, qui avoit prétendu à l'évêché de Liége, & ayant été obligé de ceder à Richer, s'étoit retiré auprès de ce prince. Rathier moine de Lobes, un des plus sçavans hommes de son siecle, avoit suivi Hilduin, pour lequel il s'étoit toûjours déclaré; & le roi Hugues, en donnant à Hilduin l'évêché de Verone, promit à Rathier de le lui donner, quand Hilduin seroit élevé à une plus grande place. Il devint en effet archevêque de Milan, & Rathier fut envoyé à Rome demander le pallium, qu'il lui apporta, avec des lettres du pape Jean, par lesquelles il prioit que Rathier fût ordonné évêque de Verone. Mais le roi Hugues avoit changé de disposition à son égard, & vouloit donner cet évêché à un autre: c'est pourquoi cette priere du pape lui fut très-désagréable. Toutefois elle l'emporta à la sollicitation de l'archevêque Hilduin & des grands du roïaume, & Rathier fut ordonné évêque de Verone: mais le roi jura qu'il ne s'en rejoüiroit de sa vie, & ne cessa de le persecuter depuis. Il lui envoïa un état de ce qu'il devoit prendre comme évêque sur les revenus de son église; voulant qu'il s'engageât par serment à n'en jamais demander d'avantage du vivant de

Hugues & de Lambert son fils. Rathier refusa cet engagement comme indigne ; & le roi sous quelque prétexte le mit en prison dans une tour à Pavie où il demeura deux ans & demi.

VII. Artaud archevêque de Reims. Sup. n. 1. Libell. Art. to. 9. Conc. p. 627.

Le pape Jean XI. envoïa aussi le Pallium à Artaud nouvel archevêque de Reims. Le comte Hebert avoit joüi pendant plus de six ans du temporel de cette église sous le nom du petit Huges son fils. Mais, quoiqu'il eût promis au roi Raoul, quand il obtint de lui cet archevêché, d'en bien user tant avec les clercs qu'avec les vassaux laïques, & de conserver à chacun ses droits : il disposa de tout comme il lui plut. Il dépoüilla plusieurs clercs de leurs Benefices, c'est-à-dire, des fonds dont les évêques précedens leur avoient donné l'usufruit en consideration de leurs services, & il donna ces terres à qui bon lui sembla. Pour faire les fonctions spirituelles Hebert reçut en l'église de Reims, Odalric archevêque d'Aix en Provence, qui avoit quitté son siége à cause des incursions des Sarrasins ; & il lui donna l'abbaïe de saint Timothée avec la prebende, c'est-à-dire, la portion d'un clerc. C'étoit en 928. Cependant Hebert joüissoit de tout le temporel, logeant même dans l'évêché avec sa femme. Enfin la septiéme année de cette invasion qui étoit l'an 931. il se broüilla avec le roi Raoul, qui résolut de satisfaire aux plaintes des évêques ; car ils lui témoignoient leur indignation de voir si long-tems cette église sans pasteur. Raoul envoïa donc à Reims des lettres au clergé & au peuple pour proceder à l'élection d'un archevêque : mais ils répondirent qu'ils ne le pouvoient, puisqu'ils en avoient déja fait une qui subsistoit. Sur ce refus le roi Raoul avec Hugues comte de

Frod. hist. 4. c. 20.

c. 22.

Frod. Chr.

Id. 4. c. 24.

Paris, plusieurs autres seigneurs & quelques évêques vinrent assieger Reims en l'absence du comte Hebert. La troisiéme semaine du siege, tous les clercs & les laïques du diocése qui étoient hors de la ville & une partie de ceux qui étoient dedans, s'accorderent à élire Artaud moine de l'abbaïe de saint Remi, qui avoit quitté le parti de Hebert pour s'attacher au comte Hugues. Alors les vassaux de l'église ouvrirent les portes au roi, & il fit ordonner Artaud par dix-huit évêques qu'il avoit assemblez tant de France que de Bourgogne. Il fut intronisé par les évêques de la province, & reconnu par le clergé & le peuple: puis il envoïa à Rome demander le Pallium, mais ses députez ne revinrent qu'un an après son ordination, c'est-à-dire, en 933.

AN. 932.

VIII. Concile d'Erford.

En Allemagne le roi Henri fit tenir un concile à Erford le premier jour de Juin 932. la quatriéme année de son regne indiction cinquiéme, par les conseils d'Hildebert archevêque de Maïence, qui avoit succedé à Heriger mort en 925. Hidelbert étoit auparavant abbé de Fulde où il avoit été nourri & instruit. C'étoit un prélat de grande vertu & d'un grand esprit naturel, cultivé par l'étude. On lui attribuoit même le don de prophetie. Deux autres archevêques assisterent au concile d'Erford; Rutger ou Roger de Treves, qui mourut deux ans après & Unni de Hambourg. Il y avoit dix évêques, sçavoir ceux de Verden, de Constance, de Paderborn, d'Halberstat, d'Ausbourg, de Strasbourg, de Virsbourg, d'Osnabruc, de Munster & de Minden. On y fit cinq canons, qui portent, que l'on celebrera les fêtes des douze apôtres, & que l'on jeûnera les vigiles observées jusqu'alors. Mais il est

to. 4. Conc. p. 591.

Mabill. sæc. 5. Act. p. 19.

c. 1.

AN. 932. défendu de s'imposer un jeûne sans la permission de l'évêque : parce que c'étoit une superstition pour deviner.

c. 5. c. 2. L'on ne tiendra point les audiances ou assemblées seculieres les dimanches, les fêtes ou les jours de jeûne ; & le roi d fend aux juges de faire citer personne à leurs audiances sept jours devant Noël, depuis la quinquagesime jusques à l'octave de Pâque, & sept jours devant la S. Jean. On ne sera sujet à aucun ban ou citation

c. 3. de la puissance publique allant à l'église, y étant ou en revenant.

IX. S. Udalric évêque d'Ausbourg. Vita. sec. 5 Act. B. p. 4. 15. Sup. liu. LIV. n. 57.

L'évêque d'Ausbourg qui assista à ce concile, étoit S. Udalric un des ornemens de son siecle. Il nâquit l'an 893. d'une des plus nobles familles de la haute Allemagne, & fut élevé dans l'abbaïe de S. Gal, où il fit ses études. Les jours de fêtes il alloit visiter sainte Viborade la recluse, qui lui parlant par sa fenêtre lui donnoit de saintes instructions particulierement pour conserver la pureté ; & pour marque de cette vertu elle lui donna sa ceinture avec une partie de son cilice pour lui servir d'oreiller en dormant. L'affection pour cette sainte qu'il nommoit sa nourrice, lui fit prolonger ses études : il la consulta s'il devoit se faire moine à S. Gal,

Vita S. Viborn. 17. comme il y étoit invité par les freres qui vouloient l'avoir pour abbe : mais elle lui dit, qu'il étoit destiné à être évêque sur un fleuve plus à l'Orient, & qu'il y souffriroit de grandes peines.

Udalric aïant achevé ses études à saint Gal, retourna chez ses parens ; & ils le mirent au service d'Adalberon évêque d'Ausbourg, qui remplissoit ce siége depuis l'an 887. Il étoit sçavant, particulierement en musique, & le roi Loüis fils d'Arnoul lui donnoit grande part au gouvernement de l'état. Il donna à Udalric en-

tre autres bienfaits la charge de chambrier de ſon égliſe : & c'étoit lui qui diſtribuoit les habits au clergé & aux pauvres. Dans ce tems-là Udalric alla en pelerinage à Rome, où le pape lui apprit la mort d'Adalberon ſon évêque, & lui prédit qu'il lui ſuccederoit un jour. C'étoit l'an 909. Hiltin fut alors ordonné évêque d'Ausbourg ; & Udalric ne le trouvant pas d'aſſez grande qualité pour demeurer à ſon ſervice, ſe retira près de ſa mere devenuë veuve, prour prendre ſoin d'elle.

L'évêque Hiltin mourut quinze ans après, c'eſt-à-dire l'an 624. & alors à la ſollicitation de Burchard duc d'Allemagne neveu d'Udalric & d'autres de ſes parens, il fut preſenté au roi Henri pour être pourvû de cet évêché, que le roi lui accorda en conſideration de ſa doctrine. On l'amena à Ausbourg où il fut ordonné le jour des Innocens. Il s'appliqua d'abord à rebâtir ſon égliſe brûlée ſous ſon predeceſſeur : ce qu'il eut bien de la peine à executer, parce que les païens, c'eſt-à-dire, les Hongrois, avoient brûlé & pillé les villes voiſines, tué la plus grande partie des ſerfs de l'égliſe, & laiſſé les autres dans une extrême pauvreté. Cependant l'évêque alloit de tems en tems à la cour rendre ſes ſervices au roi.

X. Egliſe d'Eſpagne. *Sampir. p. 66. 67.*

En Eſpagne Alphonſe IV. aïant regné quelques années réſolut de quitter le monde & d'embraſſer la vie monaſtique. Comme ſon fils Ordogne étoit en bas âge, il envoïa querir ſon frere Ramir, lui découvrit ſon deſſein, lui ceda le roïaume & ſe retira au monaſtere de S. Fagon. Mais quelque tems après aïant voulu reprendre la couronne, il fut pris par ſon frere qui lui fit crever les yeux. Alfonſe le moine, car le nom lui

AN. 933. en est demeuré regna en tout sept ans & sept mois. Ramir II. son frere recommença à regner l'an 933. Ere 971. il consacra à Dieu sa fille Geloire ou Eluire, & bâtit pour elle dans la ville de Leon un grand monastere en l'honneur de S. Sauveur. Il bâtit encore quatre autres monasteres, & à la fin de sa vie par les instantes prieres des évêques & des abbez il reçut la confession, c'est-à-dire, l'habit monastique, & mourut après avoir regné dix-huit ans & près de trois mois. Son fils Ordogne III. lui succeda l'an 945. Ere 983.

V. Cang. gloss. confess.
Moral. XVII. c. 19.

XI. Alberic maître de Rome. *Luitpr. III. c. 12.*

A Rome le roi Hugues croïant sa domination bien affermie, commença à mépriser les Romains & particulierement Alberic, fils de Marozie sa nouvelle épouse & du marquis Adalbert. Comme par ordre de sa mere il donnoit à laver au roi son beau-pere, celui-ci lui donna un souflet, parce qu'il lui avoit trop versé d'eau. Alberic, outré de cet affront, assembla les Romains, les excita si violemment contre Hugues & contre sa propre mere, qu'ils choisirent Alberic même pour leur chef, & allerent aussi-tôt attaquer le château saint Ange pour ne pas donner le tems à Hugues d'assembler ses troupes. Il fut tellement épouvanté qu'il se sauva par l'endroit où la forteresse joignoit les murs de la ville. Alberic ainsi maître de Rome tint enfermez dans le château Marozie sa mere & le pape Jean son frere.

XII. Theophylacte patriarche de C. P. *Luitpr. legat. Post. Theoth. p. 254. n. 19. Sim. Magist. n. 52.*

On dit que tandis qu'il le tenoit ainsi captif dans une chambre, il l'obligea à accorder le pallium à Theophilacte patriarche de C. P. & à ses successeurs à perpetuité. Nicolas le mystique mourut l'an 925. indiction treiziéme le quinziéme jour de Mai, après avoir tenu le siége de C. P. quatorze ans depuis son retablissement

ment arrivé en 911. Etienne métropolitain d'Amasée qui étoit eunuque, fut reconnu patriarche au mois d'Août de la même année 925. mais il ne jouit de cette dignité que deux ans & onze mois, & mourut le quinziéme de Juillet l'an 928. Son successeur fut le moine Triphon qui étoit en reputation de sainteté; & toutefois il souffrit contre les regles de n'être ordonné que pour un tems, jusqu'à ce que Theophilacte fils de l'empereur Romain Lecapene fût en âge de recevoir la dignité patriarcale, qui lui étoit destinée; & c'est le premier exemple illustre de cet abus, nommé depuis confidence.

AN. 933.

Sup. liv. LIX. n. 47.

Triphon fut ordonné patriarche de C. P. le quatorziéme de Decembre 928. & son tems étant expiré, il fut déposé au mois d'Août de l'indiction quatriéme qui étoit l'an 931. Il se retira à son monastere où il mourut & le siége de C. P. demeura vacant pendant un an & cinq mois, parce que Theophilacte étoit encore trop jeune. Enfin il fut ordonné le jour de la purification second de Février l'an 933. indiction sixiéme; & cette ordination se fit du consentement du pape, qui avoit envoyé des légats avec une lettre synodique pour l'autoriser. Theophylacte tint le siége de C.P. vingt-trois ans. C'est Luitprand qui étoit à C. P. trente-cinq ans après, qui dit que le pape lui accorda le pallium à perpetuité: mais il ne paroît pas que jusqu'alors les patriarches ou les autres évêques d'Orient eussent reçu du pape le pallium.

Anon. n. 32. p. 261.

n. 34. Sim. Mag. 43.

XIII. Etat de l'Orient.

La même année 933. Christodule patriarche Melquite d'Alexandrie mourut après vingt-six ans de pontificat, & fut enterré à Fostat capitale d'Egypte depuis la conquête des Musulmans. Son successeur fut Euty-

Eutych. to. 2. p. 524.
Sup. liv. LIV. n. 41.

AN. 933. chius medecin de la même ville. Il étoit âgé de soixante ans quand il fut ordonné patriarche le huitiéme jour du second mois Arabe l'an de l'hegire 321. de Dioclétien 649. la premiere année du Calife Alcaher. Le nom Arabe de ce patriarche étoit Saïd qui signifie heureux, & le nom grec d'Eutychius en est la traduction. Nous avons de lui un abregé d'histoire universelle depuis la création du monde jusqu'à son tems écrit en Arabe, qui étoit sa langue naturelle; cet abregé, bien qu'il ne soit pas exact, ne laisse pas d'être précieux; & c'est d'où j'ai tiré la suite des patriarches Melquites d'Alexandrie, que je ne pourrai plus continuer. Le pontificat d'Eutychius ne fut que de sept ans, pendant lesquels il fut presque toûjours en division avec son peuple; dont la plûpart étoient Jacobites. Mais Acchid fils de Taage, qui commandoit alors en Egypte, exigea d'eux de si grosses sommes, & leur fit tant d'avanies, qu'il les mit d'accord avec leur patriarche, & les reduisit à s'assembler dans la même église. Eutychius mourut l'an 940. 328. de l'hegire.

Eutych. to. 2. p. 517. Bibl. Or. p. 736.

Elmac. lib. 3. c. 1. p. 208.

Chr. Or. p. 111.

Le patriarche Jacobite d'Alexandrie étoit Gabriel ordonné l'an 916. après les quatorze ans de vacance. Il imposa un dinar d'or de tribut par an à chacun de ceux de son obéïssance tant hommes que femmes, & tint le siége vingt-un an & demi jusqu'en 938. Nous avons toute la suite de ces patriarches Jacobites d'Alexandrie. A Antioche le patriarche Melquite Elie mourut l'an 317. de l'hegire au sixiéme mois, c'est-à-dire, l'an 929. Le siége vaqua quatre ans, & la premiere année du Calife Radi 323. de l'hegire 935. de Jesus-Christ, on ordonna patriarche Theodose autrement nommé Etienne. Il étoit cateb ou écrivain, & avoit été à Bagdad avec

Eutych. p. 523.

p. 528.

l'eunuque Mounés tresorier du Calife. Le patriarche de Jerusalem étoit Christofle, qui avoit deux fils & deux filles. De son tems les Musulmans aïant excité du tumulte dans l'église de Constantin, en brûlerent les portes vers la fête de pâque l'an 325. 937. & pillerent l'église du saint Sepulcre. *p. 531.*

Quant aux Califes, après Moctafi qui mourut l'an 295. 908. succeda son frere Jafar Aboulfadel, sous le nom d'Almouctadir-billa. Il n'avoit que treize ans & en regna vingt-cinq, ce qui n'étoit encore arrivé à aucun Calife. De son tems commença la secte ou plûtôt le parti des Fatimites. En 298. 910. Mahomet, autrement Obeïdalla Arabe sortit de la province d'Irac, prétendant être de la race d'Ali & de Fatima fille du prophete, vint en Afrique à Segelmesse & se fit reconnoître Emir-almoumenin, c'est-à-dire, prince des fideles: se donnant le titre de Mehedi respecté parmi eux. Il se rendit maître de tout ce que les Musulmans avoient en Afrique & de la Sicile, ne reconnoissant point le Calife de Bagdad; & cette puissance passa à sa posterité. En Arabie Aboutaher Carmatien, secte qui s'etoit élevée sous le Calife precedent, défit en 312. 924. la caravane de la Mecque, ensorte que le pelerinage cessa pendant douze ans. Il prit la même ville de la Mecque & enleva la pierre noire, l'objet de la devotion des Musulmans, qui fut rachetée une somme immense. En 315, 927. commença en Perse un nouveau roïaume nommé Dilem. Ainsi se divisoit l'empire des Musulmans. Le Calife Mouctadir fut tué en 320. 932. âgé de trente-huit ans, & on mit à sa place Mahomet Aboulmansor sous le nom d'Alcaher-billa: mais il se gouverna si mal, qu'après dix-huit mois il fut dé-

Elm. lib. 2. c. 16.

Id. p. 187. Bibl. Orient. Fathemiah. p. 342. Mahadi p. 531.

posé par les soldats qui pillerent Bagdad. Il vêcut encore onze ans reduit à demander l'aumône dans la mosquée.

Son successeur fut son neveu Ahmed Aboulabas fils du Calife Mouctadir. On nomma celui-ci Arradi-billa, & il regna près de sept ans depuis 322. 934. jusques en 329. 940. De son tems la puissance des Califes tomba entierement, & tout ce grand empire se divisa entre plusieurs seigneurs, qui faisoient porter à leur tresor l'argent des tributs, prenoient les armes & les quittoient quand il leur plaisoit, & ne laissoient au Calife que le nom de souverain. Car ils le reconnoissoient toûjours pour chef de la religion & de l'empire: ils le nommoient à la priere publique, & mettoient son nom sur la monnoïe: enfin ils recevoient de lui l'investiture, dont le signe étoit un étendart: mais il ne la refusoit jamais à celui qui se trouvoit le plus fort. L'Egypte donc & la Syrie avoient un maître, le Diarbecre ou Mesopotamie un autre, l'Arabie un autre, la Perse un autre & ainsi du reste. Bagdad même où le Calife residoit avoit un autre seigneur sous le titre d'Emir des Emirs. Il y avoit long-tems que les Musulmans d'Espagne étoient indépendans, & ceux d'Afrique commençoient aussi à l'être sous le fils de Mehedi qui prit le nom de Caïmbiamrilla, c'est-à-dire, établi par l'ordre de Dieu. Je ne nommerai donc plus ces fantômes de Califes qui residoient à Bagdad, & qui durerent encore plusieurs siécles; & si je suis obligé de parler de quelques-uns de ces princes Musulmans, je nommerai celui qui avoit l'autorité effective. Radi fut le dernier Calife de Bagdad, qui fit dans la mosquée la priere sur la tribune le vendredi, qui disposa des armées

& des finances, qui eut des officiers pour sa bouche & pour les autres services domestiques comme ses prédecesseurs; & il mourut, comme plusieurs d'entre eux, de débauches avec les femmes.

AN. 936.

XIV. Mort de Jean XI. Leon VII. pape. *Frod. vers. p. 607. Id. Chr. 936.*

Jean XI. ne porta le nom de pape qu'environ deux ans. Soit qu'il ne fût plus regardé comme tel depuis sa prison, soit qu'il fut mort dès l'an 633. auquel cas il y auroit eu trois ans de vacance: car Leon VII. son successeur ne fut ordonné qu'en 936. C'étoit un serviteur de Dieu, qui bien loin de rechercher cette dignité, fit ce qu'il put pour l'éviter, & y fut élevé malgré lui. Il continua sa maniere de vivre, appliqué à la priere & à la méditation des choses celestes; affable, sage & agréable dans ses discours. Frodoard qui le décrit ainsi, l'avoit vû, avoit mangé & conversé avec lui. Leon tint le saint siege trois ans & demi, Alberic étant toûjours maître de Rome, nonobstant les vains efforts de Hugues pour la reprendre.

XV. S. Odon à Rome. *Vita Od. lib. 1, n. 27.*

Le pape voulant les accorder fit venir à Rome la même année 936. Odon abbé de Clugni, dont le credit étoit grand auprès du roi Hugues. Odon visita en passant le solitaire Adegrim son ancien ami; qui lui dit, qu'à une telle heure d'un tel jour saint Martin lui avoit apparu, & lui avoit dit, qu'il venoit de Rome & alloit en France assister au sacre du roi Louis, qui se devoit faire le même jour. Odon marqua le jour & l'heure, & trouva depuis que la revelation étoit veritable. Le roi Charles le Simple étoit mort dès l'an 929. le septiéme d'Octobre à Peronne, où le comte Hebert le tenoit en prison: mais sa mort n'apporta aucun changement aux affaires, du vivant de Raoul, qui étoit reconnu pour roi. Celui-ci mourut le quinziéme



AN. 936.

de Janvier 936. & alors les seigneurs rappellerent en France Louis fils de Charles le Simple, que sa mere Ogive avoit emmené en Angleterre près du roi Edelstan son frere. Il fut sacré à Laon par Artaud archevêque de Reims en presence des seigneurs & de plus de vingt évêques, le dimanche dix-neuviéme de Juin 936. son séjour en Angleterre l'a fait depuis nommer Louis d'Outremer.

Chr. Frod. 936. & hist. 4. c. 26.

Luitpr. IV. c. 1. Vita lib. II. n. 9.

L'abbé Odon étant arrivé à Rome procura la paix entre le roi Hugues & Alberic, à qui le roi donna sa fille en mariage. Le prince Alberic conçut tant de respect pour Odon, qu'il vouloit faire cuper les mains à un païsan qui avoit pensé le frapper: mais le saint abbé l'en empêcha. Le pape & tout le clergé de Rome l'obligerent à rétablir le monastere de saint Paul comme il avoit été autrefois; & il y faisoit ordinairement sa demeure tant qu'il fut à Rome. En ce voyage Odon fit paroître sa patience & sa charité répandant par tout des aumônes abondantes. Passant à Sienne où la famine étoit, il vit dans la ruë trois hommes qui paroissoient de qualité; & pour leur épargner la honte de recevoir l'aumône, il fit semblant d'avoir envie des grains de laurier qu'il trouva à leur porte, & les acheta bien cher.

Lib. I. n. 27.

Lib. II. n. 7.

XVI. Sarrasins en Italie.

Luitpr. I. c. 1.

Depuis environ cinquante ans les Sarrasins s'étoient établis en Lombardie à Frassinet, ou Frainet port dans le golfe de Grimaud, entre Toulon & Frejus. Ils ne furent d'abord que vingt, qui venant d'Espagne dans une barque, furent poussez en Italie malgré eux par le vent contraire. Aïant trouvé le lieu avantageux, ils firent venir cent autres des leurs; & profitant de la division des habitans du païs, ils s'y maintinrent & s'y accrurent, de sorte qu'oc-

cupant les passages des Alpes, ils rendoient le chemin fort dangereux aux pelerins qui alloient à Rome. Cette année s'étant avancez jusqu'à Aqui à cinquante milles de Pavie ils furent battus, mais d'autres venant d'Afrique avec une grande flote surprirent Genes, tuerent tout excepté les femmes & les enfans; & emporterent sur leurs vaisseaux tous les tresors des églises & les richesses de la ville. Cette même année 936. ils tuerent plusieurs pelerins en revenant d'une course qu'ils avoient faite pour piller la haute Allemagne. En 940. une troupe d'Anglois & de Gaulois qui alloient à Rome furent obligez de s'en revenir, quelques-uns d'entre-eux aïant été tuez par les Sarrasins, qui avoient pris Agaune & brûlé le fameux monastere de S. Maurice. Enfin ils s'accorderent à laisser passer les pelerins en païant tribut.

Id. IV. c. 21.

Frod. Chr. 936. 940. 951.

Manassés archevêque d'Arles voulant profiter de la puissance du roi Hugues dont il étoit parent, abandonna son église & vint en Italie, où le roi, pour affermir lui-même sa domination, lui donna les évêchez de Verone, de Mantouë & de Trente, avec le gouvernement du Trentin : ce qui l'engagea à devenir guerrier plûtôt qu'évêque. Il prétendoit justifier cette pluralité d'évêchez, en disant que saint Pierre avoit passé d'Antioche à Rome, qui étoit alors la plus puissante ville du monde: qu'ensuite il avoit donné à S. Marc son disciple le gouvernement de l'église d'Antioche, sans préjudice de celle d'Aquilée que le même S. Marc fonda, & de celle d'Alexandrie où il passa bien-tôt. Tant Manassés étoit savant dans l'histoire ecclesiastique.

XVII.
Lettre du pape pour la Baviere.

Gerard archevêque de Lorc, dont le siége fut depuis transferé à Juvave ou Salsbourg, étant venu à Rome,

consulta le pape sur plusieurs abus qui regnoient en Baviere & dans les païs voisins ; & rapporta une lettre adressée aux rois, aux ducs, aux évêques de Juvave, de Ratisbonne, de Frisingue & de Sebone ou Siben, dont le siége fut depuis transferé à Brixen. Le pape Leon dans cette lettre répond ainsi aux consultations de l'archevêque Gerard: On demande si on doit mettre en penitence ceux qui ont fait mourir des devins, des enchanteresses ou des sorciers. Réponse. Quoique l'ancienne loi les condamne à mort, le jugement ecclesiastique leur sauve la vie, pour faire pénitence : mais s'ils ne s'y soumettent pas, ils sont sujets aux loix humaines, dont la rigueur sera innocemment exercée contre eux.

Epist. 3. to. 9. Conc. p. 596.

L'évêque doit-il dire *Pax vobis*, ou *Dominus vobiscum*? vous devez suivre l'usage de l'église Romaine: où nous disons *Pax vobis* les dimanches & les fêtes : mais non aux jours de jeûne. Il défend de dire l'oraison dominicale à la benediction de la table, comme devant être reservée au sacrifice: mais l'usage contraire l'a emporté. L'archevêque Gerard nous a rapporté, continuë le pape, un désordre déplorable, que les prêtres se marient publiquement; & a demandé si leurs enfans peuvent être promûs aux ordres. On voit combien ces mariages sont criminels par le concile de Nicée, qui défend aux prêtres de loger même avec des femmes ; & le concile de Neocesarée ordonne de déposer un prêtre qui se marie, ce que nous voulons qui soit exécuté : mais les enfans ne doivent point porter l'iniquité de leurs peres suivant le prophete. Les corévêques, il y en avoit donc encore, ne doivent ni consacrer les églises, ni ordonner des prêtres, ni donner la confirmation. Il est défendu

Ezech. XVIII. 20.

fendu d'époufer fa marraine ou fa filleule. Ceux qui étant parens au troifiéme ou au quatriéme degré fe font mariez fans le fçavoir, doivent être foumis à penitence. A la fin de la lettre le pape ordonne aux évêques d'obéïr à l'archevêque Gerard comme fon vicaire, & il enjoint à Eberard duc de Baviere de lui prêter fecours. AN. 936.

XVIII. Mort de Henri l'Oifeleur. *Regin. Contin. 934. Herm. Marian. &c. Vitiq. lib. 1.*

La Germanie venoit de changer de maître par le décès de Henri l'Oifeleur, qui après avoir regné dix-fept ans, mourut le famedi fecond jour de Juillet 936. Deux ans auparavant il avoit remporté fur les Hongrois une infigne victoire, que l'on attribuë à fa pieté. Car avant que de leur déclarer la guerre, pour s'affranchir du tribut qu'il leur païoit, il affembla fon peuple, & dit : Je vous ai dépoüillez jufqu'ici vous & vos enfans, pour remplir les trefors des Hongrois. Maintenant je fuis obligé de dépoüiller les églifes & leurs miniftres. Que me confeillez-vous ? Prendrai-je l'argent deftiné au fervice de Dieu, pour le donner à fes ennemis, & nous racheter de leurs mains ; ou n'attendrons-nous d'être rachetez que de Dieu ? Le peuple s'écria, qu'il n'attendoit fon falut que de Dieu, & levant les mains au ciel, il promit de fervir en cette guerre. On refufa le tribut aux Hongrois, ils attaquerent la Saxe & la Turinge : ils furent défaits par tout ; & le roi Henri appliqua au fervice de Dieu & au foulagement des pauvres le tribut qu'on leur païoit.

Le grand étendart du roi Henri qu'il faifoit porter devant lui dans les combats, avoit le nom & l'image d'un ange ; & ce prince avoit grande confiance en une lance, que l'on difoit avoir été celle du grand Conftan- *Vita S. Udr.*

AN. 936.

Baron. Act. B. sec. 5. p. 264. Luitp. lib. IV. c. 12.

tin, ornée en forme de croix des cloux de N. S. Cette lance étoit en la possession de Rodolfe II. roi de Bourgogne, à qui le roi Henri la fit demander, offrant une grande récompense. Rodolfe répondit qu'il ne s'en déferoit jamais: mais Henri l'aïant menacé de désoler tout son roïaume par le fer & par le feu, il se rendit; & le roi Henri ravi d'avoir enfin ce tresor, donna au roi Rodolfe de grands presens en or & en argent, & une bonne partie de la Suabe.

XIX. Eglises du Nort

Regin. Cont. an. 931. Herim Mar. Sigeb. 930. Adam. Brem. c. 48. Helm. Chr. Sl. 1. c. 8. Adam. c. 44.

Le roi Henri travailla aussi à la conversion des infideles, & fit baptiser un roi des Abodrites & un roi des Danois ou Normans. Il réprima leur roi Gourm, ce grand ennemi des Chrétiens, & le réduisit à demander la paix : puis il mit à Slesvic une colonie de Saxons & un marquis ou gouverneur de frontiere. Alors Unni archevêque de Breme voïant la porte ouverte à l'évangile, entreprit de rétablir l'église de Hambourg négligée depuis long-tems. Il résolut de faire par lui-même la visite de son vaste diocése; & le peuple de Breme le suivit, ne pouvant souffrir son absence, & prêt à s'exposer à tout avec lui. Unni étant arrivé chez les Danois, ne put rien gagner sur leur roi Gourm : mais il convertit son fils Harold, ensorte qu'il permit la profession publique du Christianisme; quoiqu'il ne fut pas encore baptisé.

30. L'archevêque aïant donc ordonné des prêtres dans chaque église de Danemarc, recommanda les fideles au roi Harold; & avec son secours & un ambassadeur de sa part il parcourut les isles des Danois : prêchant l'évangile aux infideles, & affermissant dans la foi les Chrétiens qu'il trouvoit captifs. Puis, suivant les tra-

ces de S. Anscaire son prédecesseur, il passa la mer Baltique & vint au port de Birca. Car pendant soixante-dix ans qui s'étoient écoulez depuis la mort de S. Anscaire, aucun missionnaire n'avoit osé passer en Suede, que le seul prêtre Rimbert. L'archevêque Unni y étant donc arrivé, trouva que la religion Chrétienne y avoit été entierement oubliée pendant les regnes courts & sanglans de plusieurs rois : ainsi il eut bien de la peine à se faire écouter. Il avoit achevé sa mission, & se préparoit au retour, quand il fut attaqué de maladie, & mourut vers la mi-Septembre l'an 936. indiction neuviéme. Ses disciples enterrerent son corps à Birca où il étoit mort, & emporterent son chef à Breme où ils l'enterrerent à saint Pierre devant l'autel. Il avoit tenu ce siége dix-huit ans. Son successeur fut Adaldague qui le tint cinquante-quatre ans. Il étoit de famille noble, parent & disciple d'Adaluard évêque de Verden; qui prêchoit les Sclaves dans le tems que l'archevêque Unni prêchoit chez les Suedois. Adaluard étoit connu à la cour d'Allemagne, & y fit connoître le jeune Adaldague qui étoit bienfait de sa personne, mais plus aimable par ses mœurs. On le tira du chœur de l'église d'Hildesheim; & une rencontre singuliere contribua à sa promotion. La reine Mathilde voïant le roi Henri son époux à l'extrêmité alla se mettre en prieres dans l'église; & les cris du peuple lui aïant appris qu'il étoit mort, elle demanda s'il y avoit quelque prêtre encore à jeûn, qui pût celebrer la messe pour lui. Adaldague s'y offrit : la reine lui dona sur le champ des bracelets d'or qu'elle portoit : elle lui sçut gré toute sa vie d'avoir dit la premiere messe pour l'ame du roi son époux, & l'arche-

Sup. liv. XLVIII. n. 31.
Sup. liv. L. n. 38.
c. 31.

Vita B. Math c. 2. n. 9.
Bol. 14. Mart. to. 7. p. 361.

vêque Unni étant mort deux mois après, elle obtint pour lui du roi Otton son fils l'archevêché de Brême. Elle fit porter le corps du roi Henri à Quedlimbourg près d'Halberstat où elle avoit résolu avec lui de fonder un monastere de filles, ce qu'elle executa incontinent. C'étoient toutes personnes nobles, & Mathilde se retira avec elles pour y achever ses jours.

Acta. sec. 5. Ben. p. 347.

Elle avoit été élevée dans son enfance au monastere d'Erford près de son aïeule qui en étoit abbesse, pour y apprendre la religion & les ouvrages convenables à son sexe. Elle en fut tirée pour épouser Henri vers l'an 913. Depuis son mariage elle avança toûjours en vertu, ornée au dehors de soïe & de pierreries, mais pleine de compassion & d'humilité. Pour prier la nuit elle se levoit d'auprès du roi son époux qui faisoit semblant de l'ignorer. Ils gardoient la continence les jours marquez par l'eglise suivant l'usage observé encore alors religieusement. Toutefois un jeudi saint le roi Henri aïant pris plus de vin qu'à l'ordinaire, obligea la reine malgré elle à violer cette regle : ce que les historiens ont remarqué comme une tache en la vie de ce prince ; & de-là vint leur fils Henri duc de Baviere pour qui Mathilde eut une prédilection singuliere, mais ce fut la source de grands malheurs.

Vita. c. 2. n. 7.

XX. Otton R. de Germanie.

Car après la mort du roi Henri, la reine souhaitoit de faire reconnoître ce fils pour son successeur ; & il y avoit un prétexte de le préferer à Otton son aîné, en ce que celui-ci étoit né avant que le pere fût roi. Otton déja désigné par le pere l'emporta suivant le suffrage des François Orientaux & des Saxons : mais Henri garda toûjours des prétentions, & se revolta plu-

ſieurs fois. Ils avoient un troiſiéme frere nommé Brunon qui dès l'enfance fut appliqué à l'étude, & deſtiné au ſervice de l'égliſe. AN. 936.

Le lieu du couronnement d'Otton fut marqué à Aix-la-Chapelle : où premierement les ſeigneurs lui prêterent ſerment de fidelité hors de l'égliſe, dans laquelle Hildelbert archevêque de Maïence l'attendoit avec tout le clergé. L'archevêque de Treves à cauſe de l'antiquité de ſon ſiége & celui de Cologne comme dioceſain prétendoient faire cette cérémonie : mais ils cederent au mérite de l'archevêque de Maïence. Celui de Cologne étoit Vicfred qui avoit ſuccedé à Herman, mort en 925. L'archevêque de Treves étoit Robert oncle d'Otton & frere de la reine Mathilde ſa mere, qui avoit ſuccedé à Roger mort en 934. Quand Otton entra dans l'égliſe, l'archevêque de Maïence s'avança & lui toucha la main droite, puis ſe tournant vers le peuple qui rempliſſoit les galeries hautes & baſſes, il dit : Voici Otton que je vous amene, Dieu l'a choiſi, le roi Henri l'a déſigné depuis long-tems, tous les ſeigneurs viennent de le faire roi. Si cette élection vous eſt agréable, témoignez-le en levant les mains au ciel : tout le peuple leva la main avec de grands cris, pour ſouhaiter au nouveau prince toute ſorte de proſperité. *Vitiq. lib. 2.*

Alors l'archevêque s'avança avec le roi qui étoit revêtu d'une tunique étroite à la Françoiſe, & le mena derriere l'autel ſur lequel étoient les ornemens roïaux, ſçavoir, l'epée avec le ceinturon, le manteau avec les bracelets, le bâton avec le ſceptre & le diadéme. L'archevêque prit l'épée, & ſe tournant vers le roi, lui dit : Recevez cette épée pour repouſſer tous les ennemis de Jeſus-Chriſt, barbares & mauvais Chrétiens,

AN. 936. puisque Dieu vous donne la puissance de tout l'empire François pour affermir la paix des Chrétiens. Il prononça des prieres semblables en lui donnant les autres ornemens. Il lui fit l'onction de l'huile sainte, & enfin lui & l'archevêque de Treves le couronnerent. Ils le menerent au trône élevé entre deux colomnes de marbre afin qu'il fût vû de tout le peuple; & la messe aïant été célebrée, le roi descendit au palais, & s'assit à la table de marbre avec les évêques pour le festin solemnel étant suivi par les ducs. C'étoit en 936. & Otton regna trente-six ans. Mais Hildebert archevêque de Maïence ne survêcut pas long-tems à cette ceremonie: il mourut l'an 937. le dernier de Mai, & son successeur fut Frideric aussi moine de Fulde.

Mabill. act. sæc. 6. p. 573.

Ce fut par le conseil de ce prélat, d'Adaldague archevêque de Brême & de plusieurs autres évêques que le roi Otton voulant établir la religion Chrétienne chez les Sclaves voisins de l'Elbe qu'il avoit vaincus, fortifia la ville de Magdebourg, & y fonda un monastere: à quoi il fut excité & aidé par la pieuse reine Edithe son épouse. Il y fit apporter les reliques de S. Innocent martyr, apparemment celui de la legion Thebéene, qui lui furent envoïées par Rodolphe roi de Bourgogne. Le monastere fut établi le vingt-troisiéme de Septembre 937. la seconde année du regne d'Otton, & dédié à S. Pierre, S. Maurice, & S. Innocent; & mis sous la protection du saint siége. Magdebourg fut aussi nommé Parthenopolis, c'est-à-dire, la ville de la vierge. Le premier abbé du nouveau monastere fut Annon, depuis évêque de Vormes.

XXI.
S. Vincessas
Ditmar. l. 2.

Le roi Otton dès le commencement de son regne fit la guerre à Bolessas duc des Sclaves de Bohéme, qui

avoit fait mourir son frere le duc Venceslas. Ils étoient fils de Vratislas & petits-fils de Borivoï premier Chrétien entre les ducs de Bohéme. Drahomire leur mere étoit païenne, & avoit élevé Boleslas : Venceslas avoit été élevé par Ludmille son aïeule Chrétienne & très-pieuse. Le duc Vratislas aïant laissé ses enfans en bas âge, Drahomire s'empara du gouvernement, abolit l'exercice de la religion Chrétienne, & excita une violente persecution. Ludmille pour en arrêter le progrès, fit déclarer duc Venceslas, & on fit un partage des états de Bohéme entre lui & son frere. Venceslas étoit non-seulement Chrétien, mais très-pieux & la religion étoit florissante dans son partage. Ce que Drahomire ne pouvant souffrir, elle fit assassiner Ludmille sa belle-mere, qui est comptée pour sainte & martyre. Enfin Boleslas voulant secouer le joug du roi Otton, à qui son frere Venceslas étoit fidele, se laissa emporter à l'envie, à l'ambition & à la haine du Christianisme, jusques à entreprendre sur la vie de son frere Venceslas ; & on dit même qu'il le tua de sa main. Ensuite craignant un prince voisin, il lui déclara la guerre. Celui-ci envoïa en Saxe demander du secours : le roi Otton lui envoïa, & commença ainsi une guerre contre Boleslas, qui dura jusques à la quatorziéme année du regné d'Otton, c'est-à-dire, l'an 950. Saint Venceslas est honoré le vingt-huitiéme de Septembre, & a été canonisé de nos jours par Clement X. en 1670.

Sigeb. Chr. an. 938.
Vita ap. Sur. 28 Sept.
Sup. liv. LIII. n. 26.
Martyr. R. 28. Sept.

XXII.
Hongrois en France, &c.

Les Hongrois s'efforcerent d'entrer dans la partie occidentale de la Saxe, d'où le roi Otton les repoussa vigoureusement. Mais ils firent de grands ravages dans la Franconie, la haute Allemagne, la Gaule, jusques à l'Ocean & la Bourgogne. L'an 937. ils entrerent en

Vitteq. lib. 2.
Herm. Chr. 937.
Id. in fine.
Fled. an. 937.

AN. 937.

France par la Champagne, ravagerent le plat païs ; brûlerent plusieurs maisons & plusieurs églises, & emmenerent un grand nombre de captifs. Il y eut toutefois quelques églises qu'ils ne purent brûler, comme celle de sainte Macre à Fismes, & celle de S. Basle ; & un moine d'Orbais qu'ils avoient pris ne put jamais être blessé de leurs flêches ni de leurs épées. Ce que Frodoard rapporte comme des miracles. De Bourgogne les Hongrois passerent en Italie, & vinrent jusques à Capouë, à Benevent & à Nole. Ils enleverent plusieurs serfs de l'abbaïe du Mont-Cassin ; & pour les racheter on donna quantité de vases d'argent & d'ornemens d'étoffes précieuses, dont le prix marqué montoit à plus de cent cinquante besans d'or. Mais étant entrez chez les Marses dans l'Abruze d'aujourd'hui, & y faisant les mêmes ravages : ces peuples avec les Peligniens en tuerent la plus grande partie, & retirerent un grand butin.

Chr. Cassin. c. 55.

XXIII. Artaud chassé de Reims.

Flod. Chr. an. 540. hist. IV. c. 28.

Libel Artaldi. 9. Conc. p. 628. C.

Après qu'Artaud eut gouverné l'église de Reims huit ans & sept mois, Hugues comte de Paris & Hebert comte de Vermandois indignez de son attachement au roi Loüis, qu'il avoit sacré, vinrent assieger Reims avec Guillaume duc de Normandie & quelques évêques de France & de Bourgogne. Le siége ne dura que six jours ; & Artaud abandonné de presque tous ses vassaux, fut obligé de se rendre. Le comte Hebert étant entré dans la ville, le fit venir à S. Remi devant les seigneurs & les évêques, où, partie par persuasion, partie par crainte, on le fit renoncer à l'administration de l'archevêché de Reims, se contenter des abbaïes de saint Basle & d'Avenai ; & demeurer à saint Basle. C'étoit l'an 940. Quelque tems après Artaud

Artaud ſe retira auprès du roi Loüis, avec quelques-uns de ſes parens, à qui Hebert avoit ôté les benefices ou fiefs qu'ils tenoient de l'égliſe. AN. 941.

L'anné ſuivante 941. les comtes Hugues & Hebert aſſemblerent les évêques de la province de Reims, & firent tenir un concile à Soiſſons dans l'égliſe de S. Creſpin, pour regler le gouvernement de l'archevêché. Ils envoïerent Hildegaire évêque de Beauvais, qu'Artaud lui-même avoit ordonné en 933. avec quelques autres députez vers Artaud, qui étoit à Laon à la cour du roi Loüis: lui ordonnant de ſe rendre au concile. Il répondit, qu'il ne pouvoit aller où ſes ennemis étoient aſſemblez; & ils convinrent d'un autre lieu pour conferer enſemble. Là il ſe jetta à leurs pieds, les priant pour l'amour de Dieu, de lui donner un conſeil convenable à eux & à lui. Ils le preſſerent de conſentir à l'ordination de Hugues, promettant d'obtenir pour lui quelque partie des biens de l'archevêché. Artaud après avoir long-tems differé de répondre, les voïant fermes dans leur réſolution, ſe leva, & leur déclara tout haut, qu'il leur défendoit ſous peine d'excommunication, d'ordonner un archevêque de Reims de ſon vivant: s'ils le faiſoient, il appelloit au ſaint ſiége. Cette proteſtation les aïant irritez, pour ſe retirer de leurs mains & pouvoir retourner à Laon, il adoucit ſa réponſe, & les pria d'envoïer avec lui quelqu'un, qui pût leur rapporter la réſolution qu'il prendroit avec la reine & ſon conſeil: car le roi n'y étoit pas. Ils envoïerent Derolde évêque d'Amiens: mais quand Artaud ſe vit à Laon en ſûreté devant la reine & les ſeigneurs de ſa cour, il réïtera la menace d'excommunication & d'appellation au pape: excommuniant Derolde lui-même, en cas

Libell. Artald.

AN. 941. qu'il ne fit pas un rapport fidele de ce qu'il venoit d'entendre.

Le concile de Soissons ne laissa pas de passer outre. On prétendit qu'Artaud, aïant une fois renoncé avec serment à l'administration de son église, ne pouvoit plus y revenir. On fit valoir les plaintes du clergé & de la noblesse sur la vacance de ce siége : enfin l'on jugea, qu'on devoit ordonner archevêque Hugues fils du comte Hebert, qui avoit été destiné depuis long-tems, & qui étoit demandé par le clergé & par le peuple, c'est-à-dire, par une partie. Il n'avoit qu'environ vingt ans, & pendant les quinze années qui s'étoient passées depuis son élection, il avoit demeuré à Auxerre, & y avoit fait ses études auprès de l'évêque Gui, qui l'avoit ordonné diacre, & Gui évêque de Soissons, l'ordonna prêtre trois mois après son retour à Reims ; ce dernier Gui étoit fils de Foulques comte d'Anjou ; & après avoir été chanoine de saint Martin de Tours, il fut ordonné évêque en 937. Suivant la résolution du concile de Soissons, les évêques se transporterent à Reims, & en ordonnerent Hugues archevêque dans l'église de S. Remi.

Sup. n. 1.

Frod. Chr.

Baron an. 940. Papebr. Conat.

Il envoia à Rome des deputez pour demander le pallium, & ils s'adresserent au pape Etienne VIII. car Leon VII. étoit mort en 939. aïant tenu le saint siege trois ans & demi. Comme Etienne étoit Allemand de naissance, les Romains le prirent en telle aversion, qu'ils lui découperent le visage, & le défigurerent de sorte, qu'il n'osoit plus paroître en public. Il tint toutefois le saint siege trois ans & quatre mois. Il accorda le pallium à Hugues pour l'archevêché de Reims ; & ses deputez vinrent en 942. avec un évêque nommé

Damase, que le pape envoïa légat en France. Il portoit des lettres aux seigneurs & à tous les habitans de France & de Bourgogne, pour reconnoître le roi Loüis, & envoïer des députez à Rome, avec menace d'excommunication, s'ils ne satisfaisoient avant Noël, & s'ils continuoient de lui faire la guerre. Sur quoi les évêques de la province de Reims, aïant conferé avec le comte Hebert, le prierent d'interceder auprès du comte Hugues, pour lui faire reconnoître le roi: car c'étoit son plus puissant adversaire. AN. 942.

XXIV. Fin de S. Odon. *Elog Odon. n. 38. sæc. 5. Act. B. p. 141.*

La même année 942. le pape Etienne fit venir à Rome pour la troisiéme fois saint Odon abbé de Clugni, afin de procurer la paix entre Hugues roi d'Italie & le patrice Alberic: car la guerre continuoit toûjours entre eux. Pendant que saint Odon fut à Rome, Alberic lui donna le monastere de S. Elie à Suppenton près de Nepi, pour y établir la réforme. Il y mit pour abbé un de ses disciples nommé Theodard, qui voïant ces anciens moines fort attachez à manger de la chair, leur faisoit apporter à grands frais du poisson des lieux d'alentour. Mais un torrent qui passoit près du monastere, forma un etang qui les exempta de cette peine. Ce qui fut regardé comme un miracle, & attribué aux prieres de S. Odon. *Vita per Io. lib. III. n. 7.*

Etant à Rome il fut attaqué d'une fiévre violente & continuë, qui le réduisit à l'extrémité; mais comme il souhaitoit ardemment de finir ses jours au tombeau de saint Martin, où il avoit commencé de goûter la pieté: il vit en songe un personnage venerable, qui lui dit: que sa mort étoit proche, & que toutefois saint Martin lui avoit obtenu un délai, pour retourner en son païs. En effet il se porta mieux, & eut assez de force *n. 12.*

AN. 942.

pour venir jusques à Tours, où il arriva près le tems de la fête du saint. Il la celebra avec une devotion extraordinaire : le quatriéme jour la fiévre le reprit, & il mourut le jour de l'octave dix-huitiéme de Novembre 942. âgé de soixante-quatre ans; la quinziéme année depuis qu'il fut abbé de Clugni. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort. Il fut enterré dans l'église de saint Julien de Tours par l'archevêque Theotilon, qui par son secours avoit rétabli ce monastere, fondé par saint Gregoire son predecesseur, & ruïné par les Normans. Theotilon mourut trois ans après en revenant de Laon pour procurer la paix entre le roi & les princes; & fut enterré dans la même église de saint Julien.

Martyr R. 18. Nov.

Frod. Chr. 945.

Entre les monasteres réformez par saint Odon, les plus connus sont les suivans. Aurillac en Auvergne, fondé depuis peu par saint Gerauld: Fleuri sur Loire, réformé à la sollicitation du comte Elisiard, qui obtint cette abbaïe de Raoul roi de France, pour la donner à saint Odon, & alla avec deux autres comtes & deux évêques l'en mettre en possession, nonobstant la résistance des anciens moines, qui se défendirent à main armée. Saint Odon réforma aussi le monastere de Sarlat en Perigord, & celui de Tulle en Limousin, depuis érigez en évêchez : saint Pierre le vif à Sens : saint Julien à Tours: Romans-Moustier au diocése de Lausane: Charlieu au diocése de Mâcon. On le reconnoissoit pour abbé de toutes ces maisons ; mais il mettoit en chacune un abbé particulier, qui étoit comme son vicaire. En Italie il reforma le monastere de saint Paul à Rome, ceux de Soupenton, de Salerne, de saint Augustin à Pavie: établissant par tout le même ordre, c'est-

Mabill. elog. p. 133.

Sup. liv. LIV. n. 22.

à-dire, la même obſervance qui ſe pratiquoit à Clugni. Il ne negligeoit pas le temporel, dont le ſoin eſt une ſuite ordinaire de la régularité. De ſon tems le monaſtere de Clugni reçût des donations ſi conſiderables, qu'il en reſte juſqu'à cent-quatre-vingt-huit chartes.

Il reſte auſſi de lui pluſieurs écrits, qui montrent ſa ſcience & ſa pieté. L'abregé des morales de ſaint Gregoire ſur Job; des hymnes & des antiennes en l'honneur de ſaint Martin; les trois livres du ſacerdoce depuis nommez ſes occupations, & à preſent ſes conferences. Etant abbé il écrivit en quatre livres la vie de ſaint Gerauld comte d'Aurillac. L'hiſtoire du retour des reliques de ſaint Martin, rapportées de Bourgogne, qu'il compoſa à la priere de Foulques le bon comte d'Anjou, & pluſieurs diſcours à la loüange de ce ſaint. Un entre autres ſur l'incendie de ſon égliſe arrivé de ce tems-là, pour montrer qu'elle ne doit ſcandaliſer perſonne, ni diminuer la devotion des fideles envers ſaint Martin. On attribuë encore à ſaint Odon la vie de ſaint Gregoire de Tours.

Mabill. elog. n. 46. Sup. n. 4.

Sup. liv. 11 . n. 56.

En pluſieurs endroits de ſes ouvrages, mais principalement dans ſes conferences, il déplore les mœurs corrompuës des Chrétiens: entre autres l'impureté, la violence & le mépris manifeſte de la juſtice. Il ſe plaint en particulier de l'abus de la ſainte euchariſtie par les communions indignes. Ce myſtere, dit-il, n'étoit pas célebré ſi frequemment dans les commencemens de l'égliſe: mais plus il étoit rare, plus on y apportoit de religion. Il dit que les reliques de ſainte Valburge aïant été miſes ſur l'autel, les miracles ceſſerent; & qu'elle apparut à un malade, & lui dit: Vous ne

II. Col. c. 28.

guériffez pas, parce que mes reliques font fur l'autel; qui ne doit fervir que pour les divins myfteres. On ôta les reliques, & les miracles recommencerent. Parlant des moines, il traite d'apoftafie le mépris de la nourriture & de l'habit prefcrit par la regle, & la proprieté, fous prétexte de laiffer pour l'ornement de l'églife.

Elog. fac. 5. Act. Ben. p. 316.

Le fucceffeur de faint Odon & le troifiéme abbé de Clugni fut Aimard, qu'il avoit fait élire dès l'année 941. avant fon dernier voïage de Rome. Aimard étoit de baffe naiffance, mais d'une grande vertu. Il fut très-zelé pour l'obfervance, & augmenta confiderablement le temporel, comme on voit dans les archives de Clugni, par 278. chartes de fon tems, qui ne fut que de fix ans.

XXV. S. Gerard de Brogne. *Vita fac. 5. Act. B. p. 248.*

Du tems même de faint Odon, la difcipline monaftique fut rétablie dans la Gaule Belgique par S. Gerard de Brogne, né fur la fin du neuviéme fiécle d'une famille noble près de Namur. Son pere defcendoit du comte Haganon favori de Charles-le-Simple, & fa mere étoit fœur d'Etienne évêque de Tongres. Gerard fut d'abord au fervice de Berenger comte de Lomage; & dès ce tems il rebâtit l'églife de Brogne dans une terre à lui, voulant y fonder un monaftere; & en attendant il y établit des clercs, pour faire l'office. C'étoit l'an 918. Le comte Berenger l'aïant envoïé à Robert comte de Paris & depuis roi, il logea à l'abbaïe de faint Denis, où il fut touché du defir de quitter le monde. Etant de retour, il obtint la permiffion du comte Berenger & de l'évêque Etienne fon oncle & fon pafteur, qui lui donna l'abfolution de fes pechez. Il revint donc à faint Denis, prit l'habit monaftique,

& demanda la permission de commencer ses études, c'est-à-dire, d'apprendre à lire: ce qu'il fit avec l'humilité d'un enfant, quoiqu'il fût déja en âge d'homme. En peu de jours il eut appris le pseautier & s'avança dans la connoissance de l'écriture sainte, faisant en même tems un grand progrès dans l'obéïssance & les autres vertus. La seconde année de sa conversion il fut ordonné acolyte par Theodulphe évêque de Paris, la troisiéme année soûdiacre, la quatriéme diacre par Fulrad son successeur, & la neuviéme année prêtre par Adelheme successeur de Fulrad.

Après dix ans de séjour à S. Denis, il en sortit l'an 928. pour venir établir son monastere de Brogne, apportant des reliques de saint Eugene martyr. Le clergé de Tongres & l'évêque même, s'opposerent d'abord au culte de ce saint, qu'ils ne connoissoient point; mais l'évêque le permit enfin, & sa translation se celebre encore à Brogne. Gerard chassa les clercs qu'il y avoit mis, & y mit des moines qu'il gouverna quelque tems: mais ne pouvant souffrir le concours du peuple, il s'enferma dans une cellule près de l'église, pour vaquer à la priere avec plus de liberté. *Molan. ad Usuard 18. Aug.*

Quelque tems après l'évêque de Cambray l'obligea de prendre soin du monastere de saint Guislain en Hainault, à la sollicitation de Gislebert duc de Lorraine un des plus puissans seigneurs de ce tems-là, gendre du roi Henri l'Oiseleur. Le monastere de saint Guislain n'étoit alors occupé que par quelques clercs dereglez & interessez, à la place desquels Gerard établit une communauté de moines, dont il fut abbé, sans cesser de l'être de Brogne. Arnould le vieux comte de Flandres, croyant avoir été guéri de la pierre par ses prie-

res, lui offrit de grands presens, & l'obligea enfin de recevoir la dîme de ses biens, pour la distribuer aux monasteres & aux pauvres, & de se charger du gouvernement de toutes les abbaïes qu'il avoit sous sa puissance.

Gerard reforma entre autres le monastere de Blandinberg où saint Pierre de Gand, fondé par saint Amand, & occupé depuis plus de cent ans par des clercs seculiers que Gerard en chassa pour leur dereglement, sans avoir égard à la noblesse dont ils se vantoient, & mit à la place des moines très-reguliers. Les clercs furieux attenterent à sa vie, & vinrent l'attaquer jusques dans l'église, comme il étoit à l'autel: mais il les étonna par sa constance, & leur pardonna. Il fit cette réforme l'an 941. & la communauté devint nombreuse en peu de tems. Trois ans après il fit apporter à saint Pierre de Gand les reliques de saint Vandrille, de saint Ansbert & de saint Vulfran, qui avoient été transportées à Bologne sur la mer en 858. pendant les ravages des Normands. Vicfrid évêque de Teroüanne, voulut s'opposer à cette translation, & conserver ce tresor dans son diocése : mais il fut obligé de ceder à la volonté du comte Arnould. On nomme jusques à dix-huit monasteres que Gerard réforma, & dont les plus connus sont saint Pierre & saint Bavon de Gand, saint Martin de Tournai, Marchienne, saint Vaast d'Arras, saint Riquier, saint Bertin, saint Omer & saint Amand. D'ailleurs il est certain que Gerard gouverna les monasteres de saint Remi à Reims & de Mouson. Sur la fin de sa vie il mit des abbez ou d'autres superieurs dans tous ces monasteres, & se retira à Brogne, pour en prendre un soin

Hist. transl. sae. 5. Bened. p. 200.

[1] *Mabill. abs n. 6. p. 250.*

ſoin particulier. Enfin il y mourut en 959. le troiſiéme d'Octobre jour auquel l'égliſe honore ſa mémoire.

Martyr. R. 3. Oct.

XXVI.
S Jean de Gorze.
Vita n. 9. p. 368.

Un autre moine illuſtre du même tems étoit Jean, depuis abbé de Gorze. Il nâquit à Vendieres entre Metz & Toul, & étudia fort bien la grammaire, l'écriture ſainte, les canons & les loix civiles. S'étant donné à Dieu, il fit une confeſſion générale, & reçut la penitence que lui impoſa Humbert reclus à Verdun, renommé par ſa vertu & ſa ſcience; & depuis ce tems Jean ne mangea point de viande, & pratiqua des jeûnes très-rigoureux. Aïant oui parler d'un ſolitaire nommé Lambert, qui vivoit dans la forêt d'Argonne, il alla le trouver, déſirant ardemment de mener la vie d'ermite. Mais Lambert étoit un homme ruſtique & ignorant, dont la pieté conſiſtoit à s'accabler de travail, quelquefois hors de raiſon: vivant d'une façon ſi extraordinaire, qu'il étoit dificile de le voir ſans rire. Il ne ſe mettoit point en peine de couvrir ſon corps, même pour ſatisfaire à la pudeur. Pour ſa nourriture il faiſoit ſouvent un pain qui lui duroit deux mois, & dont il rompoit tous les jours à coups de coignée un morceau qu'il prenoit au poids. Il mangeoit quand il n'en pouvoit plus, après deux ou trois jours de jeûne, de jour ou de nuit, ſans aucune heure reglée. Quand la fantaſie lui prenoit, il alloit dans les villes & les villages, puis tout d'un coup il ſe renfermoit dans ſa cellule. Il commençoit quelquefois la meſſe à minuit, quelquefois le ſoir ou à la pointe du jour.

Jean de Vendieres ne laiſſa pas de vivre quelque tems avec ce ſolitaire, s'étant enfermé dans une cellule, où pluſieurs perſonnes de Verdun le venoient voir pour s'édifier par ſes diſcours. Ils lui conſeillerent de quit-

ter cet extravagant; & de l'avis de Humbert il fit le voïage de Rome: alla jusques au mont Gargan, & visita en passant le Mont-Cassin & les monasteres voisins de Naples. A son retour il demeura chez lui, ne trouvant point de lieu où il pût vivre à son gré en communauté; & pratiqua en son particulier la vie monastique, veillant, priant & jeûnant rigoureusement. Humbert le fit connoître à Einolde ou Egilnolde, qui menoit à peu près la même vie de son côté. Il avoit été primicier de l'église de Toul, puis archidiacre; & ayant donné tout son bien aux pauvres, il passa quelque tems dans une caverne. Enfin ils se joignirent sept, & resolurent de passer en Italie, pour y pratiquer la perfection de la vie monastique: vivant du travail de leurs mains, dans les païs fertiles, mais abandonnez, que Jean avoit remarquez aux environs de Benevent. Mais Adalberon évêque de Mets en ayant eu connoissance, leur donna l'abbaïe de Gorze, qui avoit été ruinée par les Normans. Ils y entrerent l'an 933. & élurent pour abbé Einolde, & Jean pour cellerier.

Vita Jo. Gorz. n. 72.

Il étoit très-propre à cette charge, entendant parfaitement le menage de la campagne & l'administration du temporel. Aussi dès le commencement, voïant l'abbé Einolde embarrassé de ses soins exterieurs, il offrit de l'en soulager, l'exhortant à s'appliquer uniquement à la vie interieure suivant son attrait. Jean, quoique très-ferme en ses résolutions, obéissoit ponctuellement au moindre mot de l'abbé: qui l'éprouva plusieurs fois, en lui faisant changer exprès d'obedience. Il le fit prévôt du monastere, puis l'obligea à s'en démettre: ensuite il le fit doïen, puis cel-

lerier. Il lui donna la charge du vestiaire, de l'hospitalité, de l'infirmerie, & le trouva prêt à tout. Il lui rendoit un compte exact de toute la dépense jusques à une obole, quoique l'abbé voulut s'en rapporter à lui.

Outre les études qu'il avoit faites avant sa conversion, il fit encore beaucoup de lectures dans le monastere. Premierement des morales de S. Gregoire, qu'il lût plusieurs fois de suite, ensorte que presque tous ses discours en étoient tirez. Il lût aussi ce qu'il lui tomba entre les mains de S. Augustin, de S. Ambroise, de S. Jerôme & des autres peres: mais les livres étoient alors difficiles à trouver, par le refroidissement des études. Il lut tout au long les traitez de S. Augustin sur S. Jean, sur les pseaumes & de la cité de Dieu. Enfin il travailla beaucoup sur les livres de la Trinité; & à l'occasion de ce qui est dit des relations des personnes divines, il se mit à étudier les categories, l'introduction de Porphyre, & toute la dialectique. Il s'y appliqua long-tems & fortement: mais l'abbé Einolde, qui savoit par experience, la difficulté & le peu de fruit de cette étude, trancha court, en lui défendant de s'y appliquer davantage; & lui ordonnant d'étudier plûtôt l'écriture sainte. Il s'y mit tout entier, & étudia beaucoup S. Gregoire sur Ezechiel, car il aimoit singulierement ce saint docteur. Il lisoit les vies des peres pour les imiter, & savoit presque par cœur celle de S. Jean l'aumônier: sans que toutes ses études le détournassent de ses occupations exterieures. n. 8.

Comme sa charge de cellerier l'obligeoit à converser avec les seculiers, il se plaignoit que pour peu qu'il fût avec eux, il se relâchoit de son observance ordinai- n. 86.

re ; & que les repas que la bienseance obligeoit de leur donner, étoient toûjours de grande dépense à la maison. Car il en menageoit les biens avec tant de soin, qu'on l'accusoit d'avarice : quoiqu'il n'emploïât jamais aucune mauvaise voïe pour les augmenter. Il jeûna longtems au pain & à l'eau tous les jours, excepté les fêtes.

n. 12. Ensuite l'abbé voïant qu'il alteroit sa santé, le réduisit à ne jeûner ainsi que les deux carêmes avant Pâques & avant Noël : mais il commençoit ce dernier au treiziéme de Septembre. Outre l'abbaïe de Gorze, l'évêque Adalberon réforma les monasteres de S. Clement & de S. Arnould de Metz.

XXVII. Eglise de Normandie. *Frod. Chr. 943.*

Les Normans n'étoient pas si bien convertis, qu'il ne se trouvât encore chez eux des païens. Leur duc Guillaume Longue-épée, ayant été tué en trahison par Arnoul comte de Flandres en 943. Hugues le grand duc de France combattit souvent avec les Normans païens, qui étoient entrez dans le païs, ou qui retournoient au paganisme ; & ils tuerent grand nombre de son infanterie Chrétienne. Toutefois il prit Evreux malgré eux, à la faveur des Normans Chrétiens qui étoient dedans. Le roi de France Louis d'Outre-mer marcha vers Rouen, & combattit contre Tourmond Normand apostat, qui vouloit ramener les autres à l'Idolâtrie, même le jeune duc Richard fils de Guillaume, & conspiroit contre le roi avec un roi payen nommé Setric : mais ils furent vaincus, & Tourmond tué. L'archevêque de Roüen n'aidoit pas au progrès du Christianisme. C'étoit Hugues moine de S. Denis que le duc Guillaume avoit mis sur ce grand siége en 942. Il étoit d'illustre naissance, mais il oublia tellement la sainteté de sa profession, qu'il s'abandonna à la débauche, & eut grand

Order. lib. 5. c. 43. Acta arch. Roth. tom 2. Analect. p. 437.

nombre d'enfans. Il dissipa les biens de l'église & donna à Raoul son frere, seigneur très-puissant, une terre considerable du domaine de l'archevêché. Hugues tint le siége de Roüen quarante-sept ans, & ne mourut qu'en 989.

XXVIII. S Odon de Cantorberi. *Sup. liv. LIV. n. 8.* *Acta. SS. Ben. sec. 5. p. 40.* *Vita ibid. p. 288.*

En Angleterre Plegmond archevêque de Cantorberi, mourut vers l'an 922. aïant tenu ce siége trente-quatre ans. Son successeur fut Athelme pendant trois ans, à qui succeda Vulfelme en 925. & à celui-ci saint Ode ou Odon en 942. Il étoit fils d'un seigneur Danois païen établi en Angleterre, qui lui voyant de l'inclination pour la religion Chrétienne, l'en détournoit autant qu'il pouvoit: ne voulant pas même souffrir, qu'il nommât Jesus-Christ. Le jeune Odon ne laissoit pas de continuer à frequenter les églises & de rapporter au logis les bonnes instructions qu'il y entendoit: de quoi son pere outré de colere le desherita; & le jeune homme ravi de perdre pour Dieu tout ce qu'il pouvoit esperer sur la terre, quitta ses parens, & se mit au service d'Athelme, un des principaux seigneurs & des plus pieux de la cour du roi Alfrede. Celui-ci voyant la bonne inclination d'Odon, le reçut avec une affection de pere, lui donna tous les secours nécessaires & le fit bien étudier. Etant baptisé, il reçut la tonsure clericale & les ordres jusques au soudiaconat: où il demeura quelques années, à cause de sa jeunesse: mais depuis qu'il fut ordonne prêtre, il fut en grande veneration au duc Athelme & aux autres seigneurs qui se confessoient à lui & recevoient ses conseils.

Odon fit avec ce duc le voyage de Rome, pendant lequel il le guerit par ses prieres, lui faisant boire du

vin sur lequel il avoit fait le signe de la croix. Après la mort du duc Athelme & du roi Alfrede, il fut en grande estime auprès du roi Edoüard son fils & du roi Edelstan fils d'Edoüard, qui le fit évêque de Schireburne, malgré sa resistance, par le choix du clergé & du peuple; & Vulfelme alors archevêque de Cantorberi, le consacra avec joïe. Edelstan crut devoir à ses prieres une grande victoire qu'il remporta sur les payens l'an 938. quatorziéme de son regne. Ce prince mourut trois ans après en 941. Son frere Edmond lui succeda, & l'évêque Odon ne lui fut pas moins cher. Vulfelme archevêque de Cantorberi étant mort peu de tems après; le roi pressa Odon de prendre sa place: mais il s'en défendit par l'autorité des canons, qui condamnent les translations. Le roi lui representa, que saint Pierre avoit été transferé d'Antioche à Rome, & plusieurs autres rapportez dans l'histoire, sans toutefois les nommer: enfin qu'en Angleterre même S. Mellit avoit passé de Londres à Cantorberi & S. Just de Rochester. Odon se rendit à ces exemples, mais il opposa une autre difficulté. Tous ceux, dit-il, qui ont rempli le siége de Cantorberi depuis la conversion des Anglois, ont été moines: je ne veux pas violer une si sainte & si ancienne coûtume, aussi bien desirai-je depuis long-tems d'embrasser la profession monastique. Le roi loüa son humilité & sa pieté; & l'on envoya en diligence au monastere de Fleury sur Loire, qui étoit alors en très-grande reputation pour la regularité de l'observance; au lieu qu'elle étoit fort tombée en Angleterre. L'abbé de Fleuri vint lui-même apporter à Odon l'habit monastique; & après l'avoir reçu, il prit possession du siege de Cantorberi vers l'an 942.

Quelque tems après il fit des constitutions pour la consolation du roi & Edmond l'instruction de son peuple, comprises en dix articles. Il y recommande l'immunité des églises, défendant de les charger d'aucun tribut: il marque les devoirs du roi & des seigneurs, particulierement l'obéissance aux évêques. Les devoirs des évêques, sur tout la visite du diocese tous les ans: les devoirs des prêtres, des clercs & des moines, recommandant à ceux-ci la stabilité & le travail des mains. Le reste regarde tout le peuple. On trouve aussi une lettre synodale à ses suffragans, qui semble être du même tems.

To. 9. Conc. p. 609. *c. 1.* *c. 2.* *c. 3.* *c. 4. 5.* *c. 6.*

Le roi Edmond de son côté fit des loix, dont plusieurs regardent la religion. Il y recommande la continence aux clercs, sous peine de perdre leurs biens temporels & la sepulture après leur mort. Il charge les évêques des reparations des églises & promet sûreté à ceux qui s'y refugient. C'est que les meurtres & les violences n'étoient pas moins frequens en Angleterre qu'en France: comme il paroît par ces mêmes Loix.

Ibid. p. 612. *c. 1.* *c. 5.* *p. 616.*

XXIX.
Commencement de saint Dunstan.

Ce roi connoissant le merite de l'abbé Dunstan, le fit venir auprès de lui pour l'aider de ses conseils: mais quelque tems après sur de faux rapports, il le chassa de sa cour. Au bout de trois jours étant à la chasse, il pensa tomber dans un précipice; & croyant que c'étoit une punition de sa faute, il promit à Dieu de rappeller Dunstan, & fut aussi tôt delivré de ce peril. Il l'envoya querir, lui promit une amitié perpetuelle; & lui donna la terre de Glefton ou Glastembury au païs d'Oüessex, aujourd'hui dans le comté de Sommerset. C'étoit un très-ancien monastere, près duquel Dunstan étoit né la premiere annee du regne d'Edelstan, qui

Vita Dunst. n. 18. *Act. Ben. sæc. 5. p. 669.* *Monast. Angl. to. 1. p. 1.* *Vita 3. p. 660.*

& ap. Bol. 19. Maj. to. 7. p. 344. fut l'an 924. Ses parens étoient de la premiere nobleſſe, & dès l'enfance ils le firent élever dans cette maiſon de Glaſtemburi, où demeuroient quelques hibernois qui inſtruiſoient la jeuneſſe. Mais il n'y avoit plus de moines, & les rois s'en étoient approprié les domaines. Dunſtan y ayant commencé ſes études & reçu les ordres mineurs, paſſa à Cantorberi auprès de l'archevêque Ethelme ſon oncle paternel, qui le recommanda au roi Edelſtan & le mit à ſon ſervice. Comme il réüſſiſſoit parfaitement en tout, ſon merite lui attira des envieux, qui l'accuſerent auprès du roi d'être magicien & d'avoir commercé avant les demons. On dit que le fondement de ce reproche fut, qu'en une certaine occaſion, Dunſtan ayant pendu ſa harpe contre une muraille, elle joüa toute ſeule, & chanta une antienne.

Il quitta la cour de lui-même, ſans attendre d'être congedié, & ſe retira près d'Elfege évêque de Vincheſtre ſon parent, qui l'exhorta à embraſſer la vie monaſtique: mais le jeune homme y reſiſta quelque tems croyant devoir ſe marier. Une maladie qui le reduiſit à l'extrêmité, le détermina, & en étant revenu; il reçut l'habit monaſtique de la main de l'évêque, qui enſuite l'ordonna prêtre après les interſtices canoniques, lui donnant pour titre l'égliſe de notre-Dame de Glaſtemburi. Car les moines, non plus que les au-
Mabill. hic. p. 666. tres, n'étoient point ordonnez ſans titre. Après avoir reçu quelque tems les inſtructions de l'évêque Elfege, pour ſe fortifier contre les tentations: il retourna à Glaſtemburi ſervir l'égliſe de ſon titre, près de laquelle il ſe fit une cellule, ou plûtôt une cave ſi étroite, qu'elle reſſembloit à un ſepulchre. Elle n'avoit que cinq

cinq pieds de long, deux & demi de large, & la hauteur nécessaire pour y pouvoir être debout. La porte faisoit un des côtez, & avoit de petites fenêtres par où il recevoit du jour pour travailler. Il jeûnoit & prioit assiduëment, & cette maniere de vie lui attira bien-tôt des visites de toutes sortes de personnes, qui publioient ses vertus.

Son pere & sa mere étant morts, il se trouva leur seul héritier: car en Angleterre comme ailleurs, les moines n'étoient point exclus des successions. Dunstan donna à l'église de Glastemburi les terres les plus proches qui se trouverent être à lui, & du reste de son patrimoine, il fonda en divers lieux cinq monasteres, où se formerent depuis par ses soins de grandes communautez. Le roi Edelstan lui ayant donné tout ce qui étoit de son domaine à Glastemburi, il commença peu de jours après à y jetter les fondemens d'une église plus magnifique, & à y bâtir des lieux reguliers. Quand tout fut achevé, il y assembla une grande communauté de moines, dont il fut le premier abbé & les conduisit à une grande perfection. La doctrine & la pieté reluisoient tellement dans ce monastere, que l'on en tira dans la suite un grand nombre d'évêques & d'abbez: ensorte que S. Dunstan fut le principal réparateur de la religion par toute l'Angleterre.

XXX. Image mirac. d'Edesse. *Post. Theoph. p. 268. n. 48. Gr. Ap. Combef. Sur. 16. Aug.*

En Orient l'empereur Romain Lecapene, fit venir d'Edesse l'image miraculeuse de J. C. que l'on y gardoit, & il la fit apporter à C. P. Or nous voyons ce que l'on croïoit de cette image, par un discours de l'empereur Constantin Porphyrogenete, qui en raconte ainsi l'histoire. Abgar seigneur d'Edesse avoit un serviteur

nommé Ananias, qui passant par la Palestine pour aller en Egypte, vit Jesus-Christ, & fut touché de ses discours & de ses miracles. A son retour il s'en informa plus exactement, esperant qu'il guériroit son maître affligé de la goute & de la lepre noire. Sur son rapport Abgar écrivit une lettre à J. C. où il le prioit de venir chez lui, lui offrant sa ville pour retraite contre la mauvaise volonté des Juifs. Ananias fut chargé de la lettre, & comme il savoit peindre, Abgar lui ordonna, que s'il ne pouvoit amener Jesus-Christ, il apportât au moins son portrait. Ananias étant arrivé en Judée, trouva Jesus-Christ environné d'une si grande foule, qu'il ne pût en approcher. C'est pourquoi il s'assit sur une pierre élevée, & commença à faire son portrait sur un papier. Jesus connoissant en esprit ce qui se passoit, le fit appeller par saint Thomas, & quand il fut devant lui, avant que d'avoir vû la lettre, il lui dit le sujet de son voyage. Puis il fit réponse à Abgar par une lettre, où il promettoit de lui envoïer un de ses disciples pour le guérir.

Jesus ayant donné sa lettre à Ananias, vit qu'il étoit en peine d'accomplir l'autre commandement de son maître touchant le portrait. C'est pourquoi s'étant lavé le visage avec de l'eau, il l'essuïa d'un linge où son image se trouva aussi-tôt imprimée, & il le donna à Ananias. En retournant il arriva à Hierapolis, où il logea hors de la ville, & cacha le linge dans un monceau de briques neuves: mais à minuit il y parut un grand feu qui sembloit menacer toute la ville. Les habitans allarmez aïant trouvé Ananias, l'obligerent à dire ce qu'il portoit, & on trouva sur une brique qui avoit touché le linge un portrait semblable qu'ils re-

tinrent, & que l'on gardoit encore à Hierapolis. Anania continua ſon chemin, & apporta à Edeſſe la lettre & l'image. On contoit encore la choſe d'une autre maniere. On diſoit que lorſque Jeſus ſua du ſang avant ſa paſſion, un de ſes diſciples lui donna ce linge dont il s'eſſuïa, & y imprima ſon image, & le donna à garder à ſaint Thomas, de qui ſaint Thadée le reçut, & le porta à Edeſſe. Car on aſſûroit que Jeſus après ſon aſcenſion, avoit envoyé ſaint Thadée à Edeſſe avec cette image; & qu'Abgar avoit été bien-tôt averti de ſon arrivée par le bruit de ſes miracles. Quand l'apôtre vint devant lui, il portoit l'image miraculeuſe attachée à ſon front, & il en ſortoit une lumiere que les yeux ne pouvoient ſouffrir. Abgar étonné ſe leva de ſon lit & courut au-devant, ne ſe ſentant plus de ſon mal. Il prit la ſainte image, la mit ſur ſa tête, ſur ſes levres, ſur ſes yeux, ſur tout ſon corps, & ſe trouva parfaitement guéri, excepté un peu de lepre qui lui reſta ſur le front: mais elle s'effaça, quand il reçut le baptême. Il y'avoit à la porte d'Edeſſe une Idole, que tous ceux qui y entroient, étoient obligez d'adorer. Abgar la fit ôter, & mit à la place la ſainte image collée ſur une planche & ornée d'or; & elle y fut honorée pendant tout ſon regne & celui de ſon fils. Mais ſon petit-fils étant retourné à l'idolâtrie, voulut ôter la ſainte image & rétablir l'idole. L'évêque pour conſerver la ſainte image, fit continuer la muraille devant la niche où elle étoit, après avoir mis dedans une lampe allumée & une tuile deſſous: ainſi elle demeura pluſieurs ſiécles cachée & inconnuë.

Environ cinq cens ans après le tems d'Abgar, Coſroës roi de Perſe aſſiegea Edeſſe. Il l'alloit prendre

Sup. l. XXXIII. n. 8.

quand l'évêque nommé Eulalius apprit par revelation, qu'il y avoit une image miraculeuse & le lieu où elle étoit. Il trouva la lampe encore allumée, & sur la tuile qui couvroit l'image, une autre image toute pareille. L'huile de cette lampe brûla les mineurs & les machines des Perses, & la presence de l'image tourna contre eux le feu qu'ils avoient allumé contre la ville: enfin Cosroës fut contraint de lever le siége. Quelque tems après sa fille étant possedée, le demon dit, qu'il ne sortiroit point, si on ne faisoit venir l'image d'Edesse. Cosroës en ayant écrit au gouverneur & à l'évêque, ils craignirent quelque surprise, & firent faire une copie fidele de l'image, qu'ils envoïerent, gardant l'original. A peine fut-elle entrée en Perse, que le demon promit de sortir, pourvû qu'elle retournât: ainsi Cosroës la renvoya avec des presens. L'historien Evagre qui vivoit du tems de Cosroës, attribuë aussi à l'image miraculeuse la levée du siége d'Edesse; & c'est le premier qui parle de cette image. L'empereur Constantin aïant ainsi raconté l'origine & la découverte de cette image, vient à ce qui s'étoit passé de son tems, quatre cens ans après l'ancien Cosroës; & le raconte ainsi.

Evag. IV. hist. c. 27.

L'empereur Romain Lecapene, désiroit passionnément de faire venir la sainte image à C. P. où étoient déja tant de précieuses reliques. Il avoit plusieurs fois envoyé à Edesse, demander l'image & la lettre de N. S. offrant en échange deux cens Sarasins captifs, & douze mille pieces d'argent. Enfin l'an du monde 6452. qui est de J. C. 944. l'Emir d'Edesse envoya dire, qu'il acceptoit ces conditions, demandant de plus une bulle d'or, par laquelle l'empereur promit, que jamais les

Romains n'attaqueroient les quatre villes de Roha, Charres, Saroze & Samosate, & ne pilleroient leur territoire. L'empereur envoya Abraham évêque de Samosate pour recevoir la sainte image & la lettre; & de peur de surprise, il emporta l'image miraculeuse & ses deux copies: celle qui avoit été faite pour envoyer en Perse, & une autre que l'on honoroit dans l'église des Nestoriens: mais on les renvoïa depuis, ne gardant que l'original. Les Chrétiens d'Edesse firent beaucoup de bruit, ne pouvant se resoudre à perdre ce tresor, qu'ils regardoient comme la sauve-garde de leur ville: mais l'Emir des Sarasins les obligea partie de gré partie de force à tenir le traité.

L'histoire Orientale parle aussi de cette translation: & dit, que sur la proposition des Romains les habitans de Rouha, c'est ainsi qu'ils nomment Edesse, écrivirent au Calife Moctafi qui regnoit alors, & qu'il ordonna au Visir d'assembler tous les cadis & les grands pour déliberer sur cette affaire. Quelques-uns dirent, qu'il étoit honteux aux Musulmans, de donner cette image aux Romains: d'autres soutinrent, qu'il étoit louable de racheter à ce prix des Musulmans captifs; & cet avis l'emporta. *Elmac. lib.* II. 2. *c. p.* 213.

L'empereur Constantin raconte ensuite comment la sainte image fut apportée à C. P. Elle y arriva le quinziéme d'Août l'an 944. & fut d'abord déposée dans l'église de Notre-Dame de Blaquernes, où l'empereur célebroit la fête de l'Assomption. Le lendemain on la porta solemnellement à sainte Sophie, & enfin elle fut mise dans l'église du Phare, la principale des chapelles du palais. Il raconte un grand nombre de miracles arrivez à cette occasion, tant pendant tout le voïage, qu'à *Cang. C. P. lib.* IV. *c. n.* 37.

C. P. & c'est le contenu de ce discours attribué à l'empereur Constantin Porphyrogenete. L'eglise Greque celebre la fête de cette translation le même jour seiziéme d'Août.

XXXI.
Simeon Metaphraste.
Boll. praef. gen. to. 1. c. 1. 6. 3.
Psell. ap. Allat. de Simeon.
Item ap. Sur. 27. Novemb.
Ap. Sur. 10. Novemb.

C'est le tems de Simeon Metaphraste, si fameux par son recueil de vies des saints. Il nâquit à C. P. d'une famille illustre, & aïant été élevé avec grand soin, fit beaucoup de progrès dans l'étude des belles lettres. Dans la suite il parvint aux grandes charges, il fut maître des offices & logothete ou grand tresorier, & employé à diverses négociations importantes. Etant encore jeune, il alla dans l'isle de Crete à la suite d'Hirmerius grand capitaine, sous le regne de Leon le philosophe, & vers l'an 900. & ce fut dans ce voyage qu'il apprit la vie de sainte Theoctiste de Lesbos, assez semblable à celle de sainte Marie Egyptienne. Il l'apprit d'un saint moine nommé aussi Simeon, qui lui recommanda de l'écrire, & lui prédit plusieurs choses qui lui arriverent ensuite. Ce fut donc par là qu'il commença à écrire les vies des saints.

Ensuite il entreprit d'en recueillir autant qu'il pourroit, & y fut exhorté, par l'empereur même, apparemment Constantin Porphyrogenete. Simeon avoit toutes les commoditez nécessaires pour un si grand dessein, entr'autres de grands biens, pour ne manquer ni de livres ni de copistes. Mais il ne se contenta pas de rassembler les vies originales: il en changea le style, & les refit pour la plûpart: les trouvant trop simples & trop éloignées du goût de son siécle, qui n'étoit pas celui du vrai & du naturel, mais du brillant & du merveilleux. Ainsi raportant les actes des Martyrs, il ne les donne pas dans leur premiere simplicité, mais il les

abrege ou les amplifie : il fait dire aux saints[b], non pas ce qu'ils ont dit en effet, mais ce qu'il juge qu'ils devoient dire, & retranche souvent des paroles importantes. On en peut voir la difference en plusieurs actes, dont les originaux ont été trouvés de nos jours, comme ceux des martyrs Tharaque, Probus & Andronic.

Ap. Sur. 12. Octob. Ruinart. acta sinc. Sup. liv. IX. n. 1. 2. &c.

Simeon ne s'est pas contenté de changer le style des actes, il y a souvent ajoûté des miracles & d'autres faits qu'il a cru édifians, soit qu'il les ait inventez ou pris d'ailleurs. Nous en avons un exemple dans l'histoire de saint Demetrius de Thessalonique : en la comparant avec celle qu'Anastase le bibliothecaire & Photius en avoient données dans le siécle précedent. Ainsi comme il est difficile de démêler ce que Metaphraste a ajoûté du sien aux vies qui ont passé par ses mains, elles sont toutes suspectes aux habiles critiques ; & on ne peut s'y fier, qu'autant qu'elles sont appuyées par d'autres monumens plus certains. Or il a recueilli un très-grand nombre de vies ; & comme il étoit devenu très-célebre par cet ouvrage, on lui a encore attribué plusieurs autres vies ausquelles il n'avoit point travaillé. C'est de cet ouvrage que lui est venu le nom de Metaphraste, qui signifie traducteur, mais avec plus d'étenduë, & comprend aussi la glose & la paraphrase.

Ap. Sur. 8 Octob. Mabill. to. 1. Analect. p. 65. Phot. bibl. c. 255. v. Till. to. 5. p. 149.

XXXII. Fin de Romain Lecapene.

An. 944. Anon. post Theoph. p. 270. 271. Luitpr. IV. c. 9.

Romain Lecapene, qui avoit pris tant de soin de faire apporter cette image, ne la vit pas long-tems à C. P. car la même année 944. l'indiction troisiéme étant commencée le vingtiéme de Decembre, l'empereur Etienne son fils, ne pouvant souffrir sa severité, le fit enlever du palais & emmener dans l'isle Proté, où on

AN. 945. lui coupa les cheveux, & on l'obligea à prendre la vie monastique tout vieux & infirme qu'il étoit. Il avoit regné vingt-six ans. On louë sa charité pour les pauvres, dont on rapporte des exemples remarquables: il avoit grande confiance aux moines, & fonda des monasteres. Mais ces bonnes œuvers sont obscurcies par son ingratitude envers l'empereur Constantin son gendre, & l'intrusion irreguliere de son fils Theophylacte sur le siége de C. P. Outre qu'on l'accusoit de mauvais commerce avec l'imperatrice Zoé mere de Constantin, & qu'il laissa un bâtard nommé Basile d'une concubine Bulgare.

Cang. famil. Byz.

Romain fut vangé peu de tems après de ses deux fils Etienne & Constantin. Car l'empereur Constantin Porphyrogenete, averti qu'ils avoient aussi conspiré contre lui, & jugeant bien qu'ils l'épargneroient moins qu'ils n'avoient épargné leur pere, les fit arrêter le vingt-septiéme de Janvier suivant l'an 945. comme ils étoient à table avec lui. Ils furent emmenez en exil dans les isles voisines, & on leur fit couper les cheveux comme à des clercs. Peu de tems après ayant obtenu permission d'aller voir leur pere, ils vinrent à l'isle Proté, & le voyant revêtu de l'habit monastique, ils furent sensiblement touchez. Le vieillard pleura, & dit ces paroles de l'écriture: J'ai engendré & élevé des enfans, & ils m'ont méprisé. Il fut consolé dans son exil par deux moines de grand mérite, Sergius & Polyeucte. Celui-ci fut depuis patriarche, Sergius étoit neveu du fameux Photius: mais plus illustre par sa vertu que par sa naissance, & sa science n'étoit pas moindre que sa vertu. Il avoit un grand discernement, une grande fermeté, beaucoup d'agrément

Isa. I. 2. Anon. in Rom. n. 50. 51. p. 269.

ment dans ſes manieres & dans ſes diſcours & une grande humilité. Romain étant encore empereur l'avoit toujours auprès de lui, & l'honoroit comme ſon pere ſpirituel.

Conſtantin ſon fils ayant voulu ſe revolter dans ſon exil, tua celui qui commandoit ſes gardes, & fut tué lui-même. Ce que Romain ayant vû en ſonge le même jour, il envoya à tous les monaſteres & à toutes les laures, juſques à Jeruſalem & à Rome; & ayant aſſemblé trois cens moines au lieu où il étoit, le jeudi ſaint il ſe preſenta dans l'égliſe ſans tunique & ſans manteau lorſque le prêtre alloit faire l'élevation du pain ſacré. Il tenoit un papier où étoient écrits tous ſes pechez, & les déclara devant tout le monde. Les moines crierent *Kyrie eleiſon* en verſant des larmes; & Romain leur demanda l'abſolution s'inclinant à chacun d'eux. Ils la lui donnerent, il communia; & comme ils alloient ſe mettre à table, il donna à un petit garçon une corde & un foüet dont il lui frappoit les pieds en diſant: Entre mauvais vieillard; & il s'aſſit après tous les autres, pleurant & gemiſſant. Il envoïa ſa confeſſion cachetée aux autres caloïers ou moines, particulierement à Dermocaïte abbé du mont Olympe avec deux cens livres d'or. Celui-ci fit jeûner tous ſes moines pendant deux ſemaines, après leſquelles on prétend qu'il eut revelation que les pechez de Romain étoient effacez, & qu'ouvrant ſa confeſſion il ne trouva qu'un papier blanc. Il le montra à tous les moines, qui envoyerent à Romain une abſolution par écrit, & elle fut enterrée avec lui.

n. 3. p. 271.

n. 4.

Nonobſtant cette pénitence, Romain ne laiſſa pas de conſentir à une conjuration, que forma le patriar-

che Theophilacte son fils avec quelques autres pour le rétablir dans le palais. Mais la conjuration fut decouverte & les coupables punis. Enfin le vieux Romain mourut le quinziéme de Juin, indiction sixiéme, qui est l'an 948. dans l'isle Proté lieu de son exil. Constantin Porphyrogenete regnoit seul depuis trois ans, c'est-à-dire, depuis qu'il eut fait arrêter Etienne & Constantin; & il regna encore onze ans.

XXXIII. Turcs convertis.

Vers ce tems-là un capitaine Turc nommé Boulosoudes ou plûtôt Boulogoudes vint à C. P. & feignant d'embrasser la foi Chrétienne, fut baptisé & levé des fonts par l'empereur Constantin, qui lui donna la dignité de patrice & de grands biens: après quoi il retourna chez lui. Peu de tems après un autre capitaine Turc nommé Gylas, vint à C. P. se fit baptiser & reçut les mêmes honneurs & les mêmes bienfaits. Il emmena avec lui un moine nommé Hierothée, qui étoit en réputation de pieté, & que le patriarche Theophilacte avoit ordonné évêque pour la Turquie, où étant arrivé il convertit plusieurs infidéles. Gylas persevera dans la foi; il ne fit plus de courses sur les Romains, il prenoit soin des Chrétiens captifs, il les rachetoit & les mettoit en liberté. Mais Boulogoudes apostasia, attaqua souvent les Romains & les Francs, qui le prirent, & le roi Otton le fit pendre.

Cedr. to. 2. p. 636.

L'émir de Tarse marchant contre les Romains, envoya des troupes fourager à une bourgade, où un prêtre nommé Themel célebroit le saint sacrifice. Voïant approcher les Sarasins il quitta l'autel, & revêtu comme il étoit prit à ses mains le marteau qui sert aux Grecs de cloche; & s'en servit si bien, qu'il blessa plusieurs des ennemis, en tua quelques uns, & mit les autres en

fuite. Il fut interdit par son évêque, & ne pouvant obtenir l'absolution de cette censure, il passa chez les Sarasins, abjura le Christianisme, & fit avec eux des courses en Cappadoce & dans les provinces voisines jusques à celle d'Asie proprement dite, & commit des maux incroïables.

XXXIV.
S. Luc le jeune.

Boll. 7. febr. to. 4. p. 81.
Combef. auct. to. 2. p. 965.

C'est le tems de S. Luc le jeune solitaire fameux en Grece. Ses parens originaires de l'isle d'Egine passerent dans la terre ferme pour se garantir des incursions des Arabes, & il naquit en Thessalie vers l'an 890. Dès l'enfance il pratiqua l'abstinence & le jeûne, ne mangeant ni chair, ni œufs, ni fromage, vivant ordinairement de pain d'orge & de legumes & ne bûvant que de l'eau. Son pere l'occupant à garder un troupeau, il donnoit aux pauvres sa nourriture & ses habits, ensorte qu'il revenoit quelquefois au logis tout nud. Il entra d'abord dans un monastere à Athenes & y prit le petit habit: mais sa mere l'en retira, & lui permit ensuite de vivre en solitude plus près d'elle sur le mont de S. Joannice, & il s'y établit à l'âge de dixhuit ans. Ce fut là qu'il reçut le grand habit monastique de deux moines venerables, qui alloient à Rome en députation; & qu'il logea en passant: car il exerçoit volontiers l'hospitalité. Il augmenta ensuite ses jeûnes & ses autres exercices de pieté, & reçut le don des miracles & de prophetie: ensorte qu'il prédit l'incursion des Bulgares, qui ravagerent quelque tems après tout le païs.

Il dit un jour à ceux qui étoient avec lui: Il nous vient un homme qui porte un pesant fardeau & qui souffre beaucoup: puis il se retira sur la montagne. Incontinent après vint un homme seul qui ne portoit rien

& demandoit Luc, disant avoir besoin de son secours. Il attendit sept jours, après lesquels le saint homme parut, & le regardant de travers, lui dit d'un ton rude : Qu'as-tu affaire en ce desert ? Pourquoi laisse-tu les pasteurs de l'église pour venir chercher des hommes rustiques & ignorans ? Comment ose-tu paroître étant chargé de si grands crimes ? Declare publiquement le meurtre que tu as commis, afin que Dieu te pardonne. Le pécheur effrayé dit : Homme de Dieu pourquoi me demandez-vous ce que vous savez déja, quoique je l'aïe fait en secret ? mais pour vous obéïr je dirai tout. Alors il déclara toutes les circonstances de son crime, & se jetta au pied du saint, le priant de ne le pas dédaigner. Luc le releva, lui donna les avis & les regles qu'il crut convenables : lui ordonnant entr'autres choses, d'aller à la sepulture du mort, y répandre beaucoup de larmes, lui faire célebrer honorablement le service du troisiéme, du neuviéme & du quarantiéme jour : y faire s'il pouvoit au moins trois mille genuflexions, surtout de pleurer son peché tout le reste de sa vie, & l'avoir toujours devant les yeux. Nous avons vû dans le huitiéme concile que les pécheurs s'adressoient à des moines pour leur demander le remede de leurs péchez : mais ces pénitences imposées par des laïques n'étoient que des préparations à l'absolution sacramentelle. Aussi Luc marque-t'il d'abord à ce meurtrier qu'il devoit s'adresser aux prêtres.

Seß. 9. Sup. liv. L. n. 42.

Après qu'il eut passé sept ans au desert de S. Joannice, il fut obligé de quitter le païs avec tous les autres habitans, par la crainte des Bulgares, qui sous leur roi Simeon vinrent le ravager vers l'an 915. Luc se retira dans une isle, où les barbares étant encore passez il s'en

ſauva à la nage, & vint à Corinthe. Là le deſir de lire l'écriture ſainte le fit aller à l'école avec les enfans, quoiqu'il eut de la barbe & fût âgé d'environ vingt-cinq ans : mais les mauvaiſes mœurs des écoliers le dégouterent bien-tôt de l'étude, & il ſe mit auprès d'un Stylite quil ſervit dix ans, pêchant pour lui, portant du bois, & lui faiſant ſa cuiſine. La paix étant rétablie ſous Pierre roi des Bulgares, Luc revint au mont S. Joannice. Ayant appris que l'archevêque de Corinthe paſſoit par-là, il alla le trouver, & lui porta des herbes de ſon jardin. L'archevêque s'étant informé qui il étoit, voulut voir ſa cellule, & fort édifié de ſa maniere de vivre, il lui fit donner une certaine quantité d'or. Le ſaint homme le refuſa diſant : Seigneur je n'ai point beſoin d'or, mais ſeulement de prieres & d'inſtructions. Toutefois voïant le prélat affligé de ſon refus, il prit une piece d'or. Puis il lui dit avec une grande humilité : Seigneur nous autres que nos péchez ont reduits à demeurer dans les deſerts & les montagnes, comment pouvons-nous participer aux myſteres terribles ſans avoir de prêtres ? L'archevêque répondit : Il faut avoir un prêtre autant qu'il ſe peut. S'il eſt abſolument impoſſible, il faut mettre le vaſe des préſanctifiez ſur la ſainte table ſi c'eſt dans un oratoire : ſi c'eſt dans une cellule ſur un banc très-propre. Enſuite aïant deplié le voile, vous mettrez deſſus les ſaintes particules. Vous ferez brûler de l'encens, puis vous chanterez les pſeaumes des Typiques ou le Triſagion avec le ſymbole de la foi. Après avoir fait trois genuflexions, vous joindrez les mains, & vous prendrez avec la bouche le corps de Jeſus-Chriſt, en diſant *Amen.* Au lieu du précieux ſang, vous boirez du vin

dans une coupe qui ne servira à aucun autre usage. Vous renfermerez avec le voile les autres particules dans le vase, & vous prendrez bien garde qu'il n'en tombe pas le moindre fragment, qui puisse être foulé aux pieds.

Luc fut encore obligé de changer quelquefois de demeure: mais enfin il se fixa dans l'Attique en un lieu nommé Soterion, c'est-à-dire salutaire, & par abregé Sterion où il y avoit une fontaine & du bois qu'il defricha, & en fit un jardin agréable, mais il en éloigna sa cellule, afin d'être plus caché. Ce fut là qu'il mourut saintement vers l'an 946. & y fut enterré: on changea sa cellule en oratoire & il s'y fit quantité de miracles, comme il en avoit fait plusieurs de son vivant. L'église Greque l'honore le septiéme de Février, & le nomme S. Luc le jeune, non par raport à l'évangeliste, mais pour le distinguer d'un autre Luc abbé en Sicile près le mont Ethna, plus ancien au moins d'un siécle.

XXXV. Artaud rétabli à Reims.

En France l'archevêché de Reims étoit toujours disputé par Hugues & Artaud; & l'un ou l'autre prenoit le dessus selon que le prince qui le soûtenoit étoit plus puissant. Car cette affaire regardoit autant l'état que l'église, à cause des grands biens de cet archevêché & de sa situation aux frontieres de France & de Lorraine. Le comte Hebert pere de l'archevêque Hugues mourut l'an 943. & le roi Louis reçut en ses bonnes graces les enfans de ce comte, à la priere de Hugues comte de Paris leur oncle maternel. Le premier qui se reconcilia avec le roi fut l'archevêque Hugues, & le roi consentit qu'il gardât le siege de Reims, à condition de rendre à Artaud les abbaïes qu'il avoit

Frod. Chr. 943. & hist. IV. c. 30.

laiſſées & de lui procurer un autre évêché. On devoit auſſi rendre à ſes freres les fiefs qu'ils tenoient de l'égliſe de Reims. Ainſi l'archevêque Hugues demeura pour lors en poſſeſſion. AN. 946.

Mais l'année ſuivante 944. les enfans de Hebert ſe broüillerent de nouveau avec le roi Loüis, qui fit piller par ſes vaſſaux les terres de l'égliſe de Reims. En 945. il vint aſſieger la ville amenant l'archevêque Artaud. Enfin par la médiation du comte de Paris, le roi convint de lever le ſiége, à condition que l'archevêque Hugues ſe repreſenteroit à un parlement pour rendre compte au roi de tout ce qu'il lui demandoit. Le roi Louis fut enſuite pris par les Normans qui le tinrent près d'un an priſonnier de concert avec le comte de Paris. Etant delivré en 946. il fit venir à ſon ſecours Otton roi de Germanie dont il avoit épouſé la ſœur Gerberge; & ils aſſiegerent enſemble la ville de Reims. L'archevêque Hugues vit bien qu'il ne pouvoit reſiſter, & ſes amis lui repreſenterent que s'il laiſſoit forcer la ville, on ne pourroit empêcher les rois de lui faire arracher les yeux. Il ſe rendit donc après trois jours de ſiege, à condition de ſortir ſain & ſauf, avec ceux qui le voudroient ſuivre. Alors les rois entrerent dans Reims, & Artaud fut remis dans ſon ſiége par deux archevêques Robert de Treves & Frideric de Maïence qui le tenoient par les deux mains.

c. 31.

c. 32.

c. 33.

L'archevêque Hugues ſe retira à Mouſon, & tenta inutilement l'année ſuivante de reprendre Reims avec le ſecours du comte de Paris. Mais Derolde évêque d'Amiens étant mort, il ordonna à ſa place un clerc de Soiſſons nommé Tetbauld. La même année 947. les deux rois Louis & Otton tinrent un parlement

AN. 936.

Libell. Artal. p. 650. B.

où l'affaire des archevêques de Reims fut examinée par les évêques. Hugues y produisit de prétenduës lettres d'Artaud au pape, portant qu'il renonçoit à l'archevêché : mais Artaud protesta qu'il ne les avoit jamais dictées ni souscrites. On ne put terminer l'affaire en cette assemblée, parce que ce n'étoit pas un concile, & on en indiqua un pour la mi-Novembre. Cependant on ordonna qu'Artaud demeureroit en possession du siége de Reims, & on permit à Hugues de demeurer à Mouson. Le concile se tint à Verdun : Robert archevêque de Treves y presida avec Artaud & Odolric archevêque d'Aix refugié à Reims: les évêques étoient Adalberon de Metz, Goslin de Toul, Hildebalde de Munster & Israël évêque dans la grande Bretagne : c'étoit sept en tout. Brunon abbé frere du roi Otton & deux autres abbez y assisterent. L'archevêque Hugues cité à ce concile par deux évêques n'y ayant pas voulu venir : on confirma à Artaud la possession du siege de Reims ; & on indiqua un autre concile pour le treiziéme de Janvier.

Frod. c. 34. To. 9. Conc. p. 621.

Il se tint à S. Pierre près de Mouson par Robert archevêque de Tréves avec les évêques de sa province & quelques-uns de celle de Reims. L'archevêque Hugues vint lui parler sans vouloir entrer dans le concile : mais il envoya aux évêques de prétenduës lettres du pape Agapit, par un de ses clercs qui les avoit apportées de Rome. Elles contenoient seulement un ordre de rendre à Hugues le siege de Reims & ne parurent point conformes aux canons. Les évêques ayant pris le conseil des abbez & des autres habiles gens qui étoient au concile répondirent : qu'ils avoient un autre ordre du pape apporté par Frideric archevêque de Maïence,

&

& reçu par Robert de Treves en presence des rois & des évêques de Gaule & de Germanie; & qu'ils l'avoient déja en partie executé. Il n'est donc pas raisonnable, ajouterent-ils, d'avoir plus d'égard à des lettres surprises par l'adversaire d'Artaud; & il faut achever la procedure canonique que nous avons commencée. On fit lire le canon dix-neuviéme du concile de Carthage touchant l'accusateur & l'accusé; & en conséquence on jugea qu'Artaud devoit conserver la communion ecclesiastique & la possession du siege de Reims: mais que Huges, qui étant appellé à deux conciles avoit refusé d'y venir, devoit être privé de la communion & du gouvernement de l'église de Reims, jusques à ce qu'il vînt se justifier devant un concile général, qui étoit indiqué au premier jour d'Août. Les évêques firent écrire en leur presence le canon du concile de Carthage, y ajoutant leur décret, & l'envoyerent à Hugues. Il renvoya le lendemain ce papier à Robert: lui demandant seulement de bouche, qu'il n'obéïroit point à leur jugement. L'archevêque Artaud envoya aussi ses plaintes à Rome par des ambassadeurs du roi Otton. Ils trouverent Agapit II. sur le saint siége. Car Etienne VIII. mourut en 943. après l'avoir tenu trois ans & quatre mois; & Marin II. lui succeda. Pendant trois ans & demi que dura son pontificat, il ne s'appliqua qu'aux devoirs de la religion, à reparer les églises & à assister les pauvres. Il mourut en 946. & eut pour successeur Agapit qui tint le saint siége neuf ans & sept mois.

Libell. Art. p. 631.

Papebr. Conat.

Frod. Chr.

Ce pape envoya au roi Otton pour légat Marin évêque de Polymarthe ou Bomarzo en Toscane, afin d'assembler un concile général; & il y appella par ses let-

XXXVI. Concile d'Ingelheim.

AN. 948.

Tom. 9. p. 623. Frod. c. 35.

tres quelques évêques de Gaule & de Germanie. Le concile se tint à Ingelheim dans l'église de saint Remi le septiéme de Juin 948. indiction sixiéme en presence des deux rois Otton & Loüis. Le legat Mari y presidoit, & il y avoit trente-deux évêques lui compris, savoir cinq archevêques, Vicfred de Cologne, Frideric de Mayence, Robert de Treves, Artaud de Reims, Adaldague de Hambourg; & vingt-six évêques, dont les plus connus sont S. Udalric d'Ausbourg & Adalberon de Metz: la plûpart étoient d'au-de-là du Rhin. Il y avoit bon nombre d'abbez, de chanoines & de moines. Le légat lut la lettre de sa commission où le pape lui donnoit toute son autorité à laquelle les rois, les évêques & tous les assistans déclarerent qu'ils étoient prêts d'obéïr.

Ensuite le roi Loüis se leva d'auprès du roi Otton, & de son consentement proposa sa plainte au concile contre Hugues comte de Paris: disant: J'ai été appellé d'Angleterre par les deputez de Hugues & des autres seigneurs de France pour prendre possession du royaume qui m'étoit échu par la mort de mon pere. J'ai été reconnu & sacré roi par les suffrages & les acclamations de tous les seigneurs & de toute la noblesse de France. Hugues toutefois ma chassé, m'a pris frauduleusement, & ma retenu prisonnier un an entier; & je n'ai pû obtenir ma liberté, qu'en lui laissant la ville de Laon, qui restoit seule à la reine Gerberge pour y tenir sa cour avec mes serviteurs. Si on prétend que j'aye commis quelque crime qui meritât un tel traitement, je suis prêt à m'en purger au jugement du concile, & suivant l'ordre du roi Otton ou par le combat singulier.

Après que le roi Loüis eût fait sa plainte, l'archevêque Artaud se leva & fit lire la sienne en forme de lettre adressée au légat Marin & à tout le concile. Il y déduit tout au long ce qui s'étoit passé touchant l'archevêché de Reims depuis la mort d'Hervé & l'ordination de Seulfe : l'intrusion de Hugues, son ordination, son expulsion, la persécution qu'Artaud avoit soufferte jusques à être réduit à vivre vagabond & se cacher dans les bois : parce qu'il ne vouloit pas renoncer à son siége, & rendre son pallium. Enfin il rapportoit ce qui s'étoit fait aux deux conciles de Verdun & de Mouson. Après que ce libelle eut été lû & expliqué en langue Tudesque en faveur des rois, Sigebalde diacre de l'archevêque Hugues entra dans le concile avec des lettres qu'il avoit apportées de Rome, & déja presentées au concile de Mouson : disant qu'il les avoit reçûës à Rome du légat Marin qui étoit present. Marin montra les lettres que Sigebolde avoit portées à Rome, & les fit lire devant le concile. Elles contenoient que Gui évêque de Soissons, Hildégaire de Beauvais, Raoul de Laon & les autres évêques de la province de Reims les avoient envoyées pour demander au pape le retablissement de Hugues & l'expulsion d'Artaud. Mais Raoul de Laon qui étoit nommé dans cette lettre & Fulbert de Cambrai soûtinrent que jusques-là ils ne l'avoient jamais vûë, ni consenti à l'envoyer à Rome. Sigebolde ne put leur répondre rien de solide, quoiqu'il criât beaucoup & les chargeât de calomnies. Sur quoi le légat Marin demanda qu'il fût jugé canoniquement. Après qu'il eut été convaincu d'avoir avancé des faussetez, on lut les canons contre les calomniateurs, & le concile jugea qu'il devoit être déposé

AN. 948.

p. 627.

Sup. liv. LIV. c. 57.

p. 631.

AN. 948. du diaconat, & envoyé en éxil. Au contraire Artauld qui s'étoit presenté à tous les conciles sans jamais fuïr le jugement, fut maintenu dans la possession de l'archevêché de Reims.

Le second jour du concile, Robert archevêque de Treves demanda qu'on jugeât l'usurpateur du siege de Reims, & le légat Marin l'ordonna. On lût les canons & les décrets des papes: en vertu desquels Hugues fut excommunié. On traita pendant les jours suivans plusieurs articles de discipline, & on dressa dix canons.

c. 1. Il est défendu suivant le concile de Tolede d'attaquer la puissance roiale à force ouverte ou en trahison. C'est pourquoi Hugues, c'est le comte de Paris, sera excommunié pour avoir attaqué les états du roi Loüis, s'il ne se soûmet au jugement d'un concile. Artaud archevêque de Reims a été canoniquement rétabli dans

c. 2. son siége dont il avoit été chassé: Hugues qui l'avoit usurpé a été excommunié; & ceux qui l'ont ordonné ou qu'il a ordonnez, seront ainsi excommuniez, s'ils ne viennent faire satisfaction au concile, qui se tien-

c. 3. dra à Treves le sixiéme de Septembre. Le comte Hugues est encore menacé d'excommunication pour avoir chassé de son siége Raoul évêque de Laon, parce qu'il étoit fidele au roi Loüis.

c. 4. On renouvelle les défenses aux laïques, c'est-à-dire, aux patrons, de mettre des prêtres dans les églises, ou de les en ôter, sans la permission de l'évêque. Souvent il y avoit de la simonie, & cet abus regnoit principa-

c. 8. lement au de-là du Rhin. Défense aux laïques de se rien attribuer des oblations des fideles, ni des dîmes;

c. 9. & la connoissance n'en appartient pas aux juges secu-

liers, mais au concile. On fêtera la femaine entiere à pâques & à la pentecôte le lundi, le mardi & le mercredi. On jeûnera la grande litanie, c'eſt-à-dire, le jour de S. Marc comme les Rogations. On les jeûnoit donc encore.

AN. 948.
c. 6.

XXXVII.
Concile de Treves.
Frod. Chr. & hist. IV. c. 36. Tom. 9. Conc. p. 682.

L'archevêque Artaud ſe rendit à Treves pour le concile avec Gui évêque de Soiſſons, Raoul de Laon & Vicfred de Teroüanne. Ils trouverent le légat Marin qui les y attendoit avec Robert archevêque de Treves: mais point d'évêques de Lorraine ni de Germanie. Quand ils furent aſſemblez, le légat demanda aux évêques de France comment depuis le concile d'Ingelheim, le comte de Paris s'étoit conduit à leur égard & à l'égard du roi Louis. Ils répondirent, qu'il leur avoit encore fait beaucoup de maux & à leurs égliſes. Le légat demanda ſi on avoit rendu au comte ſes lettres de citation. Artaud répondit, qu'encore qu'il y en eût eu d'interceptées, il avoit été ſuffiſament appellé tant par lettres que de vive voix. On demanda s'il y avoit quelque député de ſa part; & comme il ne s'en trouva point, on ordonna d'attendre juſqu'au lendemain.

Le lendemain il ne ſe trouva perſonne pour lui; & tous tant les clercs que les ſeigneurs laïques crioient qu'il le falloit excommunier: mais les évêques donnerent encore un délai de trois jours. On parla des évêques, qui étant appellez n'étoient pas encore venus, & de ceux qui avoient eu part à l'ordination de l'archevêque Hugues. Gui de Soiſſons ſe proſterna devant le légat Marin & l'archevêque Artaud, ſe déclarant coupable: mais les deux archevêques Robert & Artaud intercederent pour lui auprès du légat, & il fut abſous. On trouva que Vicfred de Teroüane n'avoit

AN. 648. point eu de part à cette ordination. Un prêtre député de Transmar évêque de Noyon, déclara qu'il n'avoit pû venir à ce concile, parce qu'il étoit griévement malade; & les évêques de France qui étoient presens, en rendirent témoignage.

Fr. c. 37. Enfin le troisiéme jour sur les pressantes instances de Ludolfe chapelain & député du roi Otton, Hugues comte de Paris fut excommunié: mais seulement jusques à ce qu'il vint à resipiscence, & qu'il fit satisfaction en presence du légat ou des évêques qu'il avoit offensez: sinon il devoit aller à Rome demander son absolution. On excommunia aussi deux prétendus évêques ordonnez par l'archevêque Hugues, sçavoir Tetbauld d'Amiens & Yves de Senlis. On excommunia un clerc de Laon accusé par son évêque d'avoir fait entrer dans l'église Tetbaud excommunié. Le légat Marin fit expedier des lettres pour citer Hildegaire évêque de Beauvais à comparoître devant lui, ou aller à Rome rendre compte de l'ordination de ces deux prétendus évêques, à laquelle il avoit assisté. On cita aussi Hebert frere de l'archevêque Hugues pour venir à satisfaction des maux qu'il faisoit aux évêques. C'est ce qui fut fait au concile de Treves. Les évêques s'en retournerent chez eux, & le chapelain Ludolfe mena le légat au roi Otton son maître. Il consacra l'église de Fulde rebâtie de neuf après avoir été brûlée l'an 937. & quand l'hiver fut passé il retourna à Rome. A son retour l'an 949. le pape Agapit tint un concile à S. Pierre où il confirma la condamnation de l'archevêque Hugues prononcée au concile d'Ingelheim, & excommunia le prince Hugues son oncle jusques à ce qu'il satisfît au roi Louis.

Regin. Cont. Herm. Fred. Chr. 943.

AN. 948.

XXXVIII. S. Mayeul abbé de Clugni.

Elog. sac. 5. Acta. B. p. 322. p. 761. Boll. 11. Maj. t. 13. p. 657.

Cependant Aimard abbé de Clugni ayant perdu la vûë, prit pour coadjuteur Mayeul né à Avignon, vers l'an 906. Poucher son pere étoit de la premiere noblesse, & si riche qu'il donna au monastere de Clugni vingt terres avec les églises qui en dépendoient, situées dans les diocéses de Riés, d'Apt, d'Aix & de Sisteron. Mayeul étoit encore jeune quand il perdit son pere & sa mere; & ses terres ayant été ravagées par les barbares, il fut obligé de quitter son pays & d'aller en Bourgogne, où il se retira à Mâcon. Ces barbares étoient les Sarasins, & les Hongrois; mais principallement les Sarasins, qui de leur forteresse de Frassinet faisoient des courses dans tous les pays voisins. *Sup. n. 6.* Le jeune Mayeul fut reçu à Mâcon par un seigneur de ses parens; & après quelque séjour l'évêque nommé Bernon connoissant son beau naturel, le mit entre ses chanoines, & lui recommandoit en secret de se conserver dans la pureté, comme il fit. Ayant appris qu'il y avoit à Lyon un docteur fameux, Antoine abbé de l'Isle-Barbe, il alla étudier sous lui, & y profita beaucoup pour les mœurs aussi-bien que pour la doctrine. Car Lyon étoit alors l'école la plus celebre du pays: & on y étudioit serieusement les arts liberaux & la philosophie.

Mayeul en étant revenu, fut promû par tous les dégrez jusqu'au diaconat par l'évêque de Mâcon qui le fit même archidiacre. Dans cette dignité il fit paroître principalement sa charité envers les pauvres, s'appliquant aussi à instruire les clercs qui venoient le trouver de divers lieux. Sa réputation devint telle que l'archevêché de Bezançon venant à vaquer, il fut élû par un commun consentement du prince, du clergé

AN. 948. & du peuple : mais il refusa constamment ; & conçut même dès-lors la pensée de quitter le monde. Comme le monastere de Clugni est dans le voisinage de Mâcon, Mayeul y faisoit de frequentes visites, du tems de l'abbé Aimard, & y avoit souvent des entretiens spirituels avec les moines : qui de leur côté le souhaitoient pour confrere, comme un homme capable de les gouverner un jour. Celui qui contribua le plus à l'y attirer, fut Hildebrand prévôt du monastere, qui refusa deux fois d'en être abbé. Enfin vers l'an 943. Mayeul embrassa la vie monastique dans cette sainte communauté.

Il ne s'y distingua que par ses vertus, sur tout l'obéïssance & l'humilité. L'abbé le fit bibliothécaire & apocrisiaire : la premiere charge lui donnoit l'intendance des études ; & il s'en servoit pour détourner les moines de la lecture des poëtes profanes, même de Virgile. La fonction d'apocrisiaire comprenoit la garde du trésor de l'église & des offrandes, & le soin des affaires du dehors. Mayeul fut envoïé à Rome en cette qualité, & pendant ce voïage étant à Yvrée il guérit par l'onction de l'huile sainte le moine Heldric qui l'accompagnoit. Il avoit été des premiers de la cour du roi d'Italie : mais attiré par la réputation de Mayeul, il quitta sa femme, ses biens qui étoient grands & sa charge, & vint se rendre moine à Clugni.

La sixiéme année depuis que Mayeul y fut entré, c'est-à-dire l'an 948. l'abbé Aimard se sentant vieux & aveugle, & craignant que ses infirmitez ne fussent cause de quelque relâchement dans l'observance, le déclara abbé du consentement de toute la communauté. Et afin que Mayeul ne pût s'en excuser, il prit le conseil

conſeil de quelques évêques & de quelques abbez. Nous avons l'acte autentique qu'il en fit dreſſer, où il déclare, qu'il lui donne le gouvernement du monaſtere de Clugni avec toutes les abbayes & les autres lieux qui en dependent. Cet acte fut ſouſcrit par Mainbolde évêque de Mâcon & par deux autres évêques, par deux abbez, & par cent trente moines, ſoit de Clugni : ſoit des monaſteres voiſins. Letolde comte de Mâcon & avoüé ou protecteur de l'abbaye de Clugni donna ſes lettres d'approbation. Par cet acte Aimard prenoit plûtôt Mayeul pour coadjuteur que pour ſucceſſeur : car on trouve Aimard nommé comme abbé dans pluſieurs chartes des années ſuivantes juſques en 964. AN. 948.

XXXIX. Turquetul abbé de Croiland. *Vita ſac. 5. Act. B. p. 507. ex Ing.*

La même année 948. ſe tint un concile à Londres, où Turquetul fut fait abbé de Croiland pour rétablir ce monaſtere. Il étoit neveu du roi Edoüard le vieux fils d'Etelvard ſon frere, & nâquit l'an 887. Le roi ſon oncle lui propoſa pluſieurs mariages avec des filles de ducs & de comtes, qu'il refuſa toutes par l'amour de la continence : c'eſt pourquoi le roi jugeant qu'il ſerviroit utilement l'égliſe, le vouloit préferer à tous les autres pour remplir les principaux ſieges d'Angleterre. Il lui offrit l'évêché de Vincheſtre : mais Turquetul s'en déclarant indigne, le fit donner à Frideſtan ſon frere de lait. Le roi lui offrit encore l'évêché de Dorcheſtre par le conſeil de l'archevêque Plegmond : mais il le refuſa avec la même fermeté, & le fit donner à Ceolulfe ſon chapelain.

Le roi voyant donc que content de ſon patrimoine il étoit ſans ambition & ſans interêt, le fit ſon chancelier comme très-capable par ſa ſageſſe & ſa fi-

An. 948. delité de regler toutes les affaires temporelles & spirituelles du royaume ; & ce fut par son conseil qu'en un même jour il donna à sept églises des évêques qui furent sacrez ensemble par l'archevêque Plegmond. Après la mort d'Edoüard, Turquetul continua de servir le roi Edelstan son fils, & même à la guerre, où il montra une valeur singulier ; & toutefois il fut assez heureux pour ne tuer personne. Il servit de même le roi Edmond ; & ce fut par son conseil qu'il rappella saint Dunstan : car ce saint prêtre étoit l'ami intime & le confesseur du Chancelier.

Sup. liv. LIV. n. 38.

Le roi Edmond fut tué le vingt-sixiéme de Mai 946. après avoir regné six ans & demi, & eut pour successeur son frere Edrede troisiéme fils du roi Edoüard. La seconde année de son regne il envoya le chancelier Turquetul à Yorc pour maintenir dans son service la Northumbre, où il craignoit une révolte. Le chancelier logea en passant au monastere de Croiland ruiné par les Normands plus de soixante & quinze ans auparavant. Toutefois il restoit encore cinq des anciens moines, dont deux s'étoient retirez en d'autres communautez : les trois qui étoient demeurez à Croiland esperoient toûjours que Dieu leur envoyeroit quelqu'un pour rétablir leur maison. Ils allerent donc audevant du chancelier ; & comme le jour finissoit, ils le prierent d'entrer chez eux. Ils le menerent d'abord faire sa priere au petit oratoire qu'ils avoient dressé en un coin de leur église ruinée ; lui montrerent les reliques de saint Gutlac, & lui conterent l'histoire de leur désolation, dont il fut sensiblement touché. Puis le menant à leur hospice ; ils employerent toutes leurs provisions à le traiter lui & toute sa suite le mieux

Sup. n. 28.
Sup. liv. LI. n. 54.

qu'il leur fut poſſible: le priant d'interceder auprès du roi pour rétablir cette maiſon, ſuivant la volonté du roi Edelſtan ſon frere. Le chancelier le promit, & d'y donner même du ſien. Depuis ce jour il leur fut uni d'une affection fort tendre, & publioit par tout leur charité.

Au retour d'Yorc il y logea encore, & leur donna vingt livres d'argent: puis ayant rendu compte au roi du ſuccès de ſon voyage, il l'entretint auſſi de ce monaſtere, & lui fit promettre de le rétablir. Alors il déclara devant tout le monde qu'il vouloit s'y rendre moine lui-même: de quoi le roi fut ſurpris, lui repreſenta qu'étant déja avancé en âge, en ayant juſques là vêcu délicatement, il auroit de la peine à pratiquer une vie ſi auſtere: de plus qu'il lui étoit néceſſaire pour les affaires de ſon royaume. Le chancelier répondit: Seigneur j'ai ſervi les rois vos freres & vous avec la fidelité que je devois ſelon mon pouvoir, permettez que je ſerve Dieu du moins en ma vieilleſſe: tant que je vivrai, mes conſeils ne vous manqueront jamais: mais certainement je ne porterai plus les armes. Sa retraite étant réſoluë, il fit crier par les ruës de Londres que ceux à qui il devoit ſe trouvaſſent tel jour en tel lieu pour être payez, & que s'il avoit fait tort à quelqu'un, il le repareroit au triple. Après avoir ſatisfait tout le monde, il donna au roi ſoixante terres dont il étoit ſeigneur, à la réſerve de ſix voiſines de Croiland, qu'il donna au monaſtere pour offrir à Dieu la dîme de ſes biens.

Il vint à Croiland avec le roi la veille de l'Aſſomption quatorziéme d'Août 948. Il fit avertir les deux anciens moines qui s'étoient retirez ailleurs, & qui étoient

AN. 948.

recommandables par leur ſcience & leur vertu. Ils revinrent avec joye ; & le jour de ſaint Barthelemy le chancelier Turquetul quitta l'habit ſeculier, & ſe revêtit du monaſtique au milieu des cinq anciens. Auſſi-tôt le roi lui donna le bâton paſtorale, & Cedulfe évêque de Dorceſtre qui étoit le dioceſain, lui donna la benediction abbatiale. Le même jour le nouvel abbé & les cinq anciens qui faiſoient toute la communauté remirent le monaſtere entre les mains du roi, qui donna les ordres neceſſaires pour rebâtir l'égliſe & les lieux reguliers.

to. 9. Conc. p. 634.

Enſuite le roi, l'abbé Turquetul & deux de ſes moines allerent à Londres, où l'on tint un concile le jour de la Nativité de la ſainte Vierge, & là le roi donna ſolemnellement au nouvel abbé le monaſtere de Croiland, afin de lui en aſſurer la poſſeſſion à l'avenir. L'acte de cette donation eſt de l'an 948. ſouſcrit par les deux archevêques Vulſtan d'Yorc & Odon de Cantorbery, & par quatre évêques & deux abbez, dont l'un eſt ſaint Dunſtan. Turquetul ne voulut point rétablir l'ancien droit d'immunite ou d'azile de ce monaſtere: pour ne point participer aux crimes de ceux qui viendroient y chercher l'impunité. Pluſieurs hommes lettrez le ſuivirent dans ſa retraite & dix prirent l'habit monaſtique : les autres craignant l'auſterité de la regle garderent leur habit ſeculier, demeurant toutefois dans le monaſtere. Car ils ne pouvoient ſe reſoudre à quitter le ſaint abbé. Dans la ſuite il leur donna un logement ſéparé avec une chapelle, où ils faiſoient l'office du jour & de la nuit aux mêmes heures que les moines. Leur habit étoit uniforme & noir, mais ils n'obſervoient de la regle que la continence & l'obéïſſance. La

plûpart finirent leurs jours dans cette communauté.

An. 948.

XL. S. Adaldague archevêque de Breme.

Sup. Adam. lib. II. c. 11.

En Saxe Adaldague ayant été choisi pour l'archevêché de Brême dès l'an 936. reçut le bâton pastoral du roi Otton & le pallium du pape Leon VII. mais il fut ordonné comme ses prédecesseurs par l'archevêque de Mayence; parce que son siege n'avoit point encore de suffragans. Il commença par obtenir du roi la liberté & l'immunité de la ville de Brême, contre l'oppression des seigneurs: ensuite il s'appliqua à la mission qu'il avoit reçuë du saint siege comme ses prédecesseurs, pour la conversion des infideles. Son zele fut appuyé par celui du roi Otton auprès duquel il avoit un grand crédit, ensorte qu'il le quittoit rarement: sans préjudice toutefois du service de son diocése & de sa mission.

Vitiq. lib. 3. p. 35. Ditmar lib. 2. p. 18.

Les Danois s'étant révoltez contre Otton, ce prince leur fit la guerre avec avantage, & réduisit leur roi Harold à demander la paix, à condition de relever de lui son royaume, & de recevoir la religion Chrétienne en Danemarc. Harold se fit aussi-tôt baptiser avec sa femme & son fils encore enfant dont le roi Otton fut parrain. On rapporte aussi un miracle qui contribua à la conversion du roi Harold. Dans un festin où il étoit, il y eut contestation sur le culte des Dieux. Les Danois disoient que Jesus-Christ à la vérité étoit un Dieu, mais qu'il y en avoit de plus grands, parce qu'ils montroient aux hommes de plus grands prodiges. Un prêtre nommé Poppon qui fut depuis évêque, soûtint que Jesus-Christ étoit le seul Dieu avec le pere & le saint Esprit. Le roi Harold lui demanda s'il vouloit donner en sa personne la preuve de cette créance. Il le promit, & le roi le fit garder. Le lendemain matin il fit rougir un fer très-pesant, & com-

AN. 948. manda à Poppon de le porter en témoignage de la foi Chrétienne. Il le prit sans hesiter, après l'avoir beni, le porta autant que le roi voulut : puis montra à tout le monde sa main saine & entiere. Le roi Harolde ordonna qu'on rejetteroit les idoles, & qu'on n'adoreroit que Jesus-Christ.

Alors le Jutland ou Danemarc de deçà la mer fut divisé en trois évêchez soumis à l'archevêché de Hambourg : mais le roi Otton les donnoit comme souverain du roi de Danemarc. Le pape Agapit confirma à l'église de Hambourg tous les privileges accordez par ses prédecesseurs, & donna le pouvoir à l'archevêque Adaldague d'ordonner des évêques tant pour le Danemarc que pour le reste du Nort. L'archevêque ordonna donc les premiers évêques pour les trois églises de Slesvic, de Rippen & d'Arhus, & il leur recommanda les églises qui étoient au de-là de la mer Baltique en Finlande, en Zelande, en Schonen & en Suede. C'étoit la douziéme année de son épiscopat, c'est-à-dire, l'an 948. & depuis cet établissement, la religion Chrétienne fit de grands progrez dans tout le Nort.

XLI. Conversion des Sclaves.

Regin. Contin. 950. Sigeb. 950. Adam. II. c. 3. Chr. Mess. ap. Mabill. sec. 5. p. 574.

Vers le même tems, c'est-à-dire, l'an 950. le roi Otton soumit Boleslas duc de Bohéme après une guerre de quatorze ans. Ce qui produisit la conversion de la plûpart des Sclaves, qui promirent de payer tribut & de se faire Chrétiens ; & on bâtit chez eux plusieurs nouvelles églises, & plusieurs monasteres d'hommes & de femmes. Le pays fut divisé en dix-huit cantons, qui embrasserent tous la foi Chrétienne, à la réserve de trois.

Hadumar abbé de Fulde étant allé à Rome en pele-

rinage, le pape Agapit apprit de lui le differend qui étoit entre Herolde archevêque de Salſbourg & Gerard archevêque de Lorc ou Laureac, dont chacun ſe prétendoit métropolitain de toute la Pannonie. Pour terminer cette querelle, le pape écrivit une lettre à Gerard, où il déclare que ſon égliſe de Laureac a toujours été métropolitaine, & ſeulement pour les deux Pannonies, juſques aux incurſions des Huns, qui ruinerent cette ville, & obligerent l'archevêque à transferer ſon ſiege : que depuis Arnon fut établi premier archevêque de Salſbourg : mais que la tranquillité étant rétablie dans le pays, l'un & l'autre doit garder ſa dignité, enſorte que l'archevêque de Salſbourg ait juriſdiction ſur la Pannonie Occidentale, & celui de Lorc ſur l'Orientale avec le pays des Avares, des Moraves & des Sclaves convertis ou à convertir, ſous peine à l'archevêque de Salſbourg de perdre ſa juriſdiction, s'il ne ſe ſoûmet à ce jugement.

AN. 948.

To. 9. Conc. p. 618.

Cet abbé de Fulde Hadumar étoit fort conſideré du roi Otton, & par ſon ordre il retint en priſon dans ſon monaſtere Frideric archevêque de Mayence coupable de conjuration. On crut que ce fut par reſſentiment que lui & quelqu'autres évêques émeurent en 946. une forte perſecution contre les moines : ſoûtenant qu'il valoit mieux en avoir peu d'excellens, qu'un grand nombre de négligens. Ils attaquerent d'abord les petits monaſteres, & vinrent enſuite aux grands. Pluſieurs moines ſentant leur propre foibleſſe, quitterent l'habit & leurs maiſons : mais cette entrepriſe n'eut pas de ſuite.

Mabill. Act. ſæc. 5. p. 120. Vitiq. lib. 2. p. 24.

XLII. Concile d'Auſbourg.

Le même Frideric archevêque de Mayence préſida à un concile que le roi Otton fit tenir à Auſbourg l'an

AN. 948.

952. seiziéme de son regne, indiction dixiéme le septiéme jour d'Août. Vingt-quatre évêques y assisterent tant de Germanie que de Lombardie, dont Otton venoit de se rendre maître. Dès l'année 945. le roi Hugues abandonné des Italiens avoit cedé le royaume à son fils Lothaire, & s'étoit retiré avec ses tresors en Provence, où il mourut. Quatre ans après, c'est-à-dire, l'an 950. Lothaire fut empoisonné, & Berenger son competiteur demeura maître de l'Italie. Mais Adelaïde veuve de Lothaire appella le roi Otton qui étoit aussi veuf, promettant de l'épouser. Il vint, il chassa Berenger, & son fils Adalbert épousa Adelaïde & joignit à ses états la Lombardie vers la fin de l'an 951. & c'est ainsi que les Allemans commencerent à regner en Italie.

To. 9. Conc. p. 635.

Frod. Chr. Luitpr. V. c. 13. &c. Chr. Caß. lib. 1. c. 61.

A la tête du concile d'Ausbourg, on voit quatre archevêques. Frideric de Mayence, Herold de Juvave, ou Salsbourg. Manassés de Milan, qui avoit tant d'évêchez, & Pierre de Ravennes. Entre les évêques le plus illustre est S. Udalric de la ville même d'Ausbourg. Le roi fut prié d'assister au concile, & y fut reçu avec l'honneur convenable. L'archevêque de Mayence se leva de son siege, & proposa ce qui avoit été résolu, priant le roi de l'appuyer de son autorité, & il le promit avec un grand zele. On fit en ce concile onze canons, portant prémierement défense à tous les clercs depuis l'évêque jusques au soudiacre de se marier ou d'user de leurs femmes, sous peine de déposition; & à tous les clercs d'avoir chez eux des femmes sous-introduites: autrement permis à l'évêque de faire fustiger & tondre la femme suspecte. Enfin ce concile veut que tous les clercs étant venus en âge de maturité, soient

Sup. n. 16.

c. 1.

c. 11.

c. 4.

c. 11.

ſoient contraints, même malgré eux à garder la continence. Défenſe aux évêques & aux clercs d'avoir des chiens ou des oiſeaux pour la chaſſe, ou de joüer aux jeux de hazard. Les moines ne ſe mêleront point d'affaires, & ne ſortiront point du cloître ſans congé de l'abbé; & tous les monaſteres ſeront ſous la conduite de l'évêque diocesain: mais les évêques n'empêcheront point les clercs d'embraſſer la vie monaſtique. En ce concile on cite ſouvent les anciens canons.

c. 2. *c. 3.* *c. 5.* *c. 6.*

C'étoit auſſi un parlement où aſſiſtoient les ſeigneurs de tous les états du roi Otton. Berenger s'y trouva avec ſon fils, ſe reconnut vaſſal du roi, & fut renvoyé pour gouverner l'Italie, mais il continua d'y maltraiter les évêques & les ſeigneurs comme auparavant.

Contin. Regin. an. 952.

XLIII.
S. Burnon archevêque de Cologne.
Vita ap. Sur. 11 Oct. p. 785.
Mabill. ſæc. 5 p. 314.
Vita c. 4.

L'année ſuivante 953. Brunon frere du roi Otton fut élû archevêque de Cologne, & devint un des grands ornemens de l'égliſe d'Allemagne. Dès l'âge de quatre ans il fut envoyé à Utrect pour étudier ſous la conduite de l'évêque Baudri. Après qu'il eut appris les premiers élemens de la grammaire, on lui fit lire le poëte Prudence, qu'il goûta merveilleuſement: enſuite il parcourut tous les auteurs de la litterature Greque & Latine. Ni les richeſſes ni la foule de ceux qui l'environnoient ne le détournerent point de l'étude; & il aimoit tellement ſes livres, qu'il ne ſouffroit point qu'on les gâtât, ou qu'on les maniât negligemment. Otton ſon frere étant devenu roi le fit venir à ſa cour, où il fut un modéle de doctrine & de vertu. Il renouvella l'étude des ſept arts liberaux: il étudia les hiſtoriens, les orateurs, les poëtes & les philoſophes avec les hommes les plus ſavans Grecs & Latins, leur ſervant quelquefois d'interprete, & le roi ſon frere étoit ſouvent

témoin de leurs doctes entretiens. Iſraël évêque Ecoſſois qui étoit un de ſes maîtres, en parloit comme d'un ſaint : les Grecs qu'il faiſoit venir pour l'inſtruire l'admiroient, & rapportoient chez eux les merveilles de ſa conduite.

Il étoit fort occupé à ſecourir les malheureux qui ſans ceſſe recouroient à lui, ſans toutefois le détourner de ſes études. Il compoſoit, il dictoit, il cultivoit l'élegance de la langue latine & l'inſpiroit aux autres : mais ſans faſte & avec une gravité polie. Il s'appliquoit même après le repas, à la lecture & à la meditation, & menageoit très-ſoigneuſement les matinées. Il liſoit ſérieuſement juſques aux comedies : ne s'attachant qu'au ſtile & comptant pour rien la matiere. Comme la cour du roi ſon frere étoit ambulante, il faiſoit porter avec lui ſa bibliotheque, & gardoit ſa tranquillité au milieu de cette agitation : s'oc-
c. 8. cupant même dans les marches. Il étoit très-attentif aux divins offices ; & voyant ſon frere Henri s'entretenir pendant la meſſe avec Conrad duc de Lorraine, il prédit que leur amitié produiroit de grands maux. Tout ce qu'il y avoit en ce tems-là d'évêques ou d'hommes pieux qui avoient quelque grand deſſein pour la religion, regardoient Brunon comme leur appui, & ne croïoient pas leur autorité ſuffiſante pour faire le bien, ſans le ſecours de la ſienne.

c. 9. Son premier gouvernement eccléſiaſtique fut la conduite de quelques monaſteres qu'il reçut étant encore fort jeune. Il s'en ſervit pour les reduire à l'obſervance reguliere, partie de gré, partie de force ; & pour les rétablir dans leurs anciens privileges par l'autorité du roi ſon frere : ne ſe reſervant rien du revenu pour

lui ou pour les siens que ce que les superieurs lui offrirent volontairement. Entre ces monasteres étoit celui de Loresheim, que le roi Henri avoit refusé à un seigneur qui le demandoit à contre-tems. Car dans la guerre que lui fit au commencement de son regne Gislebert duc de Lorraine soûtenu par le roi de France, un comte très-puissant, & qui lui avoit amené de grandes troupes de ses vassaux, voïant le roi abandonné de plusieurs des siens, crut qu'en une telle occasion il ne lui pourroit rien refuser. Il lui envoïa donc demander l'abbaïe de Loresheim, dont les grands revenus lui aideroient à entretenir ses troupes. Le roi dit qu'il lui feroit réponse de bouche: le comte accourut croïant avoir obtenu ce qu'il demandoit. Le roi lui dit en presence de tout le monde: Les biens des monasteres ne sont pas destinez à entretenir des gens de guerre; & d'ailleurs votre demande est plûtôt une menace qu'une priere: c'est pourquoi je ne vous accorderai jamais ni cette grace, ni aucune autre. Si vous voulez vous retirer avec ceux qui manquent à la fidélité qu'ils me doivent, retirez-vous au plûtôt. Le comte chargé de confusion si jetta aux pieds du roi, reconnoissant la grandeur de sa faute.

Luitpr. iv. hist. c. 15.

Vicfrid archevêque de Cologne étant mort en 953. le clergé, les nobles & tout le peuple s'accorderent à desirer que Brunon lui succedât. Sa jeunesse étoit balancée par la maturité des mœurs: l'éclat de sa naissance par l'humilité & la douceur, sa science par la sagesse & la modestie, ses richesses par sa liberalité. Il fut donc élu tout d'une voix: mais on craignoit que cette place ne parût au-dessous d'un si grand prince. L'élection se fit selon la coûtume avant que le predecesseur fut enterré, &

Chr. Frod. Vita c. 11.

AN. 953. on envoïa au roi Otton quatre députez du clergé de la cathedrale & quatre laïques pour lui demander son c. 12. consentement, qu'il accorda, & envoya aussi-tôt Brunon son frere à Cologne. Il y fut reçu avec une joïe extrême, ordonné évêque & intrônisé dans son siege. Le c. 19. roi lui donna en même tems le gouvernement du roïaume de Lothaire. Les premiers soins de l'archevêque Brunon furent d'établir l'union entre toutes le communautez qui dépendoient de son siege, retrancher la superfluité des habits & la diversité des usages, & faire celébrer l'office divin avec toute la décence possible.

XLIV. Rathier évêque de Liege.

Folcuin c. 1. Sup n. 6. Mabill sæc. 5. p. 479. Rath. epist. ad Jo pap.

Cependant l'évêché de Liege vint à vaquer & l'archevêque Brunon le donna à Rathier chassé de Verone, dont il faut reprendre l'histoire. Hugues roi d'Italie son persecuteur aïant été chassé en 945. il fut délivré de prison: puis arrêté de nouveau par Berenger alors maître de l'Italie à la poursuite de Manassés archevêque de Milan. On le tint trois mois & demi en prison, puis on le mena à Verone, où Milon qui y avoit été intrus à sa place & ordonné évêque, le reçut par artifice, pour exclure Manassés, craignant qu'il ne rappellât le roi Hugues. Milon feignoit de reconnoître Rathier pour légitime évêque de Verone: mais en effet il lui donnoit tous les chagrins qu'il pouvoit, protegeant contre lui les clercs, les vassaux & les serfs de l'église, ensorte que Rathier ne pouvoit ni tenir de synode, ni assister au chapitre, ni rien ordonner, ni seulement parler de rien corriger; & étoit si meprisé, qu'un jour comme il faisoit une ordination, l'archidiacre & tout le clergé le laisserent seul, & s'en allerent dans une autre église. Enfin l'archevêque Ma-

nassés ordonna évêque de Verone un clerc de son diocese d'Arles. Milon qui étoit l'auteur de tous ces mauvais traitemens, feignoit cependant si bien d'être le protecteur de Rathier, que dans le roïaume de Lombardie la plûpart le regardoient comme son meilleur ami.

Rathier souffrit deux ans cette persécution, qui lui sembloit plus rude que celle du roi Hugues: mais il craignoit d'abandonner son troupeau comme un pasteur mercenaire. Enfin le roi Lothaire lui envoya dire, qu'il sortît de la ville pour ceder la place à Manassés qui vouloit envahir le siege de Verone, outre tant d'autres qu'il avoit déja. Le roi ajoutoit: Je vous avertis en ami de vous retirer, plûtôt que de vous exposer à être mutilé ou tué par la trahison de Milon, ou tout au moins arrêté & emmené où vous ne voudriez pas. Rathier quitta donc Verone & se retira en Provence chez un seigneur nommé Rostaing dont il instruisit le fils, & composa pour lui une grammaire qu'il intitula *servadorsum*: voulant dire qu'elle garantiroit les écoliers du foüet. Pour recompense de ce service on donna à Rathier un évêché en Provence: mais il le quitta pour retourner à l'abbaïe de Lobes vers l'an 941. *Folcuin. c. 20. c. 22.*

Richer qui étoit alors évêque de Liege le reçut favorablement; & quelque tems après le roi Otton l'appella pour servir à l'instruction de Brunon son frere. Il fut regardé comme le premier des savans de cette cour, & Brunon crut lui avoir tant d'obligation de ses instructions, qu'après la mort de Farabert il lui procura l'évêché de Liege en 953. vers le même tems qu'il fut lui-même ordonné archevêque de Cologne. Il crut que Rathier par sa doctrine & son éloquence seroit utile non-seulement à l'église de Liege, mais encore à plu- *c. 24.* *Vita Brun. à 28. Folc. c. 23.*

AN. 953.

ſieurs autres des environs. Outre qu'en ces quartiers-là il y avoit des évêques, qui s'appuïant trop ſur la puiſſance temporelle, ſcandaliſoient le peuple par leurs diviſions. Il ſembloit donc que Rathier ſeroit inviolablement attaché au prince par un tel bienfait, & que d'ailleurs ſa vie irreprochable fermeroit la bouche à la mediſance. Mais Rathier n'avoit pas le talent de ſe faire aimer. Son peuple le prit en averſion, & ne ceſſa de le perſecuter. Enfin comme il celébroit magnifiquement la fête de Noël dans l'abbaïe de Lobes : il s'éleva à Liege contre lui une conſpiration ſi violente, que Brunon, bien qu'il eut toute l'autorité temporelle dans le païs fut obligé de ceder à la néceſſité des affaires & d'ôter Rathier de Liege, pour y mettre Baudri iſſu de la nobleſſe du païs. C'étoit l'an 959.

XLV. Ausbourg défendu par ſaint Udalric

Regin. Contin. Herman, &c. Vita. S. Udalr. c. 10. ſæc 5. Act. Ben. p. 436. c. 12.

Dès l'année 953. Liutolfe fils du premier lit du roi Otton s'étoit revolté contre lui, & avoit excité une guerre civile en Allemagne. Le plus grand effort fut en Baviere : Ausbourg fut pris & pillé, mais S. Udalric qui en étoit évêque, quoique beaucoup plus foible que les rebelles, fut toujours fidéle au roi Otton ; & comme l'armée de ce prince & celle de ſon fils étoient en preſence & prêtes d'en venir aux mains : ce prélat prenant avec lui Harbert évêque de Coire, negocia la paix entr'eux ſi heureuſement, qu'il les mit d'accord l'an 954.

L'année ſuivante les Hongrois inonderent l'Allemagne avec une armée innombrable, & ravagerent tout le païs depuis le Danube juſques à la forêt noire. Ils aſſiegerent Ausbourg qui n'avoit que des murailles baſſes ſans tours : mais le ſaint évêque avoit dedans un grand nombre de très-bonnes troupes de ſes vaſſaux,

Ils combattirent avec avantage devant une des portes de la ville, aïant avec eux l'évêque: qui sans autres armes que son étole, ne laissoit pas de s'exposer aux coups de pierres & de traits, dont toutefois il ne fut point blessé. Le combat fini, après avoir donné les ordres pour la défense de la ville, il passa la nuit en prieres & excita les femmes pieuses à se partager en deux troupes, dont l'une feroit le tour de la ville en dedans portant des croix & priant Dieu à haute voix: l'autre prosternée sur le pavé de l'église imploreroit le secours de la sainte Vierge. Il fit aussi apporter tous les enfans à la mamelle, & les fit étendre à terre autour de lui devant les autels, afin que par leurs cris ils priassent à leur maniere.

AN. 955.

Après avoir pris un peu de repos, il celébra la messe au point du jour, donna la communion à tous les assistans, & les exhorta à ne mettre leur esperance qu'en Dieu. Le jour venu, comme les Hongrois étoient prêts à donner l'assaut, leur roi apprit que le roi Otton approchoit: ce qui l'obligea de quitter la ville, pour aller à lui, esperant la prendre sans resistance après l'avoir défait. L'évêque Udalric, le comte Tietbalde son frere & plusieurs autres sortirent la nuit & s'allerent joindre au roi Otton: qui pour se preparer au combat, se prosterna devant Dieu, se reconnoissant le plus coupable de tous; & fit vœu de fonder un évêché à Mersbourg, si Dieu lui donnoit la victoire. S'étant relevé, il oüit la messe & communia de la main du saint évêque son confesseur: puis il prit le bouclier, & la sainte lance, marcha contre les ennemis, & les défit par la victoire la plus signalée qui eut encore été remportée sur eux. C'étoit le jour de S. Laurent dixiéme d'Août 955.

Ditmar. lib. 2. p. 17. Frido. Chr. an. 955.

AN. 955.

XLVI.
Regle de vie de S. Udalric.
Vita c. 3. n. 13.

Depuis la mort d'Henri l'Oiseleur saint Udalric s'étoit dispensé d'aller à la cour, & de mener ses troupes en personne au service du roi : s'étant dechargé de ce devoir sur Adalberon son neveu. Il se donnoit donc tout entier à ses fonctions spirituelles ; & voici le reglement de sa vie. Il disoit tous les jours l'office avec le clergé de sa cathedrale, & de plus l'office de la Vierge, celui de la croix, & un troisiéme de tous les saints: outre plusieurs autres pseaumes & le pseautier qu'il recitoit entier tous les jours, autant qu'il pouvoit. Il disoit tous les jours une, deux ou trois messes selon qu'il en avoit le tems.

Il gardoit toûjours les observances monastiques, couchant sur une natte, ne portant point de linge & ne mangeant point de chair, quoiqu'il en fît servir abondamment à ceux qui mangeoient avec lui. Le premier service de sa table étoit pour la plus grande partie distribué aux pauvres: outre les invalides de toutes sortes qu'il faisoit nourrir tous les jours, en sa presence. Il exerçoit l'hospitalité avec joïe envers tout le monde, principalement les clercs, les moines & les religieuses ; & prenoit grand soin de l'éducation & de l'instruction de son clergé. Il écoutoit avec bonté les plaintes des serfs de sa dépendance, soit contre les seigneurs ses vassaux, soit contre les autres serfs ; & leur faisoit rendre justice avec fermeté. Il n'étoit jamais oisif: mais toûjours occupé ou à regler ses chanoines & son école, ou à pourvoir à l'entretien de sa famille, ou à reparer & orner son église, ou à fortifier sa ville contre les insultes continuelles des Hongrois.

c. 4. L'auteur de sa vie qui rapporte ce qu'il avoit vû de ses yeux, décrit au long sa maniere de passer le carême

me; & voici ce que j'y trouve de plus remarquable. Tous les jours de Carême après vêpres & avant dîner il lavoit les pieds de douze pauvres. Les trois premiers jour de la semaine sainte il tenoit son premier synode, au lieu de le tenir après la troisiéme semaine de Pâques. Car la regle étoit d'en tenir deux par an, ce premier, & un second le quinziéme d'Octobre. Tout le peuple communioit le jeudi, le vendredi & le samedi saint; & on gardoit le corps de Notre-Seigneur dans un linge avec une pierre dessus, dans une autre église, d'où le jour de Pâques on les rapportoit solemnellement à la cathedrale. Le vendredi saint on ne dressoit point de table pour l'évêque, seulement il prenoit le soir dans sa chambre du pain & de la biere, & en faisoit donner à ceux qui étoient avec lui. Il ne se baignoit que trois fois pendant le carême, le premier samedi, à la mi-carême & le samedi saint. Ce jour-là après la benédiction des fonts, il baptisoit trois enfans, & après la messe solemnelle, il mangeoit en grande compagnie. Le jour de Pâques après la benédiction de la table, il distribuoit aux assistans de l'agneau & du lard, qui avoit été beni à la messe, suivant une formule que l'on voit dans les anciens sacramentaires. Après le dîner on chantoit trois répons, pendant lesquels on donnoit à boire, ce qui s'appelloit donner la charité.

n. 23. *n. 21.* *V. Cang. gloss.*

Il faisoit regulierement la visite de son diocése dans un chariot traîné par des bœufs, non pas tant qu'il eût peine d'aller à cheval, que pour être seul avec un chapelain & chanter des pseaumes en liberté. Car il avoit toûjours une grande suite de prêtres & d'autres clercs, de laïques d'entre ses vassaux, de serfs choisis

de sa famille & de pauvres, & il les défraïoit tous largement. Dans la visite il prêchoit, il écoutoit les plaintes, il examinoit les prêtres des lieux, il donnoit la confirmation, & continuoit quelquefois la nuit aux flambeaux, pour ne pas renvoyer le peuple. Telle étoit la vie ordinaire de S. Udalric.

XLVII. Eglise d'Espagne. Sup. n. 10. Sampir. p. 68.

En Espagne Ordogne III. roi de Leon mourut l'an 955. après avoir regné cinq ans & sept mois. Il quitta sa femme Urraque, & épousa Eluire, dont il laissa un fils nommé Bermond: mais comme il étoit encore en bas âge, son oncle Sanche le gros, frere d'Ordogne, fut reconnu roi & regna douze ans. Il envoya à Cordoue Velasco évêque de Leon avec d'autres ambassadeurs, pour traiter de la paix & demander le corps de S. Pelage martyrisé en 924.

p. 69. Sup. liv. LIV. n. 54.

Mabill. sec. 5. act. p. 297.

Du tems de ces rois vivoit Dulquite abbé d'Albelada, monastere fondé en 924. par Sanche roi de Navarre près la ville de Logrogne. Il avoit plusieurs monasteres sous sa conduite, & gouvernoit plus de deux cens moines. Godescalc évêque du Pui en Velai, allant en pelerinage à S. Jacques en Galice, passa par le monastere de Hilde, un de ceux qui dépendoient de Dulquite, & obtint de lui une copie du livre de saint Hildefonse de Tolede sur la virginité de Marie. Cette copie fut écrite par un prêtre du monastere nommé Gomesan, & l'évêque Godescalc l'emporta au mois de Janvier Ere 989. qui est l'an 951.

To. 3. act. B. p. 477. Sup. L. XXXIX. n. 4.

Le successeur de Dulquite fut Salvus ou Salvius abbé d'Albelada, homme savant & éloquent: qui dressa une regle pour les religieuses, par où l'on voit qu'il en avoit aussi sous sa conduite. Il composa des hymnes, des oraisons & des messes, dont le style inspiroit beau-

coup de devotion. Il étoit de petite taille & d'une foible complexion, mais d'un esprit fervent, d'une conversation fort agréable : plus distingué encore par ses bonnes œuvres que par sa science. Il mourut du tems de Garsias I. roi d'Arragon, & de Theodemir évêque de Najare le dixiéme de Février Ere mille qu'il est l'an 962. Entre ses disciples on remarque un évêque nommé Velasco & un moine nommé Vigila, qui en 976. écrivit un volume contenant soixante & un conciles, cent une décretales & quelques autres ouvrages.

XLVIII. Ambassade de Jean de Gorze.

Le prince des Musulmans d'Espagne étoit Abderame surnommé Almounacer-ledinilla qui regna cinquante ans, depuis l'an 300. de l'hegire 912. de Jesus-Christ jusqu'à 350. 962. Il passa les vingt premieres années en guerres continuelles & les trente autres en paix. En 955. il envoya à Otton roi de Germanie une ambassade, dont le chef étoit un évêque, qui fut reçu avec grand honneur & retenu long-tems à la cour d'Otton où il mourut. On délibera qui on envoïeroit à sa place, pour porter en Espagne la réponse à la lettre d'Abderame. Car encore qu'il y demandât à Otton son amitié, il y avoit mis quelques termes injurieux à la religion Chrétienne: ce qui fit résoudre d'envoyer vers lui des hommes savans, pour ajoûter de vive voix aux lettres d'Otton ce qu'ils jugeroient à propos ; & convertir même le prince infidéle, si Dieu leur en ouvroit le chemin.

Roderic. hist. Arab. c. 30.

Vitic.

Vita S. Jo. Gorz. n. 115. sæc. 5. Ben. p. 404.

Adalberon évêque de Metz, se trouvoit alors à la cour ; & l'archevêque Brunon frere du roi, qui avoit part à tous les conseils, crut que personne ne pouvoit mieux que cet évêque, donner des gens propres pour

Sup. n. 26. l'ambaſſade d'Eſpagne. Il s'adreſſa à l'abbé de Gorze, qui lui donna deux de ſes moines, mais l'un aïant manqué, Jean de Vendieres s'offrit genéreuſement, pour remplir la place, & fut agréé du roi. Etant arrivé à Barcelone avec ceux qui l'accompagnoient, ils attendirent quinze jours, pour envoyer à Tortoſe qui étoit la premiere ville de l'obéïſſance des Muſulmans. Auſſitôt le gouverneur leur manda de venir en diligence: les ayant reçus il leur fournit abondamment toutes les hoſes néceſſaires, & les retint un mois: juſqu'à ce que le prince eût donné ſes ordres pour les bien recevoir par tout où ils devoient paſſer. Quand ils furent à Cordouë, qui étoit ſa capitale, on les logea à une maiſon éloignée de deux milles du palais, où on les traita magnifiquement, mais on les fit encore attendre quelques jours.

Comme ils demanderent à ceux qui prenoient ſoin d'eux la raiſon de ce retardement; on leur répondit, que les ambaſſadeurs d'Abderame avoient été retenus trois ans par Otton: c'eſt pourquoi ils devoient être trois fois autant ſans voir Abderame, c'eſt-à-dire neuf ans. Cependant il venoit des gens du palais pour les voir & s'informer du ſujet de leur voyage, mais quelque artifice qu'ils emploïaſſent, ils n'en purent tirer autre choſe, ſinon qu'ils diroient leur charge au roi en perſonne, & qu'il ne leur étoit pas permis de la dire à d'autres. Les Arabes diſoient: Nous ſavons déja tout, vous apportez au roi des lettres contraires à nos loix; & vous êtes menacez du dernier peril, car ces lettres ſont venuës à la connoiſſance du roi. Ils diſoient vrai. Car un prêtre qui avoit accompagné l'évêque Eſpagnol envoyé par Abderame, étant revenu avec les François,

avoit fait enforte de prendre copie des lettres d'Otton, & étant arrivé devant à Cordouë, les avoit fait connoître à la cour.

Les François apprirent que chez les Mufulmans le roi étoit foûmis aux loix comme le peuple, & que la premiere étoit la défenfe de parler contre leur religion. Si un étranger le faifoit, il étoit puni de mort fans remiffion. Si le roi l'aïant oui differoit la punition au lendemain, il étoit lui-même puni de mort. Donc Abderame craignant pour lui fur le bruit de ces lettres, qu'il favoit être véritable, envoya aux ambaffadeurs François un Juif nommé Hafdeu, qui s'adreffa à Jean, parce qu'il étoit reconnu pour le porteur des ordres du roi fon maître. Il commença par le raffurer, en lui difant, qu'ils ne fouffriroient aucun mal, & qu'on les renvoïeroit avec honneur dans leur païs. Il leur donna plufieurs avis touchant les mœurs de la nation, & la maniere de fe conduire avec eux. Qu'ils empêchaffent les jeunes gens de leur fuite, de faire ou dire aucune infolence, parce que tout feroit auffi-tôt rapporté au roi; & qu'ils s'obfervaffent fur tout à l'égard des femmes: qu'ils n'excedaffent en rien ce qui leur feroit prefcrit. L'ambaffadeur Jean le remercia de fes bons avis, & après plufieurs difcours, infenfiblement le Juif entra en matiére, & demanda le fujet de l'ambaffade. Jean le lui découvrit enfin & lui dit la fubftance de la lettre. Il eft dangereux, dit le Juif, de la prefenter au roi: prenez garde même à ce que vous direz à ceux qui viendront de fa part. Je crois que vous favez la feverité de la loi des Mufulmans.

Quelques mois après on leur envoïa un évêque nommé Jean, qui leur propofa de la part du roi de venir à

ſon audiance avec les preſens ſeulement. Que deviendront donc les lettres de notre maître? dit l'ambaſſadeur Jean. N'eſt-ce pas principalement pour les apporter que je ſuis venu, & pour refuter les blaſphêmes contenus dans celle de votre roi? L'évêque répondit: Il faut s'accommoder au tems & à la condition où nous ſommes réduits pour nos péchez. L'apôtre nous défend de reſiſter aux puiſſances, & nous devons d'autant moins le faire ici, qu'on nous permet de vivre ſelon nos loix. Les Arabes eſtiment même ceux d'entre nous qu'ils voyent fidéles à obſerver notre religion, & mangent volontiers avec eux, au lieu qu'ils s'éloignent des Juifs avec horreur. Nous tenons donc pour maxime, d'avoir de la complaiſance pour eux en tout ce qui ne nuit point à la religion. C'eſt pourquoi vous devez plûtôt ſupprimer cette lettre, que de vous attirer de mauvais traitemens ſans néceſſité. L'ambaſſadeur répondit avec quelque émotion: Ce diſcours conviendroit mieux à un autre qu'à vous qui paroiſſez évêque, & qui en cette qualité devez enſeigner & défendre la foi. Un Chrétien doit plûtôt ſouffrir la faim, que de manger avec les infidéles au ſcandale des autres. J'apprends d'ailleurs, que vous vous circonciſez comme eux, & que vous vous abſtenez par complaiſance des mêmes viandes qu'eux contre les défenſes expreſſes de l'apôtre. L'évêque répondit: La neceſſité nous y contraint, parce qu'autrement nous n'aurions pas la liberté de demeurer avec eux; & nous tenons cet uſage de nos ancêtres. Je n'approuverai jamais, reprit l'ambaſſadeur, que par crainte ou par reſpect humain, on viole les ordonnances des apôtres. Et puiſque vous avoüez que je ne ſuis point dans cette neceſſité, je ſuis reſolu

Gal. V. 2. 1. Tim. IV. 3.

de ne me point écarter des ordres que j'ai reçus du roi mon maître. Je n'irai donc à l'audience de votre roi, qu'avec la lettre du mien, sans en ôter un seul trait, & s'il dit quelque chose contre la foy catholique, je lui resisterai en face, quand il m'en devroit coûter la vie.

Tout cela fut rapporté en secret à Abderame, & comme c'étoit le plus rusé de tous les hommes, il employa toutes sortes d'artifices pour ébranler l'ambassadeur. On ne lui permettoit d'aller à l'église que les dimanches & les principales fêtes; & on le menoit à la plus proche dédiée à S. Martin, environné de douze gardes. Un dimanche donc comme il y alloit, on lui apporta une lettre du roi contenant quantité de menaces, & enfin celle-ci: Si tu m'obliges à te faire mourir, je ne laisserai pas un Chrétien en vie dans toute l'Espagne: penses de combien de vies tu répondras devant Dieu, s'ils périssent par ton obstination. Jean répondit par une lettre, qu'il exécuteroit fidélement les ordres de son maître. Quand vous devriez, disoit-il, me faire démembrer peu à peu, me couper aujourd'hui un doigt, demain un autre, puis un bras, un pied, une jambe, & ainsi du reste de jour en jour, vous ne m'ébranlerez pas. Que si vous faites mourir à cause de moi les autres Chrétiens, ce ne sera point à moi que Dieu l'imputera, mais à votre cruauté, qui nous procurera par ce moyen une meilleure vie.

XLIX. Suite de l'Ambassade.

Cette lettre, loin d'irriter le roi, l'appaisa. Car il étoit bien informé de la puissance d'Otton, & ne vouloit pas s'attirer un tel ennemi. Il fit donc dire à Jean; qu'il dît lui même ce qu'il jugeoit à propos de faire: Jean répondit : A la fin vous avez pris le bon parti: si

vous aviez fait d'abord cette proposition, vous nous auriez épargné & à vous aussi bien du tems & du chagrin. L'expedient est facile, que votre roi envoïe au nôtre demander ce que je dois faire : j'obéïrai ponctuellement.

La proposition fut acceptée, mais on avoit peine à trouver quelqu'un qui voulût entreprendre ce voïage, quoi qu'Abderame promît une grande récompense. Il y avoit à sa cour un Chrétien nommé Recemond, savant dans les deux langues le Latin & l'Arabe, du nombre de ceux qui écrivoient les plaintes ou les demandes de particuliers au roi & ses réponses: car à cette cour tout se traitoit par écrit. Il s'offrit pour aller vers le roi Otton, & étant agréé, il vint trouver Jean, & s'informa des mœurs de ce prince & de la nation. Jean l'assura qu'il seroit très-bien reçu, & lui promit des lettres pour son abbé. En ce tems il vaquoit un évêché en Espagne, Recemond le demanda pour récompense, & l'obtint facilement: ainsi de laïque il devint tout d'un coup évêque.

En deux mois & demi il arriva à l'abbaïe de Gorze, où il fut reçu avec joïe: puis il alla à Metz & fut bien traité par l'évêque Adalberon, jusqu'à ce qu'il fût tems de le présenter au roi Otton, ce qui se fit à Francfort. On loua la fermeté de l'ambassadeur Jean, & on lui renvoïa des lettres plus douces avec ordre de supprimer les premieres, de conclure à quelque prix que ce fût un traité de paix & d'amitié avec Abderame, pour arrêter les courses des Sarrasins, & de revenir au plûtôt. Recemond étant arrivé à Cordoüe avec un nouvel envoïé d'Otton nommé Dudon, ils demanderent audiance: mais Abderame dit qu'il vouloit auparavant la donner

donner aux premiers ambassadeurs & voir ce moine si opiniâtre. Ainsi au bout d'environ trois ans il fut résolu que Jean auroit audience.

On vouloit qu'il prît des habits magnifiques pour paroître devant le roi, suivant la coûtume de la nation, & comme il s'en défendoit, le roi croyant que c'étoit par pauvreté, lui fit donner dix livres de monnoye. Jean les reçut avec action de graces, à dessein de les donner aux pauvres: mais il dit qu'il ne quitteroit point son habit monastique. Je reconnois en tout sa fermeté dit le roi, qu'il vienne s'il veut revêtu d'un sac, je ne l'en aimerai que mieux. Le jour de l'audience étant venu, les François furent conduits & reçus au palais avec grand appareil. Le roi qui étoit seul dans sa chambre, assis sur un tapis précieux, donna à Jean sa main à baiser en dedans, qui étoit le plus grand honneur, puis il lui fit signe de s'asseoir sur un siége qui lui étoit préparé. Après quelque éclaircissement sur le long retardement de l'audience, Jean donna les présens de son maître, & demanda aussi-tôt son congé. Abderame en fut surpris, & dit qu'après une si longue attente, il ne falloit pas se séparer si promptement. A une seconde audience, il lui parla beaucoup sur la puissance & les actions du roi Otton : témoignant une grande estime pour lui, mais désaprouvant l'autorité qu'il laissoit aux seigneurs. Là finit l'unique exemplaire qui est resté de la vie de saint Jean de Gorze, écrite dans le temps même par Jean abbé de saint Arnoul de Metz son disciple, homme sensé & judicieux. On sçait d'ailleurs, que Jean au retour de cette ambassade fut abbé de Gorze vers l'an 960. & mourut l'an 973. qui étoit le quarantiéme de sa profession monastique. *Mabill. sæc. 5. Ben. p. 364.*

L. Mort d'Agapit II. Jean XII. pape. *Frod. Chr.* 954.

Le pape Agapit II. mourut l'an 956. après avoir tenu le saint siege près de dix ans. Le patriarche Alberic étoit mort dès l'an 954. & son fils Octavien quoique clerc, lui avoit succedé en sa dignite & son autorité dans Rome. Après la mort d'Agapit les Romains l'exciterent à se faire élire pape, quoiqu'il ne fût âgé que de dix-huit ans au plus. Il prit le nom de Jean XII. & c'est le premier pape qui ait changé de nom; comme il avoit joint cette dignité à la puissance temporelle dès l'année suivante 957. il assembla une armée, tant de ses troupes, que des secours qu'il tira du duché de Spolete, & marcha contre Pandolfe prince de Capouë, qui secouru par Gisulfe prince de Salerne, résista au pape Jean, & l'obligea à retourner chez lui. Le pape envoya ensuite demander la paix au prince de Capouë, qui l'accepta, & ils firent alliance.

V. Baron. an. 955.

Baron. ex Mſ. an. 957.

LI. Mort de Theophylacte. Polyeucte patriarche de C. P. *Ced p.* 638. C.

A C. P. le patriarche Theophilacte mourut le vingt-septiéme de Février indiction quatorziéme, l'an du monde 6464. de Jesus Christ 956. ayant tenu le siege vingt-trois ans, & vêcu environ quarante. Car il fut mis en possession de cette dignité dès l'âge de seize ans. Tant qu'il demeura sous la conduite d'autrui, il parut sage & moderé : mais dès qu'il fut en âge d'agir par lui-même, il s'abandonna aux actions les plus criminelles & les plus honteuses. Il mettoit en vente tous les ordres de l'église & les promotions des évêques. Il étoit passionné jusques à la folie pour la chasse & pour les chevaux, dont il avoit plus de deux mille, & ne les nourrissoit pas de foin & d'orge, mais de pignons, de noisettes, de pistaches, de dattes, de raisins secs & de figues trempées dans d'excellent vin, avec les parfums les plus exquis. Un jour de jeudi-saint, comme

Sup. n. 12.

il celebroit la messe, celui qui avoit soin de son écurie, vint lui apporter la nouvelle qu'une telle cavale, celle qu'il estimoit le plus, venoit de mettre bas. Il en fut si ravi, qu'ayant achevé la liturgie le plus vîte qu'il pût, il alla tout courant à l'écurie voir le nouveau poulain, & revint à la grande église achever le reste de l'office. Il introduisit la mauvaise coûtume de danser dans les églises aux grandes fêtes avec des contorsions indecentes, des éclats de rire, & des chansons triviales. Enfin courant à cheval, il se froissa contre une muraille & cracha du sang. Après avoir été à la mort, il se porta mieux, mais il ne se corrigea pas, & continua de vendre les évêchez, d'aimer ses chevaux, & mener une vie molle & indigne de son rang. Il traîna ainsi deux ans, & son mal se tourna en hydropisie dont il mourut.

Post. Theoph. p. 276. n. 11.

Son successeur fut Polyeucte eunuque né & élevé à C. P. Il embrassa dès l'enfance la vie monastique & la pratiqua long-temps avec réputation : aussi les motifs qui porterent l'empereur Constantin à le choisir pour patriarche, furent sa science non commune, sa vertu & son amour pour la pauvreté. Il fut ordonné le troisiéme jour d'Avril la même année *956*. par Basile archevêque de Cesarée en Cappadoce; car l'empereur irrité pour quelque sujet contre Nicephore archevêque d'Heraclée, ne lui permit pas de faire cette ordination. On en blâma fort l'empereur, l'archevêque de Cesarée & même le patriarche Polyeucte, comme n'ayant pas dû souffrir d'être ordonné contre les regles. Car Byzance n'étoit originairement qu'un évêché suffragant d'Heraclée: c'est pourquoi quand il fut devenu siege patriarcal, l'archevêque d'Heraclée conserva son droit

AN. 956. d'ordination. Mais en cas que le siege d'Heraclée fût vacant, l'ordination du patriarche de C. P. appartenoit au métropolitain de Cesarée comme protothrone, c'est-à-dire, évêque du premier siege. Car ceux qui étoient exarques avant l'érection du patriarcat de C. P. ne furent depuis que protothrones.

Cedr. p. 640. Le patriarche Polyeucte parla avec beaucoup de liberté, contre l'avarice des parens du vieil empereur Romain: & le samedi-saint, comme l'empereur Constantin vint à l'église, il l'exhorta à en faire justice : ce qui ne lui plut pas comme étant gendre de Romain. Basile premier chambellan de l'empereur, qui étoit fils de Romain & d'une esclave, agit si fortement par le moyen de sa sœur l'imperatrice Helene, que Constantin se repentit d'avoir fait Polyeucte patriarche, & chercha quelque prétexte de le déposer: y étant d'ailleurs puissamment excité par Theodore archevêque de Cizique. La premiere année de son pontificat, Polyeucte mit dans les diptyques le nom d'Euthymius son predecesseur, qui avoit reçu à la communion l'empereur Leon le philosophe après son quatriéme mariage. Sup. l. LIV. n. 40. Quelques évêques le trouverent mauvais, & peu s'en fallut qu'ils ne renonçassent à la communion de Polyeucte : mais ils se soumirent si promptement à la volonté de l'empereur, qu'ils se firent mocquer d'eux. Vers le même tems on apporta d'Antioche à C. P. une main de S. Jean Baptiste, dérobée par un diacre nommé Job. Quand elle fut arrivée à Calcedoine, l'empereur envoya la galere imperiale avec les plus considerables du sénat, le patriarche Polyeucte alla aussi au-devant avec tout le clergé, on porta le luminaire & l'encens, & on mit la relique dans le palais.

La même année 956. mourut S. Paul de Latre anacorete fameux & très-estimé de l'empereur Constantin. Il étoit né en Asie à Elée près de Pergame : son pere Antiocus officier sur la flotte, ayant été tué à la guerre contre les Musulmans, sa mere Eudocie se retira en Bithynie près de Marycate d'où étoit S. Joannice. Elle avoit deux fils Basile & Paul dont nous parlerons. Elle maria Basile, mais sur le point des nôces il s'enfuit au mont Olympe & se fit moine dans la laure de S. Elie : puis se trouvant importuné des visites de ses parens & de ses amis, il se retira plus avant à Brachiane près du mont de Latre. De-là il envoya chercher son frere, qui depuis la mort de leur mere étoit tombé dans une telle pauvreté, qu'il étoit réduit à garder les pourceaux. Il le mena au mont de Latre, & le mit entre les mains de Pierre, abbé du monastere nombreux de Carye, que lui-même avoit fondé. Cet abbé voyant les excellentes dispositions du jeune Paul, le retint pour le service de sa personne. Basile retourna au mont Olympe, & mourut abbé de la laure de S. Elie.

LII.
S. Paul de Latre.
Mf. bibl. Reg. n. 2450. fol. 204.

Sup. liv. XLVIII. n. 23.

Paul s'exerçoit à matter son corps, & particulierement à vaincre le sommeil. On ne le vit jamais couché pour dormir, il s'appuyoit seulement contre un arbre ou contre une pierre. On ne lui entendit jamais dire une parole oiseuse. Etant appliqué à la cuisine, le souvenir du feu de l'enfer lui faisoit verser des larmes. L'abbé Pierre lui refusa toûjours à cause de sa jeunesse, la permission de se retirer dans le désert, qu'il lui demandoit instamment : mais après la mort de l'abbé, Paul communiqua son dessein à Demetrius son ami, & ils se retirerent ensemble à la cime du mont de Latre près la laure des Cellibares. Paul s'arrêta à une

grotte nommée de la mere de Dieu. Demetrius vouloit se mettre plus près de la laure, pour trouver de quoi subsister. Non, dit Paul, il faut demeurer ici. Et de quoi vivrons-nous, dit Demetrius? Du fruit de ces arbres, reprit Paul, montrant des chênes chargez de glands. Des pourceaux n'en mangeroient pas, répondit-il, à present qu'ils ne sont pas meurs. Vous parlez, dit Paul, suivant la prudence de la chair. Après avoir été huit jours sans manger, ils essayerent de manger de ces glands, qui les firent vomir jusqu'au sang. Hé bien, mon pere, dit Demetrius, ne vous l'avois-je pas bien dit? Paul répondit: Ils nous ont délivrez de nos mauvaises humeurs, nous ne serons plus malades.

Demetrius n'y pouvant tenir, se rapprocha de la laure, & se joignit à un vieil anacorete nommé Matthieu, homme d'une grande sainteté. Il lui conta ce qui lui étoit arrivé avec Paul, & comme il étoit demeuré sans aucun secours humain. Matthieu lui dit: demeurez ici, mon fils, & portez-lui dans le tems qu'il voudra quelque partie de la nourriture que Dieu nous donne. Demetrius ayant rapporté ce discours à Paul, il dit pleurant de joye: Vous voyez, mon frere, que Dieu ne délaisse point ceux qui s'abandonnent à lui: Paul demeura donc huit mois dans cette caverne, pratiquant des veilles & des jeûnes extraordinaires, faisant des genuflexions sans nombre, & souffrant des tentations violentes du démon.

Ensuite Paul & Demetrius revinrent à leur monastere de Carye par ordre de l'abbé: mais peu de jours après il permit à Paul d'en sortir encore. Il retourna au mont de Latre, où il trouva Athanase, qui après

avoir gouverné un monaſtere, vivoit en retraite près la laure du Sauveur. Paul le pria de lui faire bâtir une colonne près de la laure, & Athanaſe lui indiqua une colonne naturelle, c'eſt-à-dire, une roche très-élevée, au haut de laquelle étoit une grotte. Un autre Athanaſe du tems des Iconoclaſtes, ayant quitté Conſtantinople pour éviter la perſecution, avoit paſſé vingt deux ans dans cette caverne. Paul y entra ſans aucune proviſion: mais un laboureur cherchant deux de ſes chevres, trouva Paul, & prit ſoin de lui porter à manger avec les petits meubles neceſſaires, une lampe, une pierre à fuſil, un peu d'huile. Ce laboureur s'étant retiré pour la récolte de ſes fruits, Paul demeura pluſieurs jours ſans manger: enfin reſpirant à peine, il ramaſſa ſes forces & but l'huile & l'eau de ſa lampe, ce qui le remit un peu. Enſuite Athanaſe ſe ſouvint de lui, & lui apporta la nourriture neceſſaire, car il n'en vouloit pas davantage; & Demetrius ayant appris comme il vivoit, prit auſſi ſoin de lui. Paul demeura douze ans dans cette caverne, où il ſouffrit encore de grandes tentations des démons pendant trois ans. Comme il avoit un grand deſir d'y faire celebrer le ſaint ſacrifice, Athanaſe prépara une échelle, & un prêtre y monta avec quelques autres. Après l'élevation, tous cederent à Paul l'honneur de communier le premier; & il arriva un tremblement de terre & un mouvement des roches qui effraya les aſſiſtans: mais ceux qui étoient demeurez en bas ne s'en apperçurent point. Paul ayant beſoin d'eau, fit ſortir près de ſa caverne une fontaine qui coula toûjours depuis.

Dès-lors il devint celebre: pluſieurs venoient recevoir ſes inſtructions, & il ſe forma une laure près de

sa caverne. Les uns y bâtirent des cabanes, les autres se logerent dans des cavernes voisines : puis on bâtit un petit oratoire sous le nom de saint Michel. Paul si peu soigneux de sa subsistance, pourvût abondamment à celle de ses disciples, pour leur ôter tout prétexte de relâchement. Il distingua ceux qui devoient demeurer seuls ou vivre en communauté. Ils n'avoient rien de caché pour lui, n'alloient nulle part sans son congé, n'osoient cuire leur pain ou faire la moindre chose sans sa benediction, & ne possedoient rien en propre.

Paul ayant demeuré douze ans dans cette caverne, & importuné des visites de ses disciples & des autres, en sortit secretement, & se retira sur le plus desert de la montagne. Là n'ayant pour compagnie que les bêtes, il souffroit le chaud, le froid & toutes sortes d'incommoditez. Il venoit de tems en tems à la laure encourager les freres, les avertissant sur-tout de ne se point confier en eux-mêmes : celui qui le servoit lui portoit de tems en tems quelque nourriture. Demetrius se plaignoit un jour à lui, qu'on ne voyoit plus de ces grands hommes, & de ces graces merveilleuses des derniers siecles. Paul lui répondit en soûriant : Il semble que vous ne croyez pas que Dieu soit toûjours le même : puis il lui conta plusieurs merveilles qui lui étoient arrivées. Un autre de ses disciples nommé Simeon, lui demandoit pourquoi il paroissoit tantôt gay & tantôt triste. Il répondit : Quand rien ne me détourne de la contemplation, je me vois environné d'une lumiere si agréable, que j'oublie la nourriture & toutes les choses terrestres : mais on m'afflige lorsqu'on m'interrompt & qu'on m'oblige à parler. Aussi quand il marchoit

choit avec ſes diſciples, il s'avançoit ſeul aſſez loin pour chanter les loüanges de Dieu & penſer continuellement à lui. Outre qu'il voïoit toûjours ſon bon ange.

Le deſir d'une plus grande retraite lui fit prendre le deſſein de paſſer à l'iſle de Samos. Etant prêt à s'embarquer, il vit dix ſoldats priſonniers pour déſertion; & dit d'un ton ferme à l'officier qui les conduiſoit, de les laiſſer en liberté. Celui-ci voïant un petit homme mal vêtu, le prit d'abord pour un païſan; mais il fut touché de ſa hardieſſe & de la ſageſſe qui paroiſſoit ſur ſon viſage. Le ſaint homme lui dit: Dites au gouverneur que le moine Paul vous les a enlevez de force. Il délivra ainſi ces malheureux. Etant arrivé à Samos, il ſe retira au mont Cercés dans une caverne où on diſoit qu'avoit vêcu le philoſophe Pythagore. Comme il fut bien-tôt connu, on venoit de tous côtez recevoir ſes inſtructions; & par ſes exhortations on rétablit les trois laures de cette iſle que les Sarraſins avoient ruinées. Cependant les moines de Latre cherchoient Paul de tous côtez; & enfin ayant appris qu'il étoit à Samos, ils lui écrivirent par un des leurs, qui le ramena auſſi-tôt; car il ne tenoit à rien. Depuis ce retour il avança encore dans la perfection.

Sa réputation s'étendoit de tous côtez & juſques à Rome. Le pape envoïa exprès un moine avancé en âge pour le voir, examiner ſa maniere de vivre & lui en faire le rapport. Pierre roi des Bulgares lui écrivoit ſouvent pour ſe recommander à ſes prieres. L'empereur Conſtantin Porphyrogenete lui écrivit pluſieurs lettres que l'on garda long-tems depuis dans la laure. Ce prince voulant envoyer en Crete une armée navale

contre les Sarrasins, consulta le saint, qui lui fit réponse, que cette entreprise n'étoit pas agréable à Dieu; mais l'empereur ne voulant pas perdre la dépense de cet armement, suivit son dessein & s'en repentit: ce qui lui arriva plus d'une fois. L'empereur lui envoïa un jour le patrice Photius un de ses principaux ministres, avec ordre de bien observer son visage & tout son exterieur; mais quand le patrice vouloit regarder le saint homme, il ne pouvoit soutenir l'éclat de son visage, ce qui arriva encore à d'autres. Toutefois cette lumiere n'étoit visible qu'à ceux que Dieu vouloit en favoriser. Paul pria ce patrice d'appliquer sur la sainte image d'Edesse un linge de même grandeur & le lui envoyer. Quand on l'eut apporté & déplié, le saint homme y vit clairement l'image semblable à l'original; mais les autres n'y virent rien. Il employa son credit auprès de l'empereur pour faire bannir loin de Cibyrreote & de Milet les plus considerables & les plus dangereux de Manichéens.

Paul avoit accoutumé de faire un festin le Dimanche de l'octave de Pâques, & d'y convier beaucoup de monde. L'économe de la laure se trouva une année fort embarrassé, n'ayant ni farine, ni vin, ni légumes. Il en avertit le saint qui lui reprocha son peu de foi; & dès le matin vinrent des mulets chargez de pain blanc, de vin, de fromage, d'œufs, & de quantité d'autres provisions, envoïées par les voisins, entr'autres par l'évêque d'Amazonte & son clergé. On voit par là quels étoient les mets délicieux de ces festins. Une des fêtes que Paul célébroit avec plus de solemnité, étoit celle de sainte Accaterine martyre, que l'on croit être la même que Catherine; & c'est la preuve la plus

ancienne que l'on trouve de son culte. Il avoit une telle affection pour l'aumône, qu'il donnoit tout, jusqu'à sa nourriture & à ses habits; & enfin il voulut une fois se faire vendre comme esclave en païs inconnu, pour donner le prix aux pauvres. AN. 956.

Sentant approcher sa fin, il appella son disciple, & lui dicta des regles pour les moines de la laure, puis il retourna à la montagne jusqu'au jour de saint Nicolas sixiéme de Decembre, qu'il revint à la laure & fit célébrer la messe plûtôt qu'à l'ordinaire. Puis il se coucha sur un lit contre sa coûtume, & la fiévre le prit; mais il ne cessa point de prier Dieu & d'exhorter ses moines sans vouloir nommer son successeur, qu'il laissa à leur choix. Il mourut l'an du monde 6464. indiction quatorziéme, qui est l'an de la grace 956. le quinziéme de Decembre jour auquel l'église Greque honore sa memoire. Il étoit de petite taille, chauve, la barbe courte, le visage pâle, mais très-agréable.

Un des moines ayant été délivré à son tombeau du demon qui le possedoit: Simeon indigné du tumulte qu'il avoit causé dans l'église, s'approcha du tombeau du saint, & lui dit, comme s'il eut été vivant: Est-ce là donc votre aversion pour la gloire humaine? Votre amour pour la solitude & pour la tranquillité? Vous allez nous jetter dans des troubles infinis. Ce lieu sera bien-tôt rempli d'hommes, de femmes & d'enfans: & quelle liberté après cela, quel repos aurons-nous? Si vous prétendez nous troubler ainsi par vos miracles, faites-le nous sçavoir promptement: nous vous descendrons de la montagne & vous laisserons en bas faire ce qu'il vous plaira. Depuis cette remontrance le saint ne guérit en public aucun possedé, quoiqu'il fît plusieurs

miracles sur les malades & les autres qui l'invoquoient, comme il en avoit fait grand nombre durant sa vie.

LIII. Fin de Constantin Porphyrogenete. *Cedr. p. 635.*

Constantin regna encore quinze ans depuis qu'il fut demeuré seul empereur délivré de Romain & de ses enfans; mais il ne remplit pas l'attente qu'on avoit conçûë de lui. Il étoit sujet au vin, fuiant le travail, difficile à appaiser dans sa colere, & punissant sans misericorde. Sa paresse faisoit donner sans choix les charges & les emplois: de quoi l'imperatrice Helene & son frere le chambellan Basile profitoient pour les vendre. Ce que Constantin eut de meilleur, fut l'amour des sciences & des arts tombez en décadence par la negligence de ses prédecesseurs. Il s'appliqua donc à le rétablir, chercha ceux qui y excelloient, & les chargea de les enseigner. Il donna l'intendance de l'école de philosophie à Constantin protospataire & mystique: celle de rhetorique à Alexandre metropolitain de Nicée: celle de geometrie au patrice Nicephore: celle d'astronomie au secretaire Gregoire. Il prenoit grand soin des étudians, s'entretenoit souvent avec eux, leur donnoit de l'argent, les faisoit même manger à sa table: ainsi les études firent en peu de temps un grand progrès. L'empereur ne negligeoit pas les arts: il avoit une telle connoissance de la peinture sans l'avoir apprise, quil corrigeoit les maîtres mêmes, & ainsi les orfévres, les forgerons, les tailleurs de pierres, descendant jusques aux arts mecaniques. Il avoit beaucoup de religion, au moins exterieure, & jamais n'alloit à l'église aux jours solemnels sans donner de magnifiques offrandes, des vases d'or ornez de pierreries & des ornemens d'étoffes précieuses.

Post. Theoph. p. 278. n. 14. *p. 280. n. 22.* *Cedr.*

p. 635. Dès l'année 949. il avoit fait couronner empereur Romain son fils; qui dix ans après en aïant déja vingt

& s'ennuïant d'attendre, fit donner à ſon pere du poi- p. 641.
ſon dans une medecine; mais n'en ayant pris qu'une petite partie, il en fut ſeulement malade. Au mois de Septembre de l'an du monde 6468. de J. C. 959. l'indiction troiſiéme étant commencée, l'empereur Conſtantin alla au mont Olympe en Natolie, ſous prétexte de ſe recommander aux prieres des ſolitaires, avant que de marcher en Syrie contre les Muſulmans; mais en effet pour prendre des meſures avec Theodore de Cyzique touchant la dépoſition du patriarche Polyeucte. Là il retomba malade; & ſentant de grandes douleurs, il ſe fit reporter à C. P. où il mourut le neuviéme d'Octobre âgé de cinquante quatre ans: dont il avoit regné quarante-huit depuis la mort de ſon oncle Alexandre. Son fils Romain lui ſucceda; & on le nomme Romain le jeune, pour le diſtinguer de ſon ayeul maternel.

LIV. Lettres d'Atton de Verceil.

En Italie Berenger & ſon fils Adalbert ſe rendoient de jour en jour plus odieux par leur gouvernement tyrannique; & prévoïant une révolte, ils voulurent obliger les évêques à leur donner des ôtages, pour s'aſſurer de leur fidelité. Atton évêque de Verceil écrivit ſur ce ſujet à ſes confreres, pour les prier de lui écrire leurs avis: parce qu'ils ne pouvoient conferer enſemble librement. Je demande, diſoit-il, ſi nous devons donner ces ôtages, s'ils doivent ſçavoir à quoi ils s'obligent & y conſentir: quelles ſûretez nous devons prendre, & ſi cette convention doit ſe faire par écrit ou verbalement. Si on doit y mettre un terme & ſi le prince a été prévenu contre nous par de faux rapports, comment nous pouvons-nous juſtifier. Je vous avoüe mon ignorance, juſques ici je n'ai trouvé dans les docteurs eccleſiaſ-

Att. epiſt. 11. to. 8. Spicil. p. 132.

ques ni autorité ni exemple sur ce point: & si quelqu'un m'en peut montrer, je la suivrai inviolablement.

Je tiens que nous devons garder en tout la fidelité aux rois nos maîtres, & que si nous y manquons, nous nous rendons coupables devant Dieu. Mais nous devons les servir, comme ont fait nos prédecesseurs; sans rien ajouter de nouveau, si ce n'est pour quelque grande utilité par l'autorité du pape & le conseil des plus sa-
Ezech. 18. ges évêques. Or l'écriture nous apprend, que chacun doit porter la peine de son peché, & que le fils ne doit pas souffrir de l'iniquité du pere. Comment donc exposerons-nous des ôtages à perir pour notre faute? Celui qui les aura reçus dira: Tout ce que je ferai à cet homme est sur le compte de celui qui me l'a donné. Il est vrai; mais vous n'en êtes pas déchargé pour cela: Vous êtes tous deux coupables, lui de l'avoir mal donné, vous de l'avoir mal reçu. Mais qu'a fait ce pauvre ôtage, pour être mis à mort? S'il est offert par charité pour la liberté d'un autre, il est digne de loüange; s'il s'est exposé au péril par l'interêt, ils sont tous trois coupables. Je crains d'ailleurs que nous ne promettions plus que nous ne pouvons tenir; & que par foiblesse, ou autrement, nous ne changions d'avis, après avoir engagé des innocens. Si on peut demander de telles suretez, c'est à ceux qui n'ont point la crainte de Dieu: un homme sage & chrétien ne fera pas pour des ôtages, ce qu'il ne fera pas pour la crainte de Dieu & le salut de son ame. Je crois donc que tous les chrétiens doivent l'éviter; mais principalement des évêques qui sont obligez à s'exposer eux-mêmes pour les autres. Enfin si les assurances que nos prédecesseurs avoient données aux princes ne sont plus jugées suffi-

ſantes : on dira que les princes ou les évêques ſont devenus plus mauvais. Il conclut de prier pour la conſervation des princes & la tranquillité publique.

Atton écrivit vers le même temps à Valdon que le roi Berenger avoit fait évêque de Côme, & qui fut des premiers à ſe revolter contre lui. Atton l'exhorte à ſe reconcilier avec ce prince, par les paſſages de l'écriture qui ordonnent d'être ſoumis même aux mauvais princes. Il y joint l'autorité de S. Gregoire & des conciles de Tolede. Il fait ſouvenir Valdon de ſon ferment de fidelité ; & l'exhorte à retenir ſes vaſſaux dans le devoir, ſous peine de ſe rendre reſponſable de leur perte devant Dieu. *Luitpr. 5. hiſt. c. 13. VI. c. 6. Att. epiſt. 1.*

LV. Lettres de diſcipline.

Nous avons quelques autres lettres d'Atton de Verceil ſur divers ſujets de diſcipline. Il défend à ſes diocesains de croire aux augures, aux ſignes du ciel & aux prédictions de quelques imposteurs, qu'il nommoient prophetes. Il défend de fêter le vendredi : ſuperſtition, qui pouvoit venir du commerce avec les Muſulmans. Il ſoutient que le filleul ne peut épouſer la fille de ſon parrain ; & applique à cette adoption ſpirituelle, ce que les loix diſent de l'adoption civile. Surquoi il cite les inſtitutes, le code & les novelles. Ambroiſe prêtre de Milan l'ayant conſulté ſur les noms de prêtreſſes & de diaconeſſes, qui ſe trouvent dans quelques canons : il répond que dans les premiers tems le miniſtere des femmes étoit néceſſaire pour inſtruire plus familierement les autres femmes & les déſabuſer des erreurs du paganiſme & de la philoſophie. Qu'elles ſervoient auſſi à leur adminiſtrer le baptême avec la bienſéance convenable. Ce qui n'eſt plus néceſſaire depuis que l'on ne baptiſe que des enfans. Il ajoute, que l'on *Epiſt. 2. 3. Epiſt. 4. Epiſt. 5. Epiſt. 8.*

a nommé prêtresses & diaconnesses, les femmes que les prêtres & les diacres avoient épousées avant leur ordination.

Epist. 9. 10.

Il y a deux lettres pour réprimer l'incontinence de son clergé. Quelques-uns dit-il, sont tellement esclave de ce vice, qu'ils ont chez eux des concubines, avec lesquelles ils mangent & demeurent publiquement. Elles gouvernent leurs maisons, & après leur mort heritent de ce qu'ils ont amassé des biens de l'église & des aumônes des fidéles. La pauvreté leur fait feindre d'abord de garder la continence; puis quand ils sont reçus au service de l'église, ils entretiennent ces malheureuses aux dépens des pauvres. C'est une occasion aux officiers de justice d'entrer dans la maison des clercs sous prétexte d'en enlever ces femmes & leurs enfans; & les clercs tremblans, leur promettent tout ce qu'ils veulent. C'est que les canons condamnoient ces concubines à la servitude. Ainsi, continuë Atton, le nom du seigneur est blasphemé. Car quand ces femmes ou leurs bâtards prennent querelle avec quelqu'un du voisinage; les clercs viennent au secours, déclarant ainsi leur infamie. De plus pour enrichir ces honteuses familles ils deviennent interessez, avares, pillards, usuriers & trompeurs. Ce qui refroidit la devotion du peuple à payer les dîmes ou apporter des offrandes, au préjudice de leurs ames; & les clercs viennent à une telle pauvreté, qu'à peine peuvent-ils subsister.

Conc. Hispal. c. 3. Sup. l. xxxv. n. 11.

Quand les évêques les reprennent de ce désordre, ils se révoltent contr'eux, au mépris de leur serment: cherchent la protection des puissances seculieres, & souvent prennent le parti des ennemis de l'église. Quelques

Quelques-uns disent pour excuse, sans le secours de ces femmes ils ne pourroient subsister. Ce qui n'est qu'un vain prétexte: puisqu'elles-mêmes ont besoin du secours des hommes, & sont une charge & un embarras. Mais quand on en pourroit tirer quelque utilité, il faut préferer la sainteté de notre ministere & les regles de l'église. Evitez donc, mes chers freres, non seulement le crime, mais tout ce qui vous y peut mener, c'est-à-dire, toute attention à la beauté des femmes, à leur parure, à la douceur de leur entretien: en un mot tout commerce avec elles.

Atton fit aussi un capitulaire ou instruction generale à son clergé & à son peuple, distribuée en cent articles, & tirée principalement du capitulaire de Theodulfe & des conciles. Il ordonne à tous les prêtres, les diacres & les soudiacres, de sçavoir par cœur la foi catholique: c'est-à-dire, suivant le style du tems, le symbole attribué à S. Athanase. Il recommande les calendes, c'est-à-dire, les conferences des curez & des clercs au commencement de chaque mois, pour s'instruire de leurs devoirs: ce qui semble n'avoir commencé qu'au siécle précedent, comme on voit par les statuts synodaux de Riculfe de Soissons. Les prêtres doivent proportionner les penitences à la qualité des personnes & des pechez. S'il s'est commis un peché public, le curé doit s'en informer avec soin, & mettre le fait par écrit. Il avertira le coupable de se soumettre à la penitence, & de venir pour cet effet devant l'évêque. Le curé ne manquera point d'y venir le mercredi des cendres avec sa relation par écrit. Si le penitent s'y trouve, le curé écrira la penitence qui lui sera imposée, & aura soin de lui, pour observer les marques qu'il donne de conversion. S'il lui voit

To. 8. spicil. p. 11

c. 4.

c. 71.

Sup. liv. LIV. n. 4.

c. 90.

accomplir sa penitence avec grande ferveur, ou s'il le trouve en peril; il aura recours à lévêque, & en son absence aux cardinaux, c'est-à-dire, aux prêtres de la cathedrale, pour obtenir son absolution. Regulierement il viendra le jeudi saint avec les penitens, pour apprendre & écrire ce qui leur sera ordonné à leur absolution.

Sup. l. xxx. n. 35.
Le dernier article de ce capitulaire, est le décret du pape Gelase touchant les livres approuvez & apocryphes.

LVI. Autres écrits d'Atton.

p. 44.
Nous avons encore un traité d'Atton de Verceil touchant les souffrances de l'église, divisé en trois parties. La premiere est des jugemens des évêques, où il prétend qu'ils ne doivent avoir pour accusateurs ou pour témoins, que des personnes irreprochables, ni pour juges que ceux qu'ils auront eux-mêmes choisis; & qu'ils ne peuvent être condamnez que par le pape, quoique l'instruction de leur procès puisse être faite par le concile de la province. Mais il n'établit ces maximes que sur les fausses décretales. Ensuite il se plaint de deux abus, c'est-à-dire de deux sortes de justifications que l'on exigeoit des évêques au défaut des pauvres, le serment & le duel. On les obligeoit non seulement à jurer, contre la défense de l'évangile & la tradition de l'antiquité, mais à faire jurer avec eux un grand nombre de leurs confreres. Comme si un homme étoit coupable, faute de trouver quelqu'un qui jure de son innocence: ou come s'il ne suffisoit pas pour absoudre un accusé qu'il n'y ait point contre lui de preuve. Quant au duel, quoiqu'on n'oblige pas les évêques à se battre en personne, mais seulement à donner un champion: cette voïe de se justifier ne laisse pas d'être injuste. C'est tenter Dieu, qui n'est pas obligé de faire des miracles, pour donner toûjours la victoire à la bonne cause: c'est rendre les évêques coupa-

bles du sang qu'ils font répandre contre les canons, qui leur défendent de prendre part à la mort des hommes, & leur faire commettre un vrai crime, pour se décharger d'une fausse accusation. Les ecclesiastiques seront-ils donc impunis ? Non; mais il faut les corriger selon les regles & par le ministere des évêques ausquels seuls il appartient de les juger; & les laïques ne doivent s'en mêler, qu'à leur priere. Mais à present la puissance seculiere opprime souvent l'autorité de l'église; & il arrive par la faute des mauvais juges, que le crime ne fait point perdre la dignité épiscopale, & que cette dignité ne met point à couvert de l'accusation.

La seconde partie de ce traité est des ordinations des évêques. Celles qui se font selon les canons, doivent être comptées comme venant de Dieu même: mais les princes peu religieux méprisant ces regles, veulent que leur seule volonté l'emporte, & trouvent très-mauvais qu'un évêque soit élu par d'autres que par eux, quelque merite qu'il ait, ou que l'on rejette celui qu'ils ont choisi, quelque indigne qu'il soit. Ils n'y considerent que les richesses, la parenté, ou les service: l'une de ces qualitez leur suffit. S'ils ne vendent pas les évêchez pour de l'argent, ils les donnent à leurs parens, ou à ceux qui leur font la cour. D'autres sont tellement aveuglez, qu'ils élevent des enfans à l'épiscopat; & font juges & docteurs ceux qui ont encore besoin des premieres instructions. On ne les loüe que de leur chasteté, qui est encore sans merite. On oblige le peuple de rendre témoignage à un enfant, dont l'indignité est connuë de tout le monde. La plûpart rient, les uns de joïe pour l'honneur qu'ils reçoivent, les autres en se moquant d'une illusion si manifeste. On interroge le pauvre en-

p. 65.

p. 71.

fant fur quelques articles, qu'il a appris par cœur, ou qu'il lit en tremblant dans un papier, plus par la crainte d'avoir le fouet, que de perdre l'épiſcopat. Ceux qui l'interrogent, ſçavent bien qu'il n'entend pas ce qu'il
p. 86. dit, & ne le font pas pour l'examiner, mais pour gar-
p. 90. der la forme canonique, & aſſurer la fraude par l'apparence de la verité. Ces évêques ordonnez contre les regles, ſont auſſi accuſez ſans reſpect, opprimez injuſtement, chaſſez avec perfidie, & quelquefois cruellement mis à mort.

La troiſiéme partie eſt touchant les biens des égliſes. Nous ne pouvons paſſer ſous ſilence, dit l'auteur, qu'après la mort ou l'expulſion d'un évêque, les biens de l'égliſe ſont donnez au pillage à des ſeculiers. Car qu'importe qu'on les pille de ſon vivant ou après ſa mort? Et à quoi ſert de garder le tréſor de l'égliſe, ſi on pille les granges, les celliers & tout le reſte? On diſſipe tout
p. 93. ce qui ſe trouve en nature, on vend les fruits à recueillir, ſous le nom de l'évêque futur, on differe ſon ordination juſqu'à ce que l'on ait tout conſumé; & enfin on donne l'évêché à celui qui en offre le plus. Enſorte qu'il n'y a point de terres ſi ſouvent pillées & venduës que celles de l'égliſe. C'eſt ce qui m'a paru de plus remarquable dans les écrits d'Atton évêque de Verceil.

AN. 960.

LIVRE CINQUANTE-SIXIE'ME.

LE pape Jean XII. ne pouvant plus souffrir la tyrannie de Berenger & d'Adalbert son fils, envoya en Allemagne deux legats l'an 960. Jean cardinal diacre & Azon scriniaire: de l'église Romaine, prier le roi Otton de les venir délivrer de leur oppression. Valbert archevêque de Milan y vint incontinent après, se plaignant qu'ils avoient donné son église contre toute sorte de droit à Manassés archevêque d'Arles. Valdon évêque de Come le suivit, faisant une plainte pareille: il y vint aussi des laïques, & il n'y eut presque aucun évêque ni aucun comte en Italie, qui n'envoyât à Otton des lettres ou des députez. Il résolut donc de passer en Italie, & on rapporte un serment qu'il fit avant que de partir, où il promet au pape Jean de lui conserver la vie & les membres & sa dignité, de ne prendre à Rome aucune résolution qui regarde le pape ou les Romains sans sa participation, & de lui rendre tout ce qu'il aura conquis des terres de S. Pierre. Il assembla un parlement à Vormes en 961. où il fit élire roi Otton son fils du second lit, qui n'avoit encore que sept ans. De son premier mariage il avoit eu deux fils: Luitolfe, qui mourut en 957. & Guillaume qu'Otton fit ordonner archevêque de Mayence en 964. après la mort de Frideric. Ayant donc fait reconnoître roi le jeune Otton, il le laissa sous la conduite des archevêques de Cologne & de Mayence son oncle & son frere; & entra en Italie où il fut reçu sans résistance. Il passa l'hiver à Pavie, & envoya cependant à Rome Atton abbé de Fulde lui préparer les logis.

I. Otton empereur d'Occident

Sup. Regin. Herm. &c. Luitpr. VI. hist. c. 6.

Dist. 63. c. 33.

Mar. Scot. Chr. an. 954.

AN. 962.

Frod. Chr.
Sup. Regin. an. 962.
Luitpr. VI. c. 6.

Le roi y marcha l'année suivante 962. & y fut reçu avec un grand appareil, aux acclamations du clergé & du peuple. Le pape Jean le couronna empereur, avec l'onction sacrée, & lui fit serment sur le corps de S. Pierre avec tous les citoïens & les grands, de ne jamais renoncer à son obéïssance, & ne donner aucun secours à Berenger ni à Adalbert. Otton de son côté rendit à l'église Romaine ce qui lui avoit été ôté dans toute l'Italie, & fit au pape en particulier de grands presens d'or & de pierreries. Il confirma par un acte autentique les donations de Pepin & de Charlemagne, comprenant la ville de Rome, son duché & ses dépendances: plusieurs villes de Toscane, l'exarcat de Ravenne, la Pentapole, plusieurs autres places de Lombardie, plusieurs de Campanie, le duché de Spolette & celui de Benevent; l'isle de Corse, le patrimoine de Sicile: si Dieu le met entre nos mains, dit l'empereur: car elle étoit au pouvoir des Sarrasins: Cette donation est copiée presque mot à mot de celle de Louis le Débonnaire: mais Otton y ajoute de son royaume de Lombardie Rieti, Amiterne & cinq autres villes. A la fin est la clause importante: Sauf en tout notre puissance & celle de notre fils & de nos descendans.

Sup. l. LXIII. n. 18.
Liv. XLIV. n. 5. n. 42.

Liv. XLV. n. 26.
t. 7. conc. p. 1515
t. 9. p. 641 apud Bar. an. 962.

On regle ensuite l'élection du pape. Tout le clergé & la noblesse de Rome s'obligera par serment à la faire canoniquement, & le pape élu ne sera point sacré qu'il n'ait promis publiquement en présence des commissaires de l'empereur, de conserver les droits de tous. Personne ne troublera la liberté de l'élection, sous peine d'exil. Enfin il est dit, qu'il y aura toûjours des commissares du pape & de l'empereur, qui lui rapporte-

ront tous les ans comment les ducs & les juges rendent la justice. Ils porteront premierement au pape les plaintes qu'ils recevront, & il choisira, ou d'y faire remedier aussi-tôt, ou de souffrir qu'il y soit remedié par les commissaires de l'empereur. Cette clause montre bien, que l'empereur se reservoit toûjours la souveraineté & la jurisdiction en dernier ressort sur Rome & sur tout le contenu en cette donation, & la suite de l'histoire le fera voir. En cet acte l'empereur Otton parle tant en son nom que du roi son fils. Après sa souscription sont celles de dix évêques, sçavoir Adaldague archevêque de Hambourg & sept évêques d'Allemagne, puis trois de Lombardie, Hatton abbé de Fulde, & un autre abbé Allemand: cinq comtes & quelques autres seigneurs. La datte est du treiziéme de Fevrier l'an 962. indiction cinquiéme, la vingt-septiéme année du regne d'Otton. L'original écrit en lettres d'or, est gardé à Rome au château saint Ange.

AN. 962.

Baron. an. 962.

II. Magdebourg metropole.

Sup. liv. LV. n. 20.

Ditmar. l. 2. p. 19.

Ap. Mabill. sec. 5. p. 575.

Dans le même tems l'empereur obtint du pape l'érection de Magdebourg en métropole. Il y avoit fondé un monastere, comme nous avons vû dès l'an 937. & l'an 961. il y fit apporter le corps de saint Maurice & ceux de quelques-uns de ses compagnons. Dans la bulle d'érection, le pape Jean XII. dit en substance. L'empereur Otton nous a representé, qu'après avoir vaincu les Sclaves, il les a amenez à la foi Chrétienne: nous priant de ne les pas exposer à retomber faute de pasteur sous la puissance du démon. C'est pourquoi nous ordonnons que le monastere de Magdebourg bâti en Saxe sur l'Elbe, comme étant le plus proche de ces nations, soit érigé en siége archiepiscopal, qui puisse gouverner tout ce troupeau par ses suffragans. Nous voulons aussi,

AN. 962.
Sup. l. LV. n. 43.

qu'en execution du vœu fait par l'empereur pour avoir défait les Hongrois, le Monastere de Mersbourg soit érigé en siege episcopal soumis à celui de Magdebourg: parce qu'un seul pasteur ne peut suffire pour tant de nations. Nous voulons que les cens & la dîme de tous les peuples que l'empereur a fait baptiser, ou qui le feront par les soins de ses successeurs, puissent être distribuez aux sieges de Magdebourg, de Mersbourg & à tel autre qu'ils voudront. Nous ordonnons aux archevêques de Maïence, de Treves, de Cologne, de Salsbourg & de Hambourg, de favoriser de tout leur pouvoir ces deux érections. Et quand Dieu par le ministere de l'empereur & de ses successeurs, aura amené au christianisme les Sclaves voisins: nous voulons qu'ils établissent des évêchez aux lieux convenables, dont les évêques soient consacrez par l'archevêque de Magdebourg & deviennent ses suffragans. Cette bulle est du douziéme de Février indiction cinquiéme, la septiéme année du pontificat de Jean, la premiere de l'empereur Otton, qui est l'an 962. Mais elle ne fut executée que six ans après.

III.
S. Dunstan archevêque de Cantorberi.
Sup. l. LV. n. 29.
Vita n. 21. 22.

Vers le même tems S. Dunstan vint à Rome demander le pallium en qualité d'archevêque de Cantorberi. Après la mort du roi Edmond qui fut assassiné l'an 946. Edrede son frere & son successeur qui étoit un prince très-pieux, mit en l'abbé Dunstan sa principale confiance: lui donna la garde de ses trésors & de ses chartes, & gouverna le royaume par ses conseils. Il voulut lui donner l'évêché de Vincestre après la mort d'Elfege, & il l'en fit presser instamment par la reine sa mere: mais Dunstan demeura ferme à le refuser. Le roi Edrede étant mort, eut pour successeur en 955. son neveu

n. 25.
n. 29.

Edui

Edui prince jeune & ſans conduite, qui ne ſuivoit que ſes paſſions & les conſeils des jeunes gens. Il proſcri- *n. 25.*
voit les riches pour les dépoüiller de leurs biens, ſurtout s'ils étoient vertueux: il pilloit les égliſes, mépriſoit la religion, chargeoit les villes d'exactions. Il maltraitoit ſes parens, même la reine ſon ayeule, & s'abandonnoit aux femmes avec excès. Dunſtan ayant *n. 26.*
eſſayé de le corriger, & voyant ſes avis mépriſez, ſe retira à ſon monaſtere de Glaſtemburi.

Il aſſiſta toutefois au ſacre du jeune roi: qui le jour même quitta bruſquement les prélats & les ſeigneurs *n. 27.*
avec leſquels il avoit dîné, pour s'enfermer avec une femme qu'il entretenoit. Ils en furent honteux & affli- *Vita Od. n. 12.*
gez, & Odon archevêque de Cantorberi, propoſa d'envoyer quelques-uns d'entre eux pour ramener le roi. On choiſit l'abbé Dunſtan avec un évêque ſon parent: il alla trouver le roi, le tira par force d'entre les bras de cette malheureuſe, & lui ayant remis la couronne ſur la tête, l'amena devant l'archevêque Odon. La femme ne lui pardonna pas, & ne laiſſa point le roi en repos qu'il ne l'eût envoyé en exil. Il fit donc premierement un édit, pour ôter les biens à tous les monaſteres: enſuite on vint à Glaſtemburi, & après avoir fait l'inventaire de tout ce qui appartenoit à cette maiſon, on enleva Dunſtan au milieu des plaintes des moines, de ſes amis & des pauvres. Il s'embarqua & paſſa en Flandre, où le comte le reçut favorablement; & il ſe retira au monaſtere de S. Pierre de Gand, le plus *Vit. Odon. n. 13.*
eſtimé de tous, pour la pieté & les études.

L'archevêque Odon voyant que le jeune roi n'écoutoit point ſes remontrances: envoya des gens de guerre retirer par force de ſa cour cette concubine, qu'il ai-

moit le plus ; & après qu'on l'eut defigurée au visage, & marqué d'un fer chaud, il l'envoya en exil en Irlande. Elle en sortit quelque tems après & vint à Glocestre : mais les gens de l'archevêque la prirent, lui couperent les jarets, & peu de jours après la firent mourir miserablement. Telle étoit la puissance & la séverité du prélat.

Vita Dunst. n. 28.

Le roi Edui lui-meme, devenu insupportable pour sa mauvaise conduite fut chassé, & on reconnut pour roi son frere Edgar en 957. Peu de jours après son élection, il tint une assemblée générale de tout son royaume, où il cassa toutes les loix injustes de son frere, & répara toutes ses violences. Il rappella glorieusement l'abbé Dunstan de son exil, & lui rendit plus d'honneur que les rois ses prédecesseurs. Quelque tems après l'évêché de Vorchestre étant venu à vaquer, il l'obligea à l'accepter, & il vint à Cantorberi se faire sacrer. L'archevêque Odon le fit avec plaisir ; mais dans la cérémonie au lieu de nommer Dunstan évêque de Vorcestre, il le nommoit archevêque de Cantorberi, comme s'il l'eut ordonné pour son église. Les assistans croyant que c'étoit par mégarde, le lui firent remarquer, & il leur répondit : Je sçai, mes enfans, ce que Dieu opere en moi : de mon vivant il sera évêque de Vorchestre, mais après ma mort il gouvernera toute l'Angleterre. L'évêque de Londres étant mort, le roi Edgar, les Seigneurs & les habitans de la ville, presserent Dunstan de prendre encore cette église. Il s'en défendoit par l'autorité des canons, qui ne permettent pas de donner deux églises à un même evêque : mais on lui representa que l'apôtre S. Jean avoit gouverné sept églises & leurs évêques, & que saint

Paul avoit eu le soin de toutes les églises. Dunstan se rendit à ces raisons : comme si la mission extraordinaire des apôtres devoit être tirée à conséquence pour la conduite ordinaire de l'église. Il gouverna donc les deux églises de Londres & de Vorchestre, comme évêque de l'une & de l'autre.

L'archevêque Odon mourut l'an 961. le quatriéme de Juillet, après avoir tenu vingt ans le siége de Cantorberi ; & il est compté entre les saints. Le roi pria Dunstan de prendre sa place, & ne pût lui persuader. A son refus Elfin évêque de Vinchestre, ayant gagné par argent les seigneurs les plus puissans de la cour du roi Edgar, se fit donner cette dignité, qu'il desiroit depuis long tems : mais comme il alloit à Rome querir son pallium, il mourut de froid, en passant les Alpes. Le roi pria encore Dunstan d'accepter le siége de Cantorberi, & il le refusa encore. On choisit donc pour le remplir Berthelin ou Birthelm évêque de Dorse : bon homme, mais si peu capable, qu'au bout de quelques jours le roi le renvoya à son évêché ; & revint pour la troisiéme fois à Dunstan. Tous les évêques se joignant au roi, ils lui persuaderent enfin de passer au siége de Cantorberi. Aussi-tôt il partit pour aller à Rome où le pape Jean lui donna le pallium avec la lettre ordinaire, contenant les devoirs d'un évêque. Il lui donna la lettre de sa main, mais il lui fit prendre le pallium sur l'autel de S. Pierre.

Vita Od. n. 15. Vita Dunst. n. 32.

Sec. 5. Act. Ben. p. 658. to. 9. Conc. p. 641.

IV.
Odalric archevêque de Reims.
Frod. Chr. 961.

Le pape fut consulté vers le même tems, touchant la cause du siége de Reims. L'archevêque Artaud étant mort le dernier jour de Septembre 961. Hugues fils de Hebert de Vermandois, soûtenu par ses freres, prétendit rentrer dans ce siége, & mit le roi Lothaire dans

954. ses interêts. Car le roi Loüis d'Outremer étoit mort en 954. le quinziéme d'Octobre, après avoir regné dix-huit ans, & en avoir vêcu trente-cinq, & son fils Lothaire âgé de treize ans lui avoit succedé. Sa mere Gerberge eut au commencement de l'an 962. une conference avec Brunon archevêque de Cologne, dont elle étoit sœur; & il lui recommanda d'empêcher que Hugues ne rentra dans l'archevêché de Reims. On tint pour ce sujet un concile dans le diocése de Meaux, où se trouverent treize évêques des deux provinces de Reims & de Sens, dont l'archevêque y présida. Hugues avoit quelques évêques pour lui: mais les plus opposez à son rétablissement étoient Roricon de Laon & Guibuin de Chaalons, qui soûtenoient qu'un homme excommunié par tant d'évêques, ne pouvoit être absous par un moindre nombre. On convint de consulter le pape, qui la même année déclara que Hugues avoit été excommunié, tant par lui que par tout le concile de Rome, & par un autre concile tenu à Pavie. Brunon archevêque de Cologne, ayant fait sçavoir au clergé de Reims cette réponse du pape, on élût pour archevêque Odalric fils du comte, nommé Hugues, & cette élection fut approuvée & soûtenuë par le roi Lothaire, la reine sa mere, & l'archevêque Brunon son oncle. Odalric fut donc ordonné à Reims par Guy évêque de Soissons, Roricon de Laon, Guibuin de Chaalons, Hadulfe de Noyon & Vicfred de Verdun. Celui ci avoit été ordonné au concile de Meaux, quoique Berenger évêque de Verdun fut encore vivant & en possession, & cela sans la participation de l'archevêque de Treves son métropolitain, parce que ces évêques regardoient Berenger comme leur ennemi, qui ne

Id. 952.

To. 9. Conc. 647.

Chr. Hug. Flavin. p. 134.

vouloit point assister à leurs conciles.

AN. 963.

V. Jean XII. se révolte contre l'empereur.

Luitpr. v1. c. 6. Supl. Begin. an. 963.

Le pape Jean XII. oubliant bien-tôt le serment qu'il avoit fait à l'empereur Otton, envoya à Adalbert, qui s'étoit retiré à Fressinet chez les Sarrasins, & lui promit avec serment de l'aider contre l'empereur. L'empereur qui étoit à Pavie, extrêmement surpris de cette réconciliation du pape, avec un homme qu'il haïssoit si fort auparavant, envoya à Rome pour en sçavoir la vérité. Les citoyens Romains dirent tous d'une voix à ses envoyez : Le pape Jean haït l'empereur, qui l'a délivré d'Adalbert, par la même raison que le diable haït son créateur. L'empereur ne cherche qu'à plaire à Dieu, & à procurer le bien de son église & de l'etat, le pape Jean fait tout le contraire. Témoin la veuve de Rainier son vassal, à qui par la passion aveugle qu'il a pour elle, il a donné le gouvernement de plusieurs villes : & de plus des croix & des calices d'or de l'église de saint Pierre. Témoin Estienette qui vient de mourir, en se délivrant de l'enfant qu'elle avoit eu de lui. Le palais de Latran, autrefois l'habitation des saints, est devenu un lieu infâme, où il loge sa concubine sœur de celle de son pere. Il n'y a plus de femmes étrangeres qui osent venir visiter l'église des apôtres : sçachant que depuis quelques jours il a abusé par force de quelques-unes, mariées, veuves & vierges. Tout lui est bon, belles ou non, riches ou pauvres. Les églises des apôtres tombent en ruine, il pleut sur les autels, & ceux qui y entrent ne sont pas en sûreté de leur vie. Voilà pourquoi Adalbert convient mieux au pape que l'empereur.

Otton ayant appris cette réponse des Romains, dit en parlant du pape : Il est jeune, il pourra se corriger

AN. 963. par les exemples & les avis de gens de bien. L'empereur alla ensuite assieger Montefeltro, où Adalbert s'étoit enfermé. Le pape lui envoya Leon protoscriniaire de l'église Romaine, & Demetrius le premier des grands de Rome, promettant de se corriger de ce qu'il avoit fait par emportement de jeunesse: & se plaignant que l'empereur avoit reçû un évêque nommé Leon, & un diacre cardinal nommé Jean, qui étoient infideles au pape. Il se plaignoit encore que l'empereur manquoit à sa promesse, en se faisant prêter serment à lui-même, & non au pape, dans les lieux qu'il réduisoit à son obéïssance.

L'empereur répondit aux envoyez du pape: J'ai promis de rendre à l'église toutes les terres de saint Pierre, qui viendroient sous ma puissance; & c'est à cette fin que je veux chasser Berenger de cette forteresse. Quant à l'évêque Leon & au cardinal Jean, que le pape m'accuse d'avoir reçûs: j'ai appris qu'on les a arrêtez à Capouë, comme ils alloient à C. P. où le pape les envoyoit à mon préjudice. On prit avec eux un Bulgare nommé Salec, élevé chez les Hongrois, ami très-familier du pape, & Zachée méchant homme & ignorant, que le pape a depuis peu consacré évêque, & l'a envoyé chez les Hongrois, pour les exciter à nous attaquer. Je ne l'aurois pas crû, si je n'avois pas vû les lettres du pape scellées en plomb avec son nom.

Après cette réponse l'empereur envoya Landohard évêque de Munster, & Luitprand évêque de Cremone à Rome, avec les envoyez du pape, pour justifier auprès de lui la conduite de l'empereur: avec ordre aux vassaux de ces évêques qui les accompagnoient, de

prouver son innocence par le duel, si le pape ne recevoit pas ses excuses. Les deux évêques envoyez par l'empereur étant arrivez à Rome, virent bien à la reception que leur fit le pape, combien il étoit aliené de leur maître. Il ne voulut point recevoir sa justification ni par le serment, ni par le duel; & huit jours après il renvoya avec eux Jean évêque de Narni & Benoît cardinal diacre, pour amuser encore l'empereur, pendant qu'il invitoit Adalbert à revenir. Celui-ci partit donc de Fressinet, & vint à Centumcelles, & de-là à Rome, où le pape le reçut avec honneur. AN. 963.

L'empereur ayant passé tout l'été au siege de Montefeltro, vint à Rome, où la plûpart des seigneurs l'appelloient: s'étant saisis du Château de saint Paul, & lui avoient même donné des ôtages. Le pape & Adalbert craignant sa venuë s'enfuirent, emportant une grande partie du tresor de saint Pierre; & Rome se trouva divisée, car quelques-uns tenoient le parti du pape: mais ils dissimulerent à tous, reçurent l'empereur avec l'honneur convenable, & se soûmirent à lui. Il entra donc à Rome avec tous les siens: les citoyens lui promirent fidelité, & jurerent de ne jamais élire ou faire ordonner de pape sans son consentement, ou celui du roi son fils.

VI.
Concile de Rome.
To. 9. Conc. p. 648.

Trois jours après, à la priere des évêques Romains & du peuple, on tint un grand concile dans l'église de S. Pierre. L'empereur y assista avec environ quarante évêques. Angelfrid patriarche d'Aquilée étant tombé malade à Rome où il mourut quelque tems après, un diacre tenoit sa place. Valbert archevêque de Milan y étoit en personne, avec Pierre de Ravenne & Adaldalgue de Breme, qui avoit suivi l'empereur. Après

AN. 963. ces trois archevêques étoient trois évêques Allemands: les autres étoient des diverses parties d'Italie. Il y avoit treize cardinaux prêtres, trois cardinaux diacres, plusieurs autres clercs officiers de l'église Romaine; & quelques laïques des plus nobles, avec toute la milice

Luitpr. VI. c. 7. des Romains. Quand on eut fait silence, l'empereur dit: Il seroit bien seant au pape Jean d'assister à un si venerable concile: dites-nous donc pourquoi il l'a évité. Le concile répondit: Nous sommes surpris que vous nous demandiez, ce que personne n'ignore pas, même aux Indes. Ses crimes sont si publics qu'il n'use d'aucun détour pour les cacher. L'empereur dit: Il faut proposer les accusations en particulier.

Alors Pierre cardinal prêtre se leva & dit, qu'il l'avoit vû celebrer la messe sans communier. Jean évêque de Narni & Jean cardinal diacre dirent, qu'ils l'avoient vû ordonner un diacre dans une écurie & hors des tems solemnels. Benoît cardinal diacre, lût une accusation au nom de tous les prêtres & les diacres, portant que le pape Jean faisoit les ordinations des évêques pour de l'argent, & qu'il avoit ordonné pour évêque à Todi un enfant de dix ans. Ils dirent sçavoir certainement, qu'il avoit abusé de la veuve de Rainier, d'Estiennette concubine de son pere, d'une autre veuve nommée Anne & de sa niéce: qu'il avoit fait du sacré palais un lieu de débauche: qu'il avoit été publiquement à la chasse: qu'il avoit fait crever les yeux à Benoît son pere spirituel, qui étoit mort aussi-tôt: qu'il avoit fait mourir Jean cardinal soudiacre, après l'avoir fait eunuque: qu'il avoit fait faire des incendies; & avoit paru l'épée au côté, portant le casque & la cuirasse. Tous tant clercs que laïques déclarerent, qu'il avoit

avoit bû du vin pour l'amour du diable : qu'en jouant aux dez il avoit invoqué le secours de Jupiter, de Venus & des autres faux dieux : qu'il n'avoit dit ni matines, ni les heures canoniales, & n'avoit point fait sur lui le signe de la croix. AN. 963.

Comme les Romains n'entendoient pas la langue Saxone que parloit l'empereur, il fit dire à l'assemblée par Luitprand évêque de Cremone : Il arrive souvent, & nous le savons par experience, que ceux qui sont c. 8. constituez en dignité sont calomniez par leurs envieux ; ce qui me rend suspecte cette accusation qui vient d'être lûë par le diacre Benoît. C'est pourquoi je vous conjure au nom de Dieu qu'on ne peut tromper, & de sa sainte mere, & par le corps de saint Pierre dans l'église duquel nous sommes, que l'on n'avance rien contre le pape qu'il n'ait effectivement commis, qui n'ait été vû par des hommes très-dignes de foi. Les évêques, le clergé & le peuple de Rome dirent tous d'une voix : Si le pape Jean n'a pas commis ce que le diacre Benoît vient de lire & encore plusieurs autres crimes & plus honteux, que S. Pierre ne nous délivre point de nos pechez, que nous soïons chargés d'anathême, & mis à la gauche au dernier jour. Si vous ne nous croïez pas, croïez au moins votre armée, qui l'a vû il y a cinq jours l'épée au côté, portant le bouclier, le casque & la cuirasse. Il n'y avoit que le Tibre entre deux, qui empêchât qu'il ne fut pris en cet équipage. L'empereur dit : Il y en a autant de témoins que de soldats dans mon armée.

On envoïa au pape une lettre, au nom de l'empereur en ces termes : Etant venus à Rome pour le service de Dieu, comme nous demandions aux évêques c. 9.

AN. 963. & aux cardinaux la cause de votre absence; ils ont avancé contre vous des choses si honteuses qu'elles seroient indignes de gens de theatre. Tous tant clercs que laïques vous ont accusé d'homicide, de parjure, de sacrilege, d'inceste avec vos parentes & avec deux sœurs, d'avoir bû du vin pour l'amour du diable, & d'avoir invoqué dans le jeu Jupiter, Venus & les autres demons. Nous vous prions donc instamment de venir vous justifier sur tous ces chefs. Si vous craignez l'insolence du peuple, nous vous promettons avec serment, qu'il ne se fera rien que selon les canons. La date étoit du sixiéme de Novembre. Le pape ayant lû cette lettre, répondit par écrit, s'adressant aux évêques: Nous avons oui dire que vous voulez faire un autre pape: si vous le faites, je vous excommunie de la part de Dieu tout-puissant, ensorte que vous n'aïez le pouvoir d'ordonner personne ni de célébrer la messe.

c. 10.

Cette réponse fut lûë dans la seconde session du concile tenuë plus de quinze jours après la précedente, savoir le vingt-deuxiéme de Novembre, où se trouverent Henri archevêque de Treves & les évêques de Modene, de Tortone & de Plaisance, qui n'avoit pas été à la premiere session. De leur avis on écrivit une seconde lettre au pape, portant en substance: Vous n'avez rien répondu de solide à notre premiere lettre ni envoyé des députez, comme vous deviez pour dire vos raisons. Si vous venez au concile pour vous justifier, nous déférerons à votre autorité: mais si vous refusez d'y venir sans avoir d'empêchement ni d'excuse legitime, nous mépriserons votre excommunication, & la retournerons contre vous-même. Judas avoit reçu avec les autres apô-

tres le pouvoir de lier & de délier, mais après ſon crime il ne put lier que lui-même. Si les évêques vouloient dire, que le pape eût perdu par ſes crimes le pouvoir des clefs, c'eſt une erreur manifeſte. Adrien cardinal prêtre & Benoît cardinal diacre, furent chargez de cette ſeconde citation, & étant arrivés au Tibre ils ne trouverent plus le pape Jean, qui s'en étoit allé dans la plaine, portant un carquois; & perſonne ne put leur dire où il étoit.

VII. Jean déposé. Leon VIII. pape.

Ils rapporterent donc la lettre au concile aſſemblé pour la troiſiéme fois. On devoit, ſelon les regles, envoyer une troiſiéme citation; mais peut-être la regarda-t-on, comme une formalité inutile, ne ſçachant où l'adreſſer. Quoiqu'il en ſoit, l'empereur parla ainſi: Nous l'avons attendu pour propoſer nos plaintes contre lui en ſa preſence. Mais comme nous ſçavons certainement qu'il ne viendra point, nous vous prions de conſiderer ſa perfidie. Etant opprimé par Berenger & Adalbert revoltez contre nous, il nous a envoyé des députez en Saxe, nous priant pour l'amour de Dieu de venir en Italie, & de le délivrer de leurs mains. Vous voyez ce que j'ai fait avec l'aide de Dieu. Cependant oubliant la fidélité qu'il m'avoit jurée ſur le corps de ſaint Pierre, il a fait venir à Rome le même Adalbert, il l'a ſoûtenu contre moi, a fait des ſéditions, & à la vûë de mes troupes il eſt devenu chef de guerre, & s'eſt revêtu d'une cuiraſſe & d'un caſque. Que le concile déclare ce qu'il ordonne.

Le concile dit: Il faut un remede extraordinaire pour un tel mal. Si par ſes mœurs corrompuës il ne nuiſoit qu'à lui-même, on devroit le tolerer: mais combien ſon exemple en a-t-il perverti d'autres? Nous

AN. 963.

vous prions donc que ce monstre soit chassé de la sainte église Romaine, & qu'on mette à sa place un homme qui nous donne bon exemple. Nous le voulons, dit l'empereur, & rien ne nous sera plus agréable, que de pouvoir trouver un digne sujet pour mettre sur le saint siége. Ils dirent tous d'une voix, & par trois fois: Nous choisissons pour pasteur le venerable Leon protoscriniaire de l'église Romaine, homme d'un mérite éprouvé. L'empereur y consentit, ils menerent Leon au palais de Latran avec les cardinaux, selon la coûtume, il fut ordonné pape au mois de Decembre, en un jour convenable dans l'église de saint Pierre, & ils lui jurerent fidelité. C'est Leon VIII. qui tint le saint siége un an & quatre mois. Il étoit Romain fils de Jean protoscriniaire comme lui. Il fit une ordination dans le même mois de Decembre 963. où il ordonna sept prêtres & deux diacres. Au reste nous n'avons par les actes du concile, où il fut élû, mais seulement le recit qui s'en trouve à la fin de l'histoire de Luitprand.

Vita Joan. XII. ap. Papebr.

VIII. Mort de Romain. Niceph. Phocas empereur.

Cedr. p. 645. p. 642.

En Orient l'empereur Romain le jeune mourut le quinziéme de Mars, la même année 963. du monde 6471. indiction sixiéme, aïant regné trois ans & quatre mois; pendant lesquels il ne songea qu'à son plaisir, & se laissa gouverner. Il reprit à son service un clerc eunuque nommé Jean, que l'empereur Constantin son pere avoit chassé pour quelques actions honteuses, & qui avoit pris l'habit monastique: mais Romain lui fit reprendre l'habit clerical. Le patriarche Polyeucte le trouva mauvais, & pressa l'empereur de le chasser de son service, comme un moine apostat: mais il soutint qu'il avoit seulement feint d'embrasser la vie monasti-

p. 642.

que par la crainte de l'empereur Constantin, sans avoir reçu la benediction d'aucun prêtre. Il trompa ainsi le patriarche, & vécut en seculier jusques à la mort de Romain, après laquelle il reprit l'habit monastique sans changer de mœurs. AN. 963.

Romain à la suggestion de sa femme, chassa du palais l'imperatrice Helene sa mere & ses sœurs, qu'il sépara d'elle, & les fit raser comme religieuses. Helene en mourut de déplaisir : mais si-tôt que Romain fut mort, ses sœurs quitterent l'habit monastique & mangerent de la chair, comme n'étant point religieuses. Il mourut à l'âge de vingt-quatre ans, ou du poison, ou pour s'être épuisé par les plaisirs infâmes ; & laissa deux fils, Basile & Constantin, qui ne regnerent pas si-tôt, à cause de leur bas âge. On reconnut empereur Nicephore Phocas grand capitaine, qui avoit remporté des avantages considérables sur les Sarasins. Il fut couronné dans la grande église de C. P. par le patriarche Polieucte le dimanche seiziéme d'Aoust de la même année 963. indiction sixiéme. Le vingtiéme de Septembre suivant, il épousa Theophanie veuve de Romain qu'il avoit feint d'éloigner ; & recommença à manger de la chair, dont il s'étoit abstenu depuis la mort de Bardas son fils du premier lit, qu'il avoit perdu par un accident funeste. La célébration de son second mariage se fit dans l'église neuve du palais : mais comme il vouloit entrer dans le sanctuaire, le patriarche Polyeucte le prit par la main, & le retint près du balustre, disant, qu'il ne lui permettoit point de passer outre, qu'il n'eut reçu la pénitence des secondes nôces. Cette opposition fit de la peine à Nicephore, & il en voulut du mal au patriarche toute sa vie. D'ailleurs on publia

p. 645.

p. 648. D.

AN. 963. que Nicephore avoit levé des fonts un des enfans de Theophanie; & sur ce bruit Polyeucte voulut l'obliger à quitter sa femme, ou à ne point entrer dans l'église. Nicephore prit ce dernier parti, tant il étoit attaché à Theophanie. Il assembla les évêques qui se trouverent à C. P. & des senateurs choisis, pour examiner l'affaire. Ils dirent tous, que c'étoit une loi de Copronyme, qu'il ne falloit point observer, & donnerent à Nicephore des lettres d'absolution. Comme Polyeucte faisoit encore difficulté de communiquer avec l'empereur, le Cesar Bardas, pere de l'empereur, assura qu'il n'avoit été parrain d'aucun des enfans de l'imperatrice, & Stylien protopape du palais, c'est-à-dire, premier prêtre que l'on disoit avoir été l'auteur de ce bruit, jura qu'il n'avoit ni vû ni oui dire, que Bardas ou Nicephore eussent été parrains. Alors Polyeucte, quoiqu'il sçût bien que Stylien avoit fait un faux serment, n'insista plus sur cette affinité spirituelle. On ne voit point pourquoi ces évêques attribuoient à une loi de Copronyme, ce qui étoit de l'ancienne discipline de l'église.

IX. Jean XII. dépose Leon. *Supl. Regin. Luitpr. vi. c. 11.*

L'empereur Otton célébra à Rome la fête de Noël 963. & comme il avoit envoyé la plus grande partie de ses troupes, pour n'être pas à charge aux Romains: ils conjurerent de nouveau contre lui, à la suscitation du pape Jean, & voulurent même le faire mourir. Mais ayant découvert leur dessein, il les prévint, & en fit tuer un grand nombre le troisiéme de Janvier 964. Ils lui jurerent encore fidélité: mais huit jours après il sortit pour aller à Spolete, & leur rendit leurs ôtages à la priere du pape Leon. Alors ils firent rentrer le pape Jean: Leon se sauva à peine auprès de l'empereur, & Jean fit couper la main droite à Jean cardinal diacre, la

langue, le nez & deux doigts à Azon protoscriniaire.

AN. 964.

Incontinent après son retour & le vingt-sixiéme de Février 964. indiction septiéme, il tint un concile dans l'église de S. Piere avec seize évêques tous d'Italie & des terres de l'église, & douze prêtres cardinaux. Les uns & les autres avoient assisté pour la plûpart au concile, où il fut déposé trois mois auparavant. En celui-ci le pape ouvrit la premiere session, en disant : Vous sçavez mes chers freres, que j'ai été chassé de mon siége pendant deux mois, par la violence de l'empereur. C'est pourquoi je vous demande, si selon les regles on peut appeller concile celui qui a été tenu dans mon église en mon absence le quatriéme Décembre par l'empereur Otton avec ses archevêques & ses évêques ? Le concile répondit : C'est une prostitution en faveur de Leon l'adultaire & l'usurpateur. Nous devons donc les condamner, dit le pape. Nous le devons dit le concile, par l'autorité des peres. Le pape le condamna, puis il dit : Les évêques ordonnez par nous ont-ils pû faire une ordination dans notre palais patriarcal? Non, répondit le concile. Le pape reprit: Que jugez-vous de Sicon, que nous avons sacré évêque il y a long-tems, & qui dans notre palais a ordonné Leon officier de cour, neophyte & parjure envers nous, le faisant portier, lecteur, acolyte, soudiacre, & diacre, tout d'un coup prêtre: enfin il a osé le consacrer dans notre siége apostolique, sans aucune épreuve, contre toutes les ordonnances des peres. Le concile dit : Il faut déposer & l'ordinateur & celui qu'il a ordonné. Le pape dit : On ne sçait où il est caché. Qu'on le cherche soigneusement, dit le concile, jusqu'à la troisiéme séance : si on ne le trouve pas, qu'il soit condamné selon les canons.

Tom. 9. Conc. p. 653.

AN. 964. Le pape ajoûta : Que jugez-vous donc de ces deux évêques que nous avons ordonnez, Benoît de Porto & Gregoire d'Albane, qui ont prononcé les oraiſons ſur l'uſurpateur ? Le concile répondit: Qu'ils ſoient punis de même, cependant nous les laiſſons à votre diſcretion, juſqu'à la troiſiéme ſéance. Qu'ordonnez-vous donc, dit le pape touchant l'uſurpateur de notre ſiége: Le concile dit : Qu'il ſoit abſolument condamné, afin que déſormais aucun des officiers de cour, des neophytes: des jugés ou des pénitens publics ne ſoit aſſez hardi pour aſpirer au degré ſuprême de l'égliſe. Alors le pape Jean prononça la ſentence contre Leon, le déclarant dépoſé de tout honneur ſacerdotal & de toute fonction clericale, avec menace d'anathême perpetuel, s'il continuoit d'en faire aucune, ou s'efforçoit de rentrer dans le ſaint ſiége & pareille menace contre ceux qui lui donneroient aide ou conſeil. Le pape ajoûta : Que jugez-vous de ceux qu'il a ordonnez ? Le concile répondit: Qu'ils ſoient dépoſez. Alors le pape ordonna qu'ils entraſſent dans le concile revêtus de chaſubles & d'étoles, & fit écrire par chacun d'eux dans un papier : Mon pere n'avoit rien à lui, & ne m'a rien donné. Ainſi il les remit au rang qu'ils tenoient auparavant.

A la ſeconde ſeſſion du concile tenuë le lendemain, le pape dit, que l'on avoit cherché avec ſoin l'évêque Sicon ſans le trouver, & le concile ordonna, que ſa condamnation ſeroit differée juſqu'à la troiſiéme ſeſſion. Alors le pape appella deux évêques, qui avoient ordonné Leon, ſçavoir Benoît de Porto & Gregoire d'Albane, & leur fit lire à chacun dans un papier : Moi tel du vivant de mon pere, j'ai conſacré à ſa place Leon officier de cour neophyte & parjure contre les ordonnances

ordonnances des peres. Puis leur jugement fut remis à la troisiéme session. Le pape ajoûta : Que jugez-vous de ceux qui ont prêté de l'argent au néophyte, pour acheter la grace de Dieu, qui ne se peut vendre ? Le concile dit : Si c'est un évêque, un prêtre ou un diacre, qu'il perde son rang : si c'est un moine ou un laïque, qu'il soit anathematisé. Quant aux abbez dépendans du pape, qui avoient assisté au concile precedent, on les laissa à son jugement. Puis il dit : Ordonnez que jamais l'inferieur n'ôtera le rang à son superieur, sous peine d'excommunication ; & que les moines, sous la même peine, demeurent dans les lieux où ils ont renoncé au siécle. Le concile l'ordonna.

A la troisiéme session le pape prononça par coûtumace sentence de déposition contre Sicon évêque d'Ostie, un des ordonnateurs de Leon, sans esperance de restitution ; & remit en leur premier rang ceux que Leon avoit ordonné, comme n'ayant rien reçu de lui : alleguant l'exemple du pape Etienne III. contre ceux qui avoient été ordonez par Constantin. Enfin on défendit à aucun laïque, de se tenir pendant la messe autour de l'autel, ou dans le sanctuaire. Tel est le concile, dont la procedure semble encore moins reguliere que celle du precedent, puisque Leon absent y est condamné dès la premiere session, sans avoir été cité une seule fois ; sans qu'il paroisse contre lui d'accusateurs ni de témoins. Il est toutefois remarquable, que ce concile, comme tous les autres, allegue souvent les canons & l'autorité des peres.

Sup. l. XLIII. n. 58.

X. Mort de Jean XII. Benoît V. pape.

Luitpr. VI. hist. c. 11.

Le pape Jean XII. ne survêcut pas trois mois à ce concile : car comme il étoit une nuit hors de Rome, abandonné à son plaisir avec une femme mariée, il fut

AN. 964.

Sup. Regin. an. 964.

frappé dans les temples si rudement, qu'il mourut au bout de huit jours, sans recevoir le viatique. C'étoit le quatorziéme de Mai, & il avoit tenu le saint siége en tout huit ans & près de deux mois. Alors les Romains craignant l'empereur Otton, & oubliant les sermens qu'ils lui avoient faits, à lui & au pape Leon, élurent & firent ordonner pape Benoît cardinal diacre de l'église Romaine, lui promettant avec serment de ne le jamais abandonner, & de le défendre contre l'empereur. On le nomme Benoît V.

A ces nouvelles Otton assembla ses troupes & vint assieger Rome, n'en laissant sortir personne sans le mutiler de quelque membre. Le pape Benoît animoit les Romains à la défense, & monta lui-même sur la muraille, pour menacer d'excommunication l'empereur & ses serviteurs. Mais l'empereur pressa si vivement le siége, que la famine contraignit les Romains de lui ouvrir les portes la veille de S. Jean, vingt-troisiéme de Juin 964. Ils lui abandonnerent Benoît, & reçurent pape Leon VIII. que Jean avoit déposé.

Tom. 9. Conc. p. 659. ex Luitpr.

Alors on tint un concile dans l'église de Latran, où presida le pape Leon: l'empereur Otton y assistoit avec les évêques Romains, Italiens, Lorrains, Saxons, le clergé & le peuple de Rome. Le pape Benoît revêtu d'ornemens pontificaux, fut amené par les mains de ceux qui l'avoient élû, & Benoît cardinal archidiacre lui dit: De quelle autorité, de quel droit, ô usurpateur, t'es-tu attribué ces ornemens pontificaux pendant la vie du venerable pape Leon, que nous voïons ici, & que tu as choisi avec nous, après avoir rejetté Jean? Peus-tu nier que tu n'aïes promis par serment à l'empereur ici present, que jamais toi ni les autres Romains

n'éliriez ou n'ordonneriez de pape, sans son consentement, ou du roi Otton son fils. Benoît répondit : Si j'ai failli, ayez pitié de moi. L'empereur fondant en larmes, pria le concile qu'on ne portât aucun préjugé contre Benoît, & qu'il répondit s'il pouvoit aux questions qu'on lui avoit faites, & s'il se reconnoissoit coupable, qu'on lui fit grace pour la crainte de Dieu. Benoît se jetta aux pieds du pape Leon & de l'empereur, criant qu'il avoit peché, & qu'il étoit usurpateur du saint siége. Ensuite il ôta son pallium, & le rendit à Leon avec la ferule ou bâton pastoral qu'il avoit à la main. Le pape Leon rompit la ferule en plusieurs pieces, qu'il montra au peuple. Il fit asseoir à terre Benoît, lui ôta la chasuble & l'étole, & dit aux évêques : Nous privons de tout honneur du pontificat & de la prêtrise Benoît usurpateur du saint siége : mais en consideration de l'empereur, qui nous y a rétablis, nous lui permettons de garder l'ordre de diacre, à la charge qu'il ne demeurera plus à Rome, mais qu'il ira en exil.

On trouve un décret de ce concile, par lequel le pape Leon avec tout le clergé & le peuple de Rome, accorde & confirme à Otton & à ses successeurs, la faculté de se choisir un successeur pour le royaume d'Italie : d'établir le pape, & de donner l'investiture aux évêques ; ensorte qu'on ne pourra élire ni patrice ni pape, ni évêques, sans son consentement. Le tout sous peine d'excommunication, d'exil perpetuel & de mort. C'est qu'en ce concile la puissance temporel étoit jointe à la spirituelle, puisque le peuple Romain y assistoit aussi bien que le clergé. Le decret porte que c'est à l'exemple du pape Adrien, qui accorda à Charlemagne avec la dignité de patrice l'ordination du saint sié-

Ivo. Pann. lib. VIII. c. 136. Grat. dist. 63. c. 23.

AN. 965. ge & l'investiture des évêques: mais il n'en est point fait mention dans les auteurs de ce tems-là, quoiqu'il soit certain que depuis Charlemagne, comme devant, le consentement des empereurs étoit nécessaire pour l'ordination du pape.

V. Marca VIII. conc. c. 12. & c. 19. n. 6.

Sup. Regin. an. 964.

Après que l'empereur Otton eut passé à Rome la fête de S. Jean & celle de S. Pierre & S. Paul; il en sortit, & demeura le reste de l'année en Italie, où son armée fut attaquée d'une peste violente. Elle emporta plusieurs seigneurs, entre autres, Henri archevêque de Treves, dont le successeur fut Thierri diacre de la même église. L'empereur ayant celebré à Pavie la fête de Noël, repassa en Allemagne, demeura en Franconie pendant tout le carême de l'an 965. & celebra la pâque à Ingelheim. Ensuite il retourna en Saxe, emmenant avec lui le pape Benoît, qui venoit d'être déposé & qu'il mit à la garde d'Adaldague archevêque de Brême & de Hambourg. Ce prélat avoit suivi l'empereur en Italie, & apporta de Rome plusieurs reliques, qu'il distribua dans son diocese. Il fit garder le pape Benoît à Hambourg, le traitant avec grand honneur: car Benoît étoit sçavant & vertueux, & digne d'être pape, si son élection eût été plus reguliere. Il édifia les Saxons par son bon exemple, & ses instructions; & l'empereur étoit prêt à le rendre aux Romains, qui le demandoient, quand il mourut à Hambourg le cinquiéme de Juillet 965. On y voit encore son tombeau dans la cathedrale, mais fait plusieurs siécles après.

Ibid. an. 965. 22.

Adam. lib. II. c. 6. Ditmar. lib. II. p. 22.

Apud Papebr. conat.

XI. Jean XIII. pape. *Sup. Regin.*

Le pape Leon VIII. étoit mort dès le commencement du mois d'Avril, après un an & quatre mois de pontificat. Alors les Romains envoyerent à l'empereur Otton Azon protoscriniaire & Marin évêque de Sutri, qui

le vinrent trouver en Saxe, pour ordonner pape celui qu'il voudroit. L'empereur les reçut honorablement : & renvoya avec eux Oger évêque de Spire, & Linzon évêque de Cremone, qui étant arrivez à Rome, on élût d'un commun consentement Jean évêque de Narni, & on l'intronisa dans le saint siége, qu'il tint près de sept ans, sous le nom de Jean XIII. Il étoit Romain & fils d'un évêque nommé aussi Jean : mais dès le commencement de son pontificat, il traita les premiers de Rome avec tant de hauteur, qu'il s'attira leur inimitié. Rofrede comte de Campanie & le prefet Pierre, aidez des chefs du peuple, l'arrêterent & l'enfermerent au château saint Ange: puis ils l'envoyerent en Campanie, où il demeura onze mois.

AN. 965.

M. S. ap Pa[illegible] pebr.

XII.
Fin de S. Brunon archevêque de Cologne.

Sup. n. 1. vita Brun. c. 40. n. 25.

Quand le roi Otton passa en Italie, il laissa, comme j'ai dit, l'Allemagne & le jeune Otton son fils, sous la conduite de son frere Brunon archevêque de Cologne & duc de Lorraine; c'est-à-dire, gouverneur du royaume de Lothaire. Mais les occupations temporelles, n'empêcherent jamais Brunon de s'appliquer aux exercices de religion, & à la lecture qu'il aimoit passionnement, & y excitoit tous ceux qui étoient auprès de lui : ensorte qu'il avoit moins de confiance en ceux qui n'avoient point d'affection pour l'étude. Il haïssoit le luxe & les divertissemens, dont les grands s'occupent; & s'il y donnoit quelque peu par complaisance, il lui en coûtoit ensuite beaucoup de larmes. Degoûté de la vie presente & de tout ce qu'elle a de plus flateur, n'aspiroit qu'au bonheur de la vie future, pour laquelle on l'entendoit souvent soupirer dans son lit. Souvent il ne mangeoit point dans les repas où il paroissoit plus gay que les autres. Au mi-

AN. 965. lieu de ses officiers & de ses vassaux ornez de pourpre & d'or, il portoit un habit simple & des fourures communes; & il se baignoit rarement, quoique accoûtumé dès le berceau à la propreté & à la délicatesse convenable à sa naissance.

c. 26. 27. &c. Il eut grand soin de chercher des reliques pour en enrichir son diocese: il bâtit ou repara grand nombre d'églises & de monasteres: il eut un soin particulier des p. 32. reclus, pour les attacher à certaines églises, & pourvoir à leur subsistance: il prêchoit la parole de Dieu, & expliquoit les écritures avec beaucoup d'étenduë & de subtilité. Dans la partie Occidentale du royaume de c. 37. Lorraine, le clergé étoit tombé dans un grand desordre, envieux, indocile & incapable de conduire les peuples. Brunon s'appliqua à y établir des évêques habiles c. 38. & vertueux. Il pacifia le royaume de Lorraine, & y adoucit c. 39. les esprits: il soûtint le roi de France Lothaire son neveu contre les entreprises des seigneurs.

c. 41. L'empereur Otton après son retour d'Italie, la trentiéme année de son regne, c'est-à-dire l'an 965. celebra la fête de la Pentecôte à Cologne avec l'archevêque son frere; & ce fut la plus grande assemblée & la plus solemnelle qu'on eût vû depuis long-tems. En se séparant ils s'embrasserent avec beaucoup de larmes, & l'archevêque vint à Compiegne, pour remettre la paix entre ses neveux, le roi Lothaire & les enfans de Hugues le grand. Tandis qu'il y travailloit, il tomba malade & se fit porter à Reims, s'occupant de la lecture pendant tout le chemin. Odalric archevêque de Reims le reçût c. 42. avec grand honneur, & lui donna tous les soulagemens possibles. Brunon appella deux évêques qui l'avoient suivi, Theodoric de Metz son neveu, qui avoit succe-

dé à Adalberon mort l'année precedente, & Vicfrid de Verdun. Il les prit pour témoins de son testament, par lequel il disposa de tous ses biens : marquant dans un état separé, ce qu'il laissoit pour les bâtimens des églises. Ensuite il se confessa aux mêmes évêques, & ayant fait apporter le sacrement du corps & du sang de Notre-Seigneur, il se prosterna de tout le corps pour le recevoir. Il consola les évêques, les seigneurs & les autres qui se lamentoient autour de lui : dit vêpres avec les assistans, & quand la nuit fut bien avancée il dit complies. Enfin il mourut, universellement regretté, l'onziéme d'Octobre, âgé seulement de quarante ans le douziéme de son pontificat. Son corps fut porté à Cologne, & enterré suivant son ordre au monastere de saint Pantaleon, qu'il avoit fondé. Son successeur fut Folcmar diacre & économe de la même église, qui fit écrire sa vie, lorsque la mémoire en étoit encore récente.

AN. 965. *Sigeb. Chr. an. 964. & 965. c. 43. & 44.* *c. 45. & 46.* *Prolog.*

On rapporte à cette année 965. la conversion de Miseco ou Micislas duc de Pologne. Il avoit épousé la sœur de l'ancien Boleslas duc de Boheme, car ces deux peuples Bohemiens & Polonois étoient Sclaves. Cette Princesse nommée Dubrave, c'est-à-dire bonne, étoit chrétienne, & voyant le duc son époux, encore payen, elle songea comment elle pourroit le convertir. Le premier carême qui suivit son mariage elle ceda à ses prieres, & mangea de la viande ; & le gagna si bien par sa complaisance & par ses exhortations continuelles, qu'il reçût le baptême. Plusieurs de ses sujets se convertirent, & leur premier évêque nommé Jourdain, travailla beaucoup avec le duc & la duchesse pour l'établissement de la religion. Ils eurent un

XIII. Conversion des Polonois. *Ditmar. l. 4. p. 45.*

AN. 966. fils nommé Boleslas qui succeda à son pere. Mais ce prince après la mort de Dubrave, épousa une religieuse Allemande nommée Oda fille du marquis Thierri. Cette action déplût fort à tous les évêques, & principalement à Hillibart d'Halberstat, dans le diocese duquel elle étoit religieuse: mais il n'en fit point d'éclat, de peur de rompre la paix & nuire au pays. Oda repara en quelque façon sa faute, en procurant l'accroissement de la religion, & délivrant quantité de captifs. Elle eut trois fils du duc son mari, qui mourut l'an 992.

XIV. Frodoard & ses écrits. *Elog. sac. 5. Bened. p. 325.*

En France Flodoard ou Frodoard mourut l'an 966. & l'église Gallicane perdit en lui son plus grand ornement pour ce siécle. Il nâquit vers l'an 894. à Epernay sur Marne, fut instruit dans l'école de Reims par les disciples de Remi & d'Hubauld, dont j'ai parlé en leur lieu, & fut chanoine de Reims & curé de Cormicy. Il alla à Rome vers l'an 936. & le pape Leon VII. lui donna des marques particulieres d'estime. Comme Flodoard n'approuvoit pas l'intrusion du jeune Hugues dans le siege de Reims, il fut maltraité, & même retenu quelque tems comme prisonnier chez les chanoines de Reims, par le comte Hebert. Au contraire il fut toûjours attaché à l'archevêque Artaud, assista avec lui au concile de Verdun en 947. & eut part à l'élection d'Odalric en 962. Il avoit été lui-même élû évêque de Noyon : mais il fut obligé de ceder à Foucher doyen de S. Medard, comme il paroît par une lettre d'Adaldague archevêque de Brême. Frodoard vêcut soixante & treize ans, & mourut l'an 966. le vingt-huit de Mars, aussi estimé pour sa pureté & ses autres vertus que pour sa doctrine.

Sup. l. LV. n. 4. n. 14.

Ses

Ses écrits imprimez sont son histoire & sa chronique : l'histoire de l'église de Reims divisée en quatre livres, en comprend toute la suite depuis sa fondation jusques au tems de l'auteur, qui l'a tirée de ses archives dont il étoit gardien, des actes des martyrs & des autres saints, des actes des conciles, des lettres des papes & des autres pieces originales. Elle est dédiée à un évêque, que l'on croit être Raoul de Laon. La chronique comprend tout ce qui s'est passé de plus mémorable de son tems en France & dans les pays voisins rangé par années : elle commençoit à l'an 917. & finissoit en 965. mais nous ne l'avons que depuis 919. avec une continuation jusqu'en 978. Frodoard avoit écrit en vers des histoires des saints, qui se trouvent manuscrites, & dont on a donné il y a quelques années, ce qui regarde les papes depuis Gregoire II. jusques à Leon VII.

Tom. 4. act. SS. Ben. p. 509.

XV. Jean XIII. rétabli.

Supl. Regin. 966.

L'empereur Otton vint en Italie pendant l'automne de l'année 966. & envoya prisonniers en Allemagne Sigolfe évêque de Plaisance, & quelques comtes Italiens, qui l'année précedente s'étoient déclarez contre lui pour Adalbert. Alors les Romains craignant l'arrivée de l'empereur, rappellerent le pape Jean XIII. demandant pardon du passé à l'empereur, qui celebra la fête de Noël à Rome, & fit pendre douze des premiers de la ville qui avoient été les auteurs de l'expulsion du pape. Quant à leur chef Pierre préfet de Rome, il l'abandonna au pape, qui lui fit couper la barbe & le fit pendre par les cheveux au cheval de Constantin, pour l'exposer en spectacle. Ensuite on le dépoüilla & on le mit à rebours sur un âne, qui avoit une clochette au cou : le patient portant un outre sur sa tête & deux à ses cuisses. On le promena ainsi par toute

MS. ap. Baron. & Papebr.

AN. 967. la ville de Rome, le foüettant & s'en joüant : on le mit en prison où il demeura long-tems, enfin on l'envoya de-là les monts. L'empereur fit déterrer les os du comte Rofrede qui avoit fait arrêter le pape, & d'Estienne Vestiaire.

XVI. Concile de Ravenne.

Tom. 9. conc. p. 674.

Ensuite l'empereur alla à Ravenne, où il celebra avec le pape la fête de Pâque de l'an 967. qui étoit le trente-unième de Mars. Il y fit tenir un concile dans l'église de saint Severe, où se trouverent plusieurs évêques d'Italie, de Germanie & de Gaule ; & on y regla plusieurs choses pour l'utilité de l'église. L'empereur y rendit au pape la ville & le territoire de Ravenne : qui lui avoit été ôté, ou plûtôt en confirma la restitution. Il reste deux actes de ce concile de Ravenne : le premier est de la déposition d'Herold archevêque de Salsbourg. On lui avoit fait perdre la vûë en punition de ses crimes, pour avoir dépouillé les églises, & donné leurs tresors aux payens, avoir conspiré avec eux pour tuer & piller les chrétiens, & s'être revolté contre l'empereur. Les papes précedens l'avoient déposé & fait ordonner à sa place Frideric, sur le choix de tous les nobles de Baviere clercs & laïques. Cependant Herold aveugle & déposé, continuoit de celebrer la messe & de porter le pallium. C'est pourquoi le pape Jean en ce concile confirma sa déposition & l'ordination de Frideric, excommuniant tous les adherans de Herold. Cet acte est daté du vingt-cinquiéme d'Avril, indiction dixiéme, qui est l'an 967. & est souscrit par cinquante-sept évêques, le pape compris. L'empereur souscrivit après le pape, puis Rodoalde patriarche d'Aquilée, Pierre archevêque de Ravenne, Valpert de Milan, Landuard évêque de Minden, Otker de Spire : les autres sont

d'Italie. L'autre acte de ce concile est l'érection de la métropole de Magdebourg, ou plûtôt la confirmation de ce qui avoit été fait à Rome pour cet effet en 962. & qui fut alors executé,

AN. 967.

Sup. liv. LV. n. 48.

XVII. S. Adalbert archevêque de Magdebourg.

Mabill. act. sæc. 5. p. 576.

Les premiers qui travaillerent à la conversion des Sclaves furent des moines de la nouvelle Corbie, qui ayant parcouru plusieurs de leurs provinces, passerent jusques à l'isle de Rugen, qu'ils convertirent toute entiere, & y fonderent une église en l'honneur de saint Vitus leur patron. C'étoit du tems de l'empereur Louis le Germanic. Mais le plus fameux Apôtre des Sclaves fut saint Adalbert premier archevêque de Magdebourg, qui prêcha aussi aux Russes. Olga reine de cette nation, étant allée à Constantinople du tems de l'empereur Constantin Porphyrogenete, y reçût le baptême & le nom d'Helene. Elle envoya des ambassadeurs en 959. au roi Otton pour lui demander un évêque & des prêtres, ce qu'il accorda avec plaisir, & choisit pour leur évêque Libutius moine de saint Alban de Mayence, qui l'année suivante 960. fut sacré par Adaldague archevêque de Breme, pour être évêque des Rugiens ou Russiens, car on leur donne l'un & l'autre nom. Le voyage de Libutius fut retardé jusques à l'année suivante, & il mourut sans être parti le quinziéme de Février 961.

Sup. liv. XLVII. n. 51.

On choisit à sa place Adalbert moine de saint Maximin de Treves, car ce monastere ayant été rétabli sous le roi Henri l'Oiseleur, fut pendant long-tems une école célebre pour les lettres & pour la pieté, & il en sortit en ce siecle plusieurs grands évêques. Adalbert en fut tiré par le conseil de Guillaume archevêque de Treves, qui vouloit l'éloigner, étant peut-être jaloux

Mabill. sæc. 5. Ben. p. 342.

AN. 968. de son mérite. Le roi Otton lui donna liberalement tout ce qui étoit nécessaire pour son voyage ; il fut ordonné évêque des Rugiens, & partit pour exécuter sa mission. Mais voyant qu'elle étoit sans aucun fruit & qu'il se fatiguoit inutilement, il revint dès l'an 962. Il y eut de ses gens tuez au retour, il échappa lui-même à grande peine ; & il parut ainsi que les Russes n'avoient pas demandé sincerement une mission. Adalbert à son retour fut reçû avec beaucoup d'amitié par le roi Otton & par l'archevêque Guillaume son fils, qui le traita comme un frere, pour réparer le mal qu'il lui avoit fait en lui attirant ce fâcheux voyage.

Trois ans après, c'est-à-dire, en 966. mourut Ercambert abbé de Vicembourg au diocése de Spire, & par le choix des moines, Otton leur donna pour abbé l'évêque Adalbert : mais il ne gouverna ce monastere que deux ans. Car l'empereur voulant executer l'érection de la metropole de Magdebourg, choisit pour ce siége Adalbert, & l'envoya à Rome demander le pallium. Le pape Jean XIII. le lui accorda aussi-tôt l'an 968. le jour de saint Luc dix huitiéme d'Octobre, indiction douziéme, lui permettant de garder son abbaye de Vicembourg.

Il accorda en même tems plusieurs privileges au nouvel archevêque de Magdebourg, le déclarant le premier des archevêques de Germanie, & l'égalant à ceux des Gaules, c'est-à-dire, de Cologne, de Mayence & de Tréves. Il lui donna rang entre les évêques cardinaux de Rome, & pouvoir d'ordonner douze prêtres, sept diacres & vingt-quatre cardinaux, suivant l'usage de l'église Romaine. Il l'établit métropolitain de toute la nation des Sclaves, au-delà des fleuves Elbe & Sala,

& ordonna que l'on fonderoit des évêchez dans les villes, où la superstition des barbares avoit été le plus en vigueur, sçavoir, Cizi, Misni, Mersebourg, Brandebourg, Havelberg, Poznam, dont les évêques seroient suffragans du nouvel archevêque. Tout cela fut ordonné par le pape en concile. Ensuite il renvoya l'archevêque Adalbert accompagné de deux légats, Gui évêque de sainte Rufine & bibliothecaire de l'église Romaine, & Benoît cardinal, pour l'introniser avec Hildivard evêque d'Halberstad. L'empereur Otton les reçut avec grande joye, & les envoya avec ses lettres de recommandation à Magdebourg : où tous les évêques : les marquis & les seigneurs de Saxe s'assemblerent par ordre de l'empereur. Ils élurent de nouveau l'archevêque par leurs acclamations, & en élevant les mains : il y eut un grand concours de peuple, & la joye fut generale. Les évêques & les seigneurs y celebrerent la fête de Noël avec l'archevêque Adalbert, qui en leur presence ordonna trois nouveaux évêques, Boson à Mersbourg, Burchard à Misne ou Messein, & Hugues à Cize ou Ceits, dont le siége fut depuis transferé à Naümbourg. De plus deux anciens évêques, Dudon de Halvelberg & Dudelin de Brandebourg, auparavant suffragans de l'archevêque de Mayence, passerent de son consentement & à la priere de l'empereur, sous la dépendance de l'archevêque de Magdebourg, qui eut ainsi cinq suffragans. Quelques uns y ajoûtent Jourdain évêque de Poznanie, qui feroit le sixiéme : Les moines de Magdebourg furent transferez près d'une église de S. Jean hors la ville.

AN. 968.

Boson premier évêque de Mersbourg, avoit été moine à saint Emmeran de Ratisbonne, d'où il fut appel-

Sac. 5. act. Ben. p. 112.

lé au ſervice du roi. Pour récompenſe le roi lui donna l'égliſe de Cize, près de laquelle il fonda un monaſtere ; & comme par ſes prédications continuelles à l'Orient de la Saxe, il avoit converti & baptiſé grand nombre d'infideles ; l'empereur lui donna le choix de trois nouveaux évêchez, dont il choiſit celui de Merſbourg : mais il ne le gouverna qu'un an, & mourut le premier de Novembre 970. Son ſucceſſeur fut Giſiler, nommé par l'empereur à la recommandation d'Annon évêque de Vormes.

XVIII. Evêché de Prague. *Chr. Sax. ap Mabill. ſæc. 5. p. 833.*

L'évêché de Prague fut érigé vers le même tems. Boleſlas le cruel duc de Bohéme, qui avoit tué ſon frere S. Vinceſlas, mourut en 967. laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils nommé auſſi Boleſlas, que ſa vertu fit ſurnommer le bon. Il étoit ſincerement Chrétien, d'une foi pure & d'une grande charité, protecteur des veuves & des orfelins, des clercs & des étrangers : il fonda juſques à vingt égliſes, & leur donna tout ce qui leur étoit néceſſaire. Il avoit une ſœur nommée Mlada vierge conſacrée à Dieu, & ſavante, qui alla en pelerinage à Rome, & fut favorablement reçûë par le pape Jean XIII. Elle y apprit la diſcipline monaſtique ; puis le pape en faveur de la nouvelle égliſe de Boheme, du conſeil des cardinaux, lui donna la benediction d'abbeſſe, changeant ſon nom en celui de Marie, & lui mettant en main la regle de S. Benoît & le bâton paſtoral. Il lui donna auſſi une lettre pour le duc Boleſlas ſon frere, où il dit : Votre ſœur nous a demandé entre autres choſes de votre part, notre conſentement pour l'érection d'un évêché dans votre principauté. Nous en avons rendu graces à Dieu, qui étend & glorifie ſon égliſe chez toutes les nations. C'eſt pourquoi nous accordons & auto-

rison qu'à l'église des martyrs S. Vitus & S. Venceslas on fasse un siege épiscopal, & à l'église de S. George un monastere de religieuses sous la regle de S. Benoît & la conduite de notre fille Marie votre sœur. Toutefois vous ne suivrez pas le rit des Bulgares ou des Russes, & n'userez pas de la langue Sclavone; mais vous prendrez pour évêque un clerc bien instruit des lettres latines, & capable de cultiver ce nouveau champ de l'église. C'est que le pape ne vouloit pas que les Bohemiens suivissent le rit grec, comme les Bulgares & les Russes, mais le rit latin qu'ils ont en effet suivi.

En execution de cette bulle, on choisit pour premier évêque de Prague un moine de Saxe nommé Ditmar, qui étoit prêtre, sçavant & éloquent, & qui étant venu à Prague par devotion, avoit gagné l'amitié du duc; & on le choisit principalement, parce qu'il sçavoit en perfection la langue Sclavone. Le duc Boleslas envoya des députez pour l'amener: puis ayant assemblé le clergé & les grands du pays, il fit ensorte par ses prieres & ses exhortations qu'ils l'élurent pour évêque. Alors il l'envoya à l'empereur Otton avec des lettres par lesquelles il le prioit de le faire ordonner : ce que l'empereur accorda en faveur de la nouvelle église, par le conseil des seigneurs & des évêques. Ditmar fut donc consacré par l'archevêque de Mayence, & ensuite reçu à Prague avec les acclamations du clergé & du peuple. Il dédia plusieurs églises bâties en divers lieux par les fideles, & baptisa un grand nombre de payens.

XIX. Sainte Mathilde reine. *Sup. liv.* LV. *n.* 18. *Vita. n.* 14. *ap.*

La même année 968. mourut la reine Mathilde mere de l'empereur Otton. Après la mort du roi Henri l'Oiseleur son époux, elle se retira au monastere de Quedlimbourg, qu'elle avoit fondé. Là elle observoit toute

Boll. 14. Mart. tom. 7. p. 362. Mabill. sæc. 5. act. p. 348.

la discipline, & conservant une dignité merveilleuse dans ses actions & ses discours, elle ne laissoit pas de montrer une modestie & une pudeur, qui l'auroit fait passer pour une vierge, si on n'avoit vû les princes ses enfans. La nuit, outre l'office où elle assistoit, elle prioit long-tems devant & après. Jamais elle n'approcha de l'autel les mains vuides, soit du vivant du roi son époux, soit après sa mort. Tous les jours elle presentoit au prêtre son offrande de pain & de vin pour le salut de toute l'église : mais depuis qu'elle fut veuve, elle ne cessa point de faire offrir le saint sacrifice pour les pechez du roi son époux, en quoi elle surpassa toutes les femmes de son tems. Elle observa toute sa vie le huitiéme jour de la mort de ce prince, le trentiéme & l'anniversaire.

Luitpr. IV. hist. c. 7.

Vers l'an 946. elle soûtint une rude persécution de la part des princes ses enfans. Comme elle faisoit de grandes aumônes, on leur rapporta qu'elle avoit consumé des choses immenses des revenus de l'état ; & la chose alla si loin, que le roi Otton envoyoit des espions pour arrêter ceux par qui la reine sa mere envoyoit ses liberalitez, les leur ôter, & les maltraiter. On vouloit qu'elle abandonnât les terres qu'elle avoit reçuës en doüaire, & qu'elle prît le voile de religieuse. Pour comble d'affliction, le prince Henri qu'elle aimoit uniquement, s'accordoit avec le roi Otton contr'elle. Comme elle vit augmenter de jour en jour leurs mauvais traitemens, elle laissa tout ce que le roi Henri lui avoit donné pour son douaire, & se retira dans l'Angrie, qui faisoit partie de la Vestfalie d'aujourd'hui. Mais quelque tems après le roi Henry ayant eu de mauvais succès à la guerre, ceda aux exhortations de la reine Edithe son épouse, des évêques & des seigneurs, rappella la reine sa mere, lui demanda

manda pardon, & lui rendit les terres qu'il lui avoit ôtées. Le prince Henri se réconcilia aussi avec elle, & elle ne l'aima pas moins que devant.

La reine Mathilde étant établie dans sa premiere autorité, s'appliqua plus qu'auparavant aux aumônes & à toutes sortes de bonnes œuvres; & avec le secours du roi son fils, elle fonda plusieurs églises & cinq monasteres, entr'autres celui de Palide ou Polden dans le duché de Brunsvic, où elle assembla trois mille moines. Le roi Otton confirma cette donation par ses eltres de l'an 955.

La même année arriva la mort de Henri duc de Baviere, dont la reine Mathilde sa mere fut si affligée, qu'elle quitta le peu d'ornemens qu'elle avoit gardez pendant sa viduité, & ne parut plus qu'en habit de deüil. Elle ne voulut plus entendre aucune chanson profane, ni voir aucun jeu: elle n'écoutoit que des cantiques tirez de l'écriture sainte, ou des vies des saints. Elle faisoit donner à manger aux pauvres deux fois par jour, & leur en distribuoit encore pendant son repas. Dans ses voïages elle faisoit porter des cierges pour distribuer aux églises, & de la norriture pour les pauvres; & avoit chargé une religieuse qui la servoit, nommée Richburge, de n'en laisser passer aucun sans aumône. En toutes les villes où elle séjournoit l'hiver, elle faisoit allumer un grand feu pour les pauvres, qui duroit toute la nuit. Elle redoubloit ses charitez le samedi, parce que c'étoit le jour de la mort du roi son époux: le matin elle faisoit préparer un bain pour les pauvres & les passans, & quelquefois elle les servoit de ses propres mains: puis elle les faisoit entrer dans une chambre où elle leur donnoit de la nourriture ou des habits,

AN. 968. selon leur besoin. Elle observoit exactement de faire tous les jours quelque ouvrage de ses mains.

En 967. le vingt-deuxiéme de Décembre, la reine Mathilde partit de Northause en Turinge, où elle avoit fondé un monastere, pour aller à celui de Quedlimbourg. Y étant arrivée, elle tomba malade; & voïant que sa mort étoit proche, elle fit appeller Richburge alors abbesse de Northause, afin qu'elle l'assistât jusques à la fin. Quantité de personnes vinrent la visiter pendant cette maladie, entr'autres Guillaume archevêque de Mayence son petit-fils, qu'elle reçut avec une grande joye & lui dit: Je ne doute pas que Dieu ne vous envoye ici: puisque personne n'est plus propre que vous à m'assister à la mort, après la perte de mon fils Brunon: maintenant commencez par entendre ma confession & me donner l'absolution, puis vous irez à l'église dire la messe pour mes pechez, pour l'ame du roi Henri mon seigneur, & pour tous les fideles.

Après que l'archevêque eut dit la messe, il revint la trouver, lui donna une seconde absolution, puis l'onction de l'huile sainte & le viatique. Il demeura encore trois jours auprès d'elle, & voyant qu'elle n'étoit pas si près de sa fin, il lui demanda la permission de s'en retourner. Comme elle avoit tout donné, elle ne trouva point d'autre present à lui faire, qu'un drap mortuaire, de ceux qu'elle avoit conservez pour sa propre sepulture disant qu'il en avoit plus besoin qu'elle, parce qu'il entreprenoit un voyage difficile. En effet l'archevêque Guillaume étant en chemin mourut subitement.

La reine Mathilde lui survécut douze jours, & le samedi de la premiere semaine de carême dès le point du jour, elle fit appeller les prêtres & les religieuses; &

comme une grande multitude de l'un & de l'autre sexe étoit accouruë pour la voir, elle ordonna de laisser entrer tout le monde; elle leur donna plusieurs avis salutaires, & particulierement à Mathilde abbesse de Quedlimbourg fille de l'empereur son fils. Ensuite elle fit approcher les prêtres & les religieuses pour oüir sa confession, & demander à Dieu la rémission de ses pechez. Elle ordonna que l'on celebrât la messe, & qu'on lui apportât le corps de N. S. Elle se fit coucher à terre sur un cilice, se mit de la cendre sur la tête de ses propres mains, & mourut ainsi ce même jour quatorziéme de Mars 968. jour auquel l'église honore sa mémoire. Elle fut enterrée au monastere de Quedlimbourg dans l'église de saint Servais.

Martyr. R. 14. Mart.

XX. Ambassade de Luitprand à C. P.

Cependant l'empereur Otton étoit en Italie, où il avoit fait venir le jeune Otton son fils, que le pape Jean XIII. avoit couronné empereur à Rome le jour de Noël 967. L'année suivante il envoya Luitprand évêque de Cremone à C. P. demander à l'empereur Nicephore Phocas pour le jeune Otton, Anne fille de l'empereur Romain le jeune & de l'imperatrice Theophanie, que Nicephore avoit épousée. Luitprand écrivit la relation de son ambassade, où l'on voit plusieurs particularitez curieuses.

Il arriva à C. P. le quatriéme de Juin 968. & on l'enferma dans un palais comme en prison, sans communication avec personne. Le septiéme du mois qui fut le jour de la Pentecôte, il eut sa premiere audience de l'empereur Nicephore; & voici le portrait qu'il en fait. Il étoit de très-petite taille, la tête grosse, les yeux petits, le tein fort brun, la barbe large, les cheveux longs, le ventre gros, les jambes courtes. A sa gauche,

AN. 968. mais plus bas, étoient assis les deux jeunes princes Basile & Constantin ses beaux fils. L'empereur Nicephore dit à Luitprand : J'aurois voulu vous recevoir dignement, mais le mauvais procedé de vôtre maître ne l'a pas permis. Il a pris Rome comme une ville ennemie, fait mourir, contre toute justice, Berenger & Adalbert ; fait perir plusieurs Romains par le fer ou par la corde, ôté les yeux aux uns, banni les autres : il s'est efforcé de se soumettre par force plusieurs villes de mon empire ; & n'y ayant pû réussir, il vous envoye nous épier sous prétexte de paix.

L'évêque Luitprand répondit : Mon maître n'a point usurpé la ville de Rome par violence, au contraire il l'a délivrée du joug des tyrans. N'étoit-elle pas sous la puissance des hommes effeminez & des femmes prostituées ? Je pense que vos predecesseurs étoient alors endormis, eux qui portoient le nom d'empereurs Romains, sans l'être en effet. Les papes n'ont-ils pas été les uns releguez, les autres maltraitez : ensorte qu'ils manquoient du nécessaire, & qu'on ne leur donnoit pas même par aumône ? Adalbert n'a-t'il pas envoyé des lettres injurieuses à Romain & à Constantin vos prédecesseurs ? N'a-t'il pas pillé les églises des saints apôtres ? Qui de vous autres empereurs a été poussé de zele pour venger cet attentat, & remettre l'église en son premier lustre ? Vous l'avez négligée, mais mon maître n'en a pas usé de même. Il est venu des extrémitez de la terre délivrer Rome des méchans, & rendre tout l'honneur & toute la puissance aux successeurs des apôtres. Ensuite quand il s'est élevé des rebelles contre lui & contre le pape il les a punis comme des parjures & des sacrileges suivant les loix de Justinien, de Valentinien, de Theodose, & des

autres empereurs. S'il ne l'avoit fait, il seroit lui-même un tyran, injuste & cruel. Il est clair que Berenger & Adalbert étoient devenus ses vassaux & qu'ils avoient reçu de lui le royaume d'Italie avec un sceptre d'or en presence de vos serviteurs. Nicephore se plaignit ensuite, de ce qu'Otton avoit attaqué les terres de son empire en Italie, c'est-à-dire les dépendances de Benevent & de Capouë : à quoi Luitprand répondit, & fit la proposition du mariage entre le jeune empereur Otton & la princesse Anne. Mais Nicephore differa d'y répondre, & dit que la seconde heure étoit passée, & qu'il étoit tems d'aller à la procession. AN. 968.

Elle se fit ainsi. Depuis le palais jusques à l'église de sainte Sophie une grande multitude de marchands & de gens du petit peuple, étoient rangez en haïe des deux côtez, armez de dards & de petits boucliers, & nuds pieds pour la plûpart. Les grands qui accompagnoient l'empereur en cette procession avoient des habits de ceremonie, mais si vieux & si usez, qu'ils auroient été mieux, au gré de Luitprand, en leurs habits ordinaires. Il n'y avoit que l'empereur qui portât de l'or & des pierreries; mais les ornemens imperiaux dont il étoit chargé lui séioient mal, ayant été faits pour des hommes de grande taille. Quand il passa, des chantres placez à un lieu élevé commencerent à chanter : Voici venir l'étoile du matin, l'aurore se leve, la mort des Sarrasins, le prince Nicephore : longues années à Nicephore. Peuples, adorez-le, servez-le, soumettez-vous à sa puissance. Ce jour-là l'empereur fit manger l'ambassadeur avec lui; & entr'autres discours il lui dit : Vous n'êtes pas des Romains, vous n'êtes que des Lombards. Luitprand répondit : Nous autres Lombards, Saxons &

An. 968. Francs, n'avons pas de plus grande injure à dire à un homme, que de l'appeller Romain. Ce nom signifie parmi nous tout ce qu'on peut imaginer de bassesse, de lâcheté, d'avarice, d'impureté & de fourberie.

L'ambassadeur eut ensuite une conference avec Leon Curopalate frere de l'empereur & quelques autres officiers : qui lui dirent que pour parvenir à l'alliance qu'il proposoit, il falloit qu'Otton remît à Nicephore, Ravenne, Rome & tout le reste de l'Italie vers la Grece : ou que s'il vouloit avoir son amitie sans faire de mariage, il laissât Rome en liberté & abandonnât les princes de Capouë & de Benevent. Luitprand répondit ? Qui tient Rome en servitude? A qui paye-t'elle tribut? L'empereur Constantin fondateur de cette ville, donné à l'église Romaine quantité de biens, non-seulement en Italie, mais dans tout l'Occident & l Orient : en Grece, en Judée, en Perse, en Mesopotamie, en Caldée, en Egypte & en Lybie, comme témoignent ses lettres que nous avons. Pour ce qui est en Italie en Saxe, en Baviere, dans tous les royaumes de mon maître appartenant à l'église Romaine, il a tout remis au pape ; & s'il en retient aucune ville ou village, ou vassaux, ou serfs, je ne suis pas chrétien. Pourquoi l'empereur votre maître n'en use-t'il pas de même, en remettant à l'église Romaine les biens qui sont dans ses états, pour la rendre plus libre & plus riche? Basile un des commissaires Grecs répondit : Il le fera, quand il disposera à sa volonté de Rome & de l'église Romaine.

Une autre fois Luitprand mangeant encore à la table de l'empereur avec plusieurs évêques & le patriarche : l'empereur lui proposa diverses questions de l'écriture, puis il lui dit. Quels conciles recevez-vous ? Luitprand

répondit: Ceux de Nicée, de Calcedoine, d'Ephese, d'Antioche, de Carthage, d'Ancyre, de C. P. L'empereur reprit en riant: Vous avez oublié de nommer celui de Saxe; mais il est si nouveau, que nous ne l'avons pas encore dans nos livres. Luitprand répondit: Comme on applique le remede sur la partie malade, il a fallu tenir ici les conciles, parce que les herésies y ont pris naissance. Il est vrai que la foi est nouvelle en Saxe, aussi y est-elle vigoureuse & soutenuë par les œuvres: ici il semble que la vieillesse l'ait affoiblie & renduë méprisable. Dans un autre repas où étoit Luitprand, l'empereur Nicephore fit lire une homelie de S. Jean Chrysostome sur les actes. AN. 968.

XXI. Nonces du pape maltraitez à C. P.

Menol. 20. Jul

Le vingtiéme de Juillet les Grecs celebrerent la fête du prophete Elie, c'est-à-dire, son enlevement au ciel, & la celebrerent, dit Luitprand, par des jeux de théatre. Il dit que ce jour étoit un lundi, ce qui marque l'an 968. A la fête de l'assomption de la sainte Vierge, arriverent à C. P. des nonces du pape Jean, avec des lettres, par lesquelles il prioit l'empereur Nicephore, de faire avec l'empereur Otton le traité d'alliance & le mariage proposé. Les Grecs furent extrémement irritez de ce que le pape dans ses lettres donnoit à Otton le titre d'empereur des Romains, & ne qualifioit Nicephore qu'empereur des Grecs. Quelle insolence, disoient-ils, à un miserable barbare? Comment la mer a-t'elle souffert un tel baptême, sans abîmer le vaisseau qui le portoit? Mais que ferons-nous à ces malheureux nonces? Ce sont des gueux couverts de haillons, des esclaves rustiques: nous nous deshonorerions de tremper nos mains dans un sang si abject. On les mit donc en prison, jusques au retour de l'empereur, qui étoit absent.

AN. 968. On retenoit toûjours Luitprand, quoiqu'il eut eu ſon congé dès la fin de Juillet; & à peine pût-il obtenir d'aller adorer la vraye croix le jour de l'exaltation. Enfin le dix-ſeptiéme de Septembre il eut audience du patrice Chriſtofle eunuque, qui lui dit: Vous ne devez pas trouver mauvais ſi nous vous retenons. Le pape de Rome, ſi on doit nommer pape un homme qui a communiqué avec le fils d'Alberic, tout apoſtat, adultere & ſacrilege qu'il étoit; le pape, dis-je, a écrit des lettres à l'empereur, où il le traite d'empereur des Grecs; & il n'y a pas de doute qu'il l'a fait par le conſeil de votre maître. Mais le pape eſt ſi impertinent, qu'il ne ſçait pas que quand Conſtantin transfera ici l'empire, il y amena tout le ſenat & la nobleſſe Romaine, & ne laiſſa à Rome que vils eſclaves, des pêcheurs, des cuiſiniers & une ſemblable populace. Luitprand répondit: Le pape, loin d'offenſer l'empereur, a crû lui faire plaiſir. Comme vous avez changé la langue, les mœurs & l'habit des Romains, il a crû que le nom de Romain vous déplaiſoit auſſi; mais il changera à l'avenir la ſuſcription de ſes lettres. Luitprand appaiſa les Grecs par cette réponſe; & ils lui donnerent deux lettres, une de l'empereur Nicephore à l'empereur Otton, une autre du frere de l'empereur ſcellée d'argent, en diſant: Nous ne jugeons pas votre pape digne de recevoir des lettres de l'empereur, le Curopalate lui écrit une lettre qui lui convient, & l'envoye, non par ſes pauvres nonces, mais par vous. S'il ne ſe corrige, il doit ſçavoir qu'il eſt perdu ſans reſſource.

XXII. Retour de Luitprand.

En racontant ſon retour en Italie, Luitprand ſe plaint du peu de ſecours qu'il reçut dans cette route des

des évêques Grecs. Je n'ai point trouvé, dit-il, chez eux d'hospitalité. Ils sont eunuques pour la plûpart, riches par l'argent qu'ils gardent dans leurs coffres, & pauvres par leur maniere de vivre. Ils mangent seuls à une petite table nuë. Leur repas est un biscuit de mer avec quelques laituës & de l'eau chaude dans de petits verres. Eux-mêmes vendent & achetent, ouvrent & ferment leurs portes. Ils sont eux-mêmes leurs maîtres d'hotel & leurs palfreniers. Je crois qu'ils vivent ainsi parce que leurs églises sont tributaires. L'évêque de Leucate me jura, que la siene païoit tous les ans à l'empereur Nicephore cent sols d'or, & les autres à proportion.

Luitprand qui fit cette ambassade pour l'empereur Otton, étoit avant son épiscopat diacre de l'église de Pavie; & il ne prend que cette qualité dans l'histoire, qu'il écrivit à la priere de Raymond évêque d'Eliberis en Espagne. Il y raconte les évenemens qui s'étoient passez de son tems & à ses yeux, principalement en Italie, commençant à la prise de Fressinet par les Sarasins en 891. & finissant au concile de Rome, où le pape Jean XII. fut déposé en 963. Le style de Luitprand témoigne plus d'esprit & d'érudition que de jugement. Il affecte d'une maniere puerile, de montrer qu'il savoit le Grec. Il mêle souvent des vers à sa parole: il est par tout extrêmement passionné chargeant les uns d'injures, les autres de louanges & de flateries. Il fait quelquefois le plaisant & le bouffon aux dépens même de la pudeur : comme quand il rapporte les plaintes d'une femme Greque contre Thibaud marquis de Spolete, & la prise de Guille femme de Boson. Cependant c'est un diacre qui parle dans une histoire

Sup liv. LV. n. 16.

n. 7.

Lib. IV. hist. c. 4. & 5.

qu'il dédie à un évêque. La relation de l'ambassade est du même style que l'histoire, & nous n'avons que ces deux ouvrages qui soient véritablement de Luitprand.

XXIII. Conquêtes de Niceph. Phocas.

Post Theoph. t. 30. Cedr. p. 643.

L'empereur Nicephore ne survêcut à cette ambassade qu'environ dix-huit mois. Il étoit homme de guerre, & remporta des avantages considerables sur les Musulmans, par lui-même & par ses capitaines. Avant que d'être empereur & sous le regne de Romain le jeune, il reprit l'isle de Crete, & la ville de Candie, que les infideles en avoient fait la capitale. La seconde année de son regne au mois de Juillet indiction septiéme, qui est l'an 964. il passa en Cilicie & prit Anazarbe, Rosse & Adane: puis Mopsueste & Tarse, & apporta à Constantinople les portes de l'une & de l'autre. Il rapporta aussi de Tarse des croix, autrefois prises sur les Romains, & les mit à sainte Sophie. La même année 964. les Romains reprirent l'isle de Chipre, & en chasserent les Sarasins, sous la conduite du patrice Nicetas. L'année suivante 965. troisiéme de son regne, l'empereur Nicephore passa en personne en Syrie. Il eut pû prendre Antioche; mais il ne voulut pas, à cause d'une opinion répanduë dans le peuple, que si-tôt qu'elle seroit prise l'empereur mourroit. Car tous ces Grecs étoient étrangement frappez des prédictions. Il ne laissa pas de faire de grands progrès en Syrie & en Phenicie; il alla jusques au mont Liban, prit Laodicée & Alep, & mit Tripoli & Damas à contribution. Il laissa une garnison au mont Taurus, commandée par le patrice Michel Bourtze, avec ordre de tenir Antioche bloquée, sans l'attaquer. Mais le patrice ne put se resoudre à perdre une si belle occasion, & se

rendit maître d'Antioche. Les Sarasins furent tellement irritez de ces conquêtes, qu'ils firent mourir Christofle patriarche d'Antioche, & brûlerent Jean patriarche de Jerusalem, croïant que Nicephore avoit marché contr'eux à sa persuasion. Ils brûlerent aussi la belle église du saint Sepulcre.

Cedr. p. 661. D.

L'empereur Nicephore, au lieu de savoir gré au patrice Michel de la conquête d'Antioche, le chargea d'injures, lui ôta sa charge, & lui ordonna de demeurer chez lui. Cette injustice mit le comble à la haine que l'on avoit déja conçûë pour diverses causes contre l'empereur. Voici celles qui sont de mon sujet. Il retrancha entierement les pensions que les empereurs avoient données aux églises & aux maisons de pieté; & fit une loi pour défendre aux églises d'accroître leurs immeubles: disant, que les évêques emploïoient mal le bien des pauvres, & que l'on manquoit de fonds pour les troupes. Ce qui parut de pire fut une loi à laquelle souscrivirent quelques évêques flateurs: qu'aucun évêque ne seroit élû ni ordonné sans ordre de l'empereur. Quand un évêque étoit mort, il envoyoit un homme pour regler les frais funeraires, & il appliquoit le reste à son profit. Il vouloit faire une loi pour déclarer martyrs les soldats morts à la guerre; & pressa le patriarche & les évêques d'y consentir. Mais quelques-uns d'entr'eux y resisterent courageusement, & lui representerent le canon de saint Basile, qui conseille à ceux qui ont tué des ennemis à la guerre, de s'abstenir de la communion pendant trois ans.

Cedr. p. 658.

Basil. ad Amphil. c. 13. sup. liv. XVII. n. 14.

XXIV. Mort de Nicephore Jean Zimisqués empereur.

Enfin l'imperatrice Theophanie ne pouvant plus souffrir Nicephore son époux, appella Jean Zimisques grand capitaine, qui en qualité de domestique avoit

AN. 969. remporté plusieurs victoires sur les Sarasins. Mais Nicephore sur quelque soupçon, lui avoit ôté cette dignité, avec ordre de demeurer chez lui sans en sortir. L'imperatrice obtint une lettre pour le rappeller; & quoique Nicephore eût ordonné qu'il demeurât à Calcedoine, elle le fit venir à C. P. la nuit de l'onziéme de Decembre, indiction treiziéme, l'an du monde 6478. de J. C. 969. Il aborda lui sixiéme au port qui étoit sous le palais, & on les y monta dans une corbeille. Ils trouverent Nicephore endormi, le tuerent, lui couperent la tête, & la montrerent par une fenêtre à ceux qui venoient à son secours. Ainsi mourut l'empereur Nicephore Phocas, après avoir regné six ans trois mois & vingt-six jours.

Jean Zimisqués fut aussi-tôt reconnu empereur, avec les deux jeunes princes Basile & Constantin fils de Romain le jeune, encore enfans. Zimisqués rappella ceux que Nicephore avoit exilés; & premierement les évêques, qui n'avoient pas voulu souscrire à la loi qu'il avoit faite, au mépris de l'église. La même nuit que Nicephore eut été tué, Jean Zimisqués alla avec peu de suite à la grande église, voulant recevoir le diadéme des mains du patriarche Polieucte. Mais le patriarche dit: Qu'il étoit indigne d'entrer dans le temple de Dieu, ayant les mains encore dégoutantes du sang tout fumant de son parent: qu'il fît pénitence, & qu'ensuite il pourroit être reçu dans la maison du Seigneur. Zimisqués reçut modestement la reprimande, & promit de faire avec soûmission tout ce qui lui seroit ordonné. Mais il representa, qu'il n'avoit point mis la main sur Nicephore, & que tels & tels l'avoient tué, par ordre de l'imperatrice. Le patriarche ordonna qu'elle

fût chassée du palais & releguée dans une isle : que les meurtriers de Nicephore fussent banis, & la loi qu'il avoit dressée au préjudice de l'église, cassée. Tout cela fut exécuté ; & Zimisqués promit encore de donner aux pauvres, pour l'expiation de ses péchez, tous les biens qu'il avoit comme particulier. Ainsi il fut couronné le jour de Noël.

Le patriarche Polieucte ne survêcut que trente-cinq jours, & eut pour successeur Basile Scamandrin moine, qui étoit en réputation d'une vertu parfaite. Pour remplir le siége d'Antioche, qui étoit aussi vacant, l'empereur Zimisqués nomma un moine de grande vertu, nommé Theodore, qui lui avoit prédit l'empire, & l'avoit prié de transporter en Occident les Manichéens qui infectoient tout l'Orient, répandant leur détestable superstition, & de les mettre dans des lieux deserts. Ce que l'empereur exécuta depuis, & les mit en Thrace près de Philippopolis au grand malheur de l'Occident.

XXV. Commencemens de saint Nicon d'Armenie.

Vita ap. Baron. an. 961.

La conquête de l'isle de Crete sur les Sarasins, donna lieu d'y rétablir la religion chrétienne, & ce fut principalement par les travaux de saint Nicon, surnommé *Metanoïte*, parce qu'il avoit toûjours à la bouche ce mot, qui signifie en Grec : Faites pénitence. Il étoit né dans le Pont, de parens considerables ; mais dès qu'il fut un peu grand, il s'enfuit à leur insçû au monastere de la Pierre d'or, dans les confins du Pont & de la Paphlagonie. L'observance y étoit exacte, & Nicon y demeura douze ans, pratiquant parfaitement la vie monastique. Ensuite son abbé aïant eu revelation qu'il étoit appellé à la conversion de plusieurs peuples, le fit sortir du monastere, & l'envoïa en Orient, où il fit de

grands fruits, particulierement chez les Armeniens, qu'il délivra de plusieurs erreurs.

Depuis il fut inspiré de passer en l'isle de Crete, qui bien que délivrée de la domination des Sarasins, étoit encore pleine de leurs superstitions, qui avoient pris racine pendant les cent trente ans qu'ils en avoient été les maîtres. Saint Nicon commença par y crier à son ordinaire : Faites pénitence : mais les insulaires étonnez & choquez de cette nouvelle maniere de prêcher, s'irriterent furieusement contre lui, & étoient prêts à le maltraiter. Il changea donc de méthode, & prenant en particulier les plus sensez & les plus dociles, il les appaisa premierement par des paroles douces, puis il les toucha, en leur découvrant leurs pechez, & leurs actions les plus secrettes. Alors leur colere se tourna en veneration, ils le regarderent comme un apôtre envoyé de Dieu, sa réputation se répandit par toute l'isle : on venoit à lui de tous côtez. Ils embrasserent la foi qu'il leur proposoit, & reçurent tous le baptême. On rebâtit par tout des églises, on établit des prêtres, des diacres & des portiers, & on régla les saintes cérémonies. Après plus de deux ans de séjour, saint Nicon s'embarqua & passa à Epidaure.

Sup. liv. XLVII. n. 16.

XXVI. Nouveaux archevêchez en Italie.

Luitpr. legat.

L'empereur Nicephore, par jalousie contre les Latins, ordonna au patriarche Polyeucte d'ériger Otrante en archevêché, & de ne plus permettre qu'on célébrât en Latin les divins mysteres dans la Poüille & la Calabre : mais seulement en Grec : disant que les papes de ce tems-là n'étoient que des marchands & des simonaques. Polyeucte envoya donc à l'évêque d'Otrante des lettres, par lesquelles il le faisoit archevêque, & lui

donnoit pouvoir de consacrer des évêques à Acirentola, Turcico, Gravina, Maceria & Tricario.

AN. 969.

Le pape Jean XIII. de son côté érigea deux nouveaux archevêchez dans cette partie méridionale de l'Italie, qui jusques-là n'avoit point eu d'autre métropole que Rome. Car ce pape étant chassé de Rome, se retira à Capouë, & ensuite, à la priere de Pandolfe, qui en étoit prince, il érigea ce siége en archevêché, & en consacra premier archevêque Jean frere du même prince l'an 968. L'année suivante dans un concile tenu à Rome en presence de l'empereur Otton, le même pape Jean XIII. érigea aussi en archevêché le siege de Benevent, à la priere du même Pandolfe, qui en étoit seigneur; & en consideration du corps de saint Barthelemy qui y reposoit. Le pape accorda donc à Landolfe déja évêque de Benevent le pallium & le droit de consacrer ses suffragans au nombre de dix, sçavoir les évêques de S. Agathe, Avellino, Quintodecimum, autrement Eclane, Ariano, Ascoli, Bovino, Volturara, Larina, Telese & Alifa. A la charge toutefois, que l'évêque de Benevent viendroit à Rome recevoir la consecration & le pallium. La bulle est souscrite par le pape, l'empereur & vingt-trois évêques, & datée du vingt-sixiéme de Mai 969. indiction douziéme, la quatriéme année du pontificat de Jean XIII.

Chr. Cass. lib. 11. c. 9.

Tom. 9. Conc. p. 238.
Ital. sac. tom. 8. p. 92.

Dans le même tems un seigneur cheri de l'empereur Otton, fut saisi du demon en presence de tout le monde, ensorte qu'il se déchiroit lui-même à belles dents. L'empereur le fit mener au pape, pour lui mettre autour du cou la chaîne de saint Pierre: mais des clercs le tromperent, & lui mirent jusqu'a deux fois une autre chaîne, qui ne fit aucun effet. Enfin on ap-

Chr. Saxo. an. 968. Sigib. an. 969.

AN. 969. porta la veritable; & quand on l'eut mise au cou du furieux, il fut délivré du demon, écumant & jettant de grands cris. Thierri évêque de Mets, qui étoit present, se saisit de la chaîne, & dit qu'il ne la quitteroit point, si on ne lui coupoit la main. Enfin l'empereur termina le differend, & obtint du pape, que l'on sépareroit un chaînon pour le donner à Thierri. Cet évêque parent de l'empereur, & cheri de lui plus que tous les autres, l'accompagna trois ans, le servant à sa guerre d'Italie; & à son retour il emporta de divers lieux plusieurs corps saints & d'autres reliques dont il enrichit son église, & les mit à l'abbaïe de S. Vincent qu'il avoit fondée.

XXVII. Fermeté de S. Dunstan. *Sup. n. 3. Vita n. 34. sæc. 5. Ben. p. 679.*

En Angleterre depuis que S. Dunstan fut placé sur le siége de Cantorberi, il visitoit toutes les villes du roïaume & de ses dépendances, pour prêcher la foi à ceux qui ne la connoissoient pas, s'il en trouvoit encore quelques-uns, & instruire les fidéles de la pratique des bonnes œuvres. Il n'étoit pas aisé de lui resister, tant il y avoit dans ses discours de sagesse & d'éloquence. Quand il avoit quelque repos, il le donnoit à la priere & à la lecture de l'écriture, dont il corrigeoit les exemplaires: enfin il étoit continuellement occupé de ses devoirs. Tantôt il jugeoit des differends, tantôt il appaisoit les hommes emportez, il refutoit les erreurs des hérétiques, il séparoit les mariages illégitimes, il réparoit les anciens bâtimens, ou en faisoit de nouveaux, il emploïoit les revenus de l'église à assister les veuves, les orfelins & les étrangers. Un comte très-puissant avoit épousé sa parente, & ne vouloit point s'en separer, quoique S. Dunstan l'en eût averti jusques à trois fois. Il lui défendit l'entrée de l'église, & le

Alia vita n. 31. p. 702.

le comte alla trouver le roi, implorant sa protection contre la séverité excessive de l'archevêque. Le roi lui manda de laisser le comte en paix, & de lever la censure. Dunstan étonné qu'un roi si pieux se fût ainsi laissé séduire, s'efforça de faire entendre au comte & de l'exciter à penitence, lui representant qu'il avoit ajoûté à son premier crime une calomnie auprès du prince, mais voyant qu'il ne faisoit que s'emporter davantage, il prononça contre lui l'excommunication, jusques à ce qu'il se corrigeât. Le comte outré de colere, envoya à Rome, & par ses largesses ayant gagné quelques Romains il obtint des lettres du pape, par lesquelles il étoit enjoint à l'archevêque de réconcilier absolument ce comte à l'église. Saint Dunstan répondit : Quand je le verrai se repentir, j'obéïrai au pape : mais à Dieu ne plaise que demeurant dans son peché, il s'exempte de la censure de l'église, & nous insulte encore : ou qu'aucun homme mortel n'empêche d'observer la loi de Dieu.

Le comte voyant Dunstan inflexible, touché de la honte de l'excommunication & du péril qu'elle attiroit quelquefois : se rendit enfin, renonça à son mariage illicite, & reçut la penitence ; & comme saint Dunstan tenoit un concile general de tout le royaume, le comte vint au milieu de l'assemblée nuds pieds, ne portant que des habits de laine & tenant des verges à la main. Il se jetta aux pieds de l'archevêque en gemissant. Tous les assistans en furent attendris, & Dunstan plus que les autres : mais il le dissimula quelque tems, & montra un visage sévere jusqu'à ce que cedant aux prieres de tout le concile, il laissa couler ses larmes, pardonna au comte penitent, & leva l'excommunication,

au grand contentement de tous.

Le roi Edgar avoit une entiere confiance en l'archevêque Dunſtan, & recevoit ſes paroles comme des oracles céleſtes. Par ſon conſeil il chaſſa de ſon royaume tous les larrons, les ſacrileges, les parjures, les empoiſonneurs, ceux qui avoient conſpiré contre l'état, les parricides, les femmes qui avoient fait mourir leurs maris: en un mot, tous ceux qui pouvoient attirer la colere de Dieu. Par ſon conſeil il punit ſeverement tous les miniſtres de l'égliſe, qui au mépris de leur profeſſion s'adonnoient à la chaſſe ou à des emplois lucratifs, ou vivoient dans l'incontinence; & s'ils ne ſe corrigeoient, il les chaſſoit de leurs égliſes. Cette exactitude dans la diſcipline, releva tellement en Angleterre l'état eccleſiaſtique, que pluſieurs des plus nobles l'embraſſoient; & chacun s'étudioit à l'envie d'avancer dans la vertu, comme le ſeul moyen d'arriver aux dignitez.

XXVIII. Penitence du roi Edgar. *Alia vita n. 38.*

L'autorité de l'archevêque ſur le roi parut ſenſiblement en cette occaſion. Ce prince étant allé au monaſtere de filles ſitué à Vilton, fut épris de la beauté d'une perſonne noble, qui y étoit élevée entre les religieuſes, ſans avoir reçu le voile. Il voulut l'entretenir en particulier; & comme on la lui amenoit, elle qui craignoit ce qui arriva, prit le voile d'une religieuſe & le mit ſur ſa tête, eſperant que ce lui ſeroit une ſauve-garde. Le roi la voyant ainſi voilée, lui dit: Vous êtes bien-tôt devenuë religieuſe. Il lui arracha le voile malgré ſa reſiſtance; & enfin il abuſa d'elle. Le ſcandale fut grand, & d'autant plus, dit l'hiſtorien, que le roi étoit marié. Saint Duſtan l'ayant appris, en ſentit une douleur amere, & vint trouver le roi, qui s'avança à ſon or-

dinaire, lui tendant la main pour le faire asseoir sur son trône. L'archevêque retira sa main, & regardant le roi d'un œil terrible, lui dit : Vous osez toucher la main qui immole le fils de la Vierge avec votre main impure, après avoir enlevé à Dieu une Vierge qui lui étoit destinée. Vous avez corrompu l'épouse du Créateur, & vous croyez appaiser par une civilité l'ami de l'époux. Je ne veux pas être ami d'un ennemi de Jesus-Christ.

Le roi qui ne croyoit pas que Dunstan eût connoissance de son peché fut frappé de ce reproche, comme d'un coup de foudre. Il se jetta aux pieds du prélat, avoüant son crime avec larmes, & lui demandant humblement pardon. Dunstan étonné de sa soûmission, le releva fondant en larmes comme lui. Il adoucit son visage, entretint familierement le roi du salut de son ame, lui exagera la grandeur de son peché; & l'ayant disposé à toute sorte de satisfaction, il lui imposa une penitence de sept ans, pendant lesquels il ne porteroit point la couronne, il jeûneroit deux jours de la semaine, & feroit de très-grandes aumones. De plus il lui ordonna de fonder un monastere de filles, pour rendre à Dieu plusieurs vierges au lieu d'une, de chasser des églises les clercs mal vivans, & mettre des moines à leur place : de faire des loix justes & agréables à Dieu, qui seroient observées par tout son royaume. Le roi accomplit exactement tout ce qui lui étoit prescrit; & la septiéme année sa penitence étant finie, il assembla tous les seigneurs, les évêques & les abbez de ses états, & en leur presence & de tout le peuple, S. Dunstan lui remit la couronne sur la tête avec une allegresse publique. C'étoit l'an 973. Roger. p. 426.

XXIX. Loix du roi Edgar. To. 9. Conc. p. 510.

Nous avons plusieurs loix du roi Edgar touchant les matieres ecclesiastiques, qui semblent être celles qu'il fit en cette occasion. Elles contiennent entre-autres des canons ou regles de conduite pour les pasteurs, au nombre de soixante-sept: où je remarque ce qui suit. Il est ordonné de baptiser les enfans dans
n. 15. les trente-sept nuits après leur naissance: d'abolir avec
n. 16. grand soin les restes d'idolâtrie, comme la necroman-
n. 37. cie, les divinations, les enchantemens, les honneurs divins rendus à des hommes: défendu à tout prêtre
n. 53. de dire plusieurs messes par jour, sinon trois tout au plus: défense à tous Chrétiens de manger du sang:
n. 56. ordonné aux prêtres de chanter des pseaumes en distri-
p. 687. buant aux pauvres les aumônes du peuple. Suivent les regles touchant la confession, tant pour les confesseurs, que pour les penitens, un formulaire de con-
n. 6. 20. fession generale & des canons penitentiaux. Pour l'homicide volontaire & pour l'adultere, on ordonne sept années de jeûne, trois ans au pain & à l'eau, les quatre autres à la discretion du confesseur, puis on ajoûte: Après ces sept ans il doit encore pleurer son peché autant qu'il lui sera possible, puisqu'il est inconnu aux hommes de quelle valeur la penitence a été devant Dieu. Pour la volonté de tuer, sans execution, trois années de penitence dont une au pain
p. 694 & à l'eau. On appelle profonde penitence celle d'un
n. 10. 11. laïque, qui quitte les armes, va en pelerinage au loin marchant nuds pieds, sans coucher deux fois en un même lieu, sans couper ses cheveux ni ses ongles, sans entrer dans un bain chaud ni dans un lit mollet: sans goûter de chair, ni d'aucune boisson qui puisse enyvrer: allant à tous les lieux de devotion, sans entrer dans les

églises: le tout accompagné de prieres ferventes & de contrition.

On marque aussi comment un malade pouvoit racheter le jeûne qui lui étoit prescrit. Un jour de jeûne est estimé un denier : c'étoit apparemment de quoi nourrir un pauvre, selon la monnoye du tems. On peut aussi racheter un jour de jeûne par deux cens vingt pseaumes ou soixante genuflexions & soixante Paters. Une messe vaut douze jours de jeûne. Ainsi l'on commençoit à commuer & à racheter la penitence. Un homme puissant pouvoit se faire aider en sa penitence, faisant jeûner pour lui autant d'hommes qu'il en falloit pour accomplir en trois jours les jeûnes de sept ans ; mais on lui prescrit d'ailleurs plusieurs œuvres pénibles & de grandes aumônes. *n. 17.*

XXX. Concile d'Angleterre. *R. Hoved. p. 416. To. 9. Conc p. 696.*

En *969*. l'archevêque Dunstan convoqua par l'autorité du pape un concile general de tout le royaume. Le roi Edgar y assista, & fit ce discours aux évêques touchant le déreglement du clergé. Je ne parlé point de la tonsure qu'ils ne portent point assez grande, mais leurs habits dissolus, leur geste indecent, leurs paroles sales montrent que le dedans n'est pas reglé. Quelle est leur négligence pour les divins offices. A peine daignent-ils assister aux vigiles, & ils semblent venir à la messe pour badiner & pour rire plûtôt que pour chanter. Je dirai ce qui fait pleurer les bons & rire les méchans. Ils s'abandonnent aux débauches de la table & du lit, ensorte que l'on regarde les maisons des clercs comme des lieux infâmes & des rendez-vous de farceurs. C'est-là que l'on jouë aux jeux de hasard, que l'on danse, que l'on chante & que l'on veille jusqu'à minuit, avec un bruit scandaleux.

Voilà comment on employe les patrimoines des rois & des particuliers, qui se sont épuisez pour donner de quoi soulager les pauvres.

Pour exciter le zele des evêques contre ces abus, il ajoûte : J'ai en main le glaive de Constantin, & vous celui de Pierre. Joignons-les ensemble, pour purger le sanctuaire. Il s'adresse en particulier à Dunstan & finit en lui disant : Vous avez ici Ethelvolde évêque de Vinchestre, & Osuald évêque de Vorchestre, je vous donne à tous trois cette commission : afin que joignant ensemble l'autorité épiscopale & la royale, vous chassiez des églises les prêtres qui la deshonorent par leur vie honteuse, pour en mettre à la place de bien reglez. En ce concile donc S. Dunstan ordonna par un decret solemnel, que tous les chanoines, les prêtres, les diacres & les soudiacres gardassent la continence ou quittassent leurs églises, & en donna l'execution aux deux évêques que le roi lui avoit marquez, & qui furent avec lui les restaurateurs de la discipline monastique en Angleterre.

Vita S. Osual. n. 7. sæc. 5. Act. SS. Ben. p. 730.

XXXI. S. Ethelvolde de Vinchestre.

Vita sæc. 5. SS. Ben. p. 60. 6. 7.

Ethelvolde étoit né à Vinchestre de parens Chrétiens & vertueux du tems du roi Edoüard le vieux. Il fut élevé à la cour du roi Edelstan, qui le donna à saint Elfege évêque de Vinchestre ; & ce prélat quelques années après l'ordonna prêtre en même tems que saint Dustan & leur predit à l'un & à l'autre qu'ils seroient évêques & de quels sieges. S. Ethelvolde se retira à Glastemburi sous la conduite de S. Dunstan, & reçut de lui l'habit monastique. Là il étudia la grammaire & ensuite l'écriture sainte & les peres, & pratiqua la regle avec une telle ferveur, que l'abbé Dunstan l'établit doyen.

Sup. liv LV. n. 28.

Du tems du roi Edred S. Ethelvolde voulut passer

la mer, c'est-à-dire, venir en France, pour se perfectionner dans la science des écritures & l'observance monastique : mais la reine Eduige mere du roi, lui conseilla de ne pas laisser sortir de son royaume un homme d'un si grand mérite, & de lui donner pour le retenir un lieu nommé Abbendon, où il y avoit un petit monastere ancien, mais pauvre & négligé. Ethelvolde en fut donc établi abbé du consentement de Dunstan vers l'an 944. & fit venir de Corbie en France des hommes parfaitement instruits de la discipline monastique. Ensuite il envoya le moine Osgar, qui l'avoit suivi de Glastemburi, pour apprendre dans l'abbaye de Fleuri sur Loire l'observance réguliere, & l'apporter à Abbendon. Enfin le siege de Vinchestre étant venu à vaquer, le roi Edgar choisit pour le remplir l'abbé Ethelvolde, qui fut sacré par l'archevêque Dunstan le premier dimanche de l'Avent vingt-huitiéme de Novembre 963. *n. 11. vident.*

Il trouva une grande corruption dans les chanoines de la cathedrale, qui étoient glorieux, insolens & débauchez; ensorte que non seulement ils prenoient des femmes contre les loix de l'église, mais ils les quittoient pour en prendre d'autres, s'adonnant sans cesse au vin & à la bonne chere. Le saint évêque commença par eux à executer le decret du concile & l'ordre du rôi. Car après les avoir avertis plusieurs fois de se corriger, voyant qu'ils promettoient toûjours sans effet, il fit venir des moines d'Abbendon pour mettre à leur place. Comme ils étoient à la porte de l'église prêts à entrer, la messe finissoit, & l'on chantoit pour la communion ces paroles du second pseaume : Servez le Seigneur en crainte, & ce qui suit. Car c'étoit le samedi

avant le premier dimanche de carême, où nous chantons encore cette communion. Les moines d'Abbendon la prirent pour un bon augure, principalement à cause de ces mots: Recevez la discipline, de peur que vous ne perissiez de la voye juste. Ils crurent que Dieu même les exhortoit à entrer. Le roi avoit envoyé avec l'évêque un de ses officiers, qui ordonna aux chanoines de choisir l'un des deux, ou de quitter la place aux moines ou de prendre l'habit monastique. Cette proposition les effraya, & refusant avec horreur de se faire moines ils se retirerent aussi-tôt: mais trois revinrent & embrasserent la vie reguliere. Il n'y avoit alors en Angleterre de régularité parfaite qu'au deux monasteres de Glastemburi & d'Abbendon.

Le monastere de la cathedrale de Vinchestre s'augmenta considerablement, de ceux que le bon exemple des moines y attiroit. Ce que les clercs qui en avoient été chassez ne pouvant souffrir, ils firent donner du poison à l'évêque Ethelvolde, comme il mangeoit avec les hôtes. Il se leva & se jetta sur son lit, se croyant frappé à mort. Puis il dit en lui-même: Où est ta foi? Jesus-Christ n'a-t'il pas dit de ceux qui croiroient en lui: S'ils boivent un poison mortel, il ne leur nuira point? Dès-lors il ne sentit plus de mal, il se trouva guéri & pardonna à celui qui l'avoit empoisonné.

XXXII. S. Osuald de Vorchestre. *Vita sac. 5. Act. SS. Ben. p. 71. 8.*

Saint Osuald étoit très-noble, fils du frere de saint Odon archevêque de Cantorberi, à qui ses parens le donnerent à instruire dans les lettres & la pieté. Il le fit chanoine de Vinchestre, & peu de tems après il en fut doyen, mais voyant qu'il travailloit inutilement

ment à corriger les mœurs dereglées des chanoines; il renonça à sa dignité, & résolut de quitter le monde, passa en France, & vint à Fleuri sur Loire, chargé de lettres & de presens de l'archevêque son oncle, qui y étoit fort connu. C'étoit alors la coutume des Anglois qui vouloient suivre l'observance la plus exacte, de la chercher en ce monastere qu'ils regardoient comme une source. Osuald y prit donc l'habit monastique, & fit un grand progrès dans la vertu & dans la pratique de l'oraison mentale. Saint Odon son oncle l'aïant appris, en rendit à Dieu de grandes actions de graces, & envoya beaucoup de presens à l'abbé & aux moines de Fleuri pour les en remercier. Il déclara aussi à son neveu, qu'il desiroit ardemment de le revoir: tant parce que son âge avancé lui faisoit connoître que sa mort étoit proche, que parce qu'il se proposoit de se servir de lui pour instruire les Anglois de la discipline monastique. Les moines de Fleuri renvoïerent Osuald à regret: lui-même écrivit plusieurs fois à son oncle, s'excusant sur le peu de temps qu'il avoit passé dans l'observance monastique; & il n'y eut que la nouvelle de la maladie de son oncle qui le détermina à partir. Il apprit sa mort à Douvres & s'en seroit retourné aussi-tôt à Fleuri: si ceux qui l'accompagnoient ne lui eussent representé, qu'il devoit son secours à sa famille. Il revint donc en Angleterre l'an 961.

Sup. l. LV. n. 17.

Après avoir rendu les derniers devoirs à S. Odon, il se retira auprès d'Osquetil évêque de Dorchestre, dont il étoit aussi parent; & qui charmé de ses vertus, le retint aevc lui plusieurs années. Mais Osquetil aïant été transferé à l'archevêché d'Yorc, S. Dunstan fit con-

noître le merite de S. Osuald au roi Edgar, qui le prit en amitié, & lui donna l'évêché de Vigorne, c'est-à-dire de Vorchestre. Osuald étant évêque, établit premierement un monastere de douze moines à Westburi, où il se retiroit souvent lui-même, ensuite un autre plus considerable à Ramsei, dont l'église fut dediée l'an 974. Tel étoit donc S. Osuald, qui en exécution du concile où presidoit saint Dunstan, établit dans son diocése sept monasteres, mettant des moines à la place des clercs mal vivans. Il réforma de même hors de son diocése l'église de S. Alban & celle d'Eli, & visitoit souvent toutes ces communautez. Enfin il mourut le vingt-neuviéme de Février 992. la trentiéme année de son épiscopat.

XXXVIII. Démission de saint Udalric.

Vita sæc. 5. Ben. n. 21. p. 447. Sup. l. LV. n. 44.

Cependant saint Udalric évêque d'Ausbourg fit son dernier voïage de Rome, quoiqu'il sentît ses forces diminuer de jour en jour : ensorte qu'après avoir fait un peu de chemin en chariot à son ordinaire, il fallut le mettre sur une espece de litiere où il étoit couché. Ayant fait ses prieres à Rome, reçu des indulgences & pris congé du pape, il passa à Ravenne ; & sçachant que l'empereur Otton y étoit, il envoïa l'avertir de son arrivée, & sans attendre la réponse, il vint à la porte de la chambre. L'empereur courut le recevoir, n'ayant qu'un pied chaussé, & fit appeller l'imperatrice Adeleïde. Ils s'entretinrent quelque tems familierement ; & l'évêque profitant de cette occasion, pria l'empereur de donner à son neveu Adalberon l'administration du temporel de son évêché d'Ausbourg pendant ce qui lui restoit de vie ; afin qu'il eût plus de liberté de s'appliquer à la priere & à ses fonctions spirituelles : le priant de donner à ce neveu

après sa mort le titre même & la chaire épiscopale. AN. 972.
L'empereur lui accorda ce qu'il demandoit, lui donna plusieurs livres d'or, & pourvût à la commodité dans son voïage jusques à la frontiere de la province. Adalberon accompagnoit l'évêque son oncle, & quand c. 22.
ils furent arrivez à Ausbourg, il assembla tous les vassaux & les serfs de l'évêque, & se fit prêter serment de fidélité en sa presence. Saint Udalric commença dès lors à porter un habit semblable à celui des moines, dont il pratiquoit déja la regle; mais Adalberon portoit publiquement la ferule ou bâton pastoral, pour ôter toute esperance à ceux qui prétendoient à cet évêché.

L'empereur Otton étant revenu d'Italie, on tint un concile à Ingelheim l'an 972. où saint Udalric fut appellé avec son neveu Adalberon. Les évêques furent c. 23.
indignez de sçavoir qu'il portoit publiquement le bâton pastoral, & disoient que s'étant attribué contre les canons les honneurs de l'épiscopat du vivant de l'évêque, il s'étoit rendu indigne de l'être jamais. Adalberon l'aïant appris, n'entra point dans le concile le premier jour; & Udalric y étant, on examina son affaire. Comme il avoit la voix trop foible pour se faire entendre, on fit venir un de ses clercs nommé Gerard, à qui on demanda ce que desiroit son maître. Il répondit en Latin, car on ne parloit point autrement dans le concile, quoique composé d'Allemands, & parla ainsi : Le desir de mon maître est d'attendre la mort en menant la vie contemplative & pratiquant la regle de saint Benoît comme vous pouvez connoître par son habit. Il ajoûta d'autres discours pour expliquer les intentions de saint Udalric, & enfin se pres-

AN. 972. terna aux pieds de l'empereur & des évêques, les priant de ne le pas refuser. Quelques évêques prenoient le parti d'Adalberon, & toutefois après de longues disputes, ils convinrent tous qu'il seroit exclu de l'épiscopat, s'il ne juroit qu'il n'avoit point sçû que c'étoit une hérésie d'en usuper la puissance en prenant le bâton. Ils appelloient hérésie le mépris formel des canons.

Le lendemain Adalberon vint au concile avec son oncle, & fit le serment qu'on lui demandoit. Gerard demanda réponse au nom de son maître sur la demande de faire ordonner évêque son neveu, & d'embrasser la vie monastique. Quoique cette proposition ne plût pas aux évêques, ils ne voulurent pas la rejetter ouvertement dans le concile. Mais par un commun avis, les plus habiles d'entr'eux prirent Udalric en particulier, & lui dirent: Vous qui sçavez si bien les canons & qui avez toujours vécu sans reproche vous ne devez pas donner occasion à un tel abus, que du vivant d'un évêque, on en ordonne un autre à sa place: autrement plusieurs bons évêques seront exposez à de grands inconveniens de la part de leurs neveux & de leurs clercs. Il vaut mieux que vous demeuriez en place. A l'égard d'Adalberon, nous vous promettons qu'après votre decès, nous n'ordonnerons point d'autre évêque d'Ausbourg. Udalric se rendit à leurs avis, & du consentement de tous les évêques, l'empereur chargea Adalberon de prendre soin de son oncle, & de gouverner sous lui l'évêché.

c. 24. Ce concile fut tenu en automne, & l'année suivante 973. après la fête de Pâque, qui fut le vingt-troisiéme de Mars, le saint évêque accompagné d'Adalberon alla

passer quelques jours à Dilingue chez le comte Rivin son neveu. Là Adalberon s'étant fait saigner, & aïant ensuite soupé avec l'évêque, mourut subitement la même nuit. Il fut regretté non-seulement de son oncle, mais de tout le diocese, pour ses bonnes qualitez. Car il étoit instruit, appliqué au service de Dieu, liberal & bienfaisant.

XXXIV. Mort d'Otton I. Otton II. empereur. *Vita lib. 3. in fin.*

Peu de temps après S. Udalric apprit la mort de l'empereur Otton arrivée le mercredi d'avant la Pentecôte septiéme jour de Mai 973. Il avoit assisté à matines & à la messe & fait ses aumônes à l'ordinaire. Etant à vêpres, après le *Magnificat* il se trouva mal: les seigneurs qui étoient presens le firent asseoir sur un banc. Il pencha la tête comme s'il fût déja passé: on le fit revenir: on lui donna le corps & le sang de Notre Seigneur, & après l'avoir reçû il expira tranquillement. Il avoit regné trente-six ans comme roi de Germanie, & onze ans comme empereur, & est connu sous le nom d'Otton le grand. Le lendemain matin son fils Otton II. déja couronné empereur par le pape, fut de nouveau élû par tout le peuple, qui lui fit serment de fidelité, puis il fit porter le corps de son pere à Magdebourg où il fut enterré.

XXXV. Mort de saint Udalric.

Pendant deux mois que S. Udalric lui survécut, il fit beaucoup d'aumônes & de prieres pour ce prince; & continua de dire la messe tous les jours, tant que ses forces lui permirent de se tenir debout: quand il ne put plus dire la messe, il se faisoit mener tous les jours à l'église pour l'entendre. Puis étant assis dans sa chambre après avoir achevé l'office & tout le pseautier, il se faisoit lire les vies des peres & les dialogues de saint Gregoire par Gerard prevôt de son église, & s'en en-

Vita c. 26.

AN. 973. treteno it avec lui. Un jour il dit, comme s'éveillant d'un profond sommeil : Helas! helas ! je voudrois n'avoir jamais vû mon neveu Adalberon : parce que j'ai consenti à son desir, ils ne veulent pas me recevoir en leur compagnie, que je n'en aïe été puni.

c. 26. Le jour de la saint Jean, il se fit habiller dès le matin & revêtir des ornemens, & alla à l'église où il célébra deux messes de suite, ce qu'il regarda comme un miracle. La veille de saint Pierre, qui étoit un dimanche, avant que l'on commençât vêpres, s'étant baigné & revêtu des habits qu'il avoit préparez pour ses funerailles, il attendoit la mort ; mais elle n'arriva que le vendredi suivant. La sentant approcher, il fit étendre de la cendre en croix & jetter dessus de l'eau benite, puis y demeura couché jusques à ce qu'il expirât. C'étoit le quatriéme de Juillet 973. il avoit quatre-vingt-

Sup. liv. LV. n. 9. trois ans, & cinquante ans d'épiscopat. Il fut enterré à sainte Afre, & saint Volfange évêque de Ratisbonne officia à ses funerailles. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau & l'église honore sa mémoire le jour de sa mort. Il est connu sous le nom de S. Ulric.

Martyr R. 4. Jul.

XXXVI. Mort de Jean XIII Benoît VI. Benoît VII. papes.

Epitaph. ap. Baron.

Papebr. in Bened. 6.

Le pape Jean XIII. étoit mort l'année précedente 972. le sixiéme de Septembre, après avoir tenu le saint siege près de sept ans. Son successeur fut Benoît VI. Romain de naissance fils d'Hildebrand. On croit qu'il fut ordonné le dimanche vingt-deuxiéme de Septembre 972. & il tint le saint siége dix-huit mois. Ce pape étant devenu odieux aux Romains, fut pris par Centius ou Crescentius fils de la fameuse Theodore & du pape Jean X. on enferma Benoît au château Saint-Ange, & on ordonna pape de son vivant Francon fils de Ferrutius, & diacre de l'église Romaine ; mais quelque tems

après Benoît VI. fut étranglé dans sa prison. Après sa mort on chassa Francon, qui avoit pris le nom de Boniface VII. & il s'enfuit à C. P. Alors on élut Donus II. que quelques-uns mettent devant Benoît; & que d'autres ne comptent point entre les papes; car son pontificat est très obscur. Enfin le 28. de Décembre 975. on mit dans le saint siége Benoît évêque de Sutri, parent d'Alberic seigneur de Rome, & il tint le saint siége huit ans & demi.

AN. 975.

XXXVII. Fin d'Aimard abbé de Clugni. *Sup. l. LV. n. 38. Sec. 5. Ben. p. 324.*

On rapporte à ce temps de troubles dans l'église Romaine, le refus que fit saint Mayeul abbé de Clugni de la dignité de pape, que l'empereur Otton II. & l'imperatrice Adeleïde sa mere le presserent d'accepter. Nous avons vû que dès l'an 948. Aimard troisiéme abbé de Clugny, étant devenu aveugle, prit Mayeul pour coadjuteur, & le fit reconnoître abbé, sans cesser de l'être lui-même. Il arriva quelque tems après qu'Aimard étant logé à l'infirmerie, comme un simple moine, envoïa celui qui le servoit demander du fromage. Le cellerier occupé à plusieurs choses, le refusa durement, se plaignant qu'il ne pouvoit souffrir tant d'abbez & tant de maîtres. Aimard sentit vivement ce mépris, & le lendemain matin il se fit mener au chapitre, & dit à Mayeul: Mon frere, je ne vous ai pas mis au-dessus de moi pour me maltraiter, mais pour compatir à mes infirmitez, comme un fils. Etes-vous pas mon moine? Oüi, répondit Mayeul, je le suis autant que je l'ai jamais été. Si vous l'êtes, reprit Aimard, quittez votre chaire, & reprenez la place que vous aviez auparavant. Mayeul obeït aussi-tôt, & reprit son ancienne place de simple moine. Alors Aimard se mit dans la chaire abbatiale, & proclama le celle-

rier, qui s'étant prosterné, il lui fit un forte réprimande, & lui imposa la pénitence qu'il voulut. Puis il quitta le siége, & ordonna à Mayeul de le reprendre: à quoi il obéït aussi tôt. On voit en cet exemple la vigueur d'Aimard, qui passoit pour homme simple, & l'humilité de Mayeul.

XXXVIII. S. Mayeul abbé. *Vita per Syr. l. 3. c. 3.*

Aimard mourut, comme l'on croit, l'an 965 & Mayeul gouverna seul l'abbaïe de Clugni pendant près de trente ans. La lecture des livres saints faisoit ses délices, en voïage même & à cheval il avoit le plus souvent un livre à la main. Il ne méprisoit pas toutefois les philosophes & les auteurs profanes, pour en tirer ce qu'il y trouvoit d'utile. Il ne cedoit à personne dans la connoissance de la discipline monastique, des canons & des loix. Il joignoit à la doctrine une grande facilité de parler; & on l'écoutoit avec plaisir quand il faisoit quelque discours de morale. Comme il avoit gardé la virginité, il avoit grand soin de conserver la pureté de ses moines. Il reprenoit les fautes avec zele, mais ensuite il adoucissoit la correction par tous les moïens possibles. Plusieurs hommes riches & puissans touchez de ses exhortations, embrasserent la vie monastique & augmenterent considerablement la communauté de Clugni; sans que l'union y fût alterée par la diversité des nations. L'abbé Mayeul cherchoit toujours la retraite, même dans les voïages; & prioit avec un telle componction, que le plus souvent on trouvoit la terre trempée de ses larmes. Il déploroit ses moindres fautes comme des crimes.

Il avoit aussi le don des miracles. Etant allé par devotion au Puy en Vellai visiter l'église de Notre Dame, entre plusieurs pauvres qui lui demandoient l'aumône, il

il vint un aveugle, qui dit avoir eu revelation de saint Pierre, qu'il recouvriroit la vûë, en lavant ses yeux de l'eau dont l'abbé Mayeul auroit lavé ses mains. L'abbé le renvoya avec une forte réprimande ; & sçachant qu'il avoit demandé de cette eau à ses domestiques, il leur défendit avec menaces de lui en donner. L'aveugle ne se rebuta point, mais après avoir été refusé plusieurs fois, il attendit l'abbé sur le chemin, prit son cheval par la bride, & jura qu'il ne quitteroit point, qu'il n'eût obtenu ce qu'il demandoit. Et afin qu'il n'y eût point d'excuse, il portoit de l'eau dans un vaisseau pendu à son cou. Le saint en eut pitié, il descendit de cheval, benit l'eau selon l'usage de l'église, en fit le signe de la croix sur les yeux de l'aveugle, puis avec les assistans se mit à genoux, & pria la sainte Vierge avec larmes. Avant qu'il se fut relevé, l'aveugle recouvra la vûë. Sirus auteur de la vie du saint, dit avoir appris ce miracle de ceux qui en furent témoins. Dans une terre de l'abbaye de Clugny, un paysan s'étant fait donner secretement de l'eau dont l'abbé avoit lavé ses mains, en lava les yeux de son fils aveugle, qui recouvra la vûë aussi-tôt. Le saint homme l'ayant sçû, faisoit depuis répandre en sa presence l'eau dont il s'étoit lavé : mais on ne laissoit pas de lui en dérober qui guérissoit les malades. On raconte de lui plusieurs autres miracles.

Il augmenta considerablement les biens temporels de Clugny, & en étendit l'observance à plusieurs monasteres, qu'on le chargea de réformer en France & ailleurs. L'empereur Otton le grand, connoissant son mérite par le rapport de plusieurs personnes, desiroit ardemment de le voir. Car les soins de l'état ne l'em-

Elog. Maj. sec. 5. Ben. n. 21. Oc. p. 769.

Vita per Syr. lib. 2. c. 20. pêchoient pas d'avoir une affection pour les monasteres ; & il gémissoit souvent de voir les moines mener *Sup liv. LV. n. 38.* une vie séculiere. Heldric, qui comme j'ai dit, après avoir été un seigneur considerable en Italie, avoit tout quitté pour se rendre moine à Clugny, procura à l'empereur la connoissance particuliere de l'abbé Mayeul. Ce prince le fit donc venir près de lui, & le prit tellement en affection, qu'il voulut lui donner le gouvernement de tous les monasteres qui dépendoient de lui en Italie & en Germanie. L'imperatrice auroit voulu le servir comme la moindre femme : il étoit respecté & aimé de tous les seigneurs, c'étoit le confident de l'empereur, & tous ceux qui avoient des affaires auprès du prince, recherchoient sa médiation. En ce tems-là, c'est-à-dire, vers l'an *966.* il réforma l'abbaye de Classe près de Ravenne dédiée à S. Apollinaire, & y mit un abbé, & à la priere de l'imperatrice, *Sup. liv. XLI. n. 40.* il rétablit le monastere de saint Sauveur près de Pavie nommé du ciel d'or, fondé par le roi Luitprand, & fameux par les reliques de saint Augustin.

XXXIX. S. Mayeul pris par les Sarrasins.

S. Mayeul fit un autre voyage à Rome en 973. & à son retour il prédit aux freres qui l'accompagnoient, *Syr. lib. III. c. 10.* que l'empereur Otton le grand mouroit cette même *Ibid. c. 1.* année. Au passage des Alpes il fut pris par les Sarrasins de Fressinet, avec une grande troupe de gens de divers pays, qui se croyoient en sûreté à la suite d'un si saint homme. Les Sarrasins mirent aux fers tous ceux qu'ils prirent, & le saint abbé en voyant un, qui du haut d'une roche lançoit un dard sur un de ses serviteurs : mit la main au-devant, reçut le coup, & en porta la cicatrice toute sa vie. Il ne craignoit point la mort : mais il étoit sensiblement affligé de ne pouvoir secou-

rir tant de captifs, arrêtez à son occasion. Toutefois il obtint par ses prieres envers Dieu, qu'ils n'en firent mourir aucun. Comme ils le menoient à leur logement les principaux d'entre eux lui rendoient honneur, d'autres s'en mocquoient & parloient avec mépris de la religion chrétienne.

Alors le saint abbé commença à leur montrer par de fortes raisons l'excellence de notre religion & la fausseté de la leur: ce qui les irrita à tel point qu'ils lui mirent les fers aux pieds, & l'enfermerent dans une grotte affreuse. Là il demandoit à Dieu la grace du martyre: mais il eut un songe, qui lui fit croire qu'il seroit délivré: & il trouva sur lui le traité de l'assomption de la sainte Vierge, attribué dès-lors à saint Jerôme, que les Sarrasins lui avoient laissé par mégarde, en lui ôtant les autres livres. Il compta combien il restoit de jours jusques à l'assomption, & il trouva qu'il y en avoit vingt-quatre, c'est à dire, que c'étoit le vingt-troisiéme de Juillet. Alors il pria la sainte Vierge d'interceder auprès de son fils, afin qu'il celebrât cette fête avec les Chrétiens, après quoi il s'endormit, & à son reveil il se trouva libre de ses fers. Les infideles étonnez de ce miracle, n'oserent l'attacher davantage & commencerent à le respecter. Ils lui demanderent s'il étoit assez riche dans son pays, pour se racheter lui & les siens. Il répondit, qu'il ne possedoit rien en ce monde qui lui fût propre, mais qu'il commandoit à des gens qui avoient de grandes terres & beaucoup d'argent. Alors ils l'exhorterent eux-mêmes à envoyer un des siens pour apporter sa rançon, & la taxerent à mille livres pesans d'argent, afin que chacun d'eux en eût une livre. L'abbé Mayeul envoya donc un de ses moines avec une let-

tre de sa main, qui ne contenoit que ces mots : A mes seigneurs & mes freres de Clugny, frere Mayeul malheureux captif. Les torrens de Belial m'ont environné, les filets de la mort m'ont prévenu. Maintenant donc envoyez, s'il vous plaît, la rançon pour moi & pour ceux qui sont avec moi. Cette lettre ayant été apportée à Clugny, y causa une extrême affliction & dans tout le pays. On vendit tout ce qui servoit à l'ornement du monastere ; plusieurs gens de bien contribuerent de leurs liberalitez, & on amassa promptement la somme promise.

Ps. xvii. 5. 6.

Cependant le saint abbé s'attiroit de plus en plus la veneration des barbares. L'heure du repas étant venuë, ils lui offrirent de ce qu'ils mangeoient, c'est-à-dire, de la chair & du pain très-rude. Il répondit : si j'ai faim, c'est au Seigneur à me nourrir : ce que vous m'offrez n'est pas à mon usage. Alors un d'eux en eut compassion : il releva ses manches, lava ses mains & un bouclier, sur lequel il paîtrit un pain assez proprement en presence de l'abbé, le fit promptement cuire & le lui apporta. L'abbé le reçut, fit sa priere & le mangea avec action de graces. Un autre Sarrasin voulant polir un bâton, mit le pied sur une bible que Mayeul portoit toûjours avec lui. Le saint homme en gemit ; & les autres reprirent leur camarade, disant qu'il ne falloit pas traiter ainsi les paroles des grands prophetes. Le même jour ce Sarrasin ayant pris querelle avec d'autres, ils lui couperent le pied dont il avoit foulé la bible. Enfin la rançon étant venuë, S. Mayeul fut délivré, & tous ceux qui avoient été pris avec lui, & il celebra la fête de l'assomption chez les Chrétiens, comme il l'avoit demandé. Les Sarrasins ne demeu-

rerent pas long-tems sans être entierement chassez de leur poste de Fressinet, par les troupes de Guillaume duc d'Arles: ce qui fut regardé comme une punition divine de la prise du saint abbé. On lui renvoya ses livres qui furent trouvez dans leur bagage.

XL. S. Mayeul refuse d'être pape. *Vita per Syr. lib. 3. c. 8.*

Quelque tems après le retour de S. Mayeul à Clugny, l'empereur Otton II. & l'imperatrice Adeleyde sa mere l'ayant fait venir, le prierent instamment d'accepter le saint siege de Rome, qui étoit vacant. On croit que c'étoit après la mort de Benoît VI. & de Donus, pour empêcher la faction de Francon de le rétablir. L'abbé Mayeul refusa constamment cette dignité, disant qu'il vouloit vivre pauvre & ne quitter jamais son petit troupeau. Comme l'empereur & l'imperatrice le pressoient fortement, il demanda du tems pour y penser. Il se mit en priere & se trouva ensuite fortifié dans sa résolution. Il dit donc aux seigneurs & aux évêques, qui vouloient lui persuader de se rendre au desir de l'empereur: Je sçai que je manque des qualitez nécessaires à une si haute dignité; & les Romains & moi nous sommes autant éloignez de mœurs que de pays. Enfin il demeura ferme dans son refus; & ce n'est peut-être pas le moindre de ses miracles.

XLI. Sainte Adeleyde imperatrice. *Vita per Odil. Bibl. Clun. p. 354. Elog. sac. 5. Ben. p. 38.*

On vit un exemple illustre de son autorité dans la reconciliation du roi Otton II. avec l'imperatrice Adeleyde sa mere, que sa vertu fait compter entre les saintes de ce siecle. Elle étoit fille de Raoul II. roi de Bourgogne & sœur du roi Conrad le pacifique & de Bouchard évêque de Lausane, depuis archevêque de Lyon. Dès l'âge de seize ans elle épousa Lothaire fils de Hugues roi d'Italie, & en eut Emme qui épousa Lothaire roi de France. Adeleide demeura veuve après trois

ans de mariage, & fut cruellement persecutée par Berenger nouveau roi d'Italie & Guille sa femme. On lui coupa les cheveux, elle fut souvent battuë à coups de pied & de poing, & enfermée dans une obscure prison, avec une seule servante. S'en étant sauvée de nuit comme par miracle, elle fut conduite au roi Otton I. qui étant veuf de son côté l'epousa, & elle ne lui servit pas peu à conquerir le royaume d'Italie. Depuis elle remercioit Dieu souvent de lui avoir envoyé ces persecutions, pour la preserver des tentations, que son état de veuve eût pû lui attirer dans une si grande jeunesse.

Après la mort d'Otton le grand, elle gouverna avec beaucoup de sagesse & de bonheur pendant le bas âge de son fils Otton II. Mais lorsqu'il fut devenu grand, des gens mal intentionnez lui donnerent de la jalousie de l'imperatrice sa mere, qu'ils lui representerent comme une princesse ambitieuse, qui se vouloit attribuer toute l'autorité, & ne sçavoit pas en user. Elle crut devoir ceder à l'envie, & se retira en Bourgone chez le roi Conrad son frere, qui faisoit sa résidence à Vienne. Tous les gens de bien étoient affligez de sa disgrace; & enfin le roi Otton son fils se repentit de l'avoir ainsi traitée; & envoya au roi Conrad son oncle & à l'abbé Mayeul, les prier de le reconcilier avec sa mere, & de l'amener à Pavie pour cet effet. Elle y vint par leur conseil, le saint abbé l'accompagna, & representa au roi Otton le devoir d'honorer ses parens, par l'exemple de Jesus-Christ même. Le jeune prince en fut si touché, qu'il se jetta aux pieds de sa mere: elle se prosterna de son côté, ils répandirent beaucoup de larmes, & demeurerent toûjours unis.

XLII. S. Volfang évêque de Ratisbonne. Vita sae. 5. Bened. p. 812.

La seconde année du regne d'Otton II. c'est-à-dire, l'an 974. saint Volfang une des lumieres de ce siecle, fut ordonné évêque de Ratisbonne. Il nâquit en Suabe de parens mediocres, & fut nommé au baptême Volfang, qu'il traduisoit en latin *Lupambulus*, c'est-à-dire Pas-de-Loup. Après avoir commencé ses études au monastere de Richenou, il passa à Virsbourg avec Henri frere de Poppon, qui en étoit évêque, & qui avoit fait venir d'Italie un très-habile maître nommé Estienne. Peu de tems après, c'est-à-dire, l'an 956. le roi Otton I. donna l'archevêché de Treves à Henri qui étoit son parent, & le nouveau prélat emmena avec lui son ami Volfang. Il voulut le combler de biens & d'honneurs, & lui donner après lui la plus grande autorité dans le diocése : mais Volfang ne voulut point d'autre emploi que d'instruire la jeunesse : encore le faisoit-il gratuitement, refusant même ce qu'on lui offroit, & nourrissant à ses dépens les écoliers pauvres. Il n'avoit pas moins soin des mœurs de ses disciples, que de leur instruction ; & lui-même s'abstenoit de la chair, jeûnoit, veilloit & prioit beaucoup, & ne portoit point d'habits précieux. Il refusa des abbayes, dont l'archevêque Henri voulut lui donner la conduite ; & accepta seulement d'être doyen de quelques chanoines, qu'il réduisit à la vie commune & à l'étude.

L'archevêque Henri étant mort en 964. Volfang avoit résolu de se retirer en son pays, pour quitter le monde entierement, comme il desiroit depuis longtems. Mais Brunon frere de l'empereur & archevêque de Cologne le fit venir auprès de lui, & lui offrit toutes sortes d'avantages. Volfang les refusa constamment :

toutefois il demeura quelque tems auprès de ce prince, & témoigna souvent depuis, qu'il n'avoit gu res vû de vertu pareille à la sienne. Enfin Brunon lui permit de suivre son inclination : il retourna en Suabe, il fut reçû avec une très-grande joye par ses parens, qui le regardoient comme le soûtien de la famille, & lui offroient toutes les commoditez temporelles : mais il les quitta, pour aller se cacher dans le monastere d'Einsidlen au fond d'une obscure forêt ; & y embrassa la vie monastique, sous la conduite de l'abbé Gregoire Anglois de naissance, qui avoit tout quitté pour y venir servir Dieu.

V. Mabill. sæc. 5. act. p. 241. & 841.

La réputation de Volfang lui attira bien-tôt plusieurs disciples qui venoient des monasteres voisins, recevoir ses instructions; & saint Udalric étant venu visiter à son ordinaire les moines d'Einsidlen, goûta tellement le mérite de Volfang, qu'il le prit en affection singuliere, & quelque tems après l'ordonna prêtre malgré sa résistance. Un jour comme Volfang étoit en priere, saint Otmar à qui il se recommandoit souvent, lui apparut, & lui dit : Vous sortirez pauvre de cette province, & dans une autre, où vous serez exilé pour la cause de D eu, vous serez pourvû d'un assez riche évêché. Si vous y faites votre devoir, vous entrerez dans la vie éternelle au bout de vingt-deux ans, & vous sortirez de cette vie dans un lieu où on honore ma mémoire.

Encouragé par cette vision & poussé du zele de la conversion des infideles, il sortit du monastere avec la permission de l'abbé, & passa dans la Pannonie, pour prêcher les Hongrois en 972. Mais Piligrim évêque de Passau, voyant qu'il n'y faisoit point de fruit, le retira

de

de cette entreprise, & le retint quelques jours auprès de lui. Pendant ce séjour il reconnut si bien le merite de Volfang, qu'il disoit à ses confidens : O qu'heureuse sera l'église qui aura un tel évêque ! Je veux demander pour lui l'évêché de Ratisbone. On lui répondit : Comment cet homme pauvre & inconnu pourra-t-il obtenir cette dignité préferablement à tant de personnes illustres & connuës de l'empereur ? Les jugemens de Dieu, reprit l'évêque, sont bien differens de ceux des hommes. Je m'adresserai au marquis, en qui l'empereur a grande confiance, & je le prierai de faire ensorte, que sans avoir égard aux brigues & en vûë de la recompense éternelle, on mette en cette place cet homme si digne, de quelque condition qu'il soit. La chose fut ainsi exécutée. L'empereur Otton II. par le conseil du marquis envoïa ordre d'élire Volfang pour évêque de Ratisbone, & ensuite le lui amener bon gré mal gré à Francfort, où il devoit passer la fête de Noël.

Les envoïez de l'empereur trouverent encore Volfang auprès de l'évêque de Passau, mais il ne songeoit qu'à partir pour retourner en son païs. Aïant appris l'ordre du roi, il vit bien que cette affaire étoit l'ouvrage de l'évêque. Il se rendit à Ratisbone avec les envoyez, où le clergé & le peuple d'un consentement unanime l'élurent canoniquement, & l'envoïerent à la cour avec une députation de leur part. Etant en presence de l'empereur il se prosterna à ses pieds, protestant de son indignité, mais le prince malgré sa repugnance l'investit de l'évêché par le bâton pastoral. Volfang retourna à Ratisbone, où il fut intronisé par le clergé & le peuple, & sacré par son métropo-

AN. 974.

litain Frideric archevêque de Salsbourg accompagné de ses suffragans. S. Volfang garda l'habit & la vie monastique dans l'épiscopat.

XLIII. Plaintes de Rathier contre son clergé.

Rathier évêque de Verone tant de fois chassé & rétabli, mourut enfin en cette année 974. Ayant été obligé de quitter Liege en 956. il demeura deux ans en repos, & en 958. il retourna en Italie : où quelque tems après l'archevêque Brunon, par l'autorité de l'empereur Otton I. son frere, lui procura son rétablissement dans le siége de Verone. Rathier écrivit en ce tems-là un traité qu'il intitula Phrenesie, parce qu'il s'y emportoit furieusement contre Baudri son successeur dans la chaire de Liege. Car Rathier ne feignoit pas de se traiter lui-même d'insensé, & de se dire des injures. Nous n'avons plus de ce traité, mais nous en avons deux autres de Rathier écrits dans le même tems: l'un du mépris des canons, adressé à Hubert évêque de Parme; l'autre est la conclusion prise à Liege, c'est-à-dire, une protestation contre son expulsion de cette église, où il rapporte ses raisons de n'y pas renoncer volontairement. Le premier traité est divisé en deux parties. Dans la premiere Rathier se plaint que le clergé de Verone l'a autrefois chassé, le voulant reduire pour toute fonction à la consecration & l'application du saint chrême. Il rapporte plusieurs canons, pour montrer que l'évêque doit gouverner le temporel de l'église aussi-bien que le spirituel, & soûtient qu'il doit pourvoir à la subsistance de son clergé, pour en être le vrai pasteur, & avoir moïen de s'en faire craindre ou aimer. Ce sont, dit-il, les clercs qui partagent entre eux les revenus de l'église, mais à leur gré, selon qu'ils sont les plus puissans. Il n'y a que les prêtres

Spicil. tom. 2. p. 161. & 194.

p. 163.

& les diacres qui ont part, pour avoir de quoi s'enrichir & se revolter contre l'évêque: pour se rendre maîtres des autres, & les obliger à se ranger de leur parti, sous peine de les chasser de l'église. Cependant les soudiacres, les acolytes & les autres moindres clercs n'ont pas de quoi vivre, de quoi servir & garder l'église, de quoi étudier; & ils s'en consolent, en ne faisant point leurs fonctions, & esperant à leur tour traiter de même les autres, quand ils seront devenus diacres ou prêtres. On voit ici comment les fonctions des moindres ordres ont commencé à s'anéantir faute de retribution, parce que le clergé superieur s'est attribué tout le revenu des églises.

Rathier s'objecte: Est-ce donc le ministere d'un évêque de mesurer du bled & du vin, & de distribuer de l'argent à des clercs? il répond, qu'il n'est pas nécessaire qu'il le fasse par lui-même: & qu'il doit le faire par des prêtres ou des diacres, suivant l'ancienne institution. Il chercha ensuite d'où vient ce mépris si général des canons, depuis le moindre laïque jusques à l'évêque; & en trouva la cause dans le refroidissement de la charité & la corruption des mœurs, qui fait regarder comme impossible l'observation des regles. Il rapporte plusieurs exemples de la corruption du clergé Quand je fus, dit-il, transferé à Liege, p. 170. un évêque m'objectoit les canons contre les translations, & lui-même étoit adonné au vin & au jeu, avoit des chiens & des oiseaux pour la chasse, & n'observoit point la residence. J'en ai vû deux se reprocher mutuellement, que l'un portoit les armes & l'autre avoit une concubine: que l'un avoit commis un adultere avant son ordination, & que l'autre après

l'ordination s'étoit marié. Et ensuite : Supposez qu'un homme bigame avant la clericature, après le sacerdoce abandonné à plusieurs femmes, guerrier, parjure, chasseur, yvrogne, soit mis sur le siege apostolique de Rome, comme Dieu le peut permettre : si je vais me plaindre à lui de quelque injustice, & qu'il écrive pour ma défense à celui qui m'a fait tort : celui-ci ne dira-t-il pas qu'il voit une paille dans l'œil de son frere, & ne voit pas un poutre dans le sien ? Mais un tel pape ne le fera pas, il n'osera condamner celui dont les sentimens sont conformes aux siens. Voilà d'où vient ce mépris si général des canons & de l'évangile même. On croit inutile d'observer les moindres préceptes, quand on se sent coupable d'avoir violé les plus grands. Que gagnera-t-on à n'avoir point de chiens de chasse, si on a plusieurs concubines ? Si on s'abstient de donner des coups de poing ou de bâton, & que l'on tuë les ames par des absolutions injustes, ou par le scandale ?

Matth. VII. 3.

p. 177.

Il releve ensuite le malheur de ceux qui non-seulement negligent le ministere de la prédication, mais se l'interdisent eux-mêmes par leurs crimes suivant le reproche de l'écriture. Ensuite il ajoûte : Faut-il après cela nous étonner, que les seculiers ne soient point frappez des menaces que nous tirons de l'écriture ou des canons : quand ils voyent que nous rions en les lisant, & que nous nous obstinons à les mépriser. C'est aussi pourquoi ils font peu de cas de nos excommunications & de nos absolutions, parce qu'ils voïent que nous sommes nous-mêmes excommuniez par les canons.

Ps. XL. IX. 16.
p. 185.

p. 187.

Dans la seconde partie de ce traité, Rathier insiste

ſur l'incontinence du clergé, comme ſur la principale cauſe du mépris des canons. Car à peine, dit-il, trouve-t-on quelqu'un digne d'être élû évêque, ou d'impoſer les mains à celui qui eſt élû. Ne voulant pas quitter ce vice d'incontinence, ils comptent le reſte pour rien; & de-là vient que de toutes les nations baptiſées, ce ſont les Italiens qui mépriſent le plus les canons: parce qu'ils ſont les plus impudiques, & fomentent ce vice par l'uſage des ragoûts & l'excès du vin: enſorte que les clercs n'y ſont diſtinguez des laïques, qu'en ce qu'ils ſe raſent la barbe & le haut de la tête, & font à l'égliſe quelque ſervice, pour plaire aux hommes plutôt qu'à Dieu.

Rathier étant rétabli à Verone, n'y demeura pas en repos. Il ne pouvoit s'empêcher de reprendre, ſuivant le devoir de ſa charge, ſon clergé, qui ne vouloit pas ſe corriger, car il n'y en avoit aucun qui ne fût concubinaire public, ou encore pis. Ils étoient choquez de ſon premier traité adreſſé à l'évêque de Parme; & comme Rathier les preſſoit de quitter leurs femmes, ſuivant les canons & l'ordre de l'empereur: la plûpart alleguoient leur pauvreté, qui leur rendoit ce ſecours néceſſaire, parce que l'égliſe ne leur donnoit point de gages. Pour y remedier, Rathier prit connoiſſance des biens de l'égliſe de Verone; & il trouva qu'ils étoient ſuffiſans, s'ils euſſent été bien partagez. Mais ceux qui rendoient les moins de ſervice à l'égliſe en avoient de reſte, tandis que ceux qui ſervoient le plus en recevoient peu ou rien. Et ſi quelqu'un vouloit s'en plaindre, ils lui diſoient: J'ai attendu la mort de mes prédeceſſeurs pour joüir de ce que j'ai maintenant: attendez auſſi la mienne. Il avoit p. 222.

beau leur citer les canons, ils opposoient leur coûtume.

IV Synode de Rathier. *Itiner. p. 270.*

C'est ce qui l'embarassoit, quand il voulut tenir un synode. Car, dit-il, parlant à son clergé, on tient les synodes pour corriger ce qui s'est fait contre les canons : & quand je les regardois, je trouvois que vous n'en observiez aucun. Je voïois parmi vous des bigames, des concubinaires, des conspirateurs, des parjures, des yvrognes, des usuriers. Les enfans mêmes étoient irreguliers comme bâtards. En un mot la cause de la perte de tout mon peuple est le clergé. Car comment oserois-je dans mon synode reprendre un laïque d'adultere, de parjure, ou de quelqu'autre crime, le souffrant dans mes ecclesiastiques? Vous sçavez que j'avois convoqué un synode, où pendant deux jours l'archiprêtre & l'archidiacre devoient examiner en mon absence ceux qui viendroient, & le troisiéme jour me rapporter tout ce qu'il y auroit à corriger. Je trouvai qu'on ne les avoit examinez que sur les pseaumes, & qu'on avoit trouvé qu'ils ne les sçavoient pas mal, & la plûpart mieux que moi. Voilà le fruit du synode.

Je les interrogeai sur leur creance, & je trouvai que plusieurs ne savoient pas même le symbole des apôtres. C'est ce qui m'obligea d'écrire la lettre synodique à tous les prêtres, où je leur ordonne d'apprendre les trois symboles, celui des apôtres, celui que l'on chante à la messe & celui de saint Athanase. Nous avons

p. 156. To. 9. Conc. p. 856.

cette lettre synodique de Rathier : où il recommande l'observation du dimanche; & montre la signification morale de la parasceve & du sabat, c'est-à-dire, du vendredi & du samedi. Il dit dans cette lettre; Je veux savoir

de chaque prêtre s'il est né libre ou de condition servi- p. 263.
le. S'il est né ou ordonné dans mon diocése, & pour quel titre. S'il a été serf, qu'il montre sa lettre d'affranchissement : s'il est d'un autre diocése, qu'il montre son dimissoire. Chacun de vous aura, s'il se peut, une explication du symbole & de l'oraison dominicale, suivant la tradition des peres, pour en instruire le peuple. C'est ce que nous appellons un Catechisme. Ensuite entre les formules de l'administration des sacremens, comprise aujourd'hui dans le rituel, il marque l'ordre de la reconciliation des penitens, suivant la mesure reservée aux prêtres par les canons : ce qui montre qu'il y avoit des cas reservez à l'évêque : & il dit ensuite expressément, que les prêtres peuvent donner la pénitence pour les péchez secrets : mais quant aux péchez publics, ils doivent en faire leur rapport à l'évêque. Sçachez, ajoûte-t-il, que nous n'ordonnerons personne qui n'ait passé quelque tems dans un monastere ou auprès d'un homme savant, & ne soit un peu instruit.

XLV. Autres écrits de Rathier.

Une autre plainte du clergé de Verone contre Rathier, c'est qu'il avoit employé la part des revenus ecclésiastiques destinée aux pauvres, à rebâtir les églises brûlées par les païens ou tombées en ruine par la negligence des mauvais évêques. C'est à quoi il répond dans le livre intitulé apologetique, & il soûtient que les pauvres pouvant alors se passer de ce secours, il a dû emploier les biens de l'église à un besoin plus pressant. Cette division avec son clergé arriva après la mort de Jean XII par l'ordre duquel il avoit été rétabli, par consequent l'an 974. Et c'est en ce tems qu'il écrivit l'itineraire, où il déclare à son clergé,

quelques petits clercs. Pour leur subsistance, il leur assigne non pas des terres, mais certaine quantité de bled, de vin & de légumes; & ordone qu'ils chanteront tout l'office divin aux heures reglées. Un des clercs de Verone avoit marié son fils en carême, & le mariage s'étoit fait la nuit du dimanche, en violant doublement les canons. L'évêque Rathier leur impose & à tous ceux qui avoient commis des fautes semblables une penitence de quarante jours: déclarant qu'il l'accomplira avec eux, pour ne les avoir pas repris plûtôt. Il exhorte ses clercs, puisqu'il ne peut les resoudre à quitter leurs femmes, à ne pas engager leurs fils dans la clericature, & marier leurs filles à des laïques: afin de ne pas perpetuer le désordre dans l'église.

p. 238.

Nous avons quelques sermons de Rathier, dont le premier & le plus grand est sur le carême. Il y blâme ceux qui alternativement passoient un jour sans manger & un sans jeûner: ou qui jeûnant tous les jours jusques au soir, se donnoient la liberté de manger la nuit avec excès: ou qui mangeoient avant none, qui étoit l'heure prescrite, croyoient jeûner pourvû qu'ils ne fissent qu'un repas. Il défend le samedi saint de donner le baptême solemnel avant la dixiéme heure: c'est-à-dire, quatre heures du soir. Il reprend l'erreur de ceux qui disoient, que tous les baptisez seroient sauvez; & refute amplement & solidement ceux qui s'imaginoient Dieu corporel, renouvellant l'heresie des Anthropomorphites. Vous fabriquez, dit-il, des idoles dans votre cœur, & oubliant l'immensité de Dieu, vous vous le figurez comme un grand roi assis sur un trône d'or, & les anges comme des hommes aîlez & vêtus de blanc, tels que vous les voyez peints con-

p. 281. id. ep. Synod. p. 264.

n. 6. 9.

n. 19.

n. 29.

Sup. l. xxii n. 1.

Rath. n. 32.

n. 33. tre les murailles. Ensuite il refute ceux qui croyoient que saint Michel celebroit la messe devant Dieu le lundi, & par cette raison alloient à son église ce jour-là plûtôt qu'un autre de la semaine.

XLVI.
Fin de Rathier.
Chr. Laub. t. 6. spicil.
Sup. liv. LX. n. 42.

Enfin Rathier ne pouvant vivre en repos à Verone, & ne s'y trouvant pas en sûreté: la quitta pour la derniere fois, & revint à l'abbaïe de Lobes près de Liege, où il avoit passé ses premieres années. Baudri évêque de Liege étoit mort dès l'an 959. & Brunon archevêque de Cologne, avoit mis à sa place Euracre Doyen de Bonne. L'abbé de Lobes étoit Folcuin, qui nous en a laissé la cronique. Rathier lui envoia un écrit contenant les raisons qui le faisoient douter s'il retourneroit à Lobes: mais en même temps il demandoit des chevaux & des gens pour l'y conduire. On lui en envoya, il vint, & quelque tems après il obtint du roi de France Lothaire l'abbaïe de S. Amand: où ayant à peine demeuré une nuit, il revint à une terre que l'évêque lui avoit donnée. Ensuite il obtint l'abbaye d'Haumont, & y dona ce qu'il avoit d'ornemens & de meubles precieux. Il se broüilla avec l'abbé Folcuin, qui dans son histoire l'accuse de legereté, & même de simonie; & la chose vint à tel point, que Rathier étant soûtenu par l'évêque de Liege, Folcuin fut obligé de quitter la place. Mais l'évêque étant mort en 971. Norquer son successeur rétablit l'abbé Folcuin, & Rathier se reconcilia avec lui. Enfin étant à Namur avec le comte en 974.
Sigib. chr. 974. il y mourut, & fut enterré à Lobes solemnellement en évêque.

Spic. t. 2. p. 199. Dans les derniers tems de sa vie il fit son portrait dans un écrit, qu'il appelle Conjecture. C'est une ironie perpetuelle, où il se louë en effet, rapportant &

feignant d'approuver les reproches que lui faisoient ses ennemis. On y peut remarquer ce qui suit. Il étoit fils d'un charpentier, c'est pourquoi il aimoit tant à bâtir ou à réparer des églises. Il étoit trop pauvre pour avoir ni chapelain ni valet. Il étoit mal propre en ses habits & en sa chaussure. Il couchoit le plus souvent à terre ou sur un banc. Il faisoit manger avec lui toutes sortes de gens, & jeûnoit souvent jusques à none, afin de faire penitence pour les autres. Il ne souffroit point qu'on lui baisât les pieds. Il ne se mettoit point en peine des médisances, & donna une fois douze sols d'argent à un homme qui lui avoit dit des injures. Il étoit tout occupé de la lecture, fuyoit la multitude, aimoit la solitude, & ne dédaignoit pas les travaux serviles. Il n'alloit point voir le roi ou les grands, ne leur demandoit rien, & refusoit même leurs presens. Il reprenoit tout le monde, & mettoit par écrit les défauts, principalement du clergé. Ce sont les principaux traits du tableau de Rathier fait de lui-même. Il dit qu'il y a environ quarante ans qu'il a commencé à rechercher la puissance, c'est-à-dire l'épiscopat, & fait l'éloge de l'empereur Otton, ce qui convient à l'an 972.

Nous avons une lettre importante de Rathier à un nommé Patric au sujet de l'eucharistie. Vous demandez, dit-il, si j'ai dit la messe pendant une telle semaine: je laisse à l'apôtre à juger, qui de nous deux s'expose à un plus grand danger, en recevant indignement l'eucharistie: moi très-rarement, vous tous les jours. On m'a dit aussi que vous êtes scandalisé, de ce que j'ai pris le bain la veille de la circoncision, comme si on ne devoit pas se purifier autant qu'il est possible, *Spicileg. t. 11. p. 37.*

pour toucher les choses saintes. Mais ce qui m'afflige, c'est que vous connoissiez si peu un sacrement que vous celebrez si souvent, & que vous le preniez pour une simple figure. Croyez-moi, mon frere, comme à Cana de Galilée l'eau fut changée en vin veritable & non figuratif: ainsi ce vin devient de vrai sang, & ce pain de vraie chair. Que si le goût & la couleur qui demeurent, vous persuadent autre chose: ne croyez-vous pas à l'autorité de l'écriture, qui dit, que l'homme fut formé du limon de la terre? L'homme toutefois n'a point la figure de la terre & du limon, il n'en a que la substance. Croyez ici que c'est le contraire, & qu'encore que la couleur & la saveur demeurent, ce que vous prenez est vraie chair & de vrai sang. Mais vous demandez de quel corps est cette substance, d'où elle est tirée, & si le pain est ôté invisiblement ou changé en chair: car voilà ce qui frappe la curiosité humaine. Interrogeons l'évangile. Il rapporte les paroles de l'institution de l'eucharistie, & conclut: Voilà de quel corps est cette chair & ce sang; d'autant plus certainement que nous l'aprenons par la bouche de la verité même. Ne vous mettez point en peine du reste, puisqu'on vous dit, que c'est un mystere & un mystere de foi. Si c'est un mystere, on ne peut le comprendre, s'il est de foi, on doit le croire & non pas l'examiner.

Gen. III. 19.

Math. XXVI. 26. 1. Cor. XI. 24.

XLVII. Eglise d'Espagne.

Sampir. p. 70.

En Espagne le roi Sanche le gros mourut après douze ans de regne en 967. & Ramir III. son fils lui succeda. Mais comme il n'avoit que cinq ans, sa tante Eluire princesse pieuse & prudente, qui s'étoit consacrée à Dieu, gouverna pour lui. Il eut paix avec les Sarrasins, & retira d'eux le corps du martyr S. Pelage, que son

Sup. l. LV, n. 46.

pere leur avoit demandé, & l'enterra à Leon avec les évêques. Les comtes de Galice, de Leon & de Castille, ennuyez du gouvernement foible de Ramir, reconurent pour roi Bermond ou Veremond son cousin, fils d'Ordogne III. ce qui causa une guerre civile: mais Ramir mourut la quinziéme année de son regne, & Bermond II. demeura seul roi en 982. Ce roi donna à l'église de Compostelle les biens d'un martyr tué par les Sarrasins. Car les infideles aïant pris Simanca dans le royaume de Leon, passerent au fil de l'épée la plûpart des habitans, & emmenerent captif le peu qui restoit, les chargerent de chaînes, & les tinrent en prison deux ans & demi: pendant lesquels ils loüoient Dieu, & demeurant ferme dans la foi, ils furent enfin mis à mort par ordre du roi, & souffrirent le martyre. Un d'eux nommé Sarasin & au baptême Dominique, avoit quelques heritages à Zamora; & comme il n'avoit point d'heritiers, le roi de Ramir s'en empara. Mais le roi Bermond les donna à l'église de Compostelle, par une charte datée du mois de Fevrier Ere 1013. l'an 975. & cinq évêques souscrivirent.

Baron. an. 975. ex Ambr. Mor.

XLVIII. S. Rudesinde.

Boll. 1. Mart. t. 6. Act. SS. Ben. sec. 5. p. 522.

Du tems de ces rois vivoit saint Rudesinde ou Rosende évêque de Dume. Il étoit de la plus haute noblesse, fils de Gutiere Mendés, & petit fils d'Ermenegilde, parent du roi Alfonse le grand. La mere du Rudesinde étoit Ilduara ou Aldara, illustre par sa pieté comme par sa naissance. Dans son épitaphe son fils la nomme Confesse, c'est-à-dire religieuse, suivant le stile du tems, où l'on nommoit aussi les moines confesseurs. Rudesinde nâquit l'an 907. & fut instruit dans les lettres & la pieté par Savaric évêque de Dume: qui mourut vers l'an 920. Après Rodrigue son successeur

Rudesinde fut ordonné évêque du même siége, quoiqu'il n'eût encore, dit-on, que dix-huit ans. Il fonda l'an 935. le monastere de Celle-neuve en Galice, & y mit pour abbé Franquilan, qui avoit déja gouverné un autre monastere. Rudesinde fit depuis ce tems sa residence à celui de Celle-neuve, dont on croit que les moines étoient son clergé, & le soulageoient dans ses fonctions.

Sisenand parent de Rudesinde, étoit alors évêque d'Iria, dont le siége fut depuis transferé à Compostelle. Comme il négligeoit ses fonctions, ne s'adonant qu'aux jeux & aux vanitez du siécle, ses désordres le rendirent odieux, non seulement à son clergé & son peuple, mais aux grands & au roi Sanche le gros: qui après l'avoir averti plusieurs fois, le mit enfin en prison, & du consentement du clergé & du peuple lui substitua Rudesinde. C'est-à-dire qu'il l'obligea à prendre soin de cette église, & à suppléer à l'absence de son pasteur: mais Rudesinde n'en fut jamais pasteur titulaire, & dans tous les actes qui restent de lui, il ne se nomme qu'évêque de Dume. La Galice étant alors attaquée par les Normans, & le Portugal par les Arabes, Rudesinde en l'absence du roi, assembla des troupes, marcha contre les ennemis, chassa les Normans de Galice, & repoussa les Arabes dans leurs frontieres. Après quoi il rentra victorieux à Compostelle aux acclamations du peuple.

Le roi Sanche étant mort, l'évêque Sisenand rompit ses fers, sortit de sa prison, & la nuit de Noël vint trouver Rudesinde comme il dormoit, le menaçant l'épée à la main de le tuer s'il ne quittoit la ville & ne lui cedoit la place. Rudesinde le reprit avec

baaucoup de gravité, & lui prédit qu'il mourroit bientôt de mort violente. Pour lui il sortit sur le champ de Compostelle, & se retira au monastere de saint Jean de Cabrere qu'il avoit fondé. Cependant la cinquiéme annee du regne de Ramir III. c'est-à-dire l'an 971. cent bâtimens Normans, sous la conduite de leur roi Gondrede aborderent en Galice, y firent de grands ravages autour de Compostelle, & tuerent l'évêque Sisenand. Rudesinde eut soin de lui faire donner un successeur. *Sampir. p. 70.*

Il continua de vivre dans son monastere de Celle-neuve: où l'on dit même qu'il renonça à sa dignité, prit l'habit monastique, & se soumit à l'obéïssance de l'abbé Franquilan; après la mort duquel il fut lui-même élû abbé de ce monastere. Il en gouverna plusieurs autres en Galice & en Portugal; & ayant établi Mamillan pour son successeur à Celle-neuve, il mourut âgé de soixante & dix ans le jeudi premier jour de Mars 977. On raconte un grand nombre de miracles faits à son tombeau. *Vita n. 6.*

Segnorine sa parente étoit abbesse de Baste au diocese de Brague. Elle avoit été élevée à Vicira par Godine sa tante, qui en étoit abbesse, & se consacra à Dieu, refusant la recherche d'un comte qui la vouloit épouser. Etant abbesse elle transfera le monastere à Baste: & vêcut en grande liaison avec saint Rudesinde: dont on dit même qu'elle apprit la mort aussi-tôt par revelation. Elle mourut à cinquante-huit ans le 22. d'Avril 982. *Boll. 22. Apr. t. 11. Act. SS. Ben. sac. 5. p. 584.*

XLIX. Fin de Zimisqués, Basile & Constantin empereurs. *Cedren. p. 633.*

En Orient l'empereur Jean Zimisqués ayant remporté de grandes victoires sur les Bulgares & les Russes, revint à C. P. où le patriarche avec le concile, j'en-

AN. 975. tends les évêques qui se trouvoient presens, vinrent au devant de lui, & toutes les personnes constituées en dignité, chantant des cantiques de joïe. Ils lui presentoient des couronnes, & le prioient de monter sur un char magnifique, attelé de quatre chevaux blancs, qu'ils avoient preparé pour son triomphe. Mais il se contenta de recevoir les couronnes, & de monter sur un cheval blanc, pour faire son entrée: faisant marcher devant lui le char de triomphe, où on avoit mis par son ordre les habits des rois des Bulgares, & au dessus une image de la sainte Vierge, comme patrone de Constantinople. Ensuite il suspendit dans la grande église la courone qu'il avoit ôtée au roi des Bulgares. Zimisqués fut le premier, qui fit mettre l'image du Sauveur sur la monnoye, avec cette inscription: Jesus-Christ roi des rois; & il reste encore de ces monnoyes.

Enfin au retour d'un campagne en Syrie, passant dans la Cilicie, & voyant quantité de belles terres, il demanda à qui elles appartenoient; & ayant appris que c'étoit à l'eunuque Basile, accubiteur ou premier chambellan, il jetta un profond soupir, & dit: Il est triste de voir le trésor épuisé, les armées Romaines souffrir, l'empereur obligé à faire de grands voyages; & que le fruit de tant de travaux soit d'enrichir un seul eunuque. Basile ayant appris ce discours, ne le pardonna pas à l'empereur. Mais ayant gagné l'officier qui lui servoit à boire, il le fit empoisonner. Ainsi étant de retour à C. P. il mourut après avoir regné six ans & demi: laissant pour successeurs Basile & Constantin fils de Romain le jeune, qui commencerent à regner au mois de Décembre l'an du monde 6484. indiction

diction quatriéme, c'est-à-dire, l'an de J. C. 975. Basile étoit âgé de vingt ans, & Constantin de dix-sept; & ils regnerent ensemble cinquante ans. Mais dans ces commencemens c'étoit l'accubiteur Basile qui gouvernoit avec l'imperatrice Theophile leur mere, qu'il fit revenir de son exil.

L. Eglise de C. P. *Cedr. p. 683.*

Quelque tems auparavant le patriarche Basile ayant été accusé de quelque crime, fut déposé dans un concile, & Antoine Studite ordonné à sa place patriarche de Constantinople; mais il renonça à sa dignité pendant la révolte de Bardas, surnommé Sclerus, c'est-à-dire, Dur, grand capitaine maltraité par l'eunuque Basile; & le siége de C. P. demeura quatre ans sans pasteur. Enfin après la mort d'Antoine, & vers l'an 980. on ordonna patriarche Nicolas Chrysoberge, c'est-à-dire, Verge d'or, qui tint le siége de C. P. douze ans & demi. La même révolte de Sclerus fut cause qu'Agapius évêque d'Alep, ayant réduit Antioche à l'obéissance de l'empereur, en devint patriarche. Mais Sergius métropolitain de Damas en étant chassé se retira à Rome: où trouvant l'église de S. Boniface & S. Alexis presque abandonnée, il la demanda au pape Benoît VII. pour y établir un monastere; & l'ayant obtenuë, il y mit des moines vivans selon la regle de S. Benoît. Il s'y retira avec eux, y vécut quatre ans, & mourut l'onziéme de Novembre 981. âgé de soixante & quatorze ans.

P. 694.

Elmac. lib. 3. c. 5. p. 244.

Petr. Dam. opusc. 19. p. 192.

Epitaph. ap. Baron. an. 977.

LI. Eglises d'Angleterre.

En Angleterre le roi Edgar étant mort en 975. son fils Edoüard lui succeda, malgré la résistance de la reine sa belle-mere & de quelques seigneurs, qui vouloient faire regner Ethelrede fils de cette princesse. Mais saint Dunstan, faisant porter à l'ordinaire sa croix devant lui, vint au milieu de l'assemblée, leur presenta Edoüard,

Sup. n. 8. Vita Malmesb. 2. reg. c. 9.

le fit élire, le sacra & lui tint lieu de pere, tant que ce jeune prince regna, qui ne fut que deux ans & demi. Alors les clercs qui avoient été chassez des églises cathedrales pour leur vie scandaleuse, renouvellerent leurs plaintes : disant qu'il étoit bien rude de se voir chassez de leurs anciennes demeures par de nouveaux venus ; & que chacun avoit sujet d'en craindre autant. Ils étoient appuyez de plusieurs seigneurs, entr'autres d'Alfier très-puissant dans le pays des Merciens, qui renversa presque tous les monasteres qu'avoit établis saint Ethelvolde évêque de Vinchestre. On attaquoit principalement S. Dunstan comme l'auteur de cette réforme.

Vita S. Dunst. n. 26. To. 9. conc. p. 721.

Pour appaiser ce trouble, on assembla un concile à Vinchestre, & S. Dunstan y présida. Les clercs y perdirent leur cause ; & ne pouvant soûtenir de prétention par aucun droit, ils en vinrent aux prieres ; & faisant interceder pour eux le jeune roi & les seigneurs, ils supplierent S. Dunstan de les rétablir. Le saint homme demeura quelque tems en suspens sans leur répondre ; mais il fut déterminé par un miracle. Il y avoit un crucifix attaché contre la muraille, au fond du refectoir où se tenoit le concile. On dit que ce crucifix parla, & dit distinctement : Il n'en sera rien, il n'en sera rien. Le roi & les seigneurs saisis de frayeur jetterent de grands cris & commencerent à loüer Dieu : les clercs furent confondus.

LII. Fin de l'abbé Turquetul.

Sup. l. LV. n. 37. Vita Turq. n. 17. Acta SS. Ben. sec. 5. p. 511.

La même année 975. mourut Turquetul abbé de Croiland. Neuf ans auparavant, c'est-à-dire, en 966. il fit un dernier voyage à Londres, où il fut reçû avec une joye incroyable par saint Dunstan son éleve & son ancien ami, & par Osquetul son parent archevêque d'Yorc.

En ce voyage il obtint deux privileges pour la liberté & la sûreté de son monastere, l'un du roi Edgar pour le temporel, l'autre des deux archevêques pour le spirituel. Osquetul archevêque d'Yorc mourut six ans après en 972. & eut pour successeur saint Osuald évêque de Vorchestre. Le roi Edgar & l'archevêque Dunstan, l'obligerent à prendre cette dignité; & ce saint voulut qu'il gardât son évêché, afin que les moines qu'il avoit mis dans la cathedrale, perseverassent dans leur profession : outre que les Danois avoient ravagé le Northumbre.

Vita. Os. n. 12.
Vita Turq. n. 19.

Depuis ce voyage de Londres, l'abbé Turquetul ne sortit plus de Croiland; mais il s'entretenoit tous les jours avec les cinq anciens touchant le premier état de cette maison; & sur leur rapport il en fit écrire l'histoire, que nous avons recueillie & continuée par Ingulfe. Il établit dans son monastere un reglement digne de servir de modele à d'autres. Il divisa toute la communauté en trois ordres : les jeunes depuis l'entrée jusques à la vingt-quatriéme année de profession, les autres jusques à la quarantiéme année, les anciens jusques à la cinquantiéme. Les jeunes portoient tout le travail du chœur, du refectoir & des autres offices, s'appliquant en tout à gagner les bonnes graces des superieurs: que s'il s'en trouvoit quelqu'un de rebelle ou de contentieux, il étoit séparé & séverement puni. Ceux du second ordre étoient dispensez de la plûpart des offices, & appliquez principalement aux affaires & au gouvernement de la maison. Les anciens étoient déchargez des fonctions du chœur, excepté les messes, & dispensez d'aller au cloître ou au refectoir, & de toutes les obedien-

ces exterieures, comme de proviseur, de procureur, de cellerier; mais pour ceux qui avoient cinquante ans de profession, & que l'on nommoit Sempectes, on leur donnoit à chacun une chambre dans l'infirmerie avec un garçon pour les servir, & un jeune frere, qui mangeoit avec le pere, tant pour son instruction que pour la consolation du vieillard, & celui-ci alloit au chœur, au refectoire & par toute la maison, quand & comme il lui plaisoit. On ne lui parloit d'aucune affaire fâcheuse, & on lui laissoit attendre en paix la fin de sa vie.

Tels étoient les cinq qui avoient vû la ruine du premier monastere de Croiland, & qui vécurent plus de cent ans, le premier même nommé Clerembault, alla jusques à cent quarante-huit; & tous eurent la consolation de mourir entre les bras de l'abbé Turquetul. Il les suivit de près, & sur la fin il n'étoit plus occupé que de prieres & d'œuvres de charité. Toutefois il visitoit tous les jours les jeunes enfans nobles, que l'on élevoit chez les clercs dépendans du monastere; & pour encourager ces enfans, il faisoit porter des figues, des raisins secs & d'autres fruits dont il leur donnoit de petites recompenses. Enfin il mourut l'onziéme de Juillet 975. laissant sa communauté de quarante-sept moines & quatre freres convers.

LIII.
Saint Edoüard martyr.
Vita. ap. Boll 18. Mart. tom. 7. p. 638.

Le jeune roi Edoüard étant un jour à la chasse, s'écarta de ses gens, & se trouva seul près d'un château, où la reine Elfrithe sa belle-mere faisoit alors sa résidence avec son fils Ethelrede. Edoüard ayant grande soif, s'approcha de la maison pour demander à boire: Elfrithe vint au-devant, & lui presenta avec de grandes caresses, mais tandis qu'il bûvoit, elle le fit

frapper d'un couteau dans le ventre. Se ſentant bleſſé, il piqua ſon cheval pour s'éloigner : & tomba mort peu de tems après. Elfrithe le fit d'abord enterrer dans un lieu caché : mais on prétend qu'il fut découvert par une lumiere céleſte, & qu'il y arriva pluſieurs miracles. Ce qui le fit tranſporter à une ſépulture plus honorable & compter entre les martyrs. L'égliſe en fait mémoire le jour de ſa mort dix-huitiéme de Mars. C'étoit l'an 978. Edoüard avoit quinze ans & en avoit regné deux & demi. La paſſion de faire regner Ethelrede porta Elfrithe à ce crime ; mais elle en fit une rude penitence, portant le cilice pendant pluſieurs années, couchant ſur la terre & pratiquant d'autres auſteritez ; & de plus elle fonda deux monaſteres de filles.

Martyr. R. 18. Mart.

Le roi Edoüard avoit une ſœur, qui eſt auſſi honorée comme ſainte, ſçavoir Edite ou Edgite fille du roi Edgar & de Vilfrede dont il abuſa, quoiqu'elle eût pris le voile pour s'en garantir, comme il a été dit. Si-tôt qu'elle eut fait ſes couches, elle ſe retira dans le monaſtere de Vilton, où elle reçut l'habit de la main de ſaint Ethelvolde, & fut depuis abbeſſe. Elle prit ſoin de l'éducation de ſa fille Edite, & du conſentement du roi, lui donna l'habit monaſtique. Edite ne ſe diſtingua dans le monaſtere que par ſes vertus : elle refuſa trois abbayes, que le roi ſon pere lui voulut donner, & mourut à l'âge de vingt-trois ans, le ſeiziéme de Septembre 984. L'égliſe honore ſa mémoire le jour de ſa mort, & on compte pour ſaintes trois autres princeſſes du même nom, qui vêcurent en Angleterre dans le même ſiecle.

Act. S. Ben. ſæc. 5. p. 636.

Sup. n. 26.

Martyr. R. 16. Sept.

Après la mort de S. Edoüard, ſon frere Ethelrede

fut reconnu roi. S. Dunstan repugnoit fort à cette élection, tant à cause du crime qui y avoit donné lieu, qu'à cause de la jeunesse de ce prince : toutefois il ne vouloit pas s'y opposer, parce que c'étoit le plus proche heritier ; mais le jour du sacre lui mettant la couronne sur la tête, on dit qu'il lui fit cette prédiction : Parce que vous avez aspiré au royaume par le meurtre de votre frere, le glaive ne cessera point de frapper dans votre maison, & de détruire votre race, jusqu'à ce que votre royaume passe à des étrangers, dont vos sujets ne connoissent ni les mœurs, ni la langue. Ce furent les Danois comme on verra dans la suite.

Sous ce regne qui fut de plus de trente sept ans, les enfans des clercs qui avoient été chassez des églises d'Angleterre, renouvellerent la prétention de leurs peres qui étoient morts. Ils avoient à leur tête un évêque Ecossois hardi & grand parleur, avec lequel ils vinrent trouver saint Dunstan. Le saint archevêque affoibli par l'âge & par les grands travaux qu'il avoit soufferts pour l'église, ne s'appliquoit plus qu'à la priere. Il leur dit : Puisque vous renouvellez cette querelle après un si long-tems, & venez m'attaquer lorsque je ne cherche que le repos & le silence : je ne veux point disputer contre vous, je laisse à Dieu à juger la cause de son église. Aussi-tôt la maison croula, le plancher de la chambre manqua sous leurs pieds, ces séditieux tomberent, plusieurs furent écrasez par les poutres : mais l'endroit où Dunstan étoit avec les siens ne fut point endommagé.

LIV. S. Harold martyr. *Adam. Brem. l. 2. 18.*

En Dannemarc le roi Harold avoit soûtenu & étendu la religion chrétienne ; mais son fils Suen, qui étoit demeuré payen, le voyant vieux & affoibli par l'âge, cher-

cha les moyens de le priver du royaume; & prit conseil de ceux que son pere avoit contraints à embrasser le christianisme. La conjuration éclata tout d'un coup, & les Danois renonçant à la religion chrétienne, reconnurent Suen pour leur roi, & déclarerent la guerre à Harold. Quelque répugnance qu'il eut à prendre les armes contre ses sujets, & contre son fils, il résolut de se défendre, mettant sa confiance en Dieu, comme il avoit toûjours fait. Toutefois il fut vaincu & blessé dans le combat; & s'étant embarqué, il se sauva à une ville des Sclaves, qui bien que payens le reçurent, contre son esperance: & quelques jours après il mourut de sa blessure, toûjours fidele dans la foi de Jesus-Christ. Il avoit regné cinquante ans, il fut le premier qui établit le christianisme chez les Danois, & remplit le Septentrion d'églises & de prédicateurs de l'évangile. Sa mort arriva le jour de la Toussaints 980. son corps fut reporté dans son royaume à Roschild, & enterré dans l'église de la sainte Trinité, qu'il avoit bâtie: la cause de sa mort le fit regarder comme martyr.

Epitaph. ap. Baron.

LV. Mort de saint Adalbert archevêque de Magdebourg.

Sup. n. 16. Act. Ben. sec. 5. p. 581.

L'année suivante 981. mourut saint Adalbert premier archevêque de Magdebourg: c'étoit la treiziéme année de son pontificat; & il avoit obtenu de l'empereur Otton II. un privilege, par lequel les moines qui composoient le chapitre de Magdebourg, avoient la permission d'élire l'archevêque. Après la mort de saint Adalbert, le clergé & le peuple élut tout d'une voix pour archevêque le moine Ochtric, fameux pour son sçavoir, qui étoit au service de l'empereur: quoique saint Adalbert eût déclaré publiquement, qu'il ne seroit point son successeur. Car il ne s'accommodoit

point de ſes manieres : ce qui fit que pluſieurs ſe retirerent de la communauté, parce qu'Ochtric étoit maître de l'école. Les députez du chapitre de Magdebourg, allerent en Italie trouver l'empereur Otton II. & s'adreſſerent à Giſiler évêque de Mersbourg, qui avoit grand crédit auprès de ce prince : ils lui dirent le ſecret de leur députation, & il leur promit ſes bons offices. Mais aïant dit à l'empereur la nouvelle de la mort de ſaint Adalbert : il ſe jetta à ſes pieds, & lui demanda pour lui-même l'archevêché de Magdebourg, comme la récompenſe qu'il attendoit depuis ſi long-tems pour ſes ſervices. L'empereur lui accorda auſſi-tôt.

Quand il fut ſorti, Ochtric & les autres députez lui demanderent ce qu'il avoit fait dans l'affaire qu'ils lui avoient confiée. Il leur répondit, qu'il avoit bien de la peine à faire les ſiennes propres, tant la cour étoit corrompuë par l'intérêt, & principalement les Romains. Enfin il leur dit la choſe en ſecret. Enſuite il pourſuivit publiquement ſa prétention devant le pape Benoît VII. pour faire autoriſer ſa tranſlation. Le pape aſſembla un concile, & demanda ſi Giſiler pouvoit paſſer à l'archevêché de Magdebourg, attendu qu'il n'avoit point de ſiége, & que celui de Mersbourg lui avoit été ôtée par l'évêque Hildevard. Les juges, qui étoient gagnez, prononcerent qu'il le pouvoit : ainſi il eut l'archevêché, & l'évêché de Mersbourg fut ſupprimé, & réüni à celui d'Halberſtat. Ochtric étant enſuite allé à Benevent, y tomba malade & y mourut, avec un grand regret d'avoir quitté ſon monaſtere, pour ſatisfaire à ſon ambition.

LVI. Saint Adalbert

Le plus illuſtre diſciple de ſaint Adalbert de Magdebourg

debourg fut saint Adalbert de Prague. Il nâquit en Boheme, & son pere nommé Slaving étoit comte & seigneur de plusieurs grandes terres. Le fils fut nommé au baptême Voytiech, nom qui signifioit en Sclavon la consolation de l'armée. Ses parens l'ayant voüé à Dieu dans une maladie qui lui survint en son enfance, son pere l'envoïa à Magdebourg, pour être instruit par les soins de l'archevêque Adalbert; & il eut pour maître le moine Ochtric, qui avoit quantité de disciples. C'étoit environ l'an 973. & il fut neuf ans dans cette école. L'archevêque lui changea de nom à la confirmation, & le nomma Adalbert comme lui. Pendant ses études il se déroboit la nuit pour visiter les pauvres, & leur faisoit de grandes aumônes, & donnoit à la priere le temps des recreations. Il se rendit fort sçavant dans la philosophie humaine.

AN. 983. évêque de Prague.

Après la mort du saint archevêque, il retourna en Bohême, rapportant beaucoup de livres, & entra dans le clergé de Prague sous l'évêque Dithmar, qui mourut peu de tems après, sçavoir l'an 983. le second jour de Janvier. Le jeune Adalbert, qui n'étoit encore que soudiacre, servoit avec les autres aux funerailles de l'évêque. On s'assembla pour l'élection du successeur près de la ville de Prague, & le duc de Bohême Boleslas le pieux y assistoit avec les seigneurs du pays: tous convinrent qu'ils ne pouvoient choisir d'évêque plus digne qu'Adalbert leur compatriote; & malgré sa résistance ils l'élurent le dix-neuviéme de Fevrier la même année 983. Ils envoyerent des députez à l'empereur qui étoit à Veronne, au retour de la guerre contre les Sarrasins, pour lui demander la confirmation de cette élection. Adalbert étoit avec eux, & ils portoient la deman-

Chr. Mag. sec. 5. act. Ben. p. 834.

AN. 983. de du clergé & du peuple avec les ordres du duc. L'empereur leur accorda ce qu'ils demandoient, & donna à Adalbert l'anneau & le bâton pastoral: puis il le fit sacrer par Villegise archevêque de Mayence, dont il étoit suffragant, & qui se trouva present. Etant de retour il entra à Prague nuds pieds, & fut intrônisé avec une grande joye de tout le peuple.

LVII. Mort d'Otton II. Otton III. empereur. *Ditmar. lib. 3.*

La suppression de l'évêché de Mersbourg fut regardée par quelques-uns comme la cause des malheurs qui arriverent cette année à l'empereur Otton; on prétendit que S. Laurent patron de cette église en vengeoit le deshonneur, & qu'il s'en étoit expliqué à un saint personnage, à qui il avoit apparu. Ce qui est certain, c'est que l'empereur ayant livré bataille en Calabre aux Grecs & aux Sarrasins venus à leur secours, fut défait, & eut grande peine à se sauver.

Vita S. Udal. n. 78. n. 84. sec. 5. act. Ben. p. 456. &c.

En ce combat périt Henri évêque d'Ausbourg, fils du comte Bouchard, qui après la mort de saint Udalric lui procura cet évêché par de mauvaises voyes. Il n'y fut jamais paisible, étant continuellement attaqué par les seigneurs voisins, qui usurpoient le temporel de son église. Enfin pour s'attirer la protection de l'empereur, il s'attacha à son service, jusques à le suivre dans ses voyages de guerre. Il fit donc avec lui cette campagne; mais il ne parut plus après le combat, & on ne put sçavoir, s'il avoit été tué ou pris par les Sarrasins. L'emreur après cette défaite revint en Lombardie, & tint une assemblée à Verone, où il fit élire empereur son fils Otton III. qui étoit en Allemagne, & qui fut couronné à Aix-la-Chapelle le jour de Noël la même année par Villegise archevêque de Mayence & Jean archevêque de Ravenne.

AN. 983.

Cependant l'empereur Otton II. retourna à Rome, où il tomba malade, & se sentant à l'extremité, il partagea en quatre tout son argent. Il en donna un quart aux églises, un aux pauvres, un à sa chere sœur Mathilde, & le quatriéme à ses serviteurs. Ensuite il fit sa confession en Latin devant le pape & les prêtres; & ayant reçu d'eux l'absolution, il mourut le vendredi septiéme de Décembre, ayant regné dix ans & sept mois, depuis la mort de son pere. Il fut enterré dans le parvis de l'église de saint Pierre, & devant son sepulchre, qui est de porphyre, on peignit en mosaïque un Christ debout, qui donnoit sa benediction à ceux qui entroient dans l'église. Ce prince étoit fort inferieur en merite à l'empereur Otton I. son pere.

LVIII. Bernoüard précepteur d'Otton III. *Vita sæc. 6. act. Ben. p. 202.*

Otton III. n'avoit que quatre ans quand il fut couronné roi de Germanie; & quelque tems après l'imperatrice Theophanie sa mere lui donna pour précepteur le prêtre Bernoüard. Il étoit de la premiere noblesse de Saxe, neveu de Folcmar, qui fut évêque d'Utrect en 977. & tint ce siége douze ans. Cet oncle donna le jeune Bernoüard à Osdag évêque d'Hildesheim, qui le mit sous la conduite de Tangmar chef de son école: celui-ci cultiva avec grand soin le beau naturel du jeune homme, en qui il trouva une merveilleuse ouverture pour les sciences & pour toutes sortes d'arts. Car il écrivoit bien, il peignoit, il entendoit les bâtimens, il étoit propre aux affaires, c'étoit un genie universel. Villegise archevêque de Mayence le tint quelque tems auprès de lui, & lui donna les ordres, même la prêtrise. Après quoi Bernoüard retourna auprès d'Adalberon comte palatin son ayeul maternel, qui bien qu'il eût beaucoup d'enfans avoit pour lui

une affection particuliere, Bernoüard étoit jour & nuit auprès de ce vieillard, lui rendant tous les services que demandoient ses infirmitez & son grand âge : & l'assista ainsi jusques à la fin.

Après sa mort il vint à la cour du roi Otton, qui avoit alors sept ans ; & gagna tellement les bonnes graces de l'imperatrice Theophanie, que du consentement de tous les grands, elle mit sous sa conduite le jeune prince. Bernoüard s'en acquita si bien, que le roi fit en peu de tems de grands progrès. Tous les autres le flattoient & l'excitoient aux divertissemens, ausquels il n'étoit que trop porté par son âge : l'imperatrice elle-même craignant de perdre l'affection de son fils, avoit une complaisance excessive pour toutes ses inclinations. Bernoüard étoit le seul qui s'y opposoit, & retenoit son disciple par la crainte ; mais avec tant d'art, qu'il ne perdoit rien de son amitié ; & qu'après la mort de l'imperatrice Theophanie, le jeune Otton la lui donna toute entiere, comme à celui qui lui tenoit lieu de pere & de mere. Bernoüard lui faisoit examiner les conseils que lui donnoient ses flatteurs, l'accoutumant de bonne heure à découvrir les artifices de la dissimulation. Aussi le prince avoit en lui sa principale confiance, & lui faisoit rendre par tous les autres le respect que meritoit sa vertu.

LIVRE CINQUANTE-SEPTIE'ME.

CEpendant s'élevoient en Italie deux grands solitaires, Romuald en Lombardie, & Nil en Calabre. Romuald nâquit à Ravenne de l'illustre famille des ducs; & dans sa premiere jeunesse, cedant au penchant de l'âge, & abusant de la commodité des richesses, il s'abandonna à l'impureté. Toutefois ayant la crainte de Dieu il s'efforçoit souvent de se relever, & se proposoit de faire quelque chose de grand. Quand il étoit à la chasse, s'il trouvoit dans le bois un lieu agréable, il disoit en lui-même: Que des ermites seroient bien ici! qu'ils y seroient en repos & à couvert des agitations du siécle! Son pere nommé Sergius étoit homme du monde, & fort attaché à ses interêts. Il avoit pris querelle avec un de ses parens pour un pré qu'ils se disputoient; & voyant que son fils Romuald mollissoit dans cette affaire, & avoit une extrême horreur de faire mourir ce parent; il le menaça de le desheriter. Enfin on en vint aux mains, & le parent fut tué de la main de Sergius. Quoique Romuald n'eût eu autre part au meurtre que d'y avoir été present: il en voulut faire penitence pendant quarante jours, & se retira pour cet effet au monastere de saint Apollinaire de Classe.

I. Commencement de saint Romuald.

Vita per Petr. Dam. act. Ben. sæc. 6. p. 281. Boll. 7. Febr. t. 4. p. 101.

Là touché par les exhortations d'un frere convers, il resolut de se donner entierement à Dieu, & demanda l'habit monastique; mais les moines craignant la dureté de son pere, n'osoient le lui accorder. Romuald s'adressa donc à Honestus archevêque de Ravenne,

qui avoit été abbé de Classe. Ce prélat l'exhorta à suivre son saint désir, & recommanda aux moines de le recevoir sans hesiter : ce qu'ils firent appuyez d'une telle autorité. Romuald avoit alors vingt ans, & Honestus étoit entré dans le siége de Ravenne l'an 971. d'où il s'ensuit que Romuald ne pouvoit être né plûtôt que vers l'an 952. Il demeura environ trois ans au monastere de Classe; mais voyant que l'observance y étoit relâchée, il commença à reprendre severement les moines, leur mettant la regle devant les yeux. Indignez de la hardiesse de ce jeune homme, ils résolurent sa mort; & comme il se levoit la nuit avant les autres pour prier, ils vouloient le précipiter d'une terrasse. Mais étant averti par un des complices, il évita le peril.

Vita num. 101. Rub. hist. Rav. p. 262.

Vita n. 7.

Comme il avançoit de plus en plus dans le desir de la perfection, il apprit qu'il y avoit près de Venise un ermite nommé Marin d'une haute spiritualité. Ayant donc demandé le consentement de l'abbé & des moines de Classe, qui lui fut facilement accordé, il s'embarqua pour l'aller trouver, & se mit sous sa conduite. Marin étoit un homme d'une grande simplicité & d'une grande pureté, mais qui n'avoit point eu de maître dans la vie solitaire. Il recitoit tous les jours le pseautier, & comme Romuald ne sçavoit rien quand il quitta le monde, à peine pouvoit-il encore lire en ce tems-là, Marin lui donnoit des coups de baguette sur la tête du côté gauche pour le corriger, & Romuald après l'avoir long-tems souffert, lui dit enfin : Mon maître, frappez-moi, s'il vous plaît, du côté droit; car je n'entends presque plus de l'oreille gauche. Marin admira sa patience, & le traita plus doucement.

II. Conversion de Pierre Urseole.

Pierre Urseole alors duc de Venise, étoit monté à cette dignité par le crime. Vital Candidien son prédecesseur étant devenu suspect aux Venitiens, ils conspirerent contre lui & résolurent de l'attaquer dans son palais, & le tuer avec toute sa famille. Mais comme il se tenoit sur ses gardes, ils s'aviserent de brûler la maison de Pierre Urseole contiguë au palais, & l'y firent consentir, en lui promettant de le faire duc : ce qui fut executé. Pierre ayant ainsi satisfait à son ambition, fut touché du remords de son crime, & demanda conseil à un abbé nommé Guerin, qui étoit venu de Catalogne, allant en divers lieux faire des pelerinages de dévotion. Il consulta aussi Marin & Romuald ; & tous trois convinrent, que Pierre devoit renoncer non seulement à sa dignité mal acquise, mais au monde, & embrasser la vie monastique. Il se déroba donc secretement à sa femme & à sa famille, avec un de ses amis nommé Jean Gradenic : ils allerent joindre les trois autres, & s'étant embarquez tous cinq, ils arriverent en Catalogne au monastere de saint Michel de Cusan, que Guerin gouvernoit dès l'an 973. Pierre Urseole & Jean Gradenic s'y rendirent moines, mais Marin & Romuald demeurerent près du monastere, continuant à mener la vie éremitique, à laquelle ils étoient accoutumez, & au bout d'un an les deux autres se joignirent à eux.

Acta SS Ben. sec. 5. p. 877. sec. 6 p. 312.

III. Saint Romuald en Cathalogne.

Romuald se distingua tellement par son zele, qu'il devint bien-tôt leur maître, & Marin lui-même se soûmit à sa conduite. Pendant un an Romuald ne prit pour nourriture par jour qu'une poignée de poix chiches cuits ; & pendant trois ans lui & Jean Gradenic vécurent du bled qu'ils recueilloient en labourant à la

main, redoublant ainsi par leur travail la rigueur du
n. 13. jeûne. Romuald aïant lû dans la vie des peres, que quelques-uns jeûnoient toute la semaine, hors le samedi & le dimanche, entreprit de les imiter, & vécut ainsi plus de quinze ans. Ensuite il remit au jeudi le soulagement qu'il prenoit le samedi: tant pour se conformer à l'usage de l'église Romaine, que pour rendre le jeûne plus supportable, n'étant que deux ou trois jours de suite. Il fit depuis la regle des ermites de jeûner tous les jours, hors le jeudi & le dimanche, ausquels ils pouvoient manger des herbes, & user de toute sorte de boisson; mais pendant les deux carêmes de l'année
Vita Rom. n. 18. ils jeûnoient toute la semaine. Il défendoit aux autres de passer un jour entier sans manger, quoiqu'il le fit souvent lui-même; & disoit que quiconque aspire à la perfection, doit manger tous les jours; ensorte qu'il ait tous les jours faim.

Le comte Oliban, à qui le monastere de Cusan avoit appartenu, étoit un seigneur de Catalogne chargé de grands pechez. Il vint un jour voir S. Romuald, & lui raconta toute sa vie, comme en confession, après quoi le saint homme lui dit, qu'il ne pouvoit se sauver qu'en embrassant la vie monastique. Le comte en fut surpris, & dit que les hommes spirituels à qui il s'étoit déja confessé, ne lui avoient jamais conseillé une si rude penitence. Il fit venir des évêques & des abbez qui l'avoient accompagné, & après avoir déliberé tous ensemble, ils vinrent à l'avis de Romuald: avoüant que la crainte les avoit empêché jusques-là de donner au comte ce conseil. Alors Oliban convint avec Romuald d'aller au Mont-Cassin, sous prétexte de pelerinage, & d'y embrasser la vie monastique.

Cependant

Cependant Sergius pere de Romuald, se fit moine au monastere de saint Severe près de Ravenne, mais quelque tems après il s'en repentit & voulut retourner au monde. Les moines en donnerent aussi-tôt avis à Romuald, qui résolut d'aller au secours de son pere ; & chargea l'abbé Guerin & Jean Gradenic, de conduire le comte Oblian au mont-Cassin. Les Catalans apprenant que Romuald songeoit à quitter leur païs, en furent extrémement affligez; & après avoir cherché un moïen de prévenir cette perte, ils n'en trouverent point de plus sûr, que d'envoyer des gens le tuer, afin d'avoir au moins ses reliques pour la protection du païs. Romuald en étant averti, se rasa entierement la tête, & comme les meurtriers approchoient de sa cellule, il se mit à manger dès le grand matin. Ils crurent qu'il avoit perdu l'esprit, & se retirerent sans lui faire aucun mal.

S'étant ainsi sauvé de leur devotion brutale, il partit nuds pieds un bâton à la main : & arriva à Ravenne ; où trouvant son pere résolu au retour au siécle, il lui mit les pieds dans des entraves, le chargea de fers & le frappa rudement, jusques à ce qu'en maltraitant son corps il eût gueri son ame, & l'eût fait revenir à sa premiere résolution. Il y persevera, & mourut saintement quelque tems après.

IV. Conversion du comte Oliban.

Pour le comte Oliban, ayant laissé ses terres à son fils, il partit pour l'Italie avec l'abbé Guerin, Jean Gradenic & Marin, car Pierre Urseole étoit déja mort. Oliban menoit avec lui quinze mulets chargez de son trésor : mais étant arrivé au Mont-Cassin, il renvoya ses gens fort supris & fort affligez. Marin s'en alla peu de tems après en Poüille, & y demeura dans *Chron. Cass. lib. II. c. 19.*

la solitude où il fut enfin tué par des coureurs Arabes. L'abbé Guerin accoutumé aux pelerinages, résolut d'aller à Jerusalem & Jean Gradenic avec lui : mais Oliban l'ayant appris, les pria avec larmes de ne le pas abandonner, puisque Romuald le leur avoit recommandé. Ils partirent toutefois, mais à peine entroient-ils dans la plaine, quand le cheval de Guerin rompit la jambe à Gradenic, qui fut ainsi obligé de revenir au Mont-Cassin, & s'étant fait bâtir une cellule près du monastere, y vêcut près de trente ans, & y finit saintement. Oliban fut dans la suite abbé de Cusan, puis évêque d'Alzone, qui n'est plus qu'un village entre Carcassonne & S. Papoul.

Act. sanct. Ben. sec. 6. p. 313.

V. Commencemens de S. Nil de Calabre.

Vita interp. Carioph. p. 3.

Saint Nil revint aussi au Mont-Cassin vers l'an 980. Il étoit né à Rossane capitale de la Calabre, la seule ville que les Grecs y avoient conservée, le reste du païs étant désolé par les courses des Sarrasins. Son beau naturel fut cultivé par l'étude : il lisoit continuellement l'écriture sainte, & prenoit un plaisir singulier aux vies des peres. Ce qui lui inspira une grande aversion du vice & des mauvaises curiositez : comme des caracteres & des paroles superstitieuses contre divers accidens. Aïant perdu ses parens, il demeura sous la conduite d'une sœur aînée, qui étoit aussi très-pieuse : mais étant arrivé à la fleur de la jeunesse, il attira les desirs de toutes les filles par sa beauté & l'agrément de sa voix; & de son côté il fut épris de la plus belle d'entre-elles, quoiqu'elle fût de basse naissance, & le premier fruit de leur union fut une fille. Toutefois la pensée de la mort & des supplices éternels, commença à le relever de cette chute; & ces sentimens devinrent bien plus vifs dans une fiévre violente dont il fut attaqué.

Un jour donc, ſans avoir rien dit à perſonne, il alla chez des gens qui lui devoient de l'argent, & leur dit, qu'il avoit trouvé une très-belle vigne, & qu'il vouloit l'acheter. Il prit d'eux ce qu'ils avoient, & nonobſtant ſa fiévre, il partit accompagné d'un moine nommé Gregoire, qui le conduiſoit à ſon monaſtere. En paſſant une riviere, il fut tout d'un coup délivré de ſa maladie: ce qu'il prit pour une marque aſſurée, que ce voyage étoit agréable à Dieu. Il arriva donc au monaſtere de Mercure, & entre-autres grands perſonnages il y trouva Jean, Fantin & Zacarie. Il fut ſurpris de leur exterieur & de la pauvreté de leurs habits; & ſon zele pour la perfection en fut plus ardent. Eux de leur côté, voyant la ſageſſe de ce jeune homme, la douceur de ſa voix dans la lecture, & la pénétration de ſon eſprit: jugerent dès-lors, que non ſeulement il feroit un grand progrès dans la vertu, mais qu'il ſeroit utile au ſalut de pluſieurs autres.

Mais peu de tems après il vint des lettres menaçantes de la part du gouverneur de la province, portant que ſi quelqu'un étoit aſſez hardi pour impoſer les mains à ce jeune homme, il auroit le poing coupé & le monaſtere ſeroit confiſqué. Les ſuperieurs reſolurent donc de l'envoyer ſous un autre domination, pour recevoir le ſaint habit, & il ſe détermina à entrer dans le monaſtere de Saint Nazaire. En chemin il rencontra un Sarraſin, qui lui demanda qui il étoit, d'où il venoit, & où il alloit. Nil lui p. 10.
dit ſimplement la verité, & le Sarraſin fut ſurpis de lui voir prendre une telle réſolution, étant ſi jeune: car il n'avoit pas trente ans, & il portoit encore ſon habit ſeculier qui étoit très-riche. Tu devois atten-

dre, dit-il, à la vieilleſſe, pour t'engager dans la vie monaſtique, ſi tu l'as réſolu. Non, répondit-il, Dieu ne veut pas que nous ſoïons bons par néceſſité: un vieillard n'a plus la force de le ſervir, non plus que de porter les armes pour ſon prince. Je veux ſervir Dieu dans ma jeuneſſe, afin qu'il honore ma vieilleſſe. Le Sarraſin touché de ce diſcours, lui montra le chemin, & le quitta en lui donnant des bénédictions, & l'encourageant à ſuivre ſon deſſein. Nil fut ſaiſi de crainte, ſongeant au peril qu'il avoit évité; & ſa peur augmenta, quand il entendit le Sarraſin revenir en courant, & craint qu'il l'attendît. Celui-ci l'ayant joint, lui donna des pains fort blancs qu'il avoit apportez, voyant qu'il n'avoit aucune proviſion, & lui fit excuſe de n'avoir rien de meilleur à lui donner: mais en même tems il blâma ſa crainte & la mauvaiſe opinion qu'il avoit de lui.

p. 13. Etant près du monaſtere il rencontra un cavalier qui voulut le détourner d'y entrer, diſant mille maux des moines: les traitant d'avares, de glorieux, de gourmans. Je tiendrois, dit-il, tout entier avec mon cheval dans une des chaudieres de leur cuiſine. Nil vouloit lui répondre; mais il s'enfuit ſans l'écouter; & Nil entra enfin dans le monaſtere de S. Nazaire. L'abbé & les moines le reçûrent avec grande charité, & le voïant fatigué du chemin, ils lui donnerent du poiſſon & du vin: mais il ſe contenta de pain & d'eau. Il pria qu'on lui donnât l'habit monaſtique, à condition toutefois qu'au bout de quarante jours il retourneroit au monaſtere, où il avoit d'abord été reçû. L'abbé vouloit auſſi-tôt qu'on l'eût fait moine, lui donner le gouvernement d'un autre monaſtere: mais Nil trouva

cette propoſition ſi étrange que deſlors il fit ſerment de n'accepter jamais aucune dignité.

VI. Vie éremitique de S. Nil.

Le tems étant accompli, il retourna au monaſtere de Mercure, où les peres le reçurent avec une grande joïe : particulierement Fantin avec lequel il lia une amitié très-étroite. *p. 18.* On en parla quelque tems après à Jean ſuperieur de tous ces monaſteres, qui aïant éprouvé ſon obéïſſance en pluſieurs manieres, en demeura très-ſatisfait, & le retint quelque tems auprès de lui. Enſuite, du conſentement des peres, il ſe retira *p. 25.* près du monaſtere dans une caverne où étoit un autel dedié à S. Michel. Là il s'impoſa cette maniere de vie. Depuis le matin juſqu'à tierce il s'appliquoit à écrire, *p. 28.* car il écrivoit bien & vîte. Depuis tierce juſques à ſexte, il ſe tenoit devant la croix, recitant le pſeautier & faiſant mille genuflexions. Depuis ſexte juſques à none, il demeuroit aſſis, liſant & étudiant l'écriture ſainte & les peres. Après avoir dit none & vêpres, il ſortoit de ſa cellule pour ſe promener & ſe relâcher, ſans toutefois ſe détourner de Dieu, qu'il conſideroit dans ſes créatures, méditant quelques paſſages des peres. Après le ſoleil couché il ſe mettoit à table & mangeoit ou du pain ſec, ou ſans pain des herbes cuites, ou du fruit ſelon la ſaiſon. Sa table étoit une groſſe pierre, & ſon plat un morceau de pot de terre, il ne bûvoit que de l'eau & par meſure. Il eſſayoit d'imiter toutes les manieres de vivre qu'il liſoit dans les anciens. Ainſi il paſſa juſques à vingt jours ſans manger que deux fois, & fit trois fois cette experience. Pendant un an il ne but qu'une fois le mois, quoiqu'il ne mangeât que du pain ſec: mais il quitta cette pratique, pour ne ſe pas deſſecher le poulmon ;

car la soif ne l'incommodoit que les premiers huit jours. Toutefois il passoit souvent le carême sans boire & sans manger, ne prenant que la sainte communion: La nuit il donnoit une heure au sommeil pour la digestion, ensuite il recitoit le pseautier, faisant cinq cens genuflexions, puis il disoit les prieres des nocturnes & des matines. Car il étoit persuadé qu'un ermite doit faire beaucoup plus d'exercices de pieté que celui qui vit en communauté. Son habit étoit un sac de poil de chevre, qu'il portoit un an: & sa ceinture étoit une corde qu'il n'ôtoit qu'une fois l'année, souffrant patiemment la vermine qui le rongeoit. Il n'avoit ni lit, ni siege, ni coffre, ni sac: son encrier étoit de la cire appliquée sur du bois. Tel étoit son amour pour la pauvreté.

p. 37. Un des freres le pria de trouver bon qu'il demeurât avec lui, & l'aïant obtenu à grande peine, il lui dit: Mon pere, j'ai trois piéces d'argent, que voulez-vous que j'en fasse? Nil lui dit: donnez-les aux pauvres, & ne gardez que votre pseautier. Il le fit: mais après avoir demeuré quelque tems avec le saint homme, il s'ennuïa de cette vie si austere, & commença à chercher querelle pour le mettre en colere. Nil lui dit doucement: Mon frere, le Seigneur nous a appellez en paix. (1. Cor. VIII. 15.) Si vous ne pouvez plus me souffrir, allez à la bonne heure où il vous plaira. Car je vois que vous ne pouvez vous défaire de l'ambition & du desir du sacerdoce. L'autre lui dit tout en colere: Rendez-moi mes trois pieces d'argent, & je m'en irai. Qu'avois-je affaire de les donner aux pauvres? Nil lui répondit: Mon frere, écrivez sur un morceau de papier, que j'en recevrai la recompense dans le ciel, & le mettez sur l'au-

tel, & je vous les rendrai auſſi-tôt. L'autre voulut voir comment Nil, qui n'avoit pas un obole, accompliroit ſa promeſſe, & fit ce qu'il deſiroit. Nil ayant reçu ſon écrit, deſcendit au monaſtere de Caſtel, & y emprunta trois pieces d'argent qu'il lui donna. Le mauvais moine ſe retira, ſuivit ſes deſirs, & mourut quelque tems après. Mais Nil étant rentré dans ſa caverne, écrivit en douze jours trois pſeautiers, & acquitta ſa dette.

Quelques années après le bienheureux Fantin tomba dans une eſpece d'égarement d'eſprit qui parut ſurnaturel à ceux qui connoiſſoient ſa vertu. Car il ſortit de ſon monaſtere, & alloit de côté & d'autre, faiſant des lamentations continuelles ſur les égliſes, les monaſteres & les livres. Il diſoit que les égliſes étoient pleines d'ânes & de mulets, qui les profanoient par leurs ordures: les monaſteres brûlez & perdus, les livres mouillez & devenus inutiles, en ſorte qu'on n'auroit plus dequoi lire. Quand il rencontroit un des freres de ſon monaſtere, il le pleuroit comme mort, & diſoit: C'eſt moi qui t'ai tué mon enfant. En parlant ainſi il ne vouloit ni loger ſous un toit, ni prendre de nourriture ordinaire, mais errant par les deſerts, il vivoit d'herbes ſauvages. On crut que c'étoit une prédiction de l'incurſioin des Sarraſins, qui déſolerent le païs peu de tems après: ou plûtôt de la décadence des monaſteres, & du relâchement de la diſcipline. Nil ſenſiblement affligé de voir l'abbé Fantin en cet état, le ſuivoit & s'efforçoit de lui perſuader de rentrer dans le monaſtere: mais Fantin l'aſſûra qu'il n'y retourneroit point, & qu'il mouroit bien-tôt, comme il arriva en effet. p. 451.

Nil étant revenu à sa caverne, les peres du monastere de Fantin vinrent le prier de vouloir bien venir & leur choisir un abbé. Car ils le connoissoient assez pour n'oser lui proposer de l'être lui-même. Il entra dans le monastere & assembla la communauté dans l'église: mais après la priere, Luc frere du defunt abbé Fantin prit Nil par les pieds, le conjurant au nom de la sainte Trinité & de tout ce qu'il y a de plus saint, d'être leur abbé. Nil retourna contre Luc ses propres conjurations, & le fit élire abbé: car quoiqu'il ne fût pas fort sçavant dans les saintes écritures, il avoit le talent de gouverner & une grande vertu. C'est ainsi que Nil évita cette tentation.

VII. Premiers disciples de S. Nil.

p. 49. p. 54

Pendant qu'il étoit encore dans sa caverne, il lui vint un disciple nommé Etienne, homme d'une grande simplicité, mais d'une patience & d'une obéïssance merveilleuse. Les Sarrasins ayant couru pendant un an toute la Calabre, le bruit se répandit qu'ils viendroient aussi au canton de Mercure, & qu'ils n'épargneroient ni monasteres ni moines. Tous se refugierent dans les châteaux les plus proches; & Etienne se trouvant au monastere de S. Fantin, suivit les moines, n'ayant pas le tems de retourner à la caverne. Nil lui-même voyant déja la poussiere qui marquoit la marche des ennemis, ne voulut pas tenter Dieu, & se cacha dans un lieu détourné: puis il revint le jour suivant à sa caverne, d'où ils avoient emporté le cilice qu'il avoit pour changer. Etant descendu au monastere, il trouva qu'ils y avoient tout ravagé; & croyant qu'ils avoient enlevé Etienne, il résolut de se rendre esclave avec lui. Mais il apprit qu'il s'étoit sauvé avec les moines; & après que les Sarrasins furent passez, Nil & Etienne retournerent

retournerent à leur caverne, & reprirent leur premiere façon de vivre.

Quelque tems après Nil ayant envoyé Etienne à Rossane pour acheter du parchemin, il en revint accompagné d'un vieillard nommé George, des principaux de la ville, qui croyoit être appellé de Dieu à mener la vie solitaire, & s'offrit à Nil pour faire ce qu'il lui plairoit. Nil lui répondit: Mon frere, ce n'est pas pour notre vertu que nous demeurons dans ce désert: mais parce que nous ne pouvons porter la regle de la vie commune, nous nous sommes séparez des hommes, comme des lépreux. Vous faites bien de chercher votre salut: allez donc à quelque communauté, où vous trouverez le repos de l'ame & du corps. Mais George demeura ferme, & ne voulut point quitter le saint, qui conçut pour lui une affection filiale. *p. 58.* *p. 60.*

Enfin comme les Sarrasins revenoient de tems en tems en ces quartiers-là, & que la caverne étoit sur leur passage: Nil & ses disciples jugerent qu'ils ne pouvoient y demeurer. Il vint donc s'établir auprès de Rossane en un lieu qui étoit à lui, où il y avoit un oratoire de S. Adrien. Là il lui vint encore quelques disciples, & par la suite du tems ils se trouverent jusqu'à douze & plus: en sorte que ce lieu devint un monastere. Il y avoit deux freres dans le voisinage, qui touchez d'envie commencerent à médire de saint Nil, & le traiter d'hypocrite & d'imposteur: mais il ne s'en défendit qu'en leur donnant des benédictions & des loüanges; & un jour qu'ils l'avoient extrêmement maltraité, il vint les trouver comme ils mangeoient, se mit à genoux, & leur demanda pardon. Enfin il les gagna tellement, que l'aîné en mourant lui dona tout son bien, & lui recom- *p. 63.*

manda ſon frere. Il ne vouloit point que ſon monaſtere eût rien au-delà du néceſſaire, diſant que ce ſurplus n'étoit qu'avarice. Trois de ces moines ayant un jour mangé hors de la maiſon, il leur dit : Etes-vous mes eſclaves pour vous cacher ainſi de moi ? Vous êtes mes freres, notre pain eſt votre travail ; & perſonne ne vous contraint à rien faire contre votre volonté. Sa communauté croiſſant, il ne voulut jamais prendre le titre d'abbé ou d'hegumene, pour mieux obſerver le précepte de l'évangile, de ne point ſe nommer maître : mais il donna le titre d'hegumene à d'autres, dont le premier fut Proclus, homme très-ſçavant dans les auteurs ſacrez & profanes, & qui laiſſa lui-même pluſieurs écrits.

p. 69.

p. 71.

Matth. XXIII. 8.

Un grand tremblement de terre qui arriva dans la Campanie & la Calabre, aïant preſque renverſé la ville de Roſſane, S. Nil voulut aller voir ce déſaſtre de ſa patrie. Mais pour ſe déguiſer, il mit autour de ſa tête une peau de renard, qu'il avoit trouvée en chemin, & portoit ſur l'épaule ſon manteau pendu à ſon bâton. Les enfans lui jettoient des pierres, & crioient après lui : Au caloyer Bulgare, d'autres l'appelloient Franc ou Armenien. Le ſoir s'étant remis à ſon état ordinaire, il entra dans la grande égliſe, pour prier la ſainte Vierge ſa patrone, & fut reconnu de quelques prêtres, qui ſe jetterent à ſes pieds, fort ſurpris de ſon arrivée. Après les avoir conſolez par ſes diſcours de pieté, il demeura avec un nommé Caniſcas, dont il avoit été diſciple, l'exhortant à quitter le monde, car il avoit toûjours mené une vie fort pure. Mais il ne put le perſuader, à cauſe de l'avarice qui le dominoit ; & il mourut quelque tems après, avec un repentir inu-

p. 72.
V. Chr. Caſſ. l. II. c. II.

tile de ne l'avoir pas écouté.

Il faisoit souvent reflexion sur la douceur de la solitude, & le dégagement de la parfaite pauvreté, sans soins comme sans biens; & il trouvoit qu'en vivant avec les autres, loin d'avancer dans la vertu on recule: leur conversation même lui étoit à charge, parce qu'elle le détournoit de la contemplation & de l'occupation interieure. A ces pensées il opposoit ce précepte de l'Apôtre: Que personne ne cherche son avantage, mais celui des autres pour leur salut. Il résolut donc d'éprouver ses disciples par quelque commandement déraisonnable; & s'ils y obéïssoient sans examen, prendre le parti de demeurer avec eux. Un jour après l'office du matin, il leur dit: Mes Peres, nous avons planté trop de vignes, & ce n'est qu'avarice d'avoir plus que le necessaire: venez-en couper une partie. Ils y consentirent, & ayant pris la coignée sour son épaule il les mena à la plus belle de leurs vignes & du plus grand rapport. Ils le suivirent tous, & se mirent à couper depuis le matin jusqu'à tierce. Alors voyant leur obéïssance, il promit à Dieu de ne les quitter de sa vie. Mais le bruit de cette action s'étant répandu d'un côté jusques au Mont Athos, & de l'autre jusqu'en Sicile, personne n'y pouvoit rien comprendre, & on l'interpretoit diversement.

p. 78. 1. Cor. x. 24.

VIII. Il est visité par Theophylacte & Leon.

Un jour comme il étoit à Rossane un peu indisposé, Theophylacte metropolitain de Calabre & le domestique Leon tous deux gens d'esprit & sçavans, vinrent le voir avec des magistrats, des prêtres & une grande partie du peuple : à dessein de lui faire des questions sur l'écriture, plûtôt pour l'éprouver que pour s'instruire. Après qu'ils se furent saluez & assis, Nil donna au

p. 82.

domestique un livre qu'il avoit à la main, & lui fit lire cette sentence : que de dix mille ames, à peine s'en trouve-t'il une dans le temps présent, qui sorte entre les mains des anges. Ils commencerent à dire tout d'une voix : A Dieu ne plaise, cela n'est pas vrai : celui qui l'a dit est herétique. C'est donc en vain que nous avons été baptisez, que nous adorons la croix : que nous communions & portons le nom de chrétiens. Nil voyant que le métropolitain & le domestique ne disoient rien à ceux qui parloient ainsi, répondit doucement : Que direz-vous si je vous montre que S. Basile, S. Chrysostome, S. Ephrem, S. Theodore Studite, S. Paul même & l'évangile disent la même chose ? Dieu ne vous a point d'obligation de ce que vous venez de dire. Vous n'oseriez faire profession d'aucune herésie, le peuple vous lapideroit. Mais sçachez, que si vous n'êtes vertueux & très-vertueux, vous n'éviterez point la peine éternelle. Ils furent touchez de ce discours, & commencerent tous à soupirer & à dire : Malheurs à nous pecheurs que nous sommes.

Matth. x. 42. Nicolas protospataire lui dit : Mon pere, pourquoi l'évangile dit-il : Celui qui donnera à un de ses moindres un verre d'eau froide ne perdra pas sa récompense ? Il répondit : Cela est dit pour ceux qui n'ont rien, afin que personne ne s'excuse sur ce qu'il n'a pas de bois pour faire chauffer l'eau. Un autre lui dit : Mon pere, je voudrois sçavoir si Salomon est sauvé ou damné. Nil sçachant que c'étoit un débauché, lui dit : Et moi je voudrois sçavoir si vous serez sauvé ou damné. Que nous importe à vous & à moi que Salomon le soit ?
Matth. v. 28. C'est pour nous qu'il est écrit : Quiconque regarde une femme pour la desirer a déja commis l'adultere.

Quant à Salomon, nous ne trouvons nulle part dans l'écriture, qu'il se soit repenti, comme nous les trouvons de Manassés.

Un prêtre se leva ensuite, & dit: Mon pere, de quel arbre Adam mangea-t'il dans le paradis? Il répondit: D'un pommier sauvage. Tous se prirent à rire & Nil leur dit: N'en riez pas, la réponse est conforme à la demande. Comment vous dirions-nous ce que l'écriture ne nous a point découvert? Au lieu de penser comment vous avez été formé, comment vous avez été mis dans le paradis, les préceptes que vous avez reçus & que vous n'avez pas gardez; qui vous a fait chasser du paradis, & comment vous pourrez y rentrer: au lieu de tout cela vous me demandez le nom d'un arbre, & quand vous l'auriez appris, vous demanderiez ensuite quelle en étoit la racine, ou les feüilles ou l'écorce, & s'il étoit grand ou petit. Après quelques-autres entretiens, ils se retirerent, & le métropolitain lui-même dit, que ce caloyer étoit un grand personnage.

IX. Conversion d'Eupraxius. p. 80.

Eupraxius gouverneur de Calabre avoit fondé à Rossane un monastere de filles, qui étant tombé en décadence, lorsqu'Eupraxius fut retourné à C. P. S. Nil avoit pris soin de le rétablir. Toutefois des gens mal intentionnez dirent à Eupraxius, que Nil avoit pillé ce monastere: ce qui lui fit écrire des lettres menaçantes contre le saint. Il revint en Calabre comme gouverneur, & tous les abbez de la province vinrent avec des presens le complimenter & lui demander sa protection. Il n'y eut que Nil qui n'y alla point, & demeura en paix dans son monastere, priant Dieu pour le salut du gouverneur. Ce qui augmenta beaucoup

p. 92.

ſon indignation, il cherchoit les moyens de la ſatisfaire. Mais il lui vint un ulcere qui le tourmenta pendant trois ans, & lui conſuma les parties que l'on ne nomme point, avec une infection inſuportable. Il reconnut que c'étoit la punition de ſes débauches, ſe repentit de ſes emportemens contre le ſaint abbé, & l'envoya prier de le venir voir, & lui donner ſa bénédiction. Le ſaint homme ſe fit prier long-tems pour l'humilier à ſon tour, & n'y alla qu'au bout des trois ans, lorſqu'il ſçût que le mal attaquoit déja les parties nobles.

Le gouverneur lui embraſſa les pieds fondant en larmes,& Nil l'ayant relevé, il lui fit la confeſſion de tous ſes pechez, & le conjura de lui donner l'habit monaſtique; diſant qu'il avoit fait vœu d'être moine. Le ſaint
p. 95. lui répondit: Tous ceux qui ont peché après le baptême, ſont obligez ſans aucun vœu à embraſſer la pénitence: mais quant à vous donner l'habit, je ne ſuis qu'un ſimple moine ſans aucun ordre eccleſiaſtique. Voici un métropolitain, c'étoit celui de ſainte Severine, voici des évêques & des archimandrites, c'eſt à eux d'accomplir votre ſouhait. Toutefois Eupraxius le pria tant, qu'il lui coupa les cheveux de ſa main, & le revêtit de l'habit monaſtique en preſence des évêques & des abbez. Alors le gouverneur les pria à manger, & les ſervit à table lui-même, tant il ſe trouva de force. Puis il diſtribua de ſa main aux pauvres tout ce qu'il avoit, ou le legua aux égliſes: il affranchit tous ſes eſclaves & mourut trois jours après plein de componction & d'eſperance. Il avoit fait Nil executeur de ſon teſtament: mais le ſaint homme ne voulut point s'embaraſſer dans tant d'affaires, & s'en déchargea ſur le métropolitain.

Il délivra plusieurs possedez, en leur faisant faire l'onction de l'huile par les prêtres, ou les envoyant à Rome aux tombeaux des apôtres: mais il ne vouloit pas leur faire le moindre signe de croix de sa main. Quelque repugnance qu'il eût à venir dans le monde, & en voir le tumulte, il ne laissoit pas dans l'occasion d'interceder pour le peuple auprès des magistrats, afin de sauver les malheureux opprimez, & quelquefois les coupables. Et il ne craignoit point de souffrir pour cet effet la fatigue de marcher à pied & les incommoditez des saisons. Plusieurs des officiers, qui venoient en Italie, lui offroient de grandes sommes d'argent, pour la subsistance de sa communauté, ou pour les pauvres: mais il leur disoit: Mes freres seront heureux, suivant le pseaume, s'ils vivent du travail de leurs mains, & les pauvres crieront contre vous, comme retenant leur bien, & m'admireront comme possedant tout sans rien avoir.

X. Autres actions de S. Nil. p. 101. p. 107. p. 109. Psalm. 127.

Un eunuque de la chambre de l'empereur l'ayant prié de le venir voir, lui dit; Je n'ai point de parens, & j'ai de grands biens: j'ai résolu de les donner à Dieu, & de fonder un monastere. Venez avec moi à Constantinople, je prendrai le saint habit de votre main, & je vous ferai converser familierement avec les empereurs, comme vous êtes ici avec moi. Nil fit selon sa coutume le signe de la croix sur sa poitrine, & répondit à l'eunuque; Votre dessein est beau & agréable à Dieu, mais il ne me convient pas de quitter mon désert & les pauvres qui souffrent avec moi, pour me promener dans les villes, & me charger d'affaires. Manque-t'on à Constantinople de moines & d'abbez, pour donner l'habit à ceux qui veulent quitter le monde?

p. 112.

Que si vous voulez absolument que je vous le donne, venez marcher dans la voye étroite avec nous. L'eunuque insistoit à accomplir son dessein, & le saint abbé l'ayant quitté, remercioit Dieu de l'avoir délivré de ce piege de l'ennemi.

p. 115. L'archevêque de Rossane étant mort, tous s'accorderent qu'il falloit surprendre l'abbé Nil, & le forcer à remplir cette place. Les magistrats & les principaux du clergé marchoient déja pour executer leur dessein: mais quelqu'un les prévint, croyant porter au pere une agréable nouvelle. Il le remercia, & lui fit même donner un present: mais il se retira au fond d'une montagne avec un des moines, & se cacha si bien qu'on ne pût jamais le trouver. Les prêtres & les magistrats qui étoient venus au monastere, après avoir bien cherché & long-tems attendu, s'en retournerent fort affligez, & furent contraints d'élire un autre archevêque.

p. 120. Quelque tems après les Sarrasins ayant fait une incursion dans la Calabre, S. Nil se retira dans la forteresse avec ses moines; excepté trois, qui étant demeurez dans le monastere, furent pris & emmenez en Sicile. S. Nil songea à les retirer, & ayant amassé cent tarins d'or des revenus du monastere, il les envoya à Palerme par un frere fidele, avec un mulet qu'on lui avoit donné, & une lettre adressée à l'écrivain de l'émir, qui étoit chrétien & pieux. Il lut la lettre à l'émir son maître, qui admira la sagesse & la vertu du saint abbé; & ayant fait venir les moines, il les traita avec honneur, & retint seulement le mulet pour se souvenir d'eux: mais il les renvoya avec l'argent & plusieurs peaux de cerfs, les chargeant d'une lettre où

où il disoit : C'est ta faute de ce que tes moines ont été maltraitez ; si tu t'étois fait connoître à moi, je t'aurois envoyé une sauve-garde, avec laquelle tu n'aurois pas eu besoin de sortir de ton monastere ; & si tu voulois bien venir chez moi, tu pourrois t'établir dans tout le pays, & je te traiterois avec toutes sortes d'honneur & de respect.

XI. Saint Nil se retire au Mont-Cassin. p. 113.

Le saint homme prévoyant que toute la Calabre alloit être ravagée par les Sarrasins, résolut d'en sortir : mais il ne voulut pas aller en Orient, craignant la grande opinion que l'on avoit de lui : car sa réputation étoit venuë jusques aux empereurs. Il aima donc mieux demeurer chez les Latins, où il croyoit être inconnu : mais il étoit par tout regardé comme un apôtre. Car étant venu à Capouë, il fut reçû avec très-grand honneur par le prince Pandolfe & les premiers de la ville, jusques-là qu'ils vouloient le faire leur évêque, & l'eussent fait, si le prince ne fut mort. Mais ils appellerent Aligerne abbé du Mont-Cassin, & lui enjoignirent de donner au saint abbé un des monasteres de la dépendance du sien tel qu'il voudroit.

Saint Nil étant donc allé voir le fameux monastere du Mont-Cassin, toute la communauté vint au-devant de lui jusques au pied de la montagne, les prêtres & les diacres revêtus de leurs ornemens comme un jour de fête, portant des cierges & des encensoirs. Il guérit toutes leurs maladies corporelles & spirituelles, & admira le bel ordre & la régularité de cette maison, qu'il trouva, au-dessus de celle des Grecs. Ensuite l'abbé Aligerne & les principaux d'entre les moines le conduisirent au monastere qui lui étoit destiné : sçavoir saint Michel en Valdeluce, où il demeura

quinze ans. L'abbé & les moines le prierent de venir avec toute sa communauté au grand monastere, & d'y celebrer l'office en Grec. D'abord il s'en excusoit par humilité, mais enfin il l'accorda. Il composa un hymne en l'honneur de S. Benoît, comprenant tous ses miracles; & prenant toute sa communauté, qui étoit de plus de soixante moines, il monta au Mont-Cassin, & y celebra les vigiles d'un chant fort harmonieux, car il y en avoit plusieurs qu'il avoit instruits à lire & à chanter parfaitement.

Après l'office tous les moines Latins vinrent le trouver avec la permission de leur abbé, & lui firent diverses questions, sur les devoirs des moines & sur des
p. 131. passages de l'écriture: & il leur répondit en latin. Un lui demanda: Si un fois l'année je mange de la viande par condescendance pour mon corps, quel mal y aura-t'il? Saint Nil répondit: Si vous vous portez bien toute l'année, & qu'une seule fois vous tombiez & vous rompiez une jambe, quel mal y auroit-il? Ils l'interrogerent aussi touchant le jeûne du samedi. Il ré-
Rom. XIV. 3. pondit: Que celui qui mange ne méprise point celui qui ne mange pas, & que celui qui ne mange pas ne condamne point celui qui mange. Si vous nous reprenez de ce que nous ne jeûnons pas le samedi, prenez garde de ne pas combattre les colomnes de l'église, S. Athanase, S. Basile, S. Gregoire, S. Chrysostome & les conciles mêmes. Nous faisons bien de ne pas jeûner le samedi, pour nous opposer aux Manichéens, qui s'affligent ce jour-là en haine de l'ancien testament; mais nous ne nous abstenons pas du travail, pour ne nous pas conformer aux Juifs. Vous avez aussi raison de jeûner ce jour-là, pour vous préparer au dimanche.

Aligerne abbé du Mont-Cassin avoit succedé à Majelpot en 949. & gouverna pendant trente-sept ans. Il étoit de Naples, & avoit été moine à saint Paul de Rome sous l'abbé Baudoüin. Il s'appliqua à rétablir le monastere, qui ne s'étoit pas encore relevé de la désolation arrivée sous l'abbé Berthier. Aligerne fit revenir plusieurs terres usurpées par des seigneurs voisins, ce qui lui attira de mauvais traitemens : mais il fut protegé par Landolfe prince de Capouë. Il repeupla les terres desertes, rebâtit l'église & les lieux reguliers, ensorte que le Mont-Cassin fut comme renouvellé de son tems. Il mourut l'an 986.

AN. 984.

Act. SS Ben. sec. 5. p. 645.

Sup liv. LIII. n. 47.

XII. Mort de Benoît VII. Jean XIV. Jean XV papes.

A Rome le pape Benoît VII. mourut le dixiéme de Juillet 984. indiction douziéme, après huit ans & demi de pontificat, & fut enterré à sainte Croix de Jerusalem. Son successeur fut Pierre évêque de Pavie, qui avoit été chancelier de l'empereur Otton II. Il changea de nom par respect, comme l'on croit, pour S. Pierre; & prit celui de Jean XIV. Il ne tint le siege que huit mois : car Francon, qui s'étoit fait ordonner pape dix ans auparavant sous le nom de Boniface VII. revint de C. P. sur la nouvelle de la mort de Benoît VII. Sa faction étant la plus puissante, Jean XIV. fut arrêté & mis au château S. Ange, puis déposé, & au bout de quatre mois il mourut de faim & de misere dans cette prison le vingtiéme d'Août 985. Ainsi Boniface fut reconnu pape & tint le siege onze mois, au bout desquels il mourut subitement. Les siens mêmes le haïssoient tellement, qu'après sa mort ils le percerent à coups de lances, le traînerent par les pieds, & le laisserent tout nud dans la place devant le cheval de Constantin. Mais le lendemain matin quelques clercs ramasserent ce

Baron. an. 984. Papebr. cona. 167.

Supr. liv. LVI. n. 36.

Ms ap Fabr.

corps. Saint Dunſtan s'étant mis en priere pour demander à Dieu de lui faire connoître celui qui étoit digne de remplir ce ſiege : ſaint André lui apparut, & lui ordonna de prendre Elfege abbé de Bath, & le ſacrer évêque de Vincheſtre. C'étoit un grand perſonnage, & il fut depuis archevêque de Cantorberi. AN. 988.

Le jour de l'Aſcenſion 17. de Mai 988. après la lecture de l'évangile, ſaint Dunſtan prêcha à ſon ordinaire : puis il continua la meſſe & donna la benediction ſolemnelle avant la communion. Il exhorta encore ſon peuple à ſe détacher des choſes de la terre ; & après avoir donné le baiſer de paix, il ne put ſe contenir davantage, & leur dit de ſe ſouvenir de lui, & que le jour étoit proche où Dieu l'appelleroit. Alors il s'éleva de grands cris, on vit couler des torrens de larmes ; & un prêtre nommé Elgar docte & vertueux, qui fut depuis évêque, déclara que le matin même il avoit vû des anges dire à Dunſtan qu'il ſe tint prêt pour partir le ſamedi. *Vita. n. 42*

Après le dîner l'archevêque revint à l'égliſe & marqua le lieu de ſa ſépulture. Comme il remontoit pour aller ſe repoſer, ainſi qu'il avoit accoûtumé pendant l'été : ceux qui le ſuivoient en grand nombre le virent élevé de terre & monter en l'air. Ils en furent effrayez : & étant revenu à bas, il leur dit : Vous voyez où Dieu m'appelle & perſonne ne doit deſeſperer de venir au ciel en ſuivant mes traces. Cherchez en tout à pratiquer la volonté de Dieu. Ne vous mettez pas en peine de paroître bons, mais de l'être : ni de ne paroître pas méchans, mais de ne l'être pas. Je vous prédis que la nation Angloiſe ſouffrira bea[illegible] & [illegible]-tems de la part des



AN. 988. étrangers : mais à la fin la misericorde de Dieu se répandra sur elle. En parlant ainsi, le saint prelat sentit que les forces de son corps diminuoient peu à peu. Neanmoins il continua tout ce jour-là & le vendredi suivant à instruire & consoler tous ceux qui venoient se recommander à lui, & lui demander sa benediction.

Le samedi dix-neuviéme de Mai il fit celebrer devant lui les saints mysteres, & ayant reçû le viatique, il fit une fervente priere d'action de graces, après laquelle il expira. Il fut enterré dans l'église de saint Sauveur sa cathedrale, au lieu qu'il avoit marqué devant les degrez de l'autel. Les regrets de son peuple furent extrêmes; & il se fit depuis à son tombeau un grand nombre de miracles, dont nous avons une histoire fidele, par le moine Osberne qui vivoit dans le siécle suivant, & qui écrivit le premier la vie du saint. Saint Dunstan rétablit les lettres en Angleterre aussi-bien que la discipline monastique : on lui attribuë plusieurs écrits, dont il reste peu qui soient certainement de lui. L'église honore sa memoire le jour de sa mort.

Sac. 5. p. 989.

Martyr. R. 19. Maj.

XIV. Saint Adalbert quitte Prague.

Sup. liv. LVI. n. 56.

Vita n. II sac. 5. act. Ben. p. 853.

L'année suivante 989. S. Adalbert de Prague vint à Rome, consulter le pape comment il se devoit conduire, attendu l'indocilité de son peuple. Depuis qu'il étoit évêque il avoit mené une vie exemplaire, & s'étoit parfaitement acquitté de tous ses devoirs. Il partagea en quatre les revenus de l'église selon les canons : la premiere pour les réparations & les ornemens de l'église, la seconde pour les chanoines, la troisiéme pour les pauvres, & la quatriéme pour lui. Il distribuoit de grandes aumônes à toutes les fêtes, & nourrissoit tous les jours douze pauvres. Il avoit un lit de

parade, mais il couchoit sur la terre & tout au plus sur un cilice, dormant peu & passant la plûpart de la nuit en prieres. Il observoit comme les moines le silence depuis complies jusqu'à prime, après prime il donnoit audience, puis il travailloit de ses mains, ou lisoit l'écriture sainte avec ses chapelains. Il visitoit soigneusement les prisonniers & les malades. Il prêchoit assiduëment & mêloit dans sa conduite la séverité & la douceur. AN. 988.

Mais son peuple profitoit peu de ses instructions: la plûpart sembloient affecter de commettre les desordres dont il vouloit les retirer, & s'obstiner à leur perte Voyant donc, que loin de leur être utile, il se nuisoit à lui-même: il résolut de les quitter, principalement pour trois sortes de pechez: la pluralité des femmes, les mariages des clercs, la vente des esclaves Chrétiens aux Juifs. Dans le même tems qu'Adalbert étoit prêt à partir pour Rome, il se rencontra que le moine Straquaz vint à Prague. Il étoit fils de Boleslas le cruel & frere de Boleslas le pieux, qui regnoit alors en Boheme. Le pere pour expier la mort de S. Venceslas, donna ce fils à S. Emmeran de Ratisbonne, où il embrassa la vie monastique. Il étoit donc venu après plusieurs années, par la permission de son abbé, voir son païs, ses parens & le duc son frere. L'évêque Adalbert l'ayant pris en particulier, lui fit de grandes plaintes de la malice de son peuple, des mariages incestueux & des divorces, de la désobéïssance & de la négligence du clergé, de l'arrogance & de la puissance intolerable des seigneurs. Enfin il lui découvrit son dessein d'aller à Rome consulter le pape, & ne jamais revenir à ce peuple indocile. n. 141. Chr. Mag'eb. ap. Mabill. p. 869.

Il se rencontre heureusement, ajoûta-t'il, que vous

AN. 989.

êtes frere du duc, ils vous obéïront plûtôt qu'à moi; vous pourrez les réduire par l'autorité de votre frere, votre noblesse, votre science & la sainteté de votre profession vous rendent digne de l'épiscopat, je vous le cede volontiers; & je solliciterai le pape de vous l'accorder de mon vivant. En parlant ainsi il lui mit entre les bras le bâton pastoral qu'il tenoit. Mais Straquaz le jetta par terre avec indignation, & dit: Je ne suis ni digne ni capable de l'épiscopat; je suis moine & mort au monde. L'évêque lui répondit: Sçachez, mon frere, sçachez, que ce que vous ne voulez pas faire maintenanr à propos, vous le ferez ensuite, & ce sera à votre perte.

XV. S. Adalbert à Rome.

Adalbert vint à Rome en 989. & le pape Jean XV. lui conseilla de quitter son peuple rebelle, plûtôt que de se perdre avec lui. Ayant donc résolu de passer le reste de sa vie en pays étranger, il commença par distribuer tout son argent aux pauvres. L'imperatrice Theophanie mere d'Otton II. qui regnoit alors se trouva dans le même tems à Rome; & sçachant que l'évêque Adalbert vouloit aller en pelerinage à Jerusalem, elle le fit secretement & lui donna tant d'argent, que le jeune Gaudence frere d'Adalbert le pouvoit à peine lever de terre. Elle l'obligeoit à le prendre pour la dépense de son voïage: mais le saint évêque le distribua tout aux pauvres la nuit suivante.

Ayant renvoyé ses gens en Bohéme, il changea d'habit, acheta un âne, pour porter le bagage, & se mit en chemin avec trois personnes seulement, pour aller à Jerusalem. Il passa au Mont-Cassin, & y fut reçû avec honneur, sans être connu. Quelques jours après comme il en vouloit partir, l'abbé Manson successeur d'Aligerne

d'Aligerne le vint trouver avec les principaux du monastere, & lui dit: Vous entreprenez un long voïage & plein de grandes distraction : il est bon de quitter le monde, mais il n'est pas avantageux de changer de place tous les jours. Il vaut mieux se fixer en un lieu, suivant les maximes de nos peres. Adalbert reçut ce conseil comme venu du ciel, & résolut de s'arrêter au Mont-Cassin pour y passer le reste de sa vie. *Chr. Cass. lib. II. c. 17.*

Mais un des principaux du monastere lui dit un jour avec plus d'affection que de discretion: Mon pere, vous ferez très-bien de prendre ici l'habit monastique, & demeurer avec nous : car comme vous êtes évêque, vous consacrerez nos églises, & ordonnerez nos clercs. Adalbert voïant qu'il étoit découvert, fut sensiblement affligé de ce discours ; & aussi-tôt il alla à Valdeluce consulter S. Nil sur ce qu'il avoit à faire. S. Nil connut d'abord par quel mouvement il agissoit, & dit depuis, qu'il n'avoit jamais vû personne plus fervent dans l'amour de Dieu que ce jeune homme. Mais il lui dit : Je vous recevrois, mon fils, dans ma communauté, si ce n'étoit lui nuire sans vous servir. Vous voïez à ma barbe & à mon habit que je suis Grec & étranger ; & le lieu que nous habitons appartient à ceux que vous quittez : si je vous reçois ils me chasseront, & vous serez encore plus incertain du lieu de votre retraite. Je vous conseille de retourner à Rome, & d'aller trouver de ma part l'abbé Leon : avec une lettre par laquelle je le prierai de vous garder chez lui, ou du moins de vous recommander à l'abbé de S. Sabas.

Adalbert étant revenu à Rome, s'informa du monastere de l'abbé Leon, & apprit que c'étoit celui de S. Alexis. Leon voulant l'éprouver, le rebuta d'abord,

& lui parla durement : mais le voïant ferme, il le mena au pape pour ne rien faire que de son consentement, & de l'avis des cardinaux. Enfin il lui donna l'habit le jeudi-saint l'an 990. sans sçavoir qui il étoit. Deux de ceux qui avoient suivi Adalbert, l'abandonnerent, voyant qu'il vouloit se faire moine : il n'y eut que son frere Gaudence, qui lui demeura fidéle, & embrassa la même profession. Adalbert s'exerçoit à l'obéïssance & à l'humilité, servant aux travaux les plus bas dans le monastere.

Chr. Magdeb. MS. ap. Mabill.

XVI. Libentius archevêque de Breme.

Act SS. Ben. sæc. 6. ex Ada. lib. II. c. 15.

Adaldague archevêque de Brême étoit mort dès l'an 988. indiction premiere le vingt-huitiéme d'Avril, après cinquante-trois ans d'épiscopat ; & Libentius lui avoit succedé. Ce prélat très-savant & très-vertueux, étoit venu d'Italie avec l'évêque Adaldague, & le pape Benoît V. lorsqu'il fut relegué en Saxe ; & Adaldague ne trouva que Libentius, à qui il pût confier le gouvernement du diocése de Hambourg. Il reçut le pallium du pape Jean XV. & le bâton pastoral de l'empereur Otton III. & fut le premier archevêque de Brême consacré par ses suffragans. Car jusques-là cet archevêque étoit sacré par celui de Mayence : mais Adaldague ayant obtenu du pape Agapet le pouvoir d'ordonner des évêques en Dannemarc & dans les autres païs septentrionaux, ses successeurs furent ordonnez par les évêques de leur dépendance.

Adam. c. 50. 51.

Mabill. p. 128.

Libentius se trouve aussi nommé Lievizo, par une corruption de son nom, venuë apparemment de la prononciation des barbares. Sa pureté étoit telle, qu'il ne se laissoit voir aux femmes que rarement : ses jeûnes le rendoient toûjours pâle, son humilité le faisoit paroître dans le cloître comme un simple moine : car c'étoit

des moines qui servoient l'église de Brême, comme les autres qu'ils avoient fondez. Il se contentoit des biens de son église, & n'alloit gueres à la cour pour les augmenter. Il demeuroit en repos chez lui, tout occupé à gouverner son diocése & à gagner des ames; & tenoit dans une exacte discipline toutes les communautez de sa dépendance. Il prenoit soin par lui-même des hôtes & des malades, & les servoit en personne; quoiqu'il eût chargé son neveu Libentius du gouvernement de l'hôpital. Tant que le païs des Sclaves fut en paix, il visita souvent les peuples de de-là l'Elbe, & s'acquitta fidélement de sa mission chez les payens.

Cependant comme Suen roi de Dannemarc persécutoit violemment les Chrétiens, l'archevêque Libentius lui envoïoit souvent des députez avec des présens pour l'appaiser: mais il demeura inexorable. Quelque tems après faisant la guerre aux Sclaves, il fut pris par deux fois, & emmené chez eux; & les Danois le racheterent par deux fois. Ensuite Heric roi de Suede entra en Dannemarc avec une armée innombrable, & Suen lui ayant livré un combat naval, fut vaincu, dépoüillé de son royaume, & réduit à s'enfuir. Tous ces malheurs furent regardez comme une punition divine de son parricide, & de la persécution qu'il avoit faite aux Chrétiens. Heric étant ainsi maître des deux royaumes de Dannemarc & de Suede, Poppon évêque de Slesvic alla vers lui en ambassade de la part de l'empereur & de l'archevêque de Hambourg, pour traiter de la paix. C'étoit un saint homme; & comme les barbares lui demandoient un miracle à leur ordinaire, on dit que sans hésiter il prit un fer-chaud avec la main, & n'en fut

Sup. liv. LVI. n. 54.

point brûlé. Pour les persuader encore mieux, il se revêtit d'une chemise cirée, & se tenant au milieu du peuple, il y fit mettre le feu. Ensuite levant les yeux & les mains au ciel, il la laissa brûler entierement, & d'un visage gai assura qu'il n'en avoit pas même senti la fumée. Plusieurs milliers des payens se convertirent à ce miracle, & le nom de Poppon demeura célébre chez les Danois.

Un autre missionnaire illustre de Dannemarc fut Odincar l'anc en, qui prêcha en Finlande, en Zelande, en Schonen & en Suede; & convertit plusieurs infideles. Odincar le jeune son neveu & son disciple étoit de la race des roi de Dannemarc, & si riche en fond de terre, que de son patrimoine il fonda l'évéché de Ripen en Jutland. Comme il étudioit à Brême, l'archevêque Adaldague le baptisa de sa main; & son successeur Libentius l'ayant ordonné évêque pour la conversion des gentils, il mit son siege à Ripen. La sainteté de sa vie le rendoit agréable à Dieu & aux hommes, & il soutint courageusement la réligion en Dannemarc. D'autres saints personnages allerent jusqu'en Norvege, & y firent plusieurs Chrétiens.

XVII. Conversion des Russes. *Voy d'Olear. p. 136. Cedr. 699. C. 717. A. Ditm. lib. 7. p. 104.*

On rapporte à ce tems-là, c'est-à-dire à l'an 989. la conversion de Vladimer ou Vlodomir prince des Russes premier chrétien. Il épousa Anne sœur des empereurs Basile & Constantin, que Ditmar nomme Helene, & il ajoute, que Vlodomir embrassa la foi chrétienne par les exhortations de cette princesse: mais que ses mœurs ne répondirent pas à sa créance, & qu'il ne laissa pas d'être fort adonné aux femmes & fort cruel. Il eut trois fils, dont un épousa la fille de Boleslas duc de Pologne, & avec elle ce duc envoya en Russie un saint

homme nommé Reinbern évêque de Colbert en Pomeranie, qui n'avoit pas moins de doctrine que de vertu. Il brûla les temples des idoles, & pour abolir la superstition d'une mer consacrée aux démons, il y jetta de l'eau benite & quatre pierres, sur lesquelles il avoit fait l'onction du saint chrême. Il pratiquoit une grande abstinence & beaucoup de veilles, & gardoit un grand silence. Mais Vlodomir ayant avis que son fils vouloit se révolter, poussé par le duc de Pologne son beau-pere : le fit arrêter avec la princesse sa femme, & l'évêque Reinbern, qui mourut dans sa prison continuellement appliqué à la priere.

Le roi Vlodomir fit de grandes aumônes pour racheter ses pechez, & après être arrivé à une extrême vieillesse, il mourut & fut enterré dans la grande ville de Kiovie en l'église de saint Clement près de la reine son épouse, & leurs tombeaux étoient élevez au milieu de l'église. Les Moscovites qui sont les Russes, comptent ce prince entre leurs saints, & honorent sa mémoire le quinziéme de Juillet, le regardant comme l'apôtre de leur nation. Car encore que la réligion chrétienne fut entrée chez les Russes dès le siécle précedent sous Ignace patriarche de C.P. on trouve que vers l'an 940. ils exercerent de grandes cruautez contre les chrétiens, particulierement les prêtres à qui ils perçoient la tête avec des clous. Aussi on ne compte l'établissement solide du christianisme, & la conversion entiere de la nation, que depuis le regne de Vlodomir & la fin du dixiéme siecle. Ils ont toujours gardé le rit Grec dans les cérémonies de la religion.

Ephemer. ap. Bolland. to. 12.

Sup. liv. 1. n. 56. LII. n. 19.

Cedr. p. 630. B.

XVIII. Hugues Capet roi de France.

En France il étoit arrivé depuis peu d'années une grande révolution. Le roi Lothaire mourut le second

Chr. Alberic. 86. 987. jour de Mars 986. à l'âge de quarante-cinq ans, après en avoir regné trente-un, depuis la mort de son pere. Il laissa pour successeur Louis son fils âgé d'environ dix-huit ans, qui mourut après quinze mois de regne le vingt-deuxiéme de Juin 987. sans laisser d'enfans. Il est connu sous le nom de Louis le fainéant, parce qu'il ne fit rien de memorable. Il laissa un oncle nommé Charles fils de Loüis d'outremer, que la couronne regardoit selon le droit de la succession: *Chr. Virdun. p. 137.* mais il étoit odieux aux seigneurs, parce qu'il avoit quitté la France, pour s'attacher à l'empereur Otton. C'est pourquoi ils aimerent mieux reconnoître pour roi Hugues Capet comte de Paris, fils de Hugues le grand, petit-fils de Robert, *Sup. liv. LV. n 17.* qui avoit regné du tems de Charles le simple, & arriere petit-fils de Robert le fort. Ainsi la seconde race des rois & la posterité de Charlemagne cessa de regner en France; & on vit commencer la troisiéme race, qui regne encore aujourd'hui. Hugues Capet avoit environ quarante-sept ans, quand il fut élû roi à Noyon, & sacré à Reims le troisiéme de Juillet 987. par l'archevêque Adalberon, & il regna dix ans. Le premier de Janvier de l'année suivante 988. il fit aussi couronner son fils Robert âgé de dix-huit ans, pour lui assurer la succession.

XIX. Arnoul archevêque de Reims.

Le roi Lothaire avoit laissé un fils naturel nommé Arnoul, qui étoit clerc de l'église de Laon. Ce prince indigné de l'élection de Hugues Capet, rappella en *Chr. Vird. p. 137.* France Charles son oncle, & lui livra la ville de Laon, & Adalberon qui en étoit évêque. Arnoul fut condamné pour ce sujet dans un concile des évêques de Gaule: mais l'évêque de Laon s'étant sauvé de prison, vint trouver Hugues, & reconcilia Arnoul avec lui: ensorte

que le roi pour le gagner, lui donna l'archevêché de Reims, qui vint à vacquer par le décès de l'archevêque Adalberon. L'élection d'Arnoul se fit dans les formes, par les évêques de la province assemblés avec le clergé & le peuple de la métropole, & du consentement des rois Hugues & Robert: ausquels il prêta serment de fidélité par écrit. AN. 990. *Tom. 9. conc. p. 734. Gerb. ep. 1. bis.*

Mais peu de tems après le prince Charles son oncle surprit la ville de Reims, par la trahison d'un prêtre nommé Adalger, & emmena prisonnier Arnoul lui-même: qui fut soupçonné d'être d'intelligence, & s'être fait prendre exprès. Pour se justifier, il publia une excommunication accompagnée de maledictions terribles, contre ceux qui avoient pillé l'église & la ville de Reims, jusques à ce qu'ils fissent restitution. *To. 9. p. 735.* Les évêques de la province de Reims suivirent son exemple, & s'étant assemblez à Senlis en 990. ils publierent un decret, par lequel ils mirent en interdit les églises cathédrales de Reims & de Laon: car celle-ci avoit aussi été pillée, & l'évêque maltraité. Ils prononcerent anathême nommément contre le prêtre Adalger, les autheurs & les complices de sa trahison, jusques à ce qu'ils vinssent à pénitence; & ils envoyerent ce decret aux évêques des autres provinces.

Mais Adalberon évêque de Laon livra à son tour cette ville au roi Hugues avec le duc Charles & l'archevêque Arnoul, qui s'y étoient renfermez. Alors Hugues entreprit de faire juger canoniquement Arnoul par les évêques de la province; & sçachant que Hebert III. comte de Vermandois avoit envoïé à Rome en faveur d'Arnoul: il y envoïa aussi au mois d'Août de l'année 990. Hebert s'interessoit en cette affaire, *Conc. Rem. c. 27. t. 9. conc. p. 77.*

AN. 990. parce que sa cousine Agnès avoit épousé le duc Charles. Le roi Hugues écrivit donc au pape, se plaignant de la perfidie d'Arnoul, qui au préjudice du serment qu'il m'a prêté, dit-il, & fait prêter par tous les nobles & les citoïens, a ouvert lui-même les portes aux ennemis: comme il est prouvé par des témoins très-veritables, & a livré le clergé & le peuple qui lui étoit confié, à la captivité & au pillage. Que s'il prétend avoir été pris lui-même, pourquoi oblige-t-il ses diocesains à fausser leur serment? pourquoi prend-il les armes contre nous, & fortifie-t-il la ville & les châteaux? S'il est prisonnier, qu'il permette qu'on le délivre: S'il est en liberté, qu'il revienne à ma cour, où je l'appelle. Les évêques ses confreres l'invitent à venir avec eux, & il dit qu'il ne leur doit rien. Vous donc qui tenez la place des apôtres, ordonnez ce que l'on doit faire de ce nouveau Judas: de peur que votre silence & notre juste douleur ne nous oblige à ruiner la ville, & mettre en feu toute la province.

Les évêques de la province de Reims écrivirent aussi au pape, apparemment par ordre du roi. Ils s'excusent p. 738. sur leur éloignement & sur la multitude des tyrans, qui les oppriment, de n'avoir pas consulté plûtôt l'église Romaine touchant la décadence de l'épiscopat. Venant à l'archevêque Arnoul, ils disent: quoiqu'il soit fils de l'église de Laon, il en a surpris l'évêque par fraude, & envahi son église. Puis il a rendu captive sa propre église de Reims avec son clergé & son peuple. Il méprise nos invitations & celles des archevêques ses confreres, il ne tient compte de ses sermens. Par sa faute plusieurs églises demeurent sans pasteurs, & un nombre infini de peuple périt sans recevoir la

confirmation ni la benédiction épiscopale. Condamnez-donc, saint pere, celui que toute l'église à déja condamné : appuyez de votre autorité la déposition de cet apostat, & l'ordination d'un nouvel archevêque. On voit par cette lettre, qu'ils ne prétendoient pas que le pape dût juger cette cause à Rome, où les parties n'étoient pas : mais seulement qu'il la laissât juger sur les lieux, suivant les canons.

XX.
Commencement de Gerbert
Gerb. epist. 152.
Chron. Virdun. p. 173.
Glab. 1. c. 4.
Chron. Aurillac. tom. 2. Analect. 241.

Un grand acteur dans toutes ces affaires, étoit l'abbé Gerbert, qui prétendoit avoir été designé par Adalberon, pour lui succeder dans l'archevêché de Reims. Il étoit de basse condition, né en Aquitaine, c'est-à-dire en Auvergne : & avoit été élevé à Aurillac dans le monastere de saint Gerauld, où il avoit eu pour maître Raimond, qui en fut depuis abbé. Après qu'il eut appris la grammaire, Gerauld de saint Serein cinquiéme abbé d'Aurillac l'envoya à Borel comte de Barcelone, qui le mit auprès d'un évêque nommé Haïton, pour étudier les mathematiques, où il se rendit très-sçavant. Il suivit l'évêque & le comte Borel dans un voyage qu'ils firent à Rome, & le comte le fit connoître à l'empereur Otton. L'archevêque Adalberon, qui se trouva en Italie, l'emmena avec lui à Reims, & l'année suivante il le ramena pour aller à Rome. Ils trouverent à Pavie l'empereur, accompagné d'Otric, fameux alors pour sa science chez les Saxons. Gerbert & lui eurent une grande conference de science, en presence de l'empereur & par son ordre, avec plusieurs autres sçavans.

Sup. l. LVI. n. 56.

L'empereur Otton II. donna à Gerbert la celebre abbaïe de Bobio, fondée par saint Colomban ; & cette donation fut approuvée par le clergé & le peuple, &

Sup. l. XXXVII. n. 8.
Gerb. epist. 23.

autorisée par les évêques & par le pape, duquel il reçût la benediction abbatiale. Mais il trouva les grands biens de cette abbaye dissipez par des concessions libellatiques, ou par les usurpations des seigneurs voisins; ensorte que les moines etoient réduits à la mendicité. Il se plaint entr'autres de Pierre évêque de Pavie, qui pilloit les biens de l'abbaye, en même tems qu'il disoit du bien de l'abbé à l'empereur, dont il étoit chancelier. Toutefois cet évêque étant devenu pape sous le nom de Jean XIV. il lui porta aussi ses plaintes.

Epist. 14.
Epist. 1. 2. 3. 4.
Ep. 5.
Ep. 14. 23.

Après la mort d'Otton III. voyant que l'Italie étoit sans maître, & qu'il falloit, ou se soumettre à une honteuse servitude sous plusieurs petits tyrans, ou lever des troupes, fortifier des places & faire la guerre: il quitta le pays sans renoncer à son abbaye, où il laissa la plûpart de ses meubles, & vint en France se retirer à Reims près l'archevêque Adalberon. Il étoit toûjours attache à l'empereur Otton III. à sa mere Theophanie & son ayeule Adeleïde; & il aidoit l'archevêque à soutenir les interêts du jeune empereur, contre les entreprises de Henri duc de Baviere & de Lotaire roi de France: comme l'on voit par les lettres qu'il écrivoit, partie en son nom, partie au nom d'Adalberon à Norger évêque de Liege, à Thierri évêque de Metz, à Ecbert archevêque de Treves, à Villise archevêque de Maïence, & à d'autres.

Ep 9. bis.
Ep. 35. 35.
Ep. 20.
Ep. 33. 52. &c.

Au milieu de tant d'affaires, il ne laissoit pas de cultiver les sciences. Il gouvernoit l'école de Reims, & le jeune Robert depuis roi, fils de Hugues Capet, y fut envoyé par sa mere, pour étudier sous un si grand maître. Il amassoit des livres de tous côtez, & travailloit

Helgald. vita Rob. init.

depuis long-tems à faire une bibliothéque. A Rome & dans le reste de l'Italie, dans la Germanie & dans la Belgique, où il se trouvoit alors, il employoit beaucoup d'argent à payer des écrivains, & à acheter des exemplaires des bons auteurs, avec l'aide de ses amis. Les auteurs qu'il nomme en diverses lettres, sont Pline, Eugraphius, Jules Cesar, Suetone, Q. Aurelius, Ciceron, Victorin le reteur, Stace, Claudien, la dialectique & l'astrologie de Boëce, Manilius, un Espagnol nommé Joseph, qui avoit écrit de l'arithmetique, un medecin nommé Demosthene touchant les maladies des yeux. Il avoit lui même composé un livre de retorique, & faisoit des spheres de sa main : ce qu'il marque comme un grand ouvrage. Il entendoit aussi la medecine.

Ep. 24. 44. 72.

Ep. 7. 4. 8. 17. 25. 40. 96. 113. 130. 148.

Ep. 92.

Ep. 134. ep. 172 bis.

Entre les lettres de Gerbert, on en trouve une écrite au nom de l'archevêque Adalberon à l'imperatrice, où il lui demande un evêché pour Gerbert, comme serviteur très-fidele de cette princesse. Cette lettre fait juger que Gerbert n'étoit pas sans prétention ; & dans une autre il dit expressément, qu'Adalberon l'avoit désigné son successeur, du consentement de tout le clergé, de tous les évêques & de quelques-uns des vassaux. Il ne laissa pas de s'attacher d'abord à l'archevêque Arnoul, au nom duquel on a quelques lettres de lui. Il parut prendre l'interêt du Duc Charles son oncle, jusques à dire, qu'il étoit l'heritier légitime du roi Lothaire, & se plaindre qu'il fût chassé du royaume. Il fut même d'intelligence avec l'archevêque Arnoul, pour livrer à Charles la ville de Reims : mais il s'en repentit ensuite, & renonça solemnellement à l'amitié d'Arnoul : par une lettre où il déclare, qu'il passe sous l'obéissance d'un au-

Ep. 117.

Ep. alia 2. 91.

Ep. 102.

Ep. 13. 18.

Ep. 24.

AN. 991. tre prince, c'est-à-dire, du roi Hugues; & qu'il prétend se reserver les maisons qu'il avoit fait bâtir à Reims avec leurs meubles. Aussi trouve-t'on plusieurs lettres de lui écrites au nom du roi Hugues. Tel étoit l'abbé Gerbert, que nous verrons monter aux premieres dignitez de l'église.

Epist. 107. 111.

XXI. Concile de Reims.

Edit. Francof. 1600.

C'est lui qui a écrit l'histoire du concile tenu près de Reims pour juger l'archevêque Arnoul l'an 991. indiction quatriéme, la cinquiéme année du regne de Hugues & de Robert. Il s'y trouva six évêques de la province de Reims, sçavoir Gui de Soissons, Adalberon de Laon, Hervé de Beauvais, Gotesman d'Amiens, Ratbod de Noyon, Odon de Senlis: de la province de Bourges l'archevêque Dâbert: de la province de Lyon Gauthier évêque d'Autun, Brunon de Langres, Milon de Mâcon: de la province de Sens l'archevêque Seguin, Arnoul évêque d'Orleans, & Herbert d'Auxerre: c'étoit en tout treize évêques.

Patriarc. Bitur. c. 56.

Daïbert ou Dâbert étoit archevêque de Bourges depuis l'an 987. & tint ce siége vingt-cinq ans. Il est loüé pour sa science & pour sa vertu. De son tems plusieurs églises, qui étoïent d'anciens monasteres usurpez par les seigneurs & ruinez, furent rétablies & converties en chapitres de chanoines seculiers, comme saint Ursin, saint Ambroise, saint Pierre le Puellier, & N. Dame de Sales.

Chr. S. Ben. t. 1. spicil. p. 4. 29.

Brunon évêque de Langres, étoit fils de Renaud comte de Roucy & d'Albrade sœur de Lothaire roi de France. Il étoit clerc de l'église de Reims, quand le roi son oncle lui donna l'évêché de Langres, & il fut sacré par Bouchard archevêque de Lyon l'an 981. n'ayant encore que vingt-quatre ans. Il s'acquitta de tous les de-

Elog. t. 1. bibl. Lab. p. 657.

voirs d'un bon pasteur, & entr'autres choses, il prit grand soin du rétablissement des monasteres. Il gouverna cette église trente-cinq ans. AN. 991.

Hebert évêque d'Auxerre étoit frere du roi Hugues, fils naturel du duc Hugues le grand, & d'une concubine nommée Raingarde. Il vivoit en grand seigneur, adonné à la chasse & aux autres plaisirs, & fit dans les terres de son église deux forteresses, qui firent depuis beaucoup de mal au pays. Toutefois il traita bien le clergé, & encore mieux les moines. Il tint le siége d'Auxerre vingt-cinq ans. *Hist. epis. Autis. c. 47. ibid. p. 446.*

Au concile de Reims assisterent aussi plusieurs abbez. La présidence fut donnée à Seguin archevêque de Sens, comme le plus ancien; & Arnould évêque d'Orleans, comme le plus sçavant & le plus éloquent évêque des Gaules, fut chargé de conduire la procedure du concile, & de faire des propositions, c'est-à-dire, qu'il en fût le promoteur. Le lieu de la séance fut l'église du monastere de saint Basle, à quatre lieuës de Reims, & le premier jour fut le dix-septiéme de Juin. Après que l'on eût oüi les excuses des évêques qui n'avoient pû se trouver au concile, l'évêque Arnoul exhorta les assistans à agir sans passion, mais avec toute liberté: puis il proposa ainsi le sujet du concile. Lorsque je travaillois à procurer la paix de mon église, je fus surpris d'une étrange nouvelle. Que la celebre ville de Reims avoit été prise par trahison & pillée, sans épargner les choses saintes. On disoit que l'archevêque Arnoul avoit été l'auteur de ces maux, lui qui devoit les empêcher, & on en prenoit occasion d'insulter à tous les évêques. Maintenant, puisque nous sommes assemblez par le zele du serenissime roi Hugues notre *Conc. Rem. c. 11.*

AN. 991. maître: nous devons voir si notre confrere Arnoul peut se purger des crimes dont on le charge, particulierement de celui de leze-majesté. Car la honte de cette trahison retombe sur nous tous. Si les évêques, dit-on, se gouvernent par de justes loix, & s'ils sont fideles à leur prince, que ne punissent-ils, selon leurs loix, un homme si coupable? On voit bien qu'ils veulent s'attribuer l'impunité. Dieu nous garde, mes freres, de tels sentimens, & de vouloir défendre ou condamner personne contre les loix. Ecoutons ceux qui sçavent comment la chose s'est passée, ou qui ont quelque plainte à faire: puis ayant oüi les parties, nous jugerons selon les canons.

c. 3. Alors Seguin archevêque de Sens, dit: Je ne souffrirai point que l'on examine la cause d'un évêque accusé de leze-majesté, si on ne promet de l'exempter du supplice en cas qu'il soit convaincu. Sur quoi il fit lire le trente & uniéme canon du quatriéme concile de Tolede, qui défend aux évêques, sous peine de déposition, de prendre connoissance du crime de leze-majesté, par ordre du prince, s'il ne promet de faire grace du supplice, c'est-à-dire, de la vie. Dâbert archevêque de Bourges apuya cet avis. Mais, dit Hervé évêque de Beauvais, prenez garde de donner occasion aux seculiers, de ne pas attendre les jugemens ecclesiastiques, & de nous traîner à leurs tribunaux. Car ils ne souffriront pas que les crimes demeurent impunis.

Sup. l. XXXVII, n. 49.

XXII. Plaintes contre l'archevêque Arnoul.

Brunon évêque de Langres, dit: Personne n'est plus interessé que moi en cette affaire. C'est moi qui en reçois plus de reproches. On dit que j'ai précipité Arnoul dans ces malheurs, parce que contre l'avis de tous les gens de bien je me suis rendu sa caution, tant j'avois

d'obligation au roi Lothaire, tant j'étois touché de la parenté. Et quoique je sçusse qu'Arnoul avoit surpris Laon, & étoit l'auteur de toute la faction, j'essaïai de le ramener à son devoir, en lui procurant cette dignité, c'est à-dire, l'archevêque de Reims. Mais voïez comme il m'a rendu le mal pour le bien. Par sa prison feinte il a fait veritablement prisonniers, le comte Gilber mon frere unique, le comte Guy mon cousin, & les autres dont l'amitié me faisoit honneur : il m'a laissé en peril de mort, & a encore l'impudence de nier ce qu'on ne peut cacher. Il est certain qu'il s'est obligé par serment en presence des évêques, du clergé & du peuple, de servir les rois selon son pouvoir contre Charles : de ne donner aucun secours à leurs ennemis, & de ne violer ce serment pour aucun serment précedent. Charles n'étoit-il pas ennemi, lui qui s'efforçoit d'envahir le roïaume ? Roger & Manassés n'étoient-ils pas ennemis, eux qui avoient pris à main armée son clergé & son peuple dans son église ? Il en a fait ses confidens & les premiers de ses amis : il les a enrichis des biens de ceux qui l'avoient élû & fait archevêque.

Godesman évêque d'Amiens pria Brunon de s'expliquer, sur ce qui avoit été dit du peril de se rendre coupable du sang d'Arnoul, si on le condamnoit. Brunon répondit : J'ai encore une raison particuliere de l'épargner, que vous taisez par discretion, c'est qu'il est fils du roi Lothaire mon oncle. Il conclut qu'il falloit examiner le procès ; & qu'il seroit aisé d'obtenir grace des princes pour éviter l'effusion du sang. Qu'on fasse donc entrer, ajouta-t'il, le prêtre qui a ouvert les portes de Reims, & qu'il dise comment la chose s'est passée. c. 6.

AN. 991. XXIII. Preuves contre Arnoul.

Ratbod évêque de Noyon demanda qu'on examinât d'abord le serment de fidelité d'Arnoul : parce que plusieurs disoient qu'il suffisoit pour sa condamnation, & que d'ailleurs les Lorrains le revoquoient en doute.

c. 7. Il fut donc lû dans le concile. Ensuite le prêtre Adal-

c. 8. ger étant entré, dit : C'est Dudon vassal de Charles,

c. 11. qui m'a engagé dans cette trahison. Je lui demandai pourquoi entre tant d'autres, on choisissoit un prêtre comme moi, pour trahir mon seigneur & mon évêque, à cause de Charles, avec lequel je n'avois aucune liaison. Il me dit, que je connoissois la foiblesse & la sotise de la plûpart des hommes, me flattant d'avoir de l'esprit, & du courage. Enfin, que c'étoit mon maître, c'est-à-dire l'archevêque Arnoul, qui le vouloit & qui le lui avoit ordonné. Je voulus m'en éclaircir par moimême, & l'apprendre de la bouche de l'archevêque, & c'est son commandement & mon affection pour lui, qui m'ont précipité dans ce malheur. Pour donner un prétexte honnête à ma conduite, je fis serment à Charles : mais ce fut par ordre de l'archevêque, que je pris les clefs de la ville, & que j'en ouvris les portes. Si quelqu'un de vous ne m'en veut pas croire, qu'on fasse l'épreuve par le feu, l'eau boüillante, ou le fer chaud.

Alors sur la requisition d'Odon évêque de Senlis, on lût dans le concile l'acte d'excommunication pro-

c. 12. noncé par l'archevêque Arnoul contre ceux qui avoient pillé la ville & l'église de Reims. Gui évêque de Soissons dit ensuite : Nous nous étions assemblez à Senlis,

c. 14. nous tous qui sommes suffragans de Reims, pour nous plaindre de la désolation de l'église notre mere. On disoit que notre metropolitain étoit en la puissance des ennemis

ennemis avec son clergé & son peuple : toutefois on parloit beaucoup de la trahison, dont on l'accusoit. Ainsi d'un commun accord nous prononçâmes anathême contre les coupables. On lut encore cet acte dans le concile de Reims, puis Seguin archevêque de Sens dit cet écrit est-il venu à la connoissance d'Arnoul ? On répondit qu'oüi ; & Seguin ajoûta : S'est-il abstenu de la communion de ceux qu'il sçavoit être si justement condamnez ? Au contraire, dit-on, il les a admis à tout ce qui est de la communion des fideles.

Sup. n. 19.

c. 15.

Seguin reprit : Je ne puis assez admirer son audace. Il a lui-même excommunié ceux qui l'avoient pillé, jusqu'à ce qu'ils fissent restitution & s'humiliassent devant l'église de Reims. Cependant quelques-uns de nos freres m'ont dit, qu'on n'a point fait, ou très-peu de restitution, & qu'on n'a fait aucune penitence publique. Or on ne la peut faire secrete pour un peché public. Ensuite il cita le chapitre dixiéme du douziéme concile de Tolede, contre ceux qui violent la franchise des églises. Il dit encore : Soit, Arnoul les a absous, comment l'a-t'il pû faire sans son clergé, qui étoit present quand il les excommunia ? Car il est écrit dans le concile de Carthage chapitre vingt-troisiéme : Que l'évêque n'examine aucune affaire qu'en presence de son clergé, autrement sa sentence sera nulle. Arnoul donc coupable de tant de crimes a bien osé celebrer les saints mysteres dans l'église que nos confreres avoient interdite. On lira, s'il vous plaît, les canons sur ce sujet, afin qu'on voye que ce n'est pas nous, mais les peres, qui le condamnent.

To. 9. conc. p. 1234.

Conc. Carth. 2. tom. 2. conc. p. 1101.

c. 16.

On lut le quatriéme canon du concile d'Antioche, & deux d'un autre concile de Carthage, contre ceux

Tom. 2. conc. p. 576.

AN. 991. qui font leurs fonctions étant interdits, ou qui méprisent l'excommunication, & contre les évêques, qui contreviennent à leurs promesses solemnelles.

XXIV. Défenses d'Arnoul.

Ensuite Arnoul évêque d'Orleans dit, que si quelqu'un vouloit défendre l'archevêque Arnoul, il étoit
c. 17. raisonnable de l'entendre; & Seguin archevêque de Sens
c. 18. ordonna au nom de tout le concile de parler pour lui
c. 19. en toute liberté. Cette proposition ayant été approuvée de tous les évêques, étonna plusieurs des assistans, qui croyoient que le concile étoit déterminé à condamner Arnoul; & quelques-uns conçurent une grande esperance de le sauver. Trois hommes distinguez par leur science & leur éloquence se déclarerent pour lui: Jean scolastique d'Auxerre, Ranulfe ou Romulfe ab-
c. 20. 21. bé de Sens & Abbon de Fleury. Les défenseurs d'Ar-
Tom. 2. conc. p. 869. 870. noul produisirent la fausse lettre des évêques d'Afrique au pape Damase avec sa réponse, pour montrer que toutes les grandes affaires de l'église doivent être réservées au pape, principalement les jugemens des évêques. Ils lûrent ensuite des extraits de plusieurs autres fausses decretales, touchant les mêmes jugemens; & ils réduisirent la défense d'Arnoul à quatre propositions.
c. 23. Qu'étant spolié il devoit avant toutes choses être rétabli, qu'il devoit être appellé juridiquement, que sa cause devoit être signifiée au pape: que les accusateurs, les témoins & les juges devoient être examinez en un grand concile. On répondoit de l'autre part: que l'accusateur, c'est-à-dire, le prêtre Adalger, n'étoit point auparavant ennemi d'Arnoul, & n'avoit pu être porté à l'accuser ni par crainte ni par interêt, mais seulement par zele de religion. Qu'Arnoul avoit été appellé au concile par lettres canoniques & par députez depuis

An. 991.

plus d'un an. Qu'après ce terme il ne devoit plus être écouté, suivant le titre douziéme du concile d'Afrique; & par conséquent qu'il seroit inutile de le rétablir. Pour justifier son emprisonnement, ils rapportoient l'exemple d'Hildeman évêque de Beauvais, qui fut gardé dans le monastere de saint Vaast en attendant le concile, sous Loüis le Debonnaire; & d'Ebbon archevêque de Reims, qui fut mis dans l'abbaye de Fulde. Et pour montrer que les évêques rebelles pouvoient être contraints par la puissance seculiere, ils alleguerent le recueil des conciles d'Afrique, titre trente-huit & quarante-trois.

Frod. II. hist. c. 20.

Sup. liv. XLVIII n. 47.

c. 24.

c. 25. 26.

Pour montrer que la cause avoit été portée au pape, on lût la lettre du roi Hugues à Jean XV. & celles des évêques que j'ai rapportées. Les défenseurs d'Arnoul demanderent le tems de l'envoi de ces lettres, & le rapport des deputez. On répondit, qu'il y avoit onze mois qu'elles avoient été envoyées; & que les deputez les ayant rendus au pape, avoient été d'abord reçus honnêtement. Mais, ajoûtoient-ils, après que les deputez du comte Hebert eurent presenté au pape un beau cheval blanc avec d'autres presens, on nous tint trois jours à la porte du palais, sans nous laisser entrer; ensorte que fatiguez de ce traitement nous sommes revenus sans rien faire. Les clercs de Brunon évêque de Langres ajoûtoient, qu'ils avoient été se plaindre au pape de son emprisonnement & demander une excommunication contre les coupables; mais que ses officiers leur avoient demandé dix sols d'or. Nous nous moquâmes d'eux, continuoient-ils, & leur dîmes, que si notre évêque pouvoit être delivré par de l'argent, il ne tiendroit pas à mille marcs; & enfin le pape lui-même nous répondit que celui pour qui il avoit été pris y donnât ordre. On

Sup n. 19.

c. 27.

AN. 991.

Conc Carth. vi. an. 419. Sup. liv. xxiv. n. 11. & 35.

concluoit que la considération du pape ne devoit pas empêcher de passer outre au jugement de l'archevêque Arnoul, & on alleguoit l'exemple des évêques d'Afrique dans un concile de 217. évêques, entre lesquels étoit saint Augustin, qui s'étoient opposez au faste de Rome. C'étoit dans l'affaire du prêtre Apiarius.

XXV. Discours d'Arnoul d'Orleans.

Arnoul évêque d'Orleans parla beaucoup sur ce sujet, tant à tout le concile qu'en particulier à ceux qui étoient proche de lui : mais tout se réduisit à ce qui

c. 28. suit : Nous croyons qu'il faut toûjours honorer l'église Romaine, en mémoire de saint Pierre, & nous ne prétendons point nous opposer aux decrets des papes : sauf toutefois l'autorité du concile de Nicée & des autres canons, qui doivent être éternellement en vigueur. Car nous devons prendre garde, que ni le silence du pape, ni ses nouveaux decrets ne préjudicient aux anciens canons. Dérogeons-nous donc au privilege du pape ? Point du tout. S'il est recommandable par sa science & par sa vertu, nous n'avons rien à craindre de sa part, & nous le devons encore moins craindre s'il s'égare par ignorance ou par passion : ou s'il est opprimé par la tyrannie qui regne dans Rome, comme nous avons vû de notre tems.

Mais que Rome est à plaindre ! qui après avoir produit tant de grandes lumieres de l'église vient de répandre des ténebres monstrueuses, dont on parlera dans les siecles à venir. Nous avons eu autrefois des Leons & des Gregoires, un pape Gelase, un pape Innocent, dont la sagesse & l'éloquence étoit au-dessus de toute la philosophie humaine. Et toutefois dans ces tems heureux les évêques d'Afrique s'opposoient aux prétentions de Rome : plûtôt, comme je crois, par la crainte

des maux que nous souffrons aujourd'hui, qu'en vûë du faste de ceux qui présidoient alors. Car que n'avons-nous point vû de notre temps? Nous avons vû Jean surnommé octavien, c'est-à-dire, Jean XII. plongé dans les sales voluptez, conjurer même contre Otton qu'il avoit fait empereur; & après l'avoir chassé on fait pape Leon neophyte. C'est Leon VIII. Mais l'empereur Otton étant sorti de Rome, Octavien y rentre, chasse Leon, fait couper le nez, les doigts de la main droite & la langue au diacre Jean, fait mourir plusieurs des premiers de Rome, & meurt peu de tems après. Les Romains mettent à sa place le diacre Benoît, surnommé le grammairien, c'est Benoît V. mais le neophyte Leon avec son empereur l'attaque peu de tems après, l'assiege, le prend, le dépose & l'envoye en exil perpetuel en Germanie.

AN. 991.

Sup. l. LVI. n. 5. 7. 9. 19.

A l'empereur Otton succede un autre Otton, c'est Otton II. & à Rome succede dans le pontificat Boniface monstre terrible, le plus méchant de tous les hommes, soüillé même du sang de son prédecesseur. C'est Francon autrement Boniface VII. Il fut aussi chassé & condamné dans un concile; mais après la mort de l'empereur Otton il revient à Rome, dépose sur la foi de ses sermens, ce grand pape Pierrre auparavant évêque de Pavie, c'est Jean XIV. & le fait périr en prison. Est-il donc ordonné que tant d'évêques distinguez par leur science & par leur vertu, qui se trouvent dans tout le monde, seront soumis à de tels monstres, pleins d'infamie devant les hommes, & vuides de la science des choses divines & humaines. A qui nous en devons-nous prendre, de ce que le chef des églises autrefois si élevé & couronné d'honneur & de gloire,

Sup. LVI. n. 36.

Sup. n. 12.

AN. 991. est maintenant tellement abaissé & chargé de honte & d'ignominie? C'est notre faute, oüi la nôtre: c'est que nous ne cherchons que nos interêts, & non ceux de Jesus-Christ.

Car si dans tous ceux que l'on choisit pour l'épiscopat, on examine la gravité des mœurs, la vertu & la science: que ne doit-on pas chercher en celui, qui veut paroître le docteur de tous les évêques? Pourquoi donc met-on dans le premier siege celui qui ne mériteroit par la derniere place dans le clergé? Qui pensez-vous que soit cet homme assis sur un thrône élevé, éclatant par l'or & la pourpre, dont il est revêtu? S'il est destitué de charité, & seulement enflé par la science, c'est un Antechrist assis dans le temple de Dieu, & se montrant comme s'il étoit Dieu. Que s'il n'a ni charité ni science, il est dans le temple de Dieu comme un idole, & le consulter, c'est consulter le marbre. Attendons tant que nous pourrons la conversion de nos superieurs, & cependant voyons où nous pourrons trouver la nourriture de la parole divine. Quelques-uns de cette sainte assemblée sont témoins que dans la Belgique & la Germanie, provinces si proches de nous, on trouve des évêques excellens dans la religion. C'est pourquoi si la division entre les rois ne nous empêchoit, ce seroit plûtôt là qu'il faudroit chercher le jugement des évêques, qu'à Rome où tout est venal, & où les jugemens se rendent au poids de l'or. Si quelqu'un dit, suivant Gelase, que l'église Romaine juge de toute l'église, & que personne ne la juge ellemême, qu'il nous mette à Rome un pape dont le jugement ne puisse être réformé. Encore les évêques d'Afrique l'ont-ils jugé impossible, quand ils ont dit:

2. Thess. II. 4.

Peut-on croire que Dieu inſpire la juſtice à quelqu'un d'entre nous, & qu'il la refuſe à une infinité d'évêques aſſemblez en concile ? Mais à preſent qu'à Rome, il n'y a, dit-on, preſque perſonne qui étudie : de quel front oſeroient-ils enſeigner ce qu'ils n'ont pas appris ? Quand même on pourroit en quelque façon tolerer l'ignorance dans les autres évêques, elle eſt intolerable dans un pape, qui doit juger de la foi, des mœurs, de la conduite des évêques : en un mot de l'égliſe univerſelle. S. Gregoire dit : Si quelque évêque ſe trouve en faute, je n'en ſçai point qui ne ſoit ſoumis au ſaint ſiege : mais quand ils font leur devoir, l'humilité demande qu'ils ſoient tous égaux.

Epiſt. conc. Afr. to. 2. p. 1075. D.

7. epiſt. 65. Sup. l. XXXVI. n. 15.

c. 20.

Mais ſuppoſons qu'il y ait maintenant à Rome un Damaſe, qu'a-t'on fait contre ſon decret ? Il parle de la prétenduë lettre de ce pape aux évêques d'Afrique, & continuë ainſi : Son premier article, ſi je m'en ſouviens bien, étoit que les cauſes des évêques & toutes les grandes affaires de l'égliſe doivent être portées au pape. Celle-ci lui a été portée non ſeulement par les évêques, mais par notre prince ; & on a donné au pape toute la liberté de s'inſtruire de la vérité, & d'en rendre ſon jugement, pendant un très-long eſpace de tems. Nous n'avons entrepris de juger la cauſe, que quand nous n'avons plus eſperé qu'il la jugeât, preſſez de l'obligation de ſatisfaire aux beſoins du peuple par l'ordination d'un archevêque. Il eſt vrai que Damaſe ne laiſſe aux métropolitains que l'examen des cauſes majeures, & s'en réſerve la déciſion ; mais S. Gregoire ayant appris la dépoſition de Paul évêque de Tiete, ne ſe plaint point qu'on l'ait dépoſé ſans ſa participation. Arnoul apporte encore d'autres autoritez ſem-

AN. 991. blables de saint Gregoire pour montrer qu'il approuvoit que les évêques coupables fussent jugez sur les lieux, sans avoir recours au saint siege. En effet le lecteur a pû voir dans toute cette histoire, que c'étoit l'ancien droit; & qu'il n'avoit été troublé que par les fausses decretales. Mais Arnoul ne les sçavoit pas distinguer des vrayes; & de là venoit son embarras.

p. 69. Il continuë: Ne parlons point des cas où personne ne se plaint. Que ferons-nous si les seigneurs, qui ont les armes à la main, découvrent que l'on corrompe leurs femmes? Si les rois irritez convainquent un évêque du crime de leze-majesté, & qu'ils voyent que par collusion nous employons de longues procedures & des chicanes embarrassées pour les joüer? Employeront-ils de l'argent pour se faire rendre justice à Rome: & le coupable manquera-t'il d'offrir aux Romains des montagnes d'or, s'il espere par là se tirer d'affaire? Il apporte ensuite les exemples de Gilles archevêque de Reims, sous le roi Childebert, & d'Ebbon sous Loüis-le-Debonnaire, déposez sans la participation du pape; & il conclut que les causes évidentes, & où il n'y a point d'appel au saint siége, doivent être terminées par le concile de la province. Sur ce que la prétenduë lettre de Damase dit, qu'il n'est pas permis de tenir un concile sans l'autorité du saint siége, il dit: Quoi donc si les armes des barbares ôtent la liberté d'aller à Rome, ou
72. si Rome sujette à quelque barbare suit la passion de son maître, pour être alienée de quelque royaume; il ne se tiendra point de conciles, où tous les évêques du monde attendront, au préjudice de leurs princes, les ordres de leurs ennemis? Le concile de Nicée, si respecté même par l'église Romaine, ordonne de tenir

tenir les conciles deux fois l'année, sans faire mention de l'autorité du pape. AN. 991.

Mais pour ne point disputer, honorons l'église Romaine plus que ne faisoient les évêques d'Afrique, & la consultons si l'état des royaumes le permet, comme on a fait en cette cause d'Arnoul. Si son jugement est juste, nous les recevrons en paix: s'il ne l'est pas, nous suivrons ce que l'apôtre ordonne, de ne pas écouter un ange même contre l'évangile. Que si Rome se tait, comme elle fait à present, nous consulterons les loix. Car où nous adresserions-nous, puisque Rome semble abandonnée de tout secours divin & humain, & s'abbandonner elle-même? depuis la chûte de l'empire elle a perdu l'église d'Alexandrie & celle d'Antioche, & pour ne rien dire de l'Afrique & de l'Asie, l'Europe même commence à la quitter, l'église de C. P. s'est soustraite, le dedans de l'Espagne ne connoît point ses jugemens. C'est donc cette revolte dont parle l'Apôtre non seulement des nations, mais des églises. Car on voit les approches de l'Antechrist, dont les ministres ont déja envahi les Gaules, & nous accablent de toutes leurs forces. Il finit en disant qu'on doit consulter les canons, pour voir combien il faut d'évêques pour en juger un; & comment on doit juger celui qui ne veut pas se défendre.

Gal. 1. 8.

2. Thess. 3.

XXVI. Reflexions sur ce discours.

Ce discours d'Arnoul d'Orleans pris à la rigueur, contient sans doute quelques propositions excessives, & qui semblent tendre au mépris du saint siége. Mais nous ne trouvons gueres en ce tems-là d'écrivains parfaitement exacts dans leurs expressions, ni même dans leurs pensées; & il est juste d'expliquer favorablement les paroles d'un évêque vénérable par son âge & son

AN. 991. ſçavoir, qui étoit comme l'ame de ce concile. Au fonds loin de conſeiller le ſchiſme, il commence par déclarer, qu'il faut reſpecter l'égliſe Romaine, & obéïr aux décrets du pape; & ailleurs il dit expreſſément qu'il appartient au pape de juger de toute l'égliſe. Tous les p. 63. gens de bien ne pouvoient manquer d'être indignez des affreux déſordres qui regnoient à Rome depuis un ſiécle, & cette indignation diminuoit le reſpect pour la perſonne des papes & pour leurs conſtitutions. Car encore que l'autorité ne dépende point abſolument des qualitez perſonnelles, elles ne ſont pas indifferentes, & on obéit plus volontiers à un prélat, plus on le croit vertueux & éclairé. Quant au titre odieux d'Antechriſt, ce n'eſt qu'une comparaiſon; & Arnoul dit ſeulement qu'un prélat ſans charité eſt un Antechriſt, comme un prélat ignorant reſſemble à un idole. Du moins il eſt clair qu'il ne veut pas dire, que quelqu'un des papes ait été l'Antechriſt, puiſqu'il en marque un autre à la p. 74. fin de ſon diſcours, dont il dit qu'on voit les approches, en ce que ſes miniſtres ont déja envahi les Gaules. Car il parle ſans doute de quelques barbares, ſoit les Hongrois, ſoit d'autres, que l'on regardoit comme les précurſeurs de l'Antechriſt. Que ſi l'on veut attribuer ce diſcours à Gerbert qui le rapporte, il ſera encore plus fort, puiſque Gerbert eſt devenu pape, ſans qu'il paroiſſe s'être retracté.

XXVII. Arnoul de Reims au concile.

Après qu'Arnoul d'Orleans eut parlé, on lut quelques canons d'Afrique touchant les jugemens des évêques: puis les défenſeurs d'Arnoul de Reims firent des c. 29. c. 30. excuſes au concile, & tous convinrent qu'il pouvoit y être jugé. On le fit donc venir & aſſeoir entre les évêques. Arnoul d'Orleans lui repreſenta doucement les

bienfaits qu'il avoit reçus du roi, & le mal qu'il lui avoit fait. Arnoul de Reims dit, que loin d'avoir rien fait contre le service du roi : c'étoit pour lui avoir été fidele, qu'il avoit été pris par les ennemis dans sa propre ville, sans que le roi l'eût secouru. Arnoul d'Orleans lui répondit, que le prêtre qui avoit ouvert les portes par son ordre étoit present. Arnoul de Reims prétendit, que c'étoit un temoin faux & suborné. Mais le prêtre Adalger dit : Personne ne m'a poussé à vous accuser, j'aurois pû m'enfuir, je vous ai toujours été très-fidele; & je ne vous ai accusé que pour me justifier de la trahison, parce que je n'ai fait que vous obéir. AN. 991.

Arnoul de Reims dit, qu'il étoit entre les mains de ses ennemis, qu'il n'avoit jamais vû un évêque ainsi traité, & qu'il ne pouvoit répondre. Guy de Soissons lui demanda pourquoi il avoit refusé de répondre aïant été tant de fois appellé par le roi & par les évêques. Moi-même, ajouta-t-il, je vous ai offert une escorte suffisante, & sur ce que vous me dites, que vous étiez prisonnier de Charles, & que vous lui aviez fait serment : je vous fis voir la collusion de votre emprisonnement, & que vous étiez plus obligé aux sermens que vous aviez prêtés volontairement à Hugues votre roi, qu'à ceux que vous prétendiez avoir faits par force à Charles votre ennemi.

On fit venir ensuite Rainier qui avoit été son confident, & qui lui dit : Ne sçavez-vous pas ce que vous me dites près la riviere d'Aisne, avant la prise de la ville ? que personne ne vous étoit plus cher que Louis fils de Charles, & que si je voulois vous faire plaisir je songeasse à le sauver. Allez donc confesser vos crimes aux évêques, pour sauver au moins votre ame. Sinon

AN. 991. je les publierai devant les évêques & devant tout ce peuple qui eſt à la porte. Et afin qu'on me croïe, j'en ferai ſerment, & je donnerai un homme qui marchera ſur des fers rouges. Quelques abbez dirent, qu'il falloit permettre à l'archevêque Arnoul de ſe retirer, & de conſulter qui il lui plairoit : ce qui lui fut accordé. Il ſe leva donc, & prenant avec lui Seguin archevêque de Sens, Arnoul évêque d'Orleans, Brunon de Langres & Goteſman d'Amiens, ils allerent au fond de la chapelle ſouterraine, dont on ferma bien les portes.

XXVIII. Confeſſion d'Arnoul & ſa rénonciation.

c. 31. 32. 33. &c. c. 40.

En leur abſence on produiſit dans le concile pluſieurs canons du concile de Tolede contre les évêques infidéles à leur prince. Enfin les évêques qui s'étoient enfermez avec l'archevêque Arnoul, appellerent les autres, & leur dirent qu'il s'étoit jetté à leurs pieds, & avec larmes leur avoit déclaré ſes crimes en confeſſion : diſant, qu'il vouloit renoncer à l'épiſcopat, pour avoir exercé indignement. Les évêques que l'on venoit d'appeller, voulurent oüir cette déclaration de ſa bouche : & le conjurerent au nom de Dieu, que la crainte ne lui fit rien dire de faux contre lui-même. Puis ils firent venir environ trente des plus ſçavans & des plus pieux d'entre les abbez & les clercs, pour réſoudre avec eux ce qu'il falloit faire. On convint premierement, qu'il n'y avoit plus lieu de ſe plaindre, que l'on eut mépriſé le ſaint ſiége, puiſqu'Arnoul de Reims avoit choiſi des juges, & par conſequent ne pouvoit plus ſe pourvoir devant aucun autre tribunal. On demanda enſuite, quelle forme on devoit ſuivre dans ſa dépoſition, celle des canons ou de la coutume. Celles des canons ne

c. 41. 42. 43. conſiſtoit que dans la prononciation de la ſentence,

qui déclaroit le coupable privé du sacerdoce: la coutume y avoit ajoûté la cérémonie d'ôter les ornemens sacerdotaux; ce que depuis on appella dégradation. On déclara donc qu'Arnoul devoit rendre l'anneau, le bâton pastoral & le pallium, sans lui déchirer ses habits, comme il se pratiquoit à Rome; & que de plus il donneroit un libelle pour approuver lui-même sa déposition. Ainsi finit la premiere séance du concile de Reims. AN. 991. c. 44. c. 45. c. 47.

Le lendemain les évêques s'assemblerent encore dans l'église de saint Basle; & ne regardant plus Arnoul de Reims que comme condamné, les uns avoient pitié de sa noblesse, les autres de sa jeunesse; & tous étoient touchez de l'opprobre de leur confrere. Alors les deux rois Hugues & Robert entrerent dans le concile avec les principaux de leur cour, & remercierent les évêques de la fidélité qu'ils leur avoient témoignée en cette occasion. Puis ils demanderent qu'on leur fît un rapport sommaire de ce qui s'étoit passé dans le concile. Arnoul d'Orleans dit, que l'archevêque de Reims avoit d'abord voulu nier son crime, mais que se voïant convaincu, il avoit pris conseil, & enfin tout avoué. c. 50. c. 51.

On le fit venir, & en même tems on laissa entrer tout le peuple; & après qu'on eut fait silence, Arnoul d'Orleans exhorta Arnoul de Reims à parler. Comme il parloit confusément & peu intelligiblement, Arnoul d'Orleans lui demanda, s'il étoit encore de même avis que le soir précedent, & s'il vouloit renoncer à l'épiscopat. Arnoul de Reims en convint, & qu'il avoit manqué de fidélité au roi: mais il pria Arnoul d'Orleans d'expliquer sa cause. Le comte Brochard vouloit qu'Arnoul de Reims avouât publiquement sa tra- c. 52.

AN. 991. hiſon : mais Arnoul d'Orleans ſoutint que c'étoit aſſez qu'il ſe fût confeſſé aux évêques en ſecret, & qu'en public il ſe déclarât indigne du ſacerdoce. Puis il exhorte Arnoul de Reims à ſe proſterner devant les rois, & leur demander la vie. Il le fit, & ſe proſternant en forme de croix, avec de grands gemiſſemens ; il tira les larmes de tous les aſſiſtans. Dabert archevêque de Bourges ſe jetta auſſi aux genoux des rois, pour leur demander la grace d'Arnoul. Ils l'accorderent, & promirent qu'il ne perdroit point la vie, s'il ne retomboit dans un crime digne de mort. Quand il fut relevé, on lui demanda s'il vouloit faire ſa rénonciation ſolemnellement ſelon les canons : ce qu'il laiſſa au choix des évêques. Il rendit donc au roi ce qu'il avoit reçû de lui : c'eſt-à-dire, comme je crois, l'anneau & le bâton paſtoral, & il rendit aux évêques les autres marques de ſa dignité, pour les garder au futur ſucceſſeur. Puis il lut au milieu de l'aſſemblée l'acte de la rénonciation, dreſſée ſur le modele de celle d'Ebbon ; & portant en ſubſtance, que pour les péchez qu'il avoit confeſſé ſecretement aux évêques, il ſe reconnoiſſoit indigne de l'épiſcopat, y renonçoit, & conſentoit qu'un autre fût ordonné à ſa place : promettant de ne jamais reclamer contre cet acte. Les évêques preſens y ſouſcrivirent ; & Arnoul de Reims déchargea le clergé & le peuple du ferment qu'ils lui avoient fait.

c. 5. c. 54.

XXIX. Adalger dépoſé.

Enſuite le prêtre Adalger ſe proſterna aux pieds des rois, ſe plaignant qu'il demeuroit excommunié pour avoir obéi à ſon archevêque, à qui il ne pouvoit réſiſter. Mais comme il avouoit d'avoir ouvert les portes de Reims, & d'être entré hoſtilement dans l'égliſe : les évêques ne jugerent pas que ſa condition dût être meil-

c. 55.

leure que celle de son évêque, & lui donnerent le choix ou de souffrir un perpetuel anathéme, ou de consentir à sa déposition. Après avoir long-tems déliberé, il choisit la déposition; & les évêques l'aïant revêtu des habits sacerdotaux, les lui ôterent l'un après l'autre, le déposant de tous les ordres, jusques au soudiaconat: puis l'aïant reconcilié, ils lui accorderent la communion laïque, & le mirent en pénitence. Enfin ils renouvellerent l'anathême contre ceux qui avoient livré la ville de Reims, & n'étoient point venus à satisfaction. Ainsi finit ce concile, suivant le recit que nous en a laissé Gerbert.

XXX. Gerbert archevêque de Reims. Chr. Vird p. 17. Frag. Chr. to 4. Duchesne p. 42. Aimoin. v. c. 4.

Deux autres historiens proche du tems en parlent autrement. L'un dit, que l'on donna le choix à l'archevêque Arnoul de se confesser parjure, ou d'avoir les yeux crevez. L'autre dit, que le roi Hugues voulant exterminer la race du roi Lothaire, fit dégrader Arnoul, sous prétexte qu'il étoit né d'une concubine, & le fit ensuite mettre en prison à Orleans, où il gardoit déja le prince Charles son neveu. Cependant Seguin ne vouloit consentir ni à la dégradation d'Arnoul, ni à l'ordination de Gerbert. Au contraire il en reprit fortement le roi, dont il s'attira l'indignation. Les autres évêques donnerent leur consentement malgré eux, & par la crainte du roi. Ce recit est tiré d'une chronique de Hugues moine de Fleuri sur Loire, dont l'abbé étoit alors Abbon, l'un des défenseurs d'Arnoul de Reims. Mais la suite fera voir que la rénonciation de ce prélat étoit forcé, ou qu'il s'en repentit bien-tôt.

To. 9. conc p. 79.

Gerbert qui n'étoit encore que diacre fut donc élû & sacré archevêque de Reims. Nous avons l'acte de l'élection, suivi de sa profession de foi, où il ne fait mention

AN. 991.

que de quatre conciles généraux. Il tint quelque tems après un concile avec les évêques de sa province, dont il ne nous reste qu'une monition contre ceux qui pilloient les biens des églises. Il y a une lettre de Gerbert sur ce même sujet à Foulques évêque d'Amiens, un de ses suffragans, jeune homme emporté, qui dans son propre diocése, sous prétexte de poursuivre ses droits, avoit pillé des biens ecclésiastiques, & étoit entré dans une église à main armée. L'archevêque Gerbert lui en fait une severe reprimande. Il étoit déja vieux quand il fut mis en cette place, comme il le dit dans une lettre à l'abbé & aux moines de saint Gerauld d'Aurillac, où il gémit des embarras & des chagrins que lui attire sa dignité.

Ibid. p. 740.
Gerbert ep. 40. bis.
Ibid. & Gerb. ep. 47. bis.
Epist. 35. bis

XXXI. Commencement d'Abbon de Fleuri.

Vita sac. 6. Ben. p. 38.

Abbon de Fleuri, défenseur d'Arnoul de Reims, étoit un des grands personnages du tems. Il nâquit dans le territoire d'Orleans, de parens, non pas nobles, mais libres de race & craignans Dieu. Ils le lui offrirent, suivant la regle de S. Benoît, dès l'enfance, dans l'abbaïe de Fleuri, où sa mere avoit deux parens, & dont l'abbé étoit Vulfade, depuis évêque de Chartres. Il donna l'habit au jeune Abbon, & le mit aux écoles, où il fit de grands progrès dans les lettres & la pieté, cherchant autant qu'il pouvoit la compagnie des anciens. Il devint si sçavant qu'on lui donna la charge d'instruire les autres, & il l'exerça pendant quelques années. Etant suffisamment instruit dans la grammaire, l'arithmetique & la dialectique, & voulant y joindre les autres arts liberaux : il alla aux écoles fameuses de Paris & de Reims, écouter ceux qui professoient la philosophie, & il apprit sous eux de l'astronomie, mais non pas tant qu'il desiroit. Il revint à Orleans, où il apprit

apprit la musique pour beaucoup d'argent en cachette à cause des envieux. Ainsi se trouvant instruit de cinq des sept arts liberaux, il voulut apprendre les deux autres; pour la rétorique, il lut Victorin, & il prit quelque teinture de Geometrie. Il composa alors quelques écrits, sur la forme des syllogismes, sur le compas & les calculs astronomiques, & sur le cours des planettes.

Cependant n'étant encore que diacre, il fut appellé en Angleterre par saint Osuald évêque de Vorchestre; & il arriva au monastere de Ramsei, fondé par ce saint prélat, dont l'abbé nommé Germain avoit été tiré de Fleury sur Loire. Abbon y demeura près de deux ans, & instruisit quelques moines. Il salua le roi, dont il reçut des paroles d'honnêteté, & le duc Heloüin fondateur du monastere de Ramsei, qui lui fit de grands presens. Il gagna l'amitié, non-seulement de saint Osuald alors archevêque d'Yorc, mais encore de saint Dunstan, qui eurent ensemble une dispute charitable, à qui le retiendroit. *Sup. l. LVI. n. 31.*

Mais l'abbé de Fleury lui ayant écrit une lettre pleine de tendresse, par laquelle il le prioit de revenir, il prit congé des deux prélats, qui le chargerent de presens. Dunstan lui donna de l'argenterie magnifique, pour offrir à saint Benoît. Osuald l'ordonna prêtre, & lui donna tout ce qui étoit nécessaire pour en exercer les fonctions, entr'autres un calice d'or, & de plus beaucoup d'argent. Oïbold abbé de Fleury mourut peu de tems après le retour d'Abbon, que la plûpart de la communauté élût pour lui succeder. Il y eut toutefois de l'opposition de la part de quelques moines, qui élûrent un mauvais sujet, & eurent assez de crédit pour

Mabill. sec. 5. p. 776. 777. Gerb. epist. 70. 81. 87. 88. 89.

le mettre en possession. On le voit par plusieurs lettres de Gerbert écrites vers l'an 987. au nom des abbez du diocése de Reims, de l'archevêque Adalberon & au sien, tant aux moines de Fleury qu'à saint Majole abbé de Clugny, & à Ecbert ou Evrard abbé de saint Julien de Tours. Toutes ces lettres tendent à faire rejetter l'usurpateur : mais heureusement il mourut peu de tems après. Ainsi la plus grande & la plus saine partie de la communauté l'emporta pour Abbon ; son élection fut confirmée par le consentement du roi Hugues, & il commença à gouverner l'abbaye de Fleury l'an 988.

Vita. Abb. n. 7.

Il recommandoit l'étude à ses moines, comme utile à la pieté, après l'oraison & le jeûne ; & lui-même ne cessoit point de lire, d'écrire, ou de dicter. Après la dialectique & l'astronomie, il s'appliqua aussi à l'étude de l'écriture sainte & des peres ; & en tira plusieurs sentences, dont il fit un recueil, pour avoir toûjours en main de quoi se d fendre contre les prétentions d'Arnoul évêque d'Orleans. Ce prélat soûtenoit, que l'abbé de Fleury, outre la jurisdiction spirituelle, devoit encore lui faire serment de fidelité, comme son vassal : ce qu'Abbon refusa toute sa vie, prétendant que son monastere, pour le temporel ne dépendoit que du roi. Ce fut une querelle generale, qui s'émût alors entre les évêques & les abbez ; & qui n'avoit pas commencé plûtôt, parce que les monasteres étoient entre les mains des seigneurs laïques, ou d'autres évêques, qui auroient bien sçû se défendre d'une telle prétention. Elle semble être venuë du serment que les évêques exigeoient des prêtres à leur ordination, & qui fut défendu au second concile de Châlons en 813. Car c'étoit à la ce-

Mabill. pref. sec. 6. c. 5.

Conc. Cabill. c. 13.

remonie de la benediction des abbez ; que les évêques leur faisoient prêter ce serment de fidelité.

AN. 993.
Sup. liv. xl. 1. n. 5.

XXXII. Canonisation de S. Udalric.
Tom. 9. conc. p. 741.
Acta SS. Ben. sac. 5. p. 471.

Le pape Jean XV. tint vers le même tems un concile, où saint Udalric fut mis au nombre des saints, vingt ans après sa mort. Ce concile se tint à Rome, au palais de Latran, le dernier jour de Janvier 993. indiction sixiéme. Liutolfe évêque d'Ausbourg se leva au milieu de l'assemblée, & dit : On lira, s'il vous plaît, devant vous l'écrit, que j'ai entre les mains, de la vie & des miracles d'Udalric, jadis évêque d'Ausbourg, afin que vous ordonniez ce qu'il vous plaira. On croit que ce sont les deux livres, que nous avons encore, composez par le prêtre Gerard disciple du saint. Après qu'ils eurent été lus dans le concile, il ordonna que la mémoire de saint Udalric seroit honorée : déclarant que l'honneur que l'on rend aux saints & à leurs reliques, retourne au Seigneur, qui a dit : Qui vous reçoit, me reçoit ; & que cet honneur a pour but, que nous soyons aidez par leurs prieres & leurs mérites. La bulle qui en fut expediée, est souscrite du pape Jean, de cinq autres évêques des environs de Rome, de neuf prêtres cardinaux, & de trois diacres. C'est le premier acte autentique, qui reste de canonisation faite par le pape, quoiqu'on ne se servît pas encore de ce nom.

Ibid. p. 415.
Matth. x. 40.
Mabill. praef. sac. 5. n. 99.

XXXIII. Lettres de Gerbert contre Arnoul.
Frag. Chr. Duch. to. 4.
Tom. 9. conc. p. 744. post. conc. Rem. p. 146.

Ce fut peut-être en ce même concile de Rome, que le pape Jean XV. cassa la déposition d'Arnoul archevêque de Reims, & l'ordination de Gerbert. Car il est certain, que l'ayant appris, il trouva l'un & l'autre fort mauvais, & interdit tous les évêques qui y avoient eu part. Mais Gerbert ne crut pas devoir obéïr à ce decret, & en écrivit aussi à Seguin archevêque de Sens :

Nos adversaires disent, que pour la déposition d'Arnoul, il falloit attendre le jugement de l'éveque de Rome. Pourront-ils montrer que son jugement soit plus grand que celui de Dieu ? C'est qu'il suppose que le jugement canonique des évêques, est le jugement de Dieu : mais la question étoit, si celui-ci devoit passer pour canonique. Il continuë : Je dis hardiment, que si l'évêque de Rome lui-même peche contre son frere, & étant averti plusieurs fois, n'obéït pas à l'église, cet évêque de Rome, suivant le commandement de Dieu, doit être regardé comme un payen, & un publicain. Plus le rang est élevé, plus la chûte est dangereuse.

Que s'il nous croit indignes de sa communion, parce qu'aucun de nous ne veut juger contre l'évangile, il ne pourra pas pour cela nous séparer de la communion de Jesus-Christ, ni nous ôter la vie éternelle. On ne doit pas appliquer aux évêques ce que dit saint Gregoire : que le troupeau doit craindre la sentence du pasteur : soit qu'elle soit juste ou injuste. Car les évêques ne sont pas le troupeau, c'est le peuple. Vous n'avez donc pas dû être suspendu de la communion, pour un crime que vous n'avez point confessé, & dont vous n'êtes point convaincu ; & on n'a pû vous traiter de rebelle, puisque vous n'avez jamais évité les conciles. Il ne faut pas donner occasion à nos ennemis de dire, que le sacerdoce, qui est un par toute l'église, soit tellement soûmis à un seul, que s'il se laisse corrompre par argent, par faveur, par crainte ou par ignorance, personne ne puisse être évêque, sans se soûtenir auprès de lui par de tels moyens. La loi commune de l'église, est l'écriture, les canons & les decrets du saint siege

qui y ſont conformes. Quiconque ſe ſera écarté de ces loix par mépris, ſoit jugé ſuivant ces loix: qui les obſerve ſoit toujours en paix: Gardez-vous donc de vous abſtenir des ſaints myſteres: ce ſeroit vous rendre coupable.

Gerbert écrivit plus amplement ſur ce ſujet à Vilderode évêque de Strasbourg, qui l'avoit prié de l'inſtruire de ſon affaire. Il la raconte ainſi: Arnoul, qu'on dit être fils du roi Lothaire, après avoir circonvenu ſon évêque, & l'avoir livré avec ſa ville, c'eſt l'évêque de Laon: après beaucoup de ſang répandu, des pillages & des incendies, a été condamné dans un concile des évêques de toute la Gaule. Enſuite après la mort de l'archevêque Adalberon ayant été reconcilié par le ſeul évêque de Laon, il a obtenu le ſiege de Reims, en vûë de la paix, en faiſant aux rois ſerment de fidelité, avec des paroles terribles. Mais à peine y avoit-il ſix mois depuis ſon ordination, quand il livra la ville à l'ennemi: qui profana & pilla le ſanctuaire, & réduiſit le clergé & le peuple en captivité. Arnoul prononça anathême contre ces pillards, & en fit prononcer autant par les évêques: mais il ôta les terres de l'égliſe à ſes vaſſaux, qui lui en avoient porté la foi, pour les donner aux ennemis, & fit marcher des troupes contre ſon roi, ſous les enſeignes de Charles. Cependant on avertit le pape par des députez & par des lettres ſynodiques, de remedier aux troubles de l'égliſe: mais il n'y donne aucun ordre. Ainſi par déliberation des évêques, Arnoul eſt averti de ſe purger canoniquement, ſans le vouloir faire pendant dix-huit mois. Enfin ſe ſentant abandonné par ſes plus grands protecteurs, il vint trouver le roi, & lui ayant fait de nouveaux ſermens, il fut admis à ſa ta-

Poſt. conc. Rem. p. 113.

Sup. n. 18.

ble. Alors il se crut justifié, & faussa de nouveau ses sermens. Ceux qui y avoient interêt, ne pouvant souffrir d'être trompez tant de fois, prennent la forteresse de Laon. Arnoul pris entre les ennemis du roi, est presenté à un concile, & pressé de rendre compte de tant de crimes. Après avoir long-tems consulté en lui-même, & avec ses amis, il confesse volontairement ses pechez, & renonce à sa dignité.

Gerbert ayant ainsi posé le fait, continuë: On convient assez entre les parties de ces crimes d'Arnoul, mais ses défenseurs se partagent en deux. Les uns disent, que le roi lui a pardonné, & que depuis il n'a rien fait que de pardonnable. Les autres soûtiennent que l'on a fait injure au pape, en déposant Arnoul sans son autorité. Pour y répondre, Gerbert distingue entre la loi & la coûtume. Ce qui fait loi en matiere ecclesiastique, c'est l'écriture sainte, les canons des conciles &

p. 128. les écrits des peres. Si tous les évêques, ajoûte-t'il, gardoient inviolablement les canons, la paix & la concorde regneroient par toutes les églises: il n'y auroit point de differens, ni sur les biens, ni sur les ordinations, ni sur les privileges. Il traite ensuite de la difference des

p. 132. crimes & de l'ordre judiciaire; & soûtient que les pechez d'Arnoul étant manifestes, les évêques n'ont fait qu'executer contre lui les loix établies; & que la contumace d'une année auroit suffi pour le condamner sans l'entendre.

Quant au pape, continuë-t'il, on ne lui a point fait d'injure: puisqu'étant invité pendant dix-huit mois, par lettres & par députez, il n'a point voulu répondre. Son silence ou ses nouvelles constitutions ne doivent pas préjudicier aux loix déja établies. Vous qui vou-

lez garder à vos rois la foi que vous leur avez promise, qui loin de trahir votre peuple & votre clergé, avez horreur de ses crimes : soyez favorable à ceux qui obéïssent à Dieu, plûtôt qu'aux hommes. On dit qu'Arnoul étant évêque, n'a dû être jugé que par le pape : mais après sa confession les évêques ont dû le déposer, suivant le concile de Nicée, & cela quand même sa confession seroit fausse, puisqu'il seroit au moins coupable de faux témoignage contre lui-même. *p. 139.*

Quant à ceux qui alleguoient le pardon du roi pour la défense d'Arnoul : Gerbert leur répond, que le pouvoir des rois ne s'étend pas sur les ames, mais celui des évêques, ausquels il appartient de lier & délier : c'est-à-dire, d'imposer les peines spirituelles, comme la déposition & l'excommunication. Ainsi la grace des rois ne donnoit pas à Arnoul la remission de ses pechez, & il ne s'étoit rendu que trop coupable depuis, par ses parjures & ses sacrileges. Gerbert finit en priant Vilderode, de ne pas ajoûter foi aux calomnies, dont on le charge, d'avoir usurpé le siege de Reims, & fait prendre Arnoul. Au contraire, il le prie de le justifier auprès des évêques & auprès de son roi, c'est-à-dire, Rodolfe III. roi de la Haute-Bourgogne. *p. 143.*

Le Roi Hugues écrivit au pape sur le même sujet en ces termes : Nous vous avons écrit mes évêques & moi par l'archidiacre de Reims, pour vous expliquer l'affaire d'Arnoul. Nous ajoûtons ceci, pour vous prier, de me faire justice à moi & aux miens ; & ne pas recevoir pour certain, ce qui ne l'est pas. Nous n'avons rien fait contre vôtre sainteté. Si vous voulez vous en éclaircir en presence, vous pouvez venir à Grenoble, qui est aux confins de l'Italie & de la Gaule, & où les *Tom. 6. conc. p. 743. post. conc. Rem. in fine.*

papes ont accoûtumé de venir trouver les rois de France. Mais si vous voulez venir chez nous, nous vous recevrons avec grand honneur, & vous traiterons de même pendant le séjour & le retour.

XXXIV. Fin de saint Mayeul pe Clugny.

Mabill. sæc. 5. Ben. p. 780. c. 8.

Mabill. elog. S. Odil. sæc. 6. p. 633. Vita ibid. p. 681.

Vers le même tems le roi Hugues pria saint Mayeul abbé de Clugny, pour lequel il avoit une vénération singuliere, de venir réformer l'abbaye de saint Denis. Il y avoit au moins trois mois, que le saint abbé s'étoit donné un coadjuteur. Car se sentant chargé d'années & d'infirmitez, il eut le même soin que ses predecesseurs, de prévenir la vacance de l'abbaye, en faisant élire son successeur de son vivant. Il choisit Odilon né en Auvergne, de la famille des seigneurs de Mercœur. Dès son infance il fut mis dans le clergé de saint Julien de Brioude: mais étant arrivé à un âge plus meur, il fut touché d'un grand desir de quitter le monde; & saint Mayeul étant venu en Auvergne, on lui amena ce jeune homme, dont il conçût de grandes esperances. Dès-lors ils se lierent d'une telle affection, que peu de tems après Odilon quitta Brioude, & vint à Clugny prendre l'habit monastique. Il fit si promptement de si grands progrès dans la perfection, que saint Mayeul le jugea digne de lui succeder. Ce fut vers l'an 991. comme il paroît par plusieurs chartes des années suivantes, où il est nommé comme abbé. L'acte de son élection est semblable à celui de S. Mayeul, & marque la résistance que l'on craignoit de la part d'Odilon. Cet acte est souscrit par saint Mayeul, puis par Rodolfe roi de Bourgogne, par Bouchard archevêque de Lion, Hugues évêque de Geneve, Henri de Lausanne, Hugues de Mâcon, Vaultier d'Autun, & quelques autres prélats ou seigneurs, & cent soixante & dix-sept moines,

To. 6. spicil. p. 425.

tant

tant étoit nombreuse la communauté de Clugni. Cet usage de faire assister aux élections des abbez tant de personnes constituées en dignité, avoit quelque fondement dans la regle de saint Benoît, & servoit à rendre ces actes plus autentiques. S. Mayeul ne laissa pas d'être regardé comme abbé jusques à sa mort, ce qui paroît par plusieurs chartes. AN. 994.

Loin de se relâcher dans sa vieillesse, il s'excitoit à servir Dieu avec une nouvelle ferveur. Deux ans avant sa mort, sentant diminuer ses forces, il ne vouloit plus paroître en public, & se tenoit enfermé dans le monastere, ou dans quelqu'une des maisons qui en dependoient. Là il ne laissoit pas de donner aux freres des avis salutaires; mais il s'occupoit principalement à la priere ou à la lecture, souvent il pleuroit quand il pensoit aux hommes spirituels qu'il avoit connus, qui faisoient fleurir la religion, & combattoient vigoureusement pour la défense de l'église. Par ce souvenir il se trouvoit destitué de toute consolation en ce monde, & désiroit plus ardemment d'être avec Jesus Christ. Il étoit en cet état, quand le roi Hugue le pressa de venir à saint Denis; & quoiqu'il sentît sa fin très-proche, il ne laissa pas de se mettre en chemin, croyant ne pouvoir mieux achever sa course, que dans une si bonne œuvre. Mais étant en Auvergne à un monastere de son ordre, nommé alors Silviniac, aujourd'hui Souvigny à deux lieuës de Moulins, & du diocese de Clermont, il fut attaqué d'une maladie qu'il jugea mortelle; & mourut tranquillement le vendredi lendemain de l'Ascension onziéme de Mai l'an 994. après avoir gouverné l'abbaïe de Clugny quarante & un an. Il y fut enterré dans l'église de Saint Pierre, le roi Hugues assista à ses

Vita c. 13.

Sup. liv. LV. n. 36.

funerailles, & fit de grands presens à son tombeau, où il se fit quantité de miracles: depuis on y dressa un autel, & on leva le corps. L'église honore sa mémoire le jour de sa mémoire.

Martyr R. 11. Maj.

XXXV. Monasteres réformez par S. Mayeul.

Saint Mayeul servit utilement l'église, par le grand nombre de ses disciples & des monasteres où il rétablit l'observance; & ce fut pour cet effet qu'il profita de l'amitié des princes & des seigneurs. Car il fut cheri particulierement de l'empereur Otton, de l'imperatrice Adelaïde & d'Otton II. leur fils: de Conrad roi de Bourgogne frere de cette imperatrice & de Mathilde sa femme: de Henri duc de Bourgogne, de Guillaume duc d'Aquitaine & de Richard duc de Normandie: des princes d'Italie, de Guillaume duc de Provence, & d'Archembauld seigneur de Bourbon, bienfaicteur de Souvigny. L'empereur Otton le grand, mit sous la disposition de saint Mayeul les monasteres qui lui étoient soûmis comme roïaux, tant en Italie qu'en Germanie. En Italie, il reforma le monastere de saint Apollinaire près de Ravenne, celui du Ciel-d'or près de Pavie & de S. Paul à Rome. En France, il rétablit l'observance à Marmoutier, à saint Germain d'Auxerre, à saint Benigne de Dijon, à Fescam, à saint Maur des fossez. Ses quatre principaux disciples furent Odilon son successeur, Guillaume de Dijon, Teuton de saint Maur & Heldric d'Auxerre. Ce dernier ayant vécu à la cour du grand Otton en Italie, quitta sa femme & ses grands biens, pour se rendre moine à Clugny; ensuite Henri duc de Bourgogne frere de Hugues Capet, donna à saint Mayeul l'abbaïe de saint Germain d'Auxerre, qui depuis long-tems étoit sans abbé, gouvernée par des prévôts. L'ayant reformée, il y mit Heldric pour abbé

Elog. c. 6. p. 773. c. 9. 785.

l'an 989. sa vertu le fit aimer cherement du duc Henri & de Hebert évêque d'Auxerre son frere, fils naturel de Hugues le grand.

Ce fut aussi Bouchard comte Paris, qui procura la reforme du monastere de saint Maur. Mainard qui en étoit alors abbé, étoit un homme de qualité, qui menoit une vie très-seculiere. Il étoit fort adoné à la chasse, & quand il sortoit, il quittoit l'habit monastique, pour prendre des fourrures de grand prix, & un riche habillement de tête. Ses moines suivoient son exemple. Un d'eux toutefois nommé Adric, touché de ce scandale, alla secretement trouver le comte Bouchard, & le pria d'y remedier: le comte s'adressa au roi Hugues, & lui demanda cette abbaïe, qui étoit royale, seulement pour la reformer. L'ayant obtenuë, il alla à Clugny, & pria instamment saint Mayeul de venir rétablir ce monastere. Le saint abbé lui répondit: Vous avez dans votre royaume tant de monasteres, que n'y cherchez-vous le secours que vous désirez, plûtôt que de venir chercher si loin des inconnus comme nous? C'est que Clugny étoit dans le roïaume de Bourgogne, & que la difference des dominations rendoit le commerce difficile.

Vita Burch. com.

Saint Mayeul toutefois se laissa vaincre aux instances du comte, qui se jetta plusieurs fois à ses pieds, & enfin il le suivit avec les plus parfaits de ses moines. Quand ils furent arrivez sur la Marne près de S. Maur, le comte ordonna à toute la communauté de le venir trouver au delà de la riviere: ils obéïrent sans se douter de rien, & il leur dit, que ceux qui vouloient demeurer avec l'abbé Mayeul, & se soûmettre à lui, pouvoient retourner au monastere: mais que ceux qui le refuse-

roient s'en allassent où ils voudroient, sans rien emporter que leurs habits. Ils aimerent mieux quitter, & Mainard fut fait abbé de Glanfeuil, alors dépendant de S. Maur, où S. Mayeul laissa pour abbé Teuton, qu'il avoit amené avec lui.

Act. SS. Ben. sec. 6. p. 322.

L'abbé Guillaume disciple de S. Mayeul étoit né en Italie, & ayant été voué à Dieu par ses parens, qui étoient nobles & riches, il fut élevé dans le monastere de saint Janvier de Locedia, près de Verceil. Sa mere étant morte, il persuada à son pere d'entrer dans la même communauté, où il mourut saintement. L'évêque de Verceil voulant ordonner diacre Guillaume, il refusa de lui prêter serment, soutenant que c'étoit un abus & une espece de symonie. Sur ce qu'il avoit appris de la regularité, qui s'observoit à Clugny, il avoit déja un grand desir d'y aller, quand S. Mayeul vint à Locedia. Guillaume se découvrit à lui secretement, & le saint abbé lui promit de le prendre à son retour de Rome. Ainsi Guillaume quittant son païs, sa famille & le voisinage de leurs grandes terres, suivit saint Mayeul à Clugny, où il fit un tel progrès, qu'au bout d'un an le saint abbé voulut le faire ordonner prêtre : mais il s'en jugea indigne.

S. Mayeul l'envoya ensuite reformer le monastere de S. Saturnin sur le Rhône, aujourd'hui S. Saurin. Mais dix-huit mois après il le rappella, pour l'envoyer à Dijon. Car Brunon évêque de Langres, voulant reformer le monastere de S. Benigne, alla trouver S. Mayeul, qui lui envoya douze des principaux de ses moines, & Guillaume à leur tête. Henri duc de Bourgogne lui donna ensuite le monastere de Versi & celui de Beze, pour y mettre la reforme.

La même année que mourut S. Mayeul, mourut aussi S. Volfang évêque de Ratisbonne, après vingt ans d'épiscopat. Il rétablit dans son diocése l'observance reguliere chez les chanoines, les moines & les religieuses. Voïant à Ratisbone même le relâchement des moines de S. Emmeran, il disoit souvent: Si nous avions des moines le reste ne nous manqueroit pas. Et comme on lui disoit, qu'il n'y avoit par tout que trop de moines: il répondit avec larmes: A quoi sert la sainteté de l'habit sans les œuvres? Les moines reglez ressemblent aux bons anges, les relachez aux mauvais. Le desordre venoit de ce que depuis long-tems les évêques de Ratisbone étoient aussi abbez de S. Emmeran; & s'approprioient les revenus de ce monastere, reduisant les moines à pourvoir eux-mêmes à leur subsistance. Pour y remedier, saint Volfang fit venir de saint Maximin de Treves un saint moine nommé Ramould, qui avoit été avec lui chapelain de l'archevêque Henri, & le fit abbé de saint Emmeran.

XXXVI. Fin de S. Volfang. de Ratisbone. *Vita sæc. 5. Ben. c. 15. p. 819.*

Vita S. Ramu sæc. 6 p. 3.

Quelques-uns du conseil de l'évêque trouvoient mauvais, qu'il ôtât à ses successeurs un revenu, dont ses prédécesseurs avoient joui: mais il leur répondit: Je ne veux pas me charger au de-là de mes forces, c'est bien assez d'être évêque, sans vouloir encore faire les fonctions d'abbé: loin de dissiper les biens de saint Emmeran, je veux les employer aux usages pour lesquels ils ont été donnez. Ainsi l'abbé Ramould rétablit la regularité dans ce monastere, aïant de quoi fournir abondamment, non-seulement à la subsistance des moines, mais à l'hospitalité & aux aumônes. Saint Volfang rétablit de même la regularité chez les religieuses & chez les chanoines.

c. 17. 18.

c. 19. Il prêchoit souvent son peuple, qui venoit l'écouter avec un grand empressement. Son discours étoit simple & intelligible, mais fort & touchant : il penetroit au fond des cœurs, & faisoit couler des ruisseaux c. 23. de larmes. Quand il visitoit son diocese, il avertissoit soigneusement les curez de leurs devoirs, entre-autres de conserver la pureté de vie ; & de ne pas s'imaginer, comme quelques-uns, que la sainte communion les purifiât de leurs pechez, sans penitence précedente. c. 24. Ayant appris qu'il y en avoit, qui faute de vin, celebroient la messe avec de l'eau pure, ou avec quelque autre boisson : il les en reprit severement, & pour leur ôter tout prétexte, leur fit fournir du vin de son cellier pour cet usage.

c. 29. L'empereur Otton II. pour affermir la foi dans la Bohême, voulut établir un évêché dans un lieu de cette province, qui dépendoit du diocese de Ratisbonne ; & pour cet effet, il envoïa des deputez à S. Volfang le prier de prendre des terres en Bohême, en récompense de cette diminution de son diocese. S. Volfang assembla son conseil, qui s'opposoit à la demande de l'empereur : mais le saint homme ne fut pas du même avis, & ne voulut pas perdre une occasion si précieuse Sup. liv. LVI. n. 37. d'affermir une église naissante. Non-seulement il accorda l'échange, mais il en dressa lui-même les lettres. On ne dit pas quel étoit cet évêché, mais ce n'étoit pas celui de Prague, érigé dès l'an *969*. six ans avant que S. Volfang fut évêque.

c. 38. Enfin comme il étoit en chemin pour aller dans la Baviere orientale, la fiévre le prit ; & etant arrivé à un lieu nommé Pupping le long du Danube, il fut obligé de s'y arrêter, & se fit porter dans un oratoire de S. Otmar. Là

s'étant trouvé un peu mieux il se confessa, puis reçût le viatique, & demeura étendu par terre. Les officiers de l'église, & ceux de sa chambre vouloient faire sortir tout le monde, excepté sa famille: mais il leur dit: Ouvrez les portes, & laissez entrer ceux qui voudront: nous ne devons rougir à la mort, que de nos mauvaises œuvres. Jesus-Christ qui ne devoit rien à la mort, n'a pas eu honte de mourir nud sur la croix. Que chacun voïe en ma mort ce qu'il doit craindre & éviter dans la sienne. Dieu veuille avoir pitié de moi miserable pecheur, qui vais souffrir la mort, & quiconque la regardera avec crainte & humilité. Aïant ainsi parlé il ferma les yeux, & mourut en paix le dernier jour d'Octobre l'an 994. Il fut transporté à Ratisbonne, & enterré à S Emmeran par Hartuic archevêque de Salsbourg, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau, comme il en avoit fait plusieurs de son vivant. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort.

AN. 994.

Martyr. R. 31 Octob.

XXXVII. Concile de Mouson.

Tom. 9. conc. p. 747.

Le pape Jean XV. voulant terminer l'affaire de l'archevêché de Reims, envoya pour legat en France Leon abbé de S. Alexis & S. Boniface à Rome, qui indiqua de sa part un concile dans le diocese de Reims. Il s'assembla à Mouson dans l'église de N. Dame le second jour de Juin indiction huitiéme, & il ne s'y trouva que Liutolfe archevêque de Treves & trois évêques, Aymon de Verdun, Notger de Liege & Sigefroi de Munster, tous du royaume de Germanie. Le legat Leon prit séance au milieu d'eux; & l'archevêque Gerbert vis-à-vis, comme devant rendre compte de son ordination. Il y avoit plusieurs abbez, & Godefroi duc de Lorraine y assistoit avec quelques autres laïques. Quand on eut fait silence, Aymon évêque de Verdun se leva & parla

AN. 995. en Gaulois, c'est-à-dire, comme je crois, en Roman ou Latin vulgaire d'où notre langue est venuë Il dit que le pape Jean, ayant inutilement invité les évêques des Gaules à tenir un concile à Aix-la Chapelle, puis venir à Rome: avoit enfin indiqué le concile dans la province de Reims. Voulant apprendre par son legat ce que l'on disoit de part & d'autre touchant la déposition d'Arnoul & la promotion de Gerbert. Puis il tira une bulle scellée en plomb, qu'il ouvrit devant tout le monde, & en fit la lecture.

Ensuite Gerbert se leva, & dit: J'ai toûjours eu ce jour devant les yeux, & je l'ai toûjours desiré, depuis qu'au peril de ma vie j'ai reçû le sacerdoce, par le conseil de mes freres. Tant j'étois touché du salut d'un peuple qui perissoit, & de l'autorité par laquelle je me croyois en sûreté. Je me souvenois avec plaisir des témoignages de votre bienveillance, que j'avois tant de fois éprouvée: quand j'appris avec une grande surprise, que vous étiez mal contens de moi; & votre indignation me fut plus terrible, que ne l'avoit été le fer de mes ennemis. Maintenant, puisque Dieu m'a fait la grace, de me trouver devant ceux à qui j'ai toûjours confié le soin de mon salut, je dirai en peu de mots ce qui montre mon innocence.

Après la mort de l'empereur Otton, je resolus de ne point quitter le service de mon pere Adalberon, qui à mon insçû me choisit pour le sacerdoce, & en mourant me désigna pour son successeur en presence de persones illustres. Mais la simonie fit qu'Arnoul me fut preferé; & je ne laissai pas de le servir fidelement plus qu'il n'étoit à propos; jusqu'à ce que connoissant clairement sa revolte, je renonçai par écrit à son amitié, & je l'aban- Epist. 24. bis.

donnai

donnai avec ses complices, sans autre esperance ni autre interêt que de ne point participer à ses crimes. Après qu'il eut été long-tems poursuivi & contumacé suivant les loix de l'église, comme il ne restoit que de le punir par les loix du prince, & le chasser de son siége comme rebelle : mes confreres & les grands, me presserent encore de prendre soin d'un troupeau dispersé & déchiré, je differai long-tems, & ne cédai qu'avec peine, sachant bien les maux qui me menaçoient. Voilà devant Dieu quelle a été la simplicité de ma conduite.

On m'accuse d'avoir trahi mon maître, de l'avoir mis en prison & usurpé son siége. Etoit-il mon maître, lui à qui je n'ai jamais prêté aucun serment ? Si je l'ai servi pour un tems, je l'ai fait par ordre de mon pere Adalberon, qui me dit de demeurer dans l'église de Reims, jusqu'à ce que je visse la conduite de celui qui en seroit évêque. Pendant que je l'observois, je devins la proïe des ennemis, & je perdis tout ce que je tenois de votre liberalité & de celle des seigneurs : encore les ennemis m'ayant dépouillé, eurent regret que je leur eusse échappé en vie. Depuis que j'ai quitté ce rebelle, je n'ai eu aucun commerce avec lui ; & n'avois garde de le livrer, puisque je ne savois où il étoit. Quant à la prison, j'ai depuis peu prié le roi mon maître en presence de témoins dignes de foi, de ne le pas garder un moment en prison à mon sujet. Car si votre jugement dépendoit de moi, Arnoul seroit reduit en état de ne me pas nuir : si vous jugiez contre moi, ce qu'à Dieu ne plaise, que m'importeroit qu'Arnoul ou un autre fût archevêque de Reims.

Gerbert répond foiblement au reproche d'usurpation, disant qu'Arnoul ne doit pas être appellé l'époux d'une

convaincu par sa propre confession ou autrement, ou s'il ne refusoit de comparoître : qu'on ne pouvoit rien lui reprocher de semblable, & qu'il étoit même le seul des évêques de Gaule qui fût venu au concile. Enfin, que ne se sentant point coupable, il ne pouvoit se résoudre à se condamner lui-même. AN. 995.

Nonobstant ces raisons, Gerbert ceda aux remontrances de Liudolfe archevêque de Treves, dont il connoissoit la probité & la modestie. Ce prélat l'exhorta fraternellement, à ne point donner à ses ennemis occasion de scandale, comme s'il vouloit résister aux ordres du pape : lui conseillant de s'abstenir par obéïssance de la célébration de la messe, jusqu'au premier de Juillet, où l'on devoit tenir l'autre concile. Gerbert y consentit, & on se sépara ainsi après le concile de Mouson : mais celui de Reims ne se tint pas si-tôt; & tant que le roi Hugues vécut, Gerbert demeura archevêque de Reims, & Arnoul prisonnier à Orleans.

XXXVIII. Adalberon II. évêque de Metz. *Vita bibl. Labbe to. 1. p. 670. Mabill. sec. 6. Ben. p. 29.*

L'évêque de Metz étoit alors Adalberon II. fils de Frideric duc de Lorraine & de Beatrix sœur du roi Hugues Capet. Il fit ses études à l'abbaïe de Gorze, & après la mort de l'évêque Thierri, sa mere Beatrix obtint pour lui l'évêché de Metz de l'imperatrice Adelaïde, pendant le bas âge d'Otton III. Il fut élû le seiziéme d'Octobre 984. & sacré le dimanche vingt-huitiéme de Decembre jour des Innocens par Ecbert archevêque de Treves. Il se fit aimer de tout le monde, même des Juifs; & aima tellement les moines, que les seculiers se plaignoient qu'il leur donnoit tous ses soins. Il rétablit le monastere de S. Symphorien & quelques autres, & l'hôpital de Metz, où il mit des religieuses.

Il fit le voyage de Rome sous le pontificat de Jean XV. qui le reçut avec grand honneur. Jamais il ne célébroit la messe & n'administroit les sacremens, sans porter un cilice sous ses ornemens. Aux vigiles des grandes fêtes il ne prenoit aucune nourriture, & passoit le carême avec des moines, ordinairement dans l'abbaïe de Gorze, attiré par la regularité de l'observance & la tranquillité du lieu. La maladie des ardens qui regnoit en Bourgogne, lui donna occasion d'exercer sa charité, en assistant ceux qui en étoient affligez, & quelquefois il en lavoit & pansoit de ses mains jusques à cent par jour.

En un concile tenu au commencement du regne de S. Henri, il dénonça hardiment Conrad duc d'Austrasie son parent, pour avoir épousé sa proche parente: s'exposant à un grand peril, par le ressentiment de ce seigneur. Il poursuivit vigoureusement ceux qui pilloient les biens des églises & des pauvres; & quand ils méprisoient les censures ecclésiastiques, il employoit les armes materielles, faisant ravager leurs terres & abattre leurs châteaux. Il ne faisoit point de difficulté de promouvoir aux ordres les enfans des prêtres, quand il les en jugeoit dignes; & ordonna plus de mille prêtres, sans les clercs inferieurs. Après avoir ainsi gouverné vingt ans l'église de Metz, il mourut le quinziéme de Décembre 1005. & fut enterré à S. Symphorien.

XXXIX. S. Bernouard évêque d'Hildesheim

Vita n. 6. Act. Ben sæc. 6. p. 204. Sup. liv. LVI. n. 58.

En Saxe Gerdag évêque d'Hildesheim étant mort, Bernouard précepteur du roi Otton III. fut élû d'un commun consentement pour lui succeder; & préferé à plusieurs autres nobles, qui servoient dans le clergé du palais. Il fut sacré par Villegise archevêque de

Maïence son métropolitain le quinziéme de Janvier de l'année 993. indiction sixiéme. Quoiqu'il fût encore jeune, il passoit les vieillards en gravité, donnoit à la priere la plus grande partie des nuits, & assistoit assiduëment aux offices divins. Après la messe solemnelle il donnoit audience, puis son aumônier venoit, & il faisoit distribuer à plus de cent pauvres de la nourriture & quelquefois de l'argent. Il visitoit les ouvriers qu'il faisoit travailler sur differentes matieres : à None il se mettoit à table avec beaucoup de clercs & de laïques : mais en silence pour écouter la lecture, & gardant une exacte frugalité.

Comme il avoit grand talent pour les arts, il les cultiva avec soin lorsqu'il fut évêque. Il faisoit écrire des livres, non seulement dans le monastere de sa cathedrale, mais en plusieurs autres lieux : ensorte qu'il assembla une nombreuse bibliotheque, tant de livres ecclésiastiques que de philosophiques. Il cherchoit à perfectionner la peinture, la mosaïque, la serrurerie, l'orfevrerie: recueillant avec soin ce que les étrangers envoïoient au roi d'ouvrages les plus curieux;& faisant élever des jeunes gens de beau naturel pour les former à ces arts. Quoique très-appliqué à ses fonctions ecclésiastiques, il ne laissoit pas de servir si bien le roi & l'état, qu'il attiroit l'envie des autres seigneurs. La Saxe étoit depuis long-tems exposée aux courses des pirates & des barbares. Il les avoit souvent répoussez, tantôt par ses seules troupes, tantôt avec le secours des autres: mais ils étoient maîtres des deux côtez de l'Elbe & de la navigation de cette riviere : ensorte qu'ils se répandoient par toute la Saxe, & venoient presque jusques à Hildesheim. Pour les arrêter, il fit bâtir deux forteresses.

en deux divers endroits de son diocése, & y ayant mis garnison, il procura la sûreté du païs.

Nonobstant ces dépenses, il enrichit son église par l'acquisition de plusieurs terres, cultiva les anciennes, & les orna de beaux bâtimens. Quant à son église cathedrale, il décora de peintures exquises les murailles & les lambris, il donna quantité d'argenterie pour le service, entre-autres un calice d'or du poids de vingt livres: il enferma le cloître de murailles & de tours. Enfin il bâtit une chapelle magnifique, pour y garder un morceau de la vraye croix, que le roi Otton III. lui avoit donné, & que l'on crut avoir fait plusieurs miracles. Bernouard fit la dédicace de cette chapelle l'an *996.* quatriéme de son ordination, le dixiéme de Septembre.

XL.
S. Adalbert rappellé en Boheme.
Act. SS. Ben. sac. 5. p. 870. Boll. 23. Apr. to. 11. p. 183. Sud.

En Boheme le duc Boleslas voïant le désordre où cette église étoit tombée depuis l'absence de saint Adalbert, tint conseil avec son clergé, & envoïa dire à Villegise archevêque de Maïence: Ou renvoyez-nous Adalbert notre pasteur, ce que nous aimons mieux, ou nous en ordonnez un autre. L'archevêque craignant, que ce peuple nouvellement converti ne retombât dans ses anciennes erreurs, envoya à Rome deux députez, sçavoir, Radla disciple du saint & Zraquas moine, tous deux freres du duc, avec des lettres, par lesquelles il prioit le pape de renvoïer Adalbert. Le pape Jean XV. tint un concile à Rome pour ce sujet l'an *994.* Il y eut grande contestation entre les députez, qui redemandoient leur évêque, & les Romains, qui le vouloient retenir. Enfin les députez l'emporterent, & le pape dit: Nous vous le rendons, à condition que son peuple le conservera, profitant de ses instructions; mais s'ils

Vita n. 25. p. 858.

meurent dans leurs pechez, il pourra les quitter en ſûreté.

Les députez ramenerent donc Adalbert, après qu'il eut mené cinq ans la vie monaſtique; & quand il arriva à Prague, tout le peuple vint au-devant de lui, & le reçut avec une extrême joïe, promettant de ſuivre en tout ſes avis. Mais ils retomberent bien-tôt dans leur premiere négligence & dans tous leurs vices. La femme d'un homme noble étant accuſée d'avoir commis adultere avec un clerc, les parens du mari vouloient la décapiter, ſuivant la coûtume. Elle s'enfuit à l'évêque, qui pour lui ſauver la vie, l'enferma dans un monaſtere de religieuſes dédié à S. George, & donna à un homme fidel la clef de l'égliſe où elle étoit. Ceux qui pourſuivoient la femme, vinrent à la maiſon de l'évêque pendant la nuit, ſe plaignant qu'il vouloit empêcher l'exécution des loix, & demandant la coupable avec menaces. Il embraſſa les freres qui étoient avec lui, ſe recommandant à leurs prieres, & ſe jetta au milieu de ces furieux, en diſant: Si c'eſt moi que vous cherchez, me voici. Un d'entre-eux lui dit: Tu te flates en vain de la gloire du martyre: mais ſi on ne nous rend promptement cette malheureuſe, nous avons tes freres, & nous nous vangerons ſur leurs femmes, ſur leurs enfans & leurs terres. Cependant un traître leur aïant découvert celui à qui l'évêque avoit confié la garde du lieu où étoit la femme: ils l'intimiderent tellement, qu'il leur en donna l'entrée; ils arracherent la femme de l'autel, & lui firent couper la tête.

Depuis ſon retour S. Adalbert commença à travailler à la converſion des Hongrois voiſins de la Boheme: il y envoïa des miſſionnaires, & y alla lui-même, & y établit un foible commencement de chriſtianiſme. *Alia Vita n. 16. p. 867.*

Leur duc étoit alors Geisa, dont il baptisa le fils Estien-
depuis illustre par sa sainteté.

Le saint évêque affligé de l'indocilité de son peuple, le quitta une seconde fois & retourna à Rome, dans son monastere de S. Alexis & S. Boniface, sous la conduite de l'abbé Leon, le même qui fut legat en France. En ce monastere il y avoit des Grecs qui suivoient la regle de S. Basile, & des Latins qui suivoient celle de S. Benoît; & de chacune des deux nations, on en remarque quatre distinguez par leur mérite. Les quatre Grecs étoient, l'abbé Gregoire, le pere Nil; j'entends S. Nil de Rossane, Jean infirme, Stratus homme d'une simplicité angelique. Les quatre Latins étoient, Jean remarquable par sa sagesse, Theodore par son silence, Jean par son innocence, Leon simple, mais toûjours prêt à prêcher. Ce dernier avoit été abbé de Nonantule en Lombardie; & après avoir gouverné ce monastere deux ans, l'avoit remis à l'empereur Otton, lui rendant son bâton pastoral. Il étoit venu à Rome se rendre simple moine à S. Boniface, où il finit ses jours; & il est compté entre les saints. Il ne faut pas le confondre avec Leon abbé du même monastere.

V. Mabill. sæc. 6. p. 898. 903.

XLI. Manson abbé de Mont Cassin. *Sup. n. 11. Chr. Cass. liv. 11. c. 12. Mabill. sæc. 5. p. 651.*

Aligerne abbé du Mont-Cassin étant mort en 986. Manson lui succeda & gouverna ce monastere pendant dix-ans. Il étoit abbé de S. Magne près de Fondi, & fut élû abbé de Mont-Cassin, plûtôt par le credit de Pandolfe prince de Capouë son cousin, que par le consentement des moines: ensorte que quelques-uns des principaux aimerent mieux sortir, que de demeurer sous sa conduite. De ceux-là deux furent depuis abbez du Mont Cassin, trois allerent à Jerusalem, cinq en Lombardie, où ils fonderent cinq monasteres de leur ob-
servance

servance. L'abbé Manson prit grand soin du temporel de l'abbaïe, & en augmenta les biens par plusieurs donations faites de son tems: mais il vivoit plûtôt en seigneur qu'en moine. Il avoit plusieurs cavaliers à son service, & plusieurs domestiques vêtus de soye, & alloit souvent à la cour de l'empereur.

Un jour S. Nil l'étant venu voir, le trouva au monastere de S. Germain, qui étoit au bas de la montagne dans une situation agréable, & environné de belles eaux. Là Manson, après s'être baigné, dînoit avec les principaux du grand monastere; & comme saint Nil l'attendoit dans l'église, il oüit joüer de la harpe dans la sale du festin, & dit à ses compagnons: Souvenez-vous de ce que je vous dis, mes freres, la colere de Dieu ne tardera pas à venir sur ces gens-ci. Allons, sortons de ce lieu. L'année n'étoit pas encore passée, quand on vit l'accomplissement de sa prédiction. *Vita Nili p. 148*

Car l'abbé Manson se rendit si odieux aux habitans de Capouë, principalement à cause d'une forteresse qu'il avoit fait bâtir, qu'ils resolurent sa perte, prétendant qu'il vouloit s'attribuer la principauté. Ils furent appuyez dans ce dessein par Adalberic évêque des Marses, qui ayant donné son évêché à un fils bâtard qu'il avoit, vouloit avoir pour lui-même l'abbaïe du Mont-Cassin. Il traita donc avec quelques méchans moines & avec quelques citoyens de Capouë, & leur promit cent livres d'argent, monoye de Pavie, s'ils le rendoient maître de l'abbaye du Mont-Cassin, après avoir fait perdre la vûë à Manson. Il devoit leur payer comptant la moitié de la somme, & l'autre moitié quand ils lui mettroient dans la main les yeux de l'abbé. *Chr. c. 16.*

Pour exécuter cette convention, ils allerent trouver Manſon, & le prierent de venir à Capouë, pour terminer par les voyes de la juſtice les differends qu'il pouvoit avoir avec eux. Comme il refuſoit d'y aller, ſe défiant d'eux, ils lui jurerent ſur les évangiles, qu'ils le meneroient à Capouë, & le rameneroient ſain & ſauf à ſaint Benoît. On nommoit d'ordinaire ainſi le monaſtere du Mont-Caſſin, mais ils entendoient une égliſe de S. Benoît dans Capouë. Trompé par cet équivoque il les ſuivit: mais quand ils l'eurent mené à cette égliſe, ils lui arracherent les yeux, & les ayant envelopez ſoigneuſement dans un linge, ils les envoyerent aux gens de l'évêque Alberic, qui ſe mirent en chemin pour les porter à leur maître. Mais comme ils s'étoient arrêtez pour manger & ſe repoſer, un paſſant à qui ils demanderent s'il y avoit quelque nouvelle, leur dit: L'évêque de ce païs eſt mort. Ils s'en mocquerent d'abord, & n'en voulurent rien croire: mais il leur dit la choſe ſi affirmativement, & leur marqua ſi précisément le jour & l'heure, que n'en pouvant plus douter, ils enterrerent ſur le lieu les yeux qu'ils portoient, & montant à cheval ils arriverent en diligence à la maiſon de l'évêque, qui n'étoit pas loin, & trouverent qu'il étoit mort à la même heure que l'on arrachoit les yeux à l'abbé. Il mourut environ trois mois après qu'il eut perdu la vûë, ſavoir, le huitiéme de Mars *996*.

XLII.
Egliſe de Conſtantinople
Cedr. tom. 2. p. 702.

A Conſtantinople le patriarche Nicolas Chryſoberge mourut après douze ans & huit mois de pontificat. Pluſieurs prêtres & pluſieurs moines, nonobſtant la réünion faite en *920*. s'étoit encore ſeparez des autres, à cauſe des quatriémes nôces de l'empereur Leon le philoſophe: mais ils ſe réünirent ſous ce patriarche, dans un

Sup. liv. LIV. n. 55.

concile, dont il ne reste que des acclamations. En voici les principales. Longues années aux empereurs orthodoxes Basile & Constantin. Longues années à Nicolas très-saint patriarche écumenique. Ensuite on souhaite une mémoire éternelle aux défunts empereurs & aux défunts patriarches, au nombre desquels on nomme Photius entre Ignace & Etienne. On anathematise tout ce qui a été fait contre la tradition des peres, & ceux qui calomnioient l'église, comme ayant approuvé les quatriémes nôces & soüillé la pureté de la discipline, à cause de la dispense accordée à l'empereur Leon, & de la réünion précedente. Après la mort de Nicolas, Sisinnius maître des offices fut ordonné patriarche de C. P. l'an du monde 6503. de J.C. 995. indiction huitiéme. Il étoit savant & excellent medecin, & tint le siege trois ans. Son successeur fut Sergius abbé du monastere de Manuel de la famille de Photius, qui tint le siége vingt ans.

Jus Græc Rom. lib. 2. p. 108.

Cedr. ibid. p. 717. C.

XLIII.
Fin de S. Nicon d'Armenie.

Sup. liv. LVI. n. 15.

Vita ap. Baron. an. 981.

Les premieres années de son pontificat furent les dernieres de S. Nicon d'Armenie. Depuis qu'il eût quitté l'Isle de Crete pour passer en Epire, il se retira à Lacedemone. Là il s'acquit une telle reputation, que vers l'an 981. Basile Apocauque gouverneur de la province, le pria de venir le trouver à Corinthe, pour le consoler dans la maladie, dont il étoit affligé, & dans l'alarme où il étoit, à cause des Bulgares, qui ayant ravagé l'Epire menaçoient le Peloponese. S. Nicon vint à Corinthe, & guérit le goüverneur, non-seulement de sa maladie, mais de sa crainte : l'assurant que les Bulgares avoient tourné leur marche d'un autre côté.

Ibid an. 982.

Peu de tems après le S. homme s'étant retiré à Amycles autre ville du Peloponese: plusieurs des principaux de

Lacedemone l'allerent trouver le priant instamment de venir secourir leur ville affligée de la peste. Nicon y consentit, mais à condition qu'ils chasseroient les Juifs de leur ville, & il leur promit même à ce prix de passer chez eux le reste de sa vie. La chose fut exécutée, & on voyoit tous les jours les malades venir en troupes de tout le Peloponese chercher le saint homme, qui en les guérissant les exhortoit à pénitence. Un nommé Jean Aratus étoit le seul qui se plaignoit de l'expulsion des Juifs, & il murmuroit hautement contre Nicon. Il osa même en faire entrer un dans la ville, sous prétexte de quelque ouvrage: mais Nicon s'y opposa vigoureusement, & ayant pris un bâton qu'il rencontra, il en maltraita le Juif, & le mit dehors: car il ne pouvoit souffrir cette nation. Aratus furieusement irrité de cette action, commença à charger Nicon d'injures, mais il lui dit sans s'émouvoir: Reviens à toi, pleure tes péchez, tu sentiras bien-tôt quel est le fruit de l'arrogance. La nuit suivante Aratus eut un songe terrible, où il se vit foüetté & mis en prison, pour avoir injurié le serviteur de Dieu. A son reveil la fiévre le prit, il demanda pardon à Nicon, & mourut le troisiéme jour. Cet exemple répandit une grande crainte à Lacedemone, & accrut beaucoup l'autorité de S. Nicon.

Ibid. an. 987. Un dimanche pendant les vêpres le gouverneur nommé Grégoire joüoit à la paume autour de l'église, ensorte que les cris des joüeurs & des spectateurs troubloient le service. Nicon sortit, & les reprit avec beaucoup de liberté. Gregoire, qui aimoit le jeu & perdoit, le chargea d'injures, & le fit chasser de la ville. Mais si-tôt qu'il voulut lever la main pour recevoir la balle, il fut frappé de paralysie par tout le corps avec de cruel-

les douleurs. N'y trouvant point de remede, il appella S. Nicon, par le conseil de l'évêque, & lui demanda pardon. Le saint homme sans lui faire aucun reproche, lui pardonna, & le guerit; & depuis ce tems Gregoire fut un de ses meilleurs amis. S. Nicon mourut vers l'an 998. le vingt-sixiéme de Novembre, jour auquel l'église tant Greque que Latine, honore sa mémoire. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau dans son monastere de Lacedemone, & l'on y gardoit son portrait fait par miracle à ce que l'on croyoit, & sur lequel l'auteur de sa vie le décrit ainsi. Il étoit grand de taille, le poil noir, les cheveux negligez, vêtu d'un habit d'ermite fort usé, tenant à la main un bâton terminé en haut par une croix. Cette vie fut écrite environ cent cinquante ans après la mort du saint par un abbé du même monastere.

Martyr. R. & Menolog. 26. Nov.

Ap. Baron. an. 998.

XLIV. Apologie d'Abbon.

En France, le differend entre Arnoul évêque d'Orleans, & l'abbé de Fleuri Abbon, pour le serment que l'évêque lui demandoit, s'échauffoit de plus en plus. Comme Abbon alloit à Tours pour la fête de saint Martin, des gens de l'évêque l'attaquerent de nuit, & lui firent insulte, jusques à blesser à mort des gens de sa suite. L'évêque voulant faire satisfaction à l'abbé, lui amena quelques-uns des coupables, pour être battus de verges en sa présence: mais l'abbé ne voulut pas prendre vengeance de cette injure.

Vita Abb. c. 8.

Vers le même tems on tint un concile de plusieurs évêques à saint Denis en France, où on parla d'ôter les dîmes aux laïques & aux moines qui les possedoient, & les rendre aux évêques: Abbon y resista fortement, & excita contre les évêques, les moines de saint Denis & leurs serfs. La sédition fut telle, que les évêques furent contraints de se sauver, sans avoir rien fait. Se-

c. 6. Tom 9. Conc. p. 771.

guin archevêque de Sens, vénérable par son âge & sa dignité, fuyant comme les autres, reçût un coup de coignée entre les épaules, & eut peine à se sauver tout couvert de bouë. Comme tout le monde rejettoit sur Abbon la cause de cette violence, il écrivit pour s'en justifier une apologie adressée aux deux rois Hugues & Robert.

Post. Cod. canon. Pithai. p. 396.

Il se plaint, que parce qu'il s'efforce de soûtenir les interêts de l'ordre monastique, on en veut même à sa vie; & déclare qu'il se soûmet suivant les canons au jugement des évêques. Il distingue trois ordres entre les Chrétiens, les laïques, les clercs & les moines: mais il ne compte pour clercs que les diacres, les prêtres & les évêques, & prétend que ceux des ordres inferieurs, ayant la liberté de se marier, ne sont nommez clercs qu'abusivement. Enfin il soûtient que l'état des moines est le plus parfait, parce qu'ils ne sont occupez qu'à vaquer, comme Marie, à l'unique nécessaire. Il dit que l'église n'étant qu'à Dieu, personne ne doit dire qu'une église lui appartient: par où il veut sans doute combattre la prétention des évêques, & conclure qu'il n'importe que les églises soient servies par des clercs ou par des moines. De-là il prend occasion de parler contre la simonie, & de refuter la mauvaise défaite de ceux qui disoient, qu'ils n'achettoient pas la grace de l'ordination, mais les biens temporels de l'église. C'est, dit-il, comme qui voudroit avoir le feu sans la matiere qui le nourrit.

Luc. x. 42.

Venant ensuite aux plaintes formées contre lui, il dit: On m'accuse d'avoir eu des sentimens contraires aux canons, d'avoir excité les moines contre les évêques, d'avoir fait perdre vos bonnes graces à mon pro-

p. 450.

pre évêque, & d'avoir communiqué avec des excommuniez. Mais à quel canon ai-je contredit, dans ce concile, où à peine ai-je vû ouvrir un livre? Il parle du concile de S. Denis. Qu'avoient fait les évêques contre moi en particulier, pour me donner seulement la pensée de leur nuire? Vû que celui qui a été le plus en peril m'étoit affectionné, & celui à qui j'avois le plus d'obligation. C'est Seguin archevêque de Sens.

Il vient à Arnoul d'Orleans, & dit: Par quels discours vous ai-je séduits, pour ôter vos bonnes graces à ceux qui les méritent. Suis-je Dieu, qui change les cœurs? C'est vous-mêmes qu'il accuse d'ingratitude: c'est vous-mêmes qu'il a offensez en usurpant nos biens, dont vous êtes les protecteurs & les maîtres. Quant à ce qu'il dit, que j'ai communiqué avec des excommuniez: il m'en a donné l'exemple, puisqu'il a reçû les méchans qui m'avoient attaqué de nuit, après qu'ils furent anathematisez par Seguin son archevêque, par Eudes évêque de Chartres, & par d'autres personnages de grande vertu. Abbon s'étend ensuite sur les regles de l'excommunication, se plaignant de l'abus que l'on en faisoit, & exhortant les rois à y apporter remede. Car, dit-il, à peine se trouve-t-il quelqu'un dans vôtre royaume qui ne soit excommunié pour avoir mangé avec un excommunié, ou lui avoir donné le baiser de paix.

Il les avertit encore de quelques autres abus. Premierement, dit-il, dans le symbole de S. Athanase, au lieu de dire que le S. Esprit n'est ni fait, ni créé, ni engendré, quelques-uns disent seulement qu'il n'est ni fait, ni créé: sous prétexte que dans la lettre synodique de saint Gregoire, il est dit que le S. Esprit n'est ni

les proteger & les défendre, contre ceux qui les attaquoient. Abbon en rapporte l'origine, tirée des conciles d'Afrique, qui avoient ordonné de demander aux empereurs des scholastiques, c'est-à-dire des avocats, pour soutenir les interêts de l'église devant les tribunaux séculiers; & on les nommoit défenseurs des églises. Mais depuis la chute de l'empire François, & les hostilitez universelles, ces défenseurs ou avoüez, ne défendoient plus l'église que par les armes; & Abbon se plaint, qu'au lieu de la défendre ils la pilloient. Ils laissent, dit-il, ses biens en proïe aux ennemis, sans leur resister même de paroles; & après que les ennemis se sont retirez, ils achevent de consumer le reste: agissant, non en protecteurs, mais en maîtres, réduisant en pauvreté ceux qui cultivoient ces terres, & maltraitant les clercs & les moines. De là vient que nous voïons tant d'églises détruites & de monasteres ruinez: parce que plusieurs se presentent pour être leurs avoüez, & prendre sous ce prétexte la plus grande partie de leurs revenus.

art. 2.
Sup. liv. XXII. n. 14.

Pour montrer la fidelité que les sujets doivent à leur souverain, il rapporte l'autorité du quatriéme concile de Tolede, & il marque les devoirs de tous ceux qui portent les armes. Il soutient que la necessité dispense des loix, & en apporte pour exemple les translations d'évêques, qui commençoient à devenir fréquentes. Il ne manque pas de rapporter des canons contre les entreprises des évêques sur la liberté des monasteres & sur les droits des autres évêques. Il met aussi des autoritez pour la continence des clercs. Il en rapporte de S. Gregoire & d'autres touchant la frequente celebration du saint sacrifice, la fréquente communion, & les dispositions ne-

art. 4. 10.
Conc. Tol. IV. c. ult.
Sup. l. XXXVII. n. 50.
art. 50. 51.
art. 9.
a. 15. 23.
a. 28.
a. 39. 40.
a. 43. 49.

cessaires à ce sacrement : en quelques-uns des passages il est dit, que l'on ne differe point la communion aux moines, comme aux autres penitens. Il cite quelquefois le livre des loix, c'est-à-dire, les novelles de Justinien.

AN. 996.

XLVI. Mort de Jean XV. Gregoire V. pape.

Vita c. 11.

Abbon fit le voïage de Rome avec un équipage convenable à sa dignité, pour faire renouveller & confirmer les priviléges de son monastere. C'étoit sous le pape Jean XV. qu'il ne trouva pas tel qu'il devoit être, mais interessé & prêt à tout vendre. Il en eut horreur, & aïant visité les lieux saints, il acheta des étofes de soye, pour faire des ornemens d'églife, & revint chez lui. Le pape Jean XV. mourut d'une fiévre violente l'an 996. vers la fin d'Avril après dix ans de pontificat. Le roi Otton III. étoit alors en Italie, & après avoir celebré à Pavie la fête de Pâques, qui fut le douziéme d'Avril, il étoit logé près de Ravenne. Là il reçut des députez du senat & des premiers de Rome, qui témoignoient le désir qu'ils avoient de l'y voir : car il n'y avoit point encore été depuis la mort de son pere ; & ils demandoient ses ordres touchant le pape qu'ils devoient élire. Le roi Otton avoit dans le clergé de sa chapelle son neveu Brunon, fils de sa sœur Judith & d'Otton marquis de Verone. Il étoit d'un beau naturel, bien instruit des lettres humaines, & parloit les trois langues, l'Alleman, le latin litteral & le vulgaire, mais il n'avoit gueres que vingt-quatre ans. Le roi résolut de le faire pape, & l'ayant fait élire par le clergé & le peuple, il le fit conduire à Rome par Villegise archevêque de Mayence, & un autre évêque nommé Adelbalde. Il y fut reçu avec honneur & ordonné pape sous le nom de Gregoire V. C'est le premier Alleman qui ait été élevé sur le S. siége ; mais tout jeune qu'il étoit, il ne le tint que deux ans

Chr. Hil. tom. 3. Duchesne p. 516. Chr. Saxo. Vita S. Adalb Prag. n. 30.

Epitaph. apud Bar. an 989.

& neuf mois. Le roi Otton vint ensuite à Rome, & y fut couronné empereur par le nouveau pape le jour de l'Ascension vingt-cinquiéme de Mai la même année 996. Puis aïant tenu conseil avec les Romains il résolut d'exiler le sénateur Crescence, qui avoit souvent maltraité le pape précedent : mais à la priere du pape Grégoire, il lui pardonna.

AN. 996.

Herloüin élu évêque de Cambray, n'avoit pu se faire sacrer par l'archevêque de Reims son métropolitain, à cause de la division entre Arnoul & Gerbert, qui se disputoient ce siége. Il vint à Rome, où il fut ordonné évêque par le pape Gregoire V. & s'étant plaint dans un concile, des seigneurs qui pilloient les biens de son église, il obtint du pape une lettre menaçante contre eux, dattée du mois de Mai de cette année 996.

Tom 3. conc. p. 1245.

XLVII. S. Adalbert renvoyé en Boheme.

Pendant ce séjour de Rome, l'empereur voïoit souvent S. Adalbert de Prague, qui étoit toujours au monastere de S. Boniface. L'empereur le tenoit auprès de lui familierement & l'écoutoit volontiers : mais l'archevêque de Mayence renouvelloit son ancienne plainte, de ce qu'Adalbert son suffragant avoit quitté l'église de Prague, & le pressoit instamment d'y retourner. Même dans un concile que tint le pape, il allegua les canons pour autoriser sa plainte; & soûtint publiquement qu'il n'étoit pas juste que cette église fût la seule privée de son pasteur. Etant parti pour retourner en Allemagne, il ne cessa pendant le voïage d'écrire sur ce sujet, jusques à ce que le pape lui eut accordé ce qu'il désiroit. S. Adalbert étoit fort affligé de quitter son monastere, sçachant bien qu'il n'y avoit rien à gagner sur son peuple de Boheme, mais il se consoloit dans l'esperance qu'il avoit d'accomplir sa mission pour les infidéles étrangers.

AN. 996.

Ayant donc quitté ſon cher monaſtere, non ſans beaucoup de larmes, il paſſa les Alpes avec Notcher, évêque de Liege homme fort ſage; & après environ deux mois, ils arriverent à Mayence, où l'empereur s'étoit arrêté au retour d'Italie. S. Adalbert y demeura aſſez long-temps, vivant avec ce prince dans une grande familiarité & attaché à lui jour & nuit comme les officiers de ſa chambre. Il lui diſoit avec une ſainte liberté. Ne ſongez pas que vous êtes un grand empereur, mais que vous êtes un homme qui mourrez, & que ce beau corps ſera réduit en pouſſiere & en corruption. Car l'empereur Otton III. étoit très bien fait de ſa perſonne. Sur ce fondement S. Adalbert l'exhortoit à mépriſer cette vie, aſpirer aux biens éternels, & pratiquer toutes ſortes de bonnes œuvres. Cependant, pour s'exercer lui-même à l'humilité, il rendoit tous les ſervices poſſibles à ceux qui logeoient dans le palais, juſques à nétoyer la nuit pendant qu'ils dormoient, leurs bottines & leurs ſouliers.

Durant ce temps-là il paſſa en France pour viſiter les lieux de dévotion. Il vint à Paris prier ſur le tombeau de S. Denis, à Tours ſur celui de S. Martin, & à Fleury ſur celui de S. Benoît. Puis il retourna trouver l'empereur, & l'aïant embraſſé pour la derniere fois, il prit le chemin de ſon diocèſe. Mais avant que d'y arriver, il apprit que les Bohémiens, en haine de lui, avoient maſſacré ſes freres. Il en avoit ſix, dont le plus jeune nommé Gaudence l'accompagnoit, l'aîné étoit à la guerre au ſervice de l'empereur avec le duc de Pologne: les quatre autres étoient demeurez dans le païs, & les Bohémiens leur avoient juré ſûreté. Mais comme ils étoient à la meſſe dans une ville nommée Lubic, où ils

celebroient la fête de S. Vencellas le vingt-huitiéme de Septembre : ces perfides entrerent dans l'église & tuerent tout indifféremment hommes & femmes, entre-autres les quatre freres d'Adalbert quils décolerent devant l'autel : puis aïant mis le feu à la ville, ils s'en retournerent chargez de butin. Chr. Magd. 995.

Le S. évêque aïant appris ce desastre, alla trouver Boleslas duc de Pologne, auprès duquel étoit son frere aîné, & le pria de faire sonder les Bohemiens s'ils voudroient le recevoir. Ils répondirent aux envoïez du duc ; Nous sommes des pecheurs endurcis, c'est un saint & un ami de Dieu, nous ne pouvons compatir ensemble. Mais encore pourquoi revient-il nous chercher après nous avoir quitté tant de fois ? Nous voïons bien ce qu'il prétend sous cette apparence de charité : il veut vanger ses freres, & nous ne voulons point le recevoir. S. Adalbert aïant reçu cette réponse, se regarda comme déchargé du soin de son église, & tourna toutes ses pensées à la conversion des infideles. S'étant déterminé à aller en Prusse, comme à un païs plus voisin & plus connu du duc de Pologne, il s'embarqua dans un bâtiment que le duc lui donna avec trente soldats d'escorte, & arriva premierement à Dantzic. Là il baptisa un grand nombre de personnes, & aïant celebré la messe & communié les nouveaux baptisez, il garda ce qui restoit de la sainte eucharistie, pour servir de viatique.

XLVIII. Martire de S. Adalbert.

Le lendemain aïant pris congé d'eux, il s'embarqua sur mer ; & après quelques jours de navigation il mit pied à terre, renvoïa le vaisseau & l'escorte, & demeura avec deux moines : dont l'un nommé Benoît étoit prêtre, l'autre étoit son jeune frere Gaudence.

AN. 997. Ils entrerent dans une petite isle que formoit une riviere, & commencerent à y prêcher Jesus-Christ avec une grande confiance : mais les maîtres du lieu survinrent & les chasserent à coups de poing. L'un d'eux aïant pris un aviron d'une barque, s'approcha de S. Adalbert, comme il chantoit des pseaumes, & lui donna un grand coup entre les épaules. Le livre lui échappa des mains, & il tomba étendu par terre. Je vous rends graces, dit-il, Seigneur, de ce que j'aurai du moins souffert un coup pour celui qui a été crucifié pour moi. Il passa de l'autre côté de la riviere & s'y arrêta le samedi : le soir le maître du village l'y amena : Le peuple s'assembla de toutes parts, ils jettoient des cris furieux, & attendoient ce que l'on feroit de lui, ouvrant la bouche comme pour le dévorer. On lui demanda qui il étoit, & pourquoi il étoit venu. Il répondit : Je suis Sclave de nation nommé Adalbert, moine de profession, autrefois évêque, maintenant votre apôtre. La cause de mon voïage est votre salut : afin que vous laissiez vos idoles sourdes & muettes, & que vous reconnoissiez votre créateur, qui est le seul Dieu ; & que croïant en son nom vous ayez la vie, & receviez pour recompense une joye éternelle dans le ciel. Les barbares s'étant retenus avec peine, s'écrierent en lui disant des injures & le menaçant de mort. Ils frappoient la terre avec des bâtons, puis les approchoient de sa tête, grinçant les dents & lui disant : Tu es bienheureux d'être demeuré impuni jusqu'à present : retournes promptement si tu veux sauver ta vie : Tout ce roïaume dont nous sommes l'entrée, n'a qu'une loi & une maniere de vivre : pour vous qui avez une autre loi inconnuë, si vous ne vous retirez cette nuit, demain vous

perdrez la tête. On les embarqua la nuit même, & on les fit retourner jusqu'à un certain bourg, où ils demeurerent cinq jours. Alors S. Adalbert dit à ses deux compagnons : Notre habit ecclésiastique choque ces païens. Laissons-nous croître les cheveux & la barbe, & nous habillons comme eux. On ne nous connoîtra point, nous converserons familierement avec eux, & nous vivrons du travail de nos mains. Il avoit même résolu de passer chez les Lutiziens, où il vouloit aller d'abord, dont il sçavoit la langue, & où il n'étoit point encore connu. Le lendemain ils partirent chantant des pseaumes le long du chemin, & après avoir traversé des bois ils vinrent dans une plaine sur le midi. Là Gaudence celebra la messe, ils communierent, puis ils mangerent ; & aïant encore un peu marché ils se sentirent fatiguez, s'arrêterent pour se reposer & s'endormirent. AN. 997.

Cependant les païens survinrent, & s'étant jettez sur eux ils les lierent. S. Adalbert exhortoit ses compagnons à souffrir courageusement pour J.C. quand Siggo chef de la troupe & sacrificateur des idoles, s'avança en furie, & lança de toute sa force un dard, dont il lui perça le cœur. D'autres le frapperent à son exemple, & il reçut dans son corps jusques à sept dards. Son sang couloit à grands flots : il levoit les yeux au ciel, & quand on l'eut délié, il étendit les mains en croix, & prioit à haute voix pour son salut & pour celui de ses persecuteurs. Après qu'il fut mort, les barbares accoururent, lui couperent la tête, la planterent sur un pieu & s'en retournerent avec de grands cris de joye. S. Adalbert souffrit ainsi le martire le Vendredi vingt troisiéme d'Avril 997. & l'église honore sa memoire le même

AN. 997. jour. Boleslas duc de Pologne racheta sa tête & son corps, que les païens avoient jetté dans un lac; & l'empereur aïant appris sa mort à Rome, rendit graces à Dieu d'avoir couronné ce martir durant son regne.

XLIX. Jean XVI. antipape.

L'empereur étoit retourné à Rome pour châtier la révolte de Crescence. Car si-tôt qu'il fut repassé en Allemagne, Crescence chassa de Rome le pape Grégoire V. qui s'enfuit dépoüillé de tout; premierement en Toscane, puis en Lombardie. A sa place Crescence fit élire pape un Grec nommé Philagathe, qui prit le nom de Jean XVI. Il étoit né à Rossane en Calabre de basse condition, & avoit embrassé la vie monastique. Il s'insinua dans les bonnes graces de l'empereur Otton II. par l'entremise de l'imperatrice Theophanie son épouse qui étoit Grecque. D'abord on le nourrissoit par charité, peu à peu il eut l'adresse de se mettre au rang des premiers courtisans, & il s'y maintint jusques à la mort d'Otton II. Il eut encore plus de crédit pendant le bas âge d'Otton III. ensorte que l'évêque de Plaisance étant mort, il fit chasser un bon sujet que l'on avoit élu pour remplir ce siége, & se le fit donner avec le titre d'archevêché: le tirant injustement de la dépendance de l'église de Ravenne. L'empereur Otton III. l'avoit envoïé à CP. avec un évêque, pour demander en mariage la fille de l'empereur Grec: Car Philagathe avoit grand crédit en l'une & l'autre cour. Il revint à Rome en 997. Crescence le reçut avec grand honneur; & gagné par ses présens, car il apportoit de CP. de grandes richesses; il le fit élire pape.

Chr. Saxo. Petr. Dam. 1. ep. ult. ad Cadal.

Greg. v. ep. 1.

Chr. Hildes.

Le pape Gregoire V. tint cette année 997. un grand concile à Pavie, où il excommunia Crescence, & quand on eut appris l'élection de Jean XVI. il fut excommunié

nié par tous les évêques d'Italie, de Germanie, de France & de Gaule. L'empereur Otton voulant donc remedier aux desordres de Rome, partit pour l'Italie, & laissa le gouvernement de son roïaume de Germanie à sa tante Mathilde abbesse de Quedlimbourg, qui s'en acquitta avec une prudence au-dessus de son sexe. L'empereur rencontra à Pavie le pape Gregoire, ils marcherent ensemble à Rome, d'où l'antipape Jean s'enfuit, & Crescence s'enferma au château S. Ange: mais quelques serviteurs de l'empereur poursuivirent l'antipape & le prirent: puis craignant que s'ils le menoient à l'empereur il ne le laissât impuni, ils lui couperent la langue & le nez & lui arracherent les yeux; & on le mit en prison en cet état.

AN. 997.

Ch. Saxo.

L. S. Nil à Rome.

Vita S. Nili p. 151.

S. Nil en aïant appris la nouvelle, vint au secours de ce malheureux qui étoit son compatriote. Dès qu'il sçut qu'il avoit envahi le S. siége, il lui écrivit pour l'exhorter à quitter la gloire de ce monde, dont il devoit être rassasié, puisqu'il étoit parvenu au comble des grandeurs, & de retourner au repos de la vie monastique. Philagathe disoit toujours qu'il s'y préparoit, jusques à ce qu'il fût pris & traité comme il vient d'être dit. Alors S. Nil aïant le cœur saisi de douleur; se crut obligé d'aller à Rome nonobstant son grand âge, sa maladie & la circonstance du temps; car c'étoit en carême. L'empereur Otton & le pape Gregoire, aïant appris son arrivée, allerent au-devant de lui; & le prenant chacun par une main, le menerent au palais patriarchal & le firent asseoir au milieu d'eux, lui baisant les mains chacun de leur côté. Le S. homme gemissoit de ce traitement, & le souffroit toutefois, dans l'esperance d'obtenir ce qu'il desiroit. Il leur dit donc:

AN. 998.

Epargnez-moi pour Dieu, je suis le plus grand pecheur de tous les hommes, un vieillard demi-mort & indigne de ces honneurs : c'est plûtôt à moi à me prosterner à vos pieds, & à honorer vos dignitez suprêmes. Ce n'est pas le desir de la gloire ou des biens qui m'a fait venir à vous. C'est pour celui qui nous a tant servi & que vous avez si maltraité, qui vous a levés l'un & l'autre des fonts de baptême, & à qui vous avez fait arracher les yeux. Je vous supplie de me le donner, afin qu'il se retire avec moi, & que nous pleurions ensemble nos pechez.

A ce discours l'empereur répandit quelques larmes, car il n'approuvoit pas tout ce qui s'étoit passé, & il répondit à saint Nil : nous sommes prêts d'accomplir tout ce que vous desirez, si de votre côté vous avez égard à notre priere ; & si vous voulez bien prendre dans cette ville un monastere tel qu'il vous plaira, & demeurer toujours avec nous. Comme le saint vieillard refusoit de demeurer dans la ville, l'empereur lui proposa le monastere de saint Anastase, comme hors du tumulte & de tout temps affecté aux Grecs. S. Nil l'avoit accepté par le desir d'obtenir ce qu'il demandoit : mais le pape, non content de ce que Philagathe avoit souffert, le fit promener par toute la ville de Rome, revêtu d'un habit sacerdotal, que l'on avoit déchiré sur lui, & monté à rebours sur un âne dont il tenoit la queuë entre ses mains.

Petr. Dam. lib. 1. Epist. ultim. ad Cadal.

S. Nil en fut si affligé, qu'il ne demanda plus Philagathe à l'empereur. Ce prince lui envoïa un archevêque de sa suite, qui étoit un beau parleur, & le saint vieillard lui dit : Allez dire à l'empereur & au pape : Voici ce que dit ce vieux radoteur : Vous m'avez ac-

cordé cet aveugle, non par la crainte que vous aviez de moi, ni à cause de ma grande puissance, mais pour le seul amour de Dieu : ainsi ce que vous lui avez fait souffrir de plus, ce n'est pas à lui, c'est à moi que vous l'avez fait : ou plûtôt, c'est Dieu même à qui vous avez fait injure. Sçachez donc, que comme vous n'avez point eu pitié de celui que Dieu avoit livré entre vos mains, votre pere céleste n'aura point pitié de vos pechez. Comme l'archevêque ne cessoit point de parler, pour excuser l'empereur & le pape, le S. vieillard baissa la tête feignant de s'endormir, & le prélat voïant qu'il ne l'écoutoit point se retira. S. Nil monta aussitôt à cheval avec les freres qui l'avoient suivi, & marchant toute la nuit, il retourna à son monastere.

AN. 998.

LI. Monastere de S. Nil près Gaëte.

Sup. n. 11. Vita p. 146.

Ce n'étoit plus Valdeluce auprès du mont Cassin, il l'avoit quitté après y avoir demeuré environ quinze ans. Ce monastere étant devenu nombreux, opulent & renommé, le S. abbé voïoit les moines se relâcher de leur premiere observance, à quoi contribuoit la mauvaise conduite de Manson abbé du mont-Cassin, homme interessé & ennemi de la pieté. S. Nil sortit donc de Valdeluce, & chercha un lieu où les moines ne pussent subsister que par le travail, & où la disette les retînt dans le devoir. C'est ce qui lui fit refuser les offres de plusieurs villes des environs, qui vouloient lui donner de leurs biens, & même des monasteres tout preparez : mais il n'y trouvoit point ce qu'il cherchoit, la solitude, le repos, & l'éloignement des hommes. Car, disoit-il, la vie commode & sans aucun soin ne convient pas aux moines de ce temps : ils n'emploïent pas leur loisir à la priere, la meditation, & la lecture de l'écriture; mais à de vains discours, de mauvaises pensées

& des curiositez inutiles. La distraction que cause le travail détourne ces pensées & une infinité de maux ; & rien n'est tel que de manger son pain à la sueur de son visage. Quelques-uns des moines ne pouvant gouter cette séverité du saint abbé demeurerent à Valdeluce : mais ils tomberent dans la division, l'indépendance & le désordre ; & enfin on les en chassa entierement.

Cependant S. Nil avec Etienne & les autres qui le suivirent, trouva près de Gaëte un lieu désert, aride & étroit dont il fut charmé, & s'y logea. D'abord ils y manquoient de tout: mais bien-tôt plusieurs freres se joignirent à eux, & ils furent dans l'abondance par leur travail assidu, acompagné de psalmodie continuelle, de frequentes genuflexions, d'une abstinence volontaire & d'une obéissance sans contrainte. Le S. vieillard croissoit en ferveur à mesure que ses forces corporelles diminuoient, & ne relâchoit rien de ses austeritez, ni pour ses infirmitez, ni pour son grand âge, car il vêcut jusques à quatre-vingt quinze ans. Jamais il ne but ni ne mangea avant l'heure reglée, jamais il ne mangea de chair, ni ne se baigna. Son abstinence étoit tellement tournée en habitude, qu'il n'auroit pu la rompre quand il auroit voulu. Souvent il avoit des abstractions d'esprit qui l'empêchoient de voir ceux qui étoient presens ; & cependant il recitoit quelques pseaumes, ou quelques paroles de la liturgie, comme le *Sanctus*. Quand il étoit revenu & qu'on lui demandoit ce qui lui étoit arrivé ; il répondoit : Je suis vieux, mon enfant, je radote, je suis obsedé du démon, & je ne sçai ce que je fais.

La princesse de Gaëte pria son mari qu'ils allassent

ensemble voir le S. abbé. Faisons lui sçavoir auparavant, dit le prince, de peur qu'il ne le trouve mauvais, qu'il ne s'enfuïe & que nous ne le perdions. Car on sçavoit qu'il évitoit avec grand soin la rencontre des femmes, & que jamais aucune n'entroit dans son monastere. Il répondit à celui qui vint de la part du prince : Pour Dieu aïez compassion de moi : quand j'étois dans le monde j'ai été agité du démon : j'ai été gueri depuis que je suis moine, mais si je vois une femme, le démon revient aussi-tôt me tourmenter. Cette réponse ne fit qu'enflammer davantage le desir de la princesse ; & elle fit tant, qu'il permit de le venir voir, mais à condition qu'elle ne seroit suivie d'aucune autre femme. Le S. homme après l'avoir un peu entretenuë de la pureté, de l'aumône & de la crainte de Dieu, la renvoïa avec joïe. La rencontre des grands de la terre lui étoit fort à charge, il l'évitoit soigneusement comme une source de vanité ; & il n'avoit de commerce avec eux, même par lettres, que pour les secourir dans leurs besoins & leurs mauvaises affaires. AN. 998.

L'empereur Otton célebra à Rome la fête de pâques, qui cette année 998. fut le dix-septiéme d'Avril ; & après l'octave il fit attaquer avec des machines & des échelles, la forteresse où Crescence s'étoit enfermé, c'est-à-dire le château S. Ange, qui passoit pour imprenable. L'empereur craignant de la marquer, emploïa un Allemand nommé Thamme, qu'il cherissoit jusques à le faire manger à son plat & le vêtir de ses habits. Celui-là, par ordre de l'empereur, & de concert avec le pape, promit sûreté à Crescence avec serment : mais quand il fut sorti de sa forteresse, l'empereur lui fit

LII. S. Romuald près l'empereur.

Ch Sax an. 998.

Vita S. Rom. n.35.

couper la tête, & après l'avoir jetté du haut de la
AN. 998. tour, on le pendit par les pieds. Toutefois l'empereur prit ensuite sa femme pour concubine.

Vita S. Rom. n. 31. Les Tiburtins s'étoient aussi révoltez contre l'empereur & avoient tué Mazolin leur duc : mais saint Romuald fit leur paix, étant venu trouver l'empereur à l'occasion que je vais dire. Ce prince voulant reformer l'abbaïe de Classe, donna le choix aux moines d'un tel abbé qu'ils voudroient : ils choisirent tout d'une voix Romuald ; & l'empereur craignant que le saint homme ne voulut pas venir à la cour, alla le trouver lui-même, coucha sur son lit, & le lendemain l'amena à son palais, où il le pressa d'accepter cette abbaïe. Comme il refusoit absolument, l'empereur le menaça de le faire excommunier par tous les évêques, & l'obligea enfin à accepter. Il s'appliqua à rétablir en ce monastere l'observance exacte de la regle, sans donner aucune dispense en faveur de la noblesse ou de la doctrine. Cette severité fit repentir les moines de l'avoir choisi, ils commencerent à murmurer fortement contre lui : ensorte que voïant qu'il ne pouvoit les convertir, & se sentoit déchoir de la perfection, il vint trouver l'empereur devant Tibur, & en sa presence & de l'archevêque de Ravenne, jetta le bâton pastoral & renonça à l'abbaïe.

n. 54. Il sembloit que la providence l'eut envoïé pour sauver les habitans de Tibur. Car il les fit convenir de se rendre à l'empereur, faisant abattre une partie de leurs murailles & lui donnant des ôtages ; & de livrer le meurtrier du duc à sa mere, qu'il obligea à lui pardonner. Ce fut aussi à Tibur qu'il convertit Thamme, qui avoit trompé Crescence. Il lui representa si fortement

l'énormité de sa supercherie & de son parjure, qu'il lui persuada de quitter le monde ; & l'empereur qui aimoit l'ordre monastique lui en accorda volontiers la permission.

AN. 998.

L'empereur lui-même s'étant confessé de ce crime à S. Romuald, fit par penitence nuds pieds le pelerinage de Rome à S. Michel du mont Gargan. Il demeura dans le monastere de Classe pendant tout le carême suivant de l'an 999. jeûnant & psalmodiant autant qu'il le pouvoit, portant un cilice sur la chair, quoique par dessus il fût vêtu d'or & de pourpre, & aïant un lit de parade il couchoit sur une natte de jonc. Enfin il promit à S. Romuald de quitter l'empire & prendre l'habit monastique : mais il n'accomplit pas cette promesse.

LIII. L'empereur visite saint Nil.

Vita S. Nil. p. 155.

En revenant du mont Gargan, l'empereur passa au monastere de saint Nil. Quand il en fut proche, voïant de la hauteur les cabanes des moines dressées autour de l'oratoire, il dit : Voilà les tabernacles d'Israël dans le desert : voilà les citoïens du roïaume des cieux, ils ne demeurent point ici comme habitans, mais comme passagers. S. Nil faisant brûler de l'encens, s'avança au-devant de lui avec toute sa communauté, & le salua avec toute sorte d'humilité & de respect. L'empereur soutenant de sa main le saint vieillard, entra avec lui dans l'oratoire, & après la priere il lui dit : Avant que d'aller au ciel ; aïez soin de vos enfans, de peur qu'après vous, l'incommodité de ce lieu ne les oblige à se séparer. Je leur donnerai un monastere & des revenus en tel lieu de mon empire que vous ordonnerez. Le S. répondit : S'ils sont de vrais moines, celui qui a pris soin d'eux avec moi jusques à present,

en aura encore plus de soin sans moi. Après plusieurs autres discours, l'empereur se leva pour s'en aller, & se tournant vers le saint, il lui dit : Demandez-moi comme à votre fils tout ce qu'il vous plaira. Saint Nil portant la main sur la poitrine de l'empereur répondit : Je ne demande autre chose à votre majesté que le salut de son ame. Tout empereur que vous êtes, vous mourrez comme un autre homme, & vous rendrez compte de toutes vos actions. A ces mots l'empereur répandit des larmes, & mettant sa couronne entre les mains du saint, il reçut sa benediction avec ceux de sa suite & poursuivit son chemin. Les moines murmuroient contre le saint vieillard, de ce qu'il n'avoit pas reçu la grace que le prince leur vouloit faire de leur donner un monastere : mais saint Nil leur dit : J'ai parlé comme un insensé, je l'avoüe, mais vous verrez dans peu de temps si vous avez raison. Quand ils apprirent ensuite la mort de l'empereur Otton, ils admirerent la discretion du saint.

LIV. Francon & Bouchard évêques de Wormes.

Vita Burch. Vorm. Ditm. lib. 4. p. 47.

En ce second voïage d'Italie, l'empereur Otton avoit amené avec lui Francon, à qui il avoit donné depuis peu l'évêché de Vormes après la mort d'Hildebalde. Francon étoit jeune, mais de grand merite, l'empereur avoit en lui une confiance particuliere, & ne prenoit gueres de resolution sans le consulter. Pendant le séjour qu'il fit à Rome, il s'enferma secretement avec cet évêque dans une grotte de l'église de saint Clement ; & ils y passerent quatorze jours nuds pieds & revêtus de cilice, dans les jeûnes, les veilles & les prieres.

L'évêque y eut revelation de sa mort qui étoit proche, & il le dit à l'empereur, qui le pressa avec beaucoup

coup de larmes, de lui nommer celui qu'il desiroit pour successeur. Francon lui nomma son frere Bouchard, & l'empereur promit avec serment de lui donner l'évêché de Vormes; & pour s'en souvenir, il s'en fit donner une requête par Francon, & la mit dans le sac des mémoires destinez pour son testament.

Francon mourut en effet comme il l'avoit prédit, & fut enterré à Rome, n'aïant tenu le siege de Vormes gueres plus d'un an, qu'il avoit passé en Italie près de l'empereur. Après sa mort l'empereur oublia sa promesse, & cédant aux importunitez de ceux qui lui demanderent cet évêché, le donna de suite à deux autres: dont l'un vêcut seulement trois jours après sa nomination, & l'autre quatorze. L'empereur étant de retour en Saxe raconta cet évenement à Villegise archevêque de Mayence, qui l'étoit venu voir accompagné de Bouchard son éleve. L'empereur connoissoit aussi Bouchard, & l'avoit souvent fait venir près de lui & chargé de presens. L'aïant donc vû à la suite de l'archevêque, il l'appella, lui dit ce qu'il avoit promis à son frere, & le pressa d'accepter l'évêché de Vormes; mais Bouchard ne pût se résoudre, qu'après avoir consulté l'archevêque, qui le sacra quelques jours après. C'étoit environ l'an 1000.

Bouchard étoit né dans la province de Hesse de parens nobles, qui le mirent premierement à Coblents pour le faire instruire: de-là il passa en divers lieux pour continuer ses études, entr'autres à l'abbaye de Lobbes & à Liege, où on dit qu'il fut chanoine. Enfin il s'attacha à Villegise archevêque de Maïence, qui l'éleva dans les odres sacrez jusqu'au diaconat; & lui donna le gouvernement d'une église très pau-

vre que Bouchard rétablit magnifiquement, & pour le temporel & pour le ſpirituel : enfin l'archevêque le fit maître de ſa chambre, & le premier de la ville de Mayence.

LV. Abbon de Fleury à Rome.

Vita Abb. c. 11. Mabill. praef. sec. 6. §. 6.

Abbon de Fleury fit un ſecond voïage à Rome ſous le pape Gregoire V. qui menaçoit de jetter un anathême ſur tout le roïaume de France, ſi on ne rétabliſſoit Arnoul dans le ſiege de Reims, prétendant qu'il en avoit été privé ſans jugement légitime. Le roi Hugues étoit mort dès l'an 996. le vingt-quatriéme d'Octobre après avoir regné neuf ans & près de cinq mois, & le roi Robert ſon fils avoit épouſé Berthe veuve d'Eudes I. comte de Blois & de Chartres. Elle étoit fille de Conrad roi de Bourgogne, & de Mathilde ſœur de Lothaire roi de France, dont la mere Gelberge étoit ſœur d'Advige ayeule de Robert : ainſi ils étoient couſins iſſus de germain. Le roi Robert dans l'eſperance de faire confirmer ce mariage, avoit promis à Leon abbé de ſaint Boniface de Rome, de rétablir Arnoul dans l'archevêché de Reims. Ce fut donc principalement pour ce ſujet, que le roi Robert pria Abbon d'aller à Rome.

Gerb. ep. 159. Mabill. ibid. §. 7.

Quand il y fut arrivé il n'y trouva pas le pape, & il alla le chercher vers Spolete. Il le ſalua de la part du roi, & le pape lui témoigna que ſur ſa réputation il deſiroit de le voir depuis long-temps. Dans leurs entretiens le pape lui demanda comment le corps de S. Benoît avoit été transferé en France, & quelle hiſtoire on en avoit par deça, le priant de la lui envoïer : ce qu'Abbon executa à ſon retour. Le pape le tint environ huit jours avec lui, le faiſant ſouvent manger à ſa table, & le renvoïa après lui avoir accordé tout ce

qu'il demandoit. Loin de lui demander de l'argent, comme son prédecesseur, il lui donna de l'encens & une chasuble, pour s'en servir à la messe. Il lui accorda un privilége pour l'abbaye de Fleury : portant entre autres choses, que l'évêque d'Orleans n'y viendroit point sans être invité, & qu'aucun évêque ne pourroit la mettre en interdit, quand même on y mettroit toute la Gaule.

AN. 998.

LVI. Gerbert archevêque de Ravenne.

Abbo ep. 1.

Quand il fut de retour en France, il rétablit Arnoul, que le roi avoit délivré de prison; & lui donna le pallium, qu'il avoit reçu pour lui de la main du pape. Il rendit compte au pape par une lettre, de la fidelité avec laquelle il avoit executé ses ordres, & de la soumission du roi Robert : le priant d'exhorter Arnoul à réünir son clergé, & faire rendre à son église les biens qu'elle avoit perdus, à l'occasion de son differend avec Gerbert. Abbon se dit en cette lettre, ami de l'un & de l'autre.

Greg. V. ep. 2. To. 9. conc. p. 753.

Gerbert ainsi dépoüillé de l'archevêché de Reims, se retira près de l'empereur Otton; & étant avec lui à Magdebourg, il y fit une horloge dont il regla la position sur l'étoile polaire. Ensuite l'empereur le fit archevêque de Ravenne; & en cette qualité, le pape Gregoire V. lui envoïa le pallium avec une lettre, par laquelle il faisoit de grandes donations à cette église, & lui confirmoit tous ses anciens priviléges. Cette lettre est dattée du mois d'Avril indiction onziéme, qui est l'an 998. L'année precedente, le même pape avoit rendu à Jean archevêque de Ravenne, prédecesseur de Gerbert l'église de Plaisance, que le pape Jean XV. lui avoit ôtée injustement, pour en faire un archevêché en faveur de Philagathe: Gregoire V. lui

Greg. V. ep. 1.

AN. 998.

soumet aussi l'évêché de Montefeltro. Le premier jour de May de la même année 998. indiction onziéme, l'archevêque Gerbert tint un concile à Ravenne, où assisterent avec lui neuf évêques, tous ses suffragans. On y fit trois canons, dont le premier condamne la mauvaise coutume introduite à la consecration des évêques, qu'un soudiacre leur vendoit le corps de N. S. c'est-à-dire, l'hostie qu'ils recevoient en cette ceremonie. On défend aussi de vendre le saint chrême aux archiprêtres. On recommande l'observation des canons, touchant les irregularitez qui doivent empêcher l'ordination. On défend de rien exiger pour les sepultures.

To. 9. conc. p. 776.

c. 3.

LVII. Concile de Rome. To. 9. conc. p. 772.

On rapporte à la même année 998. un concile que le pape Gregoire V. tint à Rome en presence de l'empereur Otton III. Vingt-huit évêques y assisterent, presque tous d'Italie, dont les deux premiers sont le pape & Gerbert, comme archevêque de Ravenne. On y fit huit canons, dont le premier porte, que le roi Robert quittera Berte sa parente, qu'il a épousée contre les loix, & qu'il fera sept ans de pénitence, suivant les degrez prescrits par l'église: le tout sous peine d'anathême; & le même est ordonné à l'égard de Berte. Archembauld archevêque de Tours qui leur a donné la benediction nuptiale, & tous les évêques qui y ont assisté, sont suspendus de la communion, jusques à ce qu'ils viennent faire satisfaction au saint siége.

c. 2.

c. 5.

Estienne évêque du Puy en Velay, est déposé pour avoir été élû par Gui son oncle & son prédecesseur, sans le consentement du clergé & du peuple, & ordonné après sa mort par deux évêques seulement, &

qui n'étoient pas de même province. C'étoit Daïbert
archevêque de Bourges, & Rodene évêque de Ne- AN. 998.
vers : qui sont suspendus de la communion, jusques c. 6.
à ce qu'ils viennent faire pour ce sujet satisfaction au
saint siége. Le peuple & le clergé de Velai a le pou- c. 7.
voir d'élire un autre évêque, & il sera consacré par le
pape. Le roi Robert ne donnera aucune protection c. 8.
à l'évêque Estienne déposé : au contraire, il favori-
sera l'élection du clergé & du peuple, sans préjudice
de l'obéissance qui lui est dûë. Ainsi on ne croïoit
pas que la pénitence imposée au prince, ni l'anathê-
me dont il étoit menacé, donnassent aucune attein-
te à sa souveraineté.

Dans le même concile ; on ordonna le rétablisse- c. 3.
ment de l'évêché de Mersbourg, érigé drns un conci-
le par le pape & par l'empereur Otton I. & supprimé
sans concile par l'empereur Otton II. Et comme Gi-
silier avoit quitté le siége de Mersbourg pour passer à
celui de Magdebourg, qui en étoit la métropole, il
fut dit que, s'il pouvoit prouver canoniquement, c. 4.
qu'il eût été transferé à l'instance du clergé & du
peuple, il demeureroit dans la metropole : s'il l'avoit
fait sans y être invité par eux, & toutefois sans am-
bition, & sans avarice, il retourneroit à Mersbourg :
mais s'il ne peut se justifier d'ambition & d'avarice,
il perdra l'un & l'autre siége.

Le roi Robert n'obéit pas si-tôt à l'ordonnance de ce
concile, & garda Berte encore deux ou trois ans. Il de-
meura donc excommunié, & la censure ecclesiastique
fut si exactement observée, que personne ne vouloit
avoir aucun comerce avec lui, excepté deux serviteurs
pour les choses nécessaires à la vie: encore jettoient-ils

AN. 998. au feu tous les vases dont il s'étoit servi pour boire ou manger. C'est ainsi que le raconte Pierre Damien, qui écrivoit environ soixante ans aprés. Il dit aussi que de ce mariage vint un monstre, qui avoit la tête & le cou d'un oye.

Epist. 5. ad Lesid. Cass.

La même année de ce concile, c'est-à-dire, le vingtiéme de Septembre indiction douziéme, & la troisiéme année du pontificat de Gregoire V. qui est 998. l'empereur étant à Pavie, fit une constitution par laquelle il reprime l'abus des emphyteoses, des contrats libellatiques & autres sembables : qui servoient de prétexte aux ecclesiastiques, pour ne point faire de réparations, & ne point rendre au prince le service qu'ils lui devoient à cause de leurs fiefs. Il ordonne donc que ces contrats n'auront effet, que pendant la vie de celui qui aura fait la concession, & n'obligeront point son successeur.

Tom. 9. conc. p. 774.

LVIII. Eglise d'Espagne.

Sup. liv. LVI. n. 43. Pelag. Ovet. p. 71.

En Espagne Bermond II. gouvernoit le roïaume de Leon depuis l'an 982. Il fit arrêter sans sujet Goudeste évêque d'Oviedo, & le tint en prison trois ans : mais on attribua à cette injustice une grande secheresse qui survint, & qui attira la famine ; le roi en étant touché, délivra l'évêque, & la pluïe vint aussi-tôt. Bermond écouta aussi les rapports de trois serfs de l'église de Compostelle, qui accuserent leur évêque Athaulfe d'un crime abominable. Le roi le fit exposer à un taureau furieux, mais on dit qu'il laissa ses cornes entre les mains de l'évêque. Ce roi quitta sa femme légitime pour en épouser une autre, & de plus, entretenoit deux concubines qui étoient sœurs.

Roderic. liv. v. pag. 4.

On regarda comme la punition de tous ces pechez l'irruption des Arabes dans ses états, sous la conduite

de Mahomet Almansor premier ministre d'Issem, prince faineant qui regnoit à Cordouë. Almansor étoit accompagné de quelques comtes, que le roi Bermond avoit exilés. Sur la nouvelle de sa marche, on enleva les reliques de Leon & d'Astorga, & même les corps des rois qui y étoient enterrez, pour les mettre en sûreté. Almansor assiegea Leon près d'un an, la prit & en abattit les portes & les tours. Il prit aussi Astorga & plusieurs autres villes, enleva tous les tresors des églises, & pilla entr'autres celle de S. Jacques. Enfin pendant douze ans qu'il fit la guerre aux Chrétiens, il les mit plus bas qu'ils n'avoient été depuis le temps du roi Rodrigue & l'entrée dès Arabes. Toutefois à la fin Bermond roi de Leon, secouru par Garcia le trembleur roi de Navarre, & Garcia Fernandes, comte de Castille, gagna contre les Arabes une grande victoire, dont Almansor mourut de regret l'an de l'hegire 393. de Jesus-Christ 1003. Le roi Bermond II. mourut de la goute après l'an 1000. laissant pour successeur son fils Alfonse V. âgé de cinq ans, qui en regna vingt-neuf.

Roder. hist. Arab. c. 31.

Du temps de Bermond II. l'évêque de Leon étoit Froïlan illustre par sa sainteté. Il naquit à Lugo en Galice, où sa mere Froïla est honorée comme sainte. Dès l'âge de dix-huit ans il embrassa la vie monastique, & quelques années après il se retira dans un desert: mais plusieurs disciples s'étant attachez à lui, il fonda un monastere, où S. Attilan fut prieur sous lui. Celui ci né à Taracone de parens nobles vers l'an 939. les quitta dès l'âge de quinze ans pour entrer dans un monastere, d'où il sortit quelque-temps après attiré par la réputation de S. Froïlan. Le roi Ramir III. fit

Acta SS. Ben. sæc. 6. p. 58. & 82.

venir Froïlan à Leon, & lui donna beaucoup d'argent, avec permission de choisir tel lieu qu'il lui plairoit de son roïaume, pour y bâtir un monastere, où l'on priât Dieu pour la tranquillité de l'état, qui n'étoit pas moins troublé au dedans par les Chrétiens rebelles, que par les infideles au dehors. Froïlan fonda donc le monastere de Tabare, puis celui de Morcruele, où il assembla au moins deux cens moines & en rétablit plusieurs autres.

L'évêque de Leon étant mort, le roi Bermond II. lui donna Froïlan pour successeur malgré sa résistance : il gouverna ce siége environ seize ans, & mourut l'an 1006. le troisiéme d'Octobre, jour auquel l'Espagne l'honore comme saint. En ce même temps où saint Froïlan fut fait évêque de Leon, saint Attilan son disciple le fut de Zamora, & on dit qu'ils furent sacrés ensemble le jour de la Pentecôte. Attilan quitta son siége au bout de dix ans, & alla en pelerinage par esprit de pénitence : deux ans après il revint, gouverna son église encore huit ans, & mourut le cinquiéme d'Octobre 1009. âgé de soixante & dix ans. Il est honoré comme saint par toute l'église.

Martyr. R. 5. Octob.

LIX. Mort de Gregoire V. Silvestre II. pape.

Papebr. Conat. Epitaph. Greg.

Ap. Baron. an. 999. in fi.

Le pape Gregoire V. tout jeune qu'il étoit, ne tint le siége que deux ans & neuf mois, & mourut le dix-huitiéme de Février 999. Il fut enterré à saint Pierre près S. Gregoire le grand. L'empereur Otton fit élire pape à sa place son maître Gerbert, après qu'il eût tenu le siége de Ravenne environ un an. Il prit le nom de Silvestre II. & comme il étoit fort âgé, il ne garda gueres que quatre ans le siége de Rome. Peu de temps après qu'il y fut placé, l'empereur Otton à sa priere donna

donna à sa priere à l'église de Verceil, la ville même de Verceil, son comté & le comté de sainte Agathe avec toute la puissance publique: défendant à qui que ce soit de troubler l'évêque en cette possession, sous peine de mille livres d'or. La donation est du septiéme de Mai 999. indiction douziéme à Rome; & c'est la premiere où j'aie remarqué la puissance publique donnée si expressement à une église. AN. 999.

Quoiqu'Arnoul archevêque de Reims eût été retabli par l'autorité de Gregoire V. nous avons une lettre de Silvestre II. par laquelle il lui permet de faire ses fonctions, de porter le pallium, de sacrer les rois de France, & les évêques ses suffragans, & d'exercer toute l'autorité dont joüissoient ses predecesseurs: avec défense à qui que ce soit de lui reprocher le crime pour lequel il avoit été déposé. Peut-être Arnoul fut-il bien aise d'être confirmé dans le siege de Reims par celui même qui le lui avoit disputé; & peut-être Gerbert, pour effacer le reproche d'avoir usurpé le siege de Reims, voulut laisser un témoignage autentique, que la condamnation d'Arnoul n'avoit pas été revoquée comme injuste en soi, mais faute d'avoir été autorisée par le pape; comme il le dit expressément en cette lettre.

LX. Fin de sainte Adelaïde. Cl. r. Saxo. an. 999.

La même année de la mort du pape Gregoire, l'empereur Otton III. déja fort affligé de cette perte, en fit encore deux autres qui lui furent plus sensibles. La premiere fut de sa tante Mathilde sœur d'Otton II. abbesse de Quedlimbourg; qui en l'absence de l'empereur son neveu, avoit eu grande part au gouvernement du roïaume de Germanie. L'autre perte fut de l'imperatrice Adelaïde, aïeule de l'un & de l'autre.

AN. 999.

Après la mort de son fils unique l'empereur Otton II. elle eut beaucoup à souffrir de la part de sa bru l'imperatrice Theophanie Grecque & emportée, mais qui mourut devant elle. Adelaïde signala sa pieté par la fondation d'un grand nombre de monasteres : car elle en bâtit autant qu'elle posseda de roïaumes avec les trois empereurs son époux, son fils & son petit-fils. En Saxe elle donna de grands biens aux monasteres de filles, par les conseils de l'abbesse Mathilde sa fille unique ; & environ douze ans avant sa mort, elle fonda la ville & le monastere de Salse ou Schelen dans le diocese de Strasbourg ; & elle y mit pour abbé Eccemagne, qu'elle avoit continuellement auprès d'elle, pour lui enseigner les saintes lettres. Elle fit de grandes liberalitez à quantité d'autres communautez de chanoines & de moines ; & au lieu d'emploïer l'or & les pierreries à se parer, elle en ornoit des croix & des évangiles, ou en faisoit des aumônes.

V. a bibl. Clun. p. 356.

La derniere année de sa vie, elle alla dans le roïaume de Bourgogne, pour mettre la paix entre les vassaux du roi Raoul son neveu. Etant à saint Maurice en Valais, elle apprit que Francon évêque de Vormes étoit mort à Rome ; & elle le regretta pour sa vertu, craignant même pour l'empereur son petit-fils, auprès duquel il étoit. De là elle alla à Geneve, puis à Lausane, & enfin à Orbe, d'où elle envoïa des presens à quantité d'églises : à saint Benoît sur Loire, à Clugny, à saint Martin de Tours, pour rétablir l'église brûlée depuis peu. Elle se recommanda aux prieres d'Odilon abbé de Clugni dont elle baisa l'habit, & lui déclara qu'elle ne le verroit plus : ensuite elle retourna

Sup. n. 54.

à Salſe, & y étant attaquée de la fiévre, elle mourut aprés avoir reçu l'extrême-onction & le viatique le ſeiziéme de Décembre 999. âgée d'environ cinquante-huit ans. Elle fut enterrée au même lieu, & ſa vie fut écrite par l'abbé Odilon, avec un livre ſéparé de ſes miracles.

LXI. Archevêché de Gneſne.

Ditm. lib. 4 p. 41. Fragm. ſac. 5. act. Ben. p. 871.

L'empereur Otton reçut encore en Italie cette triſte nouvelle; & à ſon retour aïant appris les miracles qui ſe faiſoient au tombeau de S. Adalbert de Prague, il reſolut d'y aller faire ſes prieres. Ce ſaint martir étoit enterré à Gneſne alors la capitale de Pologne, dont le duc Boleſlas avoit racheté ſes reliques. Il vint au devant de l'empereur, & le reçut avec tout l'honneur poſſible. L'empereur voïant de loin la ville de Gneſne, ſe mit nuds pieds pour y arriver; & fut reçu par l'évêque Ungar, qui le mena dans l'égliſe, où il implora l'interceſſion du ſaint martir avec beaucoup de larmes. Pour l'honorer davantage il érigea à Gneſne un archevêché, au lieu qu'elle n'étoit pas même ville épiſcopale, mais du dioceſe de Poſnanie.

L'empereur y mit pour premier archevêque Gaudence frere de S. Adalbert, & lui donna trois ſuffragans, ſçavoir les évêques de Sals-Colberch, de Cracovie & de Vrotiſla, ou Breſlau en Sileſie. Mais comme Ungar évêque de Poſnanie ne conſentit point à cette érection, il le laiſſa ſous la dépendance de l'archevêque de Magdebourg, dont il étoit ſuffragant. Cette érection eſt marquée par les auteurs du temps comme irréguliere, étant faite ſans le conſentement de l'évêque dioceſain & du metropolitain.

Act. Ben. p. 870.

Quant à l'évêché de Prague, dès l'année 997. incontinent après la mort de S. Adalbert, Boleſlas duc de Bo-

AN. 1000. heme, envoïa prier l'empereur, de donner un évêque à cette église désolée ; de peur qu'elle ne retombât dans le paganisme dont elle venoit de sortir: déclarant qu'il n'y avoit personne en toute la Boheme digne de remplir cette place. L'empereur & toute sa cour, jetterent les yeux sur un de ses chapelains nommé Thietdag, qui bien que Saxon de naissance, sçavoit parfaitement la langue Sclavonne. L'empereur l'envoïa donc à l'archevêque de Maïence, lui ordonnant de le sacrer évêque de Prague, ce qui fut fait le septiéme de Juillet 998. son clergé & son peuple le reçurent avec joye, & il fut intronisé au coin de l'autel de S. Vitus patron de la cathedrale.

Au retour de Pologne, l'empereur Otton vint à Magdebourg, où il celebra le dimanche des rameaux l'an mil de N. S. Le lendemain lundi il tint un concile avec les évêques, où il pressa Gisilier de renoncer à l'archevêché de Magdebourg & se contenter de Mersbourg son premier siége. Ce prélat emploïa l'argent au défaut des raisons, & fit remettre l'affaire à l'assemblée plus nombreuse, qui se devoit tenir à Quedlimbourg pour la fête de pâque. Mais la maladie l'empêchant de s'y trouver, il envoïa s'excuser par un de ses clercs nommé Rotman, & par Valtard prevôt de l'église de Magdebourg ; & fit encore remettre l'affaire au concile, qui se tiendroit à Aix-la-Chapelle en presence de l'empereur. Gisilier y vint en effet avec ceux qui le favorisoient ; & le légat du pape archidiacre de l'église Romaine le pressa encore jusques à trois fois de faire juger sa cause : mais il eut l'adresse de la faire remettre à un concile general qui devoit se tenir à Rome ; car l'empereur se préparoit d'y aller.

Chr. Saxo. 1000. Ditm. lib. 4. p. 43.

Tandis que ce prince étoit à Aix-la-Chapelle, il eut la curiosité de faire ouvrir le tombeau de Charlemagne, d'où il tira la croix d'or qui pendoit à son col, une partie des vêtemens qui se trouverent encore entiers, & remit le reste avec beaucoup de respect. AN. 1000. *Chr. Ademari p. 169. Ditm. p. 44.*



LIVRE CINQUANTE-HUITIE'ME.

AN. 1000.

I.
Dernier voïage d'Otton III. en Italie.

Vita Rom. n. 52.

Sup. liv. LVII. n. 52.

L'Empereur Otton III. passa les Alpes l'an 1000. & fit quelque séjour à Pavie. Alors par le conseil de saint Romuald, il fonda près de Ravenne un monastere en l'honneur de saint Adalbert; & comme saint Romuald le pressoit d'embrasser la vie monastique, suivant la promesse qu'il lui en avoit faite à l'autre voïage, l'empereur lui assura qu'il le feroit, après qu'il auroit soumis Rome revoltée contre lui, & qu'il seroit revenu victorieux à Ravenne.. Mais saint Romuald lui dit: Si vous allez à Rome, vous ne verrez plus Ravenne. Il lui déclara nettement que sa mort étoit proche, & ne pouvant le détourner de son entreprise, il se retira.

Chr. Hildesh. Fragm. sac. 5. act. Ben. p. 873.

L'empereur Otton étant arrivé à Rome y celebra la fête de Noël, & fit bâtir dans l'isle du Tibre une église en l'honneur de S. Adalbert de Prague, dont il avoit apporté les mains ornées d'or & de pierreries; & voulant enrichir cette église de plusieurs autres reliques, il en fit chercher par tout. On lui dit, qu'il y avoit plusieurs corps de martirs dans l'église des saints Abundius & Abundantius, près du mont Soracte: il y envoïa des évêques, des clercs & des moines, & les fit apporter avec grande solemnité à l'église de saint Adalbert.

Chr. Cass. lib. II. 24.

On dit qu'il y voulut aussi mettre le corps de l'apôtre S. Barthelemi: & que l'aïant demandé aux citoïens de Benevent, comme ils n'osoient le lui refuser ouvertement, ils le tromperent; & lui donnerent à la place le corps de S. Paulin de Nole. Quoi qu'il en soit on croit à

Rome avoir l'un & l'autre dans cette même église, qui depuis long-temps a pris le nom de saint Barthelemi aussi bien que l'isle où elle est bâtie.

AN. 1000.

Otton fit aussi rapporter de Hamboug à Rome les os du pape Benoît V. suivant sa prédiction. Car on dit que pendant son exil il avoit dit: Je dois mourir en ce païs: ensuite il sera desolé par les armes des païens, & deviendra l'habitation des bêtes sauvages. Il n'aura point de paix solide avant ma translation; mais quand je serai retourné chez moi, j'espere que par l'intercession des saints apôtres, les païens demeureront en repos. L'évenement fut conforme à cette prédiction: car les Sclaves ravagerent long-temps les églises de Saxe. Celui qui prit soin de la translation de Benoît, par ordre de l'empereur, fut Racon de Breme, un des chapelains de ce prince, qu'il voulut faire évêque, & lui donna le bâton pastoral, comme il étoit au lit griévement malade: mais il mourut avant que d'être sacré.

Ditm. liv. IV. p. 47.

II. Saint Bernoüard d'Hildesheim à Rome.

Vita Bern. n. 21. sæc. 6. Act. Ben. p. 213.

Comme l'empereur Otton III. étoit à Rome, Bernoüard évêque d'Hildesheim y arriva le quatriéme de Janvier l'an mil un. L'empereur ravi de la venuë de ce prélat, qui avoit été son précepteur, alla au devant de lui jusques à saint Pierre, à deux milles de son palais L'aïant embrassé tendrement il l'entretint long-temps, & pendant les six semaines qu'il demeura auprès de lui, il le fit défraïer liberalement. Le sujet du voïage de l'évêque étoit un differend avec l'archevêque de Mayence son métropolitain, pour un monastere de filles nommé Gandesem: où l'évêque d'Hildesheim avoit toujours été reconnu pour diocesain, jusques à ce que Sophie fille de l'empereur Otton II. étant prête à s'y consacrer à Dieu, dédaigna de prendre le

n. 13. 14. &c.

voile de la main d'un prélat, qui ne portoit pas le pallium; & desira que ce fût Villigise archevêque de Maïence. L'évêque s'y opposa autant qu'il lui fut possible : mais enfin à la priere de l'imperatrice Theophanie mere de la religieuse ; il consentit que l'archevêque & lui, fissent la ceremonie en commun ; ensorte que l'on vit, ce qui parut très-nouveau, deux évêques revêtus pontificalement assis des deux côtez d'un même autel. L'évêque ne laissa pas de demader au roi Otton III. qui étoit present, s'il consentoit à l'engagement de sa sœur; puis il lui demanda à elle-même, si elle lui promettoit obéissance à lui & à ses successeurs; & protesta publiquementque l'archevêque n'avoit aucun droit dans cette église. Les choses demeurerent en cet état sous cet évêque & son successeur, & les sept premieres années de Bernoüard. Mais Sophie se regardant plus comme princesse que comme religieuse, sortit du monastere malgré l'abbesse, pour aller à la cour, où elle demeura un an ou deux aux dépens de sa réputation. Bernoüard l'avertit doucement de rentrer dans son devoir ; & comme elle continuoit, elle évita sa rencontre, & chercha l'appui de l'archevêque de Maïence ; disant, que c'étoit de lui qu'elle avoit reçu le voile, que le monastere étoit dans son diocese, & qu'elle ne dépendoit en rien de l'évêque d'Hildesheim. Etant de retour à Gandesem, elle sema ces discours parmi les religieuses, & réüssit si bien à les aliener de l'évêque, que quand il y vint, il y fut reçu avec indifference comme un évêque étranger, & ses remontrances ne furent pas écoutées. Enfin pour faire la dédicace de l'église du monastere, les religieuses appellerent l'archevêque Villigise, & l'évêque Bernoüard

noüard fut seulement averti d'y assister. AN. 1001.

Il y envoïa Ecquehard évêque de Slesvic, qui étant chassé de son siége par les guerres, s'étoit retiré auprès de lui, & le servoit dans ses fonctions. Il déclara que Bernoüard étoit retenu par le service de l'empereur, & pria l'archevêque de ne point entreprendre de faire cette dédicace à son préjudice. Villigise vouloit passer outre, étant jaloux de son côté de la faveur de Bernoüard auprès de l'empereur; mais les protestations réïterées de celui-ci l'arrêterent. Bernoüard fut conseillé de porter sa plainte au pape & à l'empereur; & telle fut la cause de son voïage à Rome. Henri duc de Baviere, & proche parent de l'empereur, auprès duquel il se trouvoit alors, prenoit aussi les interêts de l'évêque, & pressoit le jugement de ce different, pour rétablir la paix dans l'église. n. 25.

III. Concile en faveur de S. Bernoüard.

Le pape Silvestre assembla donc un concile de vingt évêques, dix-sept d'Italie, & trois d'Allemagne. L'empereur & le duc Henri y assisterent, avec tout ce qu'il y avoit à Rome de personnes constituées en dignité. Après qu'on eut lu l'évangile & quelques canons, le pape donna la bénédiction, on s'assit, on fit silence: puis l'évêque Bernoüard expliqua son affaire, se plaignant principalement, que depuis son départ l'archevêque de Maïence avoit tenu un sinode dans son diocese, c'est à-dire, dans le monastere de Gandesem, malgré ses protestations. Le pape demanda au concile, si l'on devoit tenir pour sinode une assemblée, que cet archevêque avoit tenuë avec ceux qu'il avoit amenez, dans une église, que les évêques d'Hildesheim avoient toujours possedée; vû principalement que l'évêque étoit absent, & s'étoit venu plaindre au S. siége, pour

AN. 1001. le même sujet. Le concile demanda permission de déliberer en particulier ; & le pape l'aïant accordée, les évêques Romains sortirent seuls. Puis le concile déclara, que ce sinode étoit un acte schismatique, & qu'on devoit rejetter, selon les canons, ce qui avoit été fait.

Alors le pape prononça ainsi : Par l'autorité des apôtres & des peres, nous cassons ce qui en l'absence de notre confrere Bernoüard, a été fait à Gandesem, dans son diocese, par l'archevêque Villigise & ses complices. Puis il ajouta : Notre frere Bernoüard, demande-t-il qu'on lui rende l'investiture, que l'archevêque lui a ôtée ? Le concile répondit : Il n'est point necessaire, mais puisqu'il le demande instamment, rendez-lui, s'il plaît à l'empereur. Le pape donna donc à l'évêque sa ferule ou bâton pastoral, disant ? Je vous rends & vous confirme la possession du monastere de Gandesem, avec ses dépendances ; & je défends à qui que ce soit de vous y troubler, sinon en tant que les canons le permettent.

Enfin on résolut d'écrire à l'archevêque de Maïence, pour le blâmer d'une telle entreprise & l'exhorter à se désister de sa prétention. On convint aussi d'indiquer un concile des évêques de Saxe, & d'envoïer un légat du pape pour y présider. Le lieu fut marqué à Polden près de Brandebourg, & le jour vingt-uniéme de Juin : on nomma pour légat Frideric prêtre cardinal de l'église Romaine, & depuis archevêque de Ravenne, Saxon de naissance & jeune, mais d'une grande probité. Avant que de partir pour retourner en Saxe, l'évêque Bernoüard avec le pape réduisit à l'obéissance de l'empereur la ville de Tibur, qui s'é-

toit encore revoltée. Y étant entrez ils persuaderent aux habitans de se rendre à discretion, & à l'empereur de leur pardonner. Mais les Romains indignez de ce que les Tiburtins avoient fait leur paix, se révolterent à leur tour, poussez par un nommé Gregoire, que l'empereur chérissoit, & qui le voulut prendre en trahison. On ferma donc les portes de Rome, on ne laissoit entrer ni sortir personne: & il y eut même quelques-uns des amis de l'empereur de tuez. L'évêque Bernoüard fit confesser les gens du palais, & leur donna le viatique à la messe: puis les aïant exhortez, il marcha à la tête, portant la sainte lance, que les empereurs Allemands regardoient comme leur sauve-garde. Mais les rebelles jetterent les armes & demanderent la paix; l'empereur leur fit une harangue, où il leur reprocha leur ingratitude, & la sédition fut appaisée. L'empereur & le pape ne laisserent pas de sortir de Rome le dimanche de la Sexagesime, qui cette année 1001. étoit le seiziéme de Février, & camperent assez proche. L'évêque Bernoüard prit congé de l'empereur avec beaucoup de larmes de part & d'autre; & il s'en retourna chez lui chargé de présens & de reliques.

AN. 1001.

Ditmar. lib. 4. p. 44.

Sup. liv. LV. n. 18.

IV. Autres conciles en Allemagne.

n. 28.

Le cardinal Frideric arriva aussi en Allemagne, revêtu des ornemens du pape avec les chevaux enharnachez d'écarlate, pour montrer qu'il le representoit. On tint le concile à Polden le vingt-deuxiéme de Juillet: mais l'archevêque de Maïence & ceux de son parti, qui n'y étoient qu'à regret, y firent beaucoup de bruit. Le légat assis entre Lievezon archevêque de Hambourg & l'évêque Bernoüard; exhorta d'abord doucement les évêques à la paix; & aïant ainsi obtenu du silence, il

AN. 1002.

fit lire la lettre du pape à l'archevêque de Maïence : qui demanda conseil aux évêques ses confreres, & principalement à l'archevêque de Hambourg. Celui-ci lui conseilla de satisfaire l'évêque d'Hildesheim, au jugement du concile. Là-dessus on ouvrit les portes de l'église, plusieurs laïques entrerent, faisant grand bruit, criant aux armes & menaçant terriblement le légat & l'évêque Bernoüard. Ils ne s'émurent ni l'un ni l'autre ; & quoiqu'ils eussent des troupes plus nombreuses, s'ils eussent voulu en venir aux armes, ils se contenterent d'apaiser doucement le tumulte, & les autres évêques furent d'avis de remettre l'affaire au lendemain, se rendant caution pour l'archevêque de Maïence, qu'il y viendroit & exécuteroit ce qui seroit juste. Mais il se retira secretement dès le grand matin, & le légat l'aïant demandé en plein concile, le suspendit de toute fonction épiscopale, jusques à ce qu'il se representât devant le pape au concile qui se devoit tenir à Rome à Noël, & qu'il dénonça à tous les évêques.

Le cardinal étant retourné en Italie, rendit compte de sa légation au pape & à l'empereur : qui fort indignez de ce qui s'étoit passé, ordonnerent à tous les évêques d'Allemagne, de se rendre auprès d'eux vers Noël, non-seulement pour le concile, mais pour servir l'empereur à la guerre, avec tous leurs vassaux. Peu de temps après le cardinal Frideric obtint l'archevêché de Ravenne, vaquant par le demission de Leon ou Neon, qui avoit succedé à Gerbert, & qui peu après étoit tombé en paralisie. Frideric lui assigna de grandes terres pour sa subsistance.

Pet. Dam. Opusc. XXII. c. ult.

En Allemagne l'archevêque de Maïence aïant insulté de nouveau l'évêque d'Hildesheim : on tint un

Vita S. Ber. n. 30.

concile à Francfort, après l'assomption de la sainte Vierge, où se trouverent les trois archevêques de Maïence, de Cologne & de Treves, avec quatre évêques. Mais dans ce concile on ne jugea rien définitivement à cause de l'absence de Bernoüard, qu'une indisposition avoit empêché de s'y trouver. On convint seulement que ni lui ni Villegise n'exerceroient aucun droit sur l'abbaïe de Gandesem, jusques à l'octave de la pentecôte où les évêques s'assembleroient à Frislar. AN. 1001.

Cependant l'évêque Bernoüard desiroit ardemment de retourner en Italie, tant pour satisfaire à l'ordre du pape que pour voir l'empereur qu'il aimoit tendrement. Ne pouvant y aller, il y renvoïa le prêtre Tangmar doïen de son monastere, qui l'y avoit accompagné l'année précédente, & qui depuis sa jeunesse avoit été occupé à instruire les enfans, & avoit été maître de l'évêque même. Il trouva l'empereur vers Spolete, & eut ordre d'attendre le concile qui se tint dans la ville de Todi, le jour de la S. Jean l'évangeliste, indiction 15e. la même année 1001. & fut composé d'environ trente évêques, aïant à leur tête le pape & l'empereur.

Le prêtre Tangmar y fut introduit par un soudiacre oblationnaire, & le pape lui aïant demandé ce qu'il desiroit: il se prosterna aux pieds du pape & de l'empereur, & s'étant relevé, raconta ce qui s'étoit passé au concile de Francfort, se rapportant du surplus à l'archevêque de Ravenne, qui étoit présent. L'archevêque fit le récit de sa légation; & le procedé de l'archevêque de Maïence fut desaprouvé par tous les évêques Romains. Toutefois on résolut d'attendre l'archevêque de Cologne & les autres évêques, qui devoient arriver incessamment: mais comme ils tardoient

AN. 1002.

le prêtre Tangmar demanda son congé, & partit l'onziéme de Janvier chargé de presens de l'empereur pour son maître, entre autres de médicamens & d'épiceries.

V. S. Heribert de Cologne.

Vita ap. Boll. 16. Mart. tom. 7. p. 467.

Heribert archevêque de Cologne arriva enfin, & fut reçu avec grande joïe par l'empereur, dont il étoit un des principaux confidens. Il étoit né à Wormes de parens nobles, & avoit été élevé dans l'abbaïe de Gorze : le roi Otton III. le prit auprès de lui, pour être son chancelier, & on voit par diverses lettres qu'il exerçoit cette charge, tantôt pour Villigise archevêque de Maïence, archichancelier de Germanie, tantôt pour Pierre évêque de Côme archichancelier d'Italie, selon les lieux où l'empereur se trouvoit. L'évêché de Virsbourg étant venu à vaquer en 995. ce prince voulut obliger Heribert à le prendre : mais il le fit donner à Henri son frere cadet, & demeura attaché à l'empereur qu'il accompagnoit en ses voïages. L'archevêque de Cologne étant mort le quatorziéme de Juillet 998. le clergé & le peuple demeurerent assez long-temps divisez au sujet de l'élection: enfin un des élûs renonça à son droit, & proposa d'élire le chancelier Heribert. Tous en convinrent ; on envoïa une députation en Italie, pour le demander à l'empereur, qui l'accorda avec joïe, & lui en écrivit de sa main ; car il l'avoit laissé à Ravenne, pour appaiser une sédition. Il obéit avec peine, & aïant reçu du pape le pallium, il se rendit à Cologne, où il fut sacré la veille de Noël l'an 999. Tel étoit donc Heribert archevêque de Cologne.

Ditmar. lib. 4. p. 44.

L'empereur consolé de son arrivée & de celle de ses autres serviteurs qui lui amenoient du secours, témoignoit de la joïe à l'exterieur, mais il gemissoit en se-

cret pensant à ses péchez, & dans le silence de la nuit il veilloit en priere & répandoit beaucoup de larmes: souvent il jeûnoit toute la semaine, excepté le jeudi; & il faisoit de grandes aumônes. En marchant avec l'archevêque, ils s'entretenoient de ce qu'ils pourroient faire pour le salut de leur ame : ils convinrent que celui des deux qui retourneroit sain & sauf en Allemagne, fonderoit un monastere en l'honneur de la sainte Vierge; & l'empereur donna pour cet effet plusieurs terres à l'archevêque, qui depuis executa ce dessein par la fondation de la célebre abbaïe de Duit près de Cologne.

AN. 1002.

Vita Herib. c. 2. n. 11.

VI. Mort d'Otton III. S. Henri roi de Germanie.

L'empereur Otton III. étoit malade depuis quelque temps, &, comme l'on croit, du poison que lui avoit donné la veuve de Crescence, qu'il avoit pris pour concubine. Enfin il mourut le vingt-huitiéme de Janvier l'an 1002. âgé d'environ vingt-trois ans, dont il avoit regné dix-neuf comme roi, & cinq comme empereur. Il mourut à Paterno petite ville d'Italie dans la campagne de Rome, & l'archevêque de Cologne prit soin de transporter son corps à Aix-la-Chapelle. On laissa ses entrailles à Ausbourg, où elles furent inhumées dans l'oratoire de S. Udalric; & le corps arriva à Cologne la semaine sainte. On le porta les trois premiers jours à differentes églises, & le jeudi saint à S. Pierre, qui est la cathédrale : où après que les pénitens eurent été introduits selon la coutume, & eurent reçu l'absolution, l'archevêque la donna aussi à l'ame du défunt empereur en présence de son corps, & recommanda aux prêtres d'en faire mémoire. Le vendredi matin on partit pour porter le corps à Aix-la-Chapelle, où le jour de pâques cinquiéme d'Avril, il fut

Ditm. lib. 4. p. 54.

rônnée reine à Paderborn par le même archevêque de Mayence ; elle a été mise aussi au nombre des Saintes. Le roi Henri vêcut avec elle en continence parfaite, comme si elle eût été sa sœur ; & Dieu permit que pour rendre public cet exemple si rare de vertu, Cunegonde fût exposée à une rude épreuve. Sa réputation fut attaquée, & Henri lui-même entra en soupçon de sa fidelité. Elle offrit de se justifier par le fer chaud, suivant les loix du païs ; & marcha nuds pieds sur des coutres de charuë rougis au feu, sans en sentir aucun mal.

AN. 1002.

Vita S. Cuneg. sec. 6. act. B. p. 456. Boll. 3. Mart.

VII. Conversion des Hongrois.

Glab. III. c. 1. Vita per Chart. ap. Sur. 20. Aug.

Gisele sœur du roi Henri, fut aussi épouse d'un Saint, sçavoir d'Estienne roi de Hongrie. Il étoit fils de Geisa quatriéme duc des Hongrois depuis leur entrée en Pannonie, prince severe envers les siens jusqu'à la cruauté, mais humain & liberal à l'égard des autres, particulierement des Chrétiens. Il leur permit même par un édit public, d'entrer dans ses états, ordonnant d'exercer envers eux l'hospitalité ; il trouvoit bon que les clercs & les moines vinssent devant lui, & les écoutoit volontiers. Ennn il se convertit lui même avec sa famille, il reçut le baptême, & promit de faire embrasser le Christianisme à tous ses sujets.

Comme il étoit en peine de ce qu'il devoit faire pour abolir le paganisme & affermir la vraïe religion par de nouveaux évêchez, il vit la nuit en songe, un jeune homme d'une beauté merveilleuse, qui lui dit : Ce que tu penses ne s'executera point par toi, tes mains sont soüillées de sang humain : mais tu auras un fils qui accomplira ton dessein, il sera du nombre des élûs de Dieu ; & après avoir regné sur la terre, il regnera éternellement. Cependant reçois avec honneur un homme

qui viendra exercer près de toi une ambassade spirituelle, & profite de ses instructions. Cet ambassadeur céleste fut S. Adalbert de Prague, qui vint en Hongrie peu de temps après ; & par son conseil le duc Geisa assembla par tout ses sujets : le saint évêque les prêcha, un grand nombre furent baptisez, on bâtit des églises en plusieurs lieux.

Sup. liv. LVII. *n.* 45.

La duchesse eut aussi une vision. Car étant devenuë grosse & prête d'accoucher, elle vit S. Estienne le premier martir, qui lui dit qu'elle auroit un fils qui seroit le premier roi de sa nation, & lui ordonna de le nommer comme lui. L'enfant étant né, S. Adalbert le baptisa & le nomma Estienne. Il naquit à Strigonie, y apprit la grammaire, & fut élevé avec soin. Quand il fut hors de l'enfance, le duc son pere assembla les grands & les autres ordres de son roïaume : & de leur consentement le déclara son successeur, & lui fit prêter serment. Le duc Geisa déja avancé en âge, mourut ensuite l'an 997.

VIII. Saint Estienne roi de Hongrie.

Le jeune duc Estienne songeant aux moyens d'achever la conversion de son peuple, commença par établir la paix avec tous ses voisins ; mais ses sujets païens avec les seigneurs à leur tête se revolterent, pilloient ses villes & ses terres, tuoient ses officiers & lui insultoient à lui-même. Le duc assembla des troupes, & portant à ses enseignes S. Martin & S. Georges, il marcha contre les rebelles, qui assiegeoient Vesprim. Les aïant vaincus, il consacra à Dieu leurs terres, & en fonda un monastere en l'honneur de saint Martin de Tours, que la Pannonie où il naquit, a toujours honoré. Le duc fonda ce monastere en un lieu nommé le mont-sacré, où l'on tenoit que S Martin étant dans le païs alloit faire ses prieres.

Après cette victoire, le duc Estienne ne songeoit qu'à la propagation de l'évangile; & pour attirer le secours de Dieu, il faisoit de grandes aumônes, & prioit souvent avec larmes, prosterné sur le pavé de l'église. Il envoïoit de tous côtez pour appeller des ouvriers évangeliques : ce qui lui attira des prêtres & des clercs zelez, des abbez & des moines, qui renoncerent volontiers à leurs païs pour une si bonne œuvre. Le plus celebre fut Astric, autrement nommé Anastase. C'étoit un des six moines que S. Adalbert de Prague amena du monastere de S. Boniface de Rome, quand il revint la derniere fois en Boheme; & il le fit abbé du monastere de Breunove que fonda le duc Boleslas le pieux. Mais la revolte des Bohemiens aïant obligé saint Adalbert à quitter le païs, Astric passa en Hongrie avec ses moines; & le duc Estienne les aïant très-bien reçus, leur bâtit un monastere en l'honneur de saint Benoît, & prenoit plaisir à s'entretenir souvent avec eux. Ils lui furent d'un grand secours pour la conversion de ses sujets; & il fit si bien, tant par persuasion que par crainte, qu'il bannit entierement l'idolatrie de ses états. Il vint aussi de Pologne deux saints personnages, l'un nommé Zoerard ou Suirard, & surnommé André, l'autre nommé Benoît, qui embrasserent la vie éremitique. Benoît aïant été tué par des voleurs, fut tenu pour martir : André fit plusieurs miracles.

Sup. liv. LVII. n. 44. Elog. Anast. sec. 6. Bened. p. 72.

Elog. sec. 6. ac. B. p. 75.

Cependant le duc Estienne voïant bien que cette église naissante ne pouvoit subsister sans pasteurs, divisa tout le païs en dix évêchez, dont il voulut que Strigonie fût la métropole; & il y mit pour archevêque Sebastien, moine de grande vertu du monastere

Chart. c. 7.

serfs avec une magnificence roïale, augmentant ses liberalitez pendant toute sa vie, afin qu'aucun besoin temporel ne détournât les moines du service de Dieu. Cependant il s'informoit avec soin, tantôt par lui-même, tantôt par d'autres, de leur vie & de leur conduite, reprenant les négligens, & donnant aux plus fervens des marques d'amitié. Quant aux chanoines, il les recommandoit à la conduite des évêques.

Sebastien archevêque de Strigonie, étant devenu aveugle, le roi, du consentement du pape, lui donna pour successeur Anastase évêque de Colocza : mais au bout de trois ans, Sebastien recouvra la vûë ; & Anastase lui cedant la place retourna à son église, gardant toutefois le pallium avec l'approbation du pape. Le roi Estienne, par un vœu particulier, mit sa personne & son roïaume sous la protection de la sainte Vierge, & fit bâtir en son honneur une église magnifique à AlbeRoïale. Les murailles du chœur étoient ornées de sculptures, le pavé étoit de marbre : il y avoit plusieurs tables d'autel d'or pur, enrichies de pierreries ; & sur l'autel un ciboire ou tabernacle pour l'eucharistie d'un ouvrage merveilleux. Le trésor étoit plein de vases d'or & d'argent, de crystal & d'onix, & de riches paremens. Le roi voulut que cette église ne dépendît que de lui seul, sans être soumise à aucun évêque. Aux jours ausquels il faudroit y donner l'absolution aux pénitens, ou y faire le saint chrême, le roi devoit choisir un évêque pour faire ces fonctions, aussi bien que pour y célebrer la messe en sa présence. En l'absence du roi, aucun évêque ne pouvoit y exercer aucune fonction, sans la permission du prevôt & des moines, qui prenoient aussi les dîmes sur le peuple, dépendant de

cette église, sans qu'aucun évêque les pût prétendre. Je n'ai point encore observé jusqu'à ce temps d'exemption semblable, & je doute que ce saint roi l'eût établie, s'il eût été suffisamment instruit de la discipline ecclesiastique.

Son zele ne se renfermoit pas dans son roïaume. A Jerusalem il fonda un monastere, & lui donna des revenus suffisans en terres & en vignes : à Rome il fonda une collegiale de douze chanoines ; & des maisons d'hospitalité, pour les Hongrois qui alloient en pelerinage à S. Pierre : enfin il bâtit une très-belle église à C. P. La réputation de sa pieté fit, que la plûpart des pelerins d'Italie & de Gaule qui alloient à Jerusalem, quitterent le chemin ordinaire, qui étoit par mer, & passerent par la Hongrie. Le roi Estienne les recevoit comme ses freres, & leur faisoit de grands presens : ce qui attira une grande multitude, tant des nobles que du peuple à faire ce pelerinage.

Glab. lib. III. *c.* I.

IX. Fin de saint Nil.

Vita p. 156.

En Italie S. Nil perdit Estienne son cher disciple, qui lui servoit de modele ou d'instrument, si l'on peut parler ainsi, pour corriger les autres. Car si quelqu'un s'endormoit dans l'église pendant qu'il parloit, c'est sans doute Estienne qui ronfle, disoit-il, & il le mettoit dehors : souvent il le faisoit lever de table comme mangeant indécemment : enfin il se prenoit à lui de tout ce que faisoient les autres, afin de les instruire en exerçant la vertu d'Estienne. Il fut sensiblement touché de sa mort & lui fit faire un sépulcre double des autres, pour y être enterré avec lui quand il mourroit. Mais le prince de Gaëte qui étoit fort pieux, & avoit une grande foi au merite de S. Nil, aïant appris la raison de ce double sépulcre, dit à ceux qui étoient présens : Pensez-vous

quand ce pere mourra que je le laisse là, & que je ne l'apporte pas dans ma ville pour lui servir de sauvegarde ? Saint Nil aïant appris ce discours, en fut fort affligé, & résolut de changer de demeure pour aller en un lieu où il ne fût connu de personne ; car il eut mieux aimé mourir miserablement, que d'être estimé saint par qui que ce fût. Au contraire il affectoit de paroître colere & emporté, jusqu'à scandaliser en effet plusieurs ignorans. Voulant donc quitter le monastere de Serperis, où il avoit demeuré environ dix ans ; il monta à grande peine sur un cheval, tant il étoit affoibli de vieillesse, & s'en alla vers Rome. Comme les freres s'affligeoient de son départ, il leur dit : Je vais préparer un monastere où je rassemblerai tous mes enfans dispersez.

Il arriva à Tusculum à douze milles de Rome, qui font quatre lieuës, près d'un petit monastere de Grecs nommé de sainte Agathe. Il choisit ce lieu pour sa derniere demeure, & il ne fut plus possible de l'en arracher : quelques efforts que fissent les freres qui l'accompagnoient, & les grands de Rome qui le venoient voir, & le conjuroient d'y venir du moins à cause des Apôtres. Il répondoit : Je ne suis pas digne de nommer les Saints Apôtres : mais quand on a tant soit peu de foi, on peut aussi bien les honorer ici. Je n'y suis venu que pour mourir. Gregoire comte de Tusculum, fameux par sa tyrannie & ses injustices, mais homme d'esprit & de sens vint trouver S. Nil, se jetta à ses pieds & lui dit : Mes grands pechez me rendent indigne de recevoir sous mon toit un serviteur de Dieu comme vous : toutefois puisqu'à l'exemple de votre maître vous m'avez preferé aux justes, tout pécheur

que je suis, voilà ma maison, & ma ville & tout son territoire devant vous, ordonnez-en comme il vous plaira. S. Nil lui demanda un lieu pour prier en repos, & Gregoire le lui accorda volontiers. C'étoit un petit reste de la maison de campagne de Ciceron, nommée la Grotte-ferrée.

V. Kircheri Lat. pag. 57.

Mais les freres qui étoient demeurez au monastere de Serperis, aïant appris au bout de deux mois, que le pere Nil ne reviendroit plus chez eux ; prirent leurs manteaux, leurs peaux de mouton, & le reste de leurs petits meubles, & vinrent au lieu destiné pour le nouveau monastere, c'est-à-dire, à la Grotte-ferrée. Saint Nil l'aïant appris s'en réjoüit en esprit, & leur manda. C'est assez, mes freres, que vous aïez pris la peine de venir jusques-là pour l'amour de moi, demeurez-y jusqu'à ce que j'aille vous trouver. Il se disposoit en effet à y aller à pied de sainte Agathe, qui en étoit à trois milles, quand il se sentit près de sa fin. Il appella donc les freres qui l'avoient suivi, & Paul destiné depuis long-temps à être leur superieur : il leur distribua ses haillons, qui étoient tout son bien ; & les pria de lui faire recevoir les saints mysteres ; puis il leur dit : Je vous prie, si je meurs, de ne point tarder à couvrir mon corps de terre : ne m'enterrez pas dans une église, & ne faites sur moi ni voûte, ni aucune décoration. Il leur donna sa benediction, puis s'étendit sur son lit, & demeura deux jours sans parler, ni ouvrir les yeux ; seulement il paroissoit prier, car on lui voïoit remuer les lévres, & faire de la main droite le signe de la croix.

Le comte Gregoire aïant appris qu'il étoit à l'extrémité, accourut, lui amenant Michel excellent medecin

cin. Gregoire se jetta sur le saint fondant en larmes & disant : Mon pere, mon pere, pourquoi m'abandonnez-vous si-tôt ? C'est que vous avez horreur de mes péchez. Et lui baisant les mains, il ajoutoit : Vous ne m'empêchez plus de vous baiser les mains, comme vous faisiez auparavant, en disant : Je ne suis ni évêque, ni prêtre, ni diacre, je ne suis qu'un pauvre petit caloïer. Gregoire parlant ainsi, repandoit tant de larmes, qu'il en tiroit des yeux de tous les assistans. Le medecin tâtant le poux du S. vieillard, assuroit qu'il n'avoit ni fievre ni aucun signe de mort.

Après qu'ils se furent retirez, & que l'heure des vêpres fut venuë, les freres résolurent de porter le S. homme dans l'église. Car c'étoit la fête de S. Jean l'évangeliste, que les Grecs célebrent le vingt-sixiéme de Septembre; & ils sçavoient quelle dévotion il avoit pour les fêtes des saints, & qu'il disoit toujours qu'un moine doit mourir dans l'église. Ils le firent donc, & l'office des vêpres étant fini & le soleil couché, le saint expira. Ils passerent toute la nuit à chanter les pseaumes & les *p. 161.* prieres des funerailles; & le matin ils prirent le lit où étoit le corps, & l'emporterent avec les cierges & l'encens, jusques au lieu où les autres freres l'attendoient, c'est-à-dire, à la Grotte-ferrée. La rencontre des deux troupes de moines renouvella leur douleur; & le comte Gregoire avec les gens du païs qui étoient accourus en foule, suivoient le convoi en pleurant. Toute la communauté avec l'abbé Paul demeura auprès du tombeau de S. Nil, travaillant de leurs mains & gagnant leur pain avec peine, à cause de la pauvreté du lieu, mais il devint bien-tôt un célebre monastere. L'église *Martyr. R. 26. Sep.* honore la memoire de saint Nil, le jour de sa mort,

& sa vie a été fidelement écrite en grec par un de ses disciples.

AN. 1002.

X. Concile de Rome.

Tom. 9. conc. p. 1246.

Sur la fin de l'an 1002. c'est-à-dire, le troisiéme de Décembre indiction premiere, le pape Silvestre II. tint un concile à Rome dans le palais de Latran, où Pierre scriniaire dit : Seigneur, votre abbé de S. Pierre près de Perouse, qui est ici present, se plaint que l'évêque Conon l'a fait tirer à main armée de sous l'autel de votre monastere, & mettre hors de l'église & de la maison : que tout ce qui y étoit pour l'utilité des moines a été abandonné au pillage, & que l'évêque y a part. L'évêque Conon répondit : Je suis prêt à montrer que cette violence ne s'est faite, ni par mon ordre ni de mon consentement : mais vous m'avez confié l'église de Perouse, & fait jurer que je n'en diminuerois point les droits : or ce monastere appartient à mon église, & si on l'examine juridiquement, votre sainteté n'y a aucun droit particulier. Le pape soutint qu'il avoit trouvé ce monastere dans le domaine de son église, & fit lire pour le prouver, les privileges des papes. L'évêque de Perouse prétendit, que le premier avoit été fait sans le consentement de son prédecesseur : mais tout le clergé de l'église Romaine déclara, qu'il avoit vû la lettre du prédecesseur, par laquelle, non seulement il consentoit à la chose, mais la demandoit instamment. Après quoi l'évêque, suivant le jugement du concile, renonça au monastere de saint Pierre en faveur du pape, & donna à l'abbé le baiser de paix.

Mabil sec. 6. p. 70.

Cet abbé de S. Pierre de Perouse nommé aussi Pierre, étoit le premier qui avoit établi ce monastere du consentement de l'évêque Honestus, dans l'église qui étoit

l'ancienne cathédrale. Il mourut l'an 1007. le dixiéme de Juillet, & est compté entre les saints.

XI.
Mort de Silvestre II. Jean XVII. pape.

Epitaph. ap. Baron. Respon. p. 75.

Le pape Silvestre II. mourut l'année suivante 1003. le douziéme de Mai: après avoir tenu le saint siége plus de quatre ans. Il fut enterré à saint Jean de Latran, & comme on rebâtissoit cette église en 1648. on le trouva dans un cercuëil de marbre, revêtu d'habits pontificaux, la mître en tête, les bras en croix, & il en sortit une odeur agréable. Mais si-tôt qu'il eut pris l'air tout fut réduit en cendres; & il ne resta qu'une croix d'argent & l'anneau pastoral. Outre les lettres dont j'ai parlé, on a de lui un discours fait aux évêques depuis qu'il fut pape, où il leur represente leurs devoirs, & parle fortement contre la simonie. Il y fait dire à un nouvel évêque: J'ai été ordonné par l'archevêque, à qui j'ai donné pour cet effet cent sols d'or; mais si je suis assez heureux pour vivre, j'espere bien les regagner, en ordonnant pour de l'argent des prêtres, des diacres & d'autres ministres de l'autel: j'en userai de même pour la bénediction des abbez & des églises. Il marque que le peuple crioit à l'ordination d'un évêque: Il est digne & juste. Le successeur de Silvestre fut Jean XVII. autrement nommé Sicco, qui ne tint le saint siége qu'environ cinq mois, & mourut le dernier d'Octobre 1003. il fut enterré au monastere de saint Sabas. Le saint siege vacqua ensuite quatre mois & demi; & le dix-neuviéme de Mars 1004. fut ordonné pape Jean XVIII. autrement nommé Fasan, Romain de naissance comme le précedent; & il tint le siége cinq ans. On trouve dans un auteur du même siécle, qu'il y avoit dans Rome vingt monasteres de religieuses, quarante de moines, soixante de chanoines:

Mabill. Anal. to. 2. p. 16. p. 230.

Arnulf. com. to. 2. antiq. lect. Canis. p. 114.

ſans ceux qui étoient hors de la ville.

AN. 1004.

XII. S. Henri roi d'Italie.

Muratori. Anecd. to. 2. p. 204.

Depuis la mort d'Otton III. Henri n'étoit point encore reconnu pour roi en Italie. Au contraire, un ſeigneur Lombard nommé Ardoüin ou Harduic, avoit été couronné roi à Pavie dès le dimanche quinziéme de Février 1002. trois ſemaines après la mort d'Otton. C'eſt ce qui obligea le roi Henri à paſſer les Monts au printems de l'an 1004. Il campa dans la plaine de Veronne, & y célebra la fête de pâques, qui cette année étoit le dix-ſeptiéme d'Avril : puis il paſſa la Brenta pour attaquer Ardoüin campé de l'autre côté, qui s'enfuit ſans oſer l'attendre. A Breſſe Henri fut reçu par l'archevêque de Ravenne & ſes ſuffragans : A Bergame il reçut le ſerment de l'archevêque de Milan, qui l'aïant ſuivi à Pavie, le conduiſit à l'égliſe de S. Michel, où les grands du païs, aïant à leur tête le même archevêque, élurent Henri pour roi & le couronnerent à la mi-Mai, après qu'Ardoüin eut regné deux ans & deux mois. Mais ſon parti n'étant pas encore éteint, excita une violente ſédition, où la plus grande partie de Pavie fut brûlée ; & le roi Henri aïant ſoumis les rebelles, revint ſi promptement en Allemagne, qu'il célebra la ſaint Jean à Straſbourg.

Ditm. lib. 6. p. 61. Chr. Saxo. 1004.

XIII. Mort de ſaint Abbon de Fleury.

Vita c. 16. 17. &c. Glab. 3. c. 3.

En France Abbon de Fleruy fit un ſecond voïage en Gaſcogne, pour reformer le monaſtere nommé en latin *Regula*, en langue vulgaire, la Reole. Il fut reçu avec honneur par les abbez & les ſeigneurs qui ſe trouverent ſur le chemin ; & arriva ſur le lieu vers la ſaint Martin. Ses gens aïant pris querelle avec les Gaſcons pour la nourriture des chevaux, il les reprit fortement de leur imprudence, dans un lieu où ils n'étoient pas les plus forts ; & les exhorta à attendre le comte de Bour-

deaux & le vicomte, qui étoit l'avoüé de ce monastere. Car ils devoient arriver inceſſamment, & lui prêter main forte, pour l'établiſſement de la reforme. Enſuite il viſita les lieux, & voïant la ſituation avantageuſe de ce monaſtere, il dit en riant : Je ſuis maintenant plus puiſſant que le roi de France notre maître, aïant une telle maiſon en un lieu où perſonne ne craint ſon pouvoir. A N. 1004.

Le lendemain lundi treiziéme de Novembre 1004. l'abbé fit une réprimande à un des moines Gaſcons, d'avoir mangé ſans ſon congé hors du monaſtere. Il ne répondit rien à l'abbé ; mais il témoigna ſon dépit à ceux qui étoient préſens, & il s'éleva un cri de femmes, comme pour exciter ſédition. Cependant les Gaſcons & les François ſe diſoient des injures, & un des François impatient, donna à un Gaſcon un tel coup de bâton qui l'abattit à terre. Ils commencerent à ſe jetter des pierres de part & d'autre, l'abbé ſortit du monaſtere pour les appaiſer : mais un des Gaſcons lui porta un tel coup de lance au côté gauche, qu'il traverſa les côtes. Il ne cria point, & dit ſans s'émouvoir : Celui-ci y va tout de bon. Le moine Aimoin qui le ſuivoit & qui a écrit ſa vie, voïant le ſang couler en abondance de ſa plaïe, devint pâle & tremblant, mais l'abbé lui dit d'un viſage ſerein : que feriez-vous donc ſi vous étiez bleſſé vous-même ? Il mourut le même jour, & il y en eut encore quelques-uns des ſiens de tuez & de bleſſez. Il fut enterré dans l'égliſe du même lieu : & honoré comme martir ; on rapporte même quelques miracles faits à ſon tombeau. Bernard duc de Gaſcogne, fit punir les coupables de ce meurtre, dont les uns furent pendus, les autres brûlez ; & adju- *Ademar. Chr.*

AN. 1004. gea au monastere de Fleury celui de Reole, qui lui appartenoit de droit, mais dont la possession étoit disputée.

XIV. Concile de Poitiers & autres.

Tom. 9. conc. p. 780.

Vers le même temps, mais on ne sçait pas l'année, il se tint un concile à Poitiers le treiziéme de Janvier. Il fut convoqué par Guillaume V. surnommé le grand, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, prince illustre par sa pieté. Cinq évêques y assisterent, sçavoir Seguin de Bourdeaux, Gislebert de Poitiers, Hilduin de Limoges, Grimoard d'Angoulême, Islo de Saintes & douze abbez. On y fit trois canons, dont le premier touchant la paix fut reçu par le duc & les seigneurs, qui promirent de l'observer, sous peine d'excommunication, & en donnerent des ôtages.

Il porte que pour toutes les choses qui ont été usurpées depuis cinq ans, ou qui le seront à l'avenir, on viendra demander justice au prince, ou au seigneur particulier. Celui qui ne voudra pas s'y soumettre, le prince ou le seigneur en fera justice, ou perdra son ôtage. Que s'il ne peut en faire justice, il assemblera les seigneurs & les évêques, qui ont assisté au concile : ils marcheront contre le rebelle, & feront le dégât chez lui, jusques à ce qu'il se soumette à la raison. Les ôtages furent donnez, & l'excommunication prononcée conformément aux trois canons du concile de Charroux, tenu dans la même province en 989. Ils portoient anathême contre ceux qui briseroient les églises, pilleroient les pauvres ou frapperoient les clercs desarmez ; & par ces deux conciles, on voit clairement jusques où s'étendoient les pillages & les hostilitez, contre lesquelles il falloit de tels remedes. Les deux autres canons du concile de Poitiers défendent aux évêques

Tom. 9. conc. p. 733.

de rien prendre pour la pénitence, ou pour la confirmation, & aux prêtres ou diacres d'avoir des femmes chez eux.

On tint vers le même temps plusieurs autres conciles en Italie & en Gaule. On défendit aux évêques d'ordonner des jeunes entre l'Ascension & la Pentecôte, excepté la veille de la Pentecôte : mais on permit les jeûnes de dévotion. On se plaignit que les moines chantoient le *Te Deum* pendant l'Avent & le Carême, contre l'usage de l'église Romaine : mais ils répondirent, qu'ils le faisoient suivant la regle de saint Benoît, approuvée par saint Gregoire ; & les évêques les laisserent dans leur usage. On mit aussi en question si la fête de l'Annonciation, que l'on celebroit dès-lors le vingt-cinquiéme de Mars, ne devoit pas être plûtôt célébrée hors du carême, & quelques-uns proposoient de la mettre au dix-huitiéme de Décembre, à l'exemple des Espagnols : mais l'ancienne coutume l'emporta.

Dans ce commencement de l'onziéme siecle, on rebâtit les églises ; principalement en Italie & en Gaule, quoique la plûpart n'en eussent pas besoin ; mais les peuples à l'envie se piquoient d'en avoir de plus belles. On renouvella donc presque toutes les cathédrales, les monasteres, & jusques aux moindres oratoires des villages. Entre les autres l'église de S. Martin de Tours fut abattuë, & rebâtie par les soins d'Hervé son trésorier. *Glab III c. 4.*

XV. Hervé tresorier de Tours. *Glab. ibid.*

Il étoit des plus nobles d'entre les François, & aïant commencé d'étudier les arts liberaux, le desir d'assurer son salut, le fit entrer secretement dans un monastere ; mais les moines à cause de sa noblesse, craignant

le ressentiment de ses parens, n'oserent le recevoir ; & lui promirent seulement de le faire, s'ils n'en étoient empêchez par violence. Son pere aïant appris où il étoit, vint tout furieux l'arracher du monastere ; & après lui avoir fait de grands reproches, le mena par force à la cour du roi Robert, qu'il pria de le détourner de ce dessein, par les promesses de ses bienfaits. Mais le pieux roi l'exhorta au contraire à perseverer dans sa bonne résolution, & le fit trésorier de S. Martin de Tours : se proposant de le faire ensuite évêque, ce qu'il tenta plusieurs fois ; mais Hervé refusa toujours l'épiscopat.

Il eut même de la peine à accepter la trésorerie de saint Martin, & quoiqu'il portât l'habit blanc de chanoine, il pratiquoit autant qu'il pouvoit la vie monastique. Il avoit un cilice sur la chair, jeûnoit continuellement, veilloit & prioit avec assiduité, & faisoit de grandes aumônes. Enfin il forma le dessein de rebâtir l'église de saint Martin, plus grande & plus magnifique, & l'aïant commencée dès les fondemens, il l'acheva. Il invita plusieurs évêques à venir en faire la dédicace, & quelques jours auparavant, on dit qu'il pria Dieu de faire quelque miracle, tel qu'il en avoit fait autrefois en pareille occasion. Comme il étoit prosterné, faisant sa priere, saint Martin lui apparut, & lui dit : Vous pourriez, mon fils, obtenir de Dieu de plus grandes choses ; mais les miracles des siécles passez doivent suffire pour ce temps-ci, où la fin du monde approche. Il ne faut demander que le salut des ames ; & c'est à quoi je ne manque pas, priant particulierement pour ceux qui servent cette église. La dédicace se fit le jour de la translation de S.

Martin

Martin quatriéme de Juillet, & ce bâtiment subsiste encore aujourd'hui.

Hervé se retira ensuite dans une cellule, près de l'église, redoublant ses austeritez & ses prieres. Quatre ans après, il sçut que sa mort étoit proche, & tomba malade. Plusieurs personnes le venoient voir, s'attendant qu'à sa mort il se feroit quelque miracle : mais il leur dit qu'ils n'en verroient point, & qu'ils ne songeassent qu'à prier Dieu pour lui ; ainsi il mourut saintement l'an 1024.

XVI. Eglise de Loches. *Glab. liv. II. c. 4.*

Foulques comte d'Anjou, touché de la crainte de l'enfer, pour avoir répandu beaucoup de sang en divers combats, fit le pelerinage de Jerusalem ; & au retour resolut de bâtir un monastere dans une de ses terres, où les moines priassent jour & nuit pour le salut de son ame. Il fonda donc le monastere de Beaulieu, à mille pas de Loches ; & l'église qui étoit très-belle, ayant été promptement achevée, il envoïa prier Hugues archevêque de Tours, dans le diocese duquel elle étoit, de venir en faire la dedicace. L'archevêque répondit : Je ne puis offrir à Dieu les vœux d'un homme qui a pris à mon église plusieurs terres & plusieurs serfs : qu'il commence par rendre aux autres ce qu'il leur a ôté injustement.

Le comte fort indigné de cette réponse, fit de grandes menaces contre l'archevêque, & prenant quantité d'or & d'argent, il s'en alla à Rome ; & ayant exposé l'affaire au pape Jean, il lui fit de grands présens, & le pria de faire dedier son église. Le pape envoïa avec lui un cardinal, nommé Pierre, avec ordre de faire hardiment ce que le comte desiroit. Les évêques des Gaules blâmerent cet attentat, & trouverent fort indecent, que le pape donnât l'exemple de violer les canons, qui

défendent à un évêque de rien entreprendre dans le diocese d'un autre, sans son consentement. Le jour de la dedicace fut marqué dans le mois de Mai, il s'y trouva un peuple innombrable : mais il n'y eut d'évêques, que ceux de la domination du comte, & malgré eux. La ceremonie étant faite, le jour même, vers l'heure de none, le tems qui étoit fort beau changea tout à coup; & il vint un orage si furieux, qu'après avoir long-temps secoüé la nouvelle église, il en emporta le toit avec toute la charpente. Cet accident fut regardé de tout le monde comme une punition de l'attentat, contre la discipline de l'église. Car encore que la dignité du siége apostolique rende le pape le plus respectable de tous les évêques du monde, il ne lui est permis en rien de violer les canons; & comme chaque évêque est l'époux de son église, dans laquelle il represente le Sauveur : il ne convient à aucun évêque, sans exception, de rien entreprendre dans le diocese d'un autre. Ce sont les paroles de Raoul Glabert historien du tems, qui toutefois étant moine de Clugni ne reconnoissoit pour superieurs que son abbé & le pape.

XVII. Reforme de Fescam.

Sup. l. XXXIX. n. 30. Vita Guill. act. SS. Ben. sæc. 6. p. 341. 351.

Richard I. duc de Normandie entreprit de rétablir l'abbaye de Fescam, fondée pour des religieuses dans le septiéme siécle, puis ruinée par les Normans payens, & alors occupée par des chanoines dereglez. Le duc Richard envoya donc à Clugni prier saint Mayeul, qui en étoit alors abbé, de venir rétablir ce monastere. Le saint abbé répondit, qu'il entreprendroit ce voyage, à condition que le duc aboliroit par tout son duché le droit de pânage, qui se prend pour mener les porcs paître dans les forêts, & qu'il ne permettroit à aucun des seigneurs ses vassaux de l'exiger. Le duc ne jugea

pas à propos d'accepter cette condition, & l'affaire demeura pour lors.

Après la mort de saint Mayeul, le duc Richard aïant oüi parler du merite de Guillaume son disciple, abbé de saint Benigne de Dijon : lui envoïa des députez, pour lui faire la même priere, de venir à Fescam établir un monastere selon la regle de saint Benoît. L'abbé Guillaume répondit : Mes enfans, nous avons oüi dire que les ducs des Normans sont des hommes barbares & feroces, qui loin de bâtir des églises & des monasteres, les abattent & dispersent les moines. Retournez donc à votre duc, & lui dites, que nous n'avons aucuns preparatifs pour une telle entreprise; & que nous manquons de chevaux pour nous monter, nous & nos freres, & pour porter notre bagage.

Sur cette réponse, le duc craignant de manquer son dessein, envoïa quantité de chevaux, & l'abbé considerant sa perseverance, partit avec un grand nombre de ses moines pour l'aller trouver. Le duc le reçut, comme s'il eût reçu Jesus-Christ même, & le servit de ses propres mains. Il chassa de Fescam les chanoines seculiers, & donna ce monastere dedié à la sainte Trinité à l'abbé Guillaume & à ses moines. C'étoit l'an mil un, le duc Richard le vieux mourut l'année suivante, & fut enterré dans l'église de ce monastere. Son fils Richard II. lui succeda, & n'eut pas moins d'affection pour l'abbé Guillaume, & pour la maison de Fescam. Souvent il servoit à table les moines, & s'asseoit ensuite auprès d'eux à la derniere place. Pour les mettre plus en liberté de maintenir leur observance, il assembla à Fescam les évêques & les seigneurs de toute la Normandie; & fit declarer ce monastere exempt

Dudo. p. 198.

de toute sujetion aux évêques. La charte de cette exemption fut souscrite par Robert archevêque de Roüen, dans le diocese duquel est Fescam, & par tous les autres évêques & les seigneurs. Cette exemption fut depuis confirmée par le roi Robert & par le pape Benoît VIII.

XVIII. Robert archevêque de Roüen. *Sup. liv. LV. n. 27. Order. Vit. l. V c. 44. Mabill. Anal. tom. 2. p. 438.*

Robert archevêque de Rouen donna la même exemption à douze autres églises, en consideration de la memoire du duc son pere, & suivant la volonté du duc son frere. Car il étoit fils de Richard I. qui en 989. après la mort de Hugues, lui donna cet archevêché avec le comté d'Evreux: aussi vivoit-il en prince, & non en évêque, étant tout occupé de ses affaires temporelles & de ses plaisirs, & continuant le scandale qu'avoit donné son predecesseur. Il épousa une femme nommée Herleve, avec laquelle il vivoit publiquement, & en eut trois fils, Richard, Raoul & Guillaume, ausquels il distribua le comté d'Evreux, & d'autres grandes dignitez. Robert est toutefois loüé pour sa liberalité envers les églises, principalement sa cathedrale, qu'il commença à rebâtir dès les fondemens, & en fit une grande partie: il tint l'archevêché de Roüen quarante-huit ans, c'est-à-dire, jusques à l'an 1037. & fit penitence à la fin de ses jours.

XIX. Leutard fanatique. *Glab. lib. II. c. II.*

Vers la fin de l'an mille, un homme du peuple, nommé Leutard, du bourg de Vertus, au diocese de Chaalons, s'érigea en prophete & seduisit plusieurs personnes. Il étoit un jour dans les champs à travailler: s'étant endormi de lassitude, il s'imagina sentir un grand essain d'abeilles lui entrer dans le corps par en bas, & sortir par sa bouche, avec un grand bruit: puis ces abeilles le piquoient & l'agitoient, & après l'avoir tour-

menté long-temps, lui parloient & lui commandoient de faire plusieurs choses impossibles aux hommes. Fatigué de cette vision, il vint chez lui & quitta sa femme, prétendant suivre un precepte de l'évangile. Il sortit comme pour aller faire sa priere, & étant entré dans l'église, il prit la croix & la brisa avec l'image du crucifix. Ceux qui le virent furent effraïez, & le crurent insensé : mais comme c'étoit des païsans simples & credules, il leur persuada qu'il faisoit tout cela en vertu d'une merveilleuse revelation, qu'il avoit reçûë de Dieu.

Il parloit beaucoup, & vouloit paroître un grand docteur; mais ses discours avoient aussi peu de solidité que de verité. Il disoit qu'il ne falloit croire qu'une partie de ce qu'avoient dit les prophetes, & que le reste étoit inutile. Il disoit aussi qu'il étoit superflu de donner les dixmes. Il s'acquit la reputation d'un saint homme, & s'attira en peu de tems une grande partie du peuple. Gebouin alors évêque de Chaalons, vieillard très-savant, le fit venir, & l'interrogea sur tout ce qu'il avoit oüi dire de ses discours & de ses actions. Leutard voulut cacher ses erreurs & emploïer des autorités de l'écriture, qu'il n'avoit pas étudié : mais l'évêque le convainquit de contradiction & d'extravagance, & desabusa le peuple qu'il avoit seduit. Le malheureux Leutard, se voyant confondu & abandonné, se precipita dans un puits.

XX. Autre fanatique. Glab. II. c. 12.

Vers le même tems de Leutard, il parut à Ravenne un autre fanatique, nommé Vilgard Grammairien de profession, suivant l'usage des Italiens, qui preferoient alors cette étude à toutes les autres. Une nuit, il crut voir en songe les trois poëtes Virgile, Horace & Juvenal, qui lui rendoient graces de l'affection qu'il avoit

pour leurs écrits, & du succès avec lequel il publioit leurs loüanges : lui promettant qu'il auroit part à leur gloire. Enflé de cette vision, il commença à debiter plusieurs dogmes contraires à la foi ; & à soutenir, qu'il falloit croire en tout ce qu'avoient dit les poëtes. Enfin étant convaincu d'heresie, il fut condamné par l'archevêque de Ravenne. On en trouva plusieurs autres en Italie infectez de cette erreur, qui perirent par le fer ou par le feu. Vers le même tems sortirent des heretiques de l'isle de Sardaigne, fertile en semblables maux, qui corrompirent une partie des chrétiens d'Espagne, & furent aussi exterminez par les catholiques. Ce débordement d'erreurs, parut être l'accomplissement de la prophetie de saint Jean, qui a dit que satan seroit lâché après mille ans.

Apoc. xx. 7.

XXI. Mort de Gisilier. Tagmon archevêque de Magdebourg.

Chr. Sax. 1024. Ditm. lib. 5. p. 57.

En Allemagne le roi Henri s'appliquoit à regler les affaires, que la jeunesse de l'empereur Otton & sa mort precipitée l'avoient empêché de terminer. Une des principales étoit le rétablissement de l'évêché de Mersbourg, supprimé par Otton. Le roi Henri aïant donc celebré à Polden la fête de Noel, la seconde année de son regne, vint à Dornbourg, d'où il envoïa à Magdebourg Villigise archevêque de Mayence, avec d'autres hommes sages, vers Gisilier archevêque de Magdebourg, dangereusement malade depuis long-tems. Le roi lui mandoit de rentrer en lui même, de reconnoître la main de Dieu, qui le châtioit si visiblement, de quitter le siege de Magdebourg, qu'il avoit usurpé, de reprendre celui de Mersbourg qui lui appartenoit legitimement, & de reparer tout le mal quil avoit fait en le détruisant. Il étoit si éloigné de le faire, qu'il avoit peine même à en écouter la proposition : toutefois il

répondit en peu de mots, que dans trois jours il iroit rendre au roi une réponse certaine. Il se fit donc monter sur un chariot, la seule voiture dont il usoit depuis long-temps, & se fit mener à sa maison de Tribur, où consumé de maladie il mourut au bout de deux jours, le vingt-cinquiéme de Janvier l'an 1004.

Le roi Henri l'aïant appris, s'y rendit pour accompagner le corps jusques à Magdebourg; & y envoïa devant Vipert son chapelain, avec ordre de faire élire Tagmon pour archevêque. Cependant Valthard prevôt de l'église de Magdebourg, assembla le clergé, pour leur declarer que l'archevêque étoit mort, & que le roi venoit les visiter: leur demandant en même-tems leur avis sur l'élection d'un successeur. Ils declarerent tout d'une voix qu'ils l'élisoient lui-même, quoiqu'il le refusât humblement. Le corps de l'archevêque Gisilier étant arrivé à Magdebourg, & le roi ensuite, il envoïa le lendemain Arnoul évêque d'Halberstad, pour persuader au clergé & aux vassaux de l'église vacante, d'élire Tagmon. Le prevôt Valtard répondit, qu'il renonçoit volontiers à l'élection faite en sa faveur: mais qu'il prioit le roi au nom de tous, de leur laisser la liberté d'une election canonique, & de ne pas souffrir que la dignité de leur église fût avilie de leur temps. Sur cette reponse le roi fit venir le prevôt & les principaux de l'église de Magdebourg separement; & fit si bien par prieres & par promesse, qu'ils élurent Tagmon: à qui aussi-tôt il donna le bâton pastoral de l'évêque Arnoul, pour signe de l'investiture de cette église; & l'instala dans la chaire pontificale, avec les acclamations ordinaires. Ensuite on celebra les funerailles de Gisilier.

AN. 1004.

Ditm lib. 5. p. 58. Sup. liv. LVI. n. 42. LVII. 36.

Tagmon étoit disciple de saint Volfang évêque de Ratisbone, qui l'avoit élevé dès l'enfance, comme son fils ; & quand il fut plus avancé, lui donna l'intendance de tous ses biens. Il le mit si bien dans l'esprit de l'empereur & du duc de Baviere, qu'il ne doutoit point qu'il ne fût un jour son successeur. Mais étant prêt de mourir, il le fit venir & lui dit : Mettez votre bouche sur la mienne, & recevez du Seigneur le soufle de mon esprit, pour temperer en vous l'ardeur de la jeunesse par celle de la charité. Si vous êtes maintenant privé de ma dignité, sachez que dans dix ans vous en recevrez une plus grande. Saint Volfang mourut en 994. & Tagmon étant élû tout d'une voix pour lui succeder au siege de Ratisbone, vint trouver l'empereur : mais il n'obtint pas son consentement, & ce prince donna l'évêché de Ratisbone à Gebehard son chapelain. Celui-ci traita honnêtement Tagmon, que l'empereur lui avoit recommandé : mais la diversité de leurs mœurs, ne permit pas qu'ils demeurassent long-temps ensemble, & Tagmon s'attacha à Henri alors duc de Baviere, qui l'aima particulierement, à cause de la pureté de sa vie ; & qui étant devenu empereur, le fit archevêque de Magdebourg, au bout de dix ans., suivant la prédiction de saint Volfang. Il fit de grands presens au roi & à la reine, & à ceux qui le servoient avec lui, pour témoigner sa reconnoissance.

XXII. Vigbert évêque de Mersbourg.

Le roi Henri passa ensuite à Mersbourg, pour consoler cette église veuve depuis si long-temps, & la rétablir dans sa premiere dignité. Ce fut là que Tagmon fut sacré archevêque de Magdebourg le jour de la purification second Fevrier l'an 1004. Il fut sacré par Villigise archevêque de Mayence, du consentement

ment des suffragans de l'un & de l'autre qui se trouverent presens, & du légat du pape, qui y assista. Il auroit dû être ordonné par le pape même : mais l'état des affaires ne lui permettoit pas d'aller à Rome. En même temps le roi donna l'évêché de Mersbourg à Vigberg son chapelain ; lui rendant tout ce que Gisilier avoit injustement ôté à cette église ; & pour signe d'investiture, il lui mit en main publiquement le bâton pastoral de l'archevêque Tagmon : qui sacra le nouvel évêque ce jour-là même, assisté de quatre de ses suffragans. Pour recompenser l'église de Magdebourg de cette distraction, le roi lui donna une terre de son domaine, & une partie considerable des reliques de S. Maurice, qu'il tira de sa chapelle. On les transfera solemnellement du Mont S. Jean dans la ville; & quoique l'hiver fut très-rude & la terre couverte de neige, le roi porta lui-même cette relique nuds pieds.

AN. 1004.

Vigbert évêque de Mersbourg, naquit dans la Turinge, & fut instruit par Otric dans l'école de Magdebourg. Son beau naturel étant cultivé par une bonne éducation, l'archevêque Gisilier le prit à son service, le tint long temps auprès de lui dans une intime confiance, & le fit archiprêtre. Enfin aïant écouté de mauvais rapports contre lui, il aliéna tellement Vigbert, qu'il quitta tous les avantages qu'il avoit auprès de lui, & s'attacha au roi Henri, dont il gagna les bonnes graces. Vigbert étoit bien fait & de belle taille, la voix très-belle, de bon conseil, éloquent, agréable en conversation, d'une liberalité sans bornes. Il enrichit son église de plusieurs terres, de quantité de livres & d'autres meubles nécessaires au service divin.

Ditm. lib. 6. p. 68.

que de Virsbourg un comté, & partie d'un autre territoire, lui donnant en échange cent cinquante manses ou familles. Ce traité se fit du consentement des évêques qui assisterent à l'assemblée de Maïence ; sçavoir l'archevêque Villigise, Bouchard de Wormes, quatre autres de ses suffragans : Liudolfe de Tréves & ses suffragans ; Theodoric de Metz & les évêques de Toul & de Verdun : Heribert archevêque de Cologne, & Notquer évêque de Liege son suffragant, & Erluin de Cambrai : Tagmon archevêque de Magdebourg, & Hidolfe évêque de Mantoüe. AN. 1007.

Ensuite le roi Henri envoïa à Rome deux de ses chapellains, Alberic & Louis, chargez de ses lettres & de celles de l'évêque de Virsbourg, pour obtenir du pape la confirmation de cette érection. Le pape Jean XVIII. l'accorda dans un concile, & en écrivit à tous les évêques de Gaule & de Germanie. Dans ses lettres il marque, que la nouvelle église dédiée à S. Pierre, sera sous la protection particuliere de l'église Romaine, & toutefois soumise à l'archevêque de Maïence son métropolitain. La datte est du mois de Juin indiction cinquiéme, qui est la même année 1007.

Les chapellains du roi étant revenus en Allemagne, il tint un grand concile à Francfort le premier de Novembre de la même année. L'évêque de Virsbourg y fut appellé ; mais sçachant qu'il n'avoit pas obtenu le titre d'archevêque, il refusa d'y venir & d'accomplir sa promesse. Les évêques étant assemblez, le roi se prosterna devant eux jusques à terre ; mais il fut relevé par Villigise archevêque de Maïence, dans le diocése duquel le concile se tenoit. Le roi expliqua son intention touchant le nouvel évêché, ajoutant qu'il avoit

To. 9. conc. p. 784. Ditm p. 67.

AN. 1007. le consentement de la reine son épouse, à qui il avoit donné Bamberg pour son doüaire, & de son frere son heritier présomptif. Il pria que l'absence de l'évêque de Virsbourg ne lui nuisît pas, offrant quand il se presenteroit d'en passer par l'avis du concile.

Alors Berniger chapelain de l'évêque de Virsbourg & son député dit, que la crainte du roi avoit empêché son maître de venir au concile; qu'il n'avoit jamais consenti au dommage de l'église qui lui étoit confiée & qu'il conjuroit les assistans de ne pas permettre qu'elle en souffrît en son absence. Puis on fit lire à haute voix les privileges de cette église. Les évêques s'étant mis à déliberer, le roi se prosternoit toutes les fois qu'il voïoit balancer leurs avis. Enfin l'archevêque de Maïence demandant ce qu'il falloit décider, Tagmon archevêque de Magdebourg répondit le premier, que l'on pouvoit légitimement accorder ce que le roi desiroit: tous les autres s'y accorderent & souscrivirent la lettre de confirmation donnée par le pape. On y voit les noms de trente-cinq évêques: premierement de Villigise archevêque de Maïence avec ses suffragans: de Liudolfe archevêque de Treves, Hartung de Juvave ou Salsbourg, Heribert de Cologne, Tagmon de Magdebourg, Bouchard de Lion, Badolfe de Tarantaise & Anastase archevêque des Hongrois, c'est-à-dire de Strigonie; ces trois derniers sans suffragans. Le roi Henri donna le nouvel évêché de Bamberg à Eberard son chancelier, qui fut sacré le même jour par l'archevêque de Maïence; & dans la suite Heribert archevêque de Cologne, remit l'évêque de Virsbourg dans les bonnes graces du roi. Outre l'église cathedrale dédiée à S. Pierre & à S. George, le roi bâtit à

Bamberg un monastere de chanoines du côté du midi en l'honneur de saint Etienne, & au septentrion un monastere de moines en l'honneur de saint Michel & de saint Benoît. AN. 1007.

XXIV. S. Aufrid évêque d'Utrect.

Mabill. sac 6. Ben. p. 85. Boll. 3. Mai to. 12. p. 428.

Entre les évêques suffragans de Cologne qui assisterent au concile de Francfort, on trouve Ansfrid évêque d'Utrect, que d'autres nomment Aufrid. Il étoit très-noble, & fut élevé par son oncle paternel Robert archevêque de Treves. Ensuite aïant embrassé la profession des armes selon sa naissance, il servit Brunon archevêque de Cologne, & l'empereur Otton le grand, qui avoit en lui une confiance particuliere. Comme il étoit fort instruit des loix divines & humaines, il avoit une grande autorité, soit dans les jugemens, soit dans les diettes ou assemblées : mais les ignorans voïant qu'il emploïoit à la lecture ses heures de loisir, disoient qu'il menoit la vie d'un moine. Il fut comte de Louvain, & emploïoit les armes pour reprimer les pillages frequens en Brabant comme ailleurs.

Il fonda avec Hilsuinde son épouse, le monastere de Thoren ; dont leur fille Benedicte fut la premiere abbesse, & la mere s'y retira & y mourut saintement. Alors le comte Aufrid se trouvant libre, avoit resolu d'embrasser la vie monastique, mais Baudri évêque d'Utrect, étant mort l'an 995. l'empereur Otton III. lui donna cet évêché. Il s'en défendoit sur ce qu'il étoit avancé en âge, & avoit passé sa vie dans l'exercice des armes : mais enfin ne pouvant résister aux instances de l'empereur, il prit son épée, & la mit sur l'autel de la Vierge, c'étoit à Aix-la-Chappelle, & dit : Jusques ici j'ai emploïé ma puissance temporelle contre les ennemis des pauvres ; desormais je recommande à la sainte

Vierge & ma nouvelle dignité & mon salut. Sur la fin de sa vie il devint aveugle & se retira dans un monastere qu'il avoit fondé; mais quoiqu'il eut pris l'habit, il ne laissoit pas d'assister aux conciles & aux dietes. Il mourut l'an 1010. le troisiéme jour de Mai, & est compté entre les saints, aussi-bien qu'Hilsuinde son épouse.

XXV. Religion du roi Robert.

Mabill. praef. I. sac. 6. §. 7.

To. 9. conc. p. 787.

En France le roi Robert, touché des censures ecclesiastiques, & des exhortations d'Abbon de Fleury, renvoïa la reine Berthe dès l'an 1001. puis il délibera longtemps sur le choix d'une autre épouse, & enfin vers l'an 1006. il prit Constance fille de Guillame comte d'Arles. Ce roi fit tenir un concile à Chelles en son palais l'an 1008. le dix-septiéme de Mai, où assisterent treize évêques. Les plus connus sont Leutheric archevêque de Sens, & Hugues de Tours, Fulbert évêque de Chartres depuis l'année précedente 1007. & Adalberon de Laon, qui devoit être fort âgé. Il ne reste de ce concile qu'une charte en faveur de l'abbaïe S. Denis où le roi dit, que depuis le regne de l'empereur Charles III. c'est Charles le Gros, ce monastere avoit été tellement négligé, que les moines en étoient venus à la pompe séculiere; ce qui avoit causé la dissipation de leurs biens, & la diminution de leurs privileges. C'est pourquoi le roi Hugues y avoit établi un abbé capable nommé Vivien, à qui le roi Robert accorda quelques nouveaux droits.

Helgald. tom. 4. Duchesne p. 64.

Leutheric archevêque de Sens, étoit dans l'erreur touchant le corps de N. S. & s'en servoit quelquefois pour éprouver les coupables, suivant un abus qui avoit cours en ce temps là. Le roi Robert lui en écrivit en ces termes: Puisque le corps de N. S. doit être le salut de l'ame & du corps de celui qui le reçoit, suivant les pa-

roles que prononce le prêtre en le donnant : comment avez-vous la témerité de dire : Reçois-le si tu en es digne, puisque personne n'en est digne ? pourquoi attribuez-vous à la divinité les souffrances corporelles ? Je jure par la foi que je dois à Dieu, que si vous ne vous corrigez, vous serez privé de l'honneur du sacerdoce. L'archevêque profita de cette reprimande, & cessa d'enseigner sa mauvaise doctrine, qui commençoit à s'étendre dans le monde. Nous ne voïons point clairement quelle étoit cette erreur : mais nous voïons par la lettre du roi que l'on usoit de paroles differentes des notres en administrant l'eucharistie ; & qu'au lieu que nous disons : Que le corps de N. S. J. C. conserve ton ame pour la vie éternelle, on disoit : Que le corps de N. S. J. C. soit pour toi le salut de l'ame & du corps.

XXVI. S. Boniface martir chez les Russes.

Cependant Brunon, autrement nommé Boniface, alla prêcher chez les Russes. Il étoit de la premiere noblesse de Saxe & parent des rois. Sa mere l'envoïa à Magdebourg étudier sous Giddon le philosophe ; & après S. Adalbert de Prague, il gouverna cette école. L'empereur Otton III. l'aïant fait venir auprès de lui, il servit quelque-temps à sa chapelle, & l'empereur l'aimoit si tendrement, qu'il l'appelloit son ame. Mais Brunon quitta bien-tôt la cour & embrassa la vie monastique vers l'an 997. Il vivoit du travail de ses mains & souvent ne mangeoit que deux fois la semaine, le dimanche & le jeudi : il alloit toujours nuds pieds, & quelquefois se rouloit dans les orties ou des épines : témoignant une grande ardeur pour le martire.

Acta SS. Ben. sæc. 6. p. 79.
Ditm. lib. 6. p. 82.
Vita S. Romualdi n. 39. 40.

En quittant l'empereur Otton, il s'attacha à S. Romuald, qu'il suivit d'abord au mont-Cassin, puis à Perée près de Ravenne ; & après avoir long-temps mené la

AN. 1009. vie éremitique, voulant prêcher aux infideles, il alla à Rome en demander la permission au pape. Il fit ce voïage, non-seulement à pied, mais nuds pieds, marchant loin devant les autres, & chantant continuellement des pseaumes. Il mangeoit tous les jours, pour soutenir le travail du voïage : mais seulement un demi-pain, y ajoutant les jours de fêtes des fruits ou des racines, & ne buvoit que de l'eau. Le pape lui accorda la permission, non-seulement de prêcher, mais de se faire consacrer archevêque, lui donnant par avance le pallium. En retournant en Allemagne il alloit à cheval, mais toujours nuds pieds, même par les plus grands froids : ensorte qu'il falloit quelquefois de l'eau chaude pour détacher son pied collé à l'étrier.

Ditm. p. 82. Il vint à Mersbourg trouver le roi Henri, & par sa permission Tagmon archevêque de Madebourg le sacra, & lui donna le pallium, que lui-même avoit apporté. Depuis sa consecration il recitoit tous les jours l'office monastique & l'office canonique ; & continuoit de mortifier son corps par les jeûnes & les veilles, nonobstant ses grands voïages. Bolessas duc de Pologne, & les autres seigneurs, lui firent de grands presens ; mais il donna tout aux églises, à ses amis & aux pauvres sans se rien reserver.

Enfin la douziéme année de sa conversion il alla prêcher en Prusse, mais sans effet. Il s'avança sur les confins de la Russie, & commença à y annoncer l'évangile, sans s'arrêter à la défense des habitans, qui l'en vouloient empêcher. Enfin comme il continuoit toujours, ils le prirent & lui couperent la tête avec dix-huit des siens, le quatorziéme de Fevrier l'an 1009. Les corps de ces martirs demeurerent sans sepulture, juques à ce que

que Boleslas les acheta, pour être la protection de sa maison. L'église honore ce saint martir sous le nom de Brunon, le quinziéme jour d'Octobre.

AN. 1009.

Martir. R. 15. Oct.

XXVII. Mort de Jean XVIII. Sergius IV. pape.

La même année 1009. le dix-huitiéme de Juillet mourut le pape Jean XVIII. après avoir tenu le saint siege cinq ans & quatre mois. De son tems l'église de C. P. étoit unie à l'église Romaine, & l'on y recitoit à la messe le nom de ce pape, avec ceux des autres patriarches. Le saint siege vaqua environ trois mois : puis on élut Pierre évêque d'Albane, Romain de naissance, qui prit le nom de Sergius IV. & fut couronné le dimanche second jour d'Octobre 1009. C'est le premier pape Romain de naissance, que je trouve avoir changé de nom : soit par respect pour saint Pierre, soit parce qu'il se nommoit aussi Bouche-de-porc, comme Ditmar le témoigne. Il avoit été cinq ans évêque d'Albane, & fut pape deux ans & neuf mois.

Papebr. conat. Epist. Pet. Antio. to. 1. Monum. Cotel. p. 148. C.

Epitaph. ap. Bar. 1012. Ditm. lib. 6. p. 84.

La même année 1009. mourut saint Ardoüin prêtre de Rimini. Après la mort de son pere, il s'attacha au prêtre Venerius recteur de l'église de S. Gregoire, homme de vie exemplaire, avec lequel il s'appliqua à la priere, & à tous les exercices de pieté. Pour y vacquer plus librement, ils se retirerent hors de la ville à saint Apollinaire, où ils joignoient le travail à la priere. Ardoüin aïant été ordonné prêtre, plusieurs venoient lui demander ses instructions & ses conseils ; & il reprenoit hardiment les pécheurs, même Rodolfe comte de Rimini. On lui faisoit beaucoup de présens, mais il donnoit tout aux pauvres. L'évêque Jean aïant donné à Venerius l'abbaye de saint Gaudence, Ardoüin s'y retira avec lui, & y finit saintement ses jours le quinziéme d'Août 1009. & il se fit

Mabill sæc. 6. p. 81.

Pet. Dam. Opusc. VI. c. 26.

à son tombeau un grand nombre de miracles.

AN. 1010.

XXVIII. Eglise du saint sepulcre abattuë.

Glab. III. hist. c. 7.
V. Chr. Ademari p. 175.

On apprit peu de temps aprés que le prince de Babylone avoit fait abattre l'église du saint sepulcre à Jerusalem ; & il passa pour constant en France, que c'étoit à la poursuite des Juifs. Voici comme le moine Glabert le raconte. Les Juifs étoient indignez de voir une multitude innombrable de Chrétiens aller en pelerinage au saint sepulcre. Il y avoit grand nombre de Juifs à Orleans, où le roi Robert faisoit souvent son séjour, & c'étoient les plus fiers & les plus hardis de tous. Ils gagnerent donc par argent un nommé Robert serf fugitif du monastere de Melleray, qui couroit le monde en habit de pelerin, & l'envoïerent avec des lettres écrites en caracteres hebraïques, & enfermées dans un bâton, adressées au prince de Babylone ; qui portoient que s'il ne faisoit promptement détruire cette maison, si vénerable aux Chrétiens, ils le dépoüilleroient bien tôt de son roïaume. Le prince allarmé envoïa des gens à Jerusalem, qui renverserent l'église de fond en comble. Ils s'efforcerent même de rompre avec des masses de fer la grote du saint sepulcre, mais ils ne purent. C'est la seconde fois que cette église fut ruinée : la premiere fut au mois de Juin 613. quand elle fut brûlée par les Perses.

Sup. liv. XI. n. 54.
Liv. XXXVIII. n. 10.
Chr. Pasc. p. 385.

On sçut ensuite par tout le monde, que ce désastre étoit arrivé par la malice des Juifs ; & les Chrétiens résolurent d'un commun consentement de les bannir de toutes leurs terres. Ainsi la haine publique éclatant contr'eux, on les chassa des villes, plusieurs furent noïez ou tuez par le fer, & par d'autres genres de mort, & quelques uns se tuerent eux-mêmes ; ensorte qu'il en paroissoit peu dans la Chrétienté. Les évêques firent

défense à tous les Chrétiens d'avoir avec eux aucun commerce d'affaires : ordonnant toutefois de recevoir ceux qui voudroient se convertir. Ainsi plusieurs se firent baptiser, par la crainte de la mort, & revinrent peu après à leur ancienne façon de vivre. AN. 1010.

Le porteur de la lettre, qui avoit causé tant de mal, revint à Orleans, & fut reconnu par un pelerin, qui avoit voïagé avec lui en Levant; & qui le trouva encore en grande liaison avec les Juifs, dont il avoit reçu de grandes récompenses. Il fut pris & foüetté si rudement, qu'il confessa son crime ; & aussi tôt les officiers du roi le condamnerent au feu, & il fut brûlé hors la ville, à la vûë de tout le peuple. Cinq ans après la ruine de cette église, les Juifs qui s'étoient cachez en divers lieux, recommencerent à paroître, & se retablirent comme auparavant. La même année la mere du prince de Babylone, qui étoit chrétienne, & se nommoit Marie, commença à rebâtir l'église du saint Sepulcre ; & une multitude incroïable de gens de tout païs allerent à Jerusalem, & donnerent de grandes sommes pour contribuer à ce bâtiment. Tel est le récit de Glabert. Peu de temps après, c'est-à-dire, l'an 1012. le roi Henri fit aussi chasser les Juifs de Maïence. *Chr. Saxo. 1012.* *Cedr. p. 706.*

Les Grecs comptent la chose ainsi : L'an du monde 6518. indiction huitiéme, c'est l'an de J. C. 1010. Aziz qui commandoit en Egypte, aïant rompu les traitez avec les Romains, pour un très-petit sujet, renversa le temple magnifique du saint Sepulcre à Jerusalem, ruina les monasteres, & en chassa les moines, qui s'enfuirent de toutes parts.

Mais les histoires orientales nous apprenent, que ce destructeur du saint Sepulcre, fut le troisiéme des XXIX. Califes Fatimites.

AN. 1010.

Sup. liv. LV. n. 13.

Elm. lib. 3 p. 227. Bibl. Or. Moëz. p. 595.

Califes Fatimites Haquembiamrilla, & non pas son pere Aziz : ce qu'il faut reprendre de plus haut. J'ai marqué le commencement de la puissance des Fatimites en Afrique, & les deux premiers princes de cette race, Mahomet le Mehedi & son fils Caïm. Il eut pour successeur son fils Almansor, & celui-ci son fils Moëzlidinilla, qui conquit l'Egypte en 358. de l'hegire 969. de J. C. & y fut reconnu Calife : faisant cesser la priere, qui se faisoit au nom du Calife Abbaside, résidant à Bagdad : ce qui produisit un schisme entre les Musulmans. Car une partie reconnoissoit toujours le Calife Abbaside, & l'autre le Calife Fatimite ; & ce schisme dura environ deux cens ans. En 362. 971. Moëz fit bâtir une nouvelle ville, qui devint sa capitale, & qui fut nommée Alcaïra, c'est-à-dire, la victorieuse, parce qu'elle fut fondée sous l'ascendant de la planete de Mars : c'est le grand Caire. Moëz mourut en 365. 975. & eut pour successeur son fils Azizbilla.

Elm. p. 247.

Celui-ci avoit épousé une chrétienne, dont il eut une fille, & en sa considération il fit patriarches ses deux freres Jeremie de Jerusalem & Arsene d'Alexandrie, tous deux Melquites, Arsene obtint du Calife l'église de Notre Dame, occupée jusques-là par les Jacobites, & elle devint l'église patriarcale des Melquites. Aziz mourut en 386. 996. & eut pour successeur son fils Haquembiamrilla, âgé d'onze ans, qui en regna vingt-cinq.

Elm. p. 243.

Elm. p. 259. Abulfarag. p. 221. Bibl. Or. Hakembiamrilla. p. 411.

Il fut méchant, impie, extravagant, inconstant en ses résolutions, & cruel, jusques à faire brûler une grande partie du Caire, & massacrer grand nombre des habitans. Il persécuta les Chrétiens & les Juifs, & ruina leurs

églises & leurs sinagogues, ce qui en fit apostasier plusieurs, pour se rendre Musulmans : mais ensuite il leur permit de retourner à leur religion, & de rebâtir leurs oratoires. Enfin il vouloit se faire adorer, & avoit une liste de ceux qui le reconnoissoient pour Dieu, où il en comptoit jusques à seize mille. Il fut aidé dans ce dessein par un imposteur Persan, nommé Mahomet, fils d'Ismaël, & surnommé Darari, qui vint en Egypte l'an 408. 1017. Il se mit au service de Haquem, gagna ses bonnes graces, & s'attira ses bienfaits, en publiant que ce prince étoit Dieu le créateur de l'univers. Le peuple en fut tellement irrité, qu'il résolut la perte de Darari, & un Turc le tua dans le chariot même du Calife, puis sa maison fut pillée : on ferma les portes du Caire ; & dans le tumulte qui dura trois jours, il y eut quelques Darariens de tuez ; car cet imposteur avoit fait des sectateurs.

Elm p. 264. Bibl. Orient. Darariens. p. 287.

Il eut même un successeur Persan comme lui, nommé Hamza fils d'Ahmed, & surnommé Alhadi, c'est-à-dire, le directeur. Il eut grand nombre de disciples, & établit des docteurs dans l'Egypte & la Syrie. Car elle étoit comprise dans la domination des Califes Fatimites, qui s'étendoit même bien avant dans l'Arabie. Hamza prêchoit le libertinage, permettant aux siens d'épouser leurs sœurs, leurs filles & leurs meres : dispensant de tous les exercices de religion, du jeûne, de la priere, du pelerinage. Ses sectateurs étoient en grand nombre : le Calife Haquem le protegeoit ouvertement, & suivoit lui-même ses maximes, négligeant ses fonctions de Calife, & de chef de la religion : qui étoient de faire la priere, & prêcher dans la mosquée le vendredi. Il ne jeûnoit point le Ramadan ; ne celebroit

point les deux fêtes des Musulmans, & fit même cesser le pelerinage de la Mecque pendant quelques années.

XXX. Eglises d'Orient. *Chr. Orient. p. 132* *Sup. liv. LV. n. 13.* *Elmac. p. 229.*

Ce tiran persecuta cruellement Zacharie patriarche Jacobite d'Alexandrie : mais il faut reprendre la suite de ces patriarches. Gabriel qui mourut l'an 938. eut pour successeur Cosme, qui tint le siege douze ans, puis Macaire pendant vingt ans, puis Theophane élu l'an 345. de l'hegire 956. de J. C. Il se fit renegat, c'est pourquoi les évêques de sa communion s'éleverent contre lui, & l'aïant mis dans une barque, le tuerent & jetterent son corps dans la mer. Il avoit tenu le siege quatre ans & demi, & on le compte pour le *p. 130.* soixantiéme patriarche. Son successeur fut Menas, or- *p. 246.* donné l'an 350 961. puis Ephrem Syrien fut ordonné l'an 367. 977. & après trois ans & demi de pontificat, il fut empoisonné par un écrivain chrétien, à qui il ne vouloit pas souffrir d'entretenir une concubine. Ce patriarche donna tout son bien aux pauvres, & abolit l'usage simoniaque, de prendre de l'argent pour les ordinations. Sa vertu le fit aimer du Calife Moëz, qui le faisoit souvent venir à son palais, & lui rendoit beaucoup d'honneur.

Elm. p. 246. Du temps de ce patriarche vivoit Severe fils d'Elmocfah évêque d'Asmonin, un des plus celebres docteurs entre les Jacobites. Ils le regardoient comme un grand théologien, il étoit très-sçavant dans la langue Coptique ou Egyptienne, & très éloquent en Arabe. Par cette raison le patriarche Ephrem le choisit pour disputer contre un Juif Afriquain : qui avoit demandé au Calife Fatimite Moëz la permission d'avoir en sa présence une conference avec les Chrétiens, où il se van-

toit de les confondre : mais Severe le confondit lui-même publiquement. Il fut aussi en grande liaison avec Vaza fils de Reja, qui aïant été converti par un miracle, attribué à S. Mercure, embrassa la vie monastique dans le monastere de S. Macaire, écrivit plusieurs oûvrages, entre autres sa vie, & souffrit enfin le martire.

Severe d'Asmonin est principalement connu par ses ouvrages, qui se trouvent manuscrits dans les biblioteques, particulierement dans celle du roi. Un des principaux est l'histoire des patriarches d'Alexandrie, depuis saint Marc jusqu'à Dioscore, & depuis Dioscore jusqu'à son temps ; mais dans cette seconde partie, il ne fait mention que des Jacobites. Il dit que pour cet ouvrage, il s'étoit servi des anciens livres Grecs, Coptes & Arabes, qui étoient dans le monastere de saint Macaire. C'est dans cette histoire qu'il rapporte l'apparition d'un enfant dans l'eucharistie, que Vaza fils de Reja rapporte aussi dans sa vie, disant l'avoir apprise de Severe. *Perpetuité to. 3.*

Les autres ouvrages de Severe, sont partie de théologie, partie de morale. Une exposition abregée de la foi selon les Jacobites. Une réponse au traité du patriarche Melquite Eutyquius contre les Jacobites, sur le mistere de l'incarnation. Un traité de l'unité de Dieu contre les Juifs & les Motazales ou Epicuriens Mahometans. Refutation d'un ouvrage d'Ebn-Obeid métropolitain Nestorien de Damas sur le simbole. Des réponses canoniques, & quelques autres traitez de discipline. Ces ouvrages sont citez avec éloge par la plûpart des auteurs qui ont écrit depuis : même par les Melquites, quoiqu'orthodoxes. Car ils se servent quelquefois des écrits de Severe sur l'eucharistie & les autres

matieres, qui ne sont point controversées avec les Jacobites, & peuvent être utiles à tous les Chrétiens. Mais alors ils citent ces écrits sans nommer l'auteur.

Après Ephrem, Philothée fut mis sur le siege d'Alexandrie l'an 371. 981. & le tint vingt quatre ans. Il aimoit l'argent & la bonne chere, & étoit toujours dans le bain. Il rétablit la simonie dans les ordinations: & mourut de fraïeur, d'une vision qu'il eut en célebrant la messe dans l'église de S. Marc. De son temps Arsene fut patriarche des Melquites, comme j'ai dit: & c'est le seul que je trouve depuis Eutyquius.

Elm. p. 263. Le successeur de Philothée fut Zacharie, ordonné patriarche des Jacobites l'an 393. 1003. qui étoit la septiéme année du Calife Haquem, & il tint le siége vingt-huit ans. Ce tiran le fit exposer à des lions affamez, qui toutefois ne lui firent aucun mal: mais il se *Chr. Or.* tint caché pendant neuf ans. Les églises demeurerent long-tems fermées, sans que personne osât célebrer la messe, que dans l'église de saint Maurice; & le Calife obligea les Chrétiens à porter une croix penduë au cou, & les Juifs la tête d'un veau. Enfin ce tiran fut tué par l'ordre de sa sœur, qu'il vouloit faire mourir l'an 411. de l'hegire, 1020. de Jesus-Christ.

XXXI. Concile de Leon. *Pelag. Ovet. p. 64. Tom. 9. conc. p. 817.*

En Espagne le roi Alfonse V. vint à Leon capitale de son roïaume, avec la reine Elvire son épouse, & y assembla tous les évêques, les abbez & les seigneurs, le jour de saint Jacques vingt-cinquiéme de Juillet Ere 1050. qui est l'an 1012. & de ce concile, il nous reste sept canons. Le premier porte qu'à l'avenir dans tous les conciles on comencera par juger les causes de l'église. C'est que ces conciles étoient aussi des assemblées politiques, où on traitoit des affaires temporelles. Après la

la cause de l'église, ajoute le concile, on traitera celle du roi, puis celle des peuples. Les abbez & les moines demeureront sous la jurisdiction de leurs évêques, & les uns ne recevront point ceux des autres. Le reste de ces canons regarde la conservation du temporel des églises ; & l'on y voit qu'on les pilloit en Espagne, comme ailleurs Le roi Alfonse rebâtit & repeupla la ville de Leon, qu'Almansor & son fils Abdelmelic avoient détruite. Il rétablit les loix Gotiques, & y en ajouta d'autres. Après avoir regné vingt-neuf ans, il fut tué d'un coup de fleche près Viseu en Portugal, & enterré à Leon l'an 1028. Son fils Veremond III. lui succeda.

c. 6.
c. 3.

XXXII. Saint Elfege de Cantorberi.

Vita sæc. 6. Bened. pag. 115. Boll. 19. Apr. to. 10. pag. 630.

En Angleterre S. Elfege, quatriéme archevêque de Cantorberi depuis S. Dunstan, s'efforçoit de rétablir la discipline de l'église, déchuë après la mort de ce grand homme. Elfege étoit né vers l'an 955. de très-noble race ; mais dès sa jeunesse il quitta le monde, pour embrasser la vie monastique : & après avoir passé quelques années sous l'obéissance, il fonda le monastere de Bath, & en fut abbé. Après la mort de saint Etelvode arrivée en 984. il fut ordonné évêque de Vinchestre par saint Dunstan, de la maniere que j'ai rapportée, & se rendit recommandable par toutes sortes de vertus. L'hyver par le plus grand froid il se levoit la nuit nuds pieds, en chemise, & sortoit dehors pour prier : quelquefois il se mettoit dans la riviere jusqu'à la ceinture, pendant sa priere. Il ne mangeoit jamais de chair, s'il n'étoit malade. Il avoit un si grand soin des pauvres, qu'il ne souffroit point qu'aucun de son diocése mandiât publiquement, ni qu'aucun pauvre étranger en sortît les mains vuides ; & quand les autres fonds lui manquoient, il leur

Sup l. LVII. n. 13.

faisoit distribuer le trésor de l'église.

Saint Dunstan se voïant près de sa fin, pria Dieu instamment de lui donner Elfege pour successeur, & il l'obtint, car après S. Dunstan Ethelgar fut archevêque de Cantorbery pendant un an : puis en 989. Siric auparavant évêque de Vilton ; & en 996. Alfric qui lui avoit succedé en ce siége, lui succeda aussi en celui de Cantorbery. Il le tint dix ans, & est loüé non-seulement pour sa vertu, mais pour sa doctrine. Il composa une grammaire & un dictionnaire, & traduisit en Saxon, c'est-à-dire, en Anglois, les premiers livres de l'écriture & quelques autres ouvrages. Il en composa aussi plusieurs en cette langue : entre autres une histoire de son église, & cent quatre-vingt sermons. Nous avons entre les conciles une lettre d'Alfric à un évêque nommé Vulfin, avec un modele d'instruction pour son clergé, comme pour des gens peu instruits, même des premiers devoirs de leur profession. Il insiste principalement sur l'obligation de la continence. Alfric mourut l'an 1006. après avoir tenu dix ans le siége de Cantorbery, & est compté entre les Saints.

Wilhelm. de gest. Pontif. p. 203.

Mabill. sæc. 6. Ben. p. 61.

Tom. 9. conc. p. 1003.

Ce fut donc après sa mort qu'Elfege aïant gouverné vingt-deux ans l'église de Vincestre, fut transferé à Cantorbery, à l'âge de cinquante-deux ans. Il alla à Rome recevoir du pape le pallium ; & y apprit par révelation la mort de Quenulfe son successeur dans le siége de Vincestre, qui avoit acheté cette dignité. A son retour, le roi Ethelrede, par son conseil & par celui d'Oulstan archevêque d'Yorc, convoqua un concile en un lieu nommé Enham, où tous les évêques & les seigneurs Anglois furent appellez, & on y fit trente-deux canons, pour la réformation des mœurs & de la disci-

To. 9. conc. p. 789.

pline, particulierement des moines & des religieuses. Les prêtres méprisoient tellement les canons, que quelques-uns avoient deux femmes ou plus, & cet abus avoit passé en coutume : le concile leur ordonne de les quitter, promettant que ceux qui garderont fidellement la continence, seront traitez comme les nobles. On ordonne d'abolir les superstitions payennes, & de chasser du païs les devins, les enchanteurs & les sorciers. Défense de vendre un Chrétien, pour l'envoïer hors du païs, principalement chez les infideles. Défense de se marier dans le sixiéme degré de parenté, ou du vivant de la premiere femme. On recommande de païer toutes les redevances dûës à l'église, particulierement le denier S. Pierre : d'observer les fêtes & le jeûne du vendredi, se confesser souvent, & communier au moins trois fois l'année. Les amendes des crimes commis contre Dieu, quoique décernées par le juge séculier, sont appliquées à l'église.

c. 2. c. 4. c. 6. c. 8. c. 9. 10. 11. c. 15. 16. 17. c. 20. c. 11.

XXXIII. Martire de saint Elfege.

Cependant les pirates Danois attaquoient l'Angleterre ; qui n'étoit pas en état de leur résister. Elfege s'efforçoit de les arrêter par ses exhortations, & même de les convertir : il rachetoit les captifs ; & nourrissoit le peuple réduit à la famine, qui le chargeoit de bénédictions, tandis que les infideles s'en mocquoient. Enfin l'an 1011. les Danois assiegerent Cantorbery, & la prirent de force ; tout passa par le fer & par le feu, sans épargner les femmes ni les enfans. Saint Elfege s'échappant des mains de ses moines, qui le retenoient dans l'église, accourut au milieu des corps morts, & se présentant aux ennemis, s'écria : Epargnez ces innocens, il n'y a point de gloire à les massacrer. Tournez plûtôt votre colere contre moi, qui vous ai sou-

Vita n. 6. Roger. Hoved p. 431.

vent reproché vos crimes, qui ai nourri, revêtu & racheté ceux que vous teniez captifs. Ils le prirent aussitôt, lui serrerent la gorge, pour l'empêcher d'en dire davantage, lui lierent les mains, lui déchirerent le visage de leurs ongles, lui donnerent dans les côtez des coups de poing & de pied. Ils brûlerent l'église, & passerent le peuple & le clergé au fil de l'épée, ne réservant que le dixiéme ; en sorte qu'il ne resta que quatre moines, & quatre-vingt hommes séculiers. Ils laisserent aller Elmer abbé de saint Augustin, mais ils prirent Godoüin évêque de Rochestre, & Leofrune abbesse de sainte Mildrithe.

AN. 1011.

Ils tinrent S. Elfege sept mois dans une étroite prison : mais la maladie se mit dans leurs troupes, & en peu de temps il en mourut deux mille, avec de grandes douleurs d'entrailles. Excitez par les Chrétiens qui regardoient ce mal comme une punition divine, ils vinrent demander pardon à l'archevêque, & le tirerent de prison. Il leur dit : Quoique vous ne méritiez point de grace, nous devons imiter l'exemple du Sauveur, qui lava les pieds, même au disciple qui l'alloit trahir, releva ceux qui venoient le prendre après les avoir terrassez, & pria pour ceux qui l'avoient crucifié. Aïant ainsi parlé, il bénit du pain, dont il leur donna à manger à tous, & ils furent délivrez de cette calamité. Alors ils lui envoïerent quatre de leurs chefs, qui le remercierent de la grace qu'il leur avoit faite : mais ils ajouterent, que s'il vouloit joüir de la vie & de la liberté, il leur païât trois mille marcs d'or. Comme il le refusa, ils le lierent de nouveau, & lui donnerent la question avec des tourmens inoüis, le propre jour de Pâques treiziéme d'Avril 1012. puis le remirent en prison.

AN. 1012.

Le samedi suivant ils l'en tirerent, & l'aïant mis sur un cheval, le menerent avec une troupe de gens armez pour le juger. Ils lui dirent : Paie-nous l'or que nous demandons, si tu ne veux être aujourd'hui donné au monde en spectacle. Il répondit : Je vous propose l'or de la sagesse, qui est de quitter votre superstition, & vous convertir au vrai Dieu. Si vous vous obstinez à mépriser mon conseil, vous périrez plus malheureusement que Sodome, & ne prendrez pas racine en ce païs. Alors ils se jetterent sur lui, l'abattirent à terre : le frappant du dos de leurs haches, le chargeant de pierres, d'os & de têtes de bœufs. Il se mit à genoux, & pria pour eux : puis étant tombé il se releva, & recommanda son église au bon pasteur. Enfin un Danois qu'il avoit confirmé la veille, par une compassion barbare, pour l'empêcher de languir davantage lui donna sur la tête un coup de hache dont il mourut. C'étoit le samedi de la semaine de Pâques dix-neuviéme d'Avril l'an 1012. Il avoit été six ans archevêque de Cantorbery, & en avoit vêcu cinquante-huit. Les chefs des Danois vouloient faire jetter son corps dans la riviere ; mais ceux qu'il avoit convertis & qui étoient en grand nombre, vinrent à main armée le revendiquer, & il fit plusieurs miracles. Les habitans de Londres l'aïant appris, le racheterent pour une grosse somme d'argent, & l'enterrerent chez eux : mais dix ans après il fut transferé à Cantorbery. L'église l'honore comme martir le jour de sa mort.

Vita n. 13.

Martyr. R. 19. Apr.

XXXIV. Geron archevêque de Magdebourg.

La même année 1012. l'église cathedrale de Bamberg étant achevée, le roi Henri la fit dédier solemnellement le jour de sa naissance sixiéme de Mai. Il s'y trouva plus de trente-six évêques avec Jean patriarche d'Aquilée

Ditm lib. 8 p. 74. Chr. Saxo. an. 1012.

AN. 1012.

qui fit la cérémonie. Les deux abbesses Sophie & Adelaïde sœur de l'empereur Otton III. y assisterent ; & en cette joie publique le roi accorda le pardon à plusieurs coupables, & le promit à plusieurs autres. Il célébra la Pentecôte de la même année à Mersbourg, où Tagmon archevêque de Magdebourg devoit chanter la messe le jour de la fête ; mais il tomba malade, & Ditmart évêque de Mersbourg eut ordre de faire cette fonction. Tagmon mourut le huitiéme de Juin, après huit ans & quatre mois de pontificat ; & le roi en aïant été averti, envoïa Henri évêque de Virsbourg, pour apprendre l'intention du chapitre & des vassaux, touchant le choix du successeur, sans qu'ils fissent d'élection en forme. Ils témoignerent tout d'une voix souhaiter pour archevêque le prevôt Valterd, que le roi manda, le fit entrer seul dans sa chambre, & l'entretint long-temps. En sortant Valtherd montra à ceux qui l'avoient accompagné, l'anneau qu'il portoit à la main, disant : Voilà le gage de la grace que le roi m'a faite. Ensuite ils vinrent tous devant le roi, qui s'étendit sur les loüanges de Valtherd : ils l'élurent en forme, & aussi tôt le roi lui donna le bâton pastoral. Après lui avoir prêté serment il fut mené à l'église, & les assistans chanterent les loüanges de Dieu.

C'est Ditmart qui rapporte ces circonstances ausquelles il fut présent ; & on y voit tout ce qui s'observoit en Allemagne sous le saint roi Henri pour remplir les évêchez. Si tôt qu'un évêque étoit mort, on en donnoit avis au roi, on attendoit son agrément pour proceder à l'élection, il la confirmoit en donnant à l'élû l'anneau & le bâton pastoral ; & il recevoit son serment avant qu'il prît possession. Nous verrons sous les

regnes suivans l'importance de ces faits.

AN. 1012.

Le samedi suivant Arnoul évêque d'Halberstad, intronisa Valthérd par ordre du roi, & le dimanche vingt-deuxiéme de Juin, il fut sacré par ses cinq suffragans. Mais il ne remplit le siége de Magdebourg que sept semaines, & mourut le douziéme d'Août la même année 1012. Il étoit sévere en apparence, mais doux en effet, juste & ferme dans ses résolutions, & courageux à défendre les droits de l'église. Quand on le vit prêt à rendre l'ame, on le tira de son lit, on le mit sur un cilice avec de la cendre dans les mains, une croix sur sa poitrine & des cierges allumez. Il avoit amassé quantité de livres qui furent pillez à sa mort avec le reste des meubles. Thierri neveu de l'évêque Ditmar, avoit été élu archevêque de Magdebourg: mais le roi fit élire Geron son chapelain, & prit Thierri à sa place. Geron fut ordonné le jour de S. Maurice vingt-deuxiéme de Septembre 1012.

Ditm p. 77. 78.

p. 79.

Après la S. Martin le roi Henri vint à Coblents, & y tint un grand concile pour la condamnation de Thierry évêque de Mets & des autres rebelles de Lorraine. Thierri étoit frere de la reine Cunegonde, & dès l'an 1010. il s'étoit révolté contre le roi son beau frere, parce qu'il avoit donné à l'église de Bamberg les terres du doüaire de sa sœur. Le roi avoit fait des plaintes contre lui au concile de la dédicace de Bamberg; & en celui de Coblents, il fut suspendu de la célebration de la messe, jusqu'à ce qu'il se fût justifié.

Chr. Saxo. 1012.

Id. 1010.

Ditm lib. 6. p. 54. p. 80.

XXXV. Mort de Sergius IV. Benoît VIII. pape.

Le roi Henri célebra à Polden en Saxe la fête de Noël 1012. Là vint le nouveau pape Benoît VIII. avec tout l'appareil de sa dignité, & raconta devant tout le monde d'une façon lamentable, comment il avoit été chassé

Chr. Saxo. 1013. Ditm. p. 84.

AN. 1012.

Papebr. conat.

Le pape Sergius IV. étoit mort la même année 1012. le treiziéme de Juillet, après avoir tenu le saint siége deux ans & neuf mois. Il fut enterré à S. Jean de Latran, & après sa mort les Romains se partagerent; les uns élurent un nommé Gregoire, les autres Jean évêque de Porto, fils de Gregoire comte de Tusculum. Celui-ci l'emporta, & étant reconnu pape, il prit le nom de Benoît VIII. & tint le saint siége près de douze ans. Toutefois la faction de Gregoire s'étant relevée, Benoît fut obligé de sortir de Rome, & d'aller implorer le secours du roi Henri.

Chr. Cass. l. II. c. 27.

XXXVI.
Mort de S. Libentius. Unuam archevêque de Breme.

Sup. liv. LVII. n. 16.
Mabill. sæc. 6. p. 129.
Ditm. lib 6. p. 80.
Sup. liv. LVI. n. 11.

Au commencement de l'année suivante 1013. mourut S. Libentius ou Liévize archevêque de Breme & de Hambourg, après une longue maladie. La nuit de devant sa mort, il dit à ceux qui étoient auprès de lui: Mes enfans, apprenez par mon exemple à ne vous jamais défier de la bonté divine. J'ai suivi le pape Benoît exilé en ces quartiers quoi que l'on fist pour m'en détourner. Je l'ai servi tant qu'il a vêcu, & après sa mort j'ai rendu toutes sortes de services à mon seigneur Adaldague. Il me donna le soin de ses pauvres, puis il me fit son camerier: je lui ai succedé tout indigne que je suis, par votre choix & par la grace du roi. Remettons-nous de bon cœur toutes les fautes que nous avons faites les uns contre les autres. Je vous conseille d'élire pour gouverner notre église Otton votre confrere, & de prier Dieu que le roi l'ait agréable. Ils promirent tous de suivre ce conseil.

Le saint prélat mourut le lendemain dimanche quatriéme de Janvier, après vingt-cinq ans de pontificat. Le roi Henri en aïant appris la nouvelle, le regretta & témoigna une grande confiance en ses prieres

res : mais quand Otton vint se presenter à lui avec les deputez de l'église vacante, il refusa de confirmer son élection, donna l'archevêché de Hambourg à Unvan son chapellain, & y fit consentir les députez, quoiqu'avec répugnance. Puis prenant Otton par la main, il promit de lui faire quelque autre grace. Il donna donc à Unvan le bâton pastoral, & le fit sacrer en sa presence par Geron archevêque de Magdebourg assisté de deux évêques. Unvan reçut ensuite le pallium du pape Benoît VIII. & tint le siege de Breme & Hambourg pendant seize ans. Il étoit d'une grande noblesse, riche & liberal, particulierement envers son clergé, & se faisoit aimer de tout le monde.

AN. 1013.

Chr. Saxo. 1013.

Adam. lib. 11. *c.* 33.

XXXVII. Eglise de Saxe affligée. *Ibid. c.* 30.

Pendant les dernieres années de l'archevêque Libentius, la basse Saxe souffrit beaucoup de la part des Sclaves. Car après la mort de l'empereur Otton III. ces peuples prenant avantage de la division qui fut entre les Saxons pour la succession du roïaume, secoüerent le joug, & prirent les armes pour recouvrer leur liberté. Ils y furent encore poussez par la dureté des gouverneurs chrétiens. Car Bennon duc de Saxe, homme distingué par sa vertu, & protecteur des églises, étant mort, son fils Bernard mit le païs en trouble par sa révolte contre le roi Henri, & attaqua toutes les églises, particulierement celles qui n'avoient pas voulu suivre son parti. D'ailleurs oubliant la prudence avec laquelle son pere & son aïeul avoient menagé les Sclaves, il les opprima par avarice, & les traita si cruellement, qu'il les mit au desespoir : tandis que le marquis Theodoric ne les traitoit pas mieux dans la Saxe orientale.

Helmod lib. 1. *c.* 16.

Ces peuples donc encore barbares & foibles dans

la foi, renoncerent en même temps au christianisme, & à l'obéissance des Saxons. Ils ravagerent premierement par le fer & par le feu le païs qui est au nord de l'Elbe. Ils brulerent toutes les églises, & les ruinerent jusques aux fondemens : ils firent mourir par divers supplices les prêtres & les autres ministres des autels : enfin ils ne laisserent au-delà de l'Elbe aucune trace de christianisme. A Hambourg ils emmenerent plusieurs captifs, tant du clergé que des habitans, & en tuerent encore plus en haine de la religion. A Aldinbourg, qui étoit la ville la plus peuplée de chrétiens, après avoir tué le reste comme des bêtes, ils garderent soixante prêtres pour s'en joüer cruellement; & après leur avoir coupé en croix la peau de la tête, ils leur ouvrirent l'os, ensorte que la cervelle paroissoit : puis ils les promenerent par toutes les villes des Sclaves, les mains liées derriere le dos, les frappant & les tourmentant jusques à la mort. On eût fait un livre entier des martirs qui souffrirent en cette occasion. C'est ainsi que tous les Sclaves d'entre l'Elbe & l'Eider, renoncerent au christianisme, après l'avoir conservé plus de soixante & dix ans, c'est-à-dire, durant tout le temps des Ottons.

XXXVIII. S. Henri couronné empereur.

Chr. Saxo. Ditm. lib. 7. init. Muratori Anecd. to n. 2. p. 204.

Cependant le roi Henri passa en Italie, & celebra à Pavie la fête de Noël de l'an 1013. Le pape Benoît VIII. étoit déja de retour à Rome, & le roi y étant aussi arrivé, y fut couronné empereur le vingt-deuxiéme de Fevrier 1014. jour de la chaire de S. Pierre : ce qui se passa ainsi. Henri étoit accompagné de la reine Cunegonde son épouse, & entouré de douze senateurs, dont six avoient la barbe rase à la Romaine, six de longues moustaches à la Françoise, & des bâtons à la

main. Il arriva ainsi à l'église de S. Pierre où le pape l'attendoit, & avant qu'il y entrât, il lui demanda s'il vouloit être le protecteur, & le défenseur de l'église, & fidele en tout à lui & à ses successeurs. Le roi le promit, & alors le pape le sacra & le couronna empereur avec la reine son épouse; & fit suspendre devant l'autel de saint Pierre la couronne que Henri portoit auparavant. Le même jour le pape donna un grand souper à l'empereur & à l'imperatrice dans le palais de Latran. C'est ainsi que le raconte l'évêque Ditmar.

Le moine Glabert ajoute, que le pape avoit fait faire une pomme d'or ornée de deux cercles de pierreries croisez, avec une croix d'or plantée dessus. La pomme representoit le monde, la croix figuroit la religion dont l'empereur doit être le protecteur, & les pierreries les vertus dont il doit être orné. La pomme pour figurer le monde, n'étoit pas une invention nouvelle: on en voit à la main des empereurs dans les médailles antiques. Le pape donna cette pomme en presence de tout le peuple à l'empereur Henri, qui la reçut avec plaisir; & dit au pape: Vous voulez, saint pere, m'apprendre par-là comment je dois gouverner. Puis en regardant la pomme, il ajouta: Ce present ne peut mieux convenir à personne, qu'à ceux qui ont foulé aux pieds les pompes du monde pour suivre plus librement la croix; & il l'envoïa au monastere de Clugny, estimé alors le plus regulier de tous, & auquel il avoit déja fait de riches presens. Glabert dit au même endroit: Il paroît très-raisonnable & très-bien établi, afin de maintenir la paix, qu'aucun prince ne prenne le titre d'empereur, sinon celui que le pape aura choisi

Lib. 1. hist. c. ult.

AN. 1014.

pour son merite, & à qui il aura donné la marque de cette dignité. C'est un témoignage de l'opinion du temps : car cette histoire est adressée à S. Odilon, mort en 1049.

Terno. Aug. de Missa c. 3.

Pendant que l'empereur Henri étoit à Rome, il demanda aux prêtres pourquoi après l'évangile ils ne chantoient pas le symbole, comme on faisoit dans les autres églises. Ils répondirent que l'église Romaine n'aïant jamais été infectée d'aucune heresie, n'avoit pas besoin de déclarer sa foi par le symbole. Toutefois l'empereur persuada au pape Benoît, de le faire chanter à la messe solemnelle. C'est ce que témoigne Bernon abbé de Richenou, qui étoit present.

XXXIX. Concile de Ravenne.

Ditm. p. 85.

L'empereur avoit déja donné l'archevêché de Ravenne à son frere Arnoul : mais comme la possession lui en étoit disputée, il le fit alors introniser de nouveau, & consacrer sur le lieu par le pape. Il vouloit aussi faire dégrader Adalbert usurpateur de ce siege : mais à la priere des gens de bien, il lui donna l'évêché d'Aricie. Le pape déposa quatre évêques ordonnez par l'archevêque Leon, depuis qu'il avoit perdu la parole.

Sup. n. 3.

Tom 9. conc. p. 833.

Le nouvel archevêque Arnoul, tint un concile la même année 1014. le dernier jour d'Avril, dans l'église de la Resurrection à Ravenne : où assisterent Sigefroi évêque de Plaisance & plusieurs autres, des provinces d'Emilie, de Flaminie & de Pentapole. On rapporta à ce concile, que pendant la vacance du siege de Ravenne, qui avoit duré onze ans depuis la mort de Frideric arrivée en 1003. il s'étoit commis plusieurs désordres dans la province : entre autres des ordinations illicites, & des dédicaces irregulieres d'églises.

C'est pourquoi à la premiere session du concile il fut dit que tous ceux qui avoient ainsi été ordonnez, demeureroient suspens, jusques à une discution plus exacte. Le lendemain le concile ordonna, que toutes les églises & les oratoires consacrez par Adalbert, seroient interdits, & la benediction declarée nulle. Le troisiéme jour défenses furent faites sous peine d'anathême à tous les évêques de la province, de vendre le saint chrême, les recommandations des ames, les sépultures des morts, & tout ce qui avoit été défendu par les archevêques Gerbert & Frideric: défense aux archiprêtres, de donner au peuple la benediction, ou la confirmation par le saint chrême: fonctions reservées aux seuls évêques.

AN. 1014.

XL. Religion de saint Henri.

Ditm. p. 85.

Tandis que l'empereur Henri étoit en Italie il fonda un évêché à Bobio, par le conseil des évêques de la province qui le jugerent necessaire. C'est le lieu où mourut saint Colomban, & où reposent ses reliques. L'empereur aïant celebré à Pavie la fête de Pâques, qui cette année 1014. étoit le vingt-cinquiéme d'Avril, repassa les Alpes, & visita avec peu de suite divers lieux de pieté. Cependant Ardoüin, qui se prétendoit toujours roi de Lombardie, ravi du départ d'Henri, s'empara de Verceil, dont l'évêque Leon eut de la peine à se sauver. Mais Ardoüin fut enfin obligé de se soumettre; & abandonnant le monde, il se retira dans le monastere de Frutare, où il mourut l'an 1018. le second jour de Mars; quelques-uns le comptent entre les saints.

Mabill. act. Ben. sæc.6 p 350.

Vita S. Meinverc. n. 26.

Bol. 5. Jun. to. 19. p 511.

Chr. Ademari p. 171.

L'empereur Henri retournant en Allemagne, vint à Clugni voir l'abbé S. Odilon, pour lequel il avoit une telle affection, qu'il le visitoit souvent, & le menoit

AN. 1014. quelquefois à sa cour. A cette visite, il donna au monastere sa couronne, son sceptre, sa pomme, son habit imperial, & un crucifix le tout d'or, du poids de cent livres. Après avoir obtenu d'être associé à cette sainte communauté, il se recommanda à leurs prieres, & leur donna des terres considerables en Alsace. Saint Meinverc évêque de Paderborn, qui accompagnoit l'empereur, profita de cette occasion, pour demander à saint Odilon des moines, afin de fonder un monastere près de sa ville. Il emporta aussi le poids du pain, la mesure du vin, le livre de la regle, celui des hymnes, & un antiphonier; & quand il fut de retour il fonda près de Paderborn une chapelle en l'honneur de S. Benoît, qui devint depuis un monastere fameux.

Chr. Saxo. *Vita c. 10. n. 70.* *Ditm. p. 88.*

L'empereur celebra à Bamberg la Pentecôte, puis il vint au monastere de Corbie en Saxe: où la vie relâchée des moines lui déplut tellement, qu'il entreprit de les reformer, & en fit emprisonner seize des plus rebelles. Comme ce monastere étoit du diocese de Paderborn, S. Meinverc en aïant été chassé honteusement; l'empereur, sur sa remontrance, fit déposer l'abbé, & mit en sa place Drutmar moine de Loresheim l'an 1015: ce qui affligea tellement les moines, qu'ils se retirerent tous, excepté neuf. Plusieurs toutefois revinrent ensuite, & se soumirent à la regle.

Mirac. B. Rich. c. 8. sec. 6. Bened. p. 53.

Le zele de l'empereur Henri pour la vie monastique, le porta jusques à vouloir en faire profession lui-même. Il aimoit particulierement Richard abbé de saint Vanes de Verdun; & lui avoit souvent fait de riches presens, en or, en argent, & en ornemens. Un jour il vint voir les nouveaux bâtimens des lieux reguliers, que l'abbé avoit rétablis; & en entrant dans le cloître, soutenu

d'un côté par l'évêque Heimon, & de l'autre par l'abbé Richard, il dit ces paroles du pseaume ; C'est ici mon repos pour toujours, c'est l'habitation que j'ai choisie. *Ps. cxxxi 14.*
L'évêque remarqua cette parole de l'empereur, & dit à l'abbé en particulier : Si vous retenez ce prince, & le faites moine, comme il le desire, vous perdrez tout l'empire. L'abbé y fit une serieuse reflexion, & trouva un expedient pour contenter l'empereur, sans nuire à l'état.

Il le fit venir au milieu de la communauté, & l'interrogea sur son dessein. L'empereur répondit avec larmes qu'il avoit résolu de quitter l'habit seculier, & servir Dieu en ce lieu-même, avec les moines. Voulez-vous, dit l'abbé, suivant la regle & suivant l'exemple de Jesus-Christ, être obéissant jusques à la mort ? Il dit qu'oüi, & de tout son cœur. Et moi, dit l'abbé, je vous reçois pour moine, & dès ce jour je me charge du soin de votre ame. C'est pourquoi je veux que vous fassiez, avec la crainte de Dieu, tout ce que je vous ordonnerai. Henri le promit : & l'abbé Richard continua : Je veux donc, & je vous ordonne, que vous retourniez gouverner l'empire que Dieu vous a confié ; & que par votre fermeté à rendre justice, vous procuriez, selon votre pouvoir, le salut de tout l'état. L'empereur obéït, bien qu'à regret, & reprit le gouvernement de l'empire : mais il visitoit souvent l'abbé Richard, qui regloit par son conseil les affaires les plus importantes de l'état.

XLI.
S. Meinverc évêque de Paderborn.
Vita c. 1. n. 4. c. 3. n. 12.

Saint Meinverc de Paderborn, fut tiré du clergé d'Halberstat, pour venir à la cour de l'empereur Otton III. dont il étoit parent, & qui le fit son chapelain. L'évêque de Paderborn étant mort en 1009. le

roi Henri fit appeller Meinverc, & en souriant il lui donna un gant, & lui dit : Prenez. Que prendrai-je, répondit Meinverc ? L'évêché de Paderborn, reprit le roi. Le chapellain répondit : Que me doit cet évêché ? j'ai assez de bien pour en fonder un meilleur. C'est ce que je considere, dit le roi, & je desire que vous subveniez à la pauvreté de cette église. Il répondit gaïement : Je l'accepte à cette condition ; & fut sacré par Villigise archevêque de Maïence son métropolitain, assisté des évêques qui se trouverent présens. Si-tôt qu'il eut pris possession, il commença à rebâtir magnifiquement dès les fondemens sa cathédrale, que les barbares avoient ruinée : & pour reparer la pauvreté de son église, il obtint du roi Henri plusieurs bienfaits,
c. 6. 7. 8. tant en terres qu'autrement. Il fit aussi donner à son église, par plusieurs seigneurs, par des ecclesiastiques, & par divers particuliers, un si grand nombre de fonds de terres, qu'il y a dequoi s'étonner de la dévotion du
c. 10. n. 72. &c. peuple, & de l'industrie de l'évêque. Elle n'étoit pas moindre pour conserver, que pour acquerir : il avoit soin que les serfs qui cultivoient ces terres, ne manquassent de rien : châtioit les paresseux, & récompensoit ceux qu'il trouvoit laborieux & fideles. Il visitoit son diocese avec tant de soin, que quelquefois il alloit seul par les villages, déguisé en marchand, pour con-
n. 78. noître mieux l'état des peuples. Il eut grand soin des études & de l'instruction de la jeunesse : ensorte que sous Imade son neveu & son successeur, l'école de Paderborn fut très-florissante. On y apprenoit les sept arts liberaux, on y étudioit les poëtes, & les historiens, on s'appliquoit à bien écrire & à peindre. De cette école sortirent Annon archevêque de Cologne, Frideric de Maïence,

Maïence, Altman de Passau, & plusieurs autres. Saint Meinverc gouverna vingt-sept ans l'église de Paderborn, & mourut l'an 1036. le samedi de la Pentecôte cinquiéme de Juin. AN. 1016.

XLII. Le pape repousse les Sarrasins.

Ditm. lib. 7. p. 96.

L'année 1016. les Sarrasins venant par mer en Italie, prirent Lune en Toscane, chasserent l'évêque & se rendirent maîtres du païs. Le pape Benoît l'aïant appris, assembla tous les évêques & les défenseurs des églises, & leur ordonna de venir avec lui attaquer les ennemis; esperant avec l'aide de Dieu les mettre à mort. En même temps il envoïa secretement une grande multitude de barques, pour leur couper le chemin à leur retour. Le roi des Sarrasins s'en étant apperçu, se sauva avec peu de suite; ses troupes s'assemblerent, & d'abord eurent grand avantage sur les Chrétiens trois jours durant: enfin ils prirent la fuite, & furent tous tuez, jusqu'au dernier; ensorte que les Chrétiens ne pouvoient compter le nombre des morts, ni la quantité du butin. Leur reine fut prise, & pour punir son audace, eut la tête coupée: le pape prit pour lui l'ornement d'or & de pierreries qu'elle portoit sur sa tête; & envoïa à l'empereur sa part du butin, estimée mille livres. Après le partage du butin, les Chrétiens victorieux s'en retournerent chacun chez eux rendre graces à Dieu. Le roi des Sarasins irrité de la mort de sa femme, & de la perte de ses troupes, envoïa au pape un sac plein de châtaignes; & lui fit dire par le porteur, que l'été suivant il lui ameneroit autant de soldats Le pape lui envoïa un petit sac plein de millet, en disant: que s'il n'étoit pas content du tort qu'il avoit fait au patrimoine de S. Pierre, il vînt une seconde fois, & qu'il trouveroit autant ou plus de gens armez.

AN. 1016.

Chron. Ademari p. 177.

Vers le même temps il y eut à Rome un tremblement de terre, qui commença le vendredi saint, après l'adoration de la croix. Un Juif de la sinagogue Grecque donna avis au pape, qu'à la même heure les Juifs traitoient avec dérision l'image du crucifix. Le pape s'en étant informé exactement, & aïant trouvé qu'il étoit ainsi, condamna les coupables à perdre la vie, & après qu'ils eurent été décapitez, la fureur des vents cessa.

XLIII. Normands en Italie.

Glab. III. c. 1.

Cependant il vint à Rome un seigneur Normand nommé Raoul, qui s'étant attiré l'indignation du duc Richard, étoit sorti du païs avec tout ce qu'il avoit pu emporter. Il expliqua son avanture au pape Benoît, qui le jugeant brave guerrier, lui exposa les entreprises des Grecs sur l'empire d'Occident. Car l'empereur Basile avoit ordonné au Catapan, c'est-à-dire, au gouverneur de ce qui lui restoit en Italie, d'exiger le tribut qu'il prétendoit lui être dû; & en execution de cet ordre, le Catapan avoit subjugé une partie de la province de Benevent. Le pape se plaignit donc à Raoul, qu'il ne trouvoit personne dans le païs, capable de repousser les Grecs. Il s'y offrit, le pape l'envoïa à Benevent; & il conduisit si bien les Italiens, qu'il leur fit remporter des avantages considerables.

Chr. Cass. lib. II. c. 37.

Les Normands étoient déja connus en Italie; car seize ans auparavant, c'est-à-dire, vers l'an mil, quarante Normands revenant du pelerinage de Jerusalem, arriverent à Salerne, qu'ils trouverent assiegée par les Sarrasins. Les Italiens admirerent la grande taille de ces étrangers, leur bonne mine & leur adresse à manier les armes. Gaimar prince de Salerne, leur donna des armes & des chevaux; & ils firent une sortie sur les infideles si imprevûë & si vigoureuse, qu'ils les forcerent

à se retirer. Le prince de Salerne les combla de loüanges, leur offrit de grands presens, & les pressa instamment de demeurer avec lui : mais ils répondirent, qu'en ce qu'ils avoient fait, ils n'avoient eu autre motif que l'amour de Dieu & de la religion, refuserent les presens, & retournerent en leur païs. Le prince de Salerne envoïa avec eux des deputez en Normandie, avec des citrons, des amandes & d'autres fruits d'Italie, des étoffes précieuses & des harnois dorez pour les chevaux, afin d'exciter d'autres Normands à venir dans un païs, qui produisoit ces richesses.

Le bruit des victoires de Raoul s'étant répandu de tous côtez, une multitude innombrable de Normands sortirent de leur païs avec leurs femmes & leurs enfans, non-seulement par la permission du duc Richard, mais par ses ordres pressans. Après plusieurs victoires sur les Grecs, Raoul voïant que ses troupes diminuoient, & que les Italiens étoient peu propres à la guerre ; passa les Monts avec peu de suite, & alla trouver l'empereur Henri, pour lui exposer l'état des choses. L'empereur, qui sur sa réputation desiroit de le voir, le reçut très-bien, & lui fit divers présens. Nous verrons les grandes suites de cette entrée des Normands en Italie. *Glab. ibid.*

XLIV. Eglise d'Allemagne.

Vita sac. 6. Ben. p. 174 Boll. 20. Apr. to. 10.

Entre les évêques cheris de l'empereur S. Henri, on compte S. Volbodon de Liege, qui étant né en Flandre d'une famille illustre, fut élevé dans le chapitre d'Utrect, en gouverna l'école, & en fut prevôt. Après la mort de Baudri successeur de Notger, l'empereur donna à Volbodon l'évêché de Liege en 1017. il fut sacré par S. Heribert de Cologne, & il contribua ensuite à le reconcilier avec l'empereur. Il ne tint le siege que qua-

tre ans, & mourut le vingtiéme d'Avril 1021. Son successeur fut Durand né serf; mais tellement distingué par sa science & sa vertu, que S. Volbodon l'avoit recommandé à l'empereur, qui l'éleva à cette dignité, & le mit ainsi au-dessus de ses anciens maîtres.

Ditm. lib. 7. p. 91.

En Saxe Eid évêque de Meissen revenant de Pologne mourut à Leipsic le vingtiéme de Decembre 1015. Aïant été élevé dans la communauté de Magdebourg, il n'accepta la dignité épiscopale que pour gagner des ames à Dieu; & quoiqu'il fut noble & riche en fonds de terres, il donna un illustre exemple de pauvreté évangelique. Il ne portoit point de linge & peu d'habits: quelquefois il étoit si transi de froid, qu'à peine le pouvoit-on rechauffer dans un poîle. Il jeûnoit rigoureusement, & marchoit plus à pieds nuds qu'à cheval. Quand la nourriture lui manquoit dans ses voïages, ou qu'il se trouvoit en quelque autre embarras, il remercioit Dieu, & ordonnoit à ceux qui l'accompagnoient d'en faire de même. Il étoit continuellement occupé à prêcher, à baptiser, à confirmer, non seulement dans son diocése, mais en plusieurs autres. Il consacra plusieurs églises, & souvent sans dire la messe: car il la disoit rarement, faisoit rarement le saint chrême, & ordonnoit peu de clercs. Ses larmes continuelles lui avoient affoibli la vûë. De ce qu'il épargnoit sur la dépense de sa maison, il acquit à son église près de deux cens manses ou maisons de serfs. Il pratiqua pendant vingt-trois ans cette maniere de vie si laborieuse, qui n'étoit pas approuvée des autres évêques, comme de son côté il n'approuvoit pas la leur.

Sa mort fut suivie de près de celle de Maingaud archevêque de Treves; & l'empereur donna ce siége à

Poppon fils du marquis Leopold, & prévôt de l'église de Bamberg. Il le fit sacrer par Archambauld archevêque de Maïence, nonobstant les remontrances de Thierri évêque de Mets, qui prétendoit que c'étoit à lui, comme premier suffragant, à ordonner son métropolitain.

Ditmar évêque de Mersbourg, qui nous a conservé la memoire de ces faits, mourut lui-même quatre ans après, sçavoir le premier jour de Decembre 1019. Il étoit de la premiere noblesse de Saxe : ses ancêtres paternels & maternels avoient commandé des armées, & rempli les premiers emplois depuis le regne de Henri l'Oiseleur : son pere Sigefroi fut un des plus fideles serviteurs de l'imperatrice Adelaïde, pendant le bas âge d'Otton III. & eut ensuite grande part à la confiance de ce prince. Ditmar fut premierement élevé à Quedlimbourg près d'une tante, puis à Magdebourg, où il embrassa la vie monastique, sans toutefois renoncer à la possession de plusieurs grandes terres ; & ce ne fut qu'à condition d'en donner une bonne partie à l'église de Mersbourg, que le roi Henri lui donna cet évêché en 1009. après la mort de Vigbert. Il avoit trente-trois ans quand il entra dans ce siege, & le tint dix ans & sept mois. Il eut grand soin de faire rendre à son église les terres qui lui avoient été ôtées, quand l'empereur Otton la reunit à Magdebourg ; & de lui en acquerir encore de nouvelles. Mais ce qui l'a rendu plus recommandable à la posterité, c'est l'histoire qu'il nous a laissée. Elle commence au regne de Henri l'Oiseleur, & finit l'an 1018. marquant exactement les dates dans les dernieres années. Ditmar y fait son portrait avec beaucoup d'humilité, se dépeignant de petite taille &

Vita per Reiner. & antiqua p. 120.

Chr. Saxo 1019. Ditm. lib. 6. p. 69.

de mauvaise mine, & avoüant ingenuëment ses fautes. Entre un grand détail de faits peu importans, il en rapporte plusieurs considerables, principalement touchant les vertus des évêques qu'il avoit connus. Il se plaint souvent des vexations des seigneurs, qui en Allemagne, comme en France & en Italie, pilloient les biens des églises, & insultoient les évêques, respectant peu l'autorité du souverain.

XLV. Eglise de Pologne. *Lib. 7. p. 113.*

Il raconte à la fin de son histoire les avantages de Boleslas duc de Pologne sur le prince des Russes, dont il prit la capitale nommée Kiovie, & en enleva de grands trésors. Cette ville avoit un archevêque, & plus de quatre cens églises. Après cette victoire, Boleslas enrichit considerablement les églises de Pologne, fondées par son pere Micislas : il leur donna des terres & des villes entieres, des vases d'or & d'argent & tout ce qui étoit nécessaire pour le service. Il ordonna que les dîmes fussent exactement païées, & fonda plusieurs paroisses nouvelles.

Longin. an. 1022.

Mais l'exaction des dîmes pensa peu de temps après renverser la religion en Pologne. Car quelques seigneurs en prirent prétexte de dire, que le Christianisme étoit insupportable. Ils vouloient ne plus aller aux églises, en chasser les prêtres & les clercs, & retourner à leurs anciennes superstitions. Boleslas aïant été averti de cette conjuration, la prévint en faisant arrêter les chefs, dont quelques-uns furent même punis de mort.

XLVI. Le pape en Allemagne. *Chron. Saxe.*

Le pape Benoît VIII. vint lui-même en Allemagne, apparemment pour presser le secours contre les Grecs, & célebra à Bamberg avec l'empereur Henri, le jeudi saint & la fête de Pâques de l'an 1020. qui étoit le dix-

septiéme d'Avril. Le dimanche suivant le pape consacra l'église de saint Etienne; & l'empereur donna la ville de Bamberg & l'évêché à l'église Romaine, avec une redevance annuelle d'un cheval blanc enharnaché, & de cent marcs d'argent. AN. 1020. *Vita S Meinverc. n. 81. Vita S. Henri. Vita S. Cuneg. 3. Mart. Boll. to. 6. p. 272.*

Ce fut vrai-semblablement en cette occasion, que l'empereur Henri renouvella & confirma les donations que ses prédecesseurs avoient faites à l'église Romaine, de la ville de Rome, de l'exarcat de Ravenne, & de tant d'autres domaines en Italie. La donation de Henri semble copiée sur celle d'Otton I. & on y voit comme dans les précedentes, la reserve de la souveraineté de l'empereur. Cette derniere est souscrite par l'empereur Henri, puis par douze évêques, tous d'Allemagne, dont les premiers sont Archambaud de Maïence, Heribert de Cologne, Poppon de Treves, Thierri de Mets, Eberard de Bamberg, puis trois abbez, & plusieurs seigneurs. Le pape s'en retourna à Rome chargé de présens. *Chr. Cass. lib. 11. c. 46. Ap. Bar. an. 1014. to. 9. Conc. p. 813. Sup. l. LVI. n. 1.*

XLVII
Concile de Pavie.
To. 9. conc. p. 819.

On peut croire aussi que le pape fit confirmer en cette occasion un concile tenu à Pavie le premier jour d'Août où il avoit présidé. Les actes qui nous en restent commencent par un grand discours, où il se plaint que la vie licentieuse du clergé deshonore l'église, & qu'ils dissipent les grands biens qu'elle a reçus de la liberalité des princes, les emploïant à entretenir publiquement des femmes, & à enrichir leurs enfans. Il montre ensuite, que les clercs sont obligez à la continence par le canon de Nicée, qui leur défend de loger avec des femmes, & par les décretales de S. Sirice & de S. Leon; dont les dernier défend le mariage même aux soudiacres. Après avoir ainsi établi en general, *Sup. liv. XVIII. n 35. XXVI. n. 53.*

AN. 1022. que tous les enfans des clercs nez depuis leur engagement sont illegitimes : il vient à ceux qu'un clerc né serf de l'église avoit eu d'une femme libre. On prétendoit que ces enfans étoient libres, suivant la regle de droit, que hors le mariage légitime l'enfant suit la condition de la mere : mais le pape soutient, que cette regle ne doit s'appliquer qu'aux enfans des laïques. Premierement, parce que les laïques, qui ont fait cette loi, n'ont aucun pouvoir de regler les droits de l'église : ensuite parce qu'ils n'ont pû, en la faisant, avoir en vûë les enfans des clercs, puisque les clercs ne doivent point avoir d'enfans. Les clercs concubinaires objec-

1. Cor. VII. 2. toient ce passage de S. Paul : Que chacun ait sa femme pour éviter la fornication : mais le pape répond, que l'apôtre ne parle que des laïques, & que c'est l'heresie de Jovinien de l'appliquer indifferemment à tout le monde. Il allegue une loi de Justinien, qui en certain cas déclaroit serfs les enfans des serfs, quoique nez de femmes libres ; & se plaint hautement des juges, qui jugeoient suivant la maxime ordinaire.

Après cette préface, est le décret du pape divisé en

c. 1. 2. sept articles. Il renouvelle la défense, d'avoir ni femme ni concubine, & semble l'étendre à tous les clercs,

c. 3. sans exception. Il déclare que les enfans des clercs sont serfs de l'église en laquelle servent leurs peres, quoique

c. 4. leurs meres soient libres, & prononce anathême con-

c. 5. tre le juge qui les déclarera libres. Aucun serf de l'église, ou clerc laïque, ne pourra faire aucune acquisition sous le nom d'un homme libre, sous peine de foüet & de prison, jusqu'à ce que l'église ait retiré

c. 6. tous les titres de l'acquisition. L'homme libre qui a prêté son nom, donnera à l'église ses sûretez, sous peine

peine d'être traité comme sacrilege ; & le juge ou le tabellion qui aura reçu le contrat, sera frappé d'anathême. Ce décret est souscrit par sept évêques, dont les premiers sont le pape Benoît, Aribert archevêque de Milan, & Raynald évêque de Pavie.

AN. 1022.

c. 7.

L'empereur Henri à la priere du pape confirma ce décret, comme il étoit nécessaire, puisqu'il regardoit le temporel ; & fit une ordonnance de sept articles, conformes à ceux du décret. Elle porte confiscation de biens & exil contre les juges, qui déclareront libres les enfans des clercs ; & contre les meres, la peine du foüet & de l'exil, pour ôter l'occasion du mal. Enfin sur chaque article elle joint les peines temporelles aux spirituelles.

n. 4.

XLVIII. L'empereur se reconcilie avec S. Heribert.

Vita S. Herib. 16. Mart. c. 4. n. 29. Boll. to. 7. Vita S. Meinv. n. 83. Boll. to. 19. p. 539.

L'empereur Henri étoit irrité depuis long-temps contre Heribert archevêque de Cologne, qui n'avoit pas assisté à son élection, étant occupé aux funerailles de l'empereur Otton, & avoit tardé à lui apporter les ornemens impériaux, & l'on avoit persuadé à Henri, que l'archevêque vouloit un autre empereur. Au commencement de l'an 1021. l'empereur assiega le comte Otton dans son château d'Hamerstein près de Coblents, parce qu'il pilloit les terres de l'église de Maïence, en haine de l'archevêque, qui l'avoit excommunié dans un concile, pour un mariage illicite. L'empereur étant donc à ce siége, manda à l'archevêque de Cologne, de venir le trouver avec ses troupes. Heribert étant malade d'une grosse fiévre, ne put y venir ; & l'empereur croïant que c'étoit un prétexte, dit en colere : Eh bien, puisqu'il est malade, j'irai le visiter. En effet, si-tôt qu'il eut soumis le comte, il marcha vers Cologne, & les ennemis de l'archevêque ne manquoient

pas de l'échauffer encore contre lui.

Quand il y fut entré l'archevêque le reçut avec l'honneur convenable ; & la nuit suivante, l'empereur vit en songe un homme venerable revêtu d'ornemens pontificaux, qui lui dit : Prens garde, empereur, de rien faire contre mon confrere Heribert: sçache que c'est un homme agréable à Dieu, & que si tu l'offenses, tu en porteras infailliblement la peine. Le matin l'empereur envoïa querir l'archevêque, qui se présenta les yeux baignez de larmes, voulant se plaindre de ce qu'il étoit irrité contre lui, sans sujet : mais l'empereur se levant de son siége, courut l'embrasser, & pour le remettre de son étonnement, il lui dit : J'avoüe, mon pere, que depuis que je suis venu à la couronne, je me suis prévenu d'aversion contre vous, & ne vous ai pas fait justice : mais le ciel se déclare pour vous, & Dieu m'a fait connoître que vous êtes du nombre de ses élûs. Aïant ainsi parlé, il l'embrassa encore jusques à trois fois, & le fit asseoir auprès de lui : mais non content de cette satisfaction, la nuit suivante après matines, il prit un clerc avec lui, & alla à la chambre du prélat. Il ne l'y trouva pas, il étoit en priere suivant sa coutume, dans un oratoire de saint Jean là proche. L'empereur ôta son manteau, & se prosterna à ses pieds, le priant de lui remettre par sa puissance sacerdotale, tous les pechez qu'il avoit commis contre lui. L'archevêque releva l'empereur, & lui donna l'absolution qu'il demandoit : puis il lui dit en secret : Sçachez qu'après votre départ nous ne nous verrons plus en ce monde. L'empereur attendri de cette prédiction, l'embrassa de nouveau en pleurant, & lui baisa les yeux & les mains. Saint Meinverc évêque de Paderborn étoit à Cologne

avec l'empereur, lors de cette réconciliation ; & il exhorta le prince à réparer par quelque aumône, l'injure qu'il avoit faite au saint archevêque ; c'est pourquoi l'empereur donna une terre en Vestphalie, au nouveau monastere de Paderborn. Saint Heribert mourut en effet le seiziéme de Mars la même année 1021. & fut assisté à la mort par Elie abbé de saint Martin de Cologne Ecossois de nation, & compté aussi entre les saints. Saint Heribert fut enterré au monastere de Duit, qu'il avoit fondé. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort. Il avoit rempli le siége de Cologne vingt-deux ans, & eût pour successeur Pilegrim chapelain de l'empereur, qui le tint quinze ans.

AN. 1021.

Elog. sac. 6. Ben. p. 468.

Martyr. R. 16. Mart.

XLIX. Victoires de l'empereur en Italie.

Chr. Saxo.

Chr. Cassin. lib. II. c. 39.

Il suivit l'empereur Henri en Italie l'année suivante 1022. Car ce prince y passa sur les instantes prieres des Normans, des Italiens & du pape, pour s'opposer aux Grecs qui menaçoient Rome même. Il marcha le long de la mer Adriatique avec le corps de son armée qui étoit immense ; & envoïa par le païs des Marses Poppon archevêque de Treves, avec un détachement d'onze mille hommes : & Pilegrim archevêque de Cologne à Rome avec vingt mille hommes, pour prendre le prince de Capouë & l'abbé du Mont Cassin, qui étoient d'intelligence avec les Grecs. L'abbé nommé Athenulfe s'enfuit, résolu de passer à C. P. & s'embarqua à Otrante : mais il périt en mer. Pandulfe son frere prince de Capoüe, se rendit à l'archevêque Pilegrim qui lui sauva la vie, quoiqu'avec peine, parce qu'il l'avoit pris sous sa foi ; car les seigneurs l'avoient condamné à mort.

c. 40.

Du temps de l'abbé Athenulfe, quelques moines venant de Jerusalem, apporterent au mont Cassin une

Chr. Cassin. II. c. 33.

AN. 1022. petite partie du linge dont N. Seigneur essuïa les pieds de ses apôtres. Comme plusieurs ne vouloient point croire que cette relique fut véritable, ceux qui l'avoient apportée la mirent sur le feu de l'encensoir, où d'abord elle prit la couleur du feu : mais quand on eut retiré les charbons elle revint à son état naturel. On la mit donc dans un reliquaire précieux, & on l'exposoit tous les ans le jeudi saint, pendant le lavement des pieds. Cette épreuve des reliques par le feu est remarquable; & nous en trouvons un autre exemple du même temps dans la vie de S. Meinverc. Car aïant reçu du patriarche d'Aquilée le corps d'un S. Felix, pour le nouveau monastere qu'il avoit fondé près de Paderborn : il fit allumer un grand bucher au milieu du cloître, & y mit le corps, jusques à ce que le feu fut éteint & réduit en cendres : ce qu'il réïtera jusques à trois fois, & le corps saint soutint cette épreuve.

Vita S. Meinv. n. 111. Boll. to. 19. p. 549.

L'empereur Henri prit Benevent & toutes les places que les Grecs lui avoient enlevées : mais il trouva grande résistance à Troïe en Poüille, qui attendoit du secours de l'empereur Basile. Après trois mois de siége, les habitans résolurent de se rendre ; & aïant appellé un solitaire, comme il y en avoit un grand nombre en Italie, ils lui firent prendre une croix, & envoïerent avec lui tous les enfans de la ville, criant *Kyrie eleison*. Ils vinrent jusques à la tente de l'empereur, qui demanda ce que c'étoit; & on lui dit qu'ils demandoient misericorde pour la ville. Il répondit : Celui qui connoît les cœurs, sçait que ce sont les peres de ces enfans, qui les font périr, & non pas moi. Il répandit des larmes, & les fit reconduire en sûreté. Ils revinrent le lendemain matin, criant de même, & il dit en les voïant cette

Glab. lib. III. c. 1.

parole de N. S. J'ai pitié de ce peuple ; & reçut la ville à composition. Car il avoit menacé, s'il la prenoit, de la brûler, & de faire pendre tous les hommes. AN. 1022.

L. L'empereur au mont Cassin.

L'empereur Henri aïant reglé toutes ses affaires, alla visiter le mont Cassin avec le pape Benoît, & ils assisterent à l'élection que firent les moines selon la regle, d'un abbé à la place d'Athenulfe. Quelques uns donnoient leurs suffrages à l'abbé Jean, qui avoit renoncé en 997. pour se retirer dans la solitude, & se trouvoit présent à cette assemblée : mais les plus sages représenterent que son âge décrépit ne lui permettoit plus de porter une telle charge ; & tous enfin s'accorderent à choisir Thibaud prevôt de saint Liberateur, qui reçut la bénédiction abbatiale le jour de S. Pierre vingt-neuviéme de Juin.

Chr. Caff. c. 42. Mabill sæcul. 6. p. 101.

Il sortit du monastere, comme plusieurs autres, sous l'abbé Manson, & fit le voïage de Jerusalem : à son retour l'abbé Jean II. le fit prevôt du mont Cassin, & quelques années après il lui donna la prevôté de saint Liberateur, dans le comté de Theate ou Chieti sa patrie. Pendant quinze ans qu'il gouverna ce monastere, il en rétablit magnifiquement l'église & les autres bâtimens, & lui acquit plusieurs terres ; mais il ne fit pas moins de bien au mont Cassin durant les treize ans qu'il en fut abbé.

Sup. liv. LVII. n. 39.

Pendant que l'empereur Henri étoit en ce monastere, il fut guéri d'une colique, & vuida trois petites pierres, ce qu'il attribua à l'intercession de saint Benoît, qu'il avoit vû en songe lui prédire sa guérison, & l'assurer que ses reliques étoient au mont Cassin ; car l'empereur croïoit comme tous les autres jusques alors, qu'elles étoient en France à Fleury sur Loire, où elles

c. 43.

Sup. XXXVIII. n. 60.

AN. 1022. avoient été apportées vers l'an 553. L'empereur Henri fit donc à cette occasion de riches offrandes à l'église du mont Cassin : sçavoir un livre d'évangiles couvert d'or, un calice d'or orné de pierreries, & de plusieurs ornemens précieux ; & confirma les privileges & les donations faites au profit du monastere. Le pape & l'archevêque de Cologne firent aussi leurs offrandes, en action de graces de la guérison de l'empereur.

c. 44. Dès-lors ce prince demeura si persuadé que les reliques de S. Benoît étoient au mont Cassin, qu'il fit brûler l'histoire de sa translation en France, par tout où il la trouva. Ce qui n'a pas empêché les François, & la plûpart des autres sçavans, de soutenir la vérité de cette translation, & de continuer à en célebrer la fête l'onziéme de Juillet. Il n'y a gueres que les Italiens qui persistent sur le fondement de cette révelation & de quelques autres semblables, à soutenir que le corps de saint Benoît est toujours demeuré au mont Cassin, ou qu'il y a été rapporté.

V. Mabill. Dissert. sac. 2. act. SS. Ben. 337.

LI. Concile de Selingstad.

Chr. Saxo. to. 9. conc. p. 844. Serrar. Mogunt. p. 729.

La mortalité qui se mit dans l'armée de l'empereur, l'obligea à repasser les Alpes en diligence, & il tint un concile à Selingstad près de Maïence, l'onziéme d'Août de la même année 1022. indiction cinquiéme. Aribon qui présida ce concile, avoit depuis peu succedé à Erkembold ou Archambaud dans le siége de Maïence, & il le tint environ dix ans. En ce concile il fut assisté des cinq évêques, de Wormes, de Strasbourg, d'Ausbourg, de Bamberg & de Wirsbourg, tous suffragans de Maïence.

c. 1. Ce concile fit vingt canons. On ordonne l'abstinence de la chair quatorze jours avant la saint Jean, autant avant Noël, & jeûne en plusieurs vigiles, qui sont

marquées, entre autres la veille de l'Epiphanie. Défense à un prêtre de dire plus de trois messes par jour. *c. 5.* Défense de jetter un corporal dans le feu, pour éteindre 6.
un incendie. Défense de porter une épée dans l'église, 8.
excepté celle du roi. Défense de faire dire par superstition 10.
& pour deviner des messes de la Trinité ou de S. Michel. Ordonné d'abattre les bâtimens attenant 12.
aux églises, & défense à d'autres qu'aux prêtres, de loger dans le parvis. Qui n'observera pas le jeûne dénoncé 15.
par l'évêque, nourrira un pauvre le même jour. Le 19.
pénitent pendant le cours de sa pénitence, demeurera dans le lieu où il l'a reçuë, afin que son propre prêtre puisse rendre témoignage de sa conduite, & le prêtre 17. 20.
ne pourra lui partager sa pénitence, ni le faire rentrer dans l'église, sans ordre de l'évêque. Et parce que plu- 18.
sieurs chargez de grands crimes, refusoient de recevoir la pénitence de leurs pasteurs, & s'en alloient à Rome, croïant que le pape leur remettroit tous leurs péchez : le concile déclare qu'une telle absolution ne leur servira de rien, mais qu'ils doivent premierement accomplir la pénitence qui leur sera imposée par leurs pasteurs : après quoi s'ils veulent aller à Rome, ils prendront des lettres de leur évêque au pape. En ge- 16.
neral il est défendu d'aller à Rome sans la permission de l'évêque ou de son vicaire. Ensuite de ces canons on trouve la forme de tenir un concile. On voit ici que le pape étoit regardé comme un évêque étranger, quant à l'administration de la pénitence : comme dans le capitulaire d'Heiton évêque de Basle deux cens ans auparavant.

Sup. liv. XLVI. n. 45. to. 7. conc. p. 1522.

LII.
Bouchard de Wormes. Son décret.

C'est Bouchard évêque de Wormes, qui aïant assisté à ce concile nous en a conservé les décrets, à la fin de

son recueil de canons ; & c'est par cet ouvrage qu'il est
AN. 1022. devenu fameux. Il y fut aidé par Vautier évêque de
Vita Burch. cum Decr. edit. Color. Spire, par Brunechon prevôt de son église de Wormes,
Vita Olberti n. 3. sec. 6. Ben. p. 600. & principalement par Olbert moine de Lobes, & depuis abbé de Gemblous. Car comme Bouchard encore jeune, avoit une grande ardeur pour l'étude, il pria Baudri évêque de Liége, avec lequel il avoit lié à la cour une amitié particuliere, de lui envoïer un homme de lettres, pour l'aider dans l'étude des écritures. Baudri ne trouva personne plus capable de cet emploi que le moine Olbert, qui avoit étudié premierement sous Heriger abbé de Lobes, puis à saint Germain de Paris, à Troïes & à Chartres sous l'évêque Fulbert. Etant abbé il amassa à Gemblous plus de cent volumes d'auteurs ecclesiastiques, & cinquante d'auteurs profanes, ce qui passoit pour une grande bibliotheque. Bouchard profita si bien de ses instructions, qu'il devint le plus sçavant prélat de son temps, & composa avec lui le grand recueil de canons que j'ai marqué.

Bouchard en explique lui-même le dessein dans la préface adressée au prevôt de son église. C'étoit pour l'instruction des prêtres chargez de la conduite des ames, & principalement pour le rétablissement des pénitences canoniques, ignorées ou négligées pour la
lib. 1. plûpart. L'ouvrage est divisé en vingt-livres, & commence par l'autorité du pape, l'ordination des évêques, leurs devoirs, & la maniere de les juger. Puis il parle
2. 3. du reste du clergé, des églises & de leurs biens tempo-
6. 7. 8. &c. rels : & enfin des sacremens. Au sixiéme livre il commence à parler des crimes & de leurs pénitences : & c'est ce qui compose la plus grande partie de l'ouvrage. Il explique dans un grand détail la maniere d'imposer

&

& de pratiquer la pénitence : mais il explique aussi les moïens de la racheter, afin de ne pas mettre au desespoir ceux qui ne la pouvoient accomplir. AN. 1022. *lib. 19.*

Par exemple, celui qui ne peut jeûner, pour un jour de jeûne au pain & à l'eau, chantera cinquante pseaumes à genoux dans l'église, & nourrira un pauvre ce jour là : moïennant quoi il prendra telle nourriture qu'il lui plaira, excepté le vin, la chair & la graisse. Cent génuflexions tiendront lieu de cinquante pseaumes ; & les riches pourront se racheter pour de l'argent. Mais il faut bien remarquer que ce rachat de pénitence n'étoit que pour ceux à qui il étoit impossible de l'accomplir à la lettre ; & que cette impossibilité n'étoit pas une cause pour en dispenser absolument, mais seulement pour la commuer, afin que le pécheur se punît de la maniere qu'il le pouvoit. *c. 12. c. 14. c. 15. 21.*

Ce recueil de Bouchard, comme les autres du temps, est rempli de fausses décretales, dont l'autorité s'établissoit de plus en plus : & les piéces dont il est composé ne sont pas tirées des livres originaux, mais des recueils précedens, particulierement de celui de Regino : dont Bouchard a souvent copié les fautes, & y en a ajouté de nouvelles. Bouchard remplissoit d'ailleurs tous les devoirs d'un digne évêque : suivant l'état où l'église étoit de son temps. Aïant trouvé la ville de Vormes presque deserte, & devenuë une retraite de voleurs & de bêtes sauvages : il en rebâtit les murailles, rappella les habitans dispersez à la campagne, & la rétablit en cinq ans malgré l'opposition du duc Otton, qui aïant une forteresse dans la ville, y donnoit retraite aux pillards. Mais ensuite par l'autorité du roi Henri, Otton ceda à l'évêque cette forteresse en échan- *Baluz. pref. in Regin. n. 12.*

ge d'une terre ; & Bouchard l'aïant fait abattre, en emploïa les materiaux à bâtir un monastere de chanoines. Il se fit aussi une maison dans une forêt à deux milles de Vormes, pour se retirer du tumulte des affaires ; & ce fut là qu'il composa son decret ou recueil de canons. Il donna des loix à la famille de saint Pierre, c'est à dire, aux habitans des terres de sa cathedrale, pour regler leurs affaires, tant civiles que criminelles. Il fonda plusieurs monasteres, & par ses exhortations plusieurs personnes illustres quitterent le monde pour embrasser la vie monastique. Toutefois voïant que cette ferveur alloit trop loin, il appella un jour les freres de toutes les communautez ; & leur representa l'importance de suivre chacun sa vocation de chanoine, de moine ou de laïque, & de demeurer ferme dans l'état qu'on a embrassé.

In edit. Colon.

L'évêque Bouchard ne vivoit ordinairement que de pain, de légumes & de fruits, & ne buvoit que de l'eau. Souvent il passoit une partie de la nuit à visiter les pauvres par tous les quartiers de la ville, & leur distribuer des aumônes abondantes. Il s'enfermoit tous les matins avant le jour pour prier jusques à prime, & célébroit tous les jours la messe pour les vivans & pour les morts. Il ne survêcut que quatre ans au concile de Selingstat ; & se voïant près de sa fin, il donna l'absolution à tous ceux qu'il avoit excommuniez : puis il se baigna, se fit raser la barbe & la couronne, & se revêtit d'habits propres. Il fit entrer ses vassaux & les autres qui s'y trouverent, & leur fit une exhortation touchante sur la vanité des grandeurs & des richesses par son propre exemple. Il mourut ainsi l'an 1026. & on ne lui trouva d'argent que trois deniers dans son

gant : mais on trouva dans un cofret un cilice très-rude, & une chaîne de fer usée d'un côté à force de l'avoir portée.

LIII. Manichéens en France.

Vers le temps du concile de Selingstat, on découvrit en France une dangereuse heresie ; & on la condamna dans un concile tenu à Orleans cette même année 1022. Il y avoit un seigneur Normand nommé Arefaste, homme de probité, de bon conseil & éloquent, qui par cette raison avoit été souvent emploïé dans des négociations auprès du roi de France & des autres seigneurs. Il avoit chez lui un clerc nommé Herbert, qui alla étudier à Orleans, & se rendit disciple de deux clercs, qui y étoient en très-grande réputation de doctrine & de sainteté, & faisoient de grandes aumônes : leurs noms étoient Estienne & Lisoye. On les estimoit à la cour : le roi Robert les aimoit, & Estienne fut quelque-temps confesseur de la reine Constance, & étoit chef de l'école de saint Pierre Puellier : Lisoye étoit chanoine de sainte Croix, qui est la cathedrale. Mais ils s'étoient laissé séduire, comme plusieurs autres, par une femme venuë d'Italie, qui leur avoit communiqué une heresie, dont le fonds étoit la doctrine des Manichéens.

To. 2. Spicileg. p. 670.
To. 9. conc. p. 838.
Labbe Mess. cur. p. 562.
Ademar. Chr. pag. 180.
Glab. lib. 3. c. 8.

Ils traitoient de reveries tout ce qu'on lit dans l'ancien & le nouveau testament, touchant la Trinité & la création du monde : disant, que le ciel & la terre avoient toujours été comme nous les voïons, sans avoir ni auteur ni commencement. Ils nioient que J. C. fût né de la Vierge Marie, qu'il eût souffert pour les hommes, qu'il eût véritablement été mis dans le sépulcre, ni qu'il fut ressuscité. Ils disoient encore, que le baptême ne lavoit point les pechez, que le corps & le sang de J. C. ne se faisoient point par la consécration du prêtre,

A'N. 1022.

qu'il étoit inutile de prier les saints, soit martirs, soit confesseurs. Enfin que les œuvres de pieté étoient un travail inutile, dont il n'y avoit aucune récompense à esperer : ni aucune peine à craindre pour les voluptez les plus criminelles. Ils condamnoient le mariage, & défendoient de manger de la chair. Herbert aïant appris cette doctrine, croïoit être arrivé au comble de la sagesse ; & quand il fut retourné en Normandie chez Arefaste son maître, il s'efforça par l'affection qu'il avoit pour lui, de l'attirer à ses sentimens, disant qu'il n'y avoit point de ville comparable à Orleans, pour la science & la pieté. Arefaste aïant apperçu son erreur, en avertit Richard duc de Normandie, & le pria d'écrire au roi Robert : pour lui découvrir le mal caché dans son roïaume, avant qu'il y fît plus de progrès ; & l'exhorter à donner à Arefaste lui même, le secours nécessaire pour y remedier. Le roi surpris d'une si étrange nouvelle, manda qu'Arefaste se rendit à Orleans en diligence avec Herbert son clerc, lui promettant toute sorte d'assistance.

Frag. ap. Baron. an. 1017.

Arefaste se mit en chemin suivant l'ordre du roi ; & passant à Chartres, il vouloit consulter sur cette affaire l'évêque Fulbert célebre alors pour sa doctrine : mais il apprit qu'il étoit allé à Rome par dévotion. Il s'adressa au tresorier de l'église de Chartres nommé Ebrard, homme sage ; & lui aïant découvert le sujet de son voïage, il lui demanda son conseil, sur les moïens de combattre ces heretiques, & de se garantir de leurs artifices. Ebrard lui conseilla d'aller tous les matins à l'église faire sa priere, pour implorer le secours de Dieu, & se fortifier par la sainte communion : puis qu'aïant fait le signe de la croix, il allât trouver ces heretiques,

qu'il les écoutât sans les contredire en rien, & fit semblant d'être leur disciple. AN. 1022.

Quand Arefaste fut arrivé à Orleans, il pratiqua de point en point tout ce qu'Ebrard lui avoit conseillé ; & dans la maison de ces nouveaux maîtres, il se tenoit assis le dernier comme le moindre de leurs disciples. D'abord ils lui donnoient des exemples & des comparaisons tirées de l'écriture, & l'exhortoient à rejetter la mauvaise doctrine qu'il avoit cruë jusqu'alors, pour recevoir la leur, comme venant du S. Esprit. Et voïant qu'il rendoit graces à Dieu de tout ce qu'ils lui disoient, ils crurent l'avoir gagné, & commencerent à lui découvrir leur doctrine : sans l'envelopper comme auparavant d'expressions de l'écriture. Il leur demanda en quoi il devoit mettre son esperance, puisqu'ils lui défendoient de croire la passion de J. C. & l'efficace des sacremens de baptême & d'eucharistie ; & ils lui répondirent : Vous avez été jusques ici dans l'abîme de l'erreur avec les ignorans ; & vous venez d'ouvrir les yeux de l'esprit à la lumiere de la verité. Nous vous ouvrirons la porte du salut ; & quand vous y serez entré, vous serez purifié de tous vos pechez par l'imposition de nos mains, & vous serez rempli du don du S. Esprit, qui vous fera penetrer la profondeur des écritures. Ensuite étant nourri d'une viande céleste, vous verrez souvent avec nous les anges, & par le secours de ces visions, vous pourrez en un moment vous transporter où il vous plaira, & vous ne manquerez jamais de rien, parce que Dieu sera toujous avec vous.

Ce qu'ils appelloient la viande céleste se faisoit en cette maniere. Ils s'assembloient certaines nuits dans une maison marquée, chacun une lampe à la main, & Anon. to. 2. Spicil.

AN. 1022. recitoient les noms des démons en forme de litanie ; jusques à ce qu'ils vissent un démon descendre tout d'un coup entre eux, sous la fome d'une petite bête. Aussitôt ils éteignoient toutes les lumieres, & chacun prenoit la femme qu'il trouvoit sous sa main, pour en abuser. Un enfant né d'une telle conjonction, étoit apporté au milieu d'eux, huit jours après sa naissance, mis dans un grand feu & réduit en cendre. Ils recueilloient cette cendre, & la gardoient avec autant de veneration, que les Chrétiens gardent le corps de J. C. pour le viatique des malades. Cette cendre avoit une telle vertu, qu'il étoit presque impossible de convertir quiconque en avoit avalé pour peu que ce fût.

Sup. liv. III. n. 21.

Ce recit a tant de rapport avec les calomnies dont on chargeoit les premiers Chrétiens, qu'il semble en être imité : mais la chose est rapportée ainsi par un auteur du temps. Un autre dit seulement, que ces heretiques portoient avec eux de la poudre d'enfans morts, & que s'ils pouvoient en faire prendre à quelqu'un, ils le rendoient aussi-tôt Manichéen comme eux.

Ademar. Chr. p. 180.

LIV. Concile d'Orleans.

Chr. S. Pet. to. 2. Spicil. p. 740.

Sur les avis d'Arefaste, le roi Robert & la reine Constance se rendirent à Orleans, avec plusieurs évêques, entr'autres Leoteric archevêque de Sens ; & le lendemain on tira tous ces heretiques de la maison où ils étoient assemblez, & on les amena dans l'église de sainte Croix devant le roi, les évêques & tout le clergé. Arefaste fut amené avec eux, comme prisonnier, & prenant le premier la parole, il dit au roi : Seigneur, je suis vassal du duc de Normandie, qui est le votre, & c'est sans sujet qu'on me tient enchaîné devant vous. Le roi lui répondit : Dites-nous pourquoi vous êtes venu ici, afin que nous voïions s'il faut vous garder ou

vous renvoïer comme innocent. Arefaste répondit : Aïant oüi parler de la science & de la pieté de ceux que vous voïez ici avec moi dans les fers, je suis venu en cette ville pour profiter de leurs instructions. C'est aux évêques qui sont assis avec vous, à voir si en cela je suis coupable. AN. 1022.

Les évêques dirent : Si vous nous expliquez ce que vous avez appris de ces gens-ci, touchant la religion, nous en jugerons facilement. Arefaste répondit : Commandez leur, le roi & vous, de dire eux-mêmes en votre presence, ce qu'ils m'ont enseigné. Le roi & les évêques le leur ordonnerent : mais les heretiques ne vouloient point s'expliquer ; ils disoient autre chose que ce qu'on leur demandoit, ils n'entroient point dans le fonds de leur doctrine, & plus on les pressoit, plus ils emploïoient d'artifice pour s'échapper. Alors Arefaste voïant qu'ils ne cherchoient qu'à gagner temps, & à couvrir leurs erreurs de belles paroles, leur dit : J'ai crû avoir des maîtres, qui m'enseignoient la verité, & non pas l'erreur : vû l'assurance avec laquelle vous me proposiez cette doctrine, que vous nommiez salutaire, soûtenant que vous n'y renonceriez jamais, par la crainte des tourmens ni de la mort même ; & je vois maintenant que vous n'osez l'avoüer, & ne vous mettez pas en peine du péril où vous me laissez. Il faut obéïr au roi & aux évêques, afin que je sçache ce que je dois suivre & ce que je dois rejetter. Vous m'avez enseigné, que par le baptême on ne pouvoit obtenir la rémission des pechez : Que J. C. n'étoit point né de la Vierge, n'avoit ni souffert pour les hommes, ni été enseveli, ni ressuscité ; & que le pain & le vin, qui étant mis sur l'autel par les mains des prêtres, devient le sacre-

AN. 1022. ment, par l'operation du Saint Esprit, ne pouvoit être changé au corps & au sang de Jesus-Christ.

Après qu'Arefaste eut ainsi parlé, Guerin évêque de Beauvais s'adressa à Estienne & à Lisoye, comme aux docteurs des autres, & leur demanda si c'étoit là leur créance. Ils déclarerent hardiment qu'ils croïoient ainsi depuis long-temps. Et nous nous attendons, ajouterent-ils, que vous & tous les autres embrasserez cette doctrine, qui est la pure verité. L'évêque leur dit: Jesus-Christ a voulu naître de la Vierge, parce qu'il l'a pû; & il a voulu souffrir en son humanité pour notre salut, afin de ressusciter par la vertu de sa divinité, & nous montrer que nous ressusciterons aussi.

Ils répondirent: Nous n'y étions pas présens, & nous ne pouvons croire que cela soit vrai. L'évêque de Beauvais leur dit: Croïez-vous avoir eu un pere & une mere? Ils en convinrent; & il reprit: Si vous croïez être nés de vos parens, lorsque vous n'étiez pas, pourquoi ne voulez-vous pas croire, que le Dieu engendré de Dieu sans mere, avant tous les siécles soit né d'une Vierge, à la fin des temps, par l'operation du S. Esprit? Ils répondirent: Ce qui répugne à la nature, ne s'accorde point avec la création. L'évêque reprit: Avant que rien se fît par la nature, ne croïez-vous pas que Dieu le pere a tout fait de rien par son fils? Ils répondirent: Vous pouvez dire ces contes à ceux qui ont des pensées terrestres, & qui croïent les inventions des hommes charnels, écrites sur la peau des animaux: pour nous qui avons une loi écrite par le S. Esprit, dans l'homme interieur, & qui n'avons d'autres sentimens, que ce que nous avons appris de Dieu même, c'est en vain que vous nous parlez ainsi: finissez & faites de nous ce que

ce que vous voudrez. Nous voïons déja notre roi, regnant dans le ciel, qui nous appelle de la main à des triomphes immortels.

LV. Manichéens brûlez.

On disputa contre eux depuis la premiere heure du jour jusques à none, c'est-à-dire, jusques à trois heures après midi : & on fit tous les efforts possibles pour les tirer de leur erreur. Comme on les vit endurcis, on leur déclara, que s'ils ne changeoient, ils seroient aussi-tôt brûlez par ordre du roi, & du consentement de tout le peuple. Ils dirent qu'ils ne craignoient rien, & qu'ils sortiroient du feu sans aucun mal, ils se moquoient même de ceux qui les vouloient convertir. Alors on les fit revêtir chacun des ornemens de son ordre, & aussi-tôt les évêques les déposerent : la reine par ordre du roi se tint à la porte de l'église, de peur que le peuple ne se jettât dedans pour les tuer : mais comme on les en faisoit sortir, la reine d'une baguette qu'elle tenoit à la main creva un œil à Etienne, qui avoit été son confesseur. On les mena hors de la ville, sous une cabane, où on avoit allumé un grand feu. Ils y alloient gaïement, disant tout haut qu'ils ne desiroient autre chose. De treize qu'ils étoient, il n'y eut qu'un clerc & une religieuse qui se convertirent : les autres furent brûlez avec la poudre abominable, dont il a été parlé. Toutefois, quand ils commencerent à sentir le feu, ils se mirent à crier qu'ils avoient été trompez, & qu'ils avoient eu de mauvais sentimens de Dieu, seigneur de l'univers. Quelques-uns des assistans touchez de leurs cris, voulurent les retirer du feu, mais il n'étoit plus temps ; & ils furent tellement réduits en cendres, qu'on ne trouva pas même leurs os. On découvrit que le chantre de l'église d'Orleans, nommé Theodat, & *Ademar.*

AN. 1022. mort trois ans auparavant, étoit dans la même heresie, suivant le témoignage des catholiques & des heretiques mêmes : c'est pourquoi l'évêque Odalric le fit ôter du cimetiere, & jetter à la voirie.

On brûla de même ceux de cette secte, qui furent trouvez ailleurs: particulierement à Toulouse, comme témoigne Ademar, moine d'Angoulême, auteur du temps. Il ajoute, que ces émissaires de l'Ante-christ étoient répandus en differentes parties de l'Occident: & se cachoient avec soin, séduisant tous ceux qu'ils pouvoient hommes & femmes. Il les nomme expressement Manichéens, & dit qu'ils commettoient en secret des abominations qu'il n'est pas même permis de dire, & toutefois à l'exterieur, ils feignoient d'être vrais Chrétiens. On voit encore que c'étoit des Manichéens par les raisons qu'emploïe le moine Glabert pour refuter leur doctrine. Il montre premierement la nécessité de croire un Dieu souverain auteur de toutes les substances corporelles & incorporelles. Il marque la source du mal, en ce que la créature s'est écartée de l'ordre prescrit par le créateur. Il dit que l'homme étant placé au milieu, entre la créature purement spirituelle, & celle qui n'est que corporelle, s'est abaissé au-dessous de lui : que Dieu pour le relever a fait de temps en temps des miracles, & lui a donné les saintes écritures dont il est l'auteur : que quiconque blasphême contre l'ouvrage de Dieu, ne connoît point Dieu : que par les saintes écritures, nous connoissons la sainte Trinité, particulierement le Fils de Dieu, de qui, par qui & en qui est tout ce qui est véritablement. Il vient ensuite à l'incarnation, dont le dessein est de rétablir en l'homme l'image de Dieu effacée par le peché ; & enfin il

Cod. c 8.

montre, que le merite des saints, n'est que de s'être attaché à J. C. par la foi & la charité.

LVI. Gauslin archevêque de Bourges.

Vers le même temps il arriva un prodige en Aquitaine près la côte de la mer. Trois jours avant la saint Jean, il tomba du ciel une pluïe de sang, qu'on ne pouvoit laver, quand elle tomboit sur la chair d'un homme, sur de l'étofe ou sur de la pierre; mais si elle tomboit sur du bois on la lavoit bien. Guillaume duc d'Aquitaine en manda la nouvelle au roi Robert, le priant par la même lettre de consulter les sçavans de son roïaume, sur la signification de ce prodige. Le roi en écrivit à Gauslin son frere naturel archevêque de Bourges, le priant de lui écrire promptement, si l'on trouvoit dans les histoires, qu'il fut jamais arrivé quelque prodige semblable; & ce qui s'en étoit ensuivi.

Frag. Duch. to. 4. p. 85. A.

Ap. Fulb. ep. 95.

L'archevêque Gauslin répondit au roi, en rapportant plusieurs exemples de prodiges semblables, tirez des anciennes histoires, & donnant à celui-ci des significations misterieuses. Fulbert évêque de Chartres, que le roi avoit aussi consulté, ne lui rapporte qu'un grand passage de Gregoire de Tours, avec une explication semblable: qui montre qu'on ne mettoit pas alors en question, que ces prodiges ne signifiassent quelque chose.

Ep. 96.

Ep. 95. p. 90.

Gauslin archevêque de Bourges étoit fils naturel du roi Hugues Capet. Il fut élevé dès l'enfance à saint Benoît sur Loire, & disciple du sçavant Abbon: après la mort duquel, le roi Robert son frere lui donna cette abbaïe: nonobstant la résistance des moines, qui ne vouloient point le recevoir, à cause de sa naissance. Après la mort de Dâbert archevêque de Bourges, le roi l'éleva encore à cette dignité l'an 1013. Mais le peuple

Adem. chr. p. 172.

AN. 1022.

de Bourges refusa cinq ans durant de le recevoir: criant tout d'une voix, que le fils d'une prostituée ne devoit pas gouverner l'église. Enfin par l'entremise de saint Odilon abbé de Clugny, la volonté du roi prévalut, Gauslin fut reçu dans le siége de Bourges, & le remplit jusques à sa mort, qui arriva l'an 1030.

LVII. Fulbert évêque de Chartres.

Carm. p. 179. Ep. p. 2. fol. 12. & 15.

Fulbert évêque de Chartres, n'étoitr ecommandable, comme il l'avoüe lui-même, ni par sa naissance, ni par ses biens. Il semble marquer qu'il étoit Romain: il eut de bons maîtres dès l'enfance, & il en profita si bien qu'il devint un des plus fameux docteurs de son siécle. Il enseigna long-temps à Chartres, & fut chancelier de cette église. On voit par quelques-unes de ses lettres, qu'il sçavoit la medecine, & donnoit des medicamens: mais il n'en composoit plus depuis qu'il fut évêque. Comme il étoit estimé des rois, des évêques & des peuples, son merite le fit élire évêque de Chartres, après la mort de Rodolfe, quoiqu'il fût encore jeune, c'étoit l'an 1007. Foulques étoit encore évêque d'Orleans, & Fulbert lui écrivit, pour le consoler de la foiblesse du roi Robert, qui se laissoit surprendre par des méchans, & ne soutenoit pas la justice avec la vigueur nécessaire. Il l'exhorte à se faire rendre par l'abbé de Fleury la soumission qui lui étoit dûë, selon les canons; & y exhorte aussi l'abbé, qui étoit Gauslin, depuis archevêque de Bourges.

Ep. 10. 46. 113.

V. Mabill. sac. 6. p. 254. n. 3. Epist. 41.

Ep. 73.

Ep. 61.

Après la mort de Foulques, Thierri aïant été élu évêque d'Orleans, Fulbert refusa d'assister à son ordination au jour marqué: parce que Thierri étoit accusé d'homicide, & que le pape en étant averti avoit défendu de l'ordonner. De plus on se plaignoit, que son élection avoit été extorquée par l'autorité du prince, con-

tre la liberté du clergé & du peuple. Toutefois Fulbert aïant reconnu son innocence, concourut à son ordination, & cultiva depuis son amitié. Aussi Thierry d'Orleans est-il compté entre les saints, & honoré le vingt-septiéme de Janvier. Il étoit fils du seigneur de Château-Thierry sur Marne, & petit-fils de celui qui bâtit cette forteresse, dont elle a gardé le nom.

V. Mabill. sac. 6. p. 192.

Ep. 62. 63.

Boll. to. 2. p. 718.

Fulbert témoigne lui-même la crainte qu'il avoit de n'avoir pas été bien appellé à l'épiscopat, par des vers, dont les sentimens sont plus estimables que le stile. Mon créateur, dit-il, ma vie, mon unique confiance, donnez-moi votre conseil, & la force de le suivre dans l'incertitude où je suis. Je crains qu'étant entré temerairement dans l'épiscopat, je ne sois plus nuisible qu'utile au troupeau : c'est pourquoi je crois devoir ceder à ceux qui en sont plus dignes. Mais quand je pense, que sans appui de richesses ou de naissance, je suis monté sur cette chaire, comme le pauvre élevé de son fumier ; je crois que c'est l'effet ordinaire de votre providence, & je n'ose changer de place sans votre ordre, quoique j'en sois sollicité par le reproche de ma conscience. Vous sçavez, Seigneur, ce qui vous est le plus agréable, & le plus utile pour moi : inspirez-le moi, je vous supplie, & m'aidez à l'executer.

Carm. p. 179.

Ps. cxii. 7.

Il fut rassuré dans ses craintes par saint Odilon de Clugny avec lequel il étoit lié d'une étroite amitié, & qu'il estimoit jusqu'au point de le nommer l'archange des moines. Odilon lui conseilla de demeurer évêque : après quoi Fulbert prétendoit qu'il étoit obligé à lui donner son conseil & son secours en toutes ses peines.

Ep. 66.

Ep. 68.

Le roi Robert lui aïant fait demander son consen-

Ep. 88. tement pour l'élection de Francon à l'évêché de Paris. il répondit qu'il y consentoit : en cas que ce fût un homme de beaucoup de lettres, & qui prêchât facilement : à quoi, dit-il, tous les évêques ne sont pas moins obligez qu'à l'action. Il suppose encore que l'élection ait été jugée canonique par l'archevêque de Sens & par

Ep. 11. 12. les évêques de la province. Depuis que Francon fut ordonné évêque, Fulbert l'aida de ses conseils en diverses affaires : le consolant dans les persecutions que l'église souffroit de la part des seigneurs ; & l'exhortant à ne pas ceder à son ressentiment, jusques à prendre les armes : de peur, ajoute-t-il, que si vous emploïez un glaive étranger, vous ne fassiez qu'on ne craigne plus le vôtre. Il l'exhorte encore à retirer en faveur des pauvres l'usufruit des autels, que ses prédecesseurs avoient accordé à des laïques.

Ep. 45. Après la mort d'un soudoïen de l'église de Chartres, Robert évêque de Senlis demanda cette place, pour lui ou pour Guy son frere. Fulbert répondit : Qu'elle ne convenoit ni à Robert, parce qu'il étoit évêque, ni à Guy, parce qu'il étoit trop jeune, & la donna à un de ses prêtres nommé Evrard, sçavant & vertueux. L'évêque de Senlis & sa mere en furent si irritez, qu'ils firent de terribles menaces contre Evrard, en presence de plusieurs temoins. En effet, quelques-uns de leurs domestiques vinrent à Chartres, où s'étant tenus cachez pendant le jour, ils attaquerent de nuit le prêtre Evrard, comme il alloit à matines, & le tuerent à coups de lances & d'épées, dans le parvis de la grande église. Ses clercs qui vinrent un peu plus tard, le trouverent, qui en expirant prioit pour ses meurtriers, à l'exemple de saint Etienne. Quelque soin qu'ils eussent pris de se

cacher, le crime fut découvert par des indices, qui, joints aux menaces précedentes, faisoient une entiere conviction. Fulbert en écrivit à Adalberon évêque de Laon, comme au plus ancien de la province de Reims, dont apparemment le siége étoit vaquant : l'exhortant à faire justice d'un tel crime, & à excommunier les coupables. Pour lui il les excommunia, & refusa ce qu'ils offroient pour se faire absoudre, nonobstant les conseils & les instances de l'archevêque de Sens. Quant à l'évêque de Senlis, il ne vouloit faire aucune satisfaction pour ce meurtre, ni avoüer qu'il en fût coupable. Ep. 29. 60. Ep. 48. 49.

Le siége de Reims aïant vaqué quelque-temps après la mort de l'archevêque Arnoul, Ebles, encore laïque fut élu pour lui succeder par le clergé & le peuple de la ville, du consentement du roi & de la plûpart des évêques de la province : mais Gerard de Cambray s'y opposa, insistant sur ce qu'Ebles étoit néophite, & prétendant qu'il n'étoit point instruit de la discipline, & ne sçavoit qu'un peu de dialectique, pour imposer aux ignorans. Guy nouvel évêque de Senlis faisoit difficulté de prendre part à son ordination : mais Fulbert le rassura, lui apportant les exemples de S. Ambroise & de S. Germain d'Auxerre ; & lui representant le besoin de relever l'église de Reims, notablement déchuë. Ebles fut en effet sacré archevêque l'an 1024. & remplit dignement ce siége pendant neuf ans. Fulbert le consola dans les traverses qu'il souffroit de la part d'Eudes, comte de Champagne, & le reprit de ce qu'il vouloit abandonner son troupeau : disant que ce ne seroit pas agir en pasteur. Chr. Albert. 1023. Marlot. lib. 1. c. 20. Ep. 38. Ep. 53.

Guillaume V. duc d'Aquitaine, connoissant le mérite de Fulbert de Chartres, le fit venir auprès de lui, Chr. Adem. p. 173.

le retint quelque-temps, & lui donna la trésorerie de S.
V. Ep. 16. 18. Hilaire de Poitiers : mais Fulbert le pria enfin de l'en
Ep. 103. 130 décharger, ne pouvant y aller souvent, à cause de l'éloignement des lieux ; & protestant qu'il n'en seroit
Ep. 101. pas moins attaché à son service. Dans une de ses lettres il lui explique ce que renferme le serment de fidelité, & les devoirs reciproques du vassal & du seigneur.

LVIII. Guillaume duc d'Aquitaine.

Chr. Adem. p. 172.

Ce duc Guillaume, que quelques-uns nomment le grand, étoit un des plus puissans princes de ce temps-là, & des plus religieux. C'étoit le défenseur des pauvres, le pere des moines, le protecteur des églises. Dès sa jeunesse, il prit la coutume d'aller à Rome tous les ans, & s'il y manquoit une année, il alloit à saint Jacques en Galice ; soit qu'il marchât, soit qu'il tînt sa cour, il paroissoit un roi plûtôt qu'un duc : aussi étoit-il absolu dans toute l'Aquitaine, & lié d'amitié avec le roi Robert, & avec les princes étrangers, Alfonse roi de Leon, Sanche de Navarre, Canut de Dannemarc & d'Angleterre, & l'empereur Henri : ils se faisoient reciproquement des presens. S'il trouvoit un clerc recommandable par sa science, il en prenoit un soin particulier : ainsi il donna l'abbaïe de S. Maixent au moine Rainald surnommé Platon. Le duc avoit été bien instruit dans sa jeunesse, il avoit quantité de livres dans son
p. 177. palais, lisoit lui-même ; & à l'imitation de Charlema-
p. 173. gne y emploïoit ses heures de loisir, & principalement dans les longues nuits de l'hiver. Il n'étoit gueres sans quelques évêques auprès de lui. Il donna des terres à plusieurs monasteres, entr'autres à S. Martial de Limoges, à S. Michel en l'Erme & à Clugny. Car il honoroit singulierement les moines réguliers & les abbez & se servoit de leurs conseils dans le gouvernement de son

état,

état. Il chérissoit sur-tout saint Odilon abbé de Clugni, qu'il s'attacha par de grandes liberalitez, le considerant comme un temple du S. Esprit, & lui donna à reformer quelques monasteres de son obéïssance.

Il fonda de nouveau l'an 1010. celui de Maillezais en Poitou, qui fut érigé en évêché trois cens ans après. Il fonda l'abbaïe de Bourgueil en Anjou dans une terre de son propre. De son temps & la même année 1010. on trouva au monastere d'Angeli en Saintonge le chef S. Jean, que l'on prétendoit y avoir été apporté dès le tems de Pepin roi d'Aquitaine, fils de Loüis le debonnaire, fondateur de ce monastere. Nous avons encore l'histoire de cette translation, mais si grossierement fabriquée, que l'on en voïoit la fausseté dès l'onziéme siécle. Toutefois la découverte de ce chef, que l'on croïoit être celui de saint Jean-Baptiste, reveilla merveilleusement la devotion des fideles. On y accourut de toutes les provinces de Gaule, d'Italie & d'Espagne. Le roi Robert y vint avec la reine, & y offrit une conque d'or du poids de trente livres, avec des ornemens précieux. Sanche roi de Navarre y vint aussi, le duc de Gascogne, le comte de Champagne, & tous les autres seigneurs, les évêques & les abbez, tous avec de riches offrandes. On y apportoit en procession les reliques les plus fameuses, même celle de saint Martial tenu pour l'apôtre d'Aquitaine. L'effet le plus solide de cette découverte, fut le rétablissement de l'observance réguliere au monâstere de saint Jean d'Angeli. Le duc Guillaume fit venir saint Odilon, qui y mit un abbé nommé Reinald, & après la mort de celuici un autre nommé Aimeric. Le duc Guillaume mourut à Maillezais, revêtu de l'habit monastique & âgé

Chr. Malleac. p. 206.
V. Mabill. sac. 6. act. p. 113.
Bibl. P.
Labbe t. 2. p. 222.
Chr. ap. Besly.
Annal. Bened lib. xxx. n. 14.
post Op. Cypr.
Ademar p. 178.

Chr. Malleac. p. 227. de soixante & onze ans, le dernier jour de Janvier 1030.

LIX. Pieté du roi Robert. *Helg. p. 68.* Le roi Robert eut toujours une affection particuliere pour la ville d'Orleans, parce qu'il y étoit né, y avoit été baptisé & couronné roi. Il rendit à l'église cathedrale de sainte Croix, des terres que l'évêque Foulques avoit données à Hugues de Beauvais, pour en avoir du secours, & donna à la même église des vases sacrez & des ornemes précieux. Il en donna aussi à l'abbaïe de Fleury, dont il confirma les privileges. Car il regardoit saint Benoît comme un de ses principaux protecteurs: avec la sainte Vierge, saint Martin, saint Aignan, saint Corneille, saint Cyprien, saint Denys & sainte Geneviéve. Il fit bâtir à Orleans un nouveau *p. 72. c.* monastere en l'honneur de saint Aignan: deux églises de Notre-Dame, & un monastere de saint Vincent. *p. 77.* Un de saint Paul à Chanteuge en Auvergne, de saint Medard à Vitri, de saint Leger dans la forêt Iveline, de Notre-Dame à Melun, de saint Pierre & saint Rieul à Senlis. A Estampes le monastere de Notre-Dame & une autre église dans le palais. A Paris dans la cité, saint Nicolas qui étoit la chapelle du palais, le monastere de saint Germain l'Auxerrois, l'église de saint Michel dans la forêt de Bievre, qui est celle de Fontainebleau, le monastere de saint Germain de Paris avec l'église de saint Vincent dans la forêt de Laye. A Gomé une église de saint Aignan, une autre église de saint Aignan à Fay: le monastere de Notre-Dame à Poissi, celui de Cassien à Autun. Ce sont quatorze monasteres & sept autres églises.

p. 74. c. Sa dévotion pour le saint sacrement de l'eucharistie étoit telle, qu'il lui sembloit y voir Dieu dans sa

gloire, plûtôt que sous une forme étrangere ; & c'est ce qui le rendoit si soigneux de fournir des vases & des ornemens pour celebrer dignement le saint sacrifice. Il se plaisoit aussi à orner richement les reliques des saints ; & on en découvrit un grand nombre sous son regne, qui avoient été long temps cachées, particulierement vers l'an 1008. & dans la ville de Sens, sous l'archevêque Leoteric. Il y eut un grand concours, non seulement des Gaules, mais d'Italie & d'Outremer ; & plusieurs malades y furent gueris : ensorte que la ville de Sens en fut enrichie. Mais la découverte des reliques la plus celebre, fut celle des martirs saint Savinien & saint Potentien apôtres de Sens. Ils étoient demeurez cachez dans des cavernes, de peur des païens, depuis le temps de l'archevêque Guillaume, qui vivoit l'an 940. Mais l'archevêque Leoteric les aïant trouvez vers l'an 1015. les fit enfermer soigneusement dans des coffres de plomb. Enfin le roi Robert & la reine Constance, firent mettre le corps de saint Savinien dans une châsse d'or & d'argent ornée de pierreries, que le roi rapporta lui-même sur ses épaules avec le prince Robert son fils. Cette derniere translation se fit le vingt-cinquiéme d'Aout vers l'an 1025. & un aveugle nommé Mainard, du village de Fontaines en Gâtinois, y recouvra la vuë, qu'il avoit perduë depuis trois ans.

Glab. III. c. 6.

Acta SS. Ben. sec. 6 p. 254.

Le roi étoit très-assidu aux offices de l'église, faisoit des prieres & des genuflexions sans nombre : lisoit tous les jours le pseautier, enseignoit aux autres les leçons & les himnes. Il passoit sans dormir les nuits entieres de Noël, de Pâques & de la Pentecôte. Depuis la Septuagesime jusques à Pâques il couchoit sur la terre, &

passoit le carême en pelerinages. Les aumônes ordinaires du roi Robert à Paris, à Orleans, & aux autres villes où il séjournoit, étoient de nourrir trois cens pauvres, & quelquefois jusques à mille, leur faisant donner du pain & du vin en abondance. En carême, quelque part qu'il fût, on donnoit tous les jours à cent ou deux cens pauvres du pain, du vin & du poisson. Le jeudi saint il en servoit au moins trois cens le genou en terre, donnant à un chacun du pain, des légumes, du poisson & un denier; & cela à tierce. Il en faisoit autant à sexte, puis il servoit cent pauvres clercs, donnant à chacun douze deniers & chantant toujours des pseaumes. Enfin après son repas, revêtu seulement d'un cilice, il lavoir les pieds à cent soixante ou plus, & donnoit deux sols à chacun. Ces sols & ces deniers étoient d'argent. En l'honneur des douze apôtres il menoit par tout avec lui douze pauvres, qui marchoient devant montez sur des ânes & loüant Dieu.

Helg. p. 72.

Ce bon roi portoit la compassion pour les pauvres & la patience, jusques à laisser prendre en sa presence l'argenterie de sa chapelle, & souffrir que l'on coupât les ornemens d'or ou de fourures qu'il portoit sur lui. Helgaud moine de Fleury, qui a écrit sa vie, en rapporte plusieurs exemples, comme ses plus belles actions. Il dit aussi qu'à Compiegne, le bon prince fit arrêter le jeudi saint douze hommes, qui avoient conjuré contre sa vie: qu'il les fit garder dans la maison de Charles le Chauve, nourrir splendidement, & le jour de Pâques leur fit donner la communion. Le lundi ils furent jugez & condamnez tout d'une voix: mais le roi leur fit grace, en considération de la nourriture celeste qu'ils avoient reçuë, & les renvoïa, se contentant de leur

p. 64.

défendre de rien faire de semblable. Pour prévenir les faux sermens alors si fréquens, il avoit fait faire un reliquaire de cristal orné d'or, mais sans reliques, sur lequel il faisoit jurer les seigneurs ; & un autre d'argent renfermant un œuf de grifon, où il faisoit jurer les gens du commun, comme si la validité du serment n'eût dépendu que des reliques. *p. 66.*

Mais ce prince faisoit mieux paroître son zele dans le choix des évêques. Car, dit Glaber, quand un siége étoit vacquant, il ne songeoit qu'à le remplir d'un digne sujet, fut-il de la plus basse naissance. Ce qui lui attira l'indignation & la desobéissance des seigneurs de son roïaume, qui ne choisissoient pour ces places que des nobles comme eux : car la plûpart, à l'imitation des rois, se rendoient maîtres des élections. Le roi Robert trouvoit donc souvent de la résistance de la part des seigneurs ses vassaux : mais il étoit en paix avec les princes souverains ses voisins, sçavoir l'empereur Henri, Ethelred roi d'Angleterre, Raoul roi de Bourgogne, & Sanche roi de Navarre. *Glab. lib. III. c. 2.*

Son amitié avec l'empereur parut principalement dans leur entrevuë de l'an 1023. près de la Meuse qui séparoit leurs états. Plusieurs de leur suite disoient, qu'il n'étoit pas de leur dignité de passer l'un du côté de l'autre, & qu'ils devoient se voir sur des barques au milieu de la riviere : mais l'humilité & l'amitié sincere l'emporta. L'empereur Henri se leva de grand matin, & passa avec peu de suite du côté du roi Robert : ils s'embrasserent tendrement, entendirent la messe celebrée par les évêques, & dînerent ensemble. Le roi offrit à l'empereur de grands presens en or, en argent & en pierreries, avec cent chevaux richement enharnachez, *Sigeb. an. 1023. Glab. ibid.*

& sur chacun l'armeure du cavalier: mais l'empereur ne prit qu'un livre d'évangiles & un reliquaire contenant une dent de saint Vincent. L'imperatrice prit une paire de gondoles d'or. Le lendemain le roi avec ses évêques, passa aux tentes de l'empereur, qui lui offrit de son côté cent livres d'or, mais le roi ne prit non plus que deux gondoles. Ils renouvellerent leur traité d'alliance, s'entretinrent des interêts de l'église & de l'état, & convinrent de se trouver à Pavie avec le pape, pour lui faire confirmer ce qu'ils avoient resolu.

LX. Richard abbé de Verdun.

Vita sac. 6. act. Ben p. 519.

Hugo. Flav. Chr. Virdun. p. 160. Bibl. Lab.

Richard abbé de Verdun, cheri de ces deux princes, travailla utilement à leur union. Etant né dans le diocese de Reims de parens très-nobles, il fit ses études à la cathedrale, qui étoit alors l'école la plus celebre de toutes les églises de la Gaule Belgique, tant pour la doctrine que pour les mœurs. Richard fut pourvû de la dignité de chantre de cette église, puis de celle de doïen, dont il s'acquitta avec tant de prudence & de capacité, qu'il se fit estimer & respecter de tout le monde. Il étoit assidu à l'oraison & recitoit le pseautier tous les jours, partie prosterné, partie debout. Se sentant fortement appellé à la perfection, il redoubla ses aumônes, & distribua tous ses biens aux pauvres; mais il doutoit s'il demeureroit entre les siens, pour leur donner bon exemple, ou s'il quitteroit son païs, pour se délivrer des tentations qu'attire l'amour des parens.

Il déliberoit encore, quand il reçut chez lui Frideric comte de Verdun, qui sous l'habit seculier servoit Dieu depuis long-tems avec un grand zele. Son frere Adalberon II. évêque de Verdun étant mort, il donna le comté à cette église, s'en reservant toutefois la joüissance sa vie durant. Le motif de cette donation fut de réparer

Elog. sac. 6. act. Ben. p. 185.

les torts que les ancêtres de Frideric avoient faits à cette église. Il la fit l'an 997. & la même année il alla en pelerinage à Jerusalem.

Ce fut au retour de ce voïage qu'il vint à Reims, & logea chez le doyen Richard, qui le reçut avec beaucoup de charité. Frideric voulut profiter de l'occasion, pour consulter un si habile homme, sur le dessein qu'il avoit de quitter le monde. Richard s'ouvrit à lui de son côté, & ils convinrent ensemble de se retirer à saint Vannes de Verdun. Ce monastere subsistoit dès le milieu du huitiéme siécle, mais il avoit été ruiné par les Normans : on avoit commencé à le rétablir foiblement, & il n'étoit alors habité que de sept Ecossois, sous la conduite d'un saint homme de la même nation nommé Fingen abbé de saint Felix de Mets. Les deux amis y aïant été reçus, n'y trouverent pas la regularité qu'ils croïoient ; & s'en allerent à Clugni consulter saint Odilon, sur le parti qu'ils devoient prendre. Aïant reconnu leur merite & leur zele, il n'écouta point l'amour propre, qui lui auroit conseillé de les retenir chez lui : mais il les renvoïa au monastere de saint Vannes, persuadé que Dieu les destinoit à y retablir l'observance reguliere.

Acta SS. Ben. sec. 6. p. 25.

A leur retour l'abbé Fingen fit difficulté de les recevoir, craignant que des personnes élevées dans l'opulence, eussent peine à s'accommoder de la pauvreté de ce monastere. Il ceda toutefois à leurs instances : mais il mourut environ trois mois après les avoir reçus. Alors Heimon évêque de Verdun, mit à sa place Richard, & le fit abbé de saint Vannes, malgré la resistance des moines Ecossois. C'étoit l'an 1004. & il gouverna cette abbaïe quarante-deux ans. Frideric ne le

regarda plus que comme son maître, montrant aux autres l'exemple d'une obéissance & d'une humilité parfaite.

La réputation de l'abbé Richard s'étendit bien tôt, non-seulement dans la France dont il étoit sorti, mais dans tout le roïaume de Loraine : ensorte que l'empereur Henri en aïant oüi parler, le fit venir auprès de lui, l'entretint avec plaisir, & le renvoïa chargé de presens. Il en usa ainsi plusieurs fois, & s'étant informé de l'origine & de l'état de ce monastere, il lui donna de quoi le rétablir & le rebâtir magnifiquement. Dans un de ses voïages l'abbé mena avec lui le moine Frideric, qui étant connu de toute la cour, & parent de l'empereur, étoit toujours traité avec grand honneur. Un jour l'empereur étant avec les évêques & les seigneurs, Frideric que l'on avoit placé avec eux, vit son abbé assis beaucoup plus bas. Il se leva d'auprès de l'empereur, portant son marche-pied, sur lequel il s'assit aux pieds de l'abbé. Cette action fut admirée & loüée de tout le monde ; & fut cause que l'empereur fit asseoir auprès de soi l'abbé Richard & le moine Frideric ensuite.

Tandis qu'on rebâtissoit le monastere de saint Vannes, Frideric voïant des moines ses confreres, qui avoient honte de remuer la terre & enlever les décombres : leur en montroit l'exemple le premier, aussi-bien que de prendre l'oiseau sur ses épaules & porter le mortier. Le duc Godefroi son frere le trouva un jour dans la cuisine lavant les écuelles ; & dit en sortant, que cette occupation ne convenoit guéres à un comte : mais Frideric lui dit qu'il se tenoit fort honoré de rendre de tels services à saint Pierre & saint Vannes, patrons du

du monastere. Un des moines voulant un jour le déchausser par charité, il lui dit avec une sainte indignation : que me sert, mon frere, d'avoir quitté les honneurs du siécle, si je reçois de mes freres sans nécessité les services que l'on m'eût rendus dans le siécle ? Je ne suis venu içi que pour servir les autres. Son exemple excita plusieurs seigneurs de ses parens, non-seulement à donner de grands biens à cette maison, mais à embrasser eux-mêmes la vie monastique. L'abbé Richard aïant été chargé du monastere de S. Vast d'Arras, lui en donna la conduite en qualité de prevôt, & il y mourut l'an 1022.

L'abbé Richard devint un des trois restaurateurs de la discipline monastique dans l'empire François, les deux autres étoient Odilon de Clugny & Guillaume de Dijon : on nommoit le premier Odilon le pieux ou le débonnaire, à cause de sa bonté : on nommoit le second Guillaume pardessus la regle, à cause de sa ferveur austere ; & Richard étoit surnommé la grace de Dieu, à cause de sa douceur. Baudri évêque de Liege lui donna l'abbaïe de Lobes, qui étoit très-riche, pour y rétablir l'observance, & ensuite celle de S. Laurent de Liege. Roger évêque de Chaalons lui donna de même l'abbaïe de saint Pierre : le roi Robert lui donna celle de Corbie : Baudoüin comte de Flandres lui en donna plusieurs, S. Pierre de Gand, S. Amand, S. Riquier, S. Josse. Enfin on comptoit jusqu'à vingt-un monasteres, dont il avoit pris la conduite, tant à la priere des évêques, que des princes. Après les avoir réformez, il y mit des abbez qu'il choisit entre ses disciples; mais il en gouverna trois par lui-même, outre saint Vannes. En 1011. il alla à Rome, & gagna les bon-

nes graces du pape Benoît VIII. Les princes avoient un tel respect pour lui, que souvent il accommodoit leurs differends. Il pardonna à un moine qui avoit voulu le tuer ; & le voïant sincerement converti, en fit un de ses plus fideles disciples.

LXI. Enguerran abbé de S. Riquier. *Vita sæc. 6. Ben. p. 494.*

Un autre abbé chéri du roi Robert, fut Enguerran de S. Riquier. Il n'étoit pas de grande naissance ; mais dès l'enfance il fit paroître une grande inclination pour les lettres. Il embrassa la vie monastique dans l'abbaïe de Centule, qui aïant été fondée par S. Riquier vers l'an 725. & ruinée par les Normands dans le siécle suivant, venoit d'être rétablie par l'abbé Ingelrad, auparavant moine de Corbie. Cet abbé permit au jeune Enguerran d'aller étudier à Chartres sous l'évêque Fulbert où il apprit la grammaire, la musique & la dialectique. Cependant le roi Robert voulant faire par dévotion le voïage de Rome, faisoit chercher des ecclesiastiques instruits, pour l'accompagner ; & sur la réputation d'Enguerran, il le mena avec lui, & fut très-content de sa doctrine & de ses mœurs. Ce voïage fut environ l'an 1020. & le roi résolut dès-lors de placer Enguerran en quelque dignité ecclésiastique.

Etant retourné à son monastere, il y ranima les études, ensorte que l'on s'appliqua à chercher des livres, à en transcrire de nouveaux, & à instruire la jeunesse. Cependant l'abbé Ingelrad mourut, & toute la communauté élut Enguerran pour lui succeder, excepté quelques-uns qui s'y opposoient, parce qu'ils étoient enflez de leur noblesse. Le roi ravi de trouver cette occasion de placer Enguerran, vint aussi-tôt à S. Riquier : mais celui-ci l'aïant appris par avance, se cacha dans les bois. Le roi étant arrivé, le fit si bien chercher,

qu'on le trouva ; & quand on le lui eût amené, il entra dans l'église, & en présence de tous ceux qui s'y trouverent, il le mit en possession, en lui faisant toucher les cordes des cloches. Car les investitures se faisoient toujours par quelque signe sensible.

Le nouvel abbé eut grand soin de réparer les bâtimens du monastere, d'orner l'église, & retirer les biens usurpez : d'empêcher par sa fermeté les usurpations nouvelles, & d'augmenter au contraire le temporel, par diverses donations qu'il reçut. Il écrivit par le conseil de l'évêque Fulbert son maître, la vie, les miracles & la translation de S. Riquier en quatre livres, & composa quelques ouvrages en vers. Il vêcut jusqu'à l'an 1045. Guy alors archidiacre, & depuis évêque d'Amiens, fit son épitaphe. Il avoit été son disciple, & fut un poëte fameux en son temps.



LIVRE CINQUANTE-NEUVIE'ME.

AN. 1023.

I.
Eglise d'Allemagne.

Vita S. Godeh n. 24. sec. 6. Ben. p. 410.
Sup. liv. LVIII. *n.* 51.

L'Archevêque Aribon invita l'empereur S. Henri, à venir célebrer à Maïence la fête de la pentecôte, l'an 1023. & ce prince y assembla un concile national d'Allemagne, où par le conseil des évêques, il corrigea plusieurs désordres. Il voulut entre autres, séparer Otton comte de Hamerstin, d'avec Irmengarde, qui n'étoit point sa femme légitime : le comte le promit, partie par la crainte de l'empereur, partie sur les remontrances des évêques : mais la femme méprisa ouvertement leurs défenses.

Vita n. 48. eod. sec. 6. p. 229. 771.
Vita S. Codeh n. 18.

Arnold. Lub. IV. c. 29.

Godehard nouvel évêque d'Hildesheim vint au concile. Car Bernoüard étoit mort l'année précédente 1022. le vingtiéme de Novembre, après trente ans d'épiscopat. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, aussi fut-il depuis canonisé par Celestin III. en 1194. L'empereur Henri aïant appris la nouvelle de sa mort ; prit en particulier Godehard abbé d'Altaha, & lui déclara qu'il vouloit lui donner cet évêché. L'abbé le refusa absolument, & ne se rendit point aux instances des évêques, que l'empereur lui fit parler. Il dit seulement que si on le jugeoit digne de l'épiscopat, il attendroit que Ratisbonne ou Passau vinssent à vacquer, afin de pouvoir être utile aux siens : car il étoit né dans le diocese de Passau. Toutefois un songe qu'il eut huit jours après, & qu'il crut venir du ciel, le détermina à accepter le siege d'Hildesheim ; & il fut sacré le jour de S. André vendredi trentiéme de Novembre 1022. par Aribon archevêque de Maïence son métropolitain.

Godehard avoit été offert à Dieu dès l'enfance, dans le monastere d'Altaha ou Altach, dont l'empereur Henri n'étant encore que duc de Baviere, le fit abbé, & lui donna ensuite plusieurs autres monasteres à réformer. Il étoit déja vieux, & ne songeoit qu'à se préparer à la mort, quand l'empereur l'obligea à se charger de l'épiscopat : toutefois il vécut encore quinze ans, jusqu'au quatriéme de Mai 1038. qu'il mourut. Il fut canonisé dans le siecle suivant, aïant fait plusieurs miracles devant & après sa mort. AN. 1023.

La même année 1023. le vingt deuxiéme d'Octobre, mourut Geron archevêque de Magdebourg, après avoir fait beaucoup de bien à son église, comme avoit fait à la sienne Arnoul évêque d'Halberstat, qui mourut la même année, & qui étoit en réputation pour sa science & son éloquence. L'empereur passa cette année la fête de Noël à Bamberg, où le peuple de ces églises vacantes vint apprendre quels pâsteurs il leur donneroit. Aïant donc déliberé avec eux qui passoient pour les plus sages, il donna l'archevêché de Magdebourg à Hunfroi, tiré du clergé de Virsbourg, & l'évêché d'Halberstat à Brandag abbé de Fulde. La même année 1023. mourut S. Hartuic archevêque de Salsbourg, après trente-deux ans d'épiscopat.

Chr. Saxo.

Vit. ap. Canis. to. 12. p. 315.

On peut juger du soin qu'apportoit l'empereur Henri au choix des évêques, par le grand nombre des saints personnages qui remplirent de son temps les sieges d'Allemagne. On remarque entre autres, à Treves Meingaud & Poppon : à Cologne Heribert & Pilegrim : à Maïence Villigise, Archambald & Aribon : à Vormes Burchard, à Utrect Ansfrid & Athalbalde : à Munster Thierri & Sigefroi : à Osnabruc Thietmar, à Hil-

Vit. S. Meinverc. n. 100.

AN. 1024. desheim Bernoüard & Godehard, à Minden Sibert & Brunon, à Strasbourg Verinhaire, à Virsbourg Geron & Hunfroi, à Brem Unuan, à Paderborn Meinverc. Car encore que quelques-uns fussent en place avant le regne de Henri, il est à croire, qu'ils lui aiderent par leurs conseils à choisir les autres.

II. Mort de S. Henri. Conrad roi.

L'empereur Henri affligé de diverses incommoditez, demeura long-temps à Bamberg, où il avoit passé la fête de Noël en 1023. puis aïant repris ses forces, il se mit en chemin pour aller à Magdebourg. Mais il fut obligé de s'arrêter en chemin, & n'y arriva que le samedi saint, accompagné de tous les grands & de l'imperatrice Cünegonde, & y célebra la fête de pâques, qui étoit le cinquiéme d'Avril en 1024. De-là il passa à Halberstad, puis à Goslard, & enfin à Grone, où la maladie se renforçant, l'obligea de s'arrêter.

Vita Hen. n. 27. ap. Sur. 14. Jul.

Sifrid. epit. p. 689. Vita S. Meinverc. n. 101.

Se sentant près de la mort, il appella les parens de l'impératrice son épouse, & leur dit : Je vous la rends vierge, comme vous me l'avez donnée ; puis il mourut le quatorziéme de Juillet 1024. âgé de cinquante-deux ans, après en avoir regné vingt-deux comme roi, & dix comme empereur. Son corps fut porté à Bamberg, & enterré dans la cathédrale, dédiée à S. Pierre, comme il l'avoit ordonné. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, il fut canonisé dans le siecle suivant, & l'église honore sa mémoire le jour de sa mort.

Martyr. R. 14. Jul.

Après sept semaines d'interregne, les seigneurs élurent pour roi Conrad, qui fut couronné à Maïence par l'archevêque Aribon le huitiéme de Septembre 1024.

Vita Burch.

Il étoit fils d'Henri, fils d'Otton, fils de Ludolf, fils aîné d'Otton le grand. Il fut élevé à Vormes, sous la conduite de l'évêque Bouchard, qui le voïant méprisé de ses

parens, à cause de son humeur douce, & de l'innocence de sa vie: le prit auprès de lui, & le nourrit comme son fils, l'instruisant dans la crainte de Dieu, & l'aimant particulierement pour la fermeté de son courage. On dit que S. Henri l'avoit lui-même désigné pour son successeur. Il est connu sous le nom de Conrad le Salique, & il regna quinze ans.

III. Mort de Benoît VIII. Jean XIX. pape.

Papebr. Conat. Chr. Cass. II. c. 57. Glab. IV. c. 1.

Le pape Benoît VIII. étoit mort la même année 1024. le dixiéme de Juillet, après avoir tenu le saint siége près de douze ans, & fut enterré à S. Pierre. Son successeur fut Jean son frere fils de Gregoire comte de Tusculum. C'étoit un pur laïque, qui fut élû pape à force d'argent: on le nomme Jean XIX. & il tint le S. siége neuf ans. Le patriarche de C. P. de concert avec l'empereur Basile & avec quelques autres Grecs, essaïa d'obtenir le consentement de ce pape, pour se donner le titre d'évêque universel dans l'église Orientale, comme le pape le prenoit par toute l'église. Le patriarche envoïa donc à Rome des députez chargez de grands présens, tant pour le pape que pour les autres, qu'ils trouveroient favorables à sa prétention; & comme l'avarice dominoit alors à Rome plus qu'en lieu du monde, les Grecs furent écoutez, & les Romains chercherent les moïens de leur accorder secretement ce qu'ils desiroient. Mais le bruit s'en étant répandu par toute l'Italie, cette nouveauté excita un grand tumulte. On en murmura jusqu'en France, & l'abbé Guillaume de Dijon écrivit au pape sur ce sujet une lettre très-forte quoique très-respectueuse. Enfin les Grecs furent obligez de retourner à C. P. sans avoir rien fait, & de se désister pour lors de cette prétention.

IV. Eglise de C. P.

Le patriarche qui fit cette tentative, étoit Eusta-

AN. 1025. *Cedr. p. 717.* the successeur de Sergius. Car celui-ci aïant tenu vingt-cinq ans entiers le siege de C. P. mourut au mois de Juillet indiction seconde, l'an du monde 6527. de Jesus-Christ 1019. & ordonna patriarche Eustathe, qui étoit le premier des prêtres de l'église du palais: il *p. 719.* tint le siege six ans & cinq mois, & mourut au mois de Decembre 6534. 1025. indiction neuviéme. Peu de jours après, l'empereur Basile tomba subitement malade; & le moine Alexis, abbé du monastere de Stude, l'étant venu visiter avec le chef de S. Jean-Baptiste, il le déclara patriarche, & l'envoïa intronifer sur le champ par le protonotaire Jean son ministre d'état. L'empereur Basile mourut le soir même, aïant vêcu soixante & dix ans, & regné cinquante; & fut enterré, comme il avoit desiré, dans l'église de S. Jean à l'Hebdome. Ce prince est fameux par ses victoires contre les Bulgares. Son frere Constantin, qui regnoit avec lui depuis cinquante ans, en regna seul encore trois; & le patriarche Alexis tint le siege de Constantinople dix-sept ans.

V. Synode d'Arras. *Syn. Atreb. to. 13. Spicil. init.* En France l'hérésie qui avoit été découverte, & reprimée à Orleans deux ans auparavant, n'étoit pas éteinte; & on en trouva des sectateurs à Arras en 1025. Gerard qui en étoit évêque aussi-bien que de Cambrai; avoit été instruit dans l'école de Reims sous l'archevêque Adalberon dont il étoit parent. Cet évêque aïant passé à Cambrai la fête de Noël & celle de l'Epiphanie, vint faire quelque séjour à Arras, où s'entretenant des devoirs de son ministere, il apprit qu'il y étoit venu d'Italie des hommes qui introduisoient une hérésie nouvelle; faisant profession d'une certaine justice, par laquelle seule ils prétendoient qu'on etoit purifié;

&

& ne reconnoissoient dans l'église aucun autre sacrement utile au salut. L'évêque Gerard ordonna de chercher ces heretiques, & de les amener en sa présence : eux sçachant pourquoi on les cherchoit, se disposoient à s'enfuïr secretement : mais ils furent prévenus & amenez à l'évêque. Comme il étoit alors fort occupé d'autres affaires, il se contenta de leur faire quelques questions sur leur créance : & voïant qu'ils étoient dans l'erreur, il les fit mettre en prison jusques au troisiéme jour. Le lendemain il ordonna un jeûne aux clercs & aux moines : pour la conversion de ces heretiques. AN. 1025.

Le troisiéme jour qui étoit un dimanche, l'évêque vint à l'église de Notre-Dame revêtu de ses ornemens, accompagné de ses archidiacres, aussi revêtus avec les croix & les évangiles, & environnez de toute la multitude du clergé & du peuple. On chanta le pseaume *Exurgat Deus* : puis l'évêque s'étant assis avec les abbez & les autres selon leur rang, il fit amener les prisonniers, & fit au peuple un sermon sur leur sujet en general. Ensuite s'adressant aux prisonniers, il leur demanda quelle étoit leur doctrine & leur culte, & quel en étoit l'auteur. Ils répondirent, qu'ils étoient disciples d'un nommé Gandulfe d'Italie ; & qu'il leur avoit appris à ne recevoir point d'autre écriture que les évangiles & les écrits des apôtres. Mais il étoit venu à la connoissance de l'évêque, qu'ils rejettoient le baptême, l'eucharistie, la pénitence, le mariage, & qu'ils méprisoient les églises, & ne reconnoissoient point pour saints les confesseurs, mais seulement les apôtres, & les martirs. C'est pourquoi il les interrogea sur ces articles ; & commençant par le baptême, il leur dit : Ps. 67.

AN. 1025. Puisque vous prétendez recevoir la doctrine évangelique, vous devez aussi recevoir ce sacrement. Car l'évangile rapporte que J. C. dit à Nicodeme : Quiconque ne renaîtra point de l'eau & de l'esprit, n'entrera point dans le roïaume des cieux.

Jo. III. 5.

Ils répondirent : La doctrine que nous avons apprise de notre maître est conforme à l'évangile. Car elle consiste à quitter le monde, réprimer les desirs de la chair, vivre du travail de ses mains : ne faire tort à personne, & exercer la charité envers tous ceux qui ont du zele pour notre institut. Nous croïons qu'en gardant cette justice on n'a point besoin de baptême ; & que si on la viole, le baptême ne sert de rien pour le salut. Or le baptême est inutile pour trois raisons : la premiere est la mauvaise vie des ministres, qui ne peuvent procurer le salut : la seconde est la rechute dans les vices, ausquels on a renoncé dans le baptême : la troisiéme, qu'il ne semble pas qu'un enfant, qui ne desire & ne connoît pas même son salut, puisse profiter de la volonté & de la foi d'autrui.

A cela l'évêque répondit par un discours, dont voici la substance. J. C. qui est juste par lui-même, & source de toute justice, n'a pas laissé de recevoir le baptême, pour accomplir toute justice, c'est à-dire, pour nous en donner l'exemple. Il a voulu que par ce signe sensible de l'ablution du corps, nous connussions la purification invisible de l'ame ; & saint Pierre ne laissa pas de baptiser Corneille avec l'eau, quoiqu'il eut reçu le S. Esprit par avance. L'indignité du ministre ne nuit point au sacrement, parce que c'est le S. Esprit qui opere ; & Judas baptisoit comme les autres apôtres. Les enfans peuvent profiter de la foi d'autrui ; comme le paralitique de l'é-

Matth. III. 15.

Act. X. 47.

p. 7.

p. 12.

vangile & la fille de la Cananée. Enfin vous qui ne voulez dans l'église aucune céremonie sensible, pourquoi observez-vous si religieusement de vous laver les pieds les uns aux autres ? Venant au sacrement de l'eucharistie, il dit : Quand nous offrons ce sacrifice, le pain & le vin mêlé d'eau, sanctifié sur l'autel par la croix & les paroles de J. C. deviennent son vrai & propre corps, & son vrai & propre sang, quoiqu'ils paroissent être autre chose. L'évêque répondit ensuite à quelques objections, & rapporta quelques histoires miraculeuses, pour montrer la verité du changement du pain & du vin au corps & au sang de Jesus-Christ.

AN. 1025.

Matth. IX. 2.

c. 2.

A ce discours tous les fideles qui étoient presens fondoient en larmes, & loüoient la puissance & la misericorde de Dieu. L'évêque se tournant vers les heretiques, leur demanda s'ils avoient quelque chose à répondre. Ils dirent avec de grands soupirs, que ce qu'ils venoient d'entendre leur fermoit la bouche, & ils avoüerent leur faute, se frappant la poitrine & se prosternant par terre. Ils admiroient la bonté de Dieu qui les avoit soufferts si long-temps à la honte du nom Chrétien ; & ils craignoient qu'il n'y eut plus de pardon pour eux, après en avoir séduit plusieurs autres. L'évêque leur dit : Vous auriez raison de craindre, vous qui défendiez aux pécheurs d'esperer aucun fruit de la pénitence : mais si vous rejettez de bonne foi vos erreurs pour recevoir la doctrine catholique, je vous promets avec confiance le pardon de la part de Dieu.

p. 21.

Il continua donc de les instruire, premierement touchant les églises materielles qu'ils méprisoient, comme n'étant que des amas de pierres, touchant l'autel, l'encens & les cloches. Il leur expliqua tous les ordres, de-

c. 3.

c. 4. 5.

c. 6.

AN. 1025. puis le portier jusques à l'évêque : car ces heretiques ne vouloient aucun culte exterieur ; & tenoient pour indifferent quels fussent les ministres de leur religion & en quels lieux ils en fissent l'exercice : dans des bois, c. 7. dans des carrefours, dans des cloaques. Ils ne se mettoient point en peine non plus en quel lieu on les enterrât : disant que les céremonies des funerailles, n'étoient qu'une invention de l'avarice des prêtres. L'évêque les instruisit ensuite sur la pénitence : montrant c. 8. 9. qu'elle est utile même aux morts, pour lesquels on fait des prieres, des aumônes, ou d'autres œuvres penales. Car, dit-il, un ami peut suppléer à la pénitence que son ami n'a pû accomplir, étant prévenu par la mort.

c. 10. Il passe au mariage, & dit, qu'il ne faut ni le défendre generalement, ni le permettre indifferemment à tous : parce qu'il n'est plus permis à ceux qui se sont c. 11. une fois engagez au service de l'église. Il montre que c. 12. 13. 14. l'on doit honorer les saints confesseurs aussi-bien que les martirs. Il justifie la psalmodie, la veneration de la c. 15. croix & des images : l'ordre des dignitez ecclesiastiques. c. 16. Enfin il établit la nécessité de la grace, contre la fausse justice de ces heretiques. Sur tous ces points, il rapporte, autant qu'il est possible, des preuves tirées du nouveau testament, par les discours & les exemples de Jesus Christ & des apôtres : mais il en allegue aussi plusieurs de l'ancien testament.

c. 17. Cette instruction de l'évêque dura jusques à la fin du jour ; & comme il vit que les heretiques paroissoient convaincus, il leur ordonna de condamner leurs erreurs ; & lui même en prononça ainsi la condamnation avec tous les abbez, les archidiacres & le clergé. Nous condamnons & anathematisons cette heresie, qui dit que

le baptême ne sert de rien, pour effacer le peché originel & les pechez actuels; que les pechez ne peuvent être remis par la pénitence: que l'église, l'autel, le sacrement du corps & du sang de Notre Seigneur, ne sont autre chose que ce que l'on voit des yeux du corps, regardant ce sacrement comme une chose vile; & qui rejette les mariages légitimes. Nous condamnons cette heresie & tous ceux qui la soutiennent. Ils ajouterent une profession de foi contraire à ces erreurs, où ils disent en parlant de l'eucharistie: Nous déclarons que c'est la même chair, qui est née de la Vierge, qui a souffert sur la croix, qui étant sortie du sépulchre, a été élevée audessus des cieux, & est assise à la droite du pere. AN. 1025.

Cette condamnation fut prononcée en latin: mais parce que ceux qui avoient professé l'herefie ne l'entendoient pas bien, on la leur fit expliquer en langue vulgaire par un interprete; & ils déclarerent qu'ils acquiesçoient à la condamnation & à la profession de foi. On la leur fit souscrire, comme ils pouvoient, en faisant une croix; & tous les assistans rendant graces à Dieu se retirerent avec la bénédiction de l'évêque. Il envoïa la relation de ce synode à un évêque voisin, que l'on croit être Renauld de Liege, pour le précautionner contre ces heretiques, qui avoient sçu se déguiser si bien dans son diocése, qu'il les avoit laissé aller impunis. Gerard ajoute: ceux qu'ils avoient envoyez chez nous pour en séduire d'autres, aïant été pris, résistoient avec une grande dissimulation, & on ne pouvoit tirer leur confession par aucuns tourmens, jusques à ce qu'étant convaincus par ceux qu'ils avoient presque infectez de leur erreur, il nous en expliquerent une partie.

AN. 1025.

VI. Retraite de sainte Cunegonde.

Vita n. 7. sec. 6. Ben. p. 458. & apud Boll. 3. Mart. tom. 6. p. 265.

En Allemagne l'imperatrice Cunegonde se trouvant libre par le decès de saint Henri son époux, se retira au monastere de Caufunge en Hesse près de Cassel, qu'elle avoit fondé, & dont elle fit dédier l'église le jour de l'anniversaire de saint Henri, quinziéme de Juillet 1025. Pendant la messe elle se presenta devant l'autel, revêtuë de tous les ornemens imperiaux, & offrit premierement une particule de la vraïe croix. Après l'évangile, elle se dépoüilla de la pourpre, & se revêtit d'une tunique brune, qu'elle avoit faite de ses mains, & que les évêques avoient benie : elle se fit couper les cheveux, qui furent gardez en son honneur dans le monastere, & reçut des évêques le voile & l'anneau, chantant les prieres marquées pour la consécration solemnelle des vierges. Aïant ainsi fait profession, elle passa dans ce monastere les quinze ans qu'elle vêcut encore, mais en simple religieuse, soumise à toutes ses sœurs, & humble sans ostentation. Comme elle excelloit dans les ouvrages de broderie, elle travailloit de ses mains : sçachant, dit l'auteur de sa vie, qu'il est écrit : que qui ne travaille point ne doit point manger. Elle avoit toujours l'esprit occupé de priere ou de lecture, qu'elle faisoit elle-même, ou qu'elle écoutoit : elle visitoit les sœurs malades, & prenoit grand soin des pauvres. Enfin consumée de veilles & d'austeritez, elle mourut le troisiéme de Mars 1040. & fut enterrée à Bamberg, près de l'empereur son époux ; mais elle défendit qu'on lui fit de pompe funebre. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, & elle fut canonisée en 1200. par le pape Innocent III.

Pontific. Rom. de consecr. virg.

2. Thess. III. 10.

Martyr. R. 3. Mart.

VII. Concile d'Anse.

To. 9. pag. 589.

La même année 1025. on tint un concile à Anse près de Lion, où assisterent douze évêques ; sçavoir, Bouchard archevêque de Lion, l'archevêque de Vienne,

nommé aussi Bouchard ; l'archevêque de Tarantaise. Les évêques d'Autun, de Mâcon, de Chaalon, d'Auxerre, de Valence, de Grenoble, d'Uzez, d'Aouste & de Maurienne. Comme ils traitoient de plusieurs sujets touchant les affaires ecclesiastiques, & l'utilité du peuple : Gauslin évêque de Mâcon, se leva au milieu de l'assemblée, & forma sa plainte contre Bouchard archevêque de Vienne : qui sans sa permission & son consentement avoit contre les canons ordonné des moines dans le diocése de Mâcon, c'est à-dire, dans le monastere de Clugny. L'archevêque de Vienne nomma l'abbé Odilon, qui étoit present, pour auteur & pour garent de ces ordinations. Odilon se leva avec ses moines, & montra un privilége qu'ils avoient reçû de l'église Romaine, pour n'être sujets ni à l'évêque, dans le territoire duquel ils demeuroient, ni à aucun autre : mais avoir la liberté d'amener tel évêque, & de tel païs qu'ils voudroient, pour faire les ordinations & les consécrations dans leur monastere : par les consécrations, j'entens les dédicaces d'églises. AN. 1025.

Alors on lut les canons du concile de Calcedoine & de plusieurs autres, qui ordonnent qu'en chaque païs les abbez & les moines soient soûmis à leur propre évêque ; & défendent à aucun évêque, de faire dans le diocése d'un autre, ni ordination ni consécration, sans sa permission. En consequence de ces canons, les évêques déclarerent nul le privilége, qui non-seulement ne s'y accordoit pas : mais y contrevenoit formellement ; & déciderent, que l'abbé de Clugny, n'étoit pas un garent suffisant du procedé de l'archevêque de Vienne. L'archevêque convaincu par ces raisons, demanda pardon à l'évêque de Mâcon ; & par maniere de satisfaction, lui

AN. 1025.

promit sous telle caution qu'il voulut, de lui fournir tous les ans, tant qu'ils vivroient l'un & l'autre, pendant le carême la quantité nécessaire d'huile d'olives, pour faire le saint crême. Cet exemple & celui de la dédicace du monastere de Loches, montrent que les évêques de ce temps-là, ne croïoient pas le pape au-dessus des canons.

Sup. liv. LVIII. n. 16.

VIII. Suite de la vie de saint Romuald.

Sup. liv. LVII. n. 59.

Vita n. 53. sec. 6. act. Ben. p. 296.

Il est temps de reprendre la suite de la vie de saint Romuald, & de voir sa bienheureuse fin. Après qu'il eut quitté l'empereur Otton III. & lui eut prédit sa mort, il se retira à Parenzo, ville située dans une peninsule de l'Istrie, & y demeura trois ans: pendant la premiere desquels il fonda un monastere, & y établit un abbé, les deux autres années il demeura reclus. Là Dieu l'éleva à une si haute perfection, qu'il connoissoit l'avenir, & penetroit plusieurs misteres de l'ancien & du nouveau testament. Il y reçut tout d'un coup le don des larmes, ausquelles auparavant il s'excitoit inutilement; & il lui dura tout le reste de sa vie. Souvent dans la contemplation il s'écrioit, transporté de l'amour divin: Mon cher Jesus, mon doux Jesus, mon desir ineffable, douceur des saints, suavité des anges; & d'autres paroles au-dessus du langage humain. Il ne vouloit plus célébrer la messe devant beaucoup de monde, parce qu'il ne pouvoit retenir l'abondance de ses larmes; & comme si ses disciples avoient reçu le même don, il leur disoit: Prenez garde de ne pas répandre trop de larmes, elles affoiblissent la vûë, & nuisent à la tête.

n. 55.

Il sortit de cette retraite, cedant à l'instante priere des freres de ses autres monasteres: mais l'évêque de Parenzo l'aïant appris en fut si affligé qu'il fit publier, que

que quiconque donneroit une barque à Romuald pour repasser en Italie, ne rentreroit plus à Parenzo. Il arriva deux barques de dehors, dont les mariniers le reçurent avec joïe, s'estimant heureux de porter un si grand trésor; mais dans le passage il survint une si violente tempête, que tous se crurent prêts à périr: les uns se dépoüilloient pour nager, les autres s'attachoient à une planche: Romuald aïant abaissé son capuce, & mis sa tête entre ses genoux, pria quelque-temps en silence; puis il dit à l'abbé Anson, qui étoit près de lui, de déclarer aux mariniers qu'ils n'avoient rien à craindre; & peu de temps après ils arriverent heureusement à Caorle.

Romuald vint à son monastere de Bifolco, dont il trouva les cellules trop magnifiques, & ne voulut loger que dans une, qui n'avoit guéres que quatre coudées. N'aïant pû persuader à ses moines de se soûmettre à la conduite d'un abbé; il les quitta, & envoïa demander une retraite aux comtes de Camerin. Ils lui offrirent avec grande joïe toutes les terres de leur état, desertes ou cultivées; & il choisit un lieu nommé Val de Castro, qui est une plaine fertile & bien arrosée, entourée de montagnes & de bois. Il y avoit déja une petite église & une communauté de penitentes, qui lui cederent la place. Romuald commença donc à y bâtir des cellules, & à y habiter avec ses disciples; & il y fit des fruits incroïables. On venoit à lui de tous côtez chercher la penitence: les uns donnoient leurs biens aux pauvres, les autres quittoient le monde entierement, & embrassoient la vie monastique. Le saint homme étoit comme un seraphin, tellement embrasé de l'amour de Dieu, qu'il l'allumoit dans les cœurs de n. 58.

tous ceux qui l'écoutoient. Souvent lorsqu'il prêchoit les larmes lui coupoient la parole tout d'un coup, & il s'enfuïoit comme un insensé : quand il étoit à cheval avec les freres, il marchoit loin après les autres, chantant toujours des pseaumes, & répandant continuellement des larmes.

n. 60. Ceux qu'il reprenoit avec plus de severité, c'étoit les clercs seculiers ordonnez par simonie : leur déclarant qu'ils étoient perdus, s'ils ne renonçoient volontairement aux fonctions de leurs ordres. Ce discours leur parut si nouveau, qu'ils le voulurent tuer. Car la simonie étoit tellement établie en tout ce païs, que jusques au temps de Romuald, à peine y avoit-il quelqu'un qui sçût que c'étoit un peché. Il leur dit, apportez-moi les livres des canons, & voïez si je vous dis la verité. Les aïant examinez, ils reconnoissoient leur crime & le déploroient. Le saint homme persuada à plusieurs chanoines & à d'autres clercs qui vivoient comme des laïques, d'obéir à des superieurs, & de vivre en commun : ce qui semble être le commencement des chanoines reguliers, que nous verrons dans la suite. Quelques évêques, qui étoient entrez dans leurs sieges par simonie, vinrent le consulter ; & s'étant mis sous sa conduite, promirent de quitter l'épiscopat, & d'embrasser la vie monastique. C'est S. Pierre Damien qui raconte tout ceci dans la vie de S. Romuald ; & il ajoute : Je ne sçai toutefois si le saint homme en put convertir un seul en toute sa vie. Car cette venimeuse heresie est très-dure & très-difficile à guérir, principalement dans les évêques : on promet toujours, & on differe de jour en jour : en sorte qu'un Juif est plus facile à convertir.

n. 61. S. Romuald quitta Val de Castro, y laissant quelques-uns de ses disciples, & passa au païs d'Orviette : où il

bâtit un monastere, par le secours principalement du comte Farulfe. Car ne pouvant contenter son zele, il formoit toujours de nouveaux desseins, il sembloit qu'il voulut changer tout le monde en desert, & engager tous les hommes à la vie monastique.

Aïant appris le martire de saint Boniface son disciple, tué par les Russes l'an 1009. il sentit un si grand desir de répandre son sang pour J. C. qu'il resolut aussi-tôt d'aller en Hongrie : mais depuis qu'il eut conçu ce dessein, il bâtit en peu de temps trois monasteres : celui de Val de Castro dont je viens de parler, un autre près de la riviere d'Esino, & le troisiéme près la ville d'Ascoli. Ensuite aïant obtenu la permission du saint siege, il partit avec vingt-quatre disciples, dont deux avoient été sacrez archevêques pour cette mission. Car ils avoient tous un si grand zele pour le salut du prochain, qu'il lui étoit difficile d'en mener moins. Mais lorsqu'ils furent entrez dans la Pannonie, qui est la Hongrie, Romuald fut attaqué d'une maladie, qui l'empêcha de passer outre. Elle fut longue, & si-tôt qu'il avoit resolu de retourner, il se portoit mieux : mais quand il vouloit aller plus avant, son visage s'enfloit, & son estomac ne gardoit plus de nourriture. Il assembla donc ses disciples, & leur dit : Je vois que Dieu ne veut pas que je passe outre : mais parce que je n'ignore pas votre desir, je n'oblige personne à retourner, je vous laisse une entiere liberté ; mais je sçai qu'aucun de ceux qui demeureront ne souffrira le martire. En effet de quinze qui s'avancerent en Hongrie, quelques-uns furent fustigez, plusieurs vendus & reduits en servitude ; mais ils n'arriverent point au martire.

n. 63.

Sup. l. LVIII. n. 26.

Romuald revint à son monastere d'Orviette, dont il

trouva que l'abbé ne suivoit pas ses maximes. Car il vouloit qu'un abbé ; comme étant veritablement moine, aimât l'extrême abjection, n'eût point d'affection pour le temporel, & emploïât les biens du monastere pour l'utilité des freres, sans faire aucune dépense par vanité. N'étant pas écouté, il quitta ce monastere, & s'alla loger avec ses disciples, près du château de Rainier qui fut depuis marquis de Toscane. Ce seigneur aïant quitté sa femme sous prétexte de parenté, avoit épousé la veuve d'un de ses parens. C'est pourquoi Romuald ne voulut point demeurer gratuitement dans ses terres, afin de ne paroître pas approuver sa conduite ; mais il lui païoit une piece d'or pour l'eau, & une autre pour le bois ; & il le contraignit à les recevoir, en le menaçant de se retirer. Rainier disoit : Il n'y a ni empereur ni homme vivant qui me donne tant de crainte, que le visage de Romuald. Je ne sçai que dire devant lui, & ne je trouve point d'excuses pour me défendre. En effet le saint homme avoit ce don de Dieu, que tous les pecheurs, principalement les grands du siecle trembloient devant lui, comme en presence de la majesté divine.

IX. Divers monasteres de saint Romuald.

Il changea encore plusieurs fois de demeure, faisant du fruit par tout, & convertissant plusieurs pecheurs. Ce qui l'obligeoit à changer si frequemment, c'est que par tout où il demeuroit, une foule innombrable le venoit chercher. Ainsi quand il avoit rempli un monastere, il y mettoit un superieur, & se pressoit d'en aller remplir un nouveau. Entre autres monasteres, il alla habiter la montagne de Sitrie dans l'Ombrie : où il souffrit une calomnie atroce de la part d'un de ses moines, nommé Romain. Car voulant le corriger de ses impuretez, non seule-

n. 75.

ment par des reprimandes, mais par de rudes disciplines: celui-ci l'accusa d'un crime du même genre; & quoique son âge décrepit & son corps attenué l'en rendissent incapable, la calomnie trouva créance, & les disciples du saint homme le mirent en penitence, & lui défendirent de celebrer les saints mysteres. Il s'y soûmit, & fut environ six mois sans approcher de l'autel. n. 78.
Enfin Dieu lui commanda, sous peine de perdre sa grace, de quitter cette simplicité indiscrete, & de celebrer hardiment la messe. Il le fit le lendemain, & pendant la messe, il fut long-temps ravi en extase, & reçut ordre de donner une exposition des pseaumes, que l'on garde encore à Camaldule écrite de sa main.

Etant à Sitrie, il demeura sept ans enfermé, gardant continuellement le silence; & toutefois il ne fit jamais plus de conversions, & ne renferma plus de penitens. Il ne relâcha rien dans la vieillesse de l'austerité de sa vie. Pendant un Carême il ne vêcut que de boüillon fait d'un peu de farine, avec quelques herbes, & il faisoit ainsi diverses experiences, pour éprouver ses forces. Pendant l'été, de deux semaines il en passoit une jeûnant au pain & à l'eau, l'autre il ajoutoit quelque chose de cuit le jeudi. S'il étoit tenté de manger quelque viande plus de son goût, il la faisoit preparer; & après en avoir senti l'odeur, il se reprochoit sa sensualité, & la renvoïoit sans y toucher. Il avoit deux ou trois cilices, pour en changer tous les mois; & se coupoit lui-même la barbe & les cheveux, mais fort rarement. Pendant le Carême il ne sortoit point sans une necessité indispensable. Mais ces austeritez n'empêchoient pas qu'il ne montrât un visage serain & une gayeté continuelle. On raconte plusieurs guérisons

Nnn iij

n. 81. &c. miraculeuses qu'il fit, mais évitant autant qu'il étoit possible qu'on les lui attribuât. n. 88. Quand il envoïoit quelque part ses disciples, il leur donnoit un pain, un fruit ou quelque autre chose qu'il avoit benite; & ses disciples guerirent plusieurs malades, en leur en faisant manger.

n. 91. Les moines de Sitrie vivoient dans une grande perfection. Tous marchoient nuds pieds, pâles, negligez, & toutefois contens dans leur extrême pauvreté. Quelques-uns demeuroient enfermez dans leurs cellules comme en des sepulcres. Personne n'y goûtoit jamais de vin. Non seulement les moines, mais leurs serviteurs & ceux qui gardoient les bestiaux, jeûnoient, observoient le silence, se donnoient la discipline l'un à l'autre, & demandoient penitence pour les moindres paroles oiseuses. Quand Romuald y vit un si grand nombre de moines, qu'à peine pouvoient-ils demeurer ensemble: il leur donna un abbé & se retira à Bifolco, gardant étroitement le silence.

n. 94. Cependant l'empereur saint Henri étant venu en Italie, envoïa prier saint Romuald de le venir trouver, promettant de faire tout ce qu'il lui ordonneroit. Le saint homme refusoit absolument d'y aller & de rompre son silence; mais ses disciples lui dirent: Considerez que nous sommes tant ici, que nous ne pouvons plus y loger commodément: demandez, s'il vous plaît, à l'empereur quelque grand monastere. Le saint homme leur écrivit: Sçachez que l'empereur vous donnera le monastere du mont Amiat, voïez seulement quel abbé vous y mettrez. Il vint donc trouver l'empereur, qui se leva aussi-tôt, & dit avec un grand sentiment: Plût à Dieu que mon ame fût dans votre corps? Il le pria de

lui parler : mais il ne put ce jour-là lui faire rompre son silence. Le lendemain, quand Romuald vint au palais, les Allemans vinrent en foule le saluer en baissant la tête, & s'empressoient à arracher les poils de sa fourrure, pour les emporter en leurs païs comme des reliques : de quoi le saint homme fut si affligé, que sans ses disciples il seroit aussi-tôt retourné à sa cellule. Etant entré chez l'empereur, il lui parla beaucoup de la restitution des droits des églises, de la violence des puissans & de l'oppression des pauvres. Enfin il demanda un monastere pour ses disciples, & l'empereur lui donna le mont Amiat, dont il chassa un abbé coupable de plusieurs crimes. Ce monastere situé en Toscane dans le territoire de Clusium, avoit été fondé vers l'an 743. par Rachis roi des Lombards. *Ital. sac. to. 3. p. 667.*

Une des dernieres fondations de saint Romuald, mais qui par la suite est devenue la plus celebre de toutes, fut celle de Camaldule. Ce lieu nommé alors Campo-Malduli, est situé au milieu des plus rudes montagnes de l'Apennin dans le diocese d'Areze. Mais c'est une plaine agreable arrosée de sept fontaines. Saint Romuald le choisit comme propre à ses disciples, & y bâtit une église de saint Sauveur & cinq cellules separées pour autant d'ermites, à qui il donna pour superieur le venerable Pierre. Cet établissement se fit du consentement de Theodalde évêque d'Areze, qui entra dans ce siege l'an 1023. *Mabill. observ. ad vit. p. 278.* *Id. Iter Ital. p. 180.*

X. Fin de saint Romuald.

Saint Romuald sentant approcher sa fin, revint à son monastere de Val de Castro ; & se tenant assuré qu'il mourroit bien-tôt, il se fit bâtir une cellule avec un oratoire, pour s'y enfermer & y garder le silence jusques à la mort. Vingt ans auparavant il avoit prédit *Vita n. 100.*

AN. 1027.

à ses disciples, qu'il mourroit en ce monastere, sans que personne fût présent à sa mort. Sa cellule de reclusion étant faite, il sentit augmenter ses infirmitez, principalement une fluxion sur la poitrine, qui le pressoit depuis six mois : toutefois il ne voulut ni se coucher sur un lit, ni relacher la rigueur de son jeûne. Un jour comme il s'affoiblissoit peu à peu, le soleil étant vers son coucher, il ordonna à deux moines qui étoient près de lui, de sortir & de fermer après eux la porte de la cellule ; & de revenir au point du jour, pour dire auprès de lui matines, c'est-à-dire, laudes. Comme ils sortoient à regret, au lieu de s'aller coucher, ils demeurerent près de la cellule ; & quelque temps après écoutant attentivement, comme ils n'entendirent ni mouvement ni voix, ils se douterent de ce qui en étoit : ils pousserent promptement la porte, & aïant pris de la lumiere, ils le trouverent mort couché sur le dos. Il vêcut six-vingt ans, dont il en passa vingt dans le monde, trois dans le monastere, quatre-vint treize dans la vie eremitique. C'est ce que nous lisons dans sa vie, écrite quinze ans après par saint Pierre Damien : toutefois on croit qu'il y a du méconte, soit par la faute des copistes ou autrement, & que saint Romuald ne peut avoir vêcu plus de quatre-vingt-dix ans. Il mourut l'an 1027. le dix-neuviéme de Juin, & l'église honore sa memoire le même jour : mais à Rome sa fête a été fixée au septiéme de Fevrier, jour de sa seconde translation. Incontinent après sa mort, il se fit quantité de miracles à son tombeau : ce qui fut cause que cinq ans après, les moines obtinrent du saint siége la permission d'élever un autel sur son corps : c'étoit alors une maniere de canoniser les saints.

Mabill. p. 279. Boll 7. Febr. to. 4. p. 103.

Martyr. R. 19. Jun. & 7. Febr.

Vita n. 102. 105.

Mabill. præfat. ad sæc. 5. n. 98.

Dans

Gui d'Areze musicien.

Dans le même temps sous le pape Jean XIX & Theodalde évêque d'Areze, vivoit le fameux musicien Gui moine de la même ville, qui inventa la game & les six notes *ut. re. mi. fa. sol. la*, par le moïen desquelles un enfant apprend en peu de mois, ce qu'un homme apprenoit à peine en plusieurs années. Il prit ces sillabes des trois premiers vers de l'himne de S. Jean *Ut queant laxis*; & écrivit sur sa nouvelle methode à Michel, moine de Pomposie, monastere alors célebre près de Ferrare, qui l'avoit aidé dans cette entreprise. J'espere, dit-il, que ceux qui viendront après nous, prieront pour la remission de nos pechez, puisqu'au lieu qu'en dix ans à peine pouvoit-on acquerir une science imparfaite du chant, nous faisons un chantre en un an ou tout au plus en deux. Et ensuite.

Ap. Baron. an. 1022. & sæc. 6. Ben. p. 52.

Le pape Jean qui gouverne à present l'église Romaine, aïant oüi parler de notre école & comment par le moïen de nos antiphoniers les enfans apprennent les chants qui leur étoient inconnus; en fut fort surpris, & m'envoïa trois messages pour me faire venir. J'allai donc à Rome avec Gregoire abbé de Milan, & Pierre prevôt des chanoines de l'église d'Areze homme très-sçavant pour notre temps. Le pape m'aïant témoigné beaucoup de joïe de mon arrivée, m'entretint longtemps, me fit plusieurs questions; & feüilleta souvent mon antiphonier, qu'il regardoit comme un prodige. Il en medita les regles, & ne se leva point du lieu où il étoit assis, qu'il n'eut appris un verset qu'il n'avoit jamais oüi chanter, & n'éprouvât ainsi en lui-même ce qu'il avoit peine à croire des autres. Ma mauvaise santé ne me permit pas de demeurer à Rome: parce que la chaleur de l'été m'étoit mortelle, en des lieux mariti-

mes & marécageux. Je promis de revenir à l'entrée de l'hiver, pour expliquer cet ouvrage au pape & à son clergé. Peu de jours après j'allai visiter votre pere Gui abbé de Pomposie, homme cheri de Dieu & des hommes pour sa vertu & sa sagesse; que je désirois voir comme le pere de mon ame. Cet homme si éclairé approuva mon antiphonier si-tôt qu'il l'eut vû, se repentit d'avoir suivi le sentiment de mes envieux, m'en demanda pardon; & me conseilla étant moine de préferer aux villes épiscopales, les monasteres, dont Pomposie est à present par ses soins le premier en Italie. C'est donc pour lui obéir, que je veux illustrer votre monastere par cet ouvrage : vû principalement que les évêques étant maintenant presque tous condamnez pour simonie, je crains de communiquer avec eux. Le moine Gui intitula Micrologue son livre de la musique, & le dédia à Theodalde évêque d'Areze son diocésain, qui l'avoit pris auprès de lui, pour lui aider à l'instruction de son clergé & de son peuple.

XII. Brunon évêque de Toul.

Vita Leon. IX. sæc. 6. Ben. par. 2 p. 53 Boll. 19. Apr. to. 10. p. 648.

Le roi Conrad étoit entré en Italie dès l'an 1025. aïant à sa suite Brunon son parent, clerc de l'église de Toul. Il étoit né en Alsace, & dès l'âge de cinq ans, ses parens le donnerent à Berthold évêque de Toul, pour le faire instruire. Etant devenu grand, ils l'envoïerent à la cour du roi Conrad, dont il se fit singulierement aimer; & deslors prévoïant qu'il seroit appellé à l'épiscopat, il résolut de préferer une église pauvre à toute autre. Il étoit âgé de vingt-trois ans, & diacre quand il suivit le roi en ce voïage de Lombardie, étant chargé de la conduite des troupes de l'évêque de Toul, qui n'y pouvoit aller en personne. Brunon s'acquitta mieux de cet emploi que ne promettoit son peu

d'experience, & prit grand soin des campemens & de la subsistance des troupes. AN. 1026.

Herman évêque de Toul étant mort l'année suivante 1026. pendant le carême, le clergé & le peuple élut tout d'une voix Brunon qui étoit encore avec le roi en Italie, & en écrivit à l'un & à l'autre : representant que l'évêque, suivant les canons, doit être pris du clergé de la même église, & que l'on ne doit jamais donner à aucune un évêque qui ne lui soit pas agréable. Le roi Conrad avoit grande repugnance à cette élection, tant à cause de la pauvreté de l'église de Toul, que pour sa situation dans l'extrêmité de son roiaume, où il ne passoit presque jamais. Au contraire c'étoit la pauvreté de cette église, qui déterminoit Brunon à l'accepter : ainsi il fit tant d'instances auprès du roi, qu'il la lui accorda. Il se mit donc en chemin pour revenir d'Italie ; & aïant évité les embuches des Lombards révoltez contre le roi, il arriva à Toul le jour de l'Ascension, & fut mis en possession par son cousin Thierry évêque de Mets.

Le roi Conrad vouloit que Brunon differât son sacre jusqu'à Pâques de l'année suivante 1027. où il devoit être couronné empereur, afin de le faire sacrer en même-temps par le pape: mais Brunon ne voulut point contrevenir aux droits de l'archevêque de Treves son métropolitain. Toutefois il se trouva une difficulté : car l'archevêque prétendoit que ses suffragans, avant que de recevoir l'ordination, devoient prêter serment, de ne jamais rien faire sans exception, que par son ordre ou son conseil : ce que Brunon croïoit impraticable, & ne vouloit rien jurer qu'il ne pût tenir. Enfin le roi Conrad les accommoda, réduisant la prétention de l'arche-

AN. 1027.

vêque aux affaires ecclesiastiques, suivant l'ancien droit des métropolitains. Brunon fut donc sacré évêque de Toul le neuviéme de Septembre 1026.

Sup. l. LXI. n. 5.

XIII. Conrad empereur.

Vip. vita Chunr. p. 4. 3.

Le roi Conrad vint à Rome l'année suivante, & y fut couronné empereur le jour de Pâques vingt-sixiéme de Mars par le pape Jean XIX. la reine Gisele son épouse fut aussi couronnée imperatrice. Deux rois assisterent à cette céremonie: sçavoir Rodolfe roi de Bourgogne, oncle de Gisele, & Canut roi d'Angleterre & de Dannemarc, qui étoit venu à Rome pour accomplir un vœu. Il se plaignit au pape, à l'empereur & aux autres seigneurs qui se trouverent presens, des vexations que souffroient ses sujets tant Anglois que Danois, lorsqu'ils alloient à Rome en pelerinage ou en marchandise, & on lui promit exemption des impositions, & liberté des chemins, particulierement le roi Rodolfe, qui étoit maître de la plûpart des passages des Alpes. Canut se plaignit aussi au pape des sommes immenses que l'on exigeoit de ses archevêques, quand ils alloient demander le pallium; & il fut résolu qu'on ne le feroit plus à l'avenir, C'est ce qui paroît par la lettre qu'il en écrivit aux prélats, aux seigneurs & au peuple d'Angleterre, à qui il recommanda de païer exactement à Rome le denier de saint Pierre, & les autres redevances aux églises.

To. 9. conc. p. 861. ex Wil. Malmesb.

L'empereur Conrad étant de retour en Allemagne, assista la même année 1027. à un concile assemblé à Francfort par Aribon archevêque de Maïence, où se trouverent vingt-trois évêques. A l'orient devant l'autel, étoient assis l'archevêque de Maïence avec ses suffragans: à l'occident l'empereur, aïant à sa droite Pelegrim archevêque de Cologne & ses suffragans; & à

sa gauche Hunfroi archevêque de Magdebourg avec les siens : au midi d'autres évêques, & au septentrion plusieurs abbez. En ce concile l'archevêque Aribon renouvella sa prétention contre S. Godehard de Hildesheim, touchant le monastere de Gandesheim : mais Godehard, qui étoit present, prouva son droit par le témoignage de sept évêques, qui avoient assisté au traité de Gandesheim. Néanmoins l'archevêque l'inquieta encore pour ce sujet en deux conciles, tenus les deux années suivantes. Enfin en 1030. il se désista, reconnut qu'il avoit failli, & se reconcilia avec le saint évêque.

XIV. Canut roi de Dannemarc & d'Angleterre.

Canut ou Cnuto, fils & successeur de Suein ou Suenon roi de Dannemarc, passa comme lui en Angleterre pour vanger sa nation des cruautez du roi Ethelred à qui il fit long-temps la guerre, & à son fils Edmond côté de fer. Enfin après la mort de ce dernier, il demeura seul maître de l'Angleterre l'an 1017. & y regna près de vingt ans. Il étoit chrétien, & d'usurpateur il devint un roi très-bon & très-sage ; ensorte qu'il mérita le surnom de grand. Ce fut par les conseils de S. Elnoth ou Egelnoth archevêque de Cantorberi. Ce prelat aïant été moine de Glastemburi succeda l'an 1020. à l'archevêque Living successeur de S. Elfege ; & deux ans après il alla à Rome, & reçut le pallium du pape Benoît VIII. A son retour passant à Pavie, il acheta un bras de S. Augustin cent marcs d'argent & un marc d'or, & enrichit de cette relique l'église d'Angleterre.

Elog. sec. 6. Bened. p. 447.

Sup. l. LVIII. n. 31.

Ce fut donc par ses exhortations, que le roi Canut fit vœu d'aller à Rome pour l'expiation de ses pechez, & l'accomplit comme nous venons de voir. Ce fut par ses conseils qu'il renouvella les loix tant ecclesiastiques que

Tom. 9. conc. p. 914. civiles, comme il paroît par le recueil qui en reste, contenant plusieurs reglemens importans sur les matieres de la religion, conformes à ceux des rois precedens. Ce fut encore par le conseil de l'archevêque, que le roi Canut étendit ses liberalitez sur les églises étrangeres, comme on voit par celles de Chartres, où il envoïa une somme considerable, du temps de l'évêque *Fulb. ep. 97.* Fulbert, qui l'en remercia par une lettre, & emploïa cet argent à rebâtir son église, qui avoit été brûlée. L'archevêque Egelnoth mourut l'an 1038. & est compté entre les saints.

Adam. Brem. II. c. 38. Le roi Canut emmena en Dannemarc plusieurs évêques d'Angleterre, dont il mit Bernard en Sconie ou Schonen, Gerbrand en Zelande, Reinher en Finlande. Unuan archevêque de Breme reçut bien l'évêque Gerbrand; mais il l'obligea à le reconnoître pour son superieur, & à lui promettre fidelité. L'aïant pris en amitié, il se servit de lui pour envoïer au roi Canut des députez avec des presens, le congratulant des victoires qu'il avoit remportées en Angleterre, mais le reprenant *n. 39.* de ce qu'il avoit osé en enlever ces évêques. Le roi Canut prit en bonne part la reprimande, & vêcut si bien depuis avec l'archevêque, qu'il ne faisoit rien que par son avis: jusques-là qu'il fut médiateur de la paix entre ce prince & le roi Conrad le Salique.

XV. S. Olaf roi de Norvege.

Le roi Canut fut continuellement en guerre avec Olaf roi en Norvege, prince juste toutefois, & zelé pour la religion chrétienne. Il s'appliqua particulierement à *c. 40.* purger la Norvege des devins, des magiciens & des enchanteurs, dont elle étoit pleine; & il avoit auprès de lui des évêques & des prêtres venus d'Angleterre, qui l'aidoient par leur doctrine & leurs conseils: Les plus di-

ſtinguez pour la ſcience & pour la vertu, étoient Sigefroi, Grimquil, Rodulfe & Bernard, qui, par l'ordre du roi Olaf allerent prêcher l'évangile en Suede, en Gothie, & aux iſles qui ſont au-delà de la Norvege. Ce prince envoïa auſſi des députez à l'archevêque Unuan avec des preſens : le ſuppliant de recevoir favorablement ces évêques, & de lui en envoïer de ſa part pour affermir la religion en Norvege.

En même temps regnoit en Suede un autre Olaf nouveau Chrétien, dont le roi de Norvege avoit épouſé la fille, & qui n'étoit gueres moins zelé que ſon gendre pour la religion chrétienne. Il fit de grands efforts pour faire abattre le temple d'idoles, qui étoit à Upſal, au milieu de ſon roïaume ; & les païens craignant qu'il n'en vînt à bout convinrent avec lui, que puiſqu'il vouloit être Chrétien, il choisît le meilleur païs de la Suede pour y établir une égliſe, & l'exercice de ſa religion: ſans faire violence à perſonne, pour quitter le ſervice des dieux. Le roi fort content de ce traité, fonda une égliſe & un ſiége épiſcopal dans la Gothie occidentale, proche du Dannemarc & de la Norvege. Ce fut à Scaren, ville alors très-grande, à preſent peu conſiderable, où à la priere du roi de Suede, Turgot fut ordonné premier évêque par l'archevêque Unuan ; & il s'acquitta ſi bien de ſon miniſtere, qu'il convertit à la foi deux peuples célebres des Goths. Le roi Olaf de Suede fit baptiſer ſa femme & ſes deux fils Emond & Anond, & il fit donner à ce dernier le nom de Jacques au baptême : ce prince tout jeune qu'il étoit, ſurpaſſa en ſageſſe & en pieté tous ſes prédeceſſeurs, & aucun roi ne fut ſi agréable aux Suedois que fut Anond. c. 41.

Cependant Olaf roi de Norvege fut chaſſé de ſon c. 43.

roïaume par la faction des seigneurs, dont il avoit fait mourir les femmes, à cause de leurs malefices. Le roi Canut, qui lui faisoit toujours la guerre, se prévalut de cette révolte, & fut reconnu roi de Norvege : ce qui n'étoit encore arrivé à aucun des rois de Dannemarc. Olaf mettant toute son esperance en Dieu, entreprit de se rétablir, pour reprimer l'idolâtrie; & par le secours du roi de Suede son beau-pere, & des insulaires, il assembla une grande armée, & reconquit son roïaume. Alors il crut que Dieu l'avoit rétabli, afin de ne plus pardonner à personne, qui voulut demeurer magicien, ou qui refusât de se faire Chrétien. Il y réussit pour une grande partie : mais quelque peu de magiciens qui restoient le firent mourir secretement, tant pour vanger les autres, que pour faire plaisir au roi Canut. Ainsi mourut le roi Olaf de Norvege, & il fut regardé comme martir. On l'enterra avec honneur à Drontheim capitale du roïaume; il se fit à son tombeau grand nombre de miracles, & il fut depuis en grande véneration à tous les peuples voisins. Il mourut l'an 1028. le vingt-neuviéme de Juillet, jour auquel l'église honore sa memoire.

Martyr. R. 29. Jul.

Adam. c. 44. Vers le même temps un Anglois nommé Volfred, étant entré en Suede, commença à prêcher l'évangile avec une grande confiance, & convertit plusieurs païens. Il osa même dans leur assemblée maudire leur idole, nommée Torstan, & aïant pris une coignée, il la mit en pieces. Aussi-tôt les barbares le percerent de mille coups, & après avoir déchiré son corps, & s'en être joüez long-temps, ils le jetterent dans un marêt.

c. 42. L'archevêque Unuan profitant de la paix solide entre les

les Sclaves & les Saxons d'outre l'Elbe, rétablit la métropole de Hambourg, ruinée par les Normands en 845. & y rassembla une grande multitude d'habitans & de clercs. Il y demeuroit souvent, jusques à y passer la moitié de l'année, & y donnoit rendez-vous au roi Canut & aux princes des Sclaves. Enfin, après avoir gouverné son église pendant seize ans, & s'être dignement acquitté de sa mission chez les infideles, il mourut le vingt septiéme de Janvier 1029. & eut pour successeur Libentius II. neveu du premier, grand prevôt de le cathedrale. Il fut élu par la faveur de l'imperatrice Gisele, reçut le bâton pastoral de l'empereur Conrad, & le pallium du pape Jean XIX. mais il ne tint le siege de Breme & de Hambourg que quatre ans.

AN. 1027.

Sup. lib. XLVIII. *n.* 31.

c. 44.

c. 45.

XVI. Constitution du patriarche Alexis.

Jus Græco-Rom. lib. 4. *p.* 250. *Post. Zonar. p.* 786. *v.*

Sup. XXVIII. *n* 19.

Sup. liv. LVI. *n.* 22.

A C. P. le patriarche Alexis fit une constitution avec le concile des évêques qui se trouvoient à la cour nommé *synodos endemousa*, par laquelle ils reglerent divers points de discipline. Premierement plusieurs évêques faisoient retomber sur les métropolitains les charges de leurs dioceses ; & pour en éviter le paiement détournoient leurs revenus, & s'absentoient eux-mêmes. Je crois qu'il s'agit des contributions que l'empereur prenoit sur les évêques, comme nous avons vû ; & que l'on rendoit les métropolitains responsables des non-valeurs de leur province. Pour remedier à ce désordre, il est ordonné que les métropolitains établiront des économes dans les dioceses dont leur est venu la perte, jusques à ce qu'ils en soient indemnisez ; & que dans les dioceses, dont ils craignent pareil dommage, par la négligence ou la malice des évêques : ils établiront des commissaires, pour prendre connoissance avec les évêques du revenu des églises, en faire rendre compte tous

AN. 1027. les ans & emploïé le revenant bon à l'indemnité du métropolitain, ou le conserver à l'église.

On se plaint encore des évêques qui dissipoient les biens de leurs églises, qui prenoient des terres à ferme, & se mêloient indignement d'affaires temporelles ; & on les menace de déposition, s'ils ne se corrigent. On se plaint de ceux qui se dispensoient d'assister aux conciles provinciaux, sans excuse légitime ; & de ceux qui entreprenoient sur les droits de leurs confreres, en ordonnant des clercs étrangers On défend aux clercs de passer d'une province à l'autre, sans permission par écrit de leur évêque. Ce qui regardoit principalement C. P. où venoient de tous les côtez des clercs coupables ou innocens, ordonnez ou non ; & y faisoient impunement leurs fonctions.

On recommande d'observer les bornes de la jurisdiction ecclésiastique : sçavoir, que les differends des clercs ou des moines entre-eux soient jugez par l'évêque : ceux des évêques par le métropolitain, ou en cas de récusation, par le patriarche & son concile : avec défense expresse à tous clercs ou moines de s'adresser à des juges seculiers, suivant les ordonnances des empereurs mêmes ; & nonobstant le privilege prétendu par les monasteres impériaux.

La séance des évêques est reglée suivant le rang de leurs métropolitains. Enfin on condamne l'abus des oratoires domestiques, où les personnes puissantes affectoient de faire sonner, d'assembler le peuple, de célebrer l'office, & même des baptêmes, sous prétexte qu'on y avoit planté une croix par l'autorité du patriarche, ou de l'évêque. On défend aux évêques de donner de telles permissions, & aux prêtres sous peine

de déposition de célébrer en ces oratoires autre office que la messe, & encore aux jours de fêtes : menaçant d'anathême les laïques qui refuseront de s'y soumettre. Cette constitution porte les noms de vingt-deux métropolitains & de neuf archevêques, par lesquels elle fut acceptée. Elle étoit scellée en plomb à l'ordinaire, & dattée du mois de Janvier de l'an *6536*. qui est l'an 1027.

XVI. Monasteres en commande.

Jo. Antioch. t. 1. Monum. Gr. Cotel. p. 170.

Cette constitution parle aussi des monasteres donnez à des etrangers. On rapportoit le commencement de cet abus aux Iconoclastes, particulierement à Constantin Copronyme, ce mortel ennemi des moines. Après l'extinction de cette hérésie, leurs biens leur furent rendus : toutefois les empereurs & les patriarches s'accoutumerent à donner des monasteres & des hôpitaux à des personnes puissantes & charitables : non pour en profiter, mais pour les rétablir, quand ils tomboient en ruine, pour en être les bienfaicteurs & les protecteurs. Ce fut un prétexte, pour donner ensuite ces maisons absolument : premierement les moindres, puis toutes generalement, soit à des évêques, soit à des laïques, à des hommes mariez, à des femmes, à des païens mêmes. Ces donations se faisoient à vie, & quelquefois pour deux personnes de suite. On donnoit à des hommes des monasteres de femmes, & à des femmes des monasteres d'hommes ; & une même personne en avoit quelquefois plusieurs. Ces donataires que l'on nommoit Charisticaires, joüissoient de tous les revenus, sans en rendre compte ; & souvent négligeoient les réparations des églises & des bâtimens, l'entretien du service divin, les aumônes accoutumées, & même la subsistance des moines, qui faute du nécessaire tomboient dans le

AN. 1027. relâchement. Ils étoient les maîtres des abbez, & les obligeoient à recevoir tels moines qu'il leur plaisoit, ou à loger dans le monastere des séculiers, presque en aussi grand nombre que les moines.

Les évêques donc qui se trouverent au concile de C. P. du mois de Janvier 1027. se plaignirent que ces charisticaires tournant à leur profit les revenus des monasteres, les réduisoient à une ruine totale, & les changeoient en habitations seculieres, parce que la pauvreté obligeoit les moines à les abandonner. C'est pourquoi le concile permit aux moines de se pourvoir contre les charisticaires, pour les obliger à reparer le tort qu'ils avoient fait au monastere, ou pour leur en ôter entierement la joüissance : ordonnant toutefois de ne s'adresser pour ce sujet qu'au concile du patriarche, & non aux juges séculiers.

Dans une autre constitution du mois de Novembre, indiction onziéme, qui est la même année 1027. le patriarche Alexis défend aux charisticaires de faire passer leurs monasteres à d'autres. Car il y en avoit qui les vendoient comme des biens profanes. Il défend à toute personne, de quelque condition qu'elle soit, de posseder un monastere de l'autre sexe. Il défend aussi les alienations des fonds dépendans des monasteres, sinon par l'autorité du patriarche ou du métropolitain. Enfin les évêques qui ont reçu des monasteres de la liberalité des métropolitains, seront obligez de les leur rendre, quand les métropoles se trouveront réduites à l'indigence par les contributions nécessaires pour les besoins de l'état. Cette constitution fut luë en présence de seize métropolitains & de cinq archevêques : la date est du mois de Novembre indiction onziéme la même année 1027.

L'année suivante l'empereur Constantin mourut, après avoir regné cinquante ans avec son frere, & trois ans seul : ne songeant qu'à son plaisir. Il étoit tout occupé de courses de chevaux, entouré de bouffons & de plaisans, & donnoit les gouvernemens & les emplois à des eunuques yvrognes & à d'autres personnes indignes. Il tomba subitement malade le neuviéme de Novembre, l'an du monde 9537. de J. C. 1028. & se voïant abandonné des médecins, il songea à se choisir un successeur. Il fit venir le patrice Romain Argyre, & lui dit : Choisissez de quitter votre femme, & d'épouser une de mes filles, ou d'avoir les yeux crevez. Romain étoit fort embarassé : mais sa femme pour le tirer de ce péril, se fit couper les cheveux & entra en religion. L'empereur Constantin avoit trois filles, dont l'aînée nommée Eudocie se fit religieuse : Theodora ; qui étoit la troisiéme, refusa d'épouser Romain Argyre, soit à cause de la parenté, soit parce que sa femme vivoit encore. Mais la seconde nommée Zoë, accepta volontiers ce mariage. La question de la parenté fut agitée & décidée par le patriarche Alexis avec son clergé. Romain & Zoë reçurent la bénédiction nuptiale : il fut déclaré empereur, & Constantin mourut trois jours après âgé de soixante & dix ans.

AN. 1028.

XVIII. Mort de Constantin. Romain Argyre empereur.

Cedr. p. 719.

p. 721.

Romain Argyre en regna cinq & demi. Il étoit d'une famille ancienne & illustrée par plusieurs grandes dignitez, & il fit beaucoup de bien pendant son regne. Sçachant que la grande église de C. P. dont il avoit été économe, n'avoit pas assez de revenu, il lui assigna quatre vingt livres d'or par an sur le trésor imperial. Il éleva trois syncelles à la dignité de métropolitains : mettant à Ephese Cyriaque frere du patriarche, à

Cang. famil. p. 154.

AN. 1028.

Cyzique Demetrius, avec lequel avant que d'être empereur, il étoit lié d'une amitié particuliere, & Michel parent de Demetrius à Euchaïte. Il soulagea dans leurs besoins plusieurs personnes tombées dans la pauvreté, particulierement des ministres de l'église; il fit de grandes aumônes pour le repos de l'ame de l'empereur son beau-pere, & donna des biens ou des honneurs à ceux que ce prince avoit maltraitez.

XIX. Fin de Fulbert de Chartres.

L'an 1029. l'église de France perdit une de ses plus grandes lumieres, Fulbert évêque de Chartres. Il s'étoit attiré la colere de la reine Constance, en s'opposant au desir qu'elle avoit de faire couronner roi Robert son dernier fils, au préjudice de Henri qui étoit l'aîné; & que le roi son pere vouloit faire reconnoître roi. Pour exclure Henri, on l'accusoit d'être dissimulé, paresseux, mou, capable de négliger ses droits comme son pere; & on prétendoit que son frere avoit toutes les bonnes qualitez contraires. Fulbert étoit pour Henri suivant l'intention du roi: quoiqu'il fut bien averti que plusieurs évêques l'en blâmoient en secret, & que plusieurs en prenant un tiers parti, étoient d'avis de ne couronner ni l'un ni l'autre du vivant du pere. Enfin la volonté du roi prévalut & Henri fut couronné à Reims le jour de la pentecôte, quatorziéme de Mai, l'an 1027. mais Fulbert s'excusa de se trouver à son sacre, pour ne pas s'exposer inutilement à la colere de la reine.

Glab. lib. III. c. 9. ap. Fulb. ep. 106. al. 50.

Ep. 59.

Fulbert mourut l'an 1029. le dixiéme d'Avril, laissant plusieurs disciples & quelques écrits, entre autres des lettres au nombre de plus de cent: mais courtes pour la plûpart, à cause, comme il le dit souvent, de la multitude de ses occupations. Outre celles dont j'ai parlé, en voici qui me paroissent remarquables. La premiere

qui est une lettre dogmatique, où en expliquant les principaux points de la religion chrétienne, il dit que l'eucharistie n'est pas le simbole d'un vain mistere, mais par l'opération du S. Esprit le vrai corps de J. C. Et ensuite : il n'est pas permis de douter, que celui qui a tout fait de rien, ne change par la même puissance la matiere terrestre en la substance de J. C. Ep. 1. p. 8. p. 10.

Dans la seconde lettre Fulbert répond à une consultation touchant l'usage qui s'observoit alors en plusieurs églises, que le prêtre, à son ordination, recevoit de l'évêque une hostie consacrée, qu'il devoit consumer peu à peu, en prenant tous les jours une particule quarante jours durant. Je croïois, dit-il, que cet usage fut établi dans toutes les églises, ensorte que personne ne dût en être surpris : car les évêques de notre province l'observent tous. Il parle du païs de sa naissance. Puis il raconte un fait qui lui avoit donné occasion de chercher la raison de cette coutume. Un prêtre aïant reçu à son ordination l'hostie de la main de l'évêque, l'envelopa dans un parchemin destiné à cet usage, qu'il ouvroit tous les jours en célébrant la messe, & en prenoit une petite partie proportionnée au nombre des jours. Il arriva une fois, qu'aïant dit la messe, en pliant les ornemens & le corporal, il oublia le parchemin où étoit l'hostie ; & le lendemain l'heure de la messe étant venuë, il ne la trouva plus, quelque mouvement qu'il se donnât pour la chercher. L'évêque l'aïant appris, ordonna à tous les freres de faire pénitence pour lui ; & lui en imposa à lui-même une severe. Ep. 2.

Je pris cette occasion de demander à l'évêque, s'il ne jugeroit pas à propos, sans préjudice de la religion, de consumer l'hostie toute entiere le premier ou le second

jour : voïant qu'on ne pouvoit sans péril la prendre peu à peu pendant si long-temps, & qu'il y avoit peu de prêtres capables d'en prendre un si grand soin. Il répondit ; que cette cérémonie représentoit les apparitions de J. C. à ses disciples pendant quarante jours après sa résurrection. Car pour aider leur foi encore foible, il ne se contenta pas de se montrer une fois à eux : mais avant que de les envoïer dans le monde, il les fortifia pendant quarante jours de la vûë de son corps, comme d'une nourriture celeste. Ainsi l'évêque qui tient la place de J. C. étant prêt à envoïer les prêtres au peuple qui lui est soumis, leur donne l'eucharistie pour quarante jours, afin de les faire souvenir de cette conduite du Sauveur. C'est ce que rapporte Fulbert, & on trouve encore la même observance marquée dans un pontifical de l'église de Soissons, écrite avant six cens ans, où on lit ces paroles après la cérémonie de l'ordination : Les prêtres doivent recevoir de l'évêque des particules du corps de Notre-Seigneur, pour en communier pendant quarante jours, à l'exemple de N. S. J. C. qui conversa quarante jours avec ses disciples après sa résurrection. On trouve toutefois dans un ancien ordre Romain, que les nouveaux prêtres ne communioient que pendant sept jours de l'hostie qu'ils avoient reçuë de l'évêque. Ce qui suffisoit pour montrer l'unité du sacrifice de l'évêque & du prêtre, qui est encore une raison rapportée par Fulbert.

Marten. de antiq. rit. to. 2. p. 322. 396.

p. 14.

Ep. 52. Dans une autre lettre il répond ainsi à un prêtre qui l'avoit consulté : Je vous conseille, pour le plus sûr, de vous abstenir de célebrer la messe, plûtôt que de la dire sans avoir au moins deux ou trois assistans. Quant à l'offrande, on peut dire que ceux pour qui nous sacrifions,

fions, offrent à Dieu par nos mains le facrifice de loüange. Il répond à une autre confultation fur un prêtre, *Ep. 83.* convaincu d'avoir celebré la meffe fans communier, qu'il en faut exactement rechercher la caufe. Si c'eft par erreur contre la foi, ou pour quelque autre crime abfolument mortel, il faut le dépofer; fi c'eft pour yvreffe ou impureté, comme ce font auffi des pechez mortels, quoique plufieurs prêtres l'ignorent ou feignent de l'ignorer, il faut l'interdire & le châtier par l'abftinence, jufques à ce qu'il foit corrigé. Si c'eft par dégoût, à caufe de la frequente célebration, il faut le priver de la communion pendant un an entier, fuivant le concile de Tolede. Si c'eft une crainte exceffive pour une faute legere, il faut le corriger avec charité fuivant le capitulaire. Si c'eft une maladie d'eftomac ou de cerveau, il doit s'abftenir du miniftere, jufques à ce qu'il recouvre fa fanté. Dans une autre lettre il dit: *Ep. 79.* Quant au divers nombre de pfeaumes, que quelques-uns ajoutent dans le temps du jeûne, à la fin de chacune des heures canoniales, je n'en trouve point de regle; & j'eftimerois ces pfeaumes fuperflus, s'ils n'étoient autorifez par la dévotion de ceux qui les difent. Outre les lettres de Fulbert, nous avons de lui quelques fermons, particulierement contre les Juifs, & fur la nativité de la fainte Vierge, dont il inftitua la fête dans fon diocéfe. Entre fes fermons on trouve quelques re- *p. 167.* gles de pénitences canoniques pour les plus grands crimes.

Après la mort de Fulbert, le roi Robert fit élire évêque de Chartres Thierry, qui fut ordonné par Leotheric archevêque de Sens: nonobftant l'oppofition des chanoines de Chartres qui avoient élu leur doïen, &

AN. 1029. lui en avoient notifié l'élection à lui & au roi. Ils en
Ap. Fulb. ep. 131. écrivirent à cet archevêque, pour se plaindre de son
Ep. 132. procedé & de la contravention aux canons. Ils en écrivirent aussi à Guerin évêque de Beauvais, à Odolric d'Orleans, & Arnoul archevêque de Tours : se plaignant de leur archevêque & du roi, qui vouloient leur donner pour évêque, malgré eux, un homme indigne & ignorant. Sçachez, ajoutent-ils, que le comte Eudes ne le recevra jamais dans sa ville, que vous n'aïez examiné s'il doit être reçu ; & ne craignez point de manquer à la fidelité que vous devez au roi, vous ne la lui pouvez mieux témoigner qu'en l'obligeant à corriger
Ep. 133. les désordres de son roïaume. Enfin ils écrivirent à saint Odilon de Clugny, craignant qu'il ne persuadât au comte de Chartres, de s'accommoder avec Thierry : mais tous leurs efforts furent inutiles, & Thierry demeura évêque de Chartres.

XX. Dédicace de saint Agnan d'Orleans.

Helg. pag. 73.

Il assista en cette qualité à la dédicace de l'église de saint Agnan d'Orleans, que le roi Robert fit faire cette année 1029. avec grande solemnité. Cette église avoit quarante-deux toises de long, douze de large, dix de haut, cent vingt-trois fenêtres. Il y avoit dix-neuf autels, dont le principal fut dédié à saint Pierre : la châsse de saint Agnan étoit d'argent, ornée par devant d'or & de pierreries. A cette dédicace se trouverent par l'ordre du roi trois archevêques, Gauslin de Bourgès, Leotheric de Sens & Arnoul de Tours : avec cinq évêques, Odolric d'Orleans, Thierry de Chartres, Bernier de Meaux, Guerin de Beauvais & Raoul de Senlis ; saint Odilon de Clugny y assista aussi., & plusieurs autres hommes de mérite, avec lesquels le roi aimoit à s'entretenir. Le roi porta sur ses épaules la

châsse de saint Agnan, & après la cérémonie il se mit à genoux devant le grand autel, se dépoüilla de sa pourpre, & fit publiquement une priere d'action de graces. AN. 1030.

Entre autres offrandes qu'il fit à cette église de saint Agnan, il lui laissa après sa mort sa chapelle ; qui consistoit en ce qui suit. Dix-huit belles chapes, deux livres d'évangiles garnis d'or, deux d'argent, deux autres petits avec un messel d'Outremer garni d'yvoire & d'argent, douze reliquaires d'or, un autel orné d'or & d'argent, avec un onyx au milieu, trois croix d'or, la plus grande du poids de sept livres. Cinq cloches, dont l'une pesoit deux mille six cens, qu'il avoit fait baptiser solemnellement & nommer Robert. Ce sont les paroles du moine Helgaud, qui montrent que dès-lors on nommoit baptême la bénédiction des cloches ; & il remarque qu'on y emploïoit l'huile & le chrême.

Les deux fils de ce bon prince, irritez par les mauvais traitemens de leur mere, s'accorderent à prendre les armes contre lui & à piller ses terres. Le jeune roi Henri se saisit de Dreux, & Robert son frere d'Avalon & de Beaune. Le roi marcha contre lui en Bourgogne avec des troupes ; & consulta l'abbé Guillaume à Dijon, sur ce qu'il devoit faire en cette occasion, se recommandant lui & ses enfans à ses prieres. Le saint abbé lui répondit : Vous devez, seigneur, vous souvenir des chagrins que vous avez donnez en votre jeunesse à votre pere & à votre mere, & considerer que Dieu permet que vos enfans vous traitent de même. Le roi souffrit patiemment cette remontrance, se reconnoissant coupable ; & après quelque dégât dans l'une &

Glab. III. hist. c. 9.

l'autre province, il fit la paix avec ses enfans.

AN. 1030.

XXI. Fin de l'abbé Guillaume de Dijon.

Vita. n. 29. sæc. 6. Act. Ben. p. 334.

C'étoit en 1030. & la même année l'abbé Guillaume, au retour d'Italie, visita le monastere de Gorze, qu'il avoit autrefois reformé comme plusieurs autres. Puis il vint à Fescam, où il tomba malade; & vers la fête de Noël, sentant que sa fin étoit proche, il assembla les freres, & regla avec eux ce qu'il y avoit à faire dans tous les monasteres dont il avoit la conduite. Il demanda le viatique, puis demeura toute l'octave sans parler, levant seulement les yeux au ciel. Enfin il mourut le vendredi jour de la Circoncision premier de Janvier l'an 1031. indiction quatorziéme, âgé de soixante & dix ans, quarante ans depuis son arrivée d'Italie

Vita n. 24.

en France. Il gouvernoit environ quarante monasteres, dans lesquels il y avoit plus de douze cens moines, qui étoient fermement persuadez, que tant qu'ils suivroient ses instructions, ils n'avoient rien à craindre en

p. 346.

ce monde, & ne manqueroient de rien. Entre ces monasteres, il ne faut pas oublier celui de Frutare au diocése d'Yvrée, que ses freres & lui fonderent de leur patrimoine, & dont il fit confirmer les privileges par le pape Benoît VIII. dans un concile de plus de quarante évêques, tenu à Rome le troisiéme de Janvier 1015.

To. 9. conc. p. 834. sæc. 6. B. 340.

L'abbé Guillaume forma grand nombre de disciples: plusieurs abbez & plusieurs évêques Italiens quitterent leurs siéges pour vivre sous sa conduite, & plusieurs moines qu'il avoit élevez devinrent ensuite abbez ou évêques.

XXII. Mort de Robert. Henri roi.

Helgald. pag. 76.

La même année 1031. le roi Robert à son retour de Bourgogne, passa le carême en pelerinage à saint Estienne de Bourges, à saint Maïeul, à saint Julien de Brioude, à saint Antonin, à saint Geraud d'Aurillac, &

à d'autres lieux de pieté : puis il revint à Bourges pour le dimanche des rameaux, & de-là à Orleans célebrer la fête de Pâques. En ce voïage il fit quantité d'offrandes aux lieux ſaints, & répandit de grandes aumônes. On dit même qu'il guérit pluſieurs malades, en faiſant ſur eux le ſigne de la croix. Enfin il mourut à Melun le mardi vingtiéme de Juillet, âgé de ſoixante ans, dont il avoit regné trente-trois depuis la mort de ſon pere. Il fut porté à Paris, enterré à ſaint Denis, mais ſans épitaphe ni aucun ornement à ſon tombeau : l'image de pierre qui s'y voit aujourd'hui, n'aïant été faite que pluſieurs ſiécles après. Son fils Henri déja ſacré quatre ans auparavant, en regna encore vingt-neuf. AN. 1031.

XXIII. Concile de Bourges.

Gauſlin archevêque de Bourges, étoit mort l'année précedente 1030. après avoir tenu le ſiége dix-ſept ans; & Aimon, de la maiſon des ſeigneurs de Bourbon, lui avoit ſuccedé. Il tint un concile le premier jour de Novembre 1031. où aſſiſterent avec lui Eſtienne évêque du Puy, Rencon de Clermont, Raimond de Mende, Emile d'Albi, & Deus-dedit de Cahors. Il nous reſte de ce concile vingt-cinq canons : dont le premier porte, que dans toutes les égliſes ſoumiſes à ces évêques, le nom de ſaint Martial docteur de l'Aquitaine, ne ſera plus propoſé entre les confeſſeurs, mais entre les apôtres : comme le ſaint ſiége de Rome & pluſieurs anciens peres l'ont défini. En effet, le pape Jean XIX. avoit envoïé une lettre ſur ce ſujet, adreſſée à tous les évêques, les abbez & les autres fideles de toute la Gaule, & elle fut luë en ce concile. Deux ans devant, c'eſt-à-dire, l'an 1029. on avoit décidé de même en faveur de l'apoſtolat de ſaint Martial, dans un concile de Limoges; & Jourdain qui en étoit évêque avoit

To. 9. pag. 864.

Tom. 9. conc. p. 687. E.

défendu sous peine d'anathême, de plus agiter cette

AN. 1031. question dans son diocése.

c. 8. On ordonna encore au concile de Bourges, que les enfans légitimes, principalement des prêtres & des autres clercs, ne seroient point admis dans le clergé, & que ceux qui y étoient déja, ne seroient point promus

c. 9. aux ordres superieurs. Que les serfs ou les affranchis n'entreroient point dans le clergé, qu'ils n'eussent re-

c. 15. çu de leurs seigneurs une entiere liberté. Défense de faire des voitures le dimanche, soit par charroi, soit

c. 21. par bêtes de somme, sinon en grande nécessité. Défense aux séculiers de prendre droit de fief sur les prêtres, pour les biens ecclesiastiques, que l'on appelloit fiefs presbiteraux. On traita aussi dans ce concile, de la paix que l'on vouloit établir, pour arrêter le cours des guerres particulieres.

XXIV. Concile de Limoges. S. Martial. To. 9. p. 869.

Le jeudi dix-huitiéme du même mois de Novembre 1031. on tint un concile à Limoges, où l'archevêque Aimon présida, & neuf évêques y assisterent : sçavoir, les cinq qui avoient été au concile de Bourges ; & de plus Jourdain de Limoges, Isembert de Poitiers, Arnaud de Perigueux, Rohon d'Angoulême. L'évêque Jourdain fit l'ouverture de la premiere session, en se plaignant des violences que les seigneurs de son diocése commettoient contre l'église & contre les pauvres, sans vouloir écouter les propositions de paix. Tous les évêques dirent, que ceux qui troubloient ainsi l'église, étoient dignes d'anathême. Alors Odolric abbé de saint Martial de Limoges, qui étoit assis auprés de l'évêque, & revêtu des ornemens sacerdotaux, se leva au milieu des évêques, & quand on eut fait silence, il dit : Je vous prie, venerable évêque, qu'avant que l'on trai-

te d'aucune affaire, on termine la queſtion de l'apoſto-lat de ſaint Martial, pour laquelle principalement nous avons procuré vous & moi la convocation de ce concile. Jourdain évêque de Limoges dit : Comme cette verité a été autoriſée, premierement par le pape, enſuite par le concile de Bourges, tenu le premier jour de ce mois de Novembre, où je n'étois pas preſent : je veux auſſi que la queſtion ſoit ici maintenant décidée en ma préſence, pour finir la diſpute par ce troiſiéme jugement. AN. 1031.

Engelric chanoine du Puy, eſtimé fort docte, ſe leva, & dit : Une infinité d'ignorans diſent, qu'il n'eſt point apôtre, parce qu'il n'eſt point du nombre des douze ; mais S. Jerôme dit, que tous ceux qui avoient vu le Seigneur en ſa chair, & qui prêcherent enſuite ſon évangile furent nommez apôtres ; & ceux que les apôtres avoient ordonnez, comme Epaphrodite, Silas & Judas. On apporta dans le concile le commentaire de ſaint Jerôme, ſur l'épitre aux Galates, & on verifia le paſſage.

Azenaire abbé de Maſſiac & de Fleury, qui étoit venu avec l'archevêque de Bourges, dit qu'à la cour & dans tous les monaſteres de France, il avoit toujours vû nommer ſaint Martial entre les apôtres : mais que le roi Robert lui aïant donné cette abbaïe en Berry, il y avoit trouvé un autre uſage, & l'avoit corrigé. Car, ajouta-t-il, allant à Jeruſalem, & me trouvant à C. P. le ſamedi de la Pentecôte, j'entendis que les Grecs dans leurs litanies nommoient S. Martial entre les apôtres. Odolric abbé de S Martial de Limoges, dit encore : Autrefois lorſque j'étudiois à S. Benoît en France, ſous le ſçavant Abbon ; je trouvai que la coutume y étoit

AN. 1031.

de nommer saint Martial entre les apôtres, & de même sous Gauslin son successeur. Mais du temps du roi Robert, Hugues mon prédecesseur étant à sa cour à Paris, il s'émût sur ce sujet une dispute entre les François & les Limousins, à laquelle je fus present. Les Limousins disoient : Vous ne faites pas bien de nommer S. Martial le dernier des apôtres : nous faisons mieux de le nommer le premier des confesseurs. L'archevêque Gauslin soutint l'opinion des François, disant que saint Martial devoit être reconnu apôtre ; puisqu'il étoit né de la race d'Abraham, parent de S. Pierre & de S. Estienne, disciple du Seigneur, baptisé par son ordre & de la main de S. Pierre, ordonné évêque par J. C. même le jour de son ascension ; & envoïé par lui dans les Gaules, après avoir reçu le S. Esprit avec les apôtres, le jour de la Pentecôte. Ce discours de l'archevêque fut approuvé du roi & de tous les assistans.

p. 873.

On voit ici le fondement de cette opinion, touchant l'apostolat de S. Martial. C'étoit une histoire de sa vie composée sous le nom d'Aurelien son disciple, où se trouvent tous ces faits, mais qui étoit inconnuë avant le dixiéme siécle, & que tous les sçavans reconnoissent aujourd'hui pour apocryphe. Ce que nous sçavons de plus certain touchant S. Martial, est le peu qu'en dit Gregoire de Tours : sçavoir qu'il fut envoïé en Gaule par le pape avec S. Denis & les autres premiers évêques, vers l'an 250. qu'il fut évêque de Limoges, & y prêcha l'évangile avec grand succès : enfin qu'il étoit honoré comme confesseur.

Greg. 1. hist. Fr. c. 31. Glor. conf. c. 27. Sup. liv. VI. n. 49. Tilm. to. 4. p. 475. conc. p. 874.

Gerauld abbé de Solignac se leva ensuite dans le concile de Limoges, & dit : Nous avons chez nous de très-anciens livres, où S. Martial est nommé apôtre, mais

mais la negligence des ecclesiastiques l'a fait mettre depuis entre les confesseurs : croïant lui faire plus d'honneur en le mettant le premier entre ceux ci, que le dernier entre les apôtres. Un sçavant clerc d'Angoulême dit entre autres choses : il y a plusieurs années qu'il vint chez nous deux moines du mont Sinaï, sçavans & vertueux, l'un nommé Simeon, l'autre Côme. Je leur demandai si les Orientaux connoissoient saint Martial, & ils répondirent tout d'une voix, qu'ils le connoissoient pour apôtre & pour un des soixante & douze disciples. Plusieurs autres parlerent encore dans le concile, alleguant en general d'anciens livres & une ancienne tradition : mais sans spécifier aucun temps précis, & se fondant toujours sur les prétendus actes de saint Martial, dont personne ne contestoit l'autorité. Après de longs raisonnemens sur ce sujet, Aimon archevêque de Bourges dit : Nous fimes lire, il y a quinze jours dans le concile de Bourges, la lettre du pape Jean, envoïée à tous les évêques des Gaules ; & tous les doctes qui y étoient approuverent ce qu'elle contient, & que vous avez institué. Ensuite Jourdain évêque de Limoges, raconta ce qui s'étoit passé au concile tenu en 1029. & tous se trouvant du même avis, les évêques se leverent pour aller celebrer la messe dans l'église de saint Sauveur : car on tenoit le concile dans la cathedrale dédiée à saint Estienne. L'archevêque de Bourges officia à la priere de l'évêque de Limoges ; & après la premiere oraison, il en ajouta une de S. Martial comme apôtre.

p. 878.

p. 887.

p. 890.

XXV. Paix ordonnée.

Après l'évangile l'évêque Jourdain prêcha contre les pillages & les violences, exhortant tous les seigneurs à se trouver au concile le lendemain & le troi-

AN. 1031. siéme jour, pour y traiter de la paix, & de la garder en venant au concile, pendant le séjour & après le retour, sept jours durant: sans s'attaquer l'un l'autre pendant tout ce temps, sous quelque prétexte que ce fût. Ensuite le diacre qui avoit chanté l'évangile, lut par ordre des évêques & en leur nom, une excommunication contre les chevaliers du diocese de Limoges, qui refusoient ou avoient refusé de promettre à leur évêque par serment la paix & la justice comme il l'exigeoit. Cette excommunication étoit accompagnée de maledictions terribles; & en même temps les évêques jetterent à terre les cierges allumez qu'ils tenoient & les éteignirent. Le peuple en fremit d'horreur, & tous s'écrierent: Ainsi Dieu éteigne la joye de ceux qui ne veulent pas recevoir la paix & la justice. L'évêque Jourdain dit au peuple: cette même malediction vient d'être prononcée au concile de Bourges, & nous souhaitons que la paix s'établisse en Limousin comme elle s'est établie en Berri. Tous les évêques l'un après l'autre, & l'archevêque le dernier, appuïerent ce discours: déclarant qu'ils entendoient lier ceux que l'évêque de Limoges auroit liez, & benir ceux qu'il auroit benis. Enfin lorsque l'archevêque, en continuant la messe, fut venu à la fraction de l'hostie: il donna, selon la coutume, la benediction solemnelle, où il ne manqua pas d'inserer le nom de l'apôtre saint Martial.

Le lendemain Vendredi dix-neuviéme de Novembre on tint la seconde session du concile, où l'archevêque confirma ce qui avoit été declaré touchant saint Martial; & prétendit montrer qu'il étoit apôtre à bien meilleur titre, que les évêques des Gaules saint Denis,

saint Saturnin, saint Ursin, saint Austremoine, saint Front de Perigueux, saint Julien du Mans : en ce qu'il avoit reçu de J. C. même son ordination & sa mission. L'archevêque vouloit prononcer dèslors l'excommunication contre ceux qui le contesteroient encore : mais l'évêque de Limoges obtint un delai. . A N. 1031.

Ensuite l'archevêque fit lire les canons du concile de Bourges, qui furent acceptez par l'évêque de Limoges, hors le second, qui ordonnoit de renouveller l'eucharistie tous les dimanches. Il dit, qu'il suffisoit de la renouveller douze fois l'année, aux principales fêtes, qui se rencontrent à peu près de mois en mois. Quant aux monasteres reguliers, ajouta-t-il, nous nous en rapportons à leurs abbés : parce qu'on y observe avec plus de soin & de propreté tout ce qui regarde le service de l'autel, comme je l'ai vû de mes yeux. p. 897.

On se plaignit au concile, que le monastere de Beaulieu du diocese de Limoges, avoit pour abbé un clerc seculier, qui avoit succedé à son oncle par l'autorité des seigneurs du païs. Les moines de Beaulieu demanderent qu'on leur donnât un abbé régulier : l'abbé seculier fut appellé, il se mit à genoux devant les évêques, & les pria lui-même de reformer cet abus ; & l'évêque de Limoges fut chargé d'y mettre avant Noël un abbé selon la regle.

On demanda si des moines pouvoient quitter un monastere relâché pour passer à un plus regulier, & il fut décidé qu'oüi : puisque l'abbé même peut quitter des moines indociles. L'évêque de Limoges rendit témoignage, que dans son diocese il avoit plusieurs monasteres bien reglez : sçavoir saint Martial, saint Martin & saint Augustin de Limoges ; Chambon, Soli- p. 900.

gnac, & Userche. Il se plaignit toutefois de l'abbé de
AN. 1031. ce dernier monastere, que l'on accusoit d'y avoir enterré le vicomte d'Aubuçon excommunié & tué en
p. 902. pillant. L'abbé d'Userche interrogé sur ce fait, dit à l'évêque de Limoges : Seigneur, on ne vous a pas rapporté la verité. Dieu me garde de recevoir un excommunié sans votre permission : plus notre état est élevé, plus nous devons être soumis aux évêques. Je prouve par témoins dignes de foi, que ce vicomte a été porté dans notre monastere par ses vassaux à mon insçu. Nous n'avons ni reçu ni enterré son corps, nous l'avons fait reporter de-là l'eau sans aucun service divin, & sans qu'il y ait eu aucun clerc present quand ses vassaux l'y ont enterré.

Alors l'évêque de Cahors dit : Dernierement après le concile de Bourges, un chevalier excommunié fut tué dans mon diocese : quelque priere que me fissent ses amis & ses parens, je ne voulus jamais l'absoudre, pour donner de la crainte aux autres. Ses gens l'enterrerent dans une église, sans mon ordre & sans assistance de prêtre. Le matin on trouva son corps jetté nud sur la terre, assez près du cimetiere, quoique le tombeau fût en son entier ; & ses gens l'aïant ouvert, n'y trouverent que les draps dont il étoit enveloppé : Ils y remirent le corps, & par dessus quantité de terre & de pierres. Mais le lendemain ils trouverent encore le corps jetté & le sepulcre entier : ce qui arriva jusques à cinq fois. Enfin ils enterrerent ce corps loin du cimetiere, & les seigneurs épouvantez jurerent la paix comme nous souhaitions.

Odolric abbé de saint Martial dit aux évêques : Si les seigneurs de Limousin s'opposent à votre dessein d'éta-

blir la paix, que ferez vous ? Les évêques le prierent de leur donner conseil, & il ajouta : jettez sur tout le Limousin un excommunication generale, en sorte qu'on ne donne la sepulture à personne, sinon aux clercs, aux pauvres mandians, aux passans, aux enfans de deux ans & au dessous. Que l'office divin se fasse en cachette dans toutes les églises : mais qu'on donne le baptême à ceux qui le demanderont. Vers l'heure de tierce on sonnera les cloches dans toutes les églises, & tous prosternez sur le visage, prieront pour la paix. On donnera la penitence & le viatique à la mort. On dépoüillera les autels dans toutes les églises, comme le vendredi saint, & on couvrira les croix & les ornemens. On ne revêtira les autels que pour les messes, & elles se diront à huis clos. Pendant cette excommunication personne ne se mariera, personne ne se saluëra par le baiser, personne ne mangera de chair ni d'autres viandes, que celles dont on use en Carême, personne ne se coupera le poil. Tout cela jusques à ce que les seigneurs obéissent au concile.

On demanda si on recevroit l'obéissance d'un ou deux seigneurs sans les autres ; & il fut décidé qu'oüi, parce qu'on doit toujours recevoir les pecheurs à penitence. La terre de ce particulier, ajouta-t-on ; sera donc en liberté, tandis que les autres seront en interdits ? Que si tous les seigneurs consentent à la paix, ensorte qu'il n'y ait que quelques gentilshommes desobéissans, ils seront en particulier separez de la communion du corps & du sang de N. S. n'entreront point dans l'église, ne mangeront, ne boiront, ni ne marcheront avec les chrétiens, ne porteront point de linge, ne mangeront point de chair, & ne boiront point

de vin, ne se couperont point leur poil: ne seront visitez par aucun clerc dans leurs maladies, & s'ils meurent, ils seront laissez à la même place, sans les couvrir de bois ni de pierres: personne ne recevra de leurs biens en aumônes, pour le repos de leurs ames. Si un évêque se laisse fléchir, pour ne pas observer les reglemens du concile, il demeurera interdit tant que les autres évêques jugeront à propos.

AN. 1031.

On se plaignit au concile que l'on baptisoit dans le monastere de saint Martial à Pâques & à la Pentecôte, & que l'on y affranchissoit des serfs: ce que les clercs de la cathedrale soutenoient ne se devoir faire que chez eux. Mais on representa, que c'étoit un ancien privilege de S. Martial, & de quelques autres monasteres : à la charge que ceux qui auroient été baptisez seroient presentez le même jour devant l'évêque dans la cathedrale, pour la confirmation. Quant aux affranchissemens, on montra que l'on pouvoit les faire en toutes les églises.

p. 905.

On décida que l'on pouvoit prêcher, non seulement à la cathedrale, mais dans toutes les églises : pourvû que le predicateur clerc ou moine eût au moins l'ordre de lecteur, & que l'évêque devoit non seulement ordonner de faire cette fonction si necessaire, mais en prier tous ceux qu'il en verroit capables, parce que les ouvriers n'étoient que trop rares dans la moisson du Seigneur. On décida, qu'un homme après avoir commis un homicide volontaire, étant devenu moine ne pouvoit être promû aux ordres. Sur quoi on rapporta l'exemple d'un particulier, qui aïant tué Etienne évêque de Clermont; s'étoit rendu moine à Clugni, pour faire penitence. L'abbé Odilon le trouvant capable,

p. 907. c.

vouloit le faire ordonner ; & consulta le pape, qui répondit : il est impossible qu'un tel homme soit promû à aucun ordre, puisqu'il ne doit même ni offrir entre les mains du prêtre, ni communier, sinon à la mort en viatique. AN. 1031.

XXVI. Absolution du pape.

On se plaignit de ce que les excommuniez obtenoient du pape la penitence & l'absolution, à l'insçû de leurs évêques ; & que ces absolutions injustes ruineroient la paix & les decrets du concile. Sur quoi Engelric chanoine du Puy parla ainsi : Il y a quelques années qu'Estienne évêque de Clermont excommunia Ponce comte d'Auvergne, pour avoir quitté sa femme legitime, & en avoir épousé une autre. Comme il ne vouloit point l'absoudre qu'il ne se fût corrigé, le comte obtint à Rome son absolution du pape, qui ne savoit pas qu'il fût excommunié. L'évêque s'en plaignit au pape par lettres ; & le pape lui répondit : Ce n'est pas ma faute, c'est la vôtre de ne m'avoir pas averti par vos lettres, avant que ce coupable vînt à Rome ; je l'aurois absolument rejetté, & j'aurois confirmé votre excommunication. Car je déclare à tous mes confreres les évêques, que loin de les contredire, je prétens les aider & les consoler. Dieu me garde de faire schisme avec eux. Ainsi je casse & annulle cette absolution obtenuë par surprise ; & le coupable n'en doit esperer que malediction, jusques à ce que vous l'absolviez justement, après la satisfaction convenable. p. 908.

Les évêques loüerent cette conduite du pape, & ajouterent : Nous avons appris des papes & des autres peres, que si un évêque a mis en penitence son diocesain, & l'envoïe au pape, pour juger si la penitence est proportionnée à la faute ; le pape peut par son autorité l'accon- p. 909.

AN. 1031.

firmer, la diminuer, ou y ajouter. De même si un évêque envoïe son diocesain au pape, avec des témoins ou des lettres pour recevoir penitence, comme on fait souvent pour les grands crimes : il est permis à ce pecheur de la recevoir du pape. Mais il n'est loisible à personne de recevoir du pape la penitence & l'absolution, sans le congé de son évêque. Nous n'avons pas la fin des actes de ce concile de Limoges.

XXVII. Saint Simeon de Treves.

Sup. n. 14. Vita sac. 6. Ben. p. 372. Boll. 1. Jun. to. 19. p. 87.

Le moine Simeon qui y fut cité comme témoin de la créance des Orientaux sur l'apostolat de saint Martial, étoit un des grands saints de ce siecle. Il naquit à Syracuse en Sicile, de parens grecs & très-nobles, qui l'éleverent chrétiennement. Il n'avoit que sept ans, quand son pere le mena à CP. où il le fit instruire par les plus sçavans maîtres. Etant devenu plus grand, l'éxemple des Occidentaux qu'il voïoit aller à Jerusalem, lui donna le desir de faire le même voïage. Après avoir visité les saints lieux, il demeura en Palestine, & passa sept ans à conduire les pelerins, avec un saint homme nommé Hilaire. Puis il s'attacha à un reclus, qui demeuroit dans une tour sur le bord du Jourdain. Un jour comme le jeune Simeon regardoit avec trop de curiosité par une fenêtre, des femmes qui venoient abreuver des chameaux, le reclus qui étoit en haut l'appella, lui reprocha sans l'avoir vû ce qu'il avoit fait, & même ce qu'il avoit pensé : puis il ajoûta : De quoi vous sert, mon fils, d'avoir quitté les biens de votre pere, si vous gardez dans votre cœur les desirs du monde, & si vous êtes sensible aux appas de la chair ? Comme il vit que Simeon rougissoit, il continua : Ne craignez point, mon enfant, j'ai une bonne esperance de vous, par la grace de Dieu. C'est à vous de combattre l'ennemi, & à Dieu

Dieu de vous donner son secours pour le vaincre. Je le prie de vous recompenser du service que vous m'avez rendu pendant ces années: mais je ne puis plus souffrir le concours du peuple, il faut que je me retire. En effet il se déroba de Simeon, & s'enfuit ailleurs.

Simeon avoit un grand désir d'être ermite: mais aïant appris par la lecture de vies des peres, qu'il falloit commencer par pratiquer l'obéissance dans une communauté: il alla à Bethléem, & se rendit moine au monastere de sainte Marie, où il demeura deux ans, & exerça les fonctions de diacre. Ensuite il alla au monastere, qui étoit au pied de Mont Sinaï; & après y avoir demeuré quelques années il se retira par permission de l'abbé, dans une petite caverne, sur le bord de la mer rouge, & y vêcut seul près de deux ans. Mais commençant à y être visité par ceux qui navigeoient sur cette mer, il revint au monastere, d'où il fut envoïé pour rétablir celui du haut de la montagne, qui étoit demeuré désert, à cause des courses des Arabes.

Cependant quelques-uns des freres avoient été envoïez en Occident pour les nécessitez du monastere: c'est-à-dire, pour recevoir l'argent, que leur envoïoit Richard II. duc de Normandie. Car ce prince faisoit de grandes offrandes aux églises, presque par tout le monde; il envoïa cent livres d'or au S. sepulcre de Jerusalem, & faisoit des presens à tous ceux qui vouloient y aller en pelerinage. Enfin il venoit tous les ans à Roüen des moines du mont Sinaï, recevoir les liberalitez du duc; & ils en rapportoient quantité d'or & d'argent. Ceux donc qui avoient été envoïez pour recevoir cette rente, étant morts: le duc garda l'argent, & manda qu'on envoïât un moine fidele pour l'emporter. Simeon fut *Glab. lib. 1. c. 5.*

choisi, par un commun avis, pour ce voïage; & quoiqu'avec une grande répugnance, il obéït. Entr'autres raisons qui purent le faire choisir, c'est qu'il sçavoit cinq langues, l'Egyptien, le Syriaque, l'Arabe, le Grec, & le Latin.

Il passa en Egypte, & s'embarqua sur le Nil dans un vaisseau marchand de Venise. Mais ils furent rencontrez par des pirates, & tous massacrez, excepté Simeon qui se sauva à la nage & arriva à grande peine par terre à Antioche, où les Chrétiens le reçurent charitablement, & il fut bien-tôt connu des principaux & du patriarche même. Il y rencontra Richard abbé de S. Vannes de Verdun, qui revenoit de Jerusalem, avec lequel il lia amitié, & s'attacha à lui comme à son pere. Simeon amena d'Antioche un moine nommé Cosme, avec lequel il arriva en France, & fut bien reçu par un comte nommé Guillaume, que l'on croit être le duc d'Aquitaine. Il demeura chez lui quelque-temps, pendant lequel le moine Cosme mourut. Simeon vint donc seul à Roüen, où il trouva que le duc Richard étoit mort; & ne put apprendre aucune nouvelle de la rente ou aumône annuelle, qui étoit dûë au monaster de Sinaï. A Roüen Simeon fut logé par un seigneur nommé Gosselin, qui par son conseil bâtit un monastere sur la montagne la plus proche de Roüen, en l'honneur de la sainte Trinité; & Simeon y laissa des reliques de sainte Catherine, qu'il portoit avec lui. Cette église en garda le nom; & ce fut alors si je ne me trompe, que sainte Catherine commença à être connuë en France. Richard II. duc de Normandie mourut en 1028. & Robert II. son frere lui succeda.

Sup. liv. LVII. n. 57.

Chron. Virdun. p. 182.

Bill. p. 91. n Mabill. p. 376.

Vita n. 10.

Simeon se voïant ainsi frustré de ce qui étoit le sujet

de ſon voïage, alla trouver l'abbé Richard à Verdun, & demeura long-temps auprès de lui. Cependant Poppon archevêque de Treves, aïant la dévotion d'aller à Jeruſalem, le prit pour compagnon de ſon voïage; & à ſon retour lui offrit tel lieu qu'il lui plairoit, pour demeurer dans ſon diocéſe. Simeon choiſit une petite loge dans une tour près une porte de la ville de Treves: où l'archevêque l'enferma ſolemnellement en preſence du clergé & du peuple le jour de S. André 1028. Simeon acheva ſaintement ſes jours en cette recluſion, où il vêcut près de ſept ans.

XXVIII. Tentatives pour la paix.

Dans les deux conciles de Bourges & de Limoges tenus l'an 1031. il eſt ſouvent parlé de la paix, que les évêques vouloient établir en France. Pour en entendre le ſujet, il faut ſe ſouvenir, que depuis près de deux cens ans, c'eſt-à-dire depuis le regne foible de Louis le Debonaire, l'autorité ſouveraine étoit peu reſpectée par tout l'empire François, en France, en Allemagne, en Italie: chaque ſeigneur prétendoit avoir droit de ſe faire juſtice à main armée; & comme les ſeigneurs ſe multiplioient à l'infini, ce n'étoit que pillages & violences: elles avoient paſſé en coutume, & n'étoient plus regardées comme des crimes. Ceux qui s'y trouvoient les plûs expoſez étoient les marchands, les artiſans, les laboureurs & le reſte du menu peuple, encore ſerf pour la plûpart: mais ſur-tout les moines & les clercs, à qui leur profeſſion défendoit l'uſage des armes.

On cherchoit depuis long-temps le remede à un mal ſi contraire, non-ſeulement à la religion chrétienne, mais à la ſocieté civile, dont il ſappoit les fondemens, & nous avons vû dès le regne de Charles le Chauve un grand nombre de décrets des conciles & d'ordonnan-

ces des princes contre les rapines, les oppressions des pauvres, & l'usurpation des biens consacrez à Dieu. Mais ces loix s'observoient mal, & ce fut du temps du roi Robert, que l'on commença, principalement en Aquitaine, à emploïer un remede plus efficace. J'en trouve le premier reglement dans un sinode tenu au diocése d'Elne en Roussillon l'an 1027. le seiziéme de Mai.

To. 9. p. 1249.

Oliba évêque d'Ausone, aujourd'hui Vic en Catalogne, presida à ce sinode, au lieu de Berenger évêque d'Elne absent outre-mer: l'archiprêtre, l'archidiacre & les autres chanoines y assisterent, & le peuple y étoit present. On confirma les statuts que ces deux évêques avoient déja faits, & qui étoient mal observez; & on ordonna que dans tout le comté de Roussillon personne n'attaqueroit son ennemi depuis l'heure de none du samedi jusques au lundi à l'heure de prime pour rendre au dimanche l'honneur convenable. Que personne n'attaqueroit, en quelque maniere que ce fut, un moine ou un clerc marchant sans armes, ni un homme allant à l'église ou en revenant, ou marchant avec des femmes: que personne n'attaqueroit une église ou les maisons d'alentour à trente pas. Le tout sous peine d'excommunication, qui au bout de trois mois sera convertie en anathême: mais pendant les trois mois on fera des prieres publiques pour la conversion des excommuniez.

Marca concord. IV. c. 14. p. 435.

Le moine Glabert qui vivoit dans le même temps rapporte, que vers l'an 1030. le dereglement des saisons causa une famine affreuse; jusques-là que plusieurs en France furent brûlez publiquement, pour avoir mangé de la chair humaine. Comme on ne pouvoit suffi-

To. 9. conc. p. 910. Glab. IV. hist. c. 4.

re à enterrer les corps, des personnes charitables bâtirent en quelques lieux des charniers, où on les jettoit en confusion. Pour subvenir à la misere publique, on vendit les ornemens des églises, & on vuida leurs tresors, suivant les décrets des peres. Cette calamité dura trois ans : mais loin de servir à la conversion des hommes, elle ne fit que les endurcir pour la plûpart & les rendre insensibles.

La sterilité fut suivie d'une grande abondance; & c. 32
alors les évêques & les abbez commencerent en Aquitaine à assembler des conciles. On ordonna ensuite d'en tenir dans la province d'Arles, dans celle de Lyon, par tout le roïaume de Bourgogne, & jusques aux extrêmitez de la France. Les seigneurs étoient invitez à s'y trouver avec les évêques, & le peuple s'y rendit avec joie. Tous, grands & petits, étoient disposez à recevoir l'ordre des évêques, comme s'il venoit du ciel : tant ils craignoient de retomber dans la misere passée. On dressa donc des articles, tant des crimes que l'on devoit éviter; que des bonnes œuvres que l'on devoit promettre à Dieu. Le principal article étoit de la paix que les hommes de l'une & de l'autre condition, j'entends libres ou serfs, devoient inviolablement garder; marchant sans armes & sans crainte, quelque differend qu'ils eussent auparavant.

Glabert ajoute, que ceux qui pilleroient ou usurperoient le bien d'autrui, devoient être punis suivant les loix, de peines pécuniaires ou corporelles. Que les églises devoient être des lieux de sûreté pour tous ceux qui s'y refugieroient, quelque crime dont ils fussent prévenus, excepté d'avoir violé cette paix. Car ceux-là devoient être pris même à l'autel. Les clercs, les

moines & les religieuses devoient être en sûreté avec ceux qui les accompagnoient par païs. On ordonna de plus, que toutes les semaines on s'abstiendroit de vin le vendredi & de chair le samedi, sinon en cas de grieve maladie ou de fête solemnelle, qui se rencontrât ces jours-là. Celui qui en étoit dispensé pour sa maladie, devoit nourrir trois pauvres; enfin on ordonna que l'on s'assembleroit tous les cinq ans, pour renouveller la promesse de cette paix.

Balder. Chron. Camerac. lib. III. *c.* 52. *Segeb. Chronogr. an.* 1031.

Baudri évêque de Noyon, qui mourut au commencement du siécle suivant, ajoute: qu'un évêque de France disoit avoir reçu des lettres du ciel, qui avertissoient de nouveller la paix sur la terre. Il le manda aux autres, & leur donna ces preceptes pour les imposer aux peuples. Que personne ne portât les armes, soit pour repeter ce qui lui avoit été pris, soit pour vanger le sang de son parent: mais qu'il fût obligé de pardonner aux meurtriers. Que l'on jeûnât tous les vendredis au pain & à l'eau, & que l'on s'abstînt de chair le samedi; disant que ce jeûne suffiroit pour la remission de tous les pechez, sans y ajouter aucune autre penitence. Tout cela devoit être promis par serment; & qui refuseroit de le faire seroit excommunié, ensorte que personne ne le visiteroit à la mort, ni ne le mettroit en sepulture. Ils ordonnerent, ajoute l'auteur, plusieurs autres choses insupportables, qui font même peine à raconter.

XXIX.
Remontrance de Gerard de Cambrai.

Plusieurs les embrassoient volontiers, par l'amour de la nouveauté; mais Gerard évêque de Cambrai, qui seul du roïaume de Lorraine dépendoit de la France, comme suffragant de Reims, ne put jamais être persuadé de recevoir ces reglemens. Il disoit, que le genre

humain a été dès le commencement divisé en trois; ceux qui prient, ceux qui combattent, ceux qui cultivent la terre; dont chacun a besoin des deux autres; & les deux du troisiéme. On doit donc, ajoutoit-il, porter les armes, & faire rendre ce qui a été pris par force : on ne doit pas irriter celui qui poursuit la vengeance d'un meurtre, le contraignant à l'abandonner sans recevoir la satisfaction convenable : mais le reconcilier avec le meurtrier, suivant l'évangile. Il ne faut pas imposer à tout le monde, le jeûne du vendredi ou du samedi, parce tous n'ont pas la même force, ni prétendre que ce seul jeûne suffise à tous, parce que tous ne doivent pas faire la même penitence. Il n'est pas à propos de promettre par serment toutes ces pratiques, & s'exposer au peril d'un parjure. Enfin il est détestable d'excommunier ceux qui refusent de s'y soumettre, & de refuser la visite aux malades, & la sepulture aux morts. Il faut nous contenter des décrets autentiques des peres, & des pénitences qu'ils ont reglées, pour les avoir méprisez. Telles étoient les remontrances de l'évêque de Cambrai.

Quelque-temps auparavant, deux évêques de la même province, Berold de Soissons & Guerin de Beauvais, voïant que par la foiblesse du roi Robert, le roïaume se ruinoit, les coutumes du païs étoient méprisées & la justice abandonnée : crurent rendre service à l'état, en établissant cette paix, suivant la résolution des évêques de Bourgogne. Ils voulurent y faire consentir Gerard de Cambrai : mais examinant la chose plus à fond, il le refusa. Il disoit que c'étoit troubler l'église, en entreprenant sur l'autorité roïale. Car, ajoutoit-il, c'est aux rois qu'il appartient de reprimer les séditions par la force, de

Balder. lib. III. c. 27.

terminer les guerres, & faire la paix : le devoir des évêques est d'avertir les rois qu'ils doivent combattre vaillamment pour le salut de la patrie, & de prier Dieu qu'il leur donne la victoire. Les autres évêques murmuroient donc en secret contre Gerard, disant, qu'il n'étoit pas ami de la paix. Enfin il fut tant pressé par les siens, entre autres par Ledevin abbé de saint Vaast d'Arras, & par un autre abbé nommé Rotric, qu'il y consentit, bien qu'à regret. Mais l'évenement fit voir, combien il avoit raison de s'opposer à faire jurer cette paix : car presque tous ceux qui l'avoient jurée, fausserent leur serment.

XXX. S. Bardon archevêque de Maïence. *Vita sac. 6. Ben. 2. p. 6.*

En Allemagne, Aribon archevêque de Maïence étant mort, saint Bardon lui succeda. Il étoit noble, & aïant fait ses études dans l'abbaïe de Fulde, sous l'abbé Archambaud, depuis archevêque de Maïence, il y embrassa la vie monastique. Comme il lisoit continuellement le pastoral de saint Gregoire, ses confreres lui en demanderent la raison & il répondit en riant, peut être viendra-t-il quelque jour un roi, qui ne trouvant personne qui veüille être évêque, sera assez simple pour me donner un évêché. Richard abbé de Fulde, aïant bâti un nouveau monastere près du grand, en donna la conduite à Bardon ; & l'empereur Conrad étant venu à Fulde, & aïant voulu voir ce nouvel établissement, fut ravi d'y trouver Bardon, qu'il connoissoit déja de reputation, & qui étoit parent de la reine son épouse. Il l'embrassa & promit de l'élever en dignité à la premiere occasion. En effet il manda peu de temps après à l'abbé Richard de le lui envoïer ; & lui donna l'abbaïe de Verthine près de Cologne, quelque-temps après celle d'Herfeld près de Fulde, & Bardon fut abbé des deux ensemble.

Aribon

Aribon archevêque de Maïence se trouva avec l'empereur à Paderborn à la fête de Noël 1030. & lui demanda congé d'aller à Rome. Il partit l'année suivante après la chandeleur, & au retour il mourut le treiziéme d'Avril 1031. après avoir tenu le siége dix ans. On porta son bâton pastoral à l'empereur Conrad, qui tint conseil sur le choix du successeur. Après que l'on eut nommé plusieurs sujets, quelqu'un dit, que suivant les privileges de l'abbaïe de Fulde, on devoit en tirer alternativement l'archevêque de Maïence. L'empereur fut d'avis de differer l'élection; & il se trouva en effet, que les privileges le portoient, & que les rois précedens les avoient suivis. Sur ce fondement Richard abbé de Fulde, crut que cette dignité le regardoit; & aïant donné ordre aux affaires de la maison, il prit le chemin de la cour. Mais un matin, il dit aux moines qui l'accompagnoient: Ne vous affligez point, mes freres, je ne vous serai point ôté. J'ai vû cette nuit notre frere Bardon sur une haute montagne, où je ne pouvois monter. Il avoit une houlette à la main, ses brebis paissoient autour de lui, & une fontaine très-claire sortoit de dessous ses pieds. C'est lui qui est choisi, cédons à la volonté souveraine. *Chr. Saxo 1030.*

L'assemblée pour l'élection se tint au mois de Juin la veille de S. Pierre: le roi dit, sans nommer personne, qu'il connoissoit un sujet très-digne: puis il appella Bardon, & déclara qu'il lui donnoit le siege de Maïence suivant le privilege de Fulde. Il fut donc sacré le lendemain vingt-neuviéme de Juin 1031. étant environ dans sa cinquantiéme année. L'empereur célebra cette année la fête de Noël à Goslar, Bardon s'y trouva, & suivant la prérogative de sa dignité, il officia le jour

de la fête. Il prêcha en peu de mots après l'évangile ;& plusieurs, mal satisfaits de son sermon, murmuroient de ce qu'on avoit choisi un moine pour remplir une si grande place. L'empereur même se repentoit de l'y avoir mis. Le lendemain jour de saint Estienne, Thierry évêque de Mets célebra la messe, & fit un sermon qui fut loüé de tout le monde. C'est-là, disoit-on, un évêque. Le jour de saint Jean, on envoïa demander à l'archevêque Bardon, qui célebreroit la messe. Il répondit que ce seroit lui. Ses amis l'en détournoient, sous prétexte de la fatigue d'officier si souvent : mais il fit un sermon qui fut admiré, & fit fondre en larmes tout l'auditoire. L'auteur de sa vie a eu soin de le conserver. Quand il vint se mettre à table avec l'empereur, suivant la coutume, l'empereur dit : C'est aujourd'hui Noël pour moi, nos envieux sont confondus ; & il le fit laver le premier. Mais l'archevêque ne fut pas plus touché des loüanges de ce jour, que du mépris du jour précedent. Il retourna à son diocése, & le gouverna vingt ans.

Adam. lib. II. c. 50.

A Hambourg l'archevêque Libentius II. mourut le vingt-cinquiéme d'Août 1032. extrêmement regretté ; & son successeur fut Herman, prevôt du chapitre d'Halberstat. Il reçut le bâton pastoral de l'empereur Conrad, & le pallium du pape Benoist IX. & tint le siege de Hambourg environ trois ans. Il avoit plus de simplicité que de prudence, & suivant les mauvais conseils de ses domestiques, il visita peu son diocese. La seule fois qu'il vint à Hambourg, il y amena une si grande suite & si mal disciplinée, qu'il sembloit qu'une armée ennemie y eut passé. Entre ses chapelains étoit Suidger, depuis pape sous le nom de Clement II.

Il y eut une grande éclipse de soleil le vendredi vingt-neuviéme de Juin fête de saint Pierre l'an 1033. & le même jour, quelques-uns des principaux d'entre les Romains, conspirerent contre le pape Jean XIX. le voulant tuer : ce qu'ils ne purent exécuter, & ils le chasserent seulement de son siege. Mais l'empereur Conrad étant venu à Rome avec une armée, le rétablit & soumit tous les rebelles. Le pape Jean mourut la même année le huitiéme Novembre, après avoir tenu le saint siege neuf ans & trois mois. On ordonna à sa place Theophylacte son neveu, fils d'Alberic, comte de Tusculum, quoiqu'il n'eut qu'environ douze ans : mais il fut élu à force d'argent. On le nomma Benoît IX. & il occupa le saint siege onze ans & près de cinq mois, le deshonorant par sa vie infame. La simonie regna ainsi à Rome pendant vingt-cinq ans.

AN. 1033.
XXXI.
Mort de Jean XIX. Benoist IX. pape.
Glab. IV. c. 3.
Papebr. conat.
Glab. IV. c. 5. & V. c. 5.

Poppon archevêque de Treves, écrivit à ce pape en ces termes : Pendant que j'étois allé à Jerusalem par la permission de Jean votre prédécesseur : des méchans commencerent dans notre païs à exercer des pillages, dont ils ne peuvent encore s'abstenir. J'ai souvent prié le roi mon maître d'y remédier, & je me suis adressé au même pape, mais sans effet. C'est pourquoi je vous prie de m'envoïer un homme des plus considerables & des plus habiles qui soient auprès de vous : pour m'aider contre ces violences, & me conseiller sur un autre sujet que je ne croi pas que vous ignoriez. Il est mort chez nous ces jours ci un homme d'une vie très-sainte, dont nous devons croire qu'il est avec les bienheureux, si nous avons égard aux miracles que Dieu opere par lui. C'est pourquoi notre clergé & notre peuple nous ont prié instamment de vous envoïer sa vie & ses mi-

XXXII.
Fin de S. Simeon de Treves.
Mabill. sac. 6. Ben. p. 369.
Sup. n. 27.

racles : afin que si vous le jugez à propos, vous nous donniez votre décret, pour permettre d'écrire son nom entre ceux des saints, & lui rendre les autres honneurs qui leur conviennent.

Sup. n. 27. Ce saint homme qui venoit de mourir à Treves, étoit le reclus Simeon. Depuis sa reclusion il souffrit de grandes tentations, tant des démons que des hom-*Vita n. 3.* mes. Etant arrivé un grand débordement d'eau, le peuple alla se figurer, que ce reclus en étoit cause, & que ses crimes avoient attiré cette calamité. Ils demandoient tous les jours à l'archevêque avec de grands cris, de le chasser; & vinrent enfin à sa cellule en foule, jettant des pierres, dont une fenêtre fut brisée, & le voulant lapider : mais Simeon demeuroit immobile, rendant graces à Dieu, & priant pour eux. Quand il sçut que sa mort étoit proche, pendant les derniers huit jours il ne voulut parler à personne, pas même à celui qui le servoit; & mourut ainsi seul avec Dieu le premier jour de Juin l'an 1035. Il se fit à son tombeau grand nombre de miracles, dont l'auteur de sa vie marque plusieurs en particulier. Cet auteur est Everuin ou Ebroïn, abbé d'un monastere de Treves : qui avoit connu le saint particulierement, & avoit eu grande part à sa confidence. Il écrivit sa vie par ordre de l'archevêque Poppon, & ce fut apparemment celle que l'on envoïa à Rome. Le pape ne répondit pas si-tôt à la lettre de l'archevêque : mais enfin il lui envoïa un légat comme il désiroit, avec des lettres pour la canonisation de saint Simeon, qui fut célebrée à Treves le *Martyr. R. 1. Jun.* mercredi dix-septiéme de Novembre 1042. indiction dixiéme; & toutefois l'église l'honore le jour de sa mort. L'archevêque fonda en son honneur une église

collégiale, au lieu de sa reclusion & de sa sepulture ; & cette église subsiste encore. A Cologne l'archevêque Pilegrim mourut l'an 1036. après avoir rempli dignement ce siege pendant quinze ans. Son successeur fut Herman.

Chr Saxo. 1036. Sup. liv. LVIII. n. 47.

XXXIII.
S. Poppon abbé de Stavelo.

Vita ap. Boll. 25. Janu. to. 2. p. 638. sæc. 6. Ben. p. 569.

En ce temps étoit célebre saint Poppon abbé de Stavelo au diocese de Liege. Il nâquit en Flandres vers l'an 978. & suivit d'abord la profession des armes, ne laissant pas dès-lors de vivre dans une grande pieté. Il alla en pellerinage à Jerusalem & ensuite à Rome. Le comte de Flandres Baudoüin le barbu, & les principaux seigneurs le cherissoient : un d'entr'eux voulut même lui donner sa fille ; mais il la refusa, & aïant résolu de quitter le monde, il embrassa la vie monastique à saint Thierry près de Reims : où l'abbé Richard de Verdun l'aïant vû, le prit tellement en affection, qu'il obtint de l'abbé de saint Thierry de le lui envoïer, & le retint auprès de lui à saint Vannes. Poppon y attira ensuite sa mere d'Adeloüive veuve depuis longtemps : non-seulement elle prit le voile, mais elle se fit recluse, & elle est comptée entre les saintes.

L'abbé Richard aïant reçu du comte de Flandres le monastere de S. Vaast, y envoïa Poppon pour le gouverner en qualité de prevôt : ce qu'il fit avec grande utilité pour le monastere. De-là il alla trouver l'empereur S. Henri, pour les affaires de la maison ; & gagna l'affection de ce prince, dont il obtint facilement ce quil demandoit. Il le détourna même d'un spectacle auquel il se divertissoit, qui étoit d'exposer à des ours un homme nud frotté de miel. Poppon représenta si bien à l'empereur & aux seigneurs l'inhumanité de ce divertissement, qu'il en fit abolir l'usage. L'empereur

Henri lui donna quelque-temps après l'abbaïe de Stavelo, du consentement de l'abbé Richard, qui l'avoit rappellé à Verdun : & deux ans après il lui donna encore l'abbaïe de saint Maximin de Treves, où les moines qu'il vouloit reformer, lui donnerent du poison, mais sans effet.

Après la mort de l'empereur S. Henri, il s'emploïa avec succès à réunir les princes de l'empire, divisez entr'eux ; & ensuite à faire la paix entre Conrad roi d'Allemagne & Henri roi de France. L'évêché de Strasbourg étant venu à vacquer après la mort, comme l'on croit, de Verner, en 1029. l'empereur Conrad le voulut donner à Poppon : mais il s'en excusa, disant qu'il étoit fils d'un clerc, ce qui l'empêchoit d'être évêque selon les canons. L'empereur aïant depuis appris la vérité, lui fit des reproches de cette fiction ; & Poppon répondit, qu'il se sentoit incapable même de la charge d'abbé qu'il exerçoit. L'empereur charmé de son humilité, résolut de lui donner le gouvernement de toutes les abbaïes qui vacqueroient dans son roïaume. Ce qui lui donna occasion d'en reformer plusieurs, où il mit pour abbez des personnes de mérite. On compte jusques à quatorze monasteres rétablis par ses soins. Enfin il mourut le vingt-cinquiéme de Janvier 1048.

XXXIV. Mort de Romain. Michel Paphlag. empereur. *Cedr. p. 733.*

Romain Argyre empereur de C. P. avoit eu à son service un eunuque nommé Jean, qui devint très-puissant sous son regne. Ce Jean avoit quatre freres, dont l'un nommé Michel, changeur de son métier, & faux monoïeur, étoit parfaitement bien fait. L'imperatrice Zoé en devint amoureuse ; & s'étant abandonnée à lui secretement, elle fit empoisonner l'empereur son mari par l'eunuque Jean: mais d'un poison lent, qui lui causa

une longue maladie. La barbe & les cheveux lui tomberent : il sentoit de grandes douleurs qui le tenoient au lit, & lui faisoient desirer ardemment la mort. Enfin le jeudi saint onziéme d'Avril indiction seconde, l'an 6542. autrement 1034. Michel le fit étouffer dans le bain. Il avoit regné cinq ans & demi, & fait beaucoup de bien pendant son regne. Il contribua au rétablissement de l'église du saint sepulcre à Jerusalem, qui fut achevée par son successeur. *p. 731. C.*

La même nuit de sa mort, comme on chantoit la passion, on envoïa dire au patriarche Alexis, de la part de l'empereur, de venir promptement au palais : mais il fut bien surpris de trouver que Romain étoit mort. On avoit paré la chambre dorée, & Zoé assise sur le thrône présenta Michel au patriarche, le pressant de leur donner la bénédiction nuptiale. Le patriarche demeura tout interdit : mais Zoé & l'eunuque Jean lui donnerent cinquante livres d'or, & autant au clergé; & persuaderent ainsi au prélat de faire ce mariage. Michel fut donc déclaré empereur : on le distingue par le surnom de Paphlagonien, & il regna sept ans. Zoé croïoit regner sous son nom, mais l'eunuque Jean se rendit le maître absolu. Michel tomba peu de temps après en démence, ce que l'on appella possession du démon; & on l'attribua à la vengeance divine, aussi-bien qu'une gresle épouvantable, & d'autres prodiges qui arriverent en même temps : car les Grecs les observoient curieusement. Il y eut une grande secheresse, pour laquelle les freres de l'empereur firent une procession. Jean portoit la sainte image d'Edesse; le grand domestique portoit la lettre à Abgar; le protovestiaire, les langes sacrez. Ils marcherent ainsi à pied depuis le pa- *p. 733. D.*

lais jusques à Notre-Dame de Blaquerne. Le patriarche fit une procession avec son clergé ; mais au lieu de pluïe, il vint une gresle qui brisa les arbres & les tuiles des maisons.

p. 740. L'eunuque Jean poussa son ambition jusqu'à vouloir être patriarche de C. P. & plusieurs métropolitains entreprirent de faire réüssir son dessein : les principaux étoient Demetrius de Cyzique & Antoine de Nicomedie eunuque, qui avoit été élevé sur ce siege, sans autre mérite, que d'être parent de l'empereur. Le patriarche Alexis avec son clergé leur envoïa un écrit, qui portoit: Puisque vous prétendez que mon entrée dans ce siege n'a pas été canonique, & que je n'y ai pas été placé par le choix des évêques, mais par l'ordre de l'empereur Basile : il faut déposer les métropolitains que j'ai ordonnez pendant onze ans & demi de pontificat, & anathematiser les trois empereurs que j'ai couronnez : alors je cederai le siege à qui le voudra. Demetrius & les autres aïant reçu cette déclaration furent remplis de honte & de crainte, car Alexis les avoit ordonnez pour la plûpart : ils garderent le silence, & l'eunuque Jean se désista de sa prétention.

Sup. liv. LVIII. n. 6.

L'an 6546. ou 1038. l'empereur étant à Thessalonique, reçut des plaintes du clergé contre le métropolitain Theophane, qui ne leur païoit pas leurs pensions. L'empereur l'exhorta premierement avec douceur à les satisfaire : mais il s'emporta & refusa d'obéïr. L'empereur crut qu'il falloit user d'adresse, & lui envoïa demander par un de ses officiers cent livres d'or à emprunter jusques à ce qu'il lui en vînt de C. P. L'archevêque protesta avec serment qu'il n'en avoit pas plus de trente livres ; mais l'empereur envoïa ouvrir son trésor, & on

on y trouva trente-trois centenaires d'or, c'est-à-dire, trois mille trois cens livres. Il prit sur cette somme tout ce qui étoit dû au clergé depuis la premiere année du pontificat de Theophane ; & les fit païer jusques au courant : il distribua le reste aux pauvres, chassa l'archevêque de son siége, le relegua à une maison de campagne, & mit à sa place Promethée, qu'il chargea de lui faire une pension. On voit par là que l'empereur Michel avoit de bons intervalles.

L'empereur Conrad fit épouser au roi Henri son fils en 1036. Chunelinde fille de Canut roi d'Angleterre ; & elle fut couronnée reine. La même année l'empereur passa en Italie, pour appaiser une revolte generale des vassaux contre leurs seigneurs. Car ils disoient, que si l'empereur ne vouloit pas leur rendre justice, ils se la rendroient eux mêmes. Il vint donc avec une armée, & passa à Verone la fête de Noël, où commençoit l'an 1037. suivant la maniere de compter de ce temps-là. Ensuite il vint à Milan, où il fut reçu magnifiquement par l'archevêque Heribert dans l'église de S. Ambroise. Le même jour le peuple de Milan vint en tumulte demander à l'empereur, s'il vouloit favoriser leur conjuration. Il en fut indigné, & leur ordonna de se trouver au parlement qui se tiendroit à Pavie.

XXXV. L'empereur Conrad en Italie.

Vippo. pag. 440.

Chr. Saxo. 1037.

Là il fit justice à tous ceux qui lui porterent des plaintes. Un comte nommé Hugues, & plusieurs autres Italiens exposerent les injustices que leur avoit faites l'archevêque de Milan : l'empereur l'aïant appellé, lui ordonna de les satisfaire tous : il se retira d'abord, puis il revint, & dit insolemment : Ce que j'ai trouvé dans le domaine de saint Ambroise, ou que j'ai acquis, de quelque maniere que ce soit, je le garderai sûrement

toute ma vie, & je n'en quitterai pas la moindre chose par l'ordre ou à la priere de qui que ce soit. Les seigneurs l'exhortoient à excepter au moins la personne de l'empereur, mais il repeta le même discours. Alors l'empereur comprit qu'il étoit l'auteur de toute cette conjuration d'Italie ; & de l'avis des seigneurs, il le fit arrêter, & le mit à la garde de Poppon patriarche d'Aquilée & de Conrad duc de Carinthie. Ils le menerent jusques à Plaisance avec un moine, que par compassion on lui permit d'avoir auprès de lui. Mais une nuit le moine se coucha dans le lit de l'archevêque, qui s'enfuit trompant les gardes, & vint à Milan, où il se fortifia, & tint toute l'année contre l'empereur.

Ensuite l'archevêque & les trois évêques de Verceil, de Cremone & de Plaisance conjurerent secretement avec Otton comte de la haute Bourgogne, pour le faire empereur, après avoir fait mourir Conrad. Mais la conjuration aïant été découverte, l'empereur fit arrêter les trois évêques, & les envoïa en prison au delà des Alpes. Quoiqu'il l'eût fait du conseil des seigneurs, plusieurs trouverent mauvais que des évêques eussent été condamnez, sans être jugez canoniquement ; & le jeune roi Henri désapprouvoit secretement la conduite de son pere, à l'égard de l'archevêque & de ces trois évêques. C'étoit avec raison : car comme après la sentence de déposition contre un évêque, on ne lui doit plus rendre aucun honneur, ainsi avant le jugement on lui doit un grand respect. Ce sont les paroles de Vippon dans la vie de l'empereur Conrad, dont il étoit chapelain, dédiée à l'empereur Henri son fils.

L'archevêque de Milan ne voulant écouter aucune des propositions d'accommodement, qui lui étoient

offertes par le pape & par les autres évêques : le pape du consentement de tous les évêques le frappa d'anathême; & l'empereur donna l'archevêché de Milan à un homme noble, chanoine de la même église, nommé Ambroise. Mais il ne pût le mettre en possession : Heribert s'y maintint jusques à la mort, & les Milanois ruinerent toutes les terres qu'Ambroise avoit aux environs. Le pape vint à Cremone trouver l'empereur, qui le reçut avec honneur, après quoi il retourna à Rome ; & l'empereur aïant passé le Pô, vint à Parme célebrer la fête de Noël. Le jour même de la fête, les habitans aïant pris querelle avec les Allemans, il s'émût une sédition, où il se fit un grand massacre, & la ville fut pillée & en partie brûlée.

L'empereur passa en Poüille, & l'imperatrice alla à Rome faire ses prieres : puis elle rejoignit l'empereur ; & ils allerent ensemble au mont Cassin. L'empereur après sa priere entra dans le chapitre, pour parler à la communauté. Tous les moines se prosternerent devant lui : & s'étant relevez, ils dirent : Nous attendions votre arrivée, comme les ames des justes attendoient dans les enfers la venuë du Redempteur. L'empereur ne put retenir ses larmes, & les moines après s'être prosternez une seconde fois, lui raconterent les maux que Pandolfe prince de Capouë leur avoit fait depuis douze ans, le conjurant au nom de Dieu & de S. Benoît de les en delivrer. L'empereur S. Henri à son dernier voïage d'Italie avoit emmené Pandolfe en Allemagne, pour le punir de ses violences : mais après sa mort l'empereur Conrad lui permit de retourner à Capouë, & il recommença à persécuter les moines du mont Cassin. Il retint à Capouë l'abbé Theobalde, s'empara de tous les biens du

Chr. Cassin. lib. II. c. 65. Mabill. sec. 6 p. 102.

Sup. liv. LVIII. n. 49.

Chr. Cass. c. 58. 59.

AN. 1038. monastere, & le fit gouverner par ses valets : le réduisant à une telle disette, que le jour de l'assomption de N. Dame, on manqua de vin pour le service de l'autel.

Les moines avoient déja porté leurs plaintes à l'empereur Conrad en Allemagne, & cette année même à Milan. Ils les renouvellerent donc au mont Cassin, & l'empereur leur assura avec serment, qu'il n'étoit venu en ces quartiers là que pour ce seul sujet ; & qu'il protegeroit ce saint lieu toute sa vie. Ensuite aïant demandé leur benediction, il mit sur l'autel de saint Benoît un tapis de pourpre brodé d'une broderie d'or : fit élire Richer abbé, car Theobalde étoit mort, & confirma tous les biens du monastere. Richer le gouverna trè sagement jusques à l'an 1055. qu'il mourut. On remarque entre les moines du mont Cassin, plusieurs saints personnages qui vecurent depuis le commencement de cet onziéme siécle jusques au milieu, & on en compte jusques à douze.

Mabill. sac. 6 Bened. pag. 102.

XXXVI. Mort de Conrad. Henri III. roi.

Vippo. pag 442.

L'empereur Conrad revint ensuite en Allemagne : mais la peste causée à l'ordinaire par les chaleurs d'Italie, emporta une grande partie de son armée, & la jeune reine Chuneline épouse du roi son fils. L'empereur lui-même étant à Utrecht à la Pentecôte de l'année suivante 1039. mourut subitement le lendemain lundi quatriéme de Juin, après avoir regné près de quinze ans. Son fils Henri III. surnommé le Noir, lui succeda & regna dix sept ans.

XXXVII. Vie de saint Estienne roi de Hongrie.

Vita ap. Sur. 20. Aug c. 19.

Saint Estienne roi de Hongrie étoit mort l'année précedente. Dieu l'éprouva par de grandes afflictions : il perdit plusieurs enfans en bas âge, mais il s'en consoloit par les grandes esperances que lui donnoit le seul qui lui restoit nommé Emeric. Il le fit élever avec grand

soin, & composa pour son instruction un traité ou decret divisé en deux livres, dont le premier contient des préceptes generaux pour la religion & les mœurs : le second sont des loix à peu près semblables aux autres loix barbares. Le jeune prince profita si bien de la bonne éducation qu'il avoit reçuë, qu'il parvint à une haute pieté ; & étant une nuit en prieres, il promit à Dieu de garder la virginité : mais il tint cette résolution très-secrete. Ainsi le roi son pere voulant assurer la succession du roïaume, lui proposa un mariage convenable avec une belle princesse. Emeric s'en défendit d'abord, puis il ceda à la volonté de son pere & se maria, mais sans préjudice de son vœu ; & il ne toucha point à son épouse, comme elle en rendit témoignage après la mort du prince, qui suivit de près son mariage. Il fut enterré à Albe-roïale, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau : aussi l'église l'honore-t-elle entre les saints le quatriéme de Novembre.

Post Bonfin. Vita S. Em. ap. Sur. 4. Nov.

Martyr. R. 4. Nov.

Le roi eut besoin de toute sa vertu pour se consoler de cette perte ; & afin d'attirer sur lui la misericorde de Dieu, il augmenta ses aumônes, déja très-grandes, sur tout envers les étrangers. Il fit donc à l'occasion de cette mort de grandes largesses, premierement aux moines & aux cleres, puis aux autres pauvres, & envoïa même des aumônes aux monasteres des païs étrangers. Il avoit une confiance particuliere en un saint ermite nommé Gunther retiré en Boheme ; & quand ce saint homme le venoit voir, il le laissoit maître de son tresor. Enfin le saint roi Estienne aïant été long-temps malade, & sentant approcher sa fin, appella les évêques & les seigneurs de sa cour, qui étoient Chrétiens ; & leur recommanda sur tout, de conserver la religion

nouvellement établie en Hongrie. Il mourut le quinziéme d'Août 1038. jour de l'Assomption de la sainte Vierge, & fut enterré dans l'église qu'il lui avoit fait bâtir à Albe Royale : mais s'y étant fait plusieurs miracles, son corps fut élevé quarante-cinq ans après, & sa sainteté reconnuë par un culte public. L'église l'honore le vingtiéme d'Août, jour de sa translation.

Martyr. R. 10. Aug.

XXXVIII. Saint Gunther hermite.

L'hermite Gunther ou Gonthier, dont il vient d'être parlé, étoit un seigneur de Turinge, illustre par sa naissance & sa dignité, qui touché du repentir des pechez de sa jeunesse, alla trouver saint Godehard, depuis peu abbé d'Hersfeld, & ensuite évêque d'Hildesheim. Gunther lui découvrit le fond de sa conscience, & l'abbé lui persuada d'embrasser la vie monastique. Il renonça à ses biens qui étoient grands, & les donna au monastere d'Hersfeld du consentement de ses héritiers : se reservant toutefois pour sa subsistance, le monastere de Guelingue, dont il joüissoit étant séculier, suivant l'abus de ce temps-là : ce qui fut cause que l'abbé differa quelque temps sa profession. Après l'avoir faite dans le monastere d'Altaha soumis au même abbé, il alla, par sa permission, demeurer à celui de Guelingue, qu'il s'étoit reservé. Mais comme il n'étoit accoutumé ni à la pauvreté ni au travail, il trouvoit de grandes difficultez dans le gouvernement de cette maison, & venoit souvent demander conseil à l'abbé Godehard : qui lui dit enfin d'un ton ferme & severe : qu'il se soumit à l'obéissance & à la stabilité qu'il avoit promise à Dieu, ou qu'il quittât l'habit & retournât dans le siécle. Il en parla même à l'empereur saint Henri, qui fit venir Gunther & lui representa fortement, qu'il ne pouvoit servir deux maîtres : ainsi il abandonna Gue-

Vita sac. 6. Ben. p. 475.

Sup. liv. LVIII. n. 58.

lingue, & revint à Altaha se ranger à la vie commune.

Il s'y distingua bien-tôt par sa ferveur & son austerité, en sorte que saint Estienne roi de Hongrie son parent en entendit parler, & desira ardemment de le voir. Il envoïa deux fois inutilement l'en prier : enfin Gunther se rendit à la troisiéme ; & avec la permission de son abbé, il alla avec les envoïez du roi, qui le reçut avec une extrême joie. Il le fit manger à sa table, mais il ne put jamais lui persuader de manger de la viande.

Ensuite le saint homme se retira par la permission de son abbé, avec quelques moines d'Altaha, dans un desert des forêts de Boheme, où il fonda un hermitage ou nouveau monastere l'an 1008. & y demeura trente-sept ans. Lui & ses disciples vivoient dans une extrême pauvreté ; leur nourriture étoit grossiere, ils ne buvoient que de l'eau, & encore par mesure. Gunther qui les gouvernoit, étoit un homme sans lettres, qui n'avoit rien appris que quelques pseaumes ; mais il avoit été si attentif aux lectures de la sainte écriture, & aux discours des autres, que souvent il en expliquoit les sens les plus mysterieux, tantôt en souriant, tantôt plus serieusement ; en sorte qu'il se faisoit admirer. L'auteur de sa vie dit avoir oüi de lui un discours sur saint Jean-Baptiste, qui tira les larmes de tous les assistans. Il mourut le neuviéme d'Octobre 1045. & est compté entre les saints.

XXXIX. Casimir moine, roi de Pologne.

Cependant Micislas roi de Pologne étant mort l'an 1034. & son fils Casimir étant encore trop jeune pour gouverner, il y eut sept ans d'interregne, ou plutôt d'anarchie. Rixa, veuve du dernier roi, devenuë odieuse, se retira en Saxe, sous la protection de l'empereur

Conrad; & son fils Casimir la quitta quelque-temps après, pour venir en France; & se rendit moine à Clugny sous le nom de Charles. En Pologne, comme il n'y avoit point de maître, le désordre étoit extrême: la religion encore nouvelle se trouvoit en grand péril, les évêques réduits à se cacher, les églises exposées au pillage. Bretislas duc de Boheme, ennemi des Polonois, profitant de l'occasion, entra dans le païs, prit les meilleures villes, entre autres Gnesne, qui étoit la capitale; d'où par le conseil de Severe évêque de Prague, qui l'accompagnoit, il voulut enlever le corps du martyr saint Adalbert leur évêque: mais les Polonois prétendent que les clercs de l'église de Gnesne tromperent les Bohemiens, & leur donnerent à la place le corps de saint Gaudence frere de saint Adalbert. Les richesses de cette église, qui étoient grandes, furent pillées; entre autres un crucifix d'or du poids de trois cens livres, & trois tables d'or enrichies de pierreries, dont le grand autel étoit orné. Ce pillage de l'église de Gnesne arriva l'an 1038.

Dubrav. lib. 7. pag. 52.

Sup. l. LVII. n. 45.

L'année suivante Estienne, qui en étoit archevêque, de l'avis des autres évêques de Pologne, envoïa une députation à Rome pour se plaindre de ce sacrilége. Le pape Benoît IX. aïant déliberé sur cette affaire, on conclut que le duc Bretislas & l'évêque Severe seroient excommuniez, jusques à l'entiere restitution des choses saintes. Toutefois pour ne pas les condamner sans les oüir, ils furent citez à Rome; & y envoïerent des députez, qui les excuserent sur la dévotion pour de si précieuses reliques, & sur le droit de la guerre. Ils promirent que ce qui avoit été pris seroit rendu: mais depuis aïant gagné par presens les cardinaux, ils obtinrent

tinrent l'abſolution de leur prince, ſans faire aucune reſtitution.

D'un autre côté les Polonois ennuïez de l'anarchie, réſolurent de rappeller Caſimir fils de leur dernier roi : mais ne ſçachant ce qu'il étoit devenu, ils envoïerent en Allemagne vers la reine Rixa ſa mere ; qui leur dit qu'il vivoit encore, mais qu'il étoit moine à Clugny : où par la permiſſion de l'abbé ſaint Odilon, ils parlerent à Caſimir. Nous venons, lui dirent-ils, de la part des ſeigneurs & de toute la nobleſſe de Pologne, vous prier d'avoir pitié de ce roïaume, d'en venir appaiſer les diviſions, & le délivrer de ſes ennemis. Caſimir répondit : qu'il n'étoit plus à lui, puiſqu'il n'avoit pû même leur parler ſans l'ordre de ſon abbé. Ils vinrent donc à ſaint Odilon, qui après avoir pris conſeil leur répondit : qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de renvoïer un moine profès & ordonné diacre : & qu'ils devoient s'adreſſer au pape, qui ſeul avoit dans l'égliſe la puiſſance ſouveraine.

Les députez de Pologne allerent à Rome, & aïant eu audience du pape Benoît IX. ils lui repreſenterent le triſte état de leur païs, & le beſoin qu'ils avoient du prince Caſimir, pour la conſervation du roïaume & de la religion. Le cas étoit nouveau & la demande extraordinaire : toutefois après avoir bien conſulté, le pape crut devoir l'accorder. Il diſpenſa donc Caſimir de ſes vœux, lui permettant non ſeulement de ſortir du monaſtere & de rentrer dans le monde, mais de ſe marier : à condition que les nobles de Pologne païeroient tous les ans au ſaint ſiege chacun un denier de redevance. Ainſi Caſimir retourna en Pologne, où il fut reconnu roi, & épouſa Marie ſœur du prince

AN. 1041.

Mabill. elog. S. Odil. n. 120. sec 6.

des Russes, dont il eut plusieurs enfans. Il commença à regner l'an 1041. Ce qui est surprenant, c'est que ni dans la vie de saint Odilon, ni dans les autres anciens monumens de Clugny, il ne se trouve rien d'une histoire si singuliere. Nous ne l'apprenons que par les historiens de Pologne qui ont écrit long-temps après.

XL.
Alebrand archevêque de Hambourg.
Adam lib. II. c. 51.

A Hambourg après la mort de Herman, on élut pour archevêque Bezelin surnommé Alebrand, tiré du clergé de Cologne. L'empereur Conrad lui donna le bâton pastoral, & Benoît IX. lui envoïa le pallium. Il fut ordonné à Hambourg avec grande magnificence par ses suffragans avec les sept autres évêques de Saxe, & tint le siege dix ans. Ce fut un très-digne prélat, & qui fit de très-grands biens à ses deux églises de Brême & de Hambourg, tant pour le spirituel que pour le temporel. Il eut un soin particulier de son clergé ; & pour y faire observer la continence, suivant le dessein de Libentius son predecesseur, il rebâtit le cloître de Brême, & rétablit la vie commune entre les chanoines. Il continua les murs de la ville commencez par Herman ; & renouvella celle de Hambourg, ruinée par les Sclaves. Il y bâtit de pierre de taille l'église & la maison épiscopale qui n'étoient que de bois ; & cette maison étoit comme une forteresse. Il profitoit de la paix qui étoit avec les Sclaves d'au-delà de l'Elbe, pour y avancer la religion : mais les gouverneurs y mettoient obstacle, par leur dureté à exiger les tributs. Il ordonna trois évêques pour l'aider en sa mission chez les infideles, à Slesvic, à Ripen, & un troisiéme chez les Sclaves sans siege fixe. Enfin l'archevêque Alebrand mourut l'an 1043. vers le 15. d'Avril, & fut enterré à

Brême. Son successeur fut Adalbert prevôt d'Halberstat, homme très-noble, bien fait de sa personne & orné de grands talens. Il reçut le bâton pastoral de l'empereur Conrad, & le pallium du pape Benoît IX. & fut ordonné à Aix-la-Chapelle, en presence de l'empereur & des seigneurs, & de douze évêques, qui lui imposerent les mains. Il tint le siege vingt-neuf ans.

AN. 1041. *Lib.* III. *c.* I.

XLI. Treve de Dieu.

Sup. n. 18. *V. not. Cossart. to.* 9. *conc. p.* 913. *Glab.* V. *c.* I. *p.* 55. *V. Marc. concord.* IV. *c.* 14.

En France, après les tentatives que l'on avoit faites dix ans auparavant, pour établir la paix, comme on en vit la difficulté, on se réduisit à une treve, pour certains jours : c'est-à-dire que depuis le mercredi au soir jusques au lundi matin personne ne prendroit rien par force, ne tireroit vengeance d'aucune injure, & n'exigeroit point de gages d'une caution. Quiconque y contreviendroit, païeroit la composition des loix, comme aïant merité la mort : ou seroit excommunié & banni du païs. On nomma cette convention la Treve de Dieu, & l'on crut qu'il l'avoit approuvée, par un grand nombre de punitions exemplaires sur ceux qui l'avoient violée. Il est aisé de voir que l'on y avoit consacré ces jours de la semaine plûtôt que les autres, en vuë des mysteres qui y furent accomplis : la cene de N. S. sa passion, sa sepulture & sa resurrection.

Chr. Hug. Flav. p. 187.

Sup. liv. LVIII. *n.* 57.

Cette treve fut établie par les évêques en plusieurs conciles ; & deux saints abbés y travaillerent puissamment, sçavoir Odilon de Clugni & Richard de Verdun. Ce dernier fut chargé de la faire recevoir en Neustrie, comme elle l'avoit été premierement en Aquitaine, puis en Austrasie : les Neustriens ne voulant pas s'y soumettre suivant ses exhortations, furent frappez de la maladie des ardens, c'est-à-dire, d'un feu qui leur dévoroit les entrailles. Mais plusieurs

AN. 1041.

venant trouver Richard, furent gueris par ses prieres ; & son monastere étoit plein de troupes de ces malades. Il leur donnoit à boire du vin où avoient trempé des reliques, entre autres de la poussiere raclée de la pierre du sépulcre de N. S. & leur faisoit jurer la treve. On ne faisoit cette ablution des reliques qu'après la messe : mais il y avoit toujours un vaisseau plein de ce breuvage, pour satisfaire à la dévotion des malades, qui arrivoient à tous momens.

XLIII. S. Odilon refuse l'archevêché de Lion.

Glab. v. c. 4.

S. Odilon venoit de refuser l'archevêché de Lion. Après la mort de l'archevêque Bouchard, ce grand siege fut disputé par plusieurs contendans, qui n'avoient autre merite que leur ambition. Le premier fut Bouchard neveu du défunt évêque d'Aouste, qui quitta son siege & s'empara insolemment de celui de Lion : mais après avoir fait beaucoup de maux, il fut pris par les vassaux de l'empereur, & condamné à un exil perpetuel. Ensuite un comte nommé Girard y mit de sa seule autorité son fils encore enfant, qui peu de temps après fut réduit à s'enfuir & se cacher. Le pape informé de ces desordres, fut conseillé par des gens de bien d'emploïer son autorité, pour faire ensorte que l'abbé Odilon fût sacré archevêque de Lion, suivant le desir de tout le clergé & de tout le peuple. Aussi-tôt le pape lui envoïa le pallium & l'anneau, avec ordre d'accepter cette dignité. Mais le saint homme considerant la profession humble qu'il avoit embrassée, refusa absolument l'archevêché & garda le pallium & l'anneau pour le futur archevêque.

Jo. ep. 1. to. 9. conc. p. x 8. & to. 2. Spicileg. p. 387.

Le pape, c'étoit Jean XIX. écrivit sur ce sujet à l'abbé Odilon en ces termes : Saint Gregoire nous enseigne que plusieurs choses paroissent bonnes qui ne le

font pas : & qu'y a-t-il de meilleur en un moine que l'obéïssance ? Vous sçavez combien S. Benoît la releve. Nous avons appris l'injure que vous avez faite à l'église de Lion, qui vous demandoit pour époux, & dont vous refusez le gouvernement par attachement à votre repos. Je ne dis point que vous avez méprisé l'autorité de tant de prélats, qui vous prioient d'accepter la dignité épiscopale : mais nous ne pouvons laisser impunie votre desobeissance à l'égard de l'église Romaine & de nous, si vous ne la réparez par la soumission. Autrement vous vous rendrez coupable de la perte de tant d'ames, à qui vous pourriez être utile par votre exemple & votre doctrine. Je laisse le reste à dire à l'évêque Geofroy, qui vous expliquera ma volonté, à vous & à vos confreres. Nonobstant cette lettre si pressante, Odilon persista dans son refus ; & le pallium avec l'anneau demeurerent à Clugni Cependant Henri roi d'Allemagne & d'Austrasie, qui comprenoit la Bourgogne, affligé de voir l'église de Lion ainsi abandonnée, voulut en donner la conduite à Halinard abbé de saint Benigne de Dijon Mais il representa qu'un moine comme lui étoit incapable d'une si grande charge ; & qu'il valoit bien mieux la donner à Odalric archidiacre de Langres, qui avoit l'âge, la vertu & la science, & qui se trouvoit alors à Besançon où étoit le roi, mais il n'en étoit pas assez connu. Le roi admirant ce desinteressement, & voïant qu'Odalric étoit souhaité par les évêques & par le peuple pour l'archevêché de Lion, le lui donna ; & il le gouverna dignement pendant cinq ans. *Glab. v. c. 1.*

XLIII. Fin de Richard abbé de Verdun.

L'abbé Richard avoit aussi refusé l'évêché de Verdun : mais il faut reprendre la suite de sa vie. Il s'op-

Vita sæc. 6. a. 1. Ben. p. 526. posa fortement à Heimon son évêque, qui emploïant ses richesses à rebâtir les murs de la ville, vouloit y comprendre le monastere de S. Vannes : l'abbé Richard lui representa, qu'il ne convient pas aux moines d'être renfermez dans les villes, de peur que leur repos ou leurs prieres nocturnes ne soient troublées par le bruit & les cris du peuple. L'évêque, qui comme grand seigneur ne souffroit pas aisément de contradiction, demeura fermo dans son dessein : & l'abbé eut recours à l'empereur Henri, qui envoïa ordre à l'évêque de ne point passer outre. Il en eut du dépit, & l'abbé cedant à son indignation, se retira à Remiremont, où il passa cinq ans en retraite. Pendant ce temps il fit deux miracles : un lepreux fut gueri, pour être entré dans le bain après lui, & un aveugle recouvra la vue, aïant lavé ses yeux de l'eau dont le saint abbé avoit lavé ses mains. L'évêque en aïant oüi parler fut touché de repentir, & l'envoïa prier de revenir à son monastere : à quoi il obéït.

L'abbé Richard entreprit ensuite le pelerinage de Jerusalem, qu'il desiroit ardemment depuis long-tems ; p. 550. & le duc de Normandie qui l'aimoit tendrement, fit les frais du voïage, qui furent grands ; car l'abbé mena avec lui jusqu'à sept cens pelerins, & les défraïa tous. Etant arrivé à CP. il y séjourna quelque-temps, pour visiter les lieux de dévotion, & sa réputation vint bientôt aux oreilles du patriarche & de l'empereur. Ils voulurent l'entretenir l'un & l'autre : l'empereur lui fit de riches presens, & le patriarche lui donna plusieurs reliques entre autres de la vraïe croix. Quand il fut sur les terres des infideles, il continua comme il avoit accoutumé tous les jours, de dire l'office pendant

le chemin, & même de celebrer la messe: ce qu'il faisoit hors des villes, mais quelquefois tout proche de la muraille, sans se mettre en peine des insultes des infideles, qui lui jettoient quantité de pierres: ensorte que ceux de sa suite étoient obligez de se retirer hors la portée de leurs coups. Pour lui il demeuroit ferme jusques à ce qu'il eût achevé le saint sacrifice, sans que jamais il fut atteint d'aucune pierre. Les infideles eux-mêmes en étoient surpris, & venoient l'accompagner avec honneur quand il partoit.

Etant arrivé à Jerusalem, il visita tous les saints lieux avec une extrême tendresse de dévotion. Il y passa la semaine sainte; & le samedi assista à la ceremonie du feu nouveau, que l'on croïoit dèslors descendre par miracle au saint sepulcre. Il se baigna dans le Jourdain, & visita toute la terre sainte. Le patriarche de Jerusalem, qui l'avoit reçu avec grand honneur, le renvoïa chargé de quantité de reliques. Passant à Antioche à son retour, il prit avec lui le saint moine Simeon, *Sup. n. 27.* comme il a été dit; & enfin après un si long voïage il arriva à Verdun, où il fut reçu avec une joye incroïable.

Heimon évêque de Verdun étant mort l'an 1024. son successeur fut Rambert, qui tint le siege quatorze ans; & ce fut après sa mort que le roi Henri le noir, la premiere année de son regne, c'est-à-dire l'an 1039. donna l'évêché de Verdun à l'abbé Richard; mais il le refusa, & fit ordonner à sa place Richard son filleul, fils du comte Hildrade. Le saint abbé qui étoit déja fort âgé, survêcut encore sept ans, & mourut le quatorziéme de Juin 1046. On enterra avec lui les reliques qu'il portoit sur sa poitrine.

AN. 1041.

XLIV.
Michel Calafate empereur, puis Constantin Monemaque.
Cedr. p. 749.

L'empereur Michel Paphlagonien se sentant pressé de sa maladie, & desesperant d'en guérir, se fit couper les cheveux, & reçut l'habit monastique des mains du moine Côme, qui étoit toujours avec lui & l'assistoit de ses conseils. Enfin il mourut, témoignant de grands sentimens de penitence des crimes qu'il avoit commis contre son predecesseur : car du reste il avoit assez bien vêcu. Il mourut le dixiéme Décembre l'an du monde 6550. de J.C. 1041. indiction dixiéme, aïant regné sept ans & huit mois. Zoé se trouva ainsi délivrée de l'eunuque Jean, qui gouvernoit sous le nom de Michel son frere. Elle eut bien voulu regner seule; mais voïant qu'il ne lui étoit pas possible, elle adopta pour son fils un autre Michel, neveu du défunt empereur, surnommé Calafate, parce que le patrice Estienne son pere avoit été calfateur de navires : mais elle lui fit promettre sous les plus terribles sermens, que toute sa vie il la tiendroit pour sa maîtresse & sa mere; & ne feroit qu'executer ses ordres.

Toutefois au bout de quatre mois le nouvel empereur se laissa persuader d'entrer en défiance de l'imperatrice Zoé, & de craindre qu'elle ne le fit perir comme ses deux prédecesseurs : car on prétendoit qu'elle les avoit empoisonnez. Il résolut de la prévenir; & croïant s'être assuré l'affection du peuple, il envoïa de nuit Zoé dans l'isle du prince, fit arrêter le patriarche Alexis; & le lendemain lundi d'après l'octave de Pâques il fit lire au peuple une déclaration, pour justifier sa conduite. Mais le peuple s'écria : Nous ne voulons point pour empereur le parjure Calafate, mais l'heritiere de l'empire notre mere Zoé. On rappella Theodora sœur de Zoé, du monastere où elle avoit été enfermée malgré

malgré elle ; & Michel après avoir essaïé de se soutenir par la force, fut réduit à s'enfermer dans le monastere de Stude, & y prendre l'habit monastique le mercredi de la même semaine vingt-uniéme d'Avril 1042. Mais le peuple l'en tira de force, lui creva les yeux, & le relegua dans un autre monastere.

Zoé vouloit encore regner seule, mais le peuple l'obligea d'associer à l'empire sa sœur Theodora, & elles regnerent environ trois mois ensemble. Ce fut la premiere fois qu'on vit l'empire soumis à deux femmes ; & néanmoins tout trembloit devant elles, tant on avoit de respect pour le sang de Basile le Macedonien. Zoé quoique plus vive dans ses sentimens, étoit plus retenuë à parler, mais elle étoit liberale jusques à la prodigalité : Theodora plus tranquille, parloit plus & donnoit moins ; mais ni l'une ni l'autre n'étoit capable de gouverner. Elles mêloient aux affaires les plus sérieuses des amusemens de femmes, & leur principale occupation étoit de composer des parfums C'étoit l'unique plaisir de Zoé : son appartement étoit un laboratoire, où on voïoit un grand amas de drogues aromatiques, & des fourneaux allumez, même dans la plus grande chaleur de l'été. Elle ne laissoit pas d'avoir de la pieté, au moins exterieure ; & honoroit particulierement la fameuse image de J. C. nommée antiphonetés, qu'elle avoit ornée avec grand soin. Elle se prosternoit souvent devant cette image, se frappant la poitrine, & répandant beaucoup de larmes : elle lui parloit comme à une personne vivante, & selon que l'image lui paroissoit avoir plus ou moins d'éclat, elle en tiroit des présages pour l'avenir.

Psellus MS. to. 6.

Sup. XLII. n. 5.

Enfin au bout de trois mois, Zoé vit elle-même la

AN. 1043.

nécessité de faire un empereur : & après avoir éloigné de la cour sa sœur Theodora, elle rappella Constantin Monomaque, exilé par l'eunuque Jean. Bien qu'elle fut âgée de plus de soixante ans, elle ne laissa pas de l'épouser en troisiéme nôces : ils furent mariez l'onziéme de Juin, la même année 6550. 1042. le lendemain il fut couronné par le patriarche Alexis & regna douze ans. L'année suivante 1043. indiction onziéme, le vingtiéme de Fevrier, mourut le patriarche Alexis, après avoir tenu le siége de C. P. dix-sept ans. On trouva dans sa maison vingt-cinq centaines, c'est-à-dire deux mille cinq cens livres d'or, qu'il avoit amassées, & que l'empereur fit enlever. Son successeur fut Michel Cerularius, c'est-à-dire le cirier, qui s'étoit fait moine depuis que l'eunuque Jean l'avoit exilé pour crime d'état. Il fut intronisé le jour de l'Annonciation vingt-cinquiéme de Mars ; & le second de Mai l'eunuque Jean eut les yeux crevez, & mourut quelques jours après.

Cedr. p. 758.

Sup. liv. LVIII. n. 61.

XLV.
Revolution en Hongrie.

Chr. Jo. de Thurocz. c. 35. 36.

En Hongrie après la mort de saint Etienne, Pierre fils de sa sœur fut reconnu roi : mais comme il étoit de race Allemande il voulut donner à des Allemands les gouvernemens & les charges ; de quoi les Hongrois irritez, choisirent pour roi Ouon ou Aba beau-frere de saint Etienne ; & Pierre obligé de s'enfuir la troisiéme année de son regne, se retira en Allemagne près le roi Henri le noir. Cependant Ouon répandit beaucoup de sang, & fit mourir cruellement les personnes les plus considerables du conseil, durant le carême apparemment de l'an 1041. Ensuite il vint pour célebrer la pâque à Chonad capitale de la province Morissene, dont Gerard étoit évêque. Ce prélat étant

Vita S. Gerardi Sur. 24. Sept. & Act. Ben. sæc. 6. p. 632.

invité de la part des évêques & des seigneurs, à venir couronner le nouveau roi, le refusa ; mais les autres évêques lui mirent la couronne. Car c'étoit l'usage de ce temps-là, que les rois recevoient des évêques la couronne à toutes les grandes fêtes.

Le roi Ouon entra donc dans l'église couronné, avec une grande suite de clergé & de peuple : mais l'évêque Gerard monta à la tribune, & parla ainsi au roi par interprete, car il ne parloit pas Hongrois : Le carême est institué pour procurer le pardon aux pecheurs & la recompense aux justes. Tu l'as prophané par des meurtres, & en me privant de mes enfans, tu m'as ôté le nom de pere. C'est pourquoi tu ne merites point aujourd'hui de pardon ; & comme je suis prêt à mourir pour J. C. je te dirai ce qui te doit arriver. La troisiéme année de ton regne le glaïve vangeur s'élevera contre toi, & tu perdras avec la vie le roïaume que tu as acquis par la fraude & la violence. Les amis du roi, qui entendoient le latin surpris de ce discours faisoient signe à l'interprete de se taire : voulant garantir l'évêque de la colere du roi. Mais l'évêque voïant que la crainte faisoit taire l'interprete, lui dit : Crains Dieu, honore le roi, déclare les paroles de ton pere. Enfin il l'obligea à parler ; & l'évenement fit voir que l'évêque avoit l'esprit de prophetie. Il prédit encore qu'il s'éleveroit dans la nation une violente sédition, dans laquelle il mourroit lui-même.

XLVI. Saint Gerard de Hongrie.

Gerard étoit Venitien, & dès l'enfance avoit reçu l'habit monastique. Aïant entrepris d'aller en pelerinage à Jerusalem, il passa en Hongrie, où le roi saint Etienne goûta tellement sa doctrine & sa vertu, qu'il le retint malgré lui, jusqu'à lui donner des gardes.

Gerard se retira dans le monastere de Béel, que le saint roi avoit bâti à la priere de l'ermite Gunther; & y passa sept ans, s'exerçant au jeûne & à la priere, & n'aïant pour toute compagnie que le moine Maur, qui fut depuis évêque des Cinq-Eglises. Le roi S. Etienne aïant établi la tranquillité dans son roïaume, tira Gerard de sa solitude, le fit ordonner évêque, & l'envoïa prêcher à son peuple: dont il se fit tellement aimer, que tous le regardoient comme leur pere. Le nombre des fideles croissant, le saint roi fonda des églises dans les principales villes, & mit l'évêque Gerard dans celle de Chonad dediée à saint George. Là il y avoit un autel de la Vierge, devant lequel étoit un encensoir d'argent, où deux vieillards faisoient brûler continuellement des parfums, & tous les samedis on y disoit l'office de la Vierge à neuf leçons. Car le roi Etienne & toute la Hongrie avoient une dévotion particuliere à la sainte Vierge.

L'évêque Gerard avoit grand soin de tout ce qui regarde le service divin, disant que la foi doit être aidée, par ce qui est agréable aux sens. C'est pourquoi il gardoit le meilleur vin pour le saint sacrifice; & l'été il le faisoit mettre à la glace. Pour se mortifier il se levoit la nuit, prenoit une cognée, & alloit seul à la forêt couper du bois. Dans ses voïages, il ne montoit pas à cheval, mais dans un chariot pour s'occuper de saintes lectures. Il trouva moïen d'accorder la vie solitaire avec l'épiscopat, batissant des cellules près des villes où il alloit prêcher, dans les lieux des forêts les plus écartés, pour y passer la nuit. Tel étoit ce saint évêque.

Herm. Chr. 1042. Ovon pour se vanger du roi d'Allemagne, qui avoit

reçu chez lui le roi Pierre, entra en Baviere l'an 1042. & y fit de grands ravages. Cette guerre dura deux ans : mais enfin l'an 1044. le roi Henri remit en possession Pierre, qui peu de temps après prit Ouon, & lui fit couper la tête. Ainsi fut accomplie la prophetie de saint Gerard.

AN. 1044.

La même année 1044. le roi Henri assista à un concile tenu à Constance, où il remit premierement tout ce qui lui étoit dû ; puis il reconcilia tous les seigneurs de Suabe & tous les autres qui avoient des inimitiez : enfin il établit une paix inoüie jusques alors, & la confirma par édit, non-seulement dans cette province, mais dans toutes les autres de son roïaume. Ensuite Henri, qui étoit veuf, épousa Agnès, fille de Guillaume V. duc d'Aquitaine : & la fit couronner à Maïence.

Herm. 1043. Marian. 1044.

XLVII. Silvestre III. puis Gregoire VI. papes.

Papebr. conat. Desid. Casin. lib. 3. dialog. tom. 4. op. Ben. tom. 2. p. 451.

Cependant le pape Benoît IX. se rendoit de jour en jour plus odieux par sa vie infame, & par les rapines & les meurtres qu'il exerçoit contre le peuple Romain : qui ne pouvant plus le souffrir, le chassa de Rome vers la fête de Noël, l'an 1044. douziéme de son pontificat. On mit à sa place Jean évêque de Sabine, sous le nom de Silvestre III. mais il n'entra pas gratuitement dans le saint siége, & ne le tint que trois mois. Car Benoît qui étoit de la famille des comtes de Tusculum insultoit Rome avec le secours de ses parens, & fit si bien qu'il y rentra. Mais comme il continuoit toujours sa vie scandaleuse, & se voïoit méprisé du clergé & du peuple, il convint de se retirer, pour s'abandonner plus librement à ses plaisirs ; & moïennant une somme de quinze cens livres de deniers, il ceda le pontificat à l'archiprêtre Jean Gratien, qui étoit le plus estimé pour sa vertu de tout le clergé de Rome. Benoît se retira

donc dans ses terres hors de la ville ; & Jean Gratien fut ordonné pape le dimanche vingt-huitiéme d'Avril 1045. Il prit le nom de Gregoire VI. & tint le saint siége environ vingt mois. Le moine Glaber auteur du temps finit son histoire par ces mots, après avoir parlé de l'expulsion du pape Benoît : On mit à sa place un homme très-pieux & d'une sainteté connuë, Gregoire Romain de naissance, dont la bonne réputation repara tout le scandale qu'avoit causé son prédecesseur.

AN. 1045.

Pierre Damien abbé de Font-Avellane, personnage deslors distingué par son merite, écrivit au pape Gregoire VI. sur sa promotion, pour lui en témoigner sa joïe & celle de toute l'église : par l'esperance de voir sous son pontificat abolir la simonie. Mais, ajoute-t'il, on jugera de ce que l'on en doit esperer par l'église de Pesaro : car si elle n'est ôtée des mains de cet adultere, cet incestueux, ce parjure, ce voleur, l'esperance des peuples sera entierement frustrée : s'il est rétabli, on n'attendra plus du saint siége rien de bon. Il écrivit encore au même pape une seconde lettre, où il dit : Sçachez que pour nos pechez on ne trouve point de clercs en nos quartiers qui soient dignes de l'épiscopat. Ils le desirent assez, mais ils ne cherchent pas à le meriter. Toutefois selon la qualité du temps & la disette des sujets, il me semble que cet archiprêtre peut être promu à l'évêché de Fossembrune, quoiqu'il l'ait ardemment desiré : puisqu'il est un peu meilleur que les autres, & qu'il a l'élection du clergé & du peuple. Qu'il fasse pénitence de son ambition, & qu'il soit sacré selon ce que Dieu vous inspirera. Je vous prie seulement, si vous ne le sacrez pas, de ne point remplir ce siége sans m'avoir parlé.

Petr. Dam. ep. 1.

ep. 2.

Pierre Damien naquit à Ravenne l'an 1007. Comme il étoit le dernier d'un grand nombre d'enfans, un des aînez fit des reproches à sa mere, de ce qu'elle leur donnoit tant de coheritiers ; & elle en fut si touchée, que tordant les mains, elle se mit à crier qu'elle étoit une miserable qui ne méritoit pas de vivre. Elle cessa de nourrir ce pauvre enfant, qui devint bien-tôt livide de faim & de froid, & n'avoit presque plus de voix : quand une femme, qui étoit comme domestique dans cette maison survint & dit à la mere : Est-ce agir en mere chrétienne, madame, que de faire pis que les tigresses & les lionnes, qui n'abandonnent pas leurs petits? cet enfant ne sera peut-être pas le moindre de la famille. Elle s'assit auprès du feu, & aïant frotté l'enfant de quantité de graisse, lui fit revenir la chaleur & la couleur, la mere rentra en elle-même, le reprit & acheva de le nourrir.

AN. 1045. XLVIII. Commencement de S. Pierre Damien.

Vita sec. 6. Ben part. 2. p. 247.

Il étoit encore en bas âge quand il perdit son pere & sa mere. Un des freres qui étoit marié se chargea de son éducation : mais lui & sa femme étoient avares & durs, & traiterent cet enfant comme un esclave. Ils ne le regardoient que de travers, lui donnoient la nourriture la plus grossiere, le laissoient nuds pieds & mal vêtu, le chargeoient de coups : enfin quand il fut un peu plus grand, ils l'envoïerent garder les pourceaux. En cet état il trouva un jour une piece d'argent ; & se croïant riche, il étoit en peine de ce qu'il en acheteroit qui lui fist le plus de plaisir. Enfin il dit en lui-même : Ce plaisir passeroit bien vîte, il vaut mieux donner cet argent à un prêtre, afin qu'il offre le saint sacrifice pour mon pere ; & il le fit.

Un autre de ses freres nommé Damien, le tira de la misere, le prit chez lui, & le traita avec une douceur

désintereſſement. Pour s'éprouver il paſſa quarante jours dans une cellule ſemblable à celles des hermites: puis aïant pris ſon temps, il ſe déroba des ſiens & ſe rendit à Font-Avellane, où, ſuivant l'uſage, on le mit entre les mains d'un des freres pour l'inſtruire. Celui-ci l'aïant mené à ſa cellule, lui fit ôter ſon linge, le revêtit d'un cilice & le ramena à l'abbé, qui le fit auſſi-tôt revêtir d'une cuculle. Pierre s'étonnoit qu'on lui donnât l'habit tout d'abord ſans l'avoir éprouvé, & ſans le lui faire demander : mais il ſe ſoumit à la volonté du ſuperieur, quoiqu'alors la priſe d'habit ne fut point ſeparée de la profeſſion.

Le déſert de Font-Avellane, dédié à ſainte Croix, étoit en Umbrie dans le diocéſe d'Eugubio, & ſaint Romuald y avoit paſſé quelque temps. Les hermites qui l'habitoient demeuroient deux à deux en des cellules ſeparées, occupez continuellement à la pſalmodie, à l'oraiſon & à la lecture. Ils vivoient de pain & d'eau quatre jours de la ſemaine : le mardi & le jeudi ils mangeoient un peu de légume, qu'ils faiſoient cuire eux-mêmes dans leurs cellules. Les jours de jeûne ils prenoient le pain par meſure : ils n'avoient du vin que pour le ſaint ſacrifice, ou pour les malades. Ils marchoient toujours nuds pieds, prenoient la diſcipline, faiſoient des genuflexions, ſe frappoient la poitrine, demeuroient les bras étendus, chacun ſelon ſes forces & ſa dévotion. Après l'office de la nuit ils diſoient tout le pſeautier avant le jour. Pierre veilloit long-temps avant que l'on ſonnât matines, & ne laiſſoit pas de veiller encore après, comme les autres : perſuadé que les dévotions particulieres ſe devoient pratiquer ſans préjudice de l'obſervance generale.

Ces veilles excessives lui causerent une insomnie dont il eut peine à guérir : mais depuis il se conduisit avec plus de discretion ; & donnant un temps considerable à l'étude, il devint aussi sçavant dans les saintes écritures, qu'il l'avoit été dans les livres prophanes. Il commença donc, par ordre de son superieur, à faire des exhortations à ses confreres ; & sa réputation venant à s'étendre, le saint abbé Gui de Pomposie près de Ferrare, pria l'abbé de Font-Avellane, de le lui envoïer, pour instruire quelque-temps sa communauté qui étoit de cent moines. Pierre Damien y demeura deux ans, prêchant avec un grand fruit ; & son abbé l'aïant rappellé, l'envoïa quelque-temps après faire la même fonction au monastere de saint Vincent près Pierre-pertuse, qui étoit aussi très-nombreux. Enfin l'abbé d'Avellane le déclara son successeur du consentement des freres, mais malgré lui ; & après la mort de cet abbé, non-seulement il gouverna & augmenta cette communauté, mais en fonda cinq autres semblables. Gui abbé de Pomposie mourut le trente-uniéme Mars 1046. après avoir gouverné ce monastere quarante-huit ans, tant par lui que par d'autres abbez qu'il mettoit à sa place pour vivre en solitude, & il est compté entre les saints.

Sup. n.

Acta. SS. Ben. sæc. 6 p. 508. Bol. 31. Mart.

XLIX. Gregoire VI. cede. Clement II. pape.

Vill. Malmesb. Reg. lib. II. c. 13.

Le pape Gregoire VI. trouva le temporel de l'église Romaine tellement diminué, qu'excepté quelque peu de villes proche de Rome, & les oblations des fideles, il ne lui restoit presque rien pour sa subsistance : tous les patrimoines éloignez aïant été occupez par des usurpateurs. Dans toute l'Italie les grands chemins étoient si remplis de voleurs, que les pelerins ne pouvoient marcher en sûreté, s'ils ne s'assembloient

en assez grandes troupes pour être les plus forts : aussi peu de gens entreprenoient-ils ce voïage. A Rome même tout étoit plein d'assassins & de voleurs ; on tiroit l'épée jusques sur les autels & sur les tombeaux des apôtres, pour enlever les offrandes si-tôt qu'elles y étoient mises, & les emploïer en festins & à l'entretien des femmes perduës. AN. 1045.

Gregoire commença par les exhortations, en représentant l'horreur de ces crimes, & promettant de pourvoir aux besoins de ceux qui y étoient poussez par la pauvreté. Il écrivit aux usurpateurs des patrimoines de l'église de les rendre, ou de prouver juridiquement le droit qu'ils avoient de les retenir. Comme les exhortations faisoient peu d'effet, le pape emploïa l'excommunication : mais elle ne fit qu'irriter les coupables. Ils vinrent en armes autour de Rome, avec de grandes menaces & penserent même tuer le pape. Ainsi il fut réduit à emploïer la force de son côté, à amasser des armes & des chevaux, & à lever des troupes. Il commença par se saisir de S. Pierre, & tuer ou chasser ceux qui voloient les offrandes : puis il retira plusieurs terres de l'église, & rétablit la sûreté des chemins. Les pelerins s'en réjoüissoient ; mais les Romains accoutumez au pillage, disoient, que le pape étoit un homme sanguinaire & indigne d'offrir à Dieu le saint sacrifice, étant complice de tant de meurtres : les cardinaux mêmes approuvoient les discours du peuple.

Ce furent apparemment ces plaintes qui obligerent le roi d'Allemagne Henri le Noir de passer en Italie, & travailler à la réünion de l'église. Car Benoît IX. & Silvestre III. prenoient toujours le titre de papes ; & comme il étoit certain que Benoît avoit reçû de l'ar-

AN. 1046.

Herm. Chr. 1046.

gent pour céder à Gregoire : on prétendoit que celui-ci étoit entré dans le saint siege par simonie. Le roi passa à Aix-la-Chapelle la fête de la pentecôte l'an 1046. & fit venir près de lui Vidger, qui aïant été élu archevêque de Ravenne, occupoit ce siége depuis deux ans, se gouvernant déraisonnablement & cruellement; c'est pourquoi il lui ôta l'archevêché. Il entra en Italie sur la fin de la même année, & fit tenir un concile à Pavie : puis étant venu à Plaisance, il y reçut honorablement le pape Gregoire VI. qui vint l'y trouver.

Desid. Cass. dialog. 3.

Vers la fête de Noël il fit tenir un concile à Sutri près de Rome, où Gregoire fut invité, & s'y trouva, esperant d'être reconnu seul pape légitime : mais l'affaire aïant été examinée, il fut convaincu, comme disent la plûpart des auteurs, d'être entré irrégulierement dans le saint siége. D'autres croïent qu'il céda volontairement pour le bien de la paix; & qu'il pouvoit se justifier, puisque l'on avoit pû, sans simonie, donner de l'argent à Benoît pour en délivrer l'église. Ce qui est certain, c'est que Gregoire renonça au pontificat, sortit du siége, se dépoüilla des ornemens, & remit le bâton pastoral : après avoir été pape environ vingt mois. Le saint siege étant ainsi déclaré vacant, le roi Henri vint à Rome avec les évêques qui avoient tenu le concile de Sutri; & d'un commun consentement, tant des Romains que des Allemans, il fit élire pape Suidger, Saxon de naissance évêque de Bamberg, parce qu'il ne se trouvoit personne dans l'église Romaine digne d'en remplir la premiere place. Adalbert archevêque de Hambourg, qui accompagnoit le roi Henri, pensa être élu pape en cette occasion; mais il aima mieux faire tomber le choix sur son collegue Suidger. Le nouveau

Baron. an. 1046. Papebr. Conat.

Adam. lib. III. c. 8.

pape prit le nom de Clement II. fut sacré le jour de Noël, & le jour même on couronna empereur le roi Henri & la reine Agnés imperatrice.

L. Halinard archevêque de Lyon.

Vita sac. 6. Ben. par. 2. p. 34.

Henri fut suivi en ce voïage par Halinard nouvel archevêque de Lyon. Il étoit né en Bourgogne, & de chanoine de Langres il se rendit moine à S. Benigne de Dijon sous l'abbé Guillaume, qui le fit prieur, & après la mort duquel il fut élu abbé. Robert & Henri rois de France l'aimerent, aussi-bien que les empereurs Conrad & Henri; & nous avons vû comme celui-ci le voulut faire archevêque de Lyon après le refus de saint Odilon. Odolric, à qui Halinard avoit cedé cette dignité, ne la remplit que cinq ans, après lesquels il fut empoisonné par des envieux. Alors tout le clergé & le peuple de Lyon envoïa au roi une députation, demandant instamment Halinard pour archevêque. Le roi l'accorda avec joïe; mais Halinard refusoit toujours, jusques à ce que le pape Gregoire VI. lui commanda absolument d'accepter.

Sup. n. 43.

Matth. v. 34. Reg. c. 4.

Quand il vint pour recevoir l'investiture, le roi voulut à l'ordinaire lui faire prêter serment, il répondit: L'évangile & la regle de saint Benoît me défendent de jurer: si je ne les observe pas, comment le roi pourra-t-il s'assurer que je garderai plus fidelement ce serment? Il vaut mieux que je ne sois point évêque. Les évêques Allemands, principalement celui de Spire où étoit la cour, vouloit qu'on l'obligeât à jurer comme eux: mais Thierri de Mets, Brunon de Toul & Richard abbé de Verdun, amis d'Halinard, qui connoissoient sa fermeté, conseillerent au roi de ne le pas presser. Le roi dit: Qu'il se présente au moins, afin qu'il paroisse avoir observé la coutume. Mais Hali-

AN. 1047. nard dit : Le feindre, c'est comme si je le faisois. Dieu m'en garde. Il fallut donc que le roi se contentât de sa simple promesse. Il assista à son sacre, & donna tout ce qui fut nécessaire pour cette cérémonie. Halinard fut ainsi ordonné archevêque de Lyon l'an 1046. par Hugues archevêque de Besançon, & suivit le roi à Rome la même année. Il se fit extrêmement aimer des Romains pour son affabilité & son éloquence. Car il prenoit l'accent de toutes les nations qui usoient de la langue latine, comme s'il eut été né dans le païs même : c'est-à-dire, comme je croi, qu'il parloit bien l'Italien, le François & les autres langues vulgaires, qui commençoient dès-lors à se former de la corruption du latin.

LI. Concile de Rome. *to. 9. conc. p. 1251.* *Herm. Chr. 1047.*

Incontinent après l'ordination de Clement II. c'est-à-dire, au commencement de Janvier 1047. il tint un concile à Rome, où fut reglée la contestation pour la préséance, qui duroit depuis long-temps entre l'archevêque de Ravenne & celui de Milan. Car chacun d'eux prétendoit être assis auprès du pape au côté droit. L'archevêque de Ravenne élu & non encore sacré, étoit Humfroi chancelier de l'empereur en Italie, à qui il venoit de donner cet archevêché. Le premier jour du concile l'archevêque de Milan n'étant pas encore venu, le patriarche d'Aquilée s'assit à la droite du pape : laissant toutefois le siége de l'empereur Henri, que l'on croïoit prêt à venir. L'archevêque de Ravenne étoit assis à la gauche. Alors survint l'archevêque de Milan, qui voulut se mettre à la droite : mais l'archevêque de Ravenne se récria que c'étoit sa place, & le patriarche d'Aquilée en dit autant.

On produisit un catalogue des archevêques, qui

avoient assisté au concile du pape Symmaque, où l'archevêque de Milan étoit le premier : mais on rapporta au contraire un décret du pape Jean successeur de Symmaque, portant que l'archevêque de Ravenne avoit cédé la préséance pour cette seule fois, sans tirer à consequence ; & qu'il devoit toujours avoir la droite, à moins que l'empereur ne fut present, auquel cas il passeroit à la gauche. Le patriarche d'Aquilée avoit aussi un privilege du pape Jean XIX. qui lui donnoit la séance à la droite. Ensuite on demanda les avis, premierement aux évêques Romains & au clergé de Rome, qui avoient plus d'autorité & de connoissance de l'affaire, puis aux Allemands venus avec l'empereur. Jean évêque de Porto & Pierre diacre & chancelier de l'église Romaine, opinerent en faveur de l'église de Ravenne : Poppon évêque de Brixen fut du même avis, & tout le concile les suivit.

Glab. lib. v. c. ult. Petr. Dam. Opusc. vi. Gratiss. c. 27. 35.

Ce fut apparemment en ce même concile que pour commencer à extirper la simonie, qui regnoit impunément dans tout l'Occident, l'on résolut entr'autres choses que qui auroit été ordonné par un simoniaque, sçachant qu'il l'étoit, ne laisseroit pas de faire les fonctions de son ordre, après quarante jours de pénitence. L'empereur Henri aïant fait peu de séjour à Rome, passa outre vers la Poüille, emmenant avec lui le pape Clement, qu'il obligea d'excommunier les citoïens de Benevent, parce qu'ils ne l'avoient pas voulu recevoir. Le pape étant à Salerne, accorda à la priere du prince Gaimar la translation de Jean évêque de Pestane à l'archevêché de Salerne, avec pouvoir d'ordonner sept évêques du voisinage, sans que le pape pût les ordonner à l'avenir. La bulle est du 21. de Mars 1047.

Chr. Cassin.

Herman. Chr.

to. 9. conc. p. 945.

AN. 1047. Tandis que l'empereur étoit en Italie, il manda Pierre Damien pour venir aider le pape de ses conseils ;

Epist. 3. mais Pierre s'en excusa écrivant au pape en ces termes : L'empereur m'a ordonné plusieurs fois, &, si je l'ose dire, m'a fait l'honneur de me prier, de vous aller trouver, & vous dire ce qui se passe dans les églises de nos quartiers & ce que je croi que vous devez faire ; & comme je m'en excusois, il me l'a commandé absolument. Il m'a même envoïé une lettre pour vous, que je vous prie de voir, & de m'ordonner si je dois me rendre près de vous. Car je ne veux pas perdre mon temps à courir de côté & d'autre ; & toutefois je suis percé de douleur, voïant les églises de nos quartiers dans une entiere confusion, par la faute des mauvais évêques & des mauvais abbez. Et à quoi nous sert de dire que le saint siége est revenu des ténebres à la lumiere si nous demeurons encore dans les mêmes ténebres ? Que sert d'avoir des vivres sous la clef si l'on meurt de faim, ou d'avoir au côté une bonne épée si on ne la tire jamais ? Quand nous voïons le voleur de Fano, qui avoit été excommunié même par les faux papes, celui d'Ossimo chargé de crimes inoüis, & d'autres aussi coupables revenir triomphans d'auprès de vous, notre espérance se tourne en tristesse. Or nous

Luc. XXIV. 21. esperions que vous seriez le redempteur d'Israël. Travaillez donc, saint pere, à relever la justice, & emploïez la vigueur de la discipline, ensorte que les méchans soient humiliez, & les humbles encouragez.

Herman. Chr. 1047. L'empereur s'acheminant vers l'Allemagne, célébra à Mantoüe la fête de pâques, qui cette année 1047. fut le 19. d'Avril. Il enleva de Parme le corps de saint Gui abbé de Pomposie, mort l'année précedente, & déja

déja célebre par plusieurs miracles, pour le transferer à Spire. Il arriva à Ausbourg aux Rogations, & l'évêque Gebehard étant mort à son arrivée, il mit à sa place Henri son chapelain. Il celebra la Pentecôte à Spire, & donna l'évêché de Mets à Adalberon, après la mort de Thierry, & après la mort de Poppon archevêque de Treves, il mit en sa place Eberard prevôt de Vormes. Peu de tems auparavant il avoit donné l'évêché de Constance à Thierry son archichapellain & prevôt d'Aix-la-Chapelle; celui de Strasbourg à Herrand prevôt de Spire, & celui de Verdun à Thierry prevôt de Bâle. AN. 1047.

Le pape Clement II. qui avoit suivi l'empereur en Allemagne, mourut cette même année le neuviéme d'Octobre après neuf mois & demi de pontificat, & fut enterré à Bamberg, dont il avoit été évêque, & où l'on voit encore son tombeau. Après sa mort les Romains demanderent pour pape Halinard archevêque de Lion; car l'empereur avoit exigé d'eux, moïennant une grande somme d'argent, de ne point élire de pape sans sa permission. Mais Halinard évita d'aller à la cour jusqu'à ce qu'on eût élu un autre pape. *Papebr. Conat.*

LII. Martire de S. Gerard de Hongrie. *Jo. de Thurocz. c. 30.*

Cependant les Hongrois toujours mécontens du roi Pierre, rappellerent trois seigneurs fugitifs, Endré, Bela & Leventé freres, de la famille de saint Estienne. Mais quand ils furent arrivez, ils leur demanderent opiniâtrement la permission de vivre en païens, suivant leurs anciennes coutumes, de tuer les évêques & les clercs, d'abattre les églises, de renoncer au christianisme, & d'adorer les idoles. Endré & Leventé, car Bela n'étoit pas encore revenu, furent obligez de ceder à la volonté du peuple qui ne promettoit de combattre contre le roi Pierre, qu'à ces conditions. Un

AN. 1047. nommé Vatha, fut le premier qui professa le paganisme, se rasant la tête, à la reserve de trois floccons de cheveux qu'il laissoit pendre. Par ses exhortations tout le peuple commença à sacrifier aux démons, & à manger de la chair de cheval. Ils tuoient les chrétiens, tant clercs que laïques, & brûlerent plusieurs églises. Enfin ils se revolterent ouvertement contre le roi Pierre; ils firent mourir honteusement tous les Allemands & les Latins, qu'il avoit répandus dans la Hongrie pour divers emplois; & envoïerent dénoncer à Pierre, que l'on feroit mourir les évêques avec leur clergé, & ceux qui levoient les dixmes; que l'on rétabliroit le paganisme, & que la memoire de Pierre périroit à jamais.

Ensuite Endré & Leventé s'avancerent avec leurs troupes jusqu'à Pesth sur le Danube; quatre évêques, Gerard, Beztrit, Buldi, & Benetha, l'aïant appris, sortirent d'Albe pour aller au-devant d'eux, & les recevoir avec honneur. Etant arrivez à un lieu nommé Giod, ils entendirent la messe que Gerard celebra; mais auparavant il leur dit: Sçachez, mes freres, que nous souffrirons aujourd'hui le martire, excepté l'évêque Benetha. Il communia tous les assistans, puis ils se rendirent à Pesth, où Vatha & plusieurs païens avec lui, les environnerent, jettant sur eux quantité de pierres. L'évêque Gerard qui étoit sur son chariot, n'en fut point blessé, & ne se défendoit qu'en leur donnant sa benediction, & faisant continuellement sur eux le signe de la croix. Les païens renverserent le chariot, & continuoient de lapider l'évêque tombé par terre. Il s'écria à haute voix: Seigneur Jesus-Christ, ne leur imputez pas ce peché, ils ne sçavent

Vita S. Ger. sac. 6. Ben. p. 630.

ce qu'ils font. Enfin on lui perça le corps d'un coup de lance dont il mourut. On tua aussi les deux évêques Beztrit & Buldi, avec un grand nombre de chrétiens. Mais le duc Endré étant survenu, délivra de la mort l'évêque Benetha; ainsi fut accomplie la prophetie de Gerard, que l'église honore comme martir le jour de sa mort vingt-quatriéme de Septembre.

AN. 1047.

Martyr. R. 24 Sept.

Le roi Pierre fut pris & aveuglé, & mourut de douleur peu de jours après; & le duc Endré ou André fut couronné roi à Albe-roïale la même année 1047. par trois évêques qui restoient après ce massacre des chrétiens. Alors il ordonna à tous les Hongrois, sous peine de la vie, de quitter le paganisme, revenir à la religion chrétienne, & vivre en tout suivant la loi que leur avoit donnée leur roi saint Estienne. Heureusement Leventé mourut dans le même temps; car s'il avoit vêcu davantage, & fût devenu roi, on ne doute pas qu'il n'eût soutenu le paganisme. Le roi André fit bâtir un monastere en l'honneur de saint Agnân, en un lieu nommé Tyhon; & depuis son regne la Hongrie demeura chrétienne.

LIII.
S. Barthelemi de Tusculum.

Mis. ap. Papebr. Chr. Cass. lib. II. c. 81.

Vita Barth. in Thesaur. ascet. Poss. p. 419.

A Rome cependant Benoît IX. rentra pour la troisiéme fois dans le saint siége le jour des quatre Couronnez, qui étoit le dimanche huitiéme de Novembre 1047. & s'y maintint huit mois & dix jours, jusqu'au jour de S. Alexis dix-septiéme de Juillet 1048. Enfin touché de repentir il appella Barthelemi, abbé de la Grotte-ferrée, lui découvrit ses pechez, & lui en demanda le remede. Le saint abbé, sans le flatter, lui déclara qu'il ne lui étoit pas permis d'exercer les fonctions du sacerdoce; & qu'il ne devoit penser qu'à se reconcilier à Dieu par la pénitence. Benoît suivit son

conseil, & renonça aussi-tôt à sa dignité.

AN. 1048.

L'abbé Barthelemi étoit né à Rossane en Calabre, de parens pieux, originaires de CP. Ils le firent bien étudier, & le mirent très-jeune dans un monastere voisin, où dèslors il se distingua par sa vertu. Aïant oüi parler de la vie admirable de saint Nil son compatriote, il quitta secretement son païs, & l'alla trouver en Campanie, où le saint abbé avoit déja soixante moines sous sa conduite; mais il trouva tant de mérite au jeune Barthelemi, qu'il le préferoit à tous les autres. Celui ci suivit saint Nil à la Grotte-ferrée près de Tusculum, & après sa mort on le voulut faire abbé, mais il s'en excusa sur sa jeunesse. Toutefois après deux autres il ne put l'éviter, & fut ainsi le troisiéme successeur de saint Nil.

Etant abbé il continuoit de travailler à transcrire des livres; car il avoit la main très bonne. Il composa plusieurs chants ecclesiastiques à la loüange de la Vierge, de saint Nil & d'autres saints; il bâtit de fond en comble l'église du monastere dédiée à la Vierge, & accrut notablement la communauté. Il avoit un grand talent pour la conversion des pecheurs; & s'étoit acquis une telle autorité, que le prince de Salerne aïant fait prisonnier celui de Gaëte, il lui persuada non-seulement de le délivrer; mais de lui donner encore une autre principauté.

LIV. Damase II. pape. Puis Leon IX.

Herm. Chr. 1048.

Le même jour que le pape Benoît se retira, c'est-à-dire le dix-septiéme de Juillet 1048. on couronna pape Poppon évêque de Brixen, que l'empereur avoit choisi en Allemagne, & envoïé à Rome, où il fut reçu avec honneur: Il prit le nom de Damase II. mais il ne vêcut sur le saint siege que vingt-trois jours, & mourut à Pre-

neste le huitiéme d'Aout 1048. Il fut enterré à saint Laurent hors de Rome, & le saint siege vaqua six mois. Cependant en une diete ou assemblée des prélats & des seigneurs que l'empereur tint à Vormes l'automne suivant, on élut pour pape tout d'une voix Brunon évêque de Toul, qui étoit present, mais qui ne pensoit à rien moins. Il étoit âgé de quarante-six ans, & en avoit vingt-deux d'épiscopat, qu'il avoit dignement emploïez. D'abord il s'appliqua à reformer les monasteres par le moïen de Guidric abbé de saint Apre, disciple de S. Guillaume de Dijon. Brunon fut emploïé avec succès pour traiter la paix entre Rodolfe roi de Bourgogne & Robert roi de France. Sa vertu soutenuë de sa bonne mine & de ses manieres agréables, le faisoit aimer de tout le monde. Il aimoit la musique, & en sçavoit même la composition. Il avoit une telle dévotion à S. Pierre, qu'il alloit tous les ans à Rome, & quelquefois avec une suite de cinq cens hommes. Tel étoit Brunon quand il fut élu pour être pape.

AN. 1048.

Vita Leon. IX. sæc. 6. Ben. part. 2. p. 68. Boll. 19. Apr. to. 10. p. 696.

Il refusa très-long-temps cette dignité ; & comme on le pressa de plus en plus, il demanda trois jours pour déliberer, pendant lesquels il demeura absolument sans boire ni manger, occupé uniquement de prieres. Puis il fit une confession publique de ses pechez, croïant par-là faire connoître son indignité. Les larmes qu'il répandit en cette action, en tirerent de tous les assistans, sans leur faire changer leur résolution. Brunon fut donc contraint d'accepter le pontificat, mais il déclara en presence des députez de Rome, qu'il ne l'acceptoit qu'à condition d'avoir le consentement du clergé & du peuple Romain. Il retourna à Toul où il celebra la fête de Noël accompagné de quatre évêques, Hugues Ita-

lien député des Romains, Eberhard archevêque de Treves, Adalberon évêque de Mets, & Thierry de Verdun.

AN. 1049.

Brunon partit de Toul en habit de pelerin pour aller à Rome, s'occupant continuellement de prieres pour le ſalut de tant d'ames dont il étoit chargé. A Auſbourg étant en oraiſon, il entendit une voix qui diſoit : Le ſeigneur dit : Je penſe des penſées de paix ; & le reſte de cet introït tiré de Jeremie, que l'on chante aux derniers dimanches d'après la Pentecôte. Encouragé par cette révelation, & accompagné d'une infinité de perſonnes qui accouroient de toutes parts, il arriva à Rome. Toute la ville vint au-devant de lui avec des cantiques de joïe ; mais il deſcendit de cheval, & marcha long-temps nuds pieds. Après avoir fait ſa priere, il parla au clergé & au peuple, leur expoſa le choix que l'empereur avoit fait de ſa perſonne, les priant de déclarer franchement leur volonté quelle qu'elle fût ; & ajouta, que ſuivant les canons, l'élection du clergé & du peuple doit préceder tout autre ſuffrage ; & que comme il n'étoit venu que malgré lui, il s'en retourneroit volontiers, à moins que ſon élection ne fût approuvée d'un conſentement unanime. On ne répondit à ce diſcours que par des acclamations de joïe ; & il reprit la parole, pour exhorter les Romains à la correction des mœurs, & demander leurs prieres. Il fut donc introniſé le douziéme de Fevrier 1049. qui étoit le premier dimanche de Carême, il prit le nom de Leon IX. & tint le ſaint ſiege cinq ans.

Jerem. XXIX. 11. 12. 14.

Quand il arriva à Rome, il ne trouva rien dans les coffres de la chambre apoſtolique, & tout ce qu'il avoit apporté avec lui, étoit conſumé tant aux frais du voïage qu'en aumônes, il ne reſtoit rien non plus à ceux

de sa suite : mais le jour qu'ils étoient prêts à l'abandonner pour se retirer secretement, arriverent les députez des nobles de la province de Benevent, avec des presens magnifiques pour le pape, dont ils demandoient la bénediction & la protection. Il fit des reproches aux siens de leur peu de foi, leur apprenant par cet exemple, à ne se défier jamais de la providence. Dans la suite, comme sa réputation attira à Rome un nombre extraordinaire de pelerins, qui mettoient quantité d'offrandes à ses pieds ; il n'en prenoit rien pour lui ni pour les siens, tout étoit pour les pauvres.

AN. 1049.

LV. Concile de Rome. *to. 9. conc. p. 1049.* *Herman. Chr. 1049.*

La seconde semaine d'après Pâques, qui cette année 1049. fut le vingt-sixiéme de Mars, le pape Leon IX. tint un concile à Rome, où il appella non-seulement les évêques d'Italie, mais ceux de Gaule ; & on y déclara nulles toutes les ordinations des simoniaques ; ce qui causa un grand tumulte. Les prêtres & même les évêques disoient que les fonctions ecclésiastiques, & principalement les messes, alloient cesser presque en toutes les églises, ce qui mettroit tous les fideles au desespoir, & tendoit au renversement de la religion. Après de longues disputes, on representa au pape le decret de Clement II. sçavoir, que ceux qui étoient ordonnez par les simoniaques, pourroient exercer leurs fonctions après quarante jours de penitence. Ce qui fut suivi par Leon IX. En ce même concile il ordonna que tous les clercs qui quiteroient les heretiques pour se réunir à l'église catholique, demeureroient dans leur rang ; mais sans pouvoir être promûs aux ordres superieurs.

En ce même concile le pape approuva la translation de Jean évêque de Toscanelle au siege de Porto, comme utile & même necessaire ; confirmant à lui & à ses

AN. 1049. successeurs tous les biens de l'église de Porto, entre autres l'isle de saint Barthelemi à Rome, qui lui étoit disputée par l'évêque de sainte Sabine. Le pape lui confirma aussi le droit de faire toutes les fonctions épiscopales au-delà du Tibre; ce qui marque que le diocese de Rome étoit borné à la ville seule. C'est ce qui paroît par la bulle dattée du vingt-deuxiéme d'Avril 1049. indiction seconde, & souscrite par quinze évêques, dont les deux premiers sont Eberhard archevêque de Treves & Halinard de Lion.

Herm, Chr.

Après ce concile le pape en tint un à Pavie la semaine de la Pentecôte, qui cette année étoit le quatorziéme de Mai: puis il passa le Montjou, vint deçà les Alpes suivi de plusieurs Romains. Il alloit en Allemagne trouver l'empereur, avec lequel il célébra à Cologne la fête de saint Pierre. En ce voïage il confirma l'exemption de l'abbaïe de Clugni, par une bulle dattée de l'onziéme Juin, & adressée à l'abbé Hugues; car il y avoit six mois que saint Odilon étoit mort.

LVI. Fin de S. Odilon.

Vita c. 14. sec. 6. Ben. p. 688.

Il fut affligé de maladies très-douloureuses pendant les cinq dernieres années de sa vie; & sentant sa mort prochaine, il fit encore le voïage de Rome, dans l'esperance d'y mourir sous la protection des apôtres, comme il l'avoit toujours souhaité. Il y demeura quatre mois très-malade, du temps du pape Clement II. qui le voïoit & l'entretenoit souvent. Il y étoit aussi visité par quantité de moines & de clercs, entre autres, par Laurent évêque d'Amalfi, auparavant moine benedictin, homme très-sçavant dans les livres des Grecs & des Latins. Odilon étant guéri contre son esperance, revint à Clugni, & presque toute une année s'appliqua

pliqua aux jeûnes, aux prieres & aux veilles, autant que son peu de santé lui permettoit. Il avoit résolu de visiter ses monasteres pour instruire & encourager les freres, & attendre la mort au lieu où il se rencontreroit. Aïant commencé cette visite il vint à Souvigny où S. Maïeul son prédecesseur étoit mort. Là il eut une nouvelle attaque des douleurs de colique, qui le tourmentoient depuis long temps, & desespera de sa vie. On lui donna l'extrême-onction & la communion, & on mit devant lui un crucifix, dont la vûë l'excitoit à des sentimens d'une tendre pieté. La fête de Noël approchoit : il parla la veille à la communauté, aussi-bien qu'il eut fait de sa vie, consolant les freres de sa perte. Le jour de la fête il se fit porter à l'église, tout mourant qu'il étoit, & là il commençoit les pseaumes & les antiennes, donnoit les benedictions & faisoit toutes les fonctions qu'il pouvoit, avec une gaïeté merveilleuse ; esperant fermement de mourir à la fête de la Circoncision, comme son cher ami l'abbé Guillaume de Dijon. Pendant tout ce temps Odilon ne prenoit presque point d'autre nourriture que la sainte eucharistie. Quand on le vit à l'extrêmité, on le mit à terre sur un cilice couvert de cendre, où il expira doucement, les yeux arrêtez sur la croix, la nuit du dimanche premier jour de Janvier 1049. dans la quatre vingt-septiéme année de son âge, & la cinquante sixiéme de sa prélature. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort. *Martyr. R. 1. Janu.*

L'action de sa vie, qui l'a rendu le plus célebre, est l'institution de la commemoraison generale des Trépassez. On raconte diversement la revelation, que l'on dit y avoir donné occasion : mais voici ce qui m'en pa- LVII. Commemoraison des Trépassez. *Vita sæc. 6. Ben. part. 1. c. 13. Elog. ibid. n. 112.*

roît le plus vrai-semblable. Un pieux chevalier revenoit du pelerinage de Jerusalem : s'étant égaré de son chemin, il rencontra un ermite, qui apprenant qu'il étoit de Gaule, lui demanda s'il connoissoit le monastere de Clugny & l'abbé Odilon. Le pelerin aïant dit qu'il le connoissoit, l'ermite lui dit : Dieu m'a fait connoître qu'il a le crédit de délivrer les ames des peines qu'elles souffrent en l'autre vie. Quand donc vous serez de retour, exhortez Odilon & ceux de sa communauté à continuer leurs prieres & leurs aumônes pour les morts.

Glab. lib. 5. c. 1.

Quoi qu'il en soit de cette revelation, nous avons le decret fait à Clugny, pour l'institution de cette solemnité, en ces termes : Il a été ordonné par notre bienheureux pere dom Odilon, du consentement & à la priere de tous les freres de Clugny, que comme dans toutes les églises on célebre la fête de tous les Saints le premier jour de Novembre, de même chez nous on célebrera solemnellement la commemoration de tous les fideles trépassez, qui ont été depuis le commencement du monde jusques à la fin, en cette maniere. Ce jour après le chapitre, le doyen & les celleriers feront l'aumône de pain & de vin à tous venans, & l'aumônier recevra tous les restes du dîner des freres. Le même jour après vêpres on sonnera toutes les cloches & on chantera les vêpres des morts. Le lendemain après matines on sonnera encore toutes les cloches & on fera l'office des morts. La messe sera solemnelle : deux freres chanteront le traict, tous offriront en particulier, & on nourrira douze pauvres. Nous voulons que ce decret s'observe à perpetuité, tant en ce lieu que dans tous ceux qui en dépendent ; & si quelqu'un suit l'exemple de cette

institution, il participera à nos bonnes intentions. Tel est le decret de Clugny : cette pratique passa bien-tôt à d'autres églises, & devint enfin commune à toute l'église catholique.

Saint Odilon favorisa & excita les études dans ses monasteres. Ce fut par son ordre que Raoul Glaber écrivit l'histoire du temps ; & Odilon lui-même composa plusieurs écrits, dont il nous reste la vie de saint Mayeul son prédecesseur, celle de sainte Adelaïde imperatrice, quelques lettres & quelques sermons sur les principales fêtes. Il forma plusieurs disciples, & fut consulté par les plus grands personnages de son temps. Peu avant sa mort étant interrogé sur son successeur, il répondit : Je le laisse à la disposition de Dieu & au choix des freres. Craignant peut-être que s'il marquoit son successeur, comme avoient fait les quatre abbez ses prédecesseurs, l'usage ne s'en établît à Clugny, au préjudice de l'élection, ordonnée par la regle de saint Benoist. Après sa mort Hugues fut élu tout d'une voix.

Bibl. Clun. p. 349.

Vita c. 14.

LVIII. Saint Hugues abbé de Clugny.

Vita Bibl. Clun. pag. 414. Boll. 2. Apr. to. 11. p. 628.

Il naquit dans le diocése d'Autun l'an 1024. son pere Dalmace comte de Semur vouloit l'élever pour les armes ; mais sa mere croyant qu'il étoit destiné au sacerdoce, vouloit l'élever pour l'église. Son inclination suivit celle de sa mere ; il ne se plaisoit point aux exercices des chevaux & des armes, & avoit horreur des pillages, alors si frequens. Il obtint enfin avec peine d'aller faire ses études auprès de Hugues son grand oncle évêque d'Auxerre & comte de Challon. Aïant commencé d'apprendre la grammaire, il renonça au monde, & entra à Clugny dès l'âge de quinze ans. Quelques années après saint Odilon voïant son merite extraordinaire le fit

AN. 1049. prieur, tout jeune qu'il étoit, & l'envoïa en Allemagne : où il remit dans les bonnes graces de l'empereur Henri les moines de Paternac au diocése de Lausane. Il y apprit la mort de S. Odilon, & revint à Clugny chargé de présens, que l'empereur y envoïoit. On proceda à l'élection d'un abbé : Adalman le plus ancien de la communauté nomma le prieur Hugues, tous suivirent son avis : ainsi malgré sa résistance, il fut élu & reçut la bénédiction abbatiale de Hugues archevêque de Besançon le jour de la Chaire de S. Pierre 1049. n'étant âgé que de vingt-cinq ans, & il fut soixante ans abbé de Clugny.

LIX. Le pape Leon en France.

Hist. dedic. n. 7. sac. 6. Ben. p. 715.

Il assista en cette qualité au concile de Reims, que le pape Leon IX. tint la même année. Il avoit promis à Herimar abbé de saint Remi, d'aller faire la dédicace de la nouvelle église que cet abbé avoit bâtie ; & comme Henri roi de France étoit à Laon à la Pentecôte de la même année 1049. l'abbé l'y alla trouver & le pria d'honorer cette dédicace de sa présence, & d'y faire assister les évêques de son roïaume. Le roi le promit, & l'abbé envoïa des lettres par la France & les provinces voisines, invitant les fidelles de se trouver à cette solemnité. Le pape étant parti de Cologne, vint à Toul à l'Exaltation de la sainte croix ; & de-là il envoïa ses mandemens aux évêques & aux abbez, pour se rendre à Reims le premier jour d'Octobre, où il prétendoit tenir un concile après la dédicace.

Alors quelques seigneurs laïques qui se sentoient coupables de mariages incestueux & d'autres crimes contre la discipline de l'église ; des évêques & des abbez, qui craignoient qu'on n'examinât leur entrée dans ces dignitez, & la conduite qu'ils y avoient tenuë,

representerent au roi de France, que la gloire de son roïaume seroit avilie, s'il permettoit au pape d'y exercer son autorité, & s'il assistoit lui-même à ce concile: qu'on ne trouvoit point qu'aucun de ses ancêtres eut permis à un pape l'entrée dans les villes de France pour un tel sujet. Ils ne connoissoient pas, sans doute, le concile de Troyes tenu par Jean VIII. Enfin ils ajoutoient, que la tenuë des conciles demandoit des temps paisibles & tranquilles; & qu'alors il y avoit de grands troubles, par le peu de soumission de plusieurs seigneurs, qui usurpoient les terres & les châteaux du roi même. C'est pourquoi il devoit plûtôt s'appliquer à pourvoir au bien de son état, qu'à tenir des conciles: qu'il devoit faire marcher contre les rebelles les seigneurs de son roïaume: même les évêques & les abbez, qui y possedoient de si grandes terres. Et sur tout l'abbé de saint Remi, qui enflé de ses richesses, avoit eu la vanité de faire venir le pape pour dédier son église. Gebuin évêque de Laon, & Hugues comte de Braine, étoient à la tête de ceux qui s'opposoient à ce concile. Le roi persuadé de leurs raisons, manda au pape par l'évêque de Senlis, que lui, ses évêques & ses abbez, étoient obligez à réprimer des rebelles; qu'ils ne pouvoient se rendre au terme prefix pour le concile, & qu'ainsi le pape differât sa venuë en France à un autre temps: où le roi, délivré de ses affaires, pût le recevoir avec l'honneur convenable. Le pape répondit, qu'il ne pouvoit manquer à la promesse qu'il avoit faite à S. Remi; qu'il iroit faire la dédicace, & tiendroit le concile avec ceux qui s'y trouveroient. Le roi aïant reçu cette réponse, ne laissa pas de marcher contre les rebelles avec une grande armée: où les évêques & les abbez le sui-

voient malgré eux, excepté ceux qui craignoient de rendre compte au pape de leurs actions. Car ceux-là marchoient volontiers à la guerre. On amenoit avec eux l'abbé de S. Remi bien affligé : mais après un jour de marche, on lui permit de retourner chez lui.

AN. 1049.

Le pape étant parti de Toul, arriva à Reims le jour de S. Michel accompagné des trois archevêques, de Treves, de Lyon & de Besançon, de Jean évêque de Porto, & de Pierre diacre & prefet de Rome. Trois évêques de France qui se trouvoient à Reims, sçavoir ceux de Senlis, d'Angers & de Nevers, allerent au devant de lui en procession, suivis du clergé, des abbez & des moines ; & le reçurent à S. Remi, qui étoit alors hors des murailles. A l'entrée de la ville il fut reçu par l'archevêque de Reims & son clergé, & conduit à l'église métropolitaine : il s'assit dans le siége de l'archevêque, qui se mit à sa droite, & l'archevêque de Treves à sa gauche. Le pape celebra la messe, puis l'archevêque de Reims lui donna à dîner dans le grand palais près de l'église.

LX. Dédicace de l'église de S. Remi.

Le lendemain dernier jour de Septembre, le pape craignant la foule du peuple, sortit la nuit pendant matines, accompagné seulement de deux chapellains, & retourna à saint Remi : où il se baigna & se fit raser, pour se preparer à la céremonie du lendemain : puis il s'enferma dans une maison joignant à l'église, & y fit dire la messe devant lui. Car la foule étoit si grande, que les moines mêmes ne pouvoient faire l'office dans l'église. C'est qu'il étoit venu, non-seulement du voisinage, mais des païs éloignez une multitude innombrable de l'un & de l'autre sexe & de toutes conditions, des villes & de la campagne. Tous s'empressoient

à baiser le tombeau de saint Remi & à y mettre leurs offrandes ; & ceux qui ne pouvoient en approcher, les jettoient de loin, en sorte qu'il en étoit comblé. Quand ils étoient trop fatiguez de la foule, ils venoient tour-à-tour respirer dans le parvis ; & là le pape se montroit à eux, du plus haut étage de la maison, où il s'étoit enfermé, leur donnoit sa bénédiction, & leur faisoit une exhortation morale : ce qu'il fit par trois fois en cette journée. 1. Octob.

Le soir, par ordre du pape, on fit sortir tout le monde de l'église de S. Remi, pour y célebrer l'office de la nuit : mais le peuple demeura dehors en foule avec quantité de lumieres. Le lendemain matin, le pape reçut dans l'église le corps de S. Corneille, que le clergé de Compiegne avoit apporté, à cause des violences que l'on faisoit à leur église. A tierce le pape revêtu pontificalement, alla au tombeau de S. Remi avec les encensoirs & les croix, accompagné des quatre archevêques & de plusieurs abbez. On tira la châsse du saint, que le pape porta d'abord lui-même sur ses épaules ; & l'aïant donnée à dautres, il se retira dans une chapelle : on ouvrit les portes de l'église, le peuple entra en foule, ensorte qu'il y en eut d'étouffez & d'écrasez : on porta le corps saint dans la ville, fendant la presse avec beaucoup de peine, & on le déposa dans l'église métropolitaine de Notre-Dame. Le lendemain second jour d'Octobre, 2. Octob. on le porta autour de la ville, & cependant le pape avec les évêques, faisoit la dédicace de l'église du monastere, où le corps saint fut rapporté & descendu par une fenêtre, à cause de la foule. Le pape ne le fit pas encore mettre à sa place, mais sur le grand autel, pour y demeurer exposé pendant le concile, & tenir en plus grand

AN. 1049. respect les assistans. Il ordonna que personne ne célebreroit la messe sur cet autel, que l'archevêque de Reims & l'abbé de S. Remi ; & deux fois l'année sept prêtres choisis de l'église de Reims. Enfin il donna une absolution solemnelle au peuple qui s'étoit trouvé à cette fête ; & ordonna aux évêques & aux abbez de revenir le lendemain pour le concile.

LXI. Concile de Reims. Premiere session.

3. Octob.

Sup. liv. LI. n. 25.

La premiere session se tint donc le troisiéme d'Octobre dans l'église de S. Remi. Il y avoit vingt évêques, près de cinquante abbez, & plusieurs autres ecclesiastiques. Alors se renouvella l'ancienne dispute entre le clergé de Reims & celui de Treves : ceux de Reims disoient, que leur archevêque étoit primat dans la Gaule, & que par consequent, il devoit avoir la premiere place : ceux de Treves attribuoient au leur la même dignité & le même rang. Le pape ne croïant pas le temps convenable pour terminer ce differend, ordonna que les siéges des évêques fussent mis en rond & le sien au milieu, & que l'archevêque de Reims reglât les places. L'ordre de la séance fut tel. Le pape au milieu du chœur, tourné vers l'Orient, & vis-à-vis de lui l'archevêque de Reims à la droite, & celui de Treves à la gauche. Après l'archevêque de Reims quatre évêques, Berold de Soissons, Drogon de Terouanne, Frolland de Senlis & Adalberon de Metz. Au Midi, Halinard archevêque de Lyon, Hugues évêque de Langres, Joffroi de Coutances, Ives de Sées, Hebert de Lisieux, Hugues de Bayeux, Hugues d'Avranches, Thierry de Verdun. Au Septentrion, Hugues archevêque de Besançon, Hugues évêque de Nevers, Eusebe d'Angers, Pudique de Nantes, Duduc évêque de Veli en Angleterre, & Jean évêque de Porto. Derriere les évêques étoient

étoient assis aussi en rond les abbez, dont les premiers étoient, Herimar de saint Remi, Hugues de Clugny, Sigefroi de Gorze, Foulques de Corbie, Robert de Prum,, Rainold de saint Medard, Giruin de saint Riquier, & Godefroi de Vezelai. Il y avoit aussi deux abbez Anglois, envoïez avec l'évêque de Veli par le roi Edoüard. AN. 1049. 3. Octobr.

Après qu'on eut fait silence, Pierre diacre & chancelier de l'église Romaine, proposa par ordre du pape, le sujet du concile : sçavoir les abus qui se pratiquoient dans les Gaules contre les canons, c'est-à dire, la simonie, les fonctions ecclesiastiques & les églises usurpées par les laïques, les exactions que l'on levoit sur les églises, les mariages incestueux ou adulterins, l'apostasie des moines & des clercs qui renonçoient à leur habit, & à leur profession, le port d'armes par les clercs, les pillages, & les détentions injustes des pauvres, la sodomie ; & quelques heresies qui s'élevoient en ces quartiers. Après cette proposition, il exhorta tous les assistans à donner aide & conseil au pape pour l'extirpation de ces abus ; & s'adressant aux évêques il les avertit, que sous peine d'anathême, ils eussent à declarer publiquement, si quelqu'un d'eux avoit reçu ou donné les ordres sacrez par simonie.

L'archevêque de Treves se leva le premier & dit, qu'il n'avoit rien donné ni promis pour obtenir l'épiscopat, ni vendu les saints ordres à personne : l'archevêque de Lyon & celui de Besançon, protesterent de même de leur innocence sur ce point. Alors le diacre se tourna vers l'archevêque de Reims, & lui demanda ce qu'il en disoit. L'archevêque demanda délai jusques au lendemain, disant : qu'il vouloit parler au pape en particulier;

AN. 1049. 3. Octobr.

ce qui lui fut accordé. Tous les autres évêques se levant de suite, se purgerent de même du soupçon de simonie : à la reserve de quatre, sçavoir ceux de Langres, de Nevers, de Coutances & de Nantes, dont la cause fut remise à examiner ; & le diacre s'adressa aux abbez, & leur fit la même admonition. L'abbé de saint Remi se leva le premier & se purgea de ce reproche, puis l'abbé de Clugny & plusieurs autres : mais il s'en trouva qui n'oserent rien répondre.

Alors l'évêque de Langres forma de grandes plaintes contre l'abbé de Poutieres son diocesain, disant, qu'il vivoit dans l'incontinence ; & qu'aïant été excommunié faute de païer le cens annuel qu'il devoit à l'église Romaine, il n'avoit pas laissé de célebrer la messe, & de venir au concile. L'abbé qui étoit present fut examiné, & n'aïant pu se justifier, il fut déposé de sa dignité. Ensuite on dénonça sous peine d'anathême, que si quelqu'un soutenoit qu'un autre que le pape fut chef de l'église universelle, il eut à le déclarer. Tous se tûrent, & on lut les autoritez des peres sur la primauté du pape. Enfin le pape défendit sous peine d'excommunication, que personne se retirât sans permission avant la fin du troisiéme jour du concile ; & comme la nuit approchoit, il congedia l'assemblée.

LXII. Seconde session.

Le lendemain quatriéme jour d'Octobre, les évêques, les abbez, & le reste du clergé s'étant rendus dans la même église de saint Remi : le pape se retira avec quelques prélats dans la chapelle de la sainte Trinité, où l'archevêque de Reims lui fit sa confession en particulier, & on parla long-temps des affaires de l'église : puis le pape en sortit, & on commença la seconde session du concile par les prieres & la lecture de l'évangile. Quand

les prélats eurent pris leurs places, le diacre Pierre somma l'archevêque de Reims de se défendre sur l'accusation de simonie, pour laquelle il avoit obtenu délai, l'accusant encore de plusieurs autres crimes, qu'il disoit avoir appris par la commune renommée. L'archevêque demanda permission de prendre conseil; & l'aiant obtenuë, il assembla les évêques de Besançon, de Soissons, d'Angers, de Nevers, de Senlis, & de Teroüane, & consulta secretement avec eux; puis étant revenu, il obtint du pape, que l'évêque de Senlis parlât pour lui. Cet évêque déclara que l'archevêque n'étoit point coupable de simonie; après quoi le pape ordonna à l'archevêque de l'affirmer par serment, & fit lire la sentence de S. Gregoire touchant la justification de Maxime de Salone. L'archevêque de Reims demanda encore un délai, qui lui fut accordé, avec ordre de se trouver à Rome au concile qui s'y devoit célebrer à la mi-Avril. On sursit aussi à l'examen des autres reproches avancez contre lui, parce qu'il ne paroissoit point d'accusateur légitime. Le pape se plaignit ensuite que l'on avoit soustrait à l'église de Toul l'abbaïe de Moutier-en-Der, qu'il prétendoit lui appartenir, & fit faire lecture de ses titres. L'archevêque de Reims soutint qu'il en avoit de plus anciens en sa faveur; surquoi le pape ordonna qu'ils seroient cherchez dans les archives de l'église de Reims, & rapportez le lendemain. Alors le clergé de Tours, par la bouche de l'archevêque de Lyon, se plaignit de l'évêque de Dol en Bretagne, qui s'étoit soustrait à l'archevêque de Tours avec sept suffragans, & s'étoit attribué induëment le nom d'archevêque. Pour l'examen de cette affaire, l'évêque de Dol fut cité au concile qui se devoit tenir à Rome à la mi-Avril.

AN. 1049.
4. Octobr.

Sup. liv. XXXVI. n. 8.

Sup. liv. XLVIII. n. 44.

AN. 1049. 4. Octobr. Ensuite le diacre Pierre, promoteur du concile, attaqua l'évêque de Langres; l'accusant d'avoir obtenu son évêché par simonie, vendu les ordres sacrez, porté les armes, commis des homicides, des adulteres & des impuretez encore pires, & traité tiranniquement son clergé. Ces crimes étoient prouvez par plusieurs délateurs presens; entre lesquels étoit un clerc, qui assura que lorsqu'il étoit encore laïque, l'évêque lui avoit enlevé sa femme de force, & après en avoir abusé l'avoit fait religieuse. Il se trouva aussi un prêtre, qui se plaignoit que l'évêque l'avoit pris & livré à ses satellites, qui l'avoient tourmenté d'une maniere honteuse & cruelle, ensorte qu'ils avoient extorqué de lui dix livres de deniers.

Sur ces plaintes l'évêque de Langres demanda permission de prendre conseil; & l'aïant obtenuë, il appella les archevêques de Besançon & de Lyon, confera secretement avec eux, & les pria d'être ses avocats; mais l'archevêque de Besançon voulant entreprendre sa défense, perdit tout d'un coup la parole; ce qui fut regardé comme une punition divine de l'évêque de Langres, qui la veille avoit accusé & fait condamner l'abbé de Poutieres moins coupable que lui. L'archevêque de Besançon ne pouvant parler, fit signe à celui de Lyon de le faire à sa place. Il dit que l'évêque de Langres avoüoit qu'il avoit vendu les saints ordres, & extorqué à ce prêtre la somme marquée; mais non pas qu'il l'eût fait tourmenter de la maniere qu'il disoit; & qu'il nioit absolument tout le reste. Le pape voïant que la discussion de cette affaire ne pouvoit être achevée ce jour-là, parce que la nuit approchoit; fit seulement lire les canons touchant ceux qui vendent les

ſaints ordres, particulierement le ſecond canon du concile de Calcedoine, & congedia l'aſſemblée.

5. Octobr.

LXIII. Troiſiéme ſeſſion.

Le lendemain cinquiéme jour d'Octobre, on tint la troiſiéme ſeſſion, où le diacre Pierre dit, qu'il falloit commencer par où avoit fini la précedente. L'évêque de Langres ne ſe trouva point; le promoteur du concile l'appella trois fois de la part du pape; on envoïa même à ſon logis les évêques de Senlis & d'Angers, pour le ramener au concile, s'ils le trouvoient. En attendant leur retour, le promoteur s'adreſſa à ceux qui ne s'étoient pas encore purgez du ſoupçon de ſimonie. L'évêque de Nevers confeſſa, que ſes parens avoient donné beaucoup d'argent pour cet évêché, mais à ſon inſçu; que depuis qu'il en étoit pourvû, il avoit commis pluſieurs fautes contre les regles de l'égliſe, qui lui faiſoient craindre la vangeance divine. C'eſt pourquoi il déclara, que ſi le pape & le concile le trouvoient bon, il aimoit mieux renoncer à ſa dignité que de la garder au préjudice de ſon ame. Aïant ainſi parlé, il jetta ſa croſſe aux pieds du pape; qui touché de ſon repentir, & avec l'approbation du concile, le fit jurer que cet argent avoit été donné ſans ſon conſentement; & lui rendit les fonctions épiſcopales, avec une autre croſſe.

Cependant on apporta un titre, par la lecture duquel il parut que l'abbaïe de Mouſtier-en-Der appartenoit à l'archevêque de Reims. Ceux qui avoient été envoïez chercher l'évêque de Langres, dirent, que la crainte de l'examen de ſes crimes, lui avoit fait prendre la fuite; alors le pape fit lire les autoritez des peres, & par le jugement de tout le concile l'évêque fut excommunié. Sur quoi l'archevêque de Beſançon déclara comme il

AN. 1049. 5. Octobr.

avoit perdu la parole lorsqu'il avoit entrepris sa défense, demandant pardon au concile d'avoir celé ce miracle jusques alors. Le pape fut attendri jusques aux larmes, & dit : Saint Remi vit encore. Alors par son ordre tous se leverent, & allerent avec lui chanter l'antienne de saint Remi prosternez devant son sepulcre.

L'évêque de Coutances confessa qu'à son insçu un de ses freres lui avoit acheté l'évêché ; & ajouta que l'aïant sçu, il avoit voulu s'enfuir, pour n'être pas ordonné contre les regles ; mais que son frere l'aïant pris de force, l'avoit fait ordonner évêque malgré lui. On lui ordonna de l'affirmer par serment, ce qu'il ne refusa pas ; & on jugea qu'il n'étoit point coupable de simonie. L'évêque de Nantes déclara que son pere étant évêque de la même ville, lui avoit donné l'évêché de son vivant, & qu'après sa mort il lui avoit succedé moïennant de l'argent. C'est pourquoi par le jugement du concile il fut privé des fonctions épiscopales, en lui ôtant l'anneau & la crosse ; & on lui laissa seulement les fonctions de prêtre, à la priere des évêques.

Enfin le pape exhorta les archevêques presens à declarer publiquement s'ils connoissoient quelqu'un de leurs suffragans coupables de simonie. Ils dirent qu'ils n'en avoient aucune connoissance ; & on parla des évêques, qui étant invitez au concile, n'y avoient pas voulu venir, & n'avoient point envoïé d'excuse par écrit. C'est pourquoi après avoir fait lire les autoritez des peres, on les excommunia avec tous ceux qui craignant la venuë du pape avoient suivi le roi à la guerre ; & nommement l'archevêque de Sens, & les évêques de Beauvais & d'Amiens. On excommunia en-

core l'abbé de saint Medard, qui s'étoit retiré du concile sans congé ; & l'archevêque de saint Jacques en Galice, qui s'attribuoit le titre d'apostolique, reservé au pape. AN. 1049. 5. Octobr.

Ensuite on fit douze canons, pour renouveller les décrets des peres, méprisez depuis long-temps ; & on condamna sous peine d'anathême, plusieurs abus qui avoient cours dans l'église Gallicane. C'étoit ceux dont le promoteur s'étoit plaint dès l'entrée du concile, entre autres les promotions d'évêques, sans élection du clergé & du peuple. On y ajouta la défense de rien exiger pour la sepulture, le baptême, l'eucharistie ou la visite des malades, & de prendre des usures. Et parce qu'il s'élevoit de nouveaux heretiques dans les Gaules, le concile les excommunia, avec ceux qui recevroient d'eux quelque service, ou qui leur donneroient protection. Il excommunia quelques seigneurs laïques en particulier, sçavoir les comtes Engelrai & Eustache, pour inceste : & Hugues de Braine, qui aïant quitté sa femme legitime, en avoit épousé une autre. Il défendit à Baudoüin, comte de Flandres, de donner sa fille en mariage à Guillaume, duc de Normandie, & à ce duc de la recevoir. Il cita le comte Thibaud, parce qu'il avoit quitté sa femme. Il cita Geofroi, comte d'Anjou, au concile qui se tiendroit à Maïence, pour y être excommunié, s'il ne relâchoit Gervais évêque du Mans, qu'il tenoit en prison. Enfin il excommunia ceux dont le clergé de Compiegne avoit fait sa plainte ; & quiconque apporteroit quelque empêchement à ceux qui retourneroient du concile, que le pape congedia, en donnant sa benediction. Can. 1. c. 5. c. 7.

Le lendemain sixiéme jour d'Octobre, il vint au

AN. 1049. chapitre des moines de ſaint Remi, & leur demanda la ſocieté de leurs prieres, en leur accordant la ſienne: ils ſe proſternerent, il leur donna l'abſolution, & les embraſſa tous l'un après l'autre. Enſuite il aſſembla ce qui reſtoit de prélats du concile, entra à l'égliſe & fit célebrer la meſſe: puis il alla prendre le corps de ſaint Remi ſur l'autel, & le portant ſur ſes épaules, le remit à ſa place: ainſi il prit congé & ſe mit en chemin pour retourner. En conſequence de cette quatriéme tranſlation de ſaint Remi, il ordonna par une bulle adreſſée à tous les fideles du roïaume de France, de célebrer la fête de ce ſaint le premier jour d'Octobre, comme nous faiſons encore.

LXIV. Concile de Maïence. *To. 9. conc. 1049.*

Le pape repaſſa en Allemagne, & cette même année 1049. célebra à Maïence le concile qu'il y avoit indiqué. Il s'y trouva environ quarante évêques, à la tête deſquels étoient cinq archevêques, Bardon de Maïence, Eberard de Treves, Herman de Cologne. Adalbert de Hambourg, & Engelhard de Magdebourg. L'empereur Henri y étoit preſent avec les ſeigneurs du roïaume. Sibicon évêque de Spire y fut accuſé d'adultere, & s'en purgea par l'examen du ſaint ſacrifice: mais il ſe parjura; & depuis la bouche lui demeura tournée par paralyſie, ce qui fut regardé comme la punition de ſon parjure. En ce même concile on defendit la ſimonie & les mariages des prêtres; & Adalbert archevêque de Hambourg étant de retour chez lui, pour faire mieux obſerver ce reglement, excommunia les concubines des prêtres, & les chaſſa de la ville: voulant ôter même le ſcandale que leur vûë pouvoit donner.

Adam. lib. II. c. 31.

Adalbert étoit un des plus eſtimez entre les prélats de

de son temps, cheri du pape & de l'empereur, & on ne traitoit aucune affaire publique sans son conseil. Jusques-là que l'empereur Grec Constantin Monomaque, & le roi de France Henri envoïant des ambassadeurs à l'empereur d'Allemagne, écrivirent aussi à l'archevêque Adalbert, pour lui faire compliment sur les grandes choses que l'empereur son maître avoit faites par ses conseils. Ce prélat enflé de ce bon succès, & principalement de la faveur du pape & de l'empereur, conçut le dessein d'établir un patriarchat à Hambourg. La pensée lui en vint, premierement de ce que le roi de Dannemark souhaita d'avoir un archevêché dans son roïaume; & il l'obtint du pape, pourvû que l'archevêque de Hambourg y consentît. Adalbert y avoit repugnance: toutefois il le promit, à condition que le pape accorderoit à son église l'honneur du patriarchat. Il se proposoit de soumettre à sa métropole douze évêchez, & les avoit déja désignez: mais la mort du pape Leon, & celle de l'empereur Henri, qui la suivit de près, arriverent avant que l'on eût pu convenir des conditions: ainsi ces grands desseins demeurerent sans exécution.

LXV. Hérésie de Berenger.

Mabill. praef. sec. 6 par. 2. Vita S. Leon. 19. April. Boll. to. 10. p. 645.

Le pape Leon IX. ne manqua pas de tenir à Rome vers la mi-Avril de l'année 1050. le concile qu'il avoit indiqué l'année précédente, & dont il est fait mention dans celui de Reims; & ce fut dans ce concile de Rome qu'il condamna pour la premiere fois la nouvelle hérésie de Berenger. Berenger étoit né à Tours vers le commencement de ce siecle; & fit ses premieres études à l'école de saint Martin, où Vautier son oncle étoit chantre. Il alla les continuer à Chartres sous Fulbert, qui lui recommanda de suivre toujours les traces des

peres, ſans jamais donner dans aucune nouveauté. Berenger étant revenu à Tours, fut reçu dans le chapitre de ſaint Martin du vivant du roi Robert ; & quelque-temps après y fut maître-école : car on y nomme ainſi cette dignité. Il étoit archidiacre d'Angers dès l'an 1040. mais il ne ceſſa pas pour cela d'enſeigner à Tours ; & il y eut pour diſciple Euſebe, autrement Brunon, qui fut évêque d'Angers en 1047.

Cependant Lanfranc moine du Bec en Normandie, commença à enſeigner dans ce monaſtere avec un tel ſuccès, qu'on y venoit de toute la Gaule. Berenger chagrin de ſe voir abandonné, ſe mit à publier des opinions ſingulieres de théologie, auſquelles il n'avoit pas fait tant d'attention dans ſa jeuneſſe, & dont il avoit été juſques alors détourné par d'autres études. Il chercha les dogmes qui pouvoient par leur nouveauté le faire admirer & lui attirer des diſciples. Ainſi il combattit les mariages légitimes & le baptême des enfans : mais il attaqua principalement la doctrine commune de l'égliſe touchant l'euchariſtie, relevant Jean Scot, & rejettant Paſcaſe, auteurs du neuviéme ſiécle dont j'ai parlé en leur temps.

Sup. liv. XLVII. n. 35. XLIX. n. 52.

Lanfranc l'aïant appris, témoigna publiquement, qu'il condamnoit l'erreur de Berenger ; ſur quoi Berenger lui écrivit en ces termes : J'ai appris, mon frere Lanfranc, une choſe qu'Enguerran de Chartres a oüi-dire, & dont je n'ai pas dû manquer de vous avertir : C'eſt que vous deſaprouvez & que vous tenez même pour hérétiques les ſentimens de Jean Scot ſur le ſacrement de l'autel, qui ne s'accordent pas avec ceux de votre favori Paſcaſe. S'il eſt ainſi, mon frere, en portant ce jugement précipité, vous n'avez pas bien uſé de l'eſprit que

Dieu vous a donné & qui n'est pas méprisable; car vous n'avez pas encore assez étudié l'écriture sainte, avec ceux que vous estimez les plus habiles. Et maintenant quelque peu instruit que je sois, je voudrois vous entendre sur ce sujet, si j'en avois la commodité, en présence de tels juges convenables, ou de tels auditeurs que vous voudriez. En attendant, ne regardez pas avec mépris ce que je vous dis. Si vous tenez pour hérétique, Jean, dont nous approuvons les sentimens sur l'eucharistie, vous devez tenir pour hérétiques saint Ambroise, saint Jerôme, saint Augustin, pour ne point parler des autres. Avant cette lettre, Berenger en avoit écrit une autre à Lanfranc, dès-lors prieur du Bec, qui ne lui aïant point été renduë, fut luë de plusieurs personnes, & leur donna occasion de soupçonner Lanfranc d'être dans les sentimens de Berenger : ce qui montre que ce n'étoit pas la lettre que je viens de rapporter.

Le premier qui écrivit contre Berenger fut Hugues évêque de Langres, qui le traite de très-reverend prêtre, parce que l'église n'avoit encore rien prononcée contre lui. Il rapporte ainsi l'opinion de Berenger. Vous dites que le corps de J. C. est de telle sorte en ce sacrement, que la nature & l'essence du pain & du vin n'est point changée; & vous rendez intellectuel ce corps que vous aviez nommé crucifié; en quoi vous le déclarez manifestement incorporel, & vous scandalisez toute l'église. Car si la nature du pain & du vin demeure réellement après la consécration, on ne peut comprendre qu'il y ait rien de changé; & si ce qu'il y a de plus se fait par la seule puissance de l'entendement, on ne comprend pas comment il subsiste : puisque l'entendement examine seulement les choses & ne les produit pas. Il finit en *Post. Lanfr. p. 68.*

AN. 1050.

l'exhortant à n'avoir point de sentimens singuliers; & ajoute : Vous dites que vous voïez ce sacrement avec d'autres yeux que le commun. J'en parle par expérience, je vous ai oüi, sans quoi je ne le croirois pas. Hugues de Langres avoit composé cet écrit avant le concile de Reims de l'an 1049. où il fut déposé pour simonie.

Sup. n. 62.

LXVI.
Concile de Rome.

Herm. contr. an. 1050.
Lanfr. de Corp. D. c. 4.

Le concile de Rome fut tenu après pâques, qui cette année 1050. étoit le quinziéme d'Avril. Il s'y trouva grand nombre d'évêques, d'abbez & d'autres personnes pieuses de divers païs, entre lesquels étoit Lanfranc. Le pape Leon, à qui l'hérésie de Berenger avoit été déferée, fit lire devant tout le concile sa premiere lettre à Lanfranc touchant l'eucharistie, qui avoit été apportée à Rome par un clerc de Reims. Car l'envoïé de Berenger qui en étoit porteur, n'aïant point trouvé Lanfranc en Normandie, donna cette lettre à quelques clercs : qui l'aïant lûë & l'aïant trouvée contraire à la foi commune de l'église, la firent lire à d'autres & en expliquerent le sens fort au long. De-là vint que Lanfranc fut soupçonné d'approuver les sentimens d'un ami qui lui écrivoit de la sorte.

Par la lecture de cette lettre, le concile vit que Berenger relevoit Jean Scot, condamnoit Pascase, & avoit des sentimens contraires à la foi touchant l'eucharistie. C'est pourquoi on prononça une sentence de condamnation, par laquelle il fut privé de la communion de l'église. Ensuite le pape ordonna à Lanfranc de se lever, & pour dissiper les mauvais bruits répandus contre lui, d'expliquer sa foi & la prouver par des autoritez, plûtôt que par des raisonnemens. Il se leva, expliqua ses sentimens, & les prouva si bien, qu'ils furent approuvez de tous, sans que personne y trouvât rien à redire. Après

quoi le pape indiqua le concile qu'il devoit tenir à Verceil le premier de Septembre prochain. AN. 1050.

A ce concile de Rome se présenterent les députez de l'archevêque de Tours, pour confirmer la plainte qu'il avoit formée au concile de Reims l'année précédente, contre le prétendu archevêque de Dol & les évêques de Bretagne, que l'on accusoit même d'être simoniaques. Le pape leur avoit ordonné de venir au concile de Rome; mais il n'y vint que les députez de Tours, les Bretons n'y comparurent point. C'est pourquoi le pape écrivit au duc de Bretagne & aux seigneurs du païs une lettre où il dit: Nous avons trouvé dans les écrits des anciens, que tous les évêques de votre païs, doivent être soumis à l'archevêque de Tours: comme il est porté entr'autres par les lettres du pape Nicolas à Salomon roi de Bretagne. Ensuite il déclare excommuniez les évêques de Bretagne, avec défense de celebrer l'office divin & de donner la bénédiction. Il recommande au duc de se soustraire de leur communion: & leur enjoint de se trouver au concile de Verceil, s'ils veulent répondre aux plaintes de l'archevêque de Tours & se purger de l'accusation de simonie.

epist. 15.

Sup. liv. L. n. 58.

LXVII. Conference de Brione.

Durand Troarn. p. 106. par. 9.

Cependant Berenger vint en Normandie, & arriva à l'abbaïe de Preaux au diocese de Lisieux, rétablie dès devant l'an 1035. Il s'expliqua avec l'abbé nommé Ansfroi, qui l'avoit reçu avec beaucoup d'honnêteté: mais qui fut scandalisé de ses blasphêmes. Cet abbé qui étoit sçavant, l'aïant examiné soigneusement sur plusieurs points, le reconnut infecté de plusieurs erreurs. Au sortir de-là, Berenger alla promptement trouver le duc de Normandie Guillaume le bâtard, & tâcha adroitement de l'engager dans son erreur. Le duc, tout jeu-

AN. 1050.

ne qu'il étoit, suspendit son jugement avec beaucoup de prudence, & retint Berenger auprès de lui, jusques à ce qu'il alla à Briône, petite ville sur la riviere de Risle près l'abbaïe de Bec, où il assembla les plus habiles gens de toute la Normandie. Le lendemain que le duc y fut arrivé, on ouvrit la conference avec Berenger & avec un clerc qu'il avoit amené, & sur l'éloquence duquel il comptoit beaucoup. Mais ils furent si fortement refutez, qu'on les réduisit premierement au silence, & ensuite à la confession, quoique forcée, de la foi catholique.

Berenger étant sorti si honteusement de la conference de Briône, s'en alla à Chartres, où plusieurs l'interrogerent sur cette question de l'eucharistie : car le bruit de ce qui s'étoit passé étoit déja répandu bien loin. Mais il ne voulut rien répondre aux clercs de Chartres : il promit seulement de le faire quand on lui en donneroit la commodité. Cependant il leur écrivit une lettre contenant plusieurs absurditez & plusieurs erreurs contre la foi catholique. Il eut même la témerité d'y traiter d'hérétique l'église Romaine, sans en excepter le pape Leon, dont la foi & le mérite étoient si connus. Car il disoit, qu'il ne differoit de répondre, que jusques à ce qu'il eut convaincu le pape & les Romains, dans le concile indiqué à Verceil, dont le jour étoit proche.

LXVIII. Mauger archevêque de Roüen.

Gesta Guill. duc. p. 194. 195. hist. Norm Order. Vital. lib. v. c. 45.

L'archevêque de Roüen étoit alors Mauger, fils de Richard II. duc de Normandie, & successeur de son oncle Robert, dont il imita la vie scandaleuse, ne songeant qu'à son plaisir : mais il fit encore pis, en dissipant les biens de son église. Il ne laissa pas vers cette année 1050. de tenir un concile avec deux de ses suffra-

gans Hugues d'Evreux & Robert de Coutances, où d'abord il se plaint des mauvais princes, parce qu'il étoit mal avec le duc Guillaume son neveu. On y fit dix-neuf canons, où l'on blâme ceux qui briguent l'épiscopat en faisant des présens au prince & à ceux qui ont accès auprès de lui : on défend les translations & le mauvais prétexte, tiré de ce que l'évangile ordonne aux apôtres, de passer d'une ville à l'autre pour éviter la persécution. On défend diverses sortes de simonie & les entreprises des évêques & des clercs les uns sur les autres. Le dernier canon porte, que les nouveaux baptisez se présenteront huit jours durant en leurs habits blancs avec des cierges allumez dans l'église où ils ont reçu le baptême & dont ils sont paroissiens. C'est qu'il y avoit encore des Normands païens, qui se convertissoient tous les jours : quoiqu'on puisse aussi l'entendre des enfans.

AN. 1050.

to. 9. p. 1047. c. 2.

c. 3.

LXIX. Concile de Verceil.

Le concile de Verceil fut tenu, comme il avoit été dit, au mois de Septembre de la même année 1050. le pape Leon y présida, & il y vint des évêques de divers païs. Berenger n'y vint point, quoiqu'il y eut été appellé : mais Lanfranc s'y trouva, aïant été retenu par le pape depuis le concile de Rome. En celui de Verceil on lut publiquement le livre de Jean Scot touchant l'eucharistie, qui fut condamné & brûlé : on expliqua aussi l'opinion de Berenger, & elle fut condamnée. Deux clercs qui se disoient envoïez de sa part voulant le défendre, furent d'abord confondus & arrêtez. En ce même concile le pape suspendit de ses fonctions Hunfroi archevêque de Ravenne, pour quelque differend qu'il avoit avec l'église Romaine ; mais il accorda le pallium à Dominique patriarche de Grade, avec le droit de faire

Lanfr. c. 4.

Herm. Chr. 1050.

Dandul. ap. Baron. an. 1050.

AN. 1050.

porter la croix devant lui, & écrivit aux évêques de Venetie & d'Istrie de lui obéir comme à leur primat.

Ital. Sac. to. 5. p. 1187.

Après ce concile le pape Leon passa les Alpes & vint à Toul, où il accorda un privilege au monastere de S. Mansui en datte du vingt-deuxiéme d'Octobre 1050.

Vita lib. II. c. 6.

Il transfera aussi solemnellement les reliques de saint Gerard évêque de Toul, qu'il avoit canonisé au concile de Rome. Enfin il demeura en Lorraine & en Allemagne jusques au mois de Février de l'année suivante.

LXX. Lettres à Berenger.

Durand.

En France on parloit beaucoup de l'hérésie de Berenger, qui commençoit à s'étendre secrettement, & les gens de bien en étoient allarmez. Le roi Henri en aïant oüi parler, de l'avis des évêques & des seigneurs de son roïaume, indiqua un concile à Paris pour le seiziéme d'Octobre, & ordonna à Berenger de s'y trouver. Cependant Berenger écrivit en ces termes à Ascelin moine du Bec, qui avoit assisté à la conference de Briône.

Apud. Lanfr. p. 24. to. 9. conc. p. 1056.

Il auroit fallu vous écrire bien autrement, si la puissance divine m'en avoit laissé la liberté : mais puisque cela n'est pas, j'ai cru vous devoir écrire comme je puis. J'avois donc résolu en passant chez vous, de ne traiter de l'eucharistie avec qui que ce fut, avant que de satisfaire, selon l'évangile & l'apôtre, aux évêques que j'allois trouver. De-là vient que je ne vous ai presque rien opposé ni accordé dans cette con ference où vous étiez venu si indignement, pour ne pas dire le reste, comme vous verrez bien, si vous y faites réflexion. C'est la conference de Briône. Il continuë: De-là vient aussi que je n'ai rien dit sur cette proposition sacrilege de Guillaume, que toute personne doit s'approcher à Pâques de la sainte table. Ce Guillaume étoit un autre moine du Bec

Bec, depuis abbé de Cormeilles. Berenger continue :

Pour venir donc au fait, j'ai appris que Guillaume m'accuse à present, de n'avoir pu nier, que Jean Scot ne soit heretique ; vous m'êtes témoin que cela est faux, si vous vous souvenez bien de mes paroles ; quoique vous-même teniez Jean Scot pour heretique. Je prie Dieu de ne vous pas permettre d'ignorer plus long-temps, combien ce sentiment est inconsideré, impie & indigne de votre sacerdoce. Car vous démentez toutes les raisons de la nature, la doctrine de l'évangile & de l'apôtre ; si vous croïez avec Pascase ce qu'il s'imagine lui seul, que dans le sacrement du corps du Seigneur, la substance du pain se retire absolument. Or voici ce que j'ai dit de Jean, que je n'avois pas vû entierement tout ce qu'il a écrit, comme il est vrai encore à present ; & que ce que j'en avois vû sur ce sujet, je pouvois le montrer dans les écrits de ceux que l'on devoit tenir pour heretiques si Jean l'étoit, comme j'avois marqué dans ma lettre à Lanfranc, c'est-à-dire, S. Ambroise, S. Jerôme & S. Augustin. AN. 1050.

Il continuë : Je disois au reste, que si je trouvois dans Jean Scot, quelque chose qui ne fût pas assez exact, je le desapprouverois facilement. En parlant ainsi je disois vrai, & j'évitois d'entrer en passant dans aucune discussion, pour la raison que j'ai dite. Ce brave homme, c'est Guillaume, avança seulement deux propositions qu'il avoit oüi dire que je soutenois. Que les paroles mêmes de la consecration prouvoient que la matiere du pain ne se retire pas du sacrement, & que la verge épiscopale n'est pas le soin des ames. Quant à la premiere proposition, je l'ai soutenuë, comme vous pouvez vous en souvenir ; & elle est si claire, qu'un jeune

AN. 1050. écolier peut la prouver, pourvû qu'il sçache passablement la force de la construction des paroles. Quant à la seconde proposition ; j'ai dit au contraire, & je le soutiens encore, que la verge épiscopale est le soin des ames. Et maintenant ce que je devois dire devant les évêques, je voudrois, s'il y avoit sûreté, le dire au moins devant vous en presence de qui on voudroit. Mais tant que je ne le puis, je vous conjure au nom du Seigneur, de ne vous par rendre faux témoin, en disant que j'ai condamné Jean Scot ; & je vous avertis

Luc XI. 52. de craindre la malediction de l'évangile, contre ceux qui aïant la clef de la science n'y entrent pas, & em-

Isai. XXX. 10. pêchent les autres d'y entrer ; & le reproche du prophete contre ceux qui disent aux voïans de ne pas voir. Comme Arnoul me dit en votre presence, de vous permettre de croire ce qu'on vous avoit appris. Quoique toute mon application soit d'empêcher que l'on ne passe les bornes des peres, de l'évangeliste, de l'apôtre, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jerôme. Si j'ai la liberté d'en parler avec vous, je m'assure de votre pénetration, que vous le verrez plus clair que le jour. Je vous ai écrit comme j'ai pû, attendant du Seigneur la commodité de conferer avec vous. Adieu. Telle est la lettre de Berenger, où l'on croit que les évêques dont il parle, sont ceux qui doivent s'assembler au concile de Paris.

Ascelin lui répondit : J'ai reçu votre lettre avec joïe, esperant voir bien-tôt votre correction, mais l'aïant luë, ma joïe s'est tournée en tristesse. O Dieu, où est cette vivacité, cette subtilité, ce bon sens dont vous étiez si bien pourvû ? puisque vous avez même oublié, si vous ne le feignez pas, ce qui s'est passé dans notre

conference. Je veux dire, cette propoſition de Guillaume, que tout homme doit à Pâques s'approcher de la table du Seigneur. Car nous ſommes témoins qu'il a dit ſeulement, qu'on devoit s'en approcher, à moins que l'on eût commis quelque crime, qui obligeât à s'en éloigner; ce qui ne ſe devoit faire que par l'ordre du confeſſeur: autrement c'eſt rendre inutiles les clefs de l'égliſe.

Quant à moi, jai ſoutenu ce que, moïennant la grace de Dieu, je croirai toute ma vie comme certain & indubitable, ſçavoir: que le pain & le vin ſur l'autel, par la vertu du S. Eſprit & le miniſtere du prêtre, deviennent le vrai corps & le vrai ſang de J. C. Et je ne juge point inconſiderement de Jean Scot; puiſque je vois qu'il ne tend qu'à me perſuader, que ce que l'on conſacre ſur l'autel, n'eſt ni le vrai corps ni le vrai ſang de notre Seigneur. Enſuite: Vous dites que vous n'aviez pas lû ſon livre juſqu'à la fin; en quoi je ne puis aſſez admirer qu'un homme auſſi ſenſé que vous, loüe ſi fort ce qu'il ne connoît pas. Au reſte, je crois avec Paſcaſe & les autres catholiques, que les fideles reçoivent à l'autel le vrai corps & le vrai ſang de J. C. & je ne combats point en cela les raiſons de la nature: car je n'appelle nature que la volonté de Dieu, qui eſt toute-puiſſante. Il lui ſoutient enſuite qu'il a été obligé d'abandonner Jean Scot, ſur un mauvais ſens qu'il donnoit à une oraiſon de S. Gregoire. Il lui reproche d'être d'un autre ſentiment que l'égliſe univerſelle; & ſoutient que le chantre Arnoul a eu raiſon de lui dire: Laiſſez-nous croire comme nous avons été inſtruits. Il vouloit, dit-il, vous détourner de changer ce chemin droit & battu que nous ont montré nos maîtres ſi ſaints,

AN. 1050. si sages & si catholiques. Il finit en l'exhortant à abandonner ce livre, qui avoit été condamné au concile de Verceil, qu'il nomme concile plenier ; & à revenir à la tradition catholique.

Theoduin ou Deoduin évêque de Liege, aïant appris que l'on devoit tenir un concile à Paris, sur l'affaire de Berenger, écrivit ainsi à Henri roi de France : Le bruit s'est répandu au-delà des Gaules, & dans toute la Germanie, que Brunon évêque d'Angers & Berenger de Tours, renouvellant les anciennes heresies, soutiennent que le corps du Seigneur n'est pas tant son corps, que l'ombre & la figure de son corps : détruisent les mariages légitimes, & renversent, autant qu'il est en eux, le baptême des enfans. On dit que par le zele que vous avez pour l'église, vous avez convoqué un concile pour les convaincre publiquement, & délivrer de cet opprobre votre illustre roïaume. Mais nous n'esperons pas qu'on le puisse faire ; puisque Brunon est évêque, & qu'un évêque ne peut être condamné que par le pape. C'est ce qui nous afflige sensiblement tous tant que nous sommes d'enfans de l'église. Car nous craignons que si ces malheureux sont oüis dans un concile, où ils ne peuvent être punis, leur impunité ne produise un grand scandale.

To. 9. conc. p. 1061. to 4. Analect. p. 396.

C'est pourquoi nous prions tous votre majesté, de ne les point écouter, jusques à ce que vous aïez reçu du saint siege le pouvoir de les condamner. Encore ne faudroit-il point les entendre : il ne faut songer qu'à les punir. On a dû écouter les heretiques, lorsque les questions n'avoient pas encore été bien examinées : maintenant tout est si bien éclairci par les conciles & par les écrits des peres, qu'il ne reste rien de douteux.

Deoduin rapporte ensuite plusieurs passages des peres contre les erreurs de Berenger, & conclut ainsi : Nous croïons donc que Brunon & Berenger sont déja anathématisez ; & par consequent, vous n'avez qu'à déliberer avec vos évêques & les nôtres, avec l'empereur votre ami, & avec le pape même, de la punition qu'ils meritent. AN. 1050.

On rapporte au même temps la lettre écrite à Berenger par Adelman, alors scholastique ou écolâtre de Liege, & depuis évêque de Bresse, qui commence ainsi : Je vous nomme mon frere de lait, à cause de la douce societé où nous avons si agreablement vêcu à l'école de Chartres, vous plus jeune, moi un peu plus grand, sous notre venerable Socrate, il veut dire l'évêque Fulbert. Ensuite il fait souvenir Berenger des entretiens que ce saint évêque avoit le soir avec eux en particulier dans un petit jardin près de la chapelle : où leur parlant avec tant de tendresse, que souvent les larmes lui coupoient la parole ; il les exhortoit à suivre le grand chemin, & à marcher soigneusement sur les traces des peres, sans jamais s'en écarter. Il ajoute : Dieu vous garde, mon saint frere, de donner dans les sentiers détournez : qu'il montre au contraire la fausseté des bruits qui se répandent de tous côtez contre vous, même en Allemagne, où je suis depuis long tems comme étranger.

On prétend que vous vous êtes separé de l'unité de l'église, en disant, que ce que l'on immole tous les jours sur l'autel par toute la terre, n'est pas le vrai corps & le vrai sang de Jesus-Christ, mais une figure & une ressemblance. L'aïant oüi dire il y a deux ans, je resolus de vous écrire, & d'en apprendre de vous même la verité. Mais sçachant que votre ami Paulin primicier de

AN. 1050.

Mets, étoit un peu plus proche de vous, je le priai de s'en charger, & il le promit. Il l'a negligé jusques ici, mais Dieu m'a fait trouver une autre occasion de vous écrire. Je vous conjure donc par la misericorde de Dieu, & par la memoire si chere de Fulbert, de ne point troubler la paix de l'église catholique, pour laquelle tant de milliers de martirs, & tant de saints docteurs ont combattu; & qu'ils ont si bien défenduë, que tous les heretiques sont demeurez confondus. Il établit ensuite la créance commune de l'eucharistie; sur les paroles de l'écriture; & montre que c'est toujours J. C. qui consacre, comme c'est toujours lui qui baptise.

LXXI. Concile de Paris. *Durand Trearn.*

Le concile de Paris se tint au jour nommé, seiziéme d'Octobre 1050. Il s'y trouva grand nombre d'évêques, de clercs, de nobles laïques, & le roi même y assista: mais Berenger n'y vint point, quoiqu'il en eût reçu ordre, & demeura avec son évêque Brunon, qu'il avoit engagé dans ses erreurs. Cependant Isembert évêque d'Orleans, produisit publiquement dans le concile une assez grande lettre, & dit: Ordonnez, je vous prie, qu'on lise cette lettre de Berenger. Je ne l'ai pas reçuë de lui, mais je l'ai interceptée, comme il l'envoïoit par un courier à un de ses amis nommé Paul. On croit que c'est Paulin primicier de Mets. Cette lettre fut luë & écoutée avec une extrême attention: mais le concile en fut si scandalisé, qu'il en interrompit plusieurs fois la lecture, pour témoigner son indignation. On condamna donc tout d'une voix Berenger avec ses complices: on condamna aussi le livre de Jean Scot, d'où les erreurs que l'on condamnoit étoient tirées: & on declara, que si Berenger ne se retractoit avec ses sectateurs, toute l'armée de France aïant le clergé à la tête en habit ecclesiasti-

que, iroit les chercher quelque part qu'ils fussent, & les assieger jusques à ce qu'ils se soumissent à la foi catholique, ou qu'ils fussent pris pour être punis de mort. Telle fut la conclusion du concile de Paris.

Comme le roi étoit abbé de S. Martin de Tours, il donna ordre d'ôter à Berenger le revenu qu'il tiroit en qualité de chanoine de cette église: dequoi Berenger se plaignit par lettre à un abbé nommé Richard, qui avoit accès auprès du roi. Il le prie d'exciter ce prince à reparer par quelque liberalité la perte qu'il lui fait souffrir sans sujet. Ensuite il offre de montrer au roi & à qui il lui plaira, que c'est très injustement qu'au concile de Verceil on a condamné Jean Scot, & approuvé Pascase. Le roi doit sçavoir, ajoute-t-il, que Jean Scot n'a écrit qu'à la priere du grand Charles son prédecesseur, si zélé pour la religion. De peur que l'erreur des hommes grossiers & ignorans de ce tems-là, ne prévalût. Il chargea ce sçavant homme de recüeillir dans les écritures dequoi les desabuser. C'est Charles le Chauve dont il parle.

to. 2. Spicil p. 510. to. 9. conc. p. 1062.

LXXII. Commencement de Lanfranc.

Vita sae. 5. Ben. part. 2. p. 635. Boll. 28. Mai. to. 17. p. 834.

Lanfranc, cet illustre adversaire de Berenger, étoit Italien né à Pavie, d'une famille de senateurs, & son pere étoit du nombre des conservateurs des loix de la ville. Lanfranc le perdit en bas âge, & comme il devoit lui succeder dans sa dignité, il quitta Pavie pour aller faire ses études, & après y avoir donné beaucoup de temps, il revint parfaitement instruit de toutes les lettres humaines. Ensuite il sortit de son païs, passa les Alpes, & vint en France du temps du roi Henri & de Guillaume duc de Normandie. Il arriva en cette province suivi de plusieurs écoliers de grande réputation, & s'arrêta à Avranches, où il enseigna quelque-temps.

Mais considerant combien il est vain de chercher l'estime des creatures, il résolut de chercher uniquement de plaire à Dieu, & voulut même éviter les lieux où il y avoit des gens de lettres, qui pourroient lui rendre honneur.

Cependant comme il alloit à Roüen, sur la fin du jour passant par une forêt au-delà de la riviere de Rille, il rencontra des voleurs, qui lui aïant ôté tout ce qu'il avoit, lui lierent les mains derriere le dos, lui couvrirent les yeux du capuce de sa chape, l'éloignerent du chemin & le laisserent dans des broussailles épaisses. En cette extrémité, ne sçachant que devenir, il plaignoit son infortune. Quand la nuit fut venuë, étant rentré en lui-même, il voulut chanter les loüanges de Dieu, & ne put, parce qu'il ne l'avoit point appris. Alors il dit : Seigneur, j'ai tant emploïé de temps à l'étude, j'y ai usé mon corps & mon esprit, & je ne sçai pas encore comment je dois vous prier. Delivrez-moi de ce peril ; & avec votre secours je reglerai ma vie de telle sorte, que je puisse vous servir. Au point du jour il oüit des voïageurs qui passoient, & se mit à crier pour leur demander du secours. D'abord ils eurent peur, puis remarquant que c'étoit la voix d'un homme, ils s'approcherent, & aïant appris qui il étoit, ils le délierent & le ramenerent dans le chemin. Il les pria de lui montrer le plus pauvre monastere qu'ils connussent dans le païs. Ils lui répondirent : Nous n'en connoissons point de plus pauvre que celui qu'un certain homme de Dieu bâtit ici proche, & lui en ayant montré le chemin, ils se retirerent.

C'étoit l'abbaïe du Bec commencée sept ans auparavant par le venerable Helloüin. Quand Lanfranc y arriva,

arriva, il trouva ce bon abbé occupé à bâtir un four où il travailloit de ses mains. Après s'être saluez, l'abbé lui demanda s'il étoit Lombard, le reconnoissant apparemment à son langage. Oüi, répondit Lanfranc, je le suis. Que desirez-vous, dit Helloüin ? Je veux être moine, répondit-il. Alors l'abbé commanda à un moine nommé Roger, qui travailloit de son côté, de lui donner le livre de la regle, comme S. Benoît ordonne de la faire lire aux postulans. Lanfranc l'aïant luë toute entiere, dit, qu'avec l'aide de Dieu, il observeroit volontiers tout ce qu'elle contenoit; après quoi l'abbé sçachant qui il étoit & d'où il venoit, lui accorda sa demande. Il se prosterna sur le visage, & baisa les pieds de l'abbé dont il admiroit dès-lors l'humilité & la gravité. Reg. c. 58.

LXXIII. Helloüin abbé du Bec.

Vita sac. 6. Ben. part. 2. p. 343.

Helloüin, ou, comme on disoit alors Herluin, étoit un gentilhomme du païs. Son pere Ansgot descendoit des premiers Normans qui vinrent de Danemarc; sa mere Heloïse étoit parente des comtes de Flandres. Helloüin fut élevé par Gislebert comte de Briône, petit fils du duc Richard premier, & de tous les seigneurs de sa cour, c'étoit lui qu'il cherissoit le plus; car il passoit pour un des plus braves & des plus adroits aux armes de toute la Normandie; son mérite étoit connu du duc Robert & des princes étrangers. Il avoit déja trente-sept ans, & vivoit dans l'état le plus agréable, selon le monde, quand il commença à s'en dégoûter & à rentrer en lui-même. Il alloit plus souvent à l'église, où il prioit avec larmes & y passoit quelquefois les nuits. Il venoit plus rarement à la cour du comte de Briône: ce n'étoit plus la même application aux armes; la même propreté en ses habits; tout son exterieur étoit négligé. Souvent il jeûnoit tout le jour, & mangeant à la table

du comte ; il ne prenoit que du pain & de l'eau ; il en vint jusques à ne vouloir plus monter à cheval, & à ne marcher que sur un âne. On s'en moquoit & on le traitoit d'insensé ; mais il demeuroit ferme en sa sainte résolution, & passa trois ans en cet état.

Ce qui le retenoit à la cour étoit le désir de conserver les terres qu'il tenoit du comte, pour les consacrer à Dieu. Outre qu'il ne sçavoit quel genre de vie embrasser, & à qui s'adresser pour sa conduite ; tant la Normandie étoit alors dépourvûë de bons guides pour la vie spirituelle. Les prêtres & les évêques mêmes étoient mariez publiquement, & portoient les armes comme les laïques ; tous gardoient encore les mœurs des anciens Danois. Enfin il découvrit au comte le dessein qu'il avoit de se retirer dans un monastere, & obtint de lui pour récompense de ses services, la disposition de ses biens & de tous ceux de sa famille. Aussi tôt il commença à bâtir un monastere dans une de ses terres nommée Borneville, & non content de conduire l'ouvrage, il y travailloit de ses mains. Il creusoit la terre, portoit sur ses épaules les pierres, le sable & la chaux, massonnoit lui-même, & en l'absence des autres il amassoit ce qui étoit nécessaire pour leur travail. Il jeûnoit tous les jours, & ne mangeoit qu'à la fin de la journée
Chr. Bec. après avoir fini son ouvrage. C'étoit l'an 1034. & Helloüin, qui avoit alors quarante ans, ne sçavoit pas lire, suivant les mœurs de la noblesse de ce temps-là, qui méprisoit entierement les lettres. A cet âge il commença à apprendre le pseautier, & y employoit presque toute la nuit, pour ne rien perdre du travail de la journée. Il ne laissa pas depuis d'entendre si bien le sens des saintes écritures, qu'il étonnoit les gens de lettres.

Voulant apprendre la vie monaſtique, il alla à un certain monaſtere ; & après avoir fait ſa priere, il s'approcha avec grand reſpect de la porte de la maiſon, comme ſi ç'eut été la porte du paradis. Mais voïant des moines bien éloignez de la gravité de leur profeſſion, il en fut troublé, & ne ſçavoit plus quel genre de vie il devoit embraſſer : Alors le portier le voïant entrer plus avant, & le prenant pour un voleur, le ſaiſit par le cou de toute ſa force, & le tira hors la porte le tenant aux cheveux. Helloüin ſouffrit cet affront ſans dire une parole. A Noël il alla à un autre monaſtere de plus grande réputation. Mais il y vit les moines pendant la proceſſion, ſaluer en riant les ſéculiers, d'une maniere indécente, montrer avec complaiſance leurs beaux ornemens, & s'empreſſer à qui entreroit le premier, juſques-là que l'un d'eux donna à celui qui le preſſoit un tel coup de poing, qu'il le fit tomber à la renverſe : tant les mœurs des Normands étoient encore barbares. Toutefois la nuit ſuivante étant demeuré pour prier en un coin de l'égliſe, il vit avec grande conſolation un moine, qui, ſans le voir, ſe vint mettre auprès de lui, & demeura en prieres juſques au jour, tantôt proſterné, tantôt à genoux.

Ne trouvant donc point de monaſtere à ſon gré, il revint à celui qu'il bâtiſſoit, & en fit conſacrer l'égliſe par Herbert évêque de Liſieux, qui en même-temps lui donna l'habit monaſtique ; & trois ans après, comme il avoit déja raſſemblé pluſieurs diſciples, il l'ordonna prêtre & abbé. Helloüin continua à montrer l'exemple du travail. Après que l'office étoit achevé à l'égliſe, il marchoit le premier aux champs, ſoit pour labourer, ſoit pour ſemer, ſoit pour porter du fumier ou le ré- *Orderic. lib. v.*

Ffff ij

pandre, soit pour arracher des épines, tous travailloient & revenoient à l'église à toutes les heures de l'office. Leur nourriture étoit du pain de seigle, & des herbes cuites au sel & à l'eau : encore n'avoient-ils que de l'eau bourbeuse. La mere de l'abbé se donna aussi à Dieu, & se retira près de lui, pour laver les habits des moines, & leur rendre toutes sortes de services.

Quelque-temps après, Helloüin quitta Borneville pour transferer son monastere à un lieu plus commode, nommé le Bec, du nom d'un petit ruisseau qui y passe; & en peu d'années il y bâtit une église & des lieux réguliers. Mais comme les besoins du monastere l'obligeoient d'agir beaucoup au dehors : il lui falloit un homme capable de contenir les moines au dedans, & il étoit fort en peine de le trouver, quand Dieu lui envoïa

Vita Lanfr. n. 3. Lanfranc l'an 1041. de la maniere que j'ai dit. Helloüin crut alors, que ses prieres étoient éxaucées; & ils se respectoient mutuellement. L'abbé admiroit l'humilité d'un si sçavant homme, qui lui obéissoit en tout avec une soumission parfaite: Lanfranc admiroit la science spirituelle de ce laïque converti & élevé au sacerdoce depuis si peu de temps; & il reconnoissoit que l'esprit

Jo. III. 8. souffle où il veut. Helloüin étoit d'ailleurs très habile pour les affaires du dehors, pour les bâtimens, pour le soin de la subsistance, sans que cette application portât préjudice à son interieur. Comme il sçavoit très-bien les loix du païs, il soutenoit parfaitement ses droits, & étoit l'arbitre des differends entre les autres.

Lanfranc passa trois ans dans une entiere solitude, s'instruisant des devoirs de la vie monastique, & particulierement des divins offices, suivant la promesse qu'il avoit faite à Dieu, quand il fut pris par les voleurs. Il

parloit à peu de personnes, & étoit peu connu même dans le monastere. Mais ensuite le bruit de sa retraite se répandit, & la réputation qu'il avoit déja acquise, rendit fameux le monastere du Bec & l'abbé Helloüin. Les clercs y accouroient, les grands y envoïoient leurs enfans, les maîtres des écoles les plus fameuses venoient l'écouter : & en sa consideration plusieurs seigneurs donnerent des biens à l'abbaïe. Il n'en étoit pas moins humble ; & un jour comme il lisoit au refectoire, le superieur le reprit sur un mot qu'il avoit bien prononcé, & il le prononça mal par obéissance. Il songea même à se retirer, voïant l'indocilité & la grossiereté des moines du Bec, dont quelques-uns envieux de son mérite, craignoient de l'avoir pour superieur. Il se proposoit donc de vivre en hermite : mais l'abbé Helloüin en fut averti par revelation, & le conjura tendrement de ne le pas abandonner. Lanfranc se voïant découvert, lui demanda pardon, promit de ne le quitter jamais, & de lui obéir en tout. Helloüin le fit prieur, lui donnant toute l'intendance du monastere ; & depuis ils vêcurent toujours dans une parfaite union.

LXXIV. Eglise d'Espagne. *Sup liv. LVIII. n. 31.*

En Espagne Alfonse V. étant mort l'an 1028. son fils Veremond III. lui succeda & regna dix ans : mais il mourut jeune & sans enfans, & laissa le roïaume de Leon à Ferdinand I. qui avoit épousé sa sœur. Il étoit fils de Sanche le grand, roi de Navarre ; & aïant aussi le comté de Castille, il en prit le nom ; & est compté pour premier roi de Castille. Il commença à regner l'an 1038. & regna vingt-neuf ans : on lui donne, comme à son pere, le surnom de grand. Il fit tenir un concile à Coyac, dans le diocése d'Oviedo l'an 1050. Ere 1088. où assisterent neuf évêques. Sçavoir ceux d'Oviedo, de Leon, *To. 9. p. 1063.*

AN. 1050. d'Astorga, de Palencia, de Viseu, de Calahorra, de Pampelune, de Lugo, & d'Iria ou Compostelle : il y avoit aussi plusieurs abbez, & tous les grands du roïaume. La reine Sancha est nommée en tête de ce concile avec le roi son époux, parce que c'étoit elle qui étoit proprement reine de Leon.

On y fit treize canons, entre lesquels il y a quelques reglemens pour le temporel ; aussi étoit-ce une assemblée mixte. On y ordonne la résidence aux évêques & aux clercs : on leur défend de porter des armes ou des habits indécens, ou de loger avec des femmes : de sacrifier dans des calices de bois ou de terre, ce qui montre la pauvreté du païs. On recommande aux archidiacres & aux prêtres, d'inviter à la pénitence les adulteres, les homicides & les autres pécheurs ; & s'ils ne le font, de les séparer de l'église. On recommande d'observer le dimanche, en commençant aux vêpres du samedi, & assistant le dimanche à la messe & à toutes les heures. Défense aux Chrétiens de loger ou manger avec les Juifs. Ordonné de jeûner le samedi. Tous les moines & les religieuses suivront la regle de S. Benoît, & seront soumis aux évêques.

c. 7. 8. 10. 13. — *c. 1.* — *c. 3.* — *c. 4.* — *c. 6.* — *c. 11.* — *c. 2.*

LXXV. Actions de Leon IX.

Herm. an. 1051.

Vita Leon. lib. II. c. 7.

Au commencement de l'année suivante 1051. le pape Leon IX. étoit encore en Allemagne, & il célebra la Purification à Ausbourg avec l'empereur Henri & un grand nombre d'évêques & de seigneurs. L'archevêque de Ravenne Hunfroi s'y trouva par ordre de l'empereur ; & aïant rendu au pape tout ce qu'il avoit usurpé sur l'église Romaine, il lui demanda l'absolution de l'excommunication prononcée contre lui au concile de Verceil l'année précedente. Comme il étoit prosterné aux pieds du pape, & que tous les évêques

presens intercedoient pour lui ; le pape dit : Dieu lui donne l'absolution de tous ses péchez selon sa dévotion. L'archevêque se leva avec un ris mocqueur ; & le pape fondant en larmes, dit tout bas à ceux qui étoient proche : Helas ! ce miserable est mort. L'archevêque de Ravenne fut à peine arrivé chez lui, qu'il mourut subitement, &, à ce que l'on disoit, de poison.

Ensuite le pape retourna à Rome, & après Pâques y tint un concile, où il excommunia Gregoire évêque de Verceil pour adultere commis avec une veuve, fiancée à son oncle. Cette censure avoit été prononcée en l'absence & à l'insçu de l'évêque; mais il vint peu après à Rome, & ayant promis satisfaction, il fut rétabli dans ses fonctions. On rapporte à ce concile un decret du pape Leon, portant que les femmes, qui dans l'enceinte des murs de Rome se seroient prostituées à des prêtres, seroient à l'avenir adjugées au palais de Latran comme esclaves. Ce qui fut depuis étendu aux autres églises.

Herman.

Petr Dam. opusc. 18. c. 7.

Le même pape donna à l'église de S. Pierre de Rome la dîme des oblations que l'on y offroit sur l'autel, & en marqua l'emploi pour les réparations, la décoration & le luminaire de la même église. Ce qui peut faire juger combien ces offrandes étoient abondantes. Ce pape, par une lettre adressée au clergé & au peuple d'Ossimo, condamna la mauvaise coutume de quelques lieux, où, après la mort de l'évêque, le peuple entroit à main armée dans sa maison, pilloit tous ses biens, brûloit les maisons de campagne, coupoit les vignes & les arbres. Quand l'évêque auroit offensé quelqu'un pendant sa vie, dit le pape, quel mal a fait J. C. à qui cette église est demeurée en garde ? & faut-il que la subsistance des pauvres périsse ? Il défend donc

To. 9. conc. p. 985.

Ep. 10.

AN. 1051.

ce sacrilége sous peine d'anathême. Pierre Damien se plaignoit quelques années auparavant au pape Clement II. de ce que les crimes de l'évêque d'Ossimo demeuroient impunis ; & ce fut apparemment la mort de ce scelerat, qui donna occasion à la lettre de Leon IX. Ce fut aussi à Rome & vers ce même temps, qu'il se choisit un successeur pour le siége de Toul ; sçavoir, Udon primicier, qu'il avoit déja fait bibliothecaire & chancelier de l'église Romaine ; & qu'il aimoit comme son fils, pour son zele & ses autres bonnes qualitez. Il envoïa un exprès à l'empereur pour avoir son agrément, & Udon tint le siége de Toul jusques en 1070. L'empereur célebra à Goslar la fête de Noël en 1051. & y trouva des Manichéens qu'il fit pendre de l'avis de toute l'assemblée, de peur que cette heresie ne s'étendît plus loin.

Petr. Dam. 1. ep. 3.

Vita Leon. lib. II. c. 8.

Herman. 1052.

LXXVI.
Ecrit de Pierre Damien contre les clercs impudiques.

On peut rapporter à ces temps-là, c'est-à-dire, aux premieres années de Leon IX. l'écrit que Pierre Damien lui adressa pour avoir sa décision, touchant les clercs infectez de péchez abominables. Il y en a, dit-il, qui veulent bien recevoir la pénitence quelque rude qu'elle soit, mais ils ne peuvent se résoudre à perdre leur rang dans l'église ; quelques évêques peut-être trop indulgents, ne jugent dignes d'être déposez, que ceux qui sont tombez dans le dernier degré de corruption. Pour nous il nous semble, que quiconque est dans ces habitudes criminelles, doit être exclu des ordres, ou en déchoir s'il est déja promû. On objecte la nécessité de trouver des ministres pour le service de l'église : mais par cette raison on mettra des coupables même dans les premieres places. Et ne peut-on pas dire que ceux-là sont tombez dans le sens reprouvé, qui après de telles chutes veulent encore demeurer dans le ministere ecclesiastique ?

Petr. Dam. opusc. VII. c. 2.

c. 3.

c. 4.

c. 5.

clesiastique ?

clesiastique. L'Apôtre juge digne de mort, non-seulement ceux qui commettent ces crimes, mais encore ceux qui y consentent; toutefois il ne parle que des Gentils. Qu'auroit-il dit s'il avoit vû cette plaïe dans le corps même de l'église & jusques dans le clergé? *Rom. 1. 32.*
L'abus est venu dans un tel excès, que les peres spirituels péchent avec leurs propres enfans, & que les coupables se confessent à leurs complices, qui ne leur imposant point des pénitences convenables, ne leur donnent point les moïens de se relever de leurs chutes. Ils s'appuïent sur de fausses regles que l'on trouve mêlées avec les canons, & dont je mettrai ici quelques-unes, pour montrer que toutes les autres semblables, quelque part qu'on les rencontre, sont fausses & apocriphes. Si un prêtre qui n'est point moine a péché avec une fille, il fera deux ans de pénitence, & pendant les trois Carêmes il jeûnera au pain & à l'eau le lundi, le mercredi, le vendredi & le samedi: si c'est avec une religieuse & par habitude, la pénitence sera de cinq ans. Un simple clerc qui aura péché avec une fille, fera pénitence six mois, un chanoine de même; si c'est frequemment deux ans. *c. 6.* *c. 7.* *c. 10.*

L'auteur rapporte quelques autres exemples de ces faux canons sur des cas plus infâmes, & continuë: Quiconque a tant soit peu de connoissance des canons, sçait que la pénitence d'un prêtre tombé en fornication, est de dix ans; pour ne point parler des plus severes, & pour les laïques de trois ans. Ainsi les clercs, suivant ces prétendus canons, qui ne leur imposent que six mois, seront traitez plus doucement que les laïques. Mais qui a fabriqué ces canons? Il est certain que tous les canons autentiques, ont été publiez par les conciles ou par les *c. 11.* *c. 12.*

papes, & il n'est permis à aucun particulier d'en faire. Que si on demande l'auteur de ceux-ci, on les trouvera differemment marquez en differens exemplaires. Quelques uns les attribuent à Theodore, d'autres au pénitenciel Romain, d'autres les appellent canons des apôtres. C'est qu'en effet on n'en connoît point les auteurs. Ce Theodore doit être l'archevêque de Cantorberi, à qui l'on a faussement attribué plusieurs canons pénitentiaux, outre les siens.

Sup. liv. XL. n. 46.

c. 13. Sup. liv. X. n. 16. Concil. Ancyr. c. 16. Pierre Damien rapporte ensuite les canons du concile d'Ancyre, qui pour les péchez dont il s'agit en ce *c. 15.* traité, ordonnent même aux laïques des pénitences de vingt-cinq ans. Il ajoute l'autorité de S. Basile, touchant les moindres approches de ces crimes, & celle du pape Sirice, qui déclare tout laïque mis en péniten- *c. 16.* ce, indigne de la cléricature. Il conclut en priant le pape de décider, après avoir consulté les canons & les *Leo epist. 17.* hommes spirituels. Le pape lui fit réponse, loüant son ouvrage, & avoüant que, selon la sévérité des canons, les dégrez de péchez qu'il a marquez, méritent tous quatre la privation de tous les ordres; toutefois usant de clémence, il ne prononce la peine de déposition que contre les clercs les plus criminels. Ce qui donne lieu de croire que le nombre des coupables étoit trop grand *Leo 1. epist. 4.* pour les traiter à la rigueur. Le pape Leon IX. aïant écouté trop facilement des calomnies contre Pierre Damien, ce saint homme lui écrivit avec beaucoup d'humilité & de fermeté, le priant de ne point le condamner sans examen, & ne desirant ses bonnes graces qu'autant qu'elles lui étoient utiles pour son salut.

LXXVII. *Livre Gratissimus.*

Pendant le carême de l'an 1052. l'empereur Henri donna l'archevêché de Ravenne à Henri, à qui Pierre

Damien adressa peu de temps après un écrit, qui commence ainsi : J'ai cru ne vous pouvoir offrir de présent plus convenable au commencement de votre épiscopat, que celui que j'ai composé sur le sacerdoce. Je crois que vous n'ignorez pas combien depuis trois ans on a disputé en trois conciles de Rome, touchant ceux que les simoniaques ont ordonné gratuitement, & combien on en dispute encore tous les jours en ces quartiers : jusques-là que quelques évêques ont réordonné les clercs que ces simoniaques avoient ordonnez. C'est pourquoi la plûpart de nos freres me pressent d'en dire mon avis ; & je m'en suis défendu jusqu'à présent, esperant en recevoir la permission du pape : car on disoit qu'il passeroit bien-tôt par ici. Mais me souvenant que dans le dernier concile, il a prié tous les évêques de demander à Dieu de les éclairer sur ce point : j'ai cru que j'obéïssois à son ordre, en m'efforçant de résoudre cette question. *Herm. Chr. 1052. Opusc. VI.*

Entrant en matiere, il montre que J. C. étant la source de toutes les graces qui se répandent dans son église, c'est lui qui confere tous les sacremens par ses ministres ; & que comme c'est lui qui baptise, c'est lui aussi qui donne l'ordination. Par consequent il n'est pas plus permis de réordonner que de rebaptiser, parce que la validité du sacrement ne dépend point de la vertu du ministre. De-là vient que toutes les ordinations faites par le pape Libere héretique & séditieux, ont été reconnuës bonnes, quoiqu'il ait vêcu six ans après son apostasie. De même, quoique le pape Vigile fut un scélerat, & un impie, aucun de ses successeurs n'a pensé à casser ce qu'il avoit fait. L'auteur rapporte ensuite les exemples de plusieurs pécheurs publics de son tems, qui passoient *c. 1. 2.* *c. 3.* *c. 9. 10. &c.* *c. 16.* *Sup. liv. XIII. n. 46.* *Sup. liv. XXXII. n. 57.* *c. 18.*

AN. 1052. pour avoir fait des miracles. Sçavoir Raimbauld évêque de Fiesole, simoniaque & concubinaire; Marin prêtre concubinaire, & deux autres prêtres qu'il ne

c. 29. nomme point, dont la vie étoit toute séculiere. Au contraire il rapporte plusieurs exemples de saints personnages, qui, bien qu'ordonnez par des simoniaques, avoient offert le saint sacrifice toute leur vie, sçavoir Ronald de Camerino, Amique de Ramibone, Gui de Pomposie, Firman de Fermo, & plusieurs autres. Sur les corps desquels, ajoute-t-il, par l'autorité du concile, on a dressé des autels où il se fait des miracles. Ubert évêque de Rimini, avoit acheté ce siége neuf cens livres monnoïe de Pavie; & toutefois c'est lui qui avoit ordonné prêtre le bien-heureux Ardoüin, par qui Dieu fait tant de miracles, & qui a offert le saint sacrifice jusques à la fin de sa vie.

Il montre l'inconvenient de l'opinion contraire, suivant laquelle depuis plus d'un siécle il n'y avoit plus de Christianisme en Italie, mais seulement une vaine apparence de religion; & les peuples seroient obligez de quitter leurs évêques, pour s'adresser à ceux qui seroient validement ordonnez: ce qui confondroit tout

c. 34. l'ordre de la hierarchie. Il exhorte les évêques à s'opposer à cette erreur; & à conseiller au pape de ne pas envelopper les innocens dans la même condamnation

c. 35. avec les coupables. Il rapporte ce que le pape Leon avoit déja ordonné sur ce sujet, & louë l'empereur Henri

c. 36. d'avoir emploïé son autorité pour exterminer la simonie. Cet ouvrage fut nommé *Gratissimus*, c'est-à-dire,

LXXVIII. très-agréable, à cause du plaisir qu'il fit à ceux dont

Eglises de France. les ordinations étoient revoquées en doute.

tom. 9. conc. p. 1048. En France Jourdain évêque de Limoges étant mort,

plusieurs du clergé & de la noblesse allerent trouver Guillaume duc d'Aquitaine, le priant de leur donner un évêque. Il prit le conseil des seigneurs de toute l'Aquitaine, des clercs & des vassaux de l'église vacante; & après une mure délibération, Itier fut élu du consentement du duc & du vicomte Ademar, par les suffrages de tout le clergé & le peuple, le quatriéme de Janvier l'an 1052. la vingt-deuxiéme année du roi Henri. Il fut ordonné par les évêques qui étoient présens, sçavoir Aimond archevêque de Bourges, Rencon évêque de Clermont, & Gerard de Perigueux, du consentement des évêques de Rhodès, d'Albi & de Cahors. Il est remarquable que dans cet acte, le roi n'est nommé que pour la datte.

AN. 1052.

La même année le pape & le roi autoriserent la fondation de l'abbaïe de la Chese-Dieu en Auvergne. Le fondateur fut Robert, né dans le même païs, & fils d'un Geraud, que l'on croïoit être de la famille de saint Geraud d'Aurillac. Robert fut mis dès sa jeunesse entre les chanoines de saint Julien de Brioude, & reçut avec le temps tous les ordres, même la prêtrise, avançant toujours en vertu. Il avoit un grand zele pour la conversion des pécheurs, & une telle affection pour les pauvres, qu'il fonda un hôpital près de Brioude. L'amour de la retraite lui fit prendre le chemin de Clugny: mais aïant été découvert, on le ramena malgré lui, tant il étoit aimé de tous, particulierement des pauvres. Il conserva toutefois le dessein de se retirer dans un désert, avec deux ou trois personnes; & d'y bâtir un monastere.

Vita sæc. 6. Ben. part. 2. p. 188. Sup. liv. LIV. n. 21.

Un gentilhomme nommé Estienne, qui se sentant chargé de péchez, étoit touché d'un grand desir de pe-

AN. 1052. nitence, s'adressa à Robert qui lui conseilla de quitter le monde, offrant de se retirer avec lui : mais il l'exhorta à chercher un troisiéme compagnon, & quelque petite église abandonnée dans un désert, où ils pussent vivre de leur travail, & des racines qu'ils trouveroient. Il vouloit même que ce fut une paroisse, afin de ne donner sujet à personne de se plaindre, qu'il faisoit un nouvel établissement. Un autre gentilhomme nommé Dalmace, ami d'Estienne, s'offrit pour se joindre à eux, & Robert les aïant trouvez fermes dans leur résolution, ils allerent s'établir à une église abandonnée, qu'Estienne avoit remarquée allant au Puy en Velay, & qu'ils obtinrent facilement, avec le désert d'alentour, de deux chanoines du Puy à qui elle apartenoit. Ils eurent beaucoup à souffrir, non seulement de la sterilité du lieu, mais de la dureté des voisins, qui les chargeoient d'injures & de menaces, les traitant d'insensez de venir, sans rien avoir, s'établir dans un lieu où ils n'auroient pû subsister même avec des provisions.

Robert encourageoit ses deux disciples, & tandis qu'ils travailloient de leurs mains, il s'appliquoit à la lecture & à la priere, pour avoir de quoi les instruire. Enfin par leur travail & leur patience, ils surmonterent toutes les difficultez, & adoucirent si bien les esprits farouches de leurs voisins, que plusieurs se joignirent à eux, tant des nobles que des clercs. Les miracles que faisoit Robert, contribuerent beaucoup à lui attirer des disciples : mais il les attribuoitt aux martyrs S. Vital & S. Agricole à qui son église étoit dédiée. Enfin la multitude de ceux qui vouloient vivre sous sa conduite, l'obligea d'accepter les terres & l'argent qu'on lui offroit pour la fondation d'un monastere; & il commença

à le bâtir au même lieu par le conseil de Rencon évêque de Clermont dans le diocese duquel il étoit. Robert s'étoit retiré en 1043. il commença son nouveau monastere environ trois ans après, & il l'acheva en 1052. comme il paroît par une bulle du pape Leon IX. dattée du second jour de Mai, & par des lettres patentes du roi de France Henri, dattées du vingtiéme de Septembre, & souscrite de plusieurs évêques & de plusieurs seigneurs, sçavoir Aymon archevêque de Bourges, Arnould de Tours, Agobert évêque d'Orleans, Helmuin d'Autun, Mainard archevêque de Sens, Enzelin évêque de Paris, Gui de Châlon sur Saone. Les principaux seigneurs sont, Odon frere du roi, Robert duc de Bourgogne, aussi son frere, Guillaume duc d'Aquitaine, Guillaume duc de Normandie. On nommoit dès-lors cette abbaïe, la Chese-Dieu, en latin, *Casa Dei*, c'est à-dire, la maison de Dieu. Robert en fut le premier abbé, & y gouverna jusqu'à trois cens moines. Il repara environ cinquante églises abandonnées depuis longtems, & la Chese-Dieu devint dans la suite le chef d'un ordre ou grande congrégation de plusieurs monasteres sous la regle de S. Benoît, dont sortirent plusieurs personnages illustres. Robert mourut l'an 1067. le dix-septiéme d'Avril, & il est honoré entre les Saints.

AN. 1052.

Mabill. observ. ad vit. n. 8.

Append. ad Lup. Ferr. edit. Baluz. p. 524.

LXXIX. Fin d'Halinard archevêque de Lyon.

Vita Halin. n. 8. sac. 6. Ben. par. 2. p. 39.

Halinard archevêque de Lyon, avoit presque toujours suivi Leon IX. depuis qu'il fut pape. Il le fit venir avec les autres évêques de Gaule, au concile qu'il tint à Rome dès l'année 1049. premiere de son pontificat. Halinard l'accompagna au concile de Reims de la même année, & ensuite à un autre concile de Rome, après lequel il revint avec lui en France. Etant à Langres il en ordonna évêque Ardoüin, en présence du

AN. 1052.

Sup. n. 61.

pape, à la place de Hugues, déposé au concile de Reims. L'année suivante il retourna à Rome, & suivit le pape à Benevent, à Capoüe, au mont-Cassin & au mont Gargan. Car comme il étoit puissant en paroles, & avoit un grand talent de persuader, il servoit au pape de médiateur pour traiter la paix avec les Normands.

Le pape étant revenu de ce voïage, & se disposant à aller trouver l'empereur sur la frontiere de Hongrie, ordonna à Halinard de demeurer à Rome jusques à son retour. Alors Hugues ancien évêque de Langres, qui étoit à la suite de l'archevêque, pria le pape de lui imposer une pénitence pour obtenir l'absolution de ses péchez; mais le pape le voïant touché d'un véritable repentir, dit que ce qu'il avoit souffert suffisoit, & lui donna aussi-tôt l'absolution. Même à son départ il lui fit de grands présens, & lui permit de rentrer dans son évêché; mais il mourut en revenant. Halinard étant donc à Rome, prèt à se séparer de Hugues & des autres qui retournoient en France, fit un repas avec eux, où on lui servit un poisson empoisonné. Tous ceux qui en mangerent, en moururent, les uns dans les huit jours, les autres après une longue maladie. L'archevêque Halinard en mourut le vingt-neuviéme de Juillet 1052. après avoir tenu sept ans le siege de Lyon. Les nobles Romains le firent enterrer à saint Paul avec grand honneur. Il laissa ses ornemens & son argenterie à saint Benigne de Dijon dont il étoit abbé depuis vingt ans; il y donna beaucoup de livres; & entre les sciences où il s'appliquoit, il étudioit particulierement la géometrie & la physique. Son successeur dans l'archevêché de Lyon fut Philippe premier du nom.

Alberic. Chr. an. 1051.

Le

LXXX.
Le pape en Allemagne.
Vita ibid.

Le pape Leon IX. fit donc cette année 1052. un troisiéme voïage en Allemagne, pour empêcher la guerre entre l'empereur & André roi de Hongrie. Ce prince refusoit de continuer le tribut que ses prédecesseurs païoient à l'empereur; & le pape avoit envoïé plusieurs nonces, pour persuader aux Hongrois de continuer cette marque de sujetion. Ils l'avoient promis, pourvû qu'on leur pardonnât le passé; & c'est pour y faire consentir l'empereur, que le pape entreprit ce voïage. Il avoit encore un autre motif & plus pressant, qui étoit de demander à l'empereur du secours contre les Normands établis en Italie : où ils faisoient de grands desordres, particulierement contre les églises. Le pape étant arrivé en Allemagne, trouva l'empereur disposé à accorder la paix aux Hongrois; mais le roi André qui l'avoit engagé à ce voïage ne la voulut plus; & le pape indigné de se voir ainsi mocqué, le menaça d'excommunication. Il revint avec l'empereur, car ils avoient été jusques en Hongrie, & passa le reste de l'année en Allemagne.

To. 49. conc. p. 989. & 1071. V. Mabill sæc. 5. Ben. p. 113.

Comme il étoit à Ratisbonne, les moines de saint Emmeran lui firent voir des reliques, qu'ils disoient être de saint Denis areopagite & premier évêque de Paris: prétendant qu'elles leur avoient été données par l'empereur Arnoul. On trouve même une bulle sous le nom de Leon IX. adressée au roi France & à ses sujets, qui porte, qu'en la presence & à la priere de ses ambassadeurs, ces reliques ont été examinées & verifiées être de saint Denis. Mais outre que jamais auparavant on n'avoit parlé de cette translation à Ratisbonne, cette bulle dattée du septiéme d'Octobre 1052. est tenuë pour fausse par les sçavans; & nous avons une rela-

AN. 1052. tion, portant que le neuviéme de Juin de l'année suivante, Odon frere du roi Henri, se transporta par son ordre, au monastere de saint Denis, avec plusieurs seigneurs de sa cour, pour assister à la vérification des reliques du saint; que Dagobert avoit fait mettre avec celles de ses deux compagnons en deux coffres d'argent, fermez avec grand artifice, & placez derriere l'autel dans une grotte profonde. Cette reconnoissance des reliques de saint Denis, se fit en presence de deux archevêques, Gui de Reims & Robert de Camtorberi, de cinq évêques, dont le premier étoit Imbert de Paris, de six abbez & de plusieurs seigneurs.

Duchesne to. 4. p. 157.

Herm. Chr. Le pape & l'empereur célebrerent à Wormes la fête de Noël de l'an 1052. Le pape dit la messe solemnelle le jour de la fête, & le lendemain fit officier Liupold archevêque de Maïence, parce que c'étoit dans sa province. Saint Bardon étoit mort l'année précedente 1051. le dixiéme de Juin, après avoir tenu le siége plus de vingt ans, & Liupold prévôt de l'église de Bamberg lui avoit succedé. Comme donc il officioit à Wormes, après la premiere oraison de la messe, un de ses diacres chanta une leçon; car c'étoit l'usage de quelques églises d'en chanter plusieurs aux fêtes solemnelles: mais comme cet usage étoit contraire à celui de Rome, quelques-uns des Romains qui étoient auprès du pape, lui persuaderent d'envoïer défendre au diacre de chanter. Le diacre qui étoit un jeune homme fier, refusa d'obéir; & quoique le pape lui eut défendu une seconde fois, il n'en chanta pas moins haut la leçon. Le pape le fit appeller & le dégrada sur le champ. L'archevêque de Maïence lui envoïa redemander son diacre, le pape le refusa, & l'archevêque prit patience pour

V. Mabill. sæc. 6. part. 2. p. 3.

Chr. Saxo. Abb. Ursperg.

lors : mais après l'évangile & l'offertoire, quand ce vint au sacrifice, l'archevêque s'assit dans son siége & protesta, que ni lui ni autre n'acheveroit cet office, si on ne lui rendoit son diacre : le pape ceda & le lui renvoïa aussi-tôt revêtu de ses ornemens, & l'archevêque continua l'office. En quoi, dit l'auteur original, on doit considerer la fermeté de l'archevêque à soutenir sa dignité, & l'humilité du pape : qui voïoit qu'il falloit ceder au métropolitain dans sa province. AN. 1052.

En cette même occasion, comme le pape & l'empereur étoient à Wormes, le pape renouvella les instances qu'il avoit faites auprès de l'empereur, pour retirer l'abbaïe de Fulde & plusieurs autres terres & monasteres d'Allemagne, qui appartenoient à l'église Romaine : sur quoi ils convinrent d'un échange ; & l'empereur gardant ces terres, en ceda au pape plusieurs au-delà des Monts, entre autres Benevent pour Bamberg. *Herm. Chr.* *Chr. Cass. II. c.*

Le pape se plaignit aussi à l'empereur des violences des Normands, qui s'étoient emparez des terres de saint Pierre ; & l'empereur lui accorda des troupes pour leur faire la guerre. Plusieurs Allemands volontaires s'y joignirent dans l'esperance du butin, & plusieurs scelerats bannis pour leurs crimes ; & le pape les reçut tous avec bonté par le besoin qu'il en avoit pour cette guerre. *Herm.*

LXXXI. Concile en Italie. *Vita II. c. 8.*

En retournant en Italie, il célébra à Ausbourg la Purification de l'an 1053. & la Quinquagesime à Mantoüe. Là il voulut tenir un concile, mais il fut troublé par la faction de quelques évêques qui craignoient sa juste séverité. Car leurs domestiques vinrent insulter ceux du pape qui se croïoient en sûreté, étant devant l'église où on tenoit le concile : ensorte que le pape fut

Hhhh ij

AN. 1053. obligé de se lever & de sortir devant la porte pour faire cesser le bruit. Mais sans respecter sa presence, ils s'opiniâtroient de plus en plus, à poursuivre à main armée ses gens desarmez, & les retirer de la porte de l'église où ils vouloient se sauver : ensorte que les fléches & les pierres voloient autour de la tête du pape, & quelques-uns furent blessez voulant se cacher sous son manteau. On eut tant de peine à appaiser ce tumulte, qu'il fallut abandonner le concile ; & le lendemain, comme on devoit examiner les auteurs de la sedition pour les juger severement, le pape leur pardonna, de peur qu'il ne parut agir par vengeance.

Il arriva à Rome pendant le carême, & tint un concile après pâques, comme les années précedentes, dont il ne nous reste qu'une lettre aux évêques de Venetie & d'Istrie, en faveur de Dominique patriarche de Grade, autrement la nouvelle Aquilée : portant qu'elle sera reconnuë metropole de ces deux provinces, suivant les privileges des papes, & que l'évêque de Frioul sera renfermé dans la Lombardie, suivant les constitutions de Gregoire II. & Gregoire III. ainsi fut terminée cette ancienne contestation.

Leon. ep. 2.

Sup. liv. XLII. n. 7.

LXXXII. Le pape pris par les Normands.

Herm. Chr.

Après ce concile le pape marcha contre les Normands avec ses troupes. Ils demanderent la paix, offrant de se rendre ses vassaux, & de tenir de lui ce qu'ils avoient usurpé des terres de l'église : mais le pape refusa ces propositions, voulant qu'ils rendissent absolument ce qu'ils avoient pris de force, & leur ordonnant de s'en retirer. Les Normands, qui étoient en bien plus grand nombre que les troupes du pape, rejetterent sa proposition comme impossible ; & dirent qu'ils défendroient par les armes le païs qu'ils avoient

conquis par les armes, ou qu'ils y mourroient. Ainsi on en vint à une bataille, qui fut donnée le dix-huitiéme de Juin. Les Allemands, qui chargerent les premiers, battirent les Normands & ils furent presque défaits : mais leur corps de reserve aïant surpris & environné les troupes du pape, les Italiens lâcherent le pied aussi tôt ; la plûpart des Allemands furent tuez en se défendant vaillamment. Ainsi les Normands remporterent une pleine victoire, mais très-sanglante : soit, dit Herman auteur du temps, parce qu'il convenoit mieux au pape de combattre par les armes spirituelles, que par les materielles, pour des biens de ce monde : soit parce qu'il menoit avec lui grand nombre de méchans, attirez par l'impunité de leurs crimes, ou par l'esperance de contenter leur avarice : soit que la justice de Dieu punit les notres pour quelque autre cause que lui seul connoît. AN. 1053.

Le pape attendoit l'évenement du combat dans une petite ville voisine, où les Normands l'assiegerent ; & ne pouvant s'y défendre, il fut obligé de les absoudre de l'excommunication prononcée contr'eux, & de se rendre lui-même. Ils les menerent avec honneur à Benevent, mais ils l'y retinrent la plus grande partie de l'année, c'est à-dire depuis le vingt-troisiéme de Juin 1053. jusques au douziéme de Mars 1054. Il prit grand soin de la sepulture de ceux qui avoient été tuez en ce combat, & les fit mettre dans une église ruinée qui se trouva proche : mais les Normands eux-mêmes la rebâtirent & y fonderent un monastere. Pendant ce séjour à Benevent, le pape menoit une vie très-austere. Il couchoit à terre sur un tapis, étant revêtu d'un cilice sur la chair, avec une pierre pour

Chr. Cass. lib. II. c. 87.

Vita c. 12.

chevet. Il dormoit peu & recitoit toutes les nuits le pseautier avec des genuflexions innombrables. Il disoit encore le pseautier pendant le jour, outre la messe & quantité d'autres prieres. Il faisoit aussi des aumônes immenses à tous les pauvres qui se presentoient.

Fin du douziéme Tome.

TABLE DES MATIERES.

A.

F

reconnoître

T

Fin de la Table des Matieres.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, & tous autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Nôtre bien-amé PIERRE EMERY pere, Doyen des Syndics des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous ayant très-humblement fait remontrer que dans les Lettres de Privilege que Nous lui avons accordées le deuxiéme Février dernier, pour trente années, pour l'impression de tous les Ouvrages du sieur Abbé Fleury notre Confesseur, il n'y est fait mention que de son Histoire Ecclesiastique, qui ne fait qu'une partie de ses Ouvrages, aïant encore composé ceux intitulez : le Catéchisme

Historique & son Abregé, les Mœurs des Israëlites, les Mœurs des Chrétiens, l'Institution au Droit Ecclesiastique, le Traité du Choix & de la Methode des Etudes & le Devoir des Maîtres & des Domestiques; & que comme notre intention avoit été de lui accorder nos Lettres de Privilege pour tous les Ouvrages dudit sieur Abbé Fleury, il se trouvoit néanmoins privé de cette grace par la seule omission des titres desdits Livres dans nosdites Lettres du deuxiéme Fevrier dernier, ce qu'il ne peut faire tant que nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege, qu'il nous a très humblement fait supplier de lui vouloir accorder. A ces causes, voulant favorablement traiter ledit Emery pere, & le recompenser de son application à nous avoir donné depuis quarante ans l'impression de plus de soixante Volumes, tant *in-folio*, qu'*in-quarto*, dont quelques uns n'ont pas eû tout le succès qu'il avoit esperé. Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes, d'imprimer ou faire imprimer tous les Ouvrages dudit sieur Abbé Fleury, intitulez: *Histoire Ecclesiastique de M. l'Abbé Fleury*, son Catéchisme Historique avec son Abregé & en toutes langues, les Mœurs des Israëlites & des Chrétiens, l'Institution au Droit Ecclesiastique, le Traité du Choix & de la Méthode des Etudes, & son Traité du Devoir des Maîtres & des Domestiques. Commentaire Litteral sur tous les Livres de l'Ecriture sainte avec des Dissertations ou Prolegomenes, par le Pere Calmet, avec son Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament, & le Dictionaire Historique, Géographique, Chronologique, Critique & Litteral de la Bible, du même Auteur; en tels Volumes, forme, marge, caractere, en tout ou en partie, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & debiter par tout notre Roïaume, pendant le temps de *Trente années consecutives*, à compter de la datte des Presentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition quelles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu lieu de notre obéïssance, *à peine de trente livres pour chaque volume* desdits Ouvrages qui se trouveront contrefaits. Comme aussi à tout Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire aucun desdits Ouvrages ci-dessus expliquez, en general ou en particulier, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, que nous entendons être saisis en quelque lieu qu'ils soient trouvez, sans le consentement exprès & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression desdits Livres ci-dessus specifiez, sera faite dans notre Roïaume & non ailleurs, en bon papier, & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant que de les exposer en vente, les manuscrits ou imprimez qui auront servi de copie à l'impression desdits Livres, seront remis dans le même état où les approbations y auront été données, ès mains de notre très cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le sieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un en celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le sieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson, le tout à peine de nullité des Presentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit exposant ou ses aïans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Presentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenuë pour dûëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel est notre plaisir. DONNE' à Paris le dix-huitiéme jour du mois de Maÿ, l'an de grace mil sept cens dix neuf, & de notre Regne le quatriéme. *Signé*, Par le Roy en son Conseil, DE SAINT HILAIRE.

J'ai fait part à Monsieur Mariette de la moitié du present Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages de Monsieur l'Abbé Fleury seulement. Et de l'autre moitié desdits Ouvrages, comme aussi de la totalité du present Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages du R. P. D. Calmet, à Emery mon fils, Saugrain & Martin mes gendres, pour en joüir en mon lieu & place, suivant l'accord fait entre nous, à Paris le 20. May 1719. *Signé*, P. EMERY.

Registré le present Privilege, ensemble les cessions ci-dessus sur le Registre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, pag. 489. N°. 515. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrest du Conseil du 13. Aoust 1703. A Paris le seiziéme Juin mil sept cent dix-neuf.

Signé, DELAULNE, *Syndic.*



